


VE RI
TAS

HISTOIRE

DU

DRAPEAU, DES COULEURS

ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

HISTOIRE
DU DRAPEAU,

DES

COULEURS ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE,

PRÉCÉDÉE

DE L'HISTOIRE DES ENSEIGNES MILITAIRES

CHEZ LES ANCIENS;

PAR M. REY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE L'INSTITUT HISTORIQUE, ETC., ETC.

AVEC 24 PLANCHES.

TOME SECOND.

Gloriæ majorum.



A PARIS,

CHEZ TECHENER, LIBRAIRE,

PLACE DU LOUVRE;

DELLOYE, PLACE DE LA BOURSE.

1837.

HISTOIRE

DU

DRAPEAU, DES COULEURS

ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

LIVRE VI.

EMBLÊMES DES DRAPEAUX FRANÇAIS.

CHAPITRE PREMIER.

LA FLEUR DE LIS, PRINCIPAL INSIGNE OU EMBLÊME DE LA FRANCE.

AVANT que les villes, les corporations, les familles, adoptassent l'usage de se distinguer par des emblêmes d'honneur, la France en possédait un qui la caractérisait déjà, et qui faisait l'ornement du sceptre de ses rois et l'orgueil de son drapeau : c'est celui qui est devenu si célèbre dans notre histoire, on peut même dire dans l'histoire du monde entier, sous le nom de fleur de lis. Ce glorieux emblême a-t-il de l'analogie avec la fleur

dont il porte le nom, ou avec toute autre chose? Y a-t-il un moment connu où il ait paru pour la première fois? Est-ce en France qu'il a pris naissance? Peut-on assigner l'époque où il est entré dans l'écu de la nation? Enfin quelle est son origine? C'est ce qu'il s'agit d'approfondir, l'histoire du principal insigne du drapeau français devant naturellement précéder celle du drapeau lui-même.

On a beaucoup disserté sur ce sujet, et particulièrement durant le XVIIe siècle, époque où l'amour de son pays et celui de son roi, sentimens qui se confondaient merveilleusement alors dans les cœurs, recevaient un nouveau degré de force du bonheur et de la gloire dont le père commun dotait si généreusement la patrie; siècle grand dans les plus rigoureuses acceptions du terme, siècle que l'esprit anti-français de quelques ingrats dénigre précisément à cause de cette grandeur, mais sur les beaux ouvrages et sur les illustrations duquel les dents envenimées de l'ignorance et de l'envie ne sauraient imprimer leurs outrages.

Toutefois les écrits relatifs au sujet qui va nous occuper sont plutôt des matériaux pour un traité à faire qu'un traité réellement fait; et comme, dans ces temps-là, il ne serait tombé dans l'esprit de personne de s'avilir soi-même, en ravalant des insignes dont l'antique illustration était aussi intimement liée à celle du pays, personne non plus n'aurait eu l'idée d'écrire spécialement pour en défendre ou relever la gloire attaquée. Puisque les temps sont changés, puisqu'un voile couvre momentanément les lis de l'écu naguère si noble de la

France, recueillons, en attendant le jour où notre malheureuse nation, rendue enfin à elle-même et à la véritable liberté, réclamera ses éternels insignes, recueillons religieusement, pour en faire une sorte de monographie, tous leurs titres à notre vénération et à nos regrets.

HISTOIRE

DU

DRAPEAU, DES COULEURS

ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

TOME II.

infâme, mais juste en apparence? Eh bien, ce nom même qui, jusqu'à la fin des siècles, sera désormais inséparable de l'idée de chasteté, ce nom, dans les langues animées de l'Orient, signifiait un lis. C'était de cette fleur aussi que Suze, ville de Perse dont le séjour était délicieux, avait tiré son nom; et l'on nommait *susinum* un parfum très subtil qu'on obtenait, dans cette contrée, des lis dont elle abondait. La Phasélide, jolie vallée de la Judée, était célèbre par ses lis; et c'est ce qui explique les fréquentes allusions des livres saints à cette belle fleur.[1]

Nous parlerons bientôt de médailles antiques au revers desquelles l'Espérance porte quelquefois un lis : mais l'Espérance, chez les païens, n'était qu'une divinité impuissante et sourde, comme toutes celles qu'ils se forgeaient, et à laquelle on ne s'adressait que pour demander des biens matériels. Pour les chrétiens, au contraire, elle est seulement une vertu, mais qui a Dieu pour objet, et par laquelle nous attendons de sa bonté infinie l'appui de sa grâce durant la vie terrestre, et le bonheur éternel dans la vie future. A ce titre, il est remarquable que le lis, selon un père de l'Église, serve aussi d'attribut à l'Espérance chrétienne[2]. Saint Bernard, en qui les philosophes modernes ont en vain cherché une seule erreur dont ils pussent se faire une arme contre lui et contre la religion, accorde à la fleur qui caractérise cette vertu théologale, ce qu'il nomme,

[1] DANIEL, ch. III. — Bible de Vence, Table des noms hébreux. — Athénée, L. XII, ch. I. — PLINE, L. XXI, ch. I, 5. = [2] SAINT BERNARD, Discours 70e sur le Cantique des Cantiques.

avec une grâce plus aisée à ressentir qu'à expliquer, l'odeur de l'espérance : *Habens odorem spei*, dit-il, et il va jusqu'à en faire le symbole de toutes les vertus.

Une sainte femme, il y a déjà bien des siècles, a dit avec l'accent prophétique : *Quando sedebit puer in sede liliis, tunc dissipabit omne malum intuitu suo*[1]. A quel enfant faisait-elle allusion alors? En qui plaçait-elle ainsi son espérance? On ne sait. Mais si une certaine opinion politique en France, bravant le danger de l'époque, donnait aujourd'hui cette forme à ses vœux secrets, à quelles persécutions ne s'exposerait-elle pas?

Enfin, et pour mettre le sceau à tous les honneurs dont cette fleur admirable a été universellement l'objet depuis la création, la religion chrétienne a placé le lis dans les mains de la Vierge Marie, qui est la pureté même.

[1] SAINTE BRIGITTE, Révélations.

CHAPITRE III.

MYTHOLOGIE DU LIS.

La riante mythologie des païens, qui embellit tout ce qui se rapporte à elle, n'a pas manqué de faire usage de ce don enchanteur lorsqu'elle a traité du lis, et de lui donner la plus gracieuse origine. Suivant une fable charmante, Hercule, enfant, s'étant glissé un jour auprès de Junon pendant qu'elle était endormie, la prit pour sa mère, et se nourrissait furtivement de son lait; mais l'épouse de Jupiter, s'éveillant soudain, repoussa avec mépris le fils d'Alcmène, sa rivale. Dans le mouvement précipité que la colère lui fit faire, une goutte de lait s'échappa de son sein : une partie forma dans le ciel la voie lactée, tandis que l'autre, répandue sur la terre, y donna naissance au lis.[1]

Une autre fable dit que Vénus, irritée contre une jeune fille qui avait osé se vanter d'être aussi belle qu'elle, l'avait changée en lis. Singulière punition, qui réprimait une faute en la récompensant, et qui immortalisait dans la belle présomptueuse une innocence à laquelle sa vanité ne permettait peut-être pas que l'on crût, mais dont, à coup sûr, la jalouse déesse n'avait jamais elle-même été le symbole.[2]

[1] Tilingius, *Lilium curiosum*, p. 47, 123.—Banier, Myth. expliquée, T. VII, 33. — Deslonchamps, Diction. des Sciences naturel., au mot *Lis*. = [2] Nicander, *Alexipharmaca*. — Chifflet, *Anastasis Childer.*, ch. 12.

Les anciens ont souvent donné le lis pour attribut à leurs divinités. Phidias en avait semé à profusion sur le manteau de son Jupiter Olympien.

Lorsque Junon, ou plutôt Lucine, est représentée assise, et tenant de la main gauche un enfant emmaillotté, c'est comme présidant aux accouchemens : alors elle tient une tige de lis dans la main droite.

Si une médaille, un bas-relief, une pierre gravée, donnent un lis à Vénus, c'est comme à la déesse de la beauté, et surtout de la grâce, que les anciens disaient être plus belle encore que la beauté.[1]

Aux revers de médailles de Tibère, de Faustine, de Caracalla, de Géta, d'Alexandre Sévère, etc., la Concorde, l'Espérance, portent un lis pour attribut, avec la légende : *Spes publica, spes populi romani, spes felicitatis orbis, etc.* Sur une médaille grecque à tête de Domitien, le lis accompagne l'Espérance. La raison qu'on en donne, c'est qu'en Grèce, le lis est une des premières fleurs du printemps, et que les fleurs, annonçant les fruits, donnent l'espoir de la récolte.[2]

Dans tous les temps et chez tous les peuples qui l'ont possédé ou connu, le lis a été l'emblême de la pureté, de la candeur, de la bonté; partout il a servi de texte aux comparaisons les plus gracieuses. Properce dit de Cynthie :

« *Lilia non domina sint magis alba mea.* »[3]

[1] Banier, Mythologie expliq., tome III, 384. — Anacréon, Ode. = [2] Montfaucon, Antiq. expliq., I, pl. 12. — Millin, Diction. des Arts, au mot *Lis*. — Palliot, Science des Armoir., au mot *Lis*. = [3] Properce, L. II, élég. 3.

Si Martial veut exprimer la blancheur d'une jeune fille, il appelle le lis à son aide :

> « *Toto candidior puella cycno,*
> « *Argento, nive, lilio, ligustro.* »[1]

Par sa beauté, dit Pline, le lis approche de la rose, et lui ressemble par son parfum. On se plaisait à cultiver simultanément ces deux fleurs, et à les offrir, réunies dans la même guirlande, à la jeunesse et à la beauté. Elles sont souvent nommées ensemble :

> « *Emicuere rosæ, violæque, et molle cyperon,*
> « *Albaque de viridi riserunt lilia prato.* »[2]

On disait déjà, du temps de Virgile, d'un visage qu'un sentiment délicat et vif avait coloré subitement d'une teinte animée, que la pourpre s'y mariait à l'ivoire, ou qu'il ressemblait à un bouquet composé de lis et de roses :

> « . . . . *Mixta rubent ubi lilia multa*
> « *Alba rosa. . . .* »[3]

L'union de la blancheur du lis à l'incarnat de la rose, n'a pas cessé depuis de fournir au langage figuré des expressions qui caractérisent à la fois la fraîcheur, la jeunesse et la santé. C'est même l'objet d'une remarque à indiquer, que si l'on veut comparer le charme des grâces extérieures de la femme à quelque chose qui rende exactement la pensée, il faut, de toute nécessité, descendre dans le riant domaine de Flore, où, malgré l'immensité du choix, ces deux charmantes fleurs, la

[1] MARTIAL, L. I = [2] PLINE, L. XXI, ch. 5. — PÉTRONE, Satir., II, 290. = [3] VIRGILE, Énéide, L. XII, v. 68.

violette jouissant d'un privilége différent, ces deux fleurs sont les seules dont l'emploi, dans une comparaison écrite ou parlée, soit agréable à la beauté.

« *Quale rosæ fulgent inter sua lilia mixtæ.* »

Les prophètes sont essentiellement poètes. Nous avons entendu Salomon, pour vanter la douceur du parler de l'épouse, *eloquium dulce*, dire : « Ses lèvres « vermeilles distillent une myrrhe égale en suavité à « celle du lis. » Eh bien, si Homère veut caractériser l'espèce de douceur qui régnait dans le langage des vieillards troyens réunis près des portes de Scées, il la compare à la voix de lis des cigales, *leirioessan*. On disait d'un homme éloquent et persuasif qu'il parlait de lis et de roses, comme on dit encore aujourd'hui qu'il parle d'or.

Le lis était invoqué par la joie douce et tranquille. Saint Grégoire de Nazianze l'appelle *vestem lætitiæ*, comme Méléagre, dans sa sixième épigramme, l'avait nommé riant, *gellonta crina*. C'est aussi dans ce sens que Pétrone a dit :

« *Albaque de viridi riserunt lilia prato.* »[1]

Une des cérémonies des funérailles, chez les peuples de l'antiquité, consistait à jeter des fleurs dans les tombeaux au moment de la sépulture. Le lis tenait le premier rang parmi ces fleurs; il était en même temps le symbole de la pureté de l'âme et celui de l'espérance, dans un sens purement physique. En effet, on attribuait

Homère, Iliade, chant III, v. 152. — Saint Grégoire, orais. III. - Méléagre, Anthol. grecq., L. VII. — Pétrone, Satir.

au lis, même desséché, la propriété de vivre et de croître encore, tout en attendant le double bienfait du soleil et de la pluie. Le fameux vers de Virgile,

« *Tu Marcellus eris ; manibus date lilia plenis* »,

est un exemple précieux de l'empire de ces deux croyances. [1]

Il n'est pas besoin de dire que le lis a conservé parmi les peuples modernes, et surtout en France, le privilége de rappeler à tous les esprits les idées de pureté, de bonheur, de sagesse, de grâce, de beauté, etc. : *beau comme les lis*, y dit-on dès long-temps; et dans l'odieux procès de Jeanne d'Arc, l'un des témoins entendus, simple laboureur des bords de la Meuse, se servit de cette expression en parlant du hêtre de Domremy. [2]

Il n'y a point de plante dans la nature à laquelle la science, ou la prétendue science, n'ait attribué des propriétés supposées et réelles. Cela est surtout vrai du lis. Si l'on en croit les commentateurs rabbins sur le dixième chapitre de Judith, ce passage : *Assumpsitque dextraliola et lilia,* signifie que la parure dont cette héroïne orna sa chevelure avant d'entrer dans la tente d'Holopherne, était une couronne de lis, à cause de la vertu propre à cette fleur de repousser les enchantemens et les périls. [3]

[1] Alary, Mort de la royne Marguerite, p. 18. — Théocrite, Idyl. 24. — Virgile, Énéide, L. VI. = [2] Lebrun des Charmettes, Hist. de Jeanne d'Arc, I, 269. = [3] Judith, Version latine, ch. X, v. 3. — Favyn, Théât. d'honn., I, 321. — De Marchangy, Gaule poétiq., v. 364.

Mais au sujet de ses qualités, de son essence, de ses vertus, il n'y a rien de plus surprenant à lire que le traité de Mathias Tilingius, médecin du XVII[e] siècle. Selon lui, de même qu'il n'y a pas une seule vertu dans l'homme que le lis ne représente, il n'y a pas non plus une seule maladie qu'il ne guérisse, et même les plus opposées entre elles. Un volume de 600 pages, de la plus rare érudition, employé dans ce dessein, n'est pas ce qu'il y a de moins curieux à citer sur le lis.[1]

[1] TILINGIUS, *Lilium curiosum, seu accurata lilii albi descriptio*, 1683.

CHAPITRE IV.

ORIGINE CÉLESTE DE LA FLEUR DE LIS.

Quelque sentiment que l'on adopte sur l'origine de la fleur de lis des armoiries de la France, une histoire du lis, comme fleur, devait nécessairement précéder l'examen des opinions relatives à cette origine, ne fût-ce qu'à cause de la similitude remarquable des noms. Maintenant, et parce qu'il n'est pas un homme sensé qui puisse admettre ce paradoxe d'un célèbre contempteur de la France, *que la fleur de lis est le résultat d'une fantaisie de peintre,* on va examiner les principaux systèmes émis sur cet intéressant sujet. [1]

C'est le propre des choses révérées par les peuples, et dont l'origine n'est pas connue, d'être attribuées à un don immédiat de la Divinité. Les fleurs de lis de nos armes sont dans ce cas. Les monumens qui les illustrent et qu'elles illustrent à leur tour, sont nombreux et vénérables. Elles sont sculptées à profusion sur les statues de nos héros, brillent au fronton de nos édifices, et couvrent les tombeaux de nos rois; elles sont burinées dans les sceaux publics, frappées sur nos monnaies, décrites dans notre histoire. Tout parle d'elles en France, tout célèbre leur gloire à l'envi; mais on ne sait pas

[1] VOLTAIRE, Essai sur les Mœurs, chap. *Philipp.-Aug. à Bouvines.*

depuis quand. Or, rien ne constate mieux leur ancienneté que l'impossibilité où l'on est d'assigner une date à l'apparition de la première; rien ne prouve plus évidemment une origine qui se perd dans la nuit des temps, que la nécessité où les plus anciens écrivains se sont trouvés de renoncer à l'espoir de découvrir cette origine. Ils ont donc imaginé de la faire descendre du ciel même. Pouvaient-ils en effet penser autre chose d'un emblême dont l'ancienneté était déjà si grande de leur temps, qu'ils ne voyaient autour d'eux aucun monument écrit qui les mît sur la voie de l'époque où il avait pris naissance? [1]

Ce que, dans l'antiquité païenne, on avait dit des

[1] Raoul de Presles, Hist. de Saint-Denis. — Gaguin, *Annal. rerum gallicar.*, L. I, p. 9. — J. Gerson, *in Epiphania sermo VI*, p. 18. — Belleforest, Hist. de France, ch. 8. — Fauchet, Origine des Armoir., ch. 1. — Duhaillan, Hist. de France, L. I, p. 35. — Pasquier, Recherch. de la France, L. II, 141, B. — Monet, Pratiq. des Armoir., 134. — Wlson de la Colombière, Science héroïque, p. 233. — Rousselet, Lis sacré, 20. — Gosselin, 1593, Précellence des Fleurs de Lis (Bibl. Leber). — Nicol. Gilles, Ann. et Chroniq. — Palliot, Science numismat., au mot *Lis*. — Raulin, Panégyr. ou Antiq. des Lis, p. 61. — Berthélius, Hist. du Luxembourg, p. 5. — P. Grégoire, *Præludiis optimi magistratus*, L. I, ch. 2. — Tritheмius, *de Compendio*. — Goropius, Chroniq., L. IV. — L. Vivalius, de Mont-Royal. — Chassaneux, *de Gloria mundi*, L. II. — Gilbert de Varennes, le Roi d'armes, p. 186. — Silvest. de Saint-Pierre, *Tesseræ gentiliæ*, p. 468. — C. Segouin, Trésor héraldiq. — Louvain Geliot, Indice armorial, p. 325. — J. Ferrand, *Pro liliis*. — Favyn, Théât. d'honn., I, 238. — Mézeray, Hist. de France abrégée, II, 314.

anciles ou boucliers sacrés; ce que, parmi nous, l'on disait déjà de l'oriflamme et de la sainte ampoule, on a pu le dire des fleurs de lis. Ainsi, selon les uns, un ermite de Joyenval, auprès de Saint-Germain-en-Laye, fut visité à l'occasion de la conversion miraculeuse et du baptême de Clovis par un ange, qui lui ordonna de substituer aux trois croissans de l'écu du roi, trois fleurs de lis qu'il apportait. Selon d'autres, ce fut saint Denis qui les donna à la France. Selon d'autres encore, ce serait Charlemagne qui les aurait reçues du ciel. Mais ce qui passe le plus toute mesure, c'est Goropius, disant que dès le temps de Noé, les Français portaient les trois fleurs de lis, et que Japhet les avait reçues du ciel pour eux.

Sur celle des dix tapisseries de Saint-Remi de Rheims qui représente le baptême de Clovis, les vêtemens d'Aurélien, ministre et favori du prince, sont semés de fleurs de lis, et un ange apporte du ciel un étendard à trois fleurs de lis d'or.[1]

Gerson, dans un poëme en l'honneur de Charles VI, dit:

« *Lilii flores, Dionysus olim*
« *Franciæ fertur domni dedisse. . . .* »[2]

Les évêques français, au concile de Trente, dans la question de préséance, alléguèrent entre autres raisons, que le roi de France avait reçu les fleurs de lis direc-

[1] POVILLON PIERARD, Descript. des Tapiss. de Rheims, MS. = [2] DE FONCEMAGNE, Mém. de littér., 474.

tement du ciel : *Gallum regem unctum esse et lilia divinitus accepisse.*[1]

Malgré le nombre prodigieux d'auteurs qui lui sont favorables, on ne peut aujourd'hui discuter sérieusement sur une origine de cette nature, qui d'ailleurs a été contestée, dans le temps même où elle était en vogue, par Linné, de Valdère, Chifflet, Dutillet, etc., etc. Gaguin lui-même avoue qu'il ne l'a vue écrite nulle part, et qu'il ne la rapporte que parce que chacun la raconte.[2]

Cependant, comme il ne s'agit point en ceci d'une de ces fraudes, si improprement nommées pieuses, et qui toutes avaient pour résultat, selon les philosophes, de ruiner les peuples en leur tirant de l'argent, et de les asservir en abusant de leur ignorance, il faut encore tenir compte de cette fiction et la relater pour mémoire, à cause de ce qu'elle suppose d'antiquité à notre insigne national, et de ce qu'elle a de respectable en elle-même. Elle a guidé le pinceau des peintres, elle a inspiré les poëtes comme elle avait exercé la plume des historiens, et de nos jours encore elle a fourni à l'un de nos écrivains le plus éminemment patriotes, à l'auteur de *la Gaule poétique*, une idée gracieuse et toute française. Il feint qu'à Tolbiac, les séraphins composant une armée lumineuse, s'abaissent vers les champs où combat Clovis,

[1] De la Roque, Traité sing. du Blason, 47. = [2] Blondel, *de Ampulla Remensis.* — Linneus, *De Jure publico*, L. II, ch. 6. — J.-B. de Valdère, Traité des Ducs de Brabant. — Chifflet, *Anastasis Child.* — J. Dutillet, Mém., p. 319.

encore incertain de la victoire. « De ce moment, l'en« nemi tombe de tout côté, et les brillans archanges, « en remontant victorieux vers leur séjour immortel, « posent sur les drapeaux français les couronnes de lis « qui ceignaient leur chevelure. »[1]

[1] De Marchangy, Gaule poétiq., I, 288. — Wlson de la Colombière, Science héroïque.

CHAPITRE V.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, TIRÉE DE L'IMITATION D'UNE ARME DE GUERRE.

L'opinion qui fait dériver la fleur de lis, soit de la poignée d'une arme, soit de sa partie meurtrière, devait avoir des partisans chez un peuple tout guerrier. Elle en a eu, et elle en a même encore. Mais de quelle arme serait-elle l'imitation? serait-ce du fer d'une lance ou de celui d'une hache? Chacun produit ses argumens, et les fait valoir dans le sens de son système. Malheureusement, on ne sait d'une manière bien certaine ni quelle forme avaient toutes les armes de nos aïeux, Gaulois ou Francs, ni si le nom que l'on donne aujourd'hui à telle ou telle de ces armes, dont nous possédons des tronçons ou des poignées, est exactement celui qu'elle portait dans le langage de nos pères. Seulement, on peut dire que, parmi ceux de ces vénérables témoins de la valeur des temps passés que l'on connaît, il en est peu qui favorisent l'opinion dont nous avons à examiner les preuves.[1]

[1] Tristan Saint-Amand, Traité du Lis, ch. 14.—René de Cerisiers, Préface du Tacite françois. — Cecil Frey, *Admiranda Galliar.* — Montigny, Grandeurs de la Maison de France. — La Curne Sainte-Palaye, Mémoir. de la Cheval., I, 294. — Rainssant, Dissertat. sur l'Origine de la Fleur de Lis.—Journal des Savans, 1678, p. 570. — Dictionnaire de Trévoux, voy. *Lis.* — Daniel, Histoire de

Sans doute les fleurs de lis ont varié de forme dans la durée des siècles, et elles sont diversement figurées sur les monumens, moins cependant selon l'époque à laquelle ils appartiennent, que suivant la fantaisie ou le goût des artistes. Mais les diverses partics dont elles sont composées sont toujours restées entre elles dans la même position relative, et n'ont par conséquent jamais ressemblé à une arme dans un temps plus que dans un autre. Toutefois, comme la fleur de lis de l'écu français pourrait être antérieure aux armes dont on la dit imitée, nous hasarderons tout à l'heure une proposition qui rendra peut-être raison de la ressemblance prétendue.

Sur un sceau attribué à Dagobert par Zyllésius, le sceptre est fait de manière qu'on y a vu trois sceptres liés ensemble, et on a pensé que c'était une allusion aux trois royaumes d'Austrasie, de Bourgogne et de Neustrie qu'il avait réunis en sa personne. Henschenius trouve que la fleur de lis est assez bien représentée par ce faisceau de sceptres, et que c'est de là qu'elle dérive. Nous reviendrons sur ce sceau; nous donnerons la figure du sceptre, et l'on verra que ce ne sont ni trois sceptres liés ensemble, ni une fleur de lis. [1]

France, II, 212.—BOULLEAU, Observations sur Agathias. — SAINT-FOIX, Essais sur Paris, II, 37. — MABILLON, Diplomatiq., p. 419. — GEOFFROI HENSCHENIUS, Généalog. des Rois français, etc. — DON DEVAINES, Dictionn. de Diplom., II, 265. — VOLTAIRE, Essai sur les Mœurs, chap. Bataille de Bouvines. — FONCEMAGNE, Mémoir. de l'Academ. des Inscript., XX, 587.—Bénédictins, Nouv. Traité de diplom., IV, 85. — FURETIÈRE, au mot *Lis*. = [1] G. HENSCHENIUS, Généalog. des Rois. —MONTFAUCON, Monarch. franç., I, pl. 12. — ZYLLESIUS, *Defensio Sancti Maximini*, 3e part., p. 10.

Le père Daniel est plus explicite. Selon lui, la fleur de lis vient du fer d'une lance ou d'un javelot des Francs de la première race, et qui devint le sceptre de nos rois : il ajoute que le fer de ce sceptre passa sur leur couronne, leur habillement, leur cotte d'armes, qu'il entra dans le blason de leur écu, et enfin qu'il prit le nom de fleur de lis sous la troisième race, parce que l'on en représenta plusieurs sur les monnaies, entremêlés de lis. Seulement, il ne dit pas à quoi faisaient allusion d'innocentes fleurs mêlées à des armes meurtrières.

Les Bénédictins, auteurs du nouveau Traité de Diplomatique, ont dit que le haut de la hallebarde a vraisemblablement donné naissance à l'ornement des sceptres et des couronnes, appelé fleur de lis par Rigord. Foncemagne trouve assez problable que le premier ornement des sceptres et des couronnes fût emprunté de l'arme même qui sert à les acquérir ou à les assurer; mais tous avouent qu'on ignore la raison qui a pu faire nommer fleur de lis un fer de lance qui, de l'aveu de tout le monde, n'a aucune ressemblance avec une fleur.

Il existe dans la citadelle de Blaye une vieille porte garnie de clous à grosse tête. Ces têtes, taillées en facettes, forment un écusson aux armes de France. Chacune des trois fleurs de lis de l'écu, et celles de la couronne qui le surmonte, présentent la réunion de trois fers de lance réunis par une simple barre transversale. Il serait important de pouvoir assigner une date à cet ouvrage. Par la forme des fleurs, il est ancien ; mais par

la réduction des fleurs de lis à trois dans l'écusson, il peut l'être moins.

Quelques unes des statues de nos rois ou de leurs représentations sur verre dans nos anciens édifices, et en particulier dans les cathédrales de Chartres, de Rheims, d'Orléans, de Rouen, etc., offrent des formes de sceptres et d'ornemens de couronnes qui ressemblent assez à des fers de lance. Mais, outre qu'on ne peut se confier suffisamment dans le savoir des artistes antérieurs à la renaissance pour assurer qu'ils aient fidèlement rendu ce qu'ils avaient à représenter, surtout quand on a sous les yeux la preuve de la médiocrité du talent de la plupart d'entre eux, une foule d'autres fleurs de lis du même temps et des mêmes temples ont déjà la forme de celles d'aujourd'hui, et ne ressemblent par conséquent point à des fers de lance.

Auraient-elles donc plus d'analogie avec la framée, l'angon, la francisque? C'est un point d'archéologie assez difficile à éclaircir, parce qu'il n'y a pas deux auteurs qui s'accordent à décrire ces armes d'une manière uniforme. D'ailleurs, framée, angon et francisque sont des termes dont on se sert indistinctement, quoique ces armes fussent probablement d'une forme, d'un emploi, et peut-être même d'un siècle différent. En effet, selon Tacite, la framée était courte, bien aiguisée, et les Francs s'en servaient de loin comme de près. On a trouvé dans le tombeau attribué à Childéric deux fers d'armes, dont l'un a été nommé framée. Si l'on s'en rapporte à Legendre, l'ancon ou l'angon était une arme ou javelot qui se lançait au loin, et dont le fer

ressemblait à une fleur de lis. Mais Agathias, qui le premier a parlé de l'angon au VI[e] siècle, ne dit rien qui autorise l'extension que Legendre donne à son texte : il décrit seulement cette arme comme terminée par deux crochets divergens, et nous apprend qu'elle était celle des soldats de Butilin, que Narsès avait à combattre entre Rome et Capoue. D'ailleurs, si l'étymologie d'ancon est *uncus*, comme le veut Roquefort, ce fer était donc façonné en croc, et non en lis, et il était moins propre à être jeté au loin qu'à servir de près. Cependant Saint-Foix dit : Il y a apparence que la figure que formait le bout de l'angon fut mise d'abord comme un ornement au haut des sceptres et des couronnes ; que nos rois la choisirent ensuite pour leurs armoiries, et qu'on s'est trompé en croyant que c'était la fleur de lis.[1]

Il reste à examiner ce que c'était que la francisque. Voici à quelle occasion, du reste très souvent citée, Grégoire de Tours, Aimoin, etc., etc., en font mention.

Clovis, avant son baptême, avait toléré le pillage des églises. A cette époque, le butin était apporté au camp, mis en commun, et partagé entre les vainqueurs par portions égales. Un vase de grand prix figurait un jour à Soissons dans les dépouilles à répartir. L'évêque de l'église dévastée osa le réclamer au roi, qui lui promit de le lui rendre. Quand le moment du partage fut venu : *Braves compagnons*, dit Clovis, *je vous prie*

[1] TACITE, *Morib. german.* — LEGENDRE, Mœurs des Franç., p. 53. — AGATHIAS, Hist. de Justinien, L. I. — PROCOPE, Goth., L. II. — PACHYMÈRE, L. XII, ch. 30. — DUCANGE, Gloss., au mot *Angones*. — COUSIN, Hist. de Constantinop., II, 541.

de m'accorder, outre ma part, le vase que voici.— Non, s'écria un soldat jaloux et emporté, *tu ne l'auras que si le hasard te favorise!* Et, sans attendre le résultat du sort, l'insensé brandit sa bipenne, et en frappe le vase. Clovis irrité cacha son ressentiment; mais il ne tarda point à tirer vengeance de l'insulte. Au champ de mars suivant, dans l'examen qu'il était tenu de faire des armes de chaque soldat, il remarqua que celles du brutal de Soissons étaient dans un état peu convenable. *A quoi peuvent servir*, lui dit-il avec véhémence, *des armes si mal entretenues?* Et en même temps, lui arrachant sa hache, il la jeta à terre. Le soldat se baissa pour la ramasser : alors Clovis tirant la sienne, lui en asséna un violent coup sur la tête en lui disant : *C'est ainsi que l'an passé tu fis au vase de Soissons.*

Ce récit, semblable, quant au fond, chez les deux historiens, diffère par des détails qui touchent à notre sujet. Saint Grégoire dit du soldat : *Elevatam bipennem urceo impulit.* Là, c'est une arme à deux tranchans. Mais, selon Aimoin, le soldat s'était servi d'une épée, *gladio urceum percutiens*, et, plus loin, *devenit ad eum qui urceum suo percusserat mucrone.* Mais, lorsque le moment de la punition est arrivé, il dit : *Rex extentâ manu franciscam ejus terræ dejecit (quæ spata dicitur), ad quam recipiendam cum se ille inclinasset, rex suam vaginâ exemit.....* Ce que l'évêque de Tours confirme par ces mots : *Rex elevatis manibus securim suam capiti ejus defixit.* Ensuite viennent Hincmar et Flodoard, disant à ce sujet, l'un,

ejus franciscam projecit in terram, et l'autre, *accepit autem rex franciscam ejus quæ vocatur bipenna*..... Il est donc question, dans ce récit, d'une hache, *securim*; d'une hache à deux tranchans, *bipennem*; d'une épée large, et à deux tranchans aussi, *spata*; d'une francisque, *franciscam*. Or, comme Isidore de Séville appelle expressément *franciscam securim*, hache francisque, l'arme favorite des anciens Francs, on ne peut se refuser à croire que la francisque ne fût une sorte de hache double ou de hallebarde. Alors l'expression *vagina*, fourreau, employée par Aimoin, est inexplicable; car on ne saurait mettre une hallebarde dans une gaîne, et porter une arme semblable à son côté. [1]

Maintenant on demande s'il y a suffisamment de ressemblance entre l'angon terminé en croc, ou la francisque à double tranchant, c'est-à-dire entre deux armes sur la forme desquelles il est difficile de s'entendre, et une fleur de lis du blason de France? Millin assure que l'opinion favorable à la francisque est suivie par les plus savans héraldistes, et cependant il n'en est aucun, au dire de Sainte-Marthe, qui ait appuyé cette opinion de raisonnemens solides; et cependant D. Devaines, qui croyait aussi à une semblable origine, fait l'aveu que rien ne ressemble moins à une hallebarde qu'une

[1] GRÉGOIRE DE TOURS, Hist., L. II, ch. 27. — AIMOIN, Hist. des Franç., L. I, ch. 12. — HINCMAR, Vie de saint Remi. — FLODOARD, Hist. de Rheims, L. I, ch. 13. — DUCANGE, Gloss., aux mots *Francisca*, *Spatha*. — ISIDORE, dans les Annales de Châlons-sur-Marne, introd. XXXV.

fleur de lis. Toutefois, on veut bien, contre D. Devaines lui-même, accorder un moment cette ressemblance. On accorde qu'il y ait de l'analogie entre le lis français et certaines armes de nos aïeux; concession d'autant plus généreuse que, dans les dessins des vieux manuscrits, les lances ont toujours la forme de lances et jamais de fleurs de lis, et que, dans les premiers sceaux à fleurs de lis, jamais elles n'y ressemblent à des lances. Eh bien, ce sera ici que nous placerons la proposition conciliatrice que nous avons annoncée. C'est que notre fleur de lis étant véritablement antérieure aux armes meurtrières dont on l'a dit imitée, c'est elle qui serait type; les armes ne seraient que copies.

CHAPITRE VI.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, PROVENANT DE L'IMITATION D'UNE ABEILLE.

Au milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire le 27 mai 1653, on fit la découverte, à Tournai, d'un tombeau que l'on jugea être celui de Childéric, père de Clovis, mort en 480. Le P. Hardouin, Audigier, Legendre de Saint-Aubin et d'autres encore, ont pu contester que ce tombeau fût celui de Childéric Ier, mais non qu'il fût d'une date très voisine de ce prince, puisque les médailles impériales qu'on y trouva sont toutes d'empereurs antérieurs à sa mort. Quoi qu'il en soit, parmi les objets curieux qu'il renfermait ou qui étaient auprès, on trouva environ trois cents joyaux de petite dimension, d'une forme approchant de celle de la mouche, et auxquels on donna, en effet, le nom d'abeilles. Ces figurines, de pierre fine et d'or, furent données en présent à Louis XIV par l'archevêque de Mayence, ainsi que tout ce que contenait le tombeau; elles ont longtemps fait partie de la riche collection de la Bibliothèque royale de Paris. Le vol de 1832, à l'exception de deux, qui en sont devenues d'autant plus précieuses, l'en a pour jamais dépouillée. Le médecin de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, nommé J.-J. Chifflet, qui était sur les lieux au moment de la découverte

du tombeau, fut chargé par ce prince d'en écrire l'histoire. Selon lui, les insectes d'or étaient appliqués sur le manteau du roi, parce que, dit l'abbé Dubos, partisan de ce système, la tribu des Francs sur laquelle il régnait avait pris les abeilles pour son symbole et en parsemait ses enseignes. Où donc a-t-il vu cette assertion écrite? Il ne le dit point, et il décide seul ce qui précisément est en question. Quoi qu'il en soit, il pense avec Chifflet que ce sont ces abeilles qui, par la faute des peintres et des sculpteurs, sont devenues insensiblement nos fleurs de lis. Laureau, convaincu par les seules assertions de Dubos et de Chifflet, ne doute pas plus qu'eux que, dans l'origine, les fleurs de lis ne fussent des abeilles : « Juste emblême, dit-il, « d'un peuple qui abandonne son climat pour se transporter dans d'autres, et part comme un essaim; em« blême d'autant plus sensible qu'il exprime le vœu et « la démarche d'une nation dont le pays abonde en « abeilles, dont elle suivait l'exemple ». [1]

Si le livre de Chifflet a eu quelques prosélytes, il a trouvé aussi une foule de contradicteurs entre lesquels Tristan de Saint-Amand s'est acquis une sorte de célébrité. A son tour, il a entrepris un livre uniquement, dit-il, pour venger la France, que Chifflet injuriait, en donnant aux fleurs de lis une semblable origine; il y passe en revue tous les anciens monumens de la

[1] *Naenia Britannica*, 54, 123. — MILLIN, Monum. inédits, I, 225, 254. — AUDIGIER, Orig. des Franç., T. II, 498. — J.-J. CHIFFLET, *Anastasis Childer.*, 1655, ch. 12. — DUBOS, Établ. des Francs dans les Gaules, I, 608. — LAUREAU, avant Clovis, T. II, 411.

monarchie, cherche à prouver que la fleur de lis s'est vue depuis Clovis et vraisemblablement dès le temps de ses prédécesseurs, et s'attache à démontrer qu'il n'a jamais paru d'abeilles ailleurs que dans le tombeau de Tournai. [1]

Sur ce dernier point, Tristan de Saint-Amand va trop loin. Montfaucon, tout en contestant une analogie entre la fleur de lis et les abeilles, parle de la chlamyde parsemée d'abeilles que portait Mérovée. Jean-Baptiste, poète mantouan, dit que, pendant la guerre de Gênes, Louis XII avait une cotte d'armes blanche et un étendard, sur lesquels des abeilles d'or étaient brodées. La guerre de Gênes, motivée par la révolte de cette ville contre l'autorité du roi en 1507, est décrite en vers français par J. Desmarets, témoin oculaire, dans un livre qu'il offrit lui-même à la reine Anne de Bretagne. Ce beau manuscrit, orné de miniatures, existe à la Bibliothéque royale; Louis XII et son cheval y sont peints en vêtemens blancs, chargés de ruches et d'abeilles d'or, et sur lesquels on lit ces mots : *Non utitur aculeo rex*, le roi ne se sert point d'aiguillon. Mais il est évident que les abeilles n'ont là aucune valeur héraldique. Dépouillées d'aiguillon comme le roi, occupées au travail autour de leur ruche, elles étaient l'emblême de la clémence; tandis que le roi, désarmé comme un roi d'abeilles, fut la clémence même. [2]

[1] TRISTAN DE SAINT-AMAND, Traité du Lis, 1656. = [2] BENETON, Enseign., 272. — *Idem*, Marq. nation., 243. — SAINTE-MARTHE, 15. — JEHAN DESMARETS, in-4°, Biblioth. Royale, MS. 9707, 3. — MONTFAUCON, Monar. franç., IV, 196.

Quant à Chifflet, entre mille bonnes raisons, on peut lui objecter que les figurines de Tournai ne ressemblent ni à des fleurs de lis, ni à des abeilles. Quelque grossière que soit chez nos premiers aïeux la forme des objets qu'ils imitent, du moins ont-ils toujours un air de ressemblance avec les modèles. Or, dans l'abeille de la nature, le ventre apparaît entre les ailes, qui, à cause de sa masse, sont courtes et écartées. Dans le bijou d'or du tombeau, on ne voit ni tête, ni ventre, ni pates, ce qui est singulier, si c'est une abeille; de même qu'on n'y voit que deux pétales au lieu de trois, ce qui n'est pas moins singulier, si c'est une fleur de lis. Enfin, si l'on prend une abeille vivante et un lis pour les comparer, il est certain qu'on les tiendra tous deux devant soi dans la direction perpendiculaire d'un corps organisé qui végète et s'élève. Pourra-t-on dire que, dans cette position, il y a analogie entre les deux formes? Non, car pour qu'il y eût commencement de similitude, il faudrait renverser l'un des deux, et en mettre la tête où était d'abord le pied; si, après cela, on persiste à trouver encore que l'abeille ressemble à un lis, ce sera tout au plus à un lis renversé. Donc l'abeille du tombeau de Childéric ne peut être comparée avec justesse à un lis; donc la fleur de lis du blason ne peut venir originairement de ce joyau, qui n'est pas même une abeille.[1]

Ribaud de Rochefort, Daniel, Montfaucon, etc., en vain se sont élevés contre l'erreur de Chifflet; en vain

[1] Ribaud de Rochefort, Dissert. sur le tomb. de Childéric. — De Brière, Prix de Volney, p. 86.

Sainte-Marthe lui a reproché sa méprise sur l'article de la ressemblance, en vain il s'est moqué du ridicule des motifs qu'il mettait en avant pour faire valoir son système, des critiques si sévères, des arrêts émanés d'autorités littéraires si graves, n'ont pu empêcher Buonaparte, dont l'esprit était fécond en idées hétéroclites, d'adopter l'abeille pour insigne. Le manteau dont il s'affubla pour la comédie de son couronnement était couvert d'abeilles en oripeau; c'était sur des abeilles que ses tribunaux siégeaient; les murs de toutes ses administrations étaient tapissés d'abeilles. Toutefois, ce que nous rapporterons de son opinion sur les fleurs de lis prouvera qu'il les aurait préférées de beaucoup encore à ses mouches; et que si, ayant un choix à faire, il leur donna la préférence, ce fut précisément parce que ses conseillers et lui étaient persuadés que les fleurs de lis en dérivaient. N'avons-nous pas déjà fait voir l'un d'eux mettant de son autorité privée, dans un drame de circonstance, des abeilles sur l'oriflamme, étendard dont le caractère particulier consistait à être uni et *sans pourtraicture aucune*?[1]

[1] RIBAUD DE ROCHEFORT, Recueil de dissertations. — DANIEL, Hist. de France, édit. de Griffet, II, 127.—MONTFAUCON, Monar. franç., I, p. 12. — SAINTE-MARTHE, Traité des Arm. de France, p. 15. — ÉTIENNE, BAOUR-LORMIAN, opéra de l'*Oriflamme*.

CHAPITRE VII.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, DÉRIVÉE DE L'IMITATION D'UN CRAPAUD.

Une tradition a long-temps régné parmi nous, selon laquelle les Francs auraient porté pour emblême trois crapauds ou grenouilles, en commémoration, disait-on, des pays marécageux qu'ils avaient d'abord habités. Marcomir, un de leurs anciens rois, ayant pénétré de la Westphalie dans la Tongrie, vit en songe une figure à trois têtes, l'une de lion, l'autre d'aigle, et la troisième de crapaud. Il consulta un druide nommé Alrunus, qui lui expliqua ainsi sa vision. « Trois peuples régneront suc« cessivement dans les Gaules : les Celtes désignés par « le lion, les Romains par l'aigle, et les Francs par le « crapaud. » Il est évident que la fable est postérieure à l'événement, c'est-à-dire à la domination des Celtes et des Romains; mais ne fût-elle venue à nous que depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, toujours est-il qu'elle s'y est long-temps perpétuée. Wlson de la Colombière dit que Clovis ayant vu ses soldats se couronner de lis jaunes après la victoire de Tolbiac, prit des lis d'or pour ses armes, au lieu de celles qu'il portait auparavant, qui étaient, selon l'opinion de Paul-Émile, d'argent à trois couronnes ou diadêmes de gueules; et selon Jean Naucler, de trois grenouilles de sinople en champ d'argent. Cette dernière opinion

paraît avoir séduit Nostradamus, qui, dans une de ses obscures centuries, appelle le roi de France l'héritier des crapauds.[1]

Artevelle, ce Belge séditieux, qui fut vaincu à Rosbecq, qui périt étouffé dans la bataille et qui fut pendu après, disait insolemment que les Français ne pourraient passer la Lys pour l'atteindre, à moins qu'ils ne fussent crapauds, faisant allusion en cela à l'opinion répandue en Flandre, et qu'on y caressait pour nous ravaler. Les Français, pour le malheur des Flamands, ne passèrent que trop vite la rivière; mais ceux des vaincus qui furent épargnés par le glaive se consolèrent en nommant leurs vainqueurs *crapauds franchos*, tandis qu'auparavant on les nommait *liliarts*.[2]

La croyance à cette fable, qui paraît toute flamande d'origine, ou du moins renouvelée par les Flamands, était dans sa plus grande ferveur au XIV[e] et au XV[e] siècle, temps où l'ignorance des choses nationales était presque

[1] NICOLAS VATON, *De Militari officio*, au mot *Botrace*. — RAULIN, Panég. orthod., 22. — THÉOD. HOEPINGUE, I, 285. — GÉLIOT, Armorial de Louvain. — AGRIPPA, *De Incertitudine scientiar.*, ch. 81. — TRITHÈME, d'après le Pseudo-Hunibald. — HUMB. MORUS, L. III, ch. 18. — DUHAILLAN, Hist. de France, L. I, 35. — P. ROUSSELET, Lis sacré, 6. — MUNSTER, Cosmograp., L. II, — CORROZET, Trésor des Hist. de France, ch. 36. — CHASSANÉE, *Catalog. gloriæ mundi*, *pars* 5. — BERTHELIUS, Hist. de Luxemb., ch. 5. — ÉTIEN. PASQUIER, Recherches, L. II, ch. 12. — PAP. MASSON, Ann., L. III. — WLSON DE LA COLOMBIÈRE, Science héroïq., 221. — CL. VILLETTE, Raison des Cérémon. de l'Église. — [2] DANIEL, de Griffet, II, 214. — MÉNESTRIER, Usage des Armoiries, I, 312. — FAUCHET, Origine des Chevaliers, L. I, ch. 2.

universelle, même en France : les tapisseries de Saint-Remy et de Notre-Dame de Rheims, qui sont voisines de cette époque, l'attestent. L'incurie actuelle pour les monumens historiques fournis par cette religion qui a cependant doté le pays de tant de merveilles, laisse les grandes pages de Rheims, curieusement écrites à l'aiguille, dans un état d'abandon qui ne tarderait pas à leur être funeste, si l'Église, bien que spoliée de ses richesses par l'impiété, et privée aujourd'hui d'allocations suffisantes pour ses plus urgens besoins, cessait un seul instant d'être ingénieuse à préserver encore les restes précieux de sa splendeur passée, d'une destruction imminente; nous nous sommes donc fait un devoir d'aller visiter ces tapisseries, tandis que les traits en sont encore lisibles. Dans plusieurs, et particulièrement dans celles qui étaient exposées à la cathédrale, et qui représentent les batailles de Clovis avant sa conversion, on voit des étendards de formes variées : les uns blancs, les autres d'un blanc glacé de rouge, mais tous chargés de trois grenouilles ou crapauds.

Il existe à Orléans un bas-relief en bois de noyer trouvé à Sully, sur la Loire, et qui, d'après certains rapprochemens, passe pour être du temps de Charles VIII; il représente un combat entre des Français et des Allemands. Sur l'étendard de ceux-là, qui est une longue flamme découpée en deux pointes, figurent trois grenouilles ou crapauds placés en triangle et sculptés en relief très saillant; un des combattans, qui paraît être le roi de France, porte devant lui l'écu aux trois fleurs de lis. Ce curieux bas-relief est gravé dans le recueil

des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France. [1]

D'anciens édifices portaient aussi la trace de crapauds : on en voyait, a-t-on prétendu, sur l'une des portes de Tours et de Bayonne, sur des piliers de Saint-Julien au Mans, de Saint-Sornin à Bordeaux, de l'abbaye de Moissac, de Notre-Dame de Poissy, au pont d'Anse près de Lyon, à Saint-Sever, à Montargis, etc., si cependant on peut toujours prendre pour des crapauds des figures qui, le plus souvent, sont très mal sculptées. Convenons que le P. Ménestrier nie leur présence à Poissy, où il était allé exprès pour s'assurer s'ils s'y voyaient réellement, et à Bayonne, qui, selon sa remarque, n'appartint jamais à Clovis. [2]

Enfin, un jaspe de forme ovale, faisant partie de ce qui fut trouvé dans le fameux tombeau de Childéric, porte une grenouille en relief; ce petit monument ressemblait assez aux scarabées égyptiens. [3]

Il n'y a donc pas moyen d'en douter : la tradition du crapaud avait un fondement dans notre histoire, sans qu'on puisse donner l'explication de cet étrange emblème; mais dire, avec l'Anglais Nicolas Vaton ou Upton et ses copistes, qu'il est le type de la fleur de lis, c'est abuser de la faculté du paradoxe; de même qu'employer son temps à réfuter celui-ci, comme ont

[1] Vergnaud Romagnesi, Mém. des Antiq. de France, VIII, 387.— Album du Loiret. = [2] Philib. Campanilo, ch. I.—Duchesne, Antiq. des villes, I, 521. — Favyn, Théâtr. d'honneur, I, 185. — Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 320. = [3] Montfaucon, Monum. franç., I, 15.

fait Papire Masson, Marlot, Sainte-Marthe, Mabillon, etc., c'est ne point sentir assez tout ce que la perte de ce temps a d'irréparable. Le P. Monet, qui croit à l'origine céleste de la fleur de lis, s'emporte, à l'occasion des crapauds, contre le travers du siècle, qui fait embrasser à l'envi les idées les plus extravagantes. Dubos, qui croit à l'origine de la fleur de lis dérivée de l'imitation d'une abeille, repousse l'opinion qui les tire d'un crapaud, moins parce qu'elle contrarie son système que parce qu'il y voit une injure inventée par les Flamands, *qui veulent*, dit-il, *rendre les François méprisables par toute sorte d'endroits.* Nous partageons ce sentiment; cependant, nous croyons la première manifestation de la jalousie flamande, à notre égard, excessivement ancienne. [1]

Mais il y a, selon certains auteurs, entre le crapaud, le coq, ces deux emblêmes des Français, au dire de nos ennemis, et la fleur de lis nationale, un rapport que sa singularité empêche de passer sous silence. Vigenère, dans ses notes aux Commentaires de César, assure que la cervelle d'un coq représente d'un côté un crapaud, et de l'autre une fleur de lis; ce que le P. Raulin confirme en ces termes : « J'ai veu souvent par ex-« périence récréative que la cervelle du cocq est faite en « forme d'un crapau bien formé, et qu'estant renversée

[1] Daniel, de Griffet, II, 214. — Claude Paradin, Alliances de la maison de France.—Sainte-Marthe, Armoiries de France, 8.—Mabillon, Mém. de l'Académ. des Inscript., II. — Monet, Pratiq. des Armoir., 137. — Dubos, Établiss. de la Monarch. franç., I, 608.— Fauchet, Antiq. des Arm. — Leber, Cérém. du Sacre, 297.

« de l'autre costé elle ressemble à une fleur de lys, qui « sont les armes des François et des Gaulois. » En admettant l'observation comme exacte, qui ne prendrait un plaisir malin à la confusion de nos gallicoles modernes, ayant à justifier leur prédilection pour l'oiseau tyran dont la cervelle, de quelque côté qu'on la regarde, ressemble à deux objets aussi antipathiques pour eux qu'un crapaud ou qu'une fleur de lis? [1]

[1] Vigenère, *Annot. Comm. Cæsar.*, p. 43. — Raulin, Panég. des Fleurs de Lis, 323.

CHAPITRE VIII.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, EMPRUNTÉE A L'EXPRESSION *LIS* OU *LIT* DE JUSTICE.

La haute noblesse d'un insigne tel que la fleur de lis a dû faire naître une foule de sentimens divers sur l'origine de cet insigne; en voici un qui ne doit pas être passé sous silence. [1]

Fauchet avait avancé que *lit de justice* se disait par corruption d'*élite justice, electa justicia*, parce qu'apparemment le roi, dans certains cas d'exception, faisait fonctions de juge et prononçait lui-même. Le Duchat, par l'exemple qu'il cite dans Ménage, paraît satisfait de cette étymologie. Mais l'auteur d'une dissertation savante insérée dans l'*Année littéraire* en propose une autre; il dit : Sous la seconde race et au commencement de la troisième, les princes tenaient des assemblées ou cours plénières dans les solennités telles que leur couronnement, leur mariage, les grandes fêtes de l'Église. Les crises de l'État, les querelles entre les feudataires de la couronne, l'opportunité des guerres, la fixation des coutumes, étaient nécessairement aussi du ressort de ces assemblées imposantes, qui, selon la nature du sujet à traiter, prenaient le nom de lis militaires ou de

[1] Ménage, Diction. étymolog., au mot *Lit*. — Leber, VIII, 106; VI, 378. — Rostrenen, Dictionn.

lis de justice. *Lis* est un mot de l'ancien langage celtique qu'on parlait alors, et ce mot a conservé encore dans le bas-breton, reste de celtique, la signification de cour; le nom de *lis*, dans ce sens, a continué depuis à être celui des assemblées solennelles où les rois de France, suivis des grands de l'État, venaient siéger au parlement, et l'on disait indistinctement cour ou lis de justice. Au mot *lis*, qu'à la longue on a cessé de comprendre, on a substitué celui de *lit*, dont chacun savait mieux la signification, et l'on a fini par dire uniquement *lit de justice*; mais du temps où ces cours plénières étaient encore appelées *lis*, le roi y paraissait avec la couronne sur la tête, vêtu du manteau royal de velours bleu en forme de dalmatique et le sceptre d'or à la main. Ce sceptre était terminé par une fleur à demi épanouie, et dont quatre pétales repliés marquaient les quatre côtés. Comme les cours ou lis étaient les occasions les plus solennelles de celles où paraissait le sceptre royal, on se sera accoutumé à donner à son ornement terminal le nom de fleur *du lis*, et enfin *de lis*. C'est vraisemblablement de là que nos rois ont pris leurs armoiries, et ils n'auraient su en prendre de plus nobles : le champ d'azur de l'écu de France est la représentation de leur manteau bleu; ils ont semé cet écu de la fleur d'or qui ornait leur sceptre, en conservant même au pied de cette fleur le cercle ou anneau d'or qui la fixait au bâton royal.

Ce sentiment, donné par l'auteur seulement comme une conjecture, n'a rien que de généreux; aussi ne le combattrons-nous pas directement, quoique nous ne le

partagions point. Nous espérons démontrer que la fleur de lis est infiniment plus ancienne que les lits de justice; mais nous saisirons l'opportunité de l'occasion pour présenter, à cause de l'intérêt du sujet, d'autres définitions de l'expression *lit de justice.*[1]

Lorsque les assemblées de la nation se tenaient en plein air, le roi y siégeait sur un trône d'or, selon Sigebert et Aimoin; mais lorsque les parlemens s'assemblèrent à couvert, on substitua au trône ou on y ajouta un dais et des coussins; et comme dans l'ancien langage un siége couvert d'un dais se nommait *lit*, on a nommé lit de justice le trône royal au parlement. Cinq coussins formaient ce lit : le roi était assis sur l'un, un autre lui tenait lieu de dossier, deux soutenaient ses bras, et le cinquième servait de marche-pied. Charles V et Louis XII renouvelèrent ce siége, et il subsistait encore en 1789. Toutefois, le savant auteur de cette notice se propose d'y ajouter ces mots : « Sans aller « puiser dans les profondeurs un peu obscures du cel- « tique et du bas-breton, ne serait-il pas plus simple et « plus naturel de tirer l'expression *lis* ou *lit de justice,* « du latin *lis,* procès? En matière d'étymologie, on va « souvent bien loin, et trop loin, chercher ce qu'on a, « pour ainsi dire, sous la main ».[2]

Mais, pour revenir aux fleurs de lis, voici, sur leur origine, une opinion où le mot *lis* reçoit une autre application. Bullet, qui se complaît à tirer du celtique toutes ses étymologies, prétend que lorsqu'on fut ac-

[1] LEBER, Recueil de Dissert., VI, 380. = [2] LEBER, sa note communiquée.

coutumé à regarder les fleurs de lis comme étant un attribut particulier aux rois de France, notre nation, qui parlait encore le celtique au commencement de la troisième race, appela *ly* cette fleur, d'un mot dont la signification, en celtique, était roi ou fleur du roi.[1]

Le P. Jourdan croit que les fleurons dont s'est formé l'insigne de la France ont été nommés fleur de lis, à cause du lien, du cercle ou du cordon de la couronne qui, en vieux français, se disait *lie* ou *lis*. Voilà donc un mot, soit celtique, soit breton, dérivant de la langue des Celtes, que différens auteurs, occupés du même sujet, expliquent pourtant dans un sens différent, selon le besoin qu'ils en ont pour étayer leur système, puisque *lis* signifie cour, roi ou cordon. Plus tard, nous le verrons cité avec la signification de blanc et d'eau.[2]

[1] BULLET, Recueil de Dissert., p. 42. — DE BRIÈRE, Prix de Volney, p. 87. = [2] JOURDAN, Origine de la maison de France, II, 70.

CHAPITRE IX.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, ATTRIBUÉE A UNE DÉRIVATION DU MONOGRAMME GREC DU CHRIST.

Voltaire n'est pas le premier qui ait porté une accusation d'ignorance contre les peintres au sujet des fleurs de lis. Voici ce que dit N. Catherinot, dans l'addition à sa Gaule grecque. « L'Église et le roi ont partagé le « sacré nom de Jésus-Christ, tel qu'il s'écrit en grec. « L'Église a pris celui de Jésus, et en a formé ces noms « de Jésus ainsi, I. H. S. Le roi, comme très chrétien, « a pris le nom de Christ, et en a formé son blason. « Car nos lis ne sont autre chose que le monogramme « ou chiffre de CHRIST en grec, c'est-à-dire un RHO « enté sur un CHI, et depuis barré par le milieu. Il se « voit ainsi dans les anciennes médailles des empereurs « chrétiens, tantôt à même le revers, et tantôt dans « un labaron ou bannière quarrée. Il se voyait ainsi, « comme j'estime, dans l'oriflamme ; mais les peintres « ignorans ont, depuis cinq ou six siècles, travesti ce « chiffre en fleur de lis. »[1]

Catherinot, homme du reste fort laborieux, était habituellement trop pressé d'imprimer pour donner à ses opinions un degré de discussion critique suffisant

[1] CATHERINOT, Gaule grecque, 1686. — E. CARTIER, sa lettre de décembre 1834.

pour les faire croire élaborées. Celle-ci ne paraît reposer sur aucun fondement solide : aussi n'a-t-elle point fait de prosélytes. Sans doute il n'est pas très difficile de faire à peu près une fleur de lis, ou du moins les traits primitifs qui ont pu l'amener à sa forme actuelle, en arrondissant les deux branches du X, en modifiant un peu le P, et en ajoutant la barre, comme cela se voit dans le monogramme des médailles frappées par les premiers empereurs chrétiens; mais rien ne donne à conjecturer que cela se soit fait ainsi, et nous ne citons le sentiment de Catherinot que pour éviter le reproche de ne l'avoir point connu.

CHAPITRE X.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, PRISE DANS L'ANALOGIE DES MOTS *FLORUS*, *LOYS* ET *LIS*.

Au temps de Louis VII, tous nos rois de ce nom s'appelaient et signaient Loïs ou Loys. Peu à peu on s'habitua à prononcer Louis ; mais ils conservèrent leur signature intacte jusqu'à Louis XIII. Malherbe ayant vu une lettre du jeune fils de Henri IV, qui était encore signée Loys, demanda au roi si le dauphin ne se nommait pas Louis. — « Sans doute », répondit Henri IV. — « Pourquoi donc lui fait-on encore signer Loys? » — reprit Malherbe ; et dès lors le joli nom de Loys fut abandonné.

On sait généralement que Loys ou Louis VII avait reçu de son père le surnom de Florus. Orderic Vital, moine de Saint-Évroul, auteur contemporain, et d'autres, à son exemple, le lui donnent souvent. Si, comme on l'a prétendu, il le dut à sa beauté, qui, selon Suger, était grande, ce sera à cette circonstance que la Chronique de Morigny faisait allusion lorsqu'elle disait que Dieu avait placé Louis comme une fleur odoriférante parmi ceux de son âge. Ainsi, ce jeune prince était beau : la plus belle des fleurs, la fleur par excellence, le lis, était le type auquel on comparaît la beauté. Beau comme les lis! disaient nos aïeux. Or, puisqu'il s'appe-

lait déjà Loys, son père, en le surnommant Florus, peut avoir eu l'intention de rendre les idées de Loys, de lis et de fleur tout à la fois.[1]

On a vu jadis à Rome un Aquilus Florus, triumvir monétaire sous Auguste, prendre le surnom de Cyanus, bleuet, pour justifier son nom de Florus. Mais nous ne dirons pas qu'il en fût de même ici, et que Louis-le-Gros donna des lis à son fils pour justifier le surnom de Florus; car les lis, comme insignes de la monarchie, étaient bien antérieurs à la naissance de Louis VII.[2]

La conjecture que nous venons d'énoncer reçoit un plus haut degré de vraisemblance de la considération que les monnaies des règnes de Louis VI et de Louis VII sont les premières sur lesquelles les fleurs de lis s'observent. Or, le respect pour cet insigne, déjà ancien alors, a pu aussi déterminer Louis-le-Gros à donner à son fils le nom de Florus. Enfin, il est possible que l'usage se soit introduit dans ce temps-là de confondre dans une appellation commune *Florus* et *Loys*, et de dire, par rapport à l'insigne, *flor de loys*, et, par rapport à la monnaie, pièce à la flor de florus ou de loys, pièce à fleur de lis.

[1] Chronique de Morigny, L. I, *ad initium*. — ORDERIC VITAL, Histoire de Normandie, L. XI, an. 1108; L. XIII, an. 1135. — AND. DUCHESNE, Histoire de Bourgogne, L. IV, ch. 3. — DAVID BLONDEL, Généalogie de France, L. I, ch. 8. — FONCEMAGNE, Mém. de l'Acad. des Inscript., II, 579. — CHIFFLET, *Lilium Francorum*, p. 64. — PIGANIOL DE LA FORCE, I, 31. — SAINTE-MARTHE, 41. — FURETIÈRE, au mot *Lis*. — Bibliothéque Royale, fonds des Blancs-Manteaux, 12. — LEBLANC, Traité des Monumens. = [2] RAINSSANT, Journal des Savans, 1678, p. 369.

Cependant, comme il ne serait pas délicat de dissimuler un fait afin de tourner une difficulté, nous devons dire que la monnaie de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune ressemble, dans quelques pièces à fleurs de lis, à celle de Florence. En effet, cette ville italienne avait déjà le lis pour emblême depuis que le don lui en avait été concédé par Charlemagne, disait-on, et elle le gravait sur ses monnaies. Florence, pour se servir d'une expression de manufacture, Florence battait peut-être monnaie *à façon* pour les divers souverains de l'Europe. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on donne le nom de Florence, ou plutôt de florin, aux pièces d'or de presque tous les pays, et que l'une de nos plus anciennes monnaies, rapportées par Leblanc, est nommée florin, soit parce qu'elle avait été frappée à Florence, soit parce qu'elle portait au revers un saint Jean qui en était le patron. Ne peut-on pas dire alors que cette coïncidence du surnom de Florus avec le nom de Loys ou lis, de celui de Florence avec celui de fleur de lis, et enfin de tous ces noms et surnoms entre eux, a donné lieu à la formation du nom de notre illustre insigne? Le père Ménestrier a entrevu cette idée.[1]

Quoi qu'il en puisse être, l'apparente analogie entre ces expressions a fourni à Bernardin de Saint-Pierre l'idée d'une fiction gracieuse. Il suppose que Cérès, cherchant sa fille Proserpine, vient sur les bords de la Seine. Elle y voit un jeune enfant qui se baignait. Il était beau, et d'une blancheur éblouissante : elle lui donna une gerbe de blé, et lui enseigna à en semer le

[1] Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 309.

grain. Près de là vivait un druide, et l'on s'attend bien (ceci soit dit cependant sans préconiser tous les druides) que l'homme des autels va jouer un rôle odieux. Cette tactique en effet est obligée dans les livres des philosophes. Ils regardent du même œil, et le ministre d'une divinité aveugle, et le ministre du Dieu de vérité, et n'ont pas un degré d'instruction ou de bonne foi suffisant pour savoir ou pour convenir que les druides gaulois étaient en général aussi savans et aussi connus des anciens que les mages de Perse, les brachmanes de l'Inde ou les prêtres égyptiens : qu'aux fonctions sacerdotales ils joignaient, selon César, Diodore, Strabon, Justin, Ammien Marcellin, etc., la connaissance et la pratique de la médecine et de l'astronomie; qu'ils étaient à peu près les seuls poètes, les seuls législateurs, les seuls historiens de la nation; enfin, que les lumières dont nos philosophes vantent si fort les avantages aujourd'hui, nous viennent de la Grèce et de Rome par l'intermédiaire de ces druides, qu'ils connaissent mal, et par celui des moines, pour lesquels ils affectent un si souverain mépris [1]. Le druide donc de Bernardin de Saint-Pierre attire l'enfant au bord du fleuve, et l'y noie. En effet, quand il vit une terre labourée et une moisson : « Que deviendra ma puissance, dit-il, si les « hommes vivent de froment? Que deviendra ma for- « tune si, chargé de distribuer aux Gaulois, pour leur « nourriture, les faînes et les glands, j'en perds le mo- « nopole? » La mère, ne voyant plus paraître son en-

[1] Cambry, Description du département de l'Oise, I, 342. — Villiaume, Journal de l'Instit. historique, 12.

fant, court éperdue le long de la Seine. Elle aperçoit une blancheur sur le rivage : il n'est pas loin, dit-elle, voilà ses fleurs chéries, voilà ses blanches marguerites; hélas! c'était lui-même, c'était Loïs son cher enfant! Elle pleure, elle gémit, elle soupire, elle est près de mourir, tandis que le druide, monté sur un roc voisin, s'applaudit de sa vengeance. « Les dieux ne viennent pas « toujours à la voix des malheureux; mais, aux cris d'une « mère affligée, Cérès apparut. Loïs, dit-elle, sois la plus « belle fleur des Gaules. Aussitôt les joues pâles de Loïs « se développent en calice plus blanc que la neige : ses « cheveux blonds se changent en filets d'or. Une odeur « suave s'en exhale. Sa taille légère s'élève vers le ciel; « mais sa tête se penche encore sur les bords du fleuve « qu'il a chéris. Loïs devient lis. — Toi », dit la déesse au druide, qui était devenu chardon, « toi qui voulais « nourrir les hommes comme les bêtes, deviens toi- « même la pâture des animaux. Sois l'ennemi des mois- « sons après ta mort, comme tu le fus pendant ta vie. « Pour toi, belle fleur de loïs, sois l'ornement de la « Seine, et que, dans la main de ses rois, ta fleur victo- « rieuse l'emporte un jour sur le gui des druides. »[1]

Ainsi dit le chantre des lis; et cependant Bernardin de Saint-Pierre professa toutes les idées nouvelles, nées de l'abus de la philosophie, et aiguisa, autant qu'il fut en lui, et plus que n'eût fait le druide le plus ennemi des moissons, la faux populaire sous le tranchant de laquelle succomba, pour la première fois, la belle fleur de loïs, si long-temps triomphante dans la main de nos rois.

[1] Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la Nature*, IV, 373.

CHAPITRE XI.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS, DÉDUITE DE L'IMITATION D'UNE FLEUR.

Les diverses opinions que nous avons examinées jusqu'à présent ayant toutes, plus ou moins, une apparence paradoxale, il est temps d'en produire une enfin qui approche davantage de la vraisemblance. Aucune n'atteindra mieux ce but que celle qui, sans effort d'imagination, fait dériver d'une simple fleur la noble fleur de lis de France. Du moins cette idée est gracieuse; et si elle sourit à nos aïeux dès l'époque où cet emblême vint décorer leurs armoiries, à combien plus forte raison ne doit-elle pas être agréable encore aux Français de nos jours, même à ceux qui sont le plus favorables aux nouvelles idées. Ici, en effet, ce ne sont plus les armes de seigneurs inhumains, livrant, selon les uns, leurs faibles et dociles vassaux aux tigres, aux lions, aux léopards, dont ils ont placé l'image sur le cimier de leur casque ou dans l'écusson de leur bouclier; ce ne sont plus les armes de chevaliers, nommés par les autres, barons de rapine et de proie, et dont les emblêmes eussent été à juste titre des milans, des aigles et des vautours, oiseaux à serres et à bec crochus, s'il en fut jamais; ce ne sont plus des insectes à aiguillons perçans comme la mouche à miel, des reptiles immondes

comme le crapaud, qui vont nous occuper; c'est, au contraire, un produit inoffensif de la nature végétative, c'est une innocente et admirable fleur.

La fleur de lis de France, avons-nous dit, dérive d'une fleur; sans doute, et d'après son nom même, c'est d'un lis. Si elle provenait d'une arme, d'une abeille, d'un crapaud, etc., son nom rappellerait cette analogie, et elle ne porterait pas si universellement celui qu'elle a reçu dès son origine. Mais le lis a des variétés : quel est le lis du blason de France?[1]

Quoiqu'il soit naturel de pencher pour le lis blanc, néanmoins il y a des auteurs qui attribuent cet honneur au jaune. L'Anglais Nicolas Upton, ou Vaton, au xv[e] siècle, est un des plus anciens. Se serait-il étayé du sentiment de Sidonius Apollinaris, qui donne aux Français le surnom de *Paludicoles*, parce qu'ils venaient du pays des Sicambres, voisin des marais de la Frise, où croissait la pavillée en abondance.

« L'oriflamme est dit de or et de flamme, c'est-à-dire « un lis de marais, qui sont les armes de France en « champ d'azur, qui dénote l'eau, en mémoire que les « François sont sortis d'un lieu marécageux. »[2]

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donna Élisabeth, sa nièce, en mariage à Philippe-Auguste, avec

[1] Nicolas Upton, *de Re militerario*, chap. *de Colore pallido*. — Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 284. — Rainssant, Journal des Savans, 1678, p. 369. — Sidon. Apollinaris, L. IV. — Fauchet, Origine des Armoiries, L. I, ch. 2. — Malingre, *de Lege Salica*, ch. 28. — Archives historiques de la Belgique, II, 94. — [2] Borel, Antiquités gauloises, 516.

l'Artois pour dot. Les limites stipulées furent la rivière de *Lys*, aux bords de laquelle croît une fleur qui lui est particulière, nommée *flambe* ou *iris*. Les deux princes firent graver cet iris sur leurs monnaies, et ce fut, d'après le père Hardouin, l'origine de la fleur de lis.[1]

Une opinion accréditée veut que les soldats de Clovis, après la bataille de Tolbiac, en 496, se soient spontanément parés de lis tressés en couronnes, et que nos fleurs de lis datent de là. Il y aurait autant de gloire dans cette origine qu'il y a de noblesse d'âme à la croire fondée. Dans tous les cas, et eu égard au lieu où se livra la bataille, ces lis devaient être de l'espèce jaune, nommée *iris lutescens*, ou l'*iris pseudo-acorus*, vulgairement le glayeul des marais, abondant au bord de toutes les eaux courantes et stagnantes de l'Europe centrale. Mais disons, quand le moment en est aussi opportun, que l'action des soldats de Clovis n'était point une innovation; c'était seulement une réminiscence d'un usage plus ancien. Le lis était, à Carthage et dans les Gaules, la récompense de la victoire. Aristote dit que ces peuples proportionnaient le volume de leurs couronnes de lis au nombre et à l'importance de leurs actions d'éclat : *Liliorum ornamentum pro numero expeditionum augent.*[2]

[1] Hardouin, dans Bullet, Dissert. sur les Fleurs de Lis, p. 27. = [2] Instel, Traité de la Chancellerie de France. — Wlson de La Colombière, Science héroïque, p. 221. — Dictionnaire des Sciences naturelles, aux mots *Glayeul*, *Iris*. — Cécil. Frey, *Galliarum*. — Aristote, *Politica*.

Voici pour le glayeul un témoignage grave, fourni récemment par un académicien dont nous avons le regret de ne pas savoir le nom. Le musée britannique possède, dit-il, un manuscrit de Giraud-le-Gallois, qui écrivit sous Philippe-Auguste, et qui avait long-temps séjourné en France. Cet ouvrage est intitulé : *De Instructione Principis*. L'auteur anglais, en parlant des princes qui, pour faire allusion à leur valeur, prennent pour armoiries des bêtes féroces, telles que le lion, l'ours, le léopard, dit que les rois de France, au contraire, *moralitate laudabili.... arrogantiam omnem atque superbiam vitare volentes*, ne portent sur leurs drapeaux et leurs boucliers que de simples fleurs de glayeul, *simplicibus tantùm gladioli flosculis*. Dans son enthousiasme pour la France, l'Anglais s'écrie : « Une chose digne de notre admiration et de nos éloges, « c'est d'avoir vu, de nos jours, de simples fleurs vaincre « des léopards et des lions. A l'odeur seule de ces fleurs « et des Français, les terribles animaux ont fui lâche-« ment, sans même regarder en arrière, et ont regagné « leurs antres et repaires accoutumés, laissant aux fleurs, « et à ceux qui les portaient, un vaste champ couvert « de leurs dépouilles. »[1]

Il ne faut pas croire, dit encore notre anonyme, que le choix du glayeul pour emblême ait été de simple caprice. Cette plante est aussi nommée *iris palustris*. Or Pline nous apprend que les anciens rendaient une sorte de culte à l'iris[2]. Il ne peut donc plus être ques-

[1] Anonyme, Armes de France. In-8°. Paris, 1820. — D. Brial, Historiens de France, T. XVIII. — [2] Pline, L. II, chap. 7.

tion de chercher dans la francisque ou dans l'angon le type des armes de France. C'est plutôt dans le lis, non des jardins, mais des vallées, *lilium convallium*, qu'on le trouvera. On a pu, dans une tourmente passagère, leur substituer un oiseau de proie; mais les Gaules ne sauraient oublier, encore moins abjurer, l'emblême de ces Francs qui, sortis, la plupart, des vallées qu'arrosent le Rhin et ses affluens, sont venus les délivrer du joug des Romains; emblême que le blason ou le langage des tournois ont régularisé vers le XIIe ou XIIIe siècle; emblême enfin qui caractérise l'aménité et la modération que Giraud-le-Gallois reconnaît dans nos monarques, et que l'Europe entière n'a jamais refusé de reconnaître dans notre nation.

Les Francs, dit Roquefort, avant d'entrer dans la Gaule proprement dite, habitèrent d'abord les environs de la Lys, rivière des Pays-Bas dont les bords sont encore couverts d'une espèce d'iris ou flambe de couleur jaune, qui diffère du lis commun, et se rapproche davantage des fleurs de lis employées dans nos armes. Or il était naturel que les rois de France, ayant à choisir un symbole, prissent pour le composer une fleur belle et remarquable qu'ils avaient sous les yeux, et que, du lieu où elle croissait en abondance, ils la nommassent *fleur de la Lys*, et ensuite, par syncope, fleur de lis. On la fit d'or dans l'écu, parce qu'elle est jaune; on les mit sur champ d'azur, parce qu'elles naissent au bord de l'eau, dont la couleur est ordinairement bleue. La flambe a plus de rapport que le lis avec les armoiries de nos rois.... Deux choses, ajoute l'auteur du

Glossaire de la Langue romane, motivent cette opinion, savoir : une étude approfondie des anciens monumens nationaux, et l'estime connue de nos pères pour les *flors de glay*, iris jaune, dont la louange obligée sert de début à presque tous leurs romans.[1]

Ce sentiment, qui résume les précédens, est aussi celui de l'auteur de l'article *Lis*, dans les deux Dictionnaires des Sciences médicales et des Sciences naturelles. Cependant il y a cette particularité que, dans le premier, il dit que la couleur dorée de nos fleurs de lis se détache sur l'azur de l'écu de France, comme la fleur d'iris sur le fond bleu des eaux, et que, dans le second, il ne parle plus, sans doute parce qu'il a reconnu combien la réalité est contraire à l'assertion, il ne parle plus de la couleur bleue de l'eau des rivières, rêvée par Borel, Fauchet, Henschenius, Roquefort, etc., qui en ont fait avec assurance l'origine du champ d'azur de notre écu national.[2]

Il est assez singulier que le lis jaune ait plus de partisans que le blanc. Peut-être cela tient-il à ce que l'on ne compte pas ceux qui ne s'expliquent point sur des choses qu'ils regardent comme généralement connues, tandis que ceux que le désir de se distinguer par un système nouveau fait sortir de la route battue, sont nécessairement remarqués. Ainsi tous les écrivains qui, traitant ce sujet, ne se prononcent point explicitement pour les lis jaunes, peuvent être rangés parmi ceux

[1] Roquefort, Glossaire de la Langue romane, voyez *Leye*. — [2] Loiseleur des Longchamps, au mot *Lis*.

qui admettent le lis blanc comme type de notre emblème national.

Toutefois le P. Rousselet, qui a recueilli une partie de ce qui avait été écrit jusqu'à lui sur les fleurs de lis, dit qu'avant l'arrivée des Francs, la Gaule portait un lis blanc pour insigne. Il cite des médailles d'Adrien, de Gallien, de Posthume, où l'on voit la Gaule agenouillée, présentant un lis à ces princes. Mais il faut convenir que des médailles ne peuvent guère être invoquées dans une question de couleurs.[1]

Ribauld de Rochefort discutant précisément ce sujet, dit : « Vouloir que notre fleur de lis soit le glayeul ou « l'iris plutôt que le lis de jardin, c'est un raffinement « qui est trop éloigné de la manière simple et naturelle « avec laquelle s'exprimaient nos anciens chroniqueurs. « Quand ils ont dit que la bannière royale était semée « de fleurs de lis, que les armes de France étaient des « fleurs de lis, croit-on que par ce mot *lis*, ils aient « voulu désigner autre chose que cette fleur que tout « le monde connaît? Si le glayeul et l'iris sont dans la « classe des lis, il faut remarquer que cette division n'a « été inventée par les botanistes modernes que pour « faciliter l'étude de la science : mais du temps de Rigord ou de Guillaume de Nangis, un lis était un lis, « et non point un glayeul. »[2]

Ce raisonnement a d'autant plus de force, que dans aucun de nos chroniqueurs jamais l'iris ni le glayeul, cette *flor de glay*, dont ils parlent si souvent, ne sont

[1] Rousselet, le Lis sacré, p. 7. = [2] Ribault de Rochefort, Dissert. sur le Tombeau de Childéric.

nommés dans l'acception de notre fleur de lis. Rigord a dit : *Vexillum videlicet floribus lilii distinctum ;* et Guillaume de Nangis : *Consueverunt regis in suis armis vexillis florem lilii depictum cum tribus foliis comportare.*

Sur une médaille de Blanche de Castille, régente encore en 1245, médaille dont nous ne garantirons point la date, une double tige de lis plantée en terre, pousse deux rameaux de fleurs vers le ciel ; la légende est : *fundata in solo ut florent in cœlo.* Il n'est question là ni d'iris ni de glayeul, qui d'ailleurs n'affectent point le port d'un lis.

Saint-Louis savait certainement mieux que tous les raisonneurs depuis lui, à quoi s'en tenir sur l'origine et sur l'étymologie du nom des fleurs de lis : il connaissait l'objet dont on avait eu l'intention qu'elles fussent l'image ; et, selon la judicieuse remarque de Ribauld, le glayeul n'étant point encore classé parmi les liliacées, la fleur de lis de France ne pouvait être pour le saint roi que le lis proprement dit, que le lis blanc. Lorsqu'il épousa Marguerite de Provence, il se fit faire, au dire de Dreux du Radier, une bague de marguerites et de lis entrelacés, pour faire allusion à son nom et à celui de la reine. Sur le chaton de l'anneau, qui était un beau saphir, il avait fait graver une croix et ces mots : *Hors cet anel ne pourrions trouver amour.* On peut assurer que les lis de cette bague n'étaient point jaunes, mais blancs. [1]

[1] Dreux du Radier, Reines de France, III, 2.

Lorsque nous en serons à examiner les monumens à fleurs de lis de son règne, nous ferons remarquer les sceaux dans lesquels il tient à la main, comme ses prédécesseurs, un lis en fleur, épanoui : circonstance qui dénote mieux que tous nos raisonnemens modernes, la véritable origine de la fleur de lis.

A la cérémonie de l'entrée de Charles VIII à Troyes, en 1489, la ville fit représenter un lis, au pied duquel était la figure de Saint-Louis, comme tige apparemment d'une suite de rois déjà nombreuse. De chaque fleur de ce lis sortait une autre figure de roi portant un sceptre. L'histoire de l'époque ne dit pas que ce lis fût un glayeul, ni qu'il fût jaune : donc il était blanc. [1]

Mais, dira-t-on, pourquoi les fleurs de lis des armes de France sont-elles d'or? Il semble que si elles procédaient de lis blancs elles devraient être d'argent. Sans doute : et si le blason n'avait point ses exigences, il en serait ainsi. On a donné, à cet égard, plusieurs explications, mais qui toutes laissent plus ou moins à désirer [2]. La plus simple, celle à laquelle précisément on a le moins pensé, c'est que l'or étant le premier des métaux, et la plus noble des couleurs du blason, il était de rigueur qu'il devînt celui des insignes d'un royaume qui, à l'origine des armoiries, était déjà l'un des plus illustres de la chrétienté.

Il est aisé de voir par l'ordre que nous avons adopté dans l'examen des diverses opinions émises sur l'origine des fleurs de lis, que nous penchons pour la der-

[1] Courtalon Delaistre, Annales de Troyes, I, 97. = [2] Sicillo, *Trattato dei Colori*. Venise, 1565, p. 4.

nière. Une fleur est le type des armes de la France, cela n'est pas douteux. Mais cette fleur ne croît-elle qu'aux bords de la Lys, que dans des marais brumeux? Non. Aussi espérons-nous faire venir de plus loin, et rattacher à l'histoire d'un climat plus brillant, les suaves insignes de la France et de trois races de rois puissans, qui, marchant toujours à la tête de leur siècle, ont élevé la nation confiée à leur noble garde au premier rang de l'échelle sociale, comme le lis lui-même, le lis immaculé, élève sa tête éblouissante au-dessus des fleurs qui l'environnent.

LIVRE VII.

GÉNÉRALITÉS SUR LES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

FLEURS DE LIS, ORNEMENT DES ARMURES.

La discussion d'origine entamée dans le précédent Livre devrait, en apparence, être continuée sans interruption. Mais, comme il y a à dire sur les fleurs de lis en général des choses qui, bien qu'utiles à leur gloire, ne sont cependant pas de nature à entrer comme preuves d'ancienneté dans cette discussion, il semble préférable de réunir ces choses dans un Livre particulier, même lorsqu'elles n'auraient point entre elles toute la liaison désirable, et de placer ici ce Livre, plutôt que de revenir sur les fleurs de lis quand l'intérêt attaché à la question de leur naissance aura été satisfait.

La fleur de lis était l'ornement de la cotte d'armes des rois de France, et celui des armes et des insignes de guerre. Elle entrait dans la décoration des édifices publics. On la tissait dans les étoffes pour les rendre plus précieuses. Elle devenait souvent la récompense d'actions vertueuses ou de services rendus à l'État. Elle donnait son nom à des institutions civiles et à des ordres militaires. Enfin on la trouvait partout, et tou-

jours elle réveillait dans les esprits des idées d'antiquité, de grandeur et de gloire.

La cotte d'armes de Saint-Louis, à la première croisade, était fleurdelisée, puisque son frère Robert, comte d'Artois, ayant été tué et dépouillé de la sienne, qui était fleurdelisée aussi, l'ennemi en fit trophée auprès d'un corps de croisés qui ne se rendait pas, et voulut, par ce stratagème, lui faire croire que cette cotte d'armes était celle du roi même.

La reine Blanche de Castille fonda à Paris un collége qui s'appelait la Fleur-de-Lis, d'où, il faut l'avouer, sortirent, en 1318, au dire de Guillaume de Nangis, « deux fils, maître Jean de Laon, et maître Marsille de « Padoue, méchante race de vipère, qui élevèrent contre « l'honneur de l'Église beaucoup de mensonges et de « faussetés. »[1]

Philippe-le-Bel, surpris dans son quartier à Mons-en-Puelle, n'eut pas le temps de vêtir sa cotte d'armes avant le combat, et cette circonstance lui sauva la vie. Il se défendit long-temps contre un parti de Flamands qui l'eussent écrasé par leur nombre s'ils avaient été avertis par les fleurs de lis qu'ils s'attaquaient au roi; mais qui le quittèrent enfin pour aller chercher dans une autre partie du champ de bataille le guerrier à la cotte d'armes fleurdelisée.[2]

Lorsque ce prince mourut (1314), son cœur fut enveloppé dans une toile d'or parsemée de fleurs de lis,

[1] Chronique de Guillaume de Nangis, ann. 1318. — RAINSSANT, Journal des Savans, 1678, p. 370. — [2] DANIEL, Milice française, L. VI, 470.

et renfermé entre deux bassins d'argent. C'est dans cet état qu'on le retrouva à Poissy en 1687.[1]

« Avant Charles VI, nos rois ne paraissaient point « sans quelque marque qui les distinguât, comme une « robe fourrée d'hermine, une couronne sur leur cha-« peron ; à l'armée, une cotte d'armes semée de fleurs « de lis d'or, ou un cercle à hauts fleurons autour de « leur casque. » Charles VI négligea ces ornemens de la royauté, surtout dans ses momens de maladie, et les remarques du moine anonyme de Saint-Denis prouvent qu'on lui reprocha ce relâchement. « Le roi, revenu « en santé...., en alla rendre grâce à Dieu en l'église « Notre-Dame ; mais on eut encore plus de joie de l'y « voir en habit royal, comme il est de la décence de la « majesté. »[2]

Olivier de Clisson, sentant approcher sa dernière heure (1407), appela Beaumanoir, son vieux compagnon d'armes, et lui remit l'épée à pommeau d'or parsemé de fleurs de lis, insigne caractéristique de la charge de connétable.[3]

Lorsque l'usage du bâton de commandement s'introduisit pour les maréchaux de France, ils furent ornés de fleurs de lis, comme l'épée des connétables[4]. Il y en a un exemple dans le bas-relief des sergens d'armes de Philippe-Auguste, exécuté, en 1314, en commémoration de la bataille de Bouvines, où les sergens d'armes

[1] Velly, VII, 493. — Monstrelet. = [2] Chronique de Saint-Denis. — Legendre. — Chronique de Saint-Denis, Le Laboureur, I, 160; II, 660. = [3] Mazas, Vie de Clisson, IV, 199. = [4] Manuscrit du présid. N. de ma biblioth., p. 300.

avaient gardé le pont. Ce monument, qui était placé à l'entrée de l'église de Sainte-Catherine des Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et qui fut exposé ensuite au Musée des Monumens français, est maintenant conservé dans les caveaux de Saint-Denis. Les masses ou bâtons des sergens y sont en partie couverts de fleurs de lis.[1]

« Les lieutenans-généraux, allans par la ville, dit de « Bras, avoyent toujours leur sergent marchant devant « eux, qui portoit une masse aux armes du roy, ce qui « rendoit l'Estat plus honoré et honorable. »[2]

Aussitôt que, sur l'indication de Jeanne d'Arc, on eut trouvé derrière l'autel de l'église de Fierbois l'épée qu'elle voulait ceindre, on fit à cette arme, qui devait devenir si célèbre, un fourreau tout parsemé de fleurs de lis, quoique, par humilité, elle n'ait jamais voulu se servir que d'un fourreau de cuir.[3]

Louis II de Bourbon, tuteur de Charles VI, qu'il accompagna à la bataille de Courtrai, institua un ordre dont le collier était semé de lis.

Un autre ordre, que sa date de 1048 rend intéressant, et qui a duré, en Navarre, pendant trois cent cinquante ans, sera bientôt l'objet de nos remarques.[4]

[1] WILLEMIN, Livrais. I. — DANIEL, Milice française, II, 93. = [2] DE BRAS, Recherches et Antiquités de Caen, 69. — [3] LEBRUN DES CHARMETTES, Histoire de Jeanne d'Arc, I, 420; III, 335. — Mémoires sur Jeanne d'Arc, Collect. Petitot, VIII, 268. = [4] GAIGNE, Dictionnaire des Ordres de Chevalerie. — DE FERAUDY, Gloire des Lis, p. 8.

CHAPITRE II.

FLEURS DE LIS, ORNEMENT DES ÉDIFICES ET DES FÊTES.

Les fleurs de lis ont fourni une foule d'ornemens à l'architecture civile et religieuse des différentes époques de l'art. Elles couronnent ou plutôt couronnaient la pointe du clocheton élancé, elles se dessinaient dans les méandres de la balustrade à jour, elles encadraient les vitraux de la croisée tracée en élégante ogive. Les basiliques de Troyes, d'Orléans, de Chartres, etc., en offraient de ravissans exemples. Tout est dévasté, tout a péri, ou du moins tout est honteusement mutilé, et plus encore depuis quatre ans que depuis quarante. A Saint-Pierre de Coutances, on voit la trace d'un des mille délits du vandalisme d'hier, c'est la place qu'occupait une rangée de huit fleurs de lis, au-dessus de la principale porte. Chambord, Versailles, le Louvre, si les murs avaient une voix comme ils ont des oreilles, quels gémissemens ne vous arracherait pas le déshonneur que des barbares vous infligent encore?

L'un des plus heureux exemples de l'emploi des fleurs de lis comme embellissement extérieur, c'était, sans contredit, la cathédrale de Rheims. En 1487, le chapitre de cette église, afin de perpétuer le souvenir des bienfaits du roi Charles VIII, conclut avec Jean Rogier,

maître plombier, un marché pour orner le faîtage du grand comble d'une frise en ronde-bosse, composée de fleurs de lis dorées. Il en fut effectivement fait une de soixante-deux, sur la longueur, depuis le pignon du portail jusqu'au clocher à l'ange, et une de vingt-six entre les pignons des deux grandes croisées de côté. Chaque fleur avait deux pieds de hauteur sur un pied et demi de large, et elles étaient séparées par un fleuron en trèfle de plus petite dimension. Rien n'était plus brillant à la fois et plus gracieux que cette décoration aérienne. La révolution n'en jugea pas de même. Ces belles frises furent abattues, ainsi que les fleurs de lis qui terminaient les toitures des tours. On verra bientôt à combien peu il tint que tout cela ne fût rétabli par Buonaparte même.[1]

Ce que le chapitre de Notre-Dame de Rheims faisait en 1487 était conforme à un usage ancien et général. Nous en verrons plusieurs exemples chez nous, d'après un manuscrit du XIIe siècle; chez les Grecs de Constantinople, dans un manuscrit du Xe siècle; chez les Arabes d'Espagne et d'Égypte, etc.

Il était naturel que les fleurs de lis, révérées comme elles l'étaient à juste titre, jouassent le principal rôle dans les fêtes publiques. Lorsque Louis XI entra dans Tournai (6 février 1463), il y fut reçu « moult honorablement, et feurent quatre cents hommes ou plus, « des notables de la ville, vestus de blanc, et sur leurs « robes, devant et derrière, y avoit ung arbre de lys

[1] GILBERT, Description de Notre-Dame de Rheims, 8. — POVILLON PICRARD, *idem*, 113.

« fait de broderie, lesquels allèrent au-devant du roy....
« Après ce, une très belle fille, et la plus belle de la
« ville, par engin qu'on avoit fait, descendit comme
« des nues, et vint saluer le roy, et ouvrit sa robe sur
« sa poitrine, où y avoit ung cœur bien fait: lequel
« cœur se fendit, et en issit une moult belle fleur de
« lys d'or, qui valloit grand avoir, laquelle elle donna
« au roy de par la ville; et il lui dit que comme elle
« estoit puchelle, qu'aussi estoit la ville puchelle, et
« qu'oncques n'avoit esté prinse, ni estée, ni tournée
« contre les roys de Franche, mais avoient ceux de la
« ville chacun en leur cœur une fleur de lys. »[1]

A l'entrée de Henri II à Rheims pour son sacre, on avait dressé à la porte de la ville un théâtre orné de colonnes, « et surmonté d'une pomme suspendue au « milieu d'une auréole lumineuse qui représentait le « soleil. A l'arrivée du roi, la pomme s'ouvrit, et l'on « vit descendre d'un cœur doré une jeune fille de neuf « ans, magnifiquement parée, qui présenta au monar-« que les clefs de la ville. Elle rentra ensuite dans le « cœur, le cœur dans la pomme, la pomme dans le so-« leil, et cet astre s'épanouit aussitôt en une pluie de « fleurs de lis. Ce dernier épisode fit beaucoup de plaisir « au prince. »[2]

La jeune fille ou pucelle représentait la ville de Rheims; c'est ce qu'indique le sens du compliment qu'elle récita :

« Moi votre ancelle, qui Rheims vous représente
« D'un cœur ouvert, plein de fidélité,

[1] J. Ducleroq, Mémoires, an. 1463.

« Comme à mon Roi, en toute humilité,
« Les clefs des portes humblement vous présente. »[1]

Dans l'année 1721, Louis XV enfant fit une maladie. Sa convalescence fut célébrée par des fêtes, dont les corps judiciaires, la ville de Paris et le maréchal de Villeroi, gouverneur du roi, firent les frais sans que le duc d'Orléans, régent du royaume, ni son fils, en dénouassent le cordon de leur bourse. Les Tuileries étaient magnifiquement illuminées par des lampions en verre, qui couraient d'un arbre à l'autre, en guirlandes de fleurs de lis. Toutes les allées étaient garnies de grands ifs découpés en fleurs de lis, et les feux d'artifice qu'on tirait tous les quarts d'heure avaient la même forme. On n'a jamais vu décoration plus royale et plus *nationale*, disent les Mémoires de madame de Créqui, et jamais non plus le mot *national* n'a été si heureusement employé.[2]

[1] Collection de Leber, Divertiss. des Français, X, 183. — Théodore Godefroy, Cérémon. français., I, 304. = [2] Marquise de Créqui, Souvenirs, II, 7.

CHAPITRE III.

FLEURS DE LIS, ORNEMENT DES ÉCUSSONS.

Avant que l'on attachât en France aux cordons et aux croix d'ordres cette espèce d'intérêt qui, à la fois, porte aux grandes choses, et en est la récompense, on mettait beaucoup de prix à obtenir de son roi la faveur de placer dans ses armoiries la fleur de lis des armes de France. Les esprits forts d'aujourd'hui, et surtout ceux qui n'ont jamais eu d'armoiries et qui n'ont point encore obtenu de cordons, appellent cela un travers, et le foudroient en Spartiates; mais ils ne peuvent faire que les faits ne soient consommés, et que nos aïeux n'aient eu leurs usages, leurs mœurs, leurs idées. Or, nous ne sommes ici qu'historien; il faut bien que nous disions les choses comme elles furent.

Indépendamment des familles qui tenoient de leurs charges à la cour le droit de porter les fleurs de lis, le nombre de celles à qui elles ont été conférées à titre de récompense est très considérable. Il est difficile d'assigner pour chacune d'elles le motif de cette illustration, parce qu'on ne se souvient pas toujours de l'action d'éclat qui l'a motivée. On ne sait même que rarement à quel roi elle remonte. Tout cela est à regretter, car, n'en déplaise au ridicule dédain de l'époque pour le blason, cette science, étudiée dans un but philoso-

phique, serait véritablement la science de la gloire française.

Quoi qu'il en soit, nous avons recueilli un assez grand nombre d'exemples de fleurs de lis conférées à une époque certaine. Nous en rapporterons quelques uns, mais depuis Philippe-Auguste seulement. Ceux qui précèdent ce règne entreront, à cause de leur ancienneté, dans notre huitième Livre.

L'an 1190, Philippe-Auguste, avant son départ pour la Terre-Sainte, donna des armoiries à la ville de Paris. Il y mit, entre autres pièces, les fleurs de lis d'or sans nombre.[1]

L'abbaye de Joyenval, *gaudium vallis*, reçut du même prince la permission de prendre aussi les trois fleurs de lis de France.[2]

Déodat d'Estaing ayant eu le bonheur de remonter Philippe-Auguste durant la bataille de Bouvines, et de le préserver du danger qu'il avait couru, obtint de mettre le semé de France dans son écu; et lorsque l'écu de France fut réduit à trois fleurs de lis, la famille d'Estaing réduisit le sien aussi. Cette brillante faveur fut concédée le lendemain même de la bataille, 28 juillet 1214.[3]

C'est à Saint-Louis que les Chateaubriand doivent le semé de France, au lieu de cônes de pin sans nombre qu'ils portaient auparavant.[4]

[1] Art de vérifier les Dates, V, 537. = [2] ABEL GOUJON, Histoire de Saint-Germain-en-Laye, 423. = [3] MÉNESTRIER, Usage des Armoiries, I, 80. — MS. du président N., p. 145. — DANIEL, Règne de Philippe II. — Origine des Priviléges du comte d'Estaing. = [4] MS. du président N., 290.

Saint-Louis, passant par Antioche, permit au jeune prince Bohémond VI, dont les armes *estoient vermeillées*, dit Joinville, de les écarteler des armes de France. [1]

Dans le même voyage, le saint roi donna le chef de France à l'ordre Teutonique. [2]

Au temps de Saint-Louis, les enfans et les frères du roi portaient déjà les fleurs de lis d'or sur leurs vêtemens. Mais ce fut lui qui les autorisa à les mettre dans l'écusson de leurs armoiries. [3]

Jacques Gentien, d'une famille de Paris, avait combattu près de Philippe-le-Bel à Mons-en-Puelle, en 1304 : le roi lui accorda le semé de France en récompense de la valeur dont il fit preuve alors. [4]

Un réglement de Philippe-le-Bel, daté de Passy, juillet 1310, ordonne que les Quinze-Vingts, fondés par Saint-Louis, porteront une fleur de lis sur leur habit, parce que les premiers reçus dans l'établissement avaient perdu la vue au service de l'État. [5]

Philippe de Valois, selon quelques uns, permit à Guillaume de La Tour de porter l'écu semé de France. Cependant un vieil écusson, sculpté sur une cheminée bâtie en 1218, représente déjà la tour d'argent des seigneurs d'Auvergne sur un champ d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre. [6]

[1] Joinville, Histoire de Saint-Louis. = [2] Ducange, Dissertat., XXV. = [3] Favyn, Théâtre d'honneur, I, 24. = [4] De Laroque, Traité de la Noblesse, 122. — Blanchart, Histoire des Conseillers au Parlement de Paris, 12. = [5] Président Hénault, I, 261. = [6] De Laroque, p. 34.

Le sire de Boissieu, homme de grand crédit dans le conseil de Humbert, dernier dauphin de Viennois, ajouta, par permission de Philippe de Valois, une bordure de France à ses armes, pour avoir été l'un des principaux auteurs de la cession de cette province à la France, en 1343.[1]

Salvaing ou Salvarni, d'une ancienne maison de Savoie et de Dauphiné, obtint la même faveur pour la même cause.[2]

Philippe de Valois donna trois fleurs de lis d'or au cardinal Bertrand pour avoir défendu les priviléges de l'Église gallicane contre Pierre de Cuignères, avocat au parlement.[3]

Charles V, pour reconnaître la bonne conduite et le zèle de Nicolo Bucchia, ambassadeur d'Étienne, roi de Servie, lui permit de porter une fleur de lis, bien que l'alliance de famille qui était l'objet de l'ambassade n'eût pas réussi.[4]

Ce prince donna aussi une fleur de lis d'or à la famille Fabre de Marseille.[5]

Jean Galéas, duc de Milan, en faveur de son mariage avec Isabelle de France, fille du roi Jean, obtint la permission d'écarteler ses armes de fleurs de lis sans nombre : les lettres patentes sont du 29 janvier 1391.[6]

[1] La Colombière, Recueil d'Armoiries. = [2] MS. du président N., 314. = [3] Martyrologe de Malthe, p. 50. = [4] *Historia degli Slavi*, p. 266. = [5] MS. du président N., 36. = [6] Dutillet, Recueil des Rois de France, 320. — Palliot, Science des Armoiries. Voy. *Lis*. — MS. 232 *ter*.

Le duc de Ferrare obtint de Charles VI la concession des trois fleurs de lis d'or.[1]

Charles VI, étant à Toulouse en 1389, donna à Charles d'Albret, son cousin germain, le privilége d'écarteler ses armes de deux quartiers de France pleins, sans brisure, *laquelle chose le seigneur de Labret*, dit Froissart, *tint à riche et à grand don.*[2]

Par lettres de Charles VII, du 10 mai 1434, Barbazan, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche, fut autorisé à prendre les trois fleurs de lis d'or, et sa famille le fut à le faire enterrer à Saint-Denis, à côté du roi, dans un tombeau sur lequel seraient sa statue et son épitaphe.[3]

D'autres lettres du 10 mai 1432 avaient permis à Nicolas d'Est, second duc de Ferrare, de porter les fleurs de lis au côté droit de son écu, en considération de son serment de fidélité à Charles VII.[4]

Selon Monstrelet, Charles VII accorda aux vicomtes de Beaumont la faveur de parsemer leur écu de fleurs de lis.[5]

On peut différer d'opinion sur le plus ou le moins de mérite des sujets que nous venons de citer et que nous citerons encore; mais il n'y aura sans doute qu'une voix sur celui de Jeanne d'Arc, parce qu'il n'est personne qui ne sache de quelle nature est le service qu'elle rendit à la monarchie chancelante. Eh bien, on ne trouva pas de récompense plus digne d'elle que des

[1] MS. 148. = [2] FROISSART, IV, ch. 9. = [3] MÉNESTRIER, Origine des Armoiries, II, 310. — MS. 125. = [4] DUTILLET, 320. = [5] MONSTRELET, II, p. 70.

fleurs de lis ; et cela seul dit tout le prix que le monarque et le sujet ajoutaient à l'honneur de porter cet insigne. Charles VII, par lettres du 29 décembre 1429, l'anoblit, ainsi que toute sa famille, dont le nom fut changé en celui de Du Lys. Ses armes furent d'azur à une épée d'argent, la garde et la poignée d'or soutenant une couronne de même sur la pointe, et accostée de deux fleurs de lis aussi d'or. Questionnée dans son septième interrogatoire par le commissaire Jean de La Fontaine en ces termes : « Aviés-vous point escu et « armes ? » Jeanne d'Arc répondit : « Je n'en eus oncques « point; mais mon roy donna à mes frères armes; c'est « assavoir, ung escu d'asur, deux fleurs de liz d'or, et « une espée parmy. »[1]

M. Gauttier d'Arc, aujourd'hui consul de France à Valence, qui descend de Pierre d'Arc, troisième frère de Jeanne, porte encore ces armes, et s'en fait honneur.

Il y avait long-temps que les Médicis de Florence portaient cinq tourteaux dans leurs armes. Ces tourteaux, selon les uns, étaient des pilules, et remontaient au temps où les Médicis exerçaient la profession de médecins; selon d'autres, ils faisaient allusion à la

[1] Borel, Trésor d'Antiquités gauloises, au mot *Lis*, 596. — Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 77. — Ordonnances du Parlement de Poitiers, 107. — Mémoires de la Chambre des Comptes de Bourges, 121. — Eng. de Monstrelet, Chronique, L. II, ch. 105. — Villaret, XIV, 470. — Pasquier, Recherches de la France, L. VI, ch. 5. — Chronique et Procès de la Pucelle d'Orléans, 10 mars. — Lebrun des Charmettes, III, 393. — Mémoires des Antiq. de France, II, 474. — MS. du président N., 83.

tradition des cinq boules de la massue du géant Muel, tué par Évrad de Médicis, qui suivit Charlemagne dans la guerre contre les Lombards. En effet, les Italiens appellent ces tourteaux des boules, *palle*. Ménestrier dit : « Je nomme boules les pièces de gueules des armoi- « ries des Médicis, parce que dans tous les anciens mo- « numens de Florence et de Rome on les voit arron- « dies en boules. » Quant à l'opinion qui classe les Médicis dans les médecins, le sixième des sept grands-arts de Florence, elle est sujette à contestation. Des Florentins fort instruits prétendent qu'ils appartenaient à la troisième classe, celle des banquiers, ou à la quatrième, les fabricans de laine, ou même à la cinquième, les fabricans de soie. Quoi qu'il en puisse être, Pierre de Médicis II reçut de Louis XI, par lettres de mai 1465, pour lui et sa postérité, la faveur d'ajouter un sixième tourteau, et les trois fleurs de lis d'or de France, aux cinq tourteaux de ses armes. « D'autant « qu'en sa famille avoit été ordonné, comme par légat « testamentaire, d'aymer, servir, et assister toujours la « couronne des lis de France. »

Par une autre ordonnance de la même année, Louis XI permet au duc de Normandie de prendre deux fleurs de lis dans l'écu de ses armoiries. [1]

Heymard, abbé de Saint-Michel, fut autorisé, en 1484, par Charles VIII, à charger d'une fleur de lis d'or la croix de ses armes.

[1] Raulin, Panégyr., 160. — Brantôme, Vie de Catherine de Médicis. — MS. du président N., 166. — Artaud, Machiavel, son génie, etc., II, 531.

Morel reçut la même faveur du même prince, par concession du 14 janvier 1495, avant Pâques. [1]

Louis XII donna les trois fleurs de lis de France à Jean de Bentivoglio II, prince de Bologne. [2]

Et il en accorda une à Jean Ferrier, archevêque d'Arles. [3]

D'Arcoliers reçut deux fleurs de lis d'or en récompense de ce qu'à la bataille de Pavie il avait dégagé une première fois le roi des mains de l'ennemi. Le roi lui dit : « Je porte trois fleurs de lis ; je veux que vous « en portiez deux. » Il lui promit en même temps une pension de 500 écus, dont il lui fit expédier le brevet à son retour de prison. » [4]

François I[er] donna aussi une fleur de lis à la famille Faverot, du Bourbonnais. [5]

La maison Portail eut d'abord de Charles IX six fleurs de lis ; mais, par une concession nouvelle, il lui accorda le semé sans nombre.

Henri III fonda une maison, sous le nom de Charité chrétienne, pour l'entretien des officiers et soldats blessés, et lui assigna des revenus sur les hôpitaux et maladreries du royaume. Il institua en même temps un ordre de la Charité chrétienne. La croix portait une fleur de lis d'or, et ces mots : *Pour avoir bien servy.* Cette institution paternelle fut perfectionnée par

[1] MS., pages 45, 59. = [2] Sansovino, *della Origine delle Familie illustri d'Italia*, 173. = [3] Histoire de Provence, 704. = [4] Palliot, p. 9. — Ménestrier, Usages des Armoiries, I, 141. = [5] MS., 147. — César, Armorial.

Henri IV, et enfin par Louis XIV, qui dota les Invalides avec la munificence qui le caractérise.

Henri IV donna une fleur de lis d'or au maréchal de L'Hopital, par concession du 4 janvier 1594.[1]

Il en accorda trois au capitaine Libertat, qui délivra Marseille de la tyrannie de la Ligue en tuant Casaulx, chef des séditieux, au moment où il allait livrer la ville aux Espagnols. On sait que ce fut en apprenant la reddition de Marseille qu'Henri IV s'écria : *C'est maintenant que je suis roi de France !*

Henri IV récompensa de même, et dans la même circonstance, Pierre Hostager, gentilhomme de Marseille, qui s'employa dans la reddition de la place en 1596. Il lui accorda un écu d'azur à une fleur de lis d'or.[2]

Ce fut aussi en reconnaissance des services qu'il avait reçus de De Vic, vice-amiral, gouverneur de Calais et d'Amiens, durant les funestes guerres de la Ligue, qu'il lui permit une fleur de lis d'or.

Louis XIII, en permettant au président de Viré de prendre d'azur à la fleur de lis d'or, voulut le récompenser de sa fidélité dans les affaires de l'État.[3]

Par lettres du 25 octobre 1612, il permit à Charles, avocat général à la Cour des Aides de Paris, et à Luc Du Lys, secrétaire du roi, issus de Pierre d'Arc, frère de Jeanne d'Arc, d'ajouter une fleur de lis d'or aux deux de cette famille.

[1] MS. du président N., 307, 29, 45. = [2] Histoire de Provence, 1036. — De Laroque, Traité du Blason, 176. — Millin, Voyage au Midi, III, 204. = [3] Mercure de France, 1610, p. 519.

Le chevalier Morosini, ambassadeur de Venise, obtint la faveur de l'écu de France.

Lumagne, originaire des Grisons, concession du 21 juin 1624;

Mascrany, de Lyon, chevalier de Malte, concession du 12 juin 1635;

Et Le Breton de la Dométerie, concession du 4 juin 1638, obtinrent tous trois de Louis XIII l'honneur d'une fleur de lis d'or.

Louis XIV accorda le même honneur au cardinal Chigi, légat et neveu du pape Alexandre VII;

Et à Lebrun, son premier peintre, qu'il anoblit en octobre 1662.[1]

A quelques exceptions près, nous n'avons cité que des individus ou des familles dont les fleurs de lis ornaient les écussons. Que serait-ce s'il fallait nommer les provinces, les villes, les bourgades, qui les reçurent en récompense de quelque trait de fidélité, de courage ou d'amour? Mais nous ne pouvons omettre au moins le nom des principales corporations de la monarchie qui tiraient vanité du privilége de se parer des armes de la France. Il faut placer en tête le Parlement, comme gardien des libertés de la nation, et qui avait trois fleurs de lis; puis le Clergé, appui naturel du trône, semé sans nombre; puis l'Université et le Collége Royal, trois fleurs de lis; la Sorbonne, huit. Ensuite les corporations d'hommes appliqués aux sciences et aux arts, comme l'Académie Française, celle des Inscriptions et Belles-Lettres, celle des Sciences et celle de Peinture, à trois

[1] MS. du président N., 52, 170, 52, 55, 27.

fleurs de lis; le Commerce, représenté par la Compagnie des Indes, semé; l'Industrie, par les corps de métiers, tels que les merciers, les brodeurs, à trois; les orfévres, semé, etc.; et enfin une foule de professions diverses, libraires, perruquiers, colporteurs, semé sans nombre; verriers, deux; maître d'armes, quatre; chirurgiens, potiers, hanouards ou porte-sel, une fleur de lis, etc., etc., etc.

Ce n'est point sans dessein que nous entrons dans ces détails; notre but est visible. Il est bon, il est honnête, il est patriotique. Nous voulons prouver par tous les moyens que la critique historique met en notre pouvoir, combien est illustre le principal insigne de la France; mais nous sommes encore loin d'avoir atteint ce but.

CHAPITRE IV.

FORME DES FLEURS DE LIS.

On entend quelquefois dire qu'il est possible de décider à quel siècle appartient un monument fleur-de-lisé, par la seule forme que la fleur de lis y affecte. Nous ne partageons pas cette opinion. Il n'en est point des fleurs de lis comme du costume, dont le propre au contraire est de changer avec le temps. L'auteur d'une excellente dissertation sur les casques se plaint avec raison de ce que notre siècle, en apparence si savant de la science du moyen âge, affuble du même casque et sans distinction, tous les guerriers célèbres depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV [1]. On ne ferait pas justement le même reproche à un artiste qui, ayant à placer des fleurs de lis dans la représentation d'un trait, même fort ancien de notre histoire, les peindrait ou avec leur forme héraldique d'aujourd'hui ou avec toute autre. En effet, dès l'apparition de la première monnaie française à fleurs de lis, c'est-à-dire dès le XIIe siècle, la forme de cet insigne, non seulement y est déjà aussi pure que celle de nos jours, mais elle est pure également sur les monumens antérieurs à cette monnaie. Et ce qui fournit aux artistes une latitude plus grande encore dans

[1] Allou, Dissertation sur les Casques. — Mémoires des Antiq., XI, 159, 168.

les formes à reproduire, c'est la faculté qu'ils ont de travailler aussi sur la fleur de lis de Florence. La présence de ces deux formes à la fois dès le temps désigné vulgairement comme celui de la naissance des fleurs de lis en France, est même un des argumens dont nous nous servirons pour leur assigner une ancienneté plus reculée.

Le grand nombre et la variété de fleurs de lis que nous avons à produire prouveront l'impossibilité de les classer systématiquement et par siècle. On verra que dans tous les temps il y en a eu de toutes les formes à la fois, et que l'art de les représenter n'a jamais été astreint à des règles fixes. On verra même tel monument, porter à la fois l'empreinte de fleurs de lis différentes par leur forme, ou réunir ensemble la fleur de lis florentine et celle du blason. Toutefois, s'il nous est permis de donner un précepte, nous dirons que ce qu'il y a de plus sûr à consulter relativement aux formes de chaque siècle, ce sont les monnaies et les sceaux de l'État. Là seulement, les fleurs de lis sont officielles, tandis que partout ailleurs elles peuvent être arbitraires et de fantaisie.

Nous devons avertir qu'en conservant l'expression *fleur de lis florentine*, nous cédons uniquement à un usage consacré par la numismatique : mais, dans la réalité, cette fleur de lis est française d'origine. Cela s'infère de ce que sous Saint-Louis encore, lorsque dans les sceaux on voit une fleur à la main droite du roi, c'est un lis naturel avec ses étamines, principaux caractères, comme on sait, de la fleur de lis de Florence.

Insensiblement les étamines, après avoir été générales aussi en France, comme le prouveront tous les exemples que nous en citerons, ont disparu de nos fleurs de lis, tandis qu'à Florence elles y ont resté et y sont encore. Chez nous la fleur de lis a de plus en plus pris la forme héraldique d'aujourd'hui, et à Florence, au contraire, elle s'en est de plus en plus éloignée.

Nous donnerons dans le Livre suivant et à sa date d'apparition sur les monnaies, c'est-à-dire au XIIe siècle, la figure de la fleur de lis florentine. Mais nous allons en attendant faire connaître cet emblême d'après des monumens moins anciens. Toutefois, avant de donner notre premier dessin nous devons faire observer qu'à l'égard des formes nous raisonnerons et agirons constamment comme si nos autorités les avaient elles-mêmes scrupuleusement rendues. Quoique nous n'ayons point de raisons pour suspecter la fidélité de leurs copies, nous ne prétendons pas cependant nous rendre garant de toutes celles que nous produirons d'après elles. En effet, avant qu'une fleur de lis arrive dans notre ouvrage il a fallu qu'elle ait passé successivement par le crayon de celui qui l'a dessinée le premier sur l'original; ensuite par le burin de son graveur, ensuite encore par notre propre crayon, et enfin par le burin de notre graveur aussi. Or dans toutes ces translations les formes nécessairement s'altèrent. Nous n'avons pas pu voir nous-même tous les monumens que nous avons cités et dont la plupart d'ailleurs ont péri victimes, faut-il le dire? des trop glorieux souvenirs qui s'y rattachaient. Il nous a donc fallu en copier plusieurs dans

des ouvrages gravés ou dans des peintures. Mais nous affirmons que toutes les fois que nous avons pu consulter une fleur de lis sur place, nous avons été scrupuleux à la rendre; que nous n'y avons ajouté, supprimé, ni modifié le moindre trait pour en faire concorder la forme à un système arrêté d'avance, et enfin, que pour ne pas encourir le reproche d'*abuser*, que Foncemagne adresse aux antiquaires qui donnent des fleurons pour des fleurs de lis, nous n'avons jamais admis ni le fleuron ni le trèfle parmi nos preuves, bien qu'il ne nous fût pas difficile de démontrer que ces ornemens, au lieu d'être l'origine des fleurs de lis, ainsi que plusieurs le prétendent, en dérivent au contraire. Nous aurions pu emprunter quelques formes curieuses au manuscrit de Berry, roi d'armes de Charles VI; mais elles sont d'une époque trop récente, et nous nous contentons de citer cette source sans y puiser [1].

Toutes ces précautions de conscience étant prises, nous donnons d'abord deux fleurs de lis florentines: l'une, *Planche I*, *figure* 1, empruntée au revers d'une pièce de Jean II; l'autre, *Pl. I*, 2, à un revers de Philippe-le-Bel; la troisième prise dans une peinture du XIII[e] siècle [2], *Pl. I*, 3.

Il y a une forme de fleur de lis française qui se rencontre souvent et de très bonne heure : c'est celle qui est allongée, comme sur les plus anciennes monnaies du Vendômois, du Blaisois, ou Chartraines. Nous en donnons une d'après Ducange, *Pl. I*, 4, qui est peut-être du XII[e] siècle; une tirée d'une porte en bois

[1] MS. de la Bibliothèque Royale, $\frac{9653}{55}$. — [2] DUCANGE, Gloss., au mot *Moneta regia*. IV, 939, 911. — WILLEMIN, 41[e] liv.

de la sacristie de la cathédrale d'Évreux, *Pl. I*, 5, et une troisième plus moderne qui se voit dans les ornemens d'une des colonnes de l'église de Gisors, *Pl. I*, 32[1]. On la rencontre très fréquemment dans l'Orient; c'est celle que Villehardouin porta dans la Morée vers 1200, celle qu'un témoin oculaire nous a dit avoir retrouvée à Messène sur le mont Ithôme.

Cependant, au temps même de la fleur de lis élancée, il y en avait une de forme bien différente en ce qu'elle aurait pu être inscrite dans un carré parfait, et qui partageait avec elle l'empire de la mode : nouvelle preuve que la forme ne préjuge rien pour l'âge. Nous en donnons une, *Pl. I*, 6, qui constituait le sceau de la Normandie au XVe siècle, et une qui est à un revers du roi Jean, au XIVe, *Pl. I*, 7. Cette forme est très ancienne; nous la retrouverons sur plusieurs monumens voisins de la première apparition des croisés dans l'Orient, et particulièrement dans le beau vase de Saint-Louis, au musée Charles X, que nous décrirons. Elle est modifiée comme on le voit sur le sceau du Châtelet de Paris, en 1337, *Pl. I*, 8; sur un fragment de verre peint du cabinet de M. Rattier, portant la date de 1584, *Pl. I*, 9, et sur un émail de Bernard de Palissy du même siècle et du même cabinet, *Pl. II*, 10[2].

On conservait à Saint-Denis l'épée de Charlemagne. Ce monument, précieux par son authenticité, est déposé aujourd'hui aux Menus-Plaisirs. L'épée est enfermée dans un fourreau et tient à un baudrier qui sont beaucoup

[1] WILLEMIN, Ire liv. — TAYLOR et NODIER, Voyage Pittoresque, pl. 211. = [2] Nouveau Traité de Diplomat., IV, 282-283. — DUCANGE, IV, 939.

moins anciens, mais sur lesquels nous avons dessiné la fleur de lis *Pl. II,* 11.

Nous avons rencontré dans le cabinet d'antiquités de Poitiers une fleur de lis identiquement pareille, comme on le voit *Pl. II,* 12. Elle a été trouvée dans les démolitions de la célèbre église de Saint-Hilaire de cette ville, qui, avant de succomber sous la hache de la révolution, avait été saccagée en 1562 par les huguenots, précurseurs des vandales modernes. MM. Taylor et Nodier ont vu aussi cette forme à Eu, sur le vêtement des figures qui décorent les tombeaux des comtes d'Eu [1].

A l'appui de l'opinion qui fait l'objet de ce chapitre, nous citerons au hasard plusieurs autres fleurs de lis du XIIIe et du XIVe siècle, bien différentes entre elles. L'une, *Pl. II,* 13, se voit au revers d'un Philippe de Valois; l'autre, *Pl. II,* 14, dans un manuscrit attribué à Geoffroy ou Godefroy de Paris, vers 1320 [2]; la troisième, sur le manteau de Saint-Louis du bas-relief des sergens d'armes de Philippe-Auguste, sculpté en 1314 et déjà cité, *Pl. II,* 15; nous l'avons levée sur le monument même, à Saint-Denis. La quatrième est prise d'un vitrail du cabinet de M. Depaulis, *Pl. IV,* 16. Puis, le sceau de la municipalité de Lille en 1286, *Pl. IV,* 17; le sceau de la prévôté de Paris en 1323, *Pl. IV,* 18; celui du chapitre *sancti Gilleni ad mulas,* sans date, *Pl. IV,* 19; le sceau de la vicomté de Falaise, à une charte de l'abbaye de Fontenay, en Basse-Normandie, *Pl. IV,* 33; une fleur de lis prise sur la pierre tumulaire de Garins, chanoine de Toul, en

[1] Voyage en Normandie, pl. 91. = [2] DUCANGE, Gloss., IV, 939. — Bibl. Roy., MS. $\frac{267}{6812}$.

1337, *Pl. I,* 20; enfin, trois autres, prises au hasard dans la cathédrale de Rouen, *Pl. III,* 27, 28, 29 [1].

Il y a un sceptre qui a été de mode au XIVe et au XVe siècle. Nous prenons celui de Charles V dans une miniature qui est en tête du manuscrit de Nicolas Oresme, *Pl. II,* 21. Il est identique à celui de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, dans le manuscrit des *Douze périls d'Enfer;* et à celui de Charles VIII dans une miniature du *Traité des Tournois,* que Louis de Bruges lui présente [2]. Mais il y a plusieurs remarques à faire ici : la première, c'est que, dans ces trois peintures, les fleurs de lis des vêtemens et des tapisseries sont d'une forme héraldique bien opposée à celle de la fleur terminale du sceptre ; que, dans la dernière surtout, elles sont absolument semblables à celle de Saint-Hilaire de Poitiers ; et enfin, que, la fleur de lis du sceptre est identique à celle du sceptre d'un vase grec que nous citerons.

Ces analogies à de grandes distances de temps et de lieux ne sont pas plus rares que les dissemblances entre les fleurs de lis de la même époque. En tête du manuscrit de la Consolation de Boëce, que traduisit Jean de Mehun dit Clopinel, et qu'il présenta à Philippe-le-Bel, à la fin du XIIIe siècle, il y a une miniature où ce prince, assis sur un trône à fleurs de lis héraldiques, tient le sceptre, *Pl. II*, 22, qui ressemble à celui d'une statue carlovingienne que nous donnerons.

A ces formes variées de fleurs de lis, nous ajoutons

[1] Trésor de Numismatique, inédit. — L'ÉCHAUDÉ D'ANISY. — GRILLE DE BEUZELIN, son Portefeuille. = [2] MONTFAUCON, Mon. Franç., III, pl. 7, 60; IV, pl. 4.

celle d'un sceptre qui est sur le tombeau émaillé de Jean, fils de Saint-Louis, mort en bas âge, *Pl. II*, 23. Cette petite tombe, de 1247, a été retirée des ruines de l'abbaye de Royaumont, et est maintenant à Saint-Denis.

Voici, *Pl. III*, 24, une fleur de lis du précieux cabinet de M. Sauvageot, prise derrière un charmant portrait en bois de 1500.

Nous avons déjà parlé, liv. VII, chap. III, des armoiries accordées à la Pucelle d'Orléans; une médaille en plomb, qu'une critique fort plausible attribue à Jeanne d'Arc, donne la figure de cet écu. C'est une épée entre deux fleurs de lis d'or [1].

Une mosaïque en bois, provenant de Gaillon et sauvée du feu par M. Al. Lenoir, orne aujourd'hui la chapelle latérale de Saint-Denis, dite la petite église: nous y avons dessiné cette fleur de lis, *Pl. VIII*, 95.

Mais la forme des fleurs de lis est quelquefois parfaite dès les temps les plus reculés. En attendant que nous en produisions du XIIe siècle et d'antérieures, cette proposition est en partie prouvée par la *figure* 25, *Pl. III*, prise au revers d'une monnaie d'or de Charles V, mort en 1380, et par la *figure* 26, *Pl. III*, qui est un semé dans le champ de la même pièce, fleur de coin, que nous avons possédée. Nous avons légèrement grossi ces deux sujets.

Nous avons rapporté et discuté toutes les opinions émises sur l'origine des fleurs de lis, et nous nous sommes rangé à celle qui la dérive d'une fleur. Avant

[1] G. Rolin, Vie inédite de Jeanne d'Arc. Revue de la Numismat., 413.

que nous en soyons à justifier cette opinion, nous devons faire observer que dans l'innombrable quantité de monumens que nous avons dû voir, il en est infiniment peu qui soient favorables au système du fer de lance, tandis que tous les autres excluent les opinions qui ne sont pas pour une fleur. Mais ces nombreux monumens ne prouveront pas uniquement cette vérité; ils démontreront aussi que dans une même époque, on a donné à la fleur de lis les formes les plus opposées, et que par conséquent on a eu tort de dire tout récemment[1], 1°. que sveltes, élancées et aiguës comme un fer de lance, elles caractérisaient Clovis, puisque 700 ans après lui et au temps des croisés conduits en Grèce par Villehardouin, nous en avons vu aussi de cette forme; 2°. que, depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI, elles s'abâtardirent en devenant rondes, puisque nous en ferons voir de semblables sous Saint-Louis, c'est-à-dire 500 ans avant Louis XVI : nous persistons donc à dire que la forme d'une fleur de lis ne suffit pas pour en déterminer l'âge. Les figures qui accompagneront nos Livres VIII, IX et X, seront une perpétuelle démonstration de cette proposition.

[1] L'Artiste, VII, 29.

CHAPITRE V.

LES EXPRESSIONS *LIS* OU *FLEURS DE LIS* DÉSIGNENT TOUJOURS LA FRANCE.

Il fallait que les fleurs de lis fussent déjà bien anciennes en France dès le temps où nos chroniques commencèrent à les nommer, pour que les premiers mots dont elles se servent pour en parler soient autant de preuves que dès lors elles commandaient un respect aussi général que profond, et qu'on les révérait même comme un véritable palladium. Nos aïeux croyaient le sort de la monarchie attaché à leur conservation, comme les Troyens jadis le salut de leur ville à celle du tombeau de Laomédon sur les portes de Scées, ou à celle de la statue de Minerve.

Au commencement du règne de Saint-Louis, il y eut à Paris une émeute d'écoliers à la suite de laquelle les leçons de l'Université furent suspendues par la dispersion des maîtres. Le Roi, qui appréciait les avantages du savoir, témoigna un grand chagrin de la privation « de « si precieus joiaus qui est de sapience et l'estude des « lettres et de philosofie, qui vint premierement de « Rome et de Grèce en France avec le titre de cheva- « lerie, en suivant saint Denis qui prescha la foy en « France.... » Saint-Louis craignait que « la bannière « du roy de France et les armes qui sont paintes, et la « fleur de liz par troys fuelles, fussent merveilleusement

« enlaidies. Quar, puis (depuis) que nostre sires Jésus-« Christ vout (voulut) especialment sur tous autres « royaumes enluminer le royaume de France de foy, de « sapience et de chevalerie, li roy de France acoustume-« rent en leurs armes à porter la fleur de liz painte par « troys fueilles..... Tant comme ces trois graces, foy, « sapience et chevalerie, seront fermement et ordene-« ment jointes ensemble au royaume de France, li « royaumes sera fors et fermes, et se il avient que elles « en soient ostées ou desseuvrées (séparées) li royaumes « cherra en désolacion et en destruiment [1]. »

Pour nos pères, la réunion de la science, de la valeur et de la religion, c'était l'État même : et cette idée se reproduit dans leurs écrits sous les formes les plus variées. Elle s'est perpétuée jusqu'à nous. Ainsi, lorsque naguère encore et tandis que la chose était possible, on invoquait en France l'alliance du trône et de l'autel, il n'y avait donc de nouveau dans ce vœu français et chrétien que la forme : à l'égard du principe, il remonte aux plus anciens temps. L'union de la monarchie et de l'Église, disait-on communément, a été scellée par Clovis dans les mains de saint Remi, lorsqu'il reçut de lui le baptême; elle était consacrée de tout temps par ce proverbe, auquel le pape Boniface VIII faisait allusion en 1303 dans ses démêlés avec Philippe-le-Bel :

« Mariage est de bon devis
« De l'église et des fleurs de lis :
« Quand l'un de l'autre partira
« Chacun d'eux si s'en sentira [2]. »

[1] Vie de Saint-Louis, par GUILLAUME DE NANGIS, p. 1384. MS. de la Biblioth. Royale, armoire vitrée, n° 9648, 3, 3, p. 4. = [2] VELLY, VII, 222.

Nous l'avons bien vu : aussi, « li royaumes est cheu « en désolacion et en destruiment. »

Fleur de lis, suivant le temps ou le lieu, ou selon l'idée de l'écrivain, signifiait la patrie. Dans la relation des faits d'une guerre contre les Flamands, Godefroy de Paris dit :

« Au noir lyon, la fleur de lis
« Prist la terre de çà le Lys
« Et désérita de tous poins. »

Ailleurs il faut traduire cette expression par drapeau.

« Le Roy est puissant. . . . . .
« Vés-ci sa banière et son seing,
« Ces flors de lys les connois-tu?....
« Bien voulsist estre seveliz
« Quant léans vit la flor de liz,
« Et estre mise sus la tour[1]. »

Ces expressions, *les lis, le royaume des lis, la bannière des lis*, etc., signifiaient aussi la France. Sous le règne de Philippe-le-Bel et de Jean, qui avaient pris dix fleurs de lis dans leur écu, les Français étaient désignés sous le nom de *Liliati.* Du temps de Charles VIII et de Louis XII, on appelait le royaume *Lilium.* Ces expressions ont un charme plus aisé à ressentir par le cœur qu'à traduire par des mots[2].

Comme les fleurs de lis étaient au-dedans le gage de la sécurité, on les invoquait au-dehors quand on avait besoin de protection. Dans les nombreuses ré-

[1] Godefroy de Paris, Chroniq. métrique, 1301, 1303. = [2] Ducange, Gloss., au mot *Liliati.* — Sainte-Marthe, Traité des Armes de France, 53. — Du Peyrat, Antiquit. de la Chapelle du Roi, l. II.

voltes des Belges, il y avait toujours une partie saine de la population qui voulait résister au torrent de l'émeute. On vit en 1297, au temps de Philippe-le-Bel, un parti se déclarer ouvertement pour la France protectrice, et que l'on nommait les porte-lis, *lelianen* ou *leliaerts*. « Les habitans des campagnes étaient pour le « prince et la noblesse; les habitans des villes étaient « pour les révolutions et le désordre; ils appelaient la « domination de l'Angleterre, qui, en toute occasion, « se déclarait patron de la révolte. » Ils étaient désignés sous le nom de *clauwaerts*, du mot *Klauwen*, griffes, avec lesquelles le lion de Flandre semblait menacer les lis [1].

Après que Louis XI eut dégagé Amiens des mains du duc de Bourgogne, il permit que cette ville désignât sa constante union à la couronne de France par ces mots écrits sur un ruban de gueule, au-dessus de ses armoiries : *Liliis tenaci vimine jungor*. « Un lien « indissoluble m'unit aux lis [2]. »

Jean d'Ivry, poète du temps de Louis XI, dit de ce prince entrant en triomphe dans Gênes :

« . . . . Et bien fut recueilly,
« Comme d'un peuple à luy obéissant,
« Vive le lis ! ils crioient en passant [3]. »

Une chanson de 1538, intitulée : « Estat de la no-

[1] Goethals-Vercruyssen, Bataille de Courtrai, 10, 47. — Dewez, Histoire générale de la Belgique, III. — Meyer, Ann. de Flandre, 85. — Oudegherst, Ann. de Fland. — J. Van Praet, Histoire de Flandre, tome I. — Mézerai, V, 340. — Darlincourt, le Brasseur roi, chap. 2. = [2] Dusevel, Histoire d'Amiens, I, 415. = [3] Tristan, Traité du Lis, ch. 16.

« blesse, tant du Roy que de l'empereur en Provence, » dit au sujet de François I[er] :

« C'estoit ung grand déduyt
« De voir toute la noblesse.....
« Du roy des flours de lys [1]. »

Rymer rapporte un acte où les fils de France, excepté l'aîné et le duc de Bourbon, sont appelés *seigneurs de flour de lys* [2]. Dans le XIII[e] siècle cette appellation était commune à tous les princes du sang, qui portaient aussi le nom de *seigneurs du lignage royal.*

S'il s'agissait d'exprimer la perfection morale dans l'homme, c'était à l'aide du mot *fleur de lis* que l'on faisait comprendre cette idée. Un livre destiné à célébrer les vertus de trois saints personnages de Péronne est intitulé : *Les trois fleurs de lis spirituelles de la ville de Péronne.* Catherine de Lorraine de Guise, duchesse de Montpensier, « *estoit la fleur de lys du* « *mont Pindarique et la pluz saige princesse de son* « *temps* [3]. »

Lorsque le Dante fait allusion aux démêlés de Philippe-le-Bel avec le pape Boniface, arrêté dans Anagnie par Colonne et Nogaret, il dit :

« *Veggio in Alagna entrar la fiordaliso*
« *E nel vicario suo Cristo esser catto* [4]. »

Ainsi là, comme chez les nationaux, fleur de lis signifie réellement la France, ou le roi de France, qui en

[1] Bulletin de la Société de l'Histoire de France, VI[e] cahier, p. 275 des Documens. = [2] Nouveau Traité de Diplom., IV, 86. — RYMER, VI. 396. — SAINT-ALLAIS, Ancienne France, I, 69. = [3] ALAIN SIMON, Miroir des Histoires. = [4] DANTE, *Purgat.*, *canto XX.*

effet ne saurait avoir d'autres armoiries que celles de son pays.

Mais si le Tasse, faisant passer les croisés en revue devant Godefroy de Bouillon, veut parler des Français, que Hugues conduit, ce n'est point par l'expression entière *fleur de lis* qu'il les désigne, il dit simplement les lis, ou les lis d'or.

« *Poscia che Ugon morì, de' gigli d'oro*
« *Seguì l' usata insegna il fier drapello*
« *Sotto Clotareo, capitano egregio,*
« *A cui, se nulla manca, è il nome regio*[1]. »

Nous avons cité le serment que faisaient les Médicis d'assister toujours la couronne des lis de France.

Un gentilhomme français établi en Posnanie, rendant compte de l'élection de Henri III au trône de Pologne, dit : « Chacun cryoit vive le roy Henry! Ils sentoyent une aise merveilleuse d'ouïr nommer Henry, « d'ouïr nommer la France, d'ouïr nommer les fleurs « de lys : ilz leur sembloyent qu'ils voioient desjà Henry « devant leurs yeux, que la France s'approchoit de « leurs oreilles, et qu'ilz sentoient, par manière de dire, « l'odeur du lys[2]. »

Duguesclin, dans une de ses harangues, dit entre autres choses à ses soldats, pour les encourager : « Dieu, qui de tout temps a été le protecteur des lis, « vous inspirèra le courage et vous donnera les forces « dont vous aurez besoin pour triompher des An- « glois[3]. »

[1] TASSE, *Gerusalemme liberat., canto I, ott.* 37. = [2] Les Honneurs et Triomphes faits au roi de Pologne en 1574. = [3] DUGUESCLIN, Anciens Mémoires.

Nous avons, de l'emploi de l'expression toute française *bannière des lis*, un exemple récent et d'autant plus célèbre qu'il est fourni par un maréchal de l'Empire. Il est consigné dans l'inexorable Moniteur. Le maréchal, après avoir dit de Buonaparte que son nom seul remplissait les familles d'effroi, et lui avoir prodigué d'abondance les épithètes d'aventurier, d'usurpateur, etc., s'écrie dans son enthousiasme et dans sa conviction d'alors : « Soldats, rallions-nous autour de la « bannière des lis, à la voix de ce père du peuple, de « ce digne héritier des vertus du grand Henri ! » Ce qui n'a point empêché M. le Maréchal de relever la statue de l'*aventurier*, de l'*usurpateur*, et de fouler aux pieds la *bannière des lis. Altri tempi, altre cure, e sempre bene*[1].

Du temps des rois de France, la justice était rendue en leur nom et en présence des images du Dieu vivant; les salles et les bancs des cours souveraines étaient tapissés de tentures à fleurs de lis; et de là vint l'expression *siéger sur les lis*, expression heureuse, en ce qu'elle emportait pour le magistrat l'obligation de répondre sans cesse à tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un juge d'institution royale, on dirait presque divine. Chose remarquable, bien que conséquente, et qui s'explique encore par l'alliance obligée du trône et de l'autel, dans l'intérêt de la morale et du bonheur des peuples, c'est que les lis ôtés, le Christ a disparu des temples de la justice.

[1] Ordre du jour signé Soult, Moniteur universel, 8 mars 1815. - Biographie des Hommes vivans, au mot *Argout*.

« Quand l'un de l'autre partira
« Chacun d'eux si s'en sentira. »

Ainsi, dans le royaume naguère encore très chrétien, nous ne pouvons plus prêter serment aujourd'hui que devant la Thémis ou l'Astrée de la fable, vaines images empruntées à l'iconologie de Gravelot ou de Ripa, pour nous faire refouler les temps et retourner au paganisme. Qu'arriverait-il cependant si un homme de conviction ou de courage, appelé à témoigner en justice, se souvenant tout à coup du *vidi sub sole in loco judicii impietatem,* fulminé jadis par Salomon, et effrayé à l'idée de sacrifier aux faux dieux, refusait le serment à des juges qui, depuis qu'ils ne siégent plus sur les lis, ont, dans leur tribunal, et quoique interprètes d'une loi qu'ils proclament athée, substitué l'image d'une déesse aveugle et sourde, il est vrai, comme toute divinité païenne, à celle du rédempteur des hommes? Les Dioclétien, les Maxence, les Julien, les apostats de l'époque, l'enverraient-ils aux tortures expier son généreux refus, et recevoir des mains d'un bourreau la palme du martyre?

CHAPITRE VI.

IMPORTANCE DES VITRAUX PEINTS, DANS LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES [1].

Il est un ordre de monumens que nous avons beaucoup consultés: ce sont les vitraux des églises. L'art de peindre sur verre est né en France, et ne s'est jamais perdu, quoiqu'il soit très ordinaire, même depuis le curieux Mémoire de M. Alex. Brongniart, d'entendre déplorer ce prétendu malheur. Il est même décrit dans plusieurs ouvrages, et en particulier dans un petit livre anonyme devenu fort rare, il est vrai, mais où étaient consignés assez de détails sur cet art pour qu'il ne se perdît jamais. Fixer sa naissance au pontificat de Léon III, contemporain de Charlemagne, comme l'abbé Fleury et

[1] Origine de la Peinture sur verre. In-12. Paris, 1693. — Levieil, Traité de la Peinture sur verre. — Émeric David, Discours sur la Peinture moderne. — Alex. Lenoir, Musée des Monumens français. — Depping, sa Lettre à M. Frère. — Millin, Dictionnaire des Arts, au mot *Apprêt*. — Ménestrier, Usage du Blason, II, 236. — Gilbert, Description des Cathédrales de France, *passim*. — Grandidier, Essais sur la Cathédrale de Strasbourg, L. I, 7. — Géruzez, Description de Reims. — Povillon Pierrard, Description de Notre-Dame de Rheims. — Gilbert, sa Lettre à Pihan de La Forest. — Marlot, Art. Flodoard, II. — Doublet, Antiquités de Saint-Denis, 242, 246, 285. — Montfaucon, Mon. Franç., I, pl. 50, 54; II, pl. 14, 15. — Lebeuf, Histoire du Diocèse de Paris. — De Lasteyrie, son Portefeuille. — Duchesne, Antiq. de Paris, I, 47.— Delaroque, Traité du Blason, 186. — Cambry, Description du Département de l'Oise, II, 209. — Al. Brongniart, Peint. sur verre.

Tiraboschi l'ont proposé, c'est le faire probablement trop ancien. On teignait le verre alors, on le dorait, procédés connus même de l'antiquité, mais on ne le peignait certainement point encore. La fixer au temps de Cimabué et vers 1300, c'est ne point dire assez. Il a existé et il existe encore par fragmens des vitraux authentiques, antérieurs à cette époque de résurrection pour les arts; mais tout ce qui précède le XIIIe siècle doit être d'une extrême rareté. La révolution s'est appesantie de préférence sur les plus vieux, par la raison qu'ils lui fournissaient plus de plomb pour ses fusillades homicides, et c'est précisément les seuls qu'il aurait été profitable à notre sujet de consulter. En effet, nos recherches sur l'antiquité des fleurs de lis ne partant que de Saint-Louis, en remontant, les admirables vitraux de l'époque plus récente où les dessins étaient l'œuvre des Levieil, des Bernard de Palissy, des Jean Cousin, etc., sont malheureusement autant en dehors de notre plan que ceux des belles écoles fondées par M. Brongniart, M. le comte de Noé, M. Bontemps, et que les travaux des Dihl, des Mortelèque, des Schilt, des Paris, des Robert, des Vatinelle, des Béranger, des Constantin, etc., artistes avec lesquels l'art ne se perdra certainement jamais.

Millin dit qu'on a encore des restes de peinture sur verre qui datent des Xe et XIe siècles; mais il n'indique point le lieu qui les recèle. Toutefois nous pensons qu'il se trompe, en ce que ces vitraux peints remonteraient à un temps où la plupart des églises étaient encore en bois. Or, on sait que le sort de ce genre de constructions étant de devenir tôt ou tard la proie des flammes,

il en est fort peu en effet qui aient échappé à cette commune loi; et comme elles ne pouvaient périr de cette manière, sans que les vitraux périssent aussi, nous croyons pouvoir assurer qu'il n'en existe plus de ces premiers temps de l'art[1].

Cambry n'est pas plus précis que Millin, et il confond d'ailleurs la peinture avec la teinture. Il dit : « La « peinture sur verre est de toute antiquité. . . . Dans « les temps les plus reculés elle existait dans les Gau- « les, et les Gaulois en sont les inventeurs. Il est cer- « tain que dans le VIIe siècle les évêques français, avant « que les Anglais, les Allemands, les Italiens, les em- « ployassent, garnissaient de verres peints les croisées « de leurs églises de bois. . . . . On en voit encore « des débris, des IXe, X^e et XIe siècles. »

Ce que dit ici Cambry serait vrai, s'il écrivait *teint* ou *teinture*, partout où il met *peinture* et *peint*. Sous Théodose, les évêques considéraient déjà l'harmonie des couleurs dans les églises comme un moyen de produire le recueillement, et ils tiraient parti avec bonheur des effets mystérieux de la lumière, soit qu'il fût suffisant avec celui-ci du piége tendu à ses yeux pour disposer son âme, soit que pour dompter l'indifférence de celui-là il fût nécessaire de frapper son esprit d'une sorte de terreur. « *Terror namque ibidem Dei ut claritas magna* « *conspicitur.* » Lorsque le pape Honorius Ier releva l'église de Sainte-Agnès, il l'orna, entre autres richesses, de vitraux de diverses couleurs. Cent cinquante ans plus tard, ce fut aussi de verres de diverses couleurs que

[1] De Caumont, Architecture du moyen-âge, Bull. monumental, II, 134.

Léon III décora Saint-Jean de Latran : *Fenestras de absidâ ex vitro diversis coloribus conclusit* [1]. Tous les autres exemples de vitraux de ce temps que l'on pourrait citer ne seraient toujours favorables qu'aux verres teints. En effet, on ne connaissait pas encore autre chose, et M. Émeric-David fait très bien remarquer que si l'art de peindre le verre eût existé au temps de Charlemagne et des papes Adrien Ier et Léon III, ces princes magnifiques l'auraient certainement mis en œuvre, et que les écrivains contemporains nous en auraient entretenus. Pour trouver la véritable peinture sur verre, il faut descendre plus de deux siècles encore après Honorius. Écoutons, à ce sujet, le savant académicien que nous venons de citer.

« Le règne de Charles-le-Chauve, ou celui de Louis-« le-Débonnaire, nous offrent un fait très mémorable, « c'est l'invention de la peinture sur verre, art difficile, « pendant long-temps délaissé, jamais perdu et renou-« velé depuis quelques années avec de si heureux per-« fectionnemens. Nous trouvons dans la ville de Dijon « les essais les plus anciens de cet art qu'il nous ait été « possible de découvrir. L'historien du monastère de « Saint-Bénigne, qui écrivait vers l'an 1052, assure « qu'il *existait encore de son temps* dans l'église de « ce monastère *un très ancien vitrail* représentant le « martyre de sainte Paschasie, et que cette peinture « avait été retirée de la vieille église restaurée par « Charles-le-Chauve. Il faut croire par conséquent que

[1] Grégoire de Tours, L. II, ch. 16. — Gory, Diptyq. antiq., III, 261. — Anastase, *Liber Pontificalis in Honorio I, Leone III.* — Ciampini, II, ch. 14.

« ce monument, *antique et élégant,* suivant les expres-« sions de la chronique, datait au moins du règne de « cet empereur; mais il ne saurait remonter beaucoup « au-delà. *Ut quædam vitrea antiquitus facta, et « usque ad nostra perdurans tempora, eleganti præ-« monstrabat pictura*[1]. »

De ce moment, les exemples de verres véritablement peints se renouvellent, et bientôt paraissent des livres qui donnent les préceptes de l'art de les peindre. « O toi, » dit le moine Théophile, « ô toi qui liras cet ouvrage, je « t'enseignerai l'art des Grecs pour choisir et mélanger « les couleurs; celui des Italiens dans la fabrication des « vases, la sculpture de l'ivoire, la taille des pierres pré-« cieuses et la dorure; celui des Toscans à travailler « l'ambre et à nieller; celui des Arabes dans la ciselure « et les incrustations : je te dirai la pratique de l'indus-« trieuse Germanie dans l'emploi de l'or, de l'argent, « du cuivre, du fer et dans la sculpture en bois; et celle « de la France dans la fabrication des précieux vitraux « qui ornent ses fenêtres. Conserve, ô mon cher fils, et « transmets à tes disciples ces connaissances que nous « ont léguées nos anciens; nécessaires à l'ornement des « temples, elles sont l'héritage du Seigneur[2]. »

Eraclius, peintre italien du xe ou du xie siècle et contemporain peut-être de Théophile, dans un traité, *de Coloribus et de artibus Romanorum*, consacre un chapitre à la peinture sur verre sous ce titre : *Quomodo pingere debes in vitro*[3].

[1] *Chronica S. Benig. apud Spicileg.*, d'Achéry, II. = [2] Théophile, MS. de la Biblioth. Royale. — Émeric-David. = [3] Eraclius, MS. de la Biblioth. Royale.

On ne peut pas toujours assigner une date aux anciens vitraux en place, parce qu'il est rarement arrivé aux artistes en ce genre de signer leurs ouvrages. A défaut de ce secours, on est ordinairement dans l'obligation de prononcer sur leur époque selon les lois de l'analogie et d'après la comparaison des styles. De tous ceux que nous avons vus, il n'en est aucun que nous considérions positivement comme antérieur au XIIe siècle, et parmi ceux de cette époque, nous ne connaissons de bien authentiques que des fragmens de ceux de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, pour lesquels l'abbé Suger avait fait de très grandes dépenses. Ils passaient pour être les plus beaux de la chrétienté, et ce jugement, qui est celui de nos aïeux, peut donner une idée de ce qu'il fallait que fussent les choses pour qu'ils les nommassent belles. Grâce au courage éclairé de M. Al. Lenoir, qui les avait sauvés au risque de sa vie, ces fragmens ornent de nouveau plusieurs fenêtres de la célèbre abbaye. Montfaucon a gravé quelques parties de l'ancien ensemble qui avaient trait à Charlemagne, à Philippe Ier, à la première croisade. Ici, étaient la prise de Nicée ou de Ptolémaïs; là, celle d'Antioche ou de Jérusalem. C'était dans la maison toujours ouverte du Dieu des armées que l'on conservait alors les monumens consacrés par les arts à la gloire nationale, comme aujourd'hui on les relègue dans de froids musées qui ouvrent quelquefois [1]. Convenons, cependant, qu'au milieu de ces sujets historiques et graves, il y en avait aussi de burlesques, et qu'on voyait, par exemple, à Saint-Denis,

[1] Duchesne, *Suger, de Rebus in admin. suâ gestis*, IV, 348.

l'apôtre saint Paul tournant la meule, tandis que les prophètes lui apportaient des sacs.

L'établissement religieux qui présentait dans Paris le plus d'intérêt sous le rapport de la vitrerie peinte, était sans contredit l'abbaye de Saint-Victor, fondation d'Abailard, autorisée par Louis-le-Gros en 1113, selon Suger, Claude Robert et Gaguin. Les vitraux de l'église, du dortoir, du cloître, portaient les armoiries de ce prince, qui étaient, dit-on, d'azur à huit sceptres boutonnés, terminés par des fleurs de lis d'or en forme de rais d'escarboucles. Ce célèbre monastère était, dit M. Langlois, un véritable musée chronologique en verre peint. Il renfermait une nombreuse série de vitraux dont quelques uns seulement appartenaient au XIIe siècle. Tout a disparu, et même les débris, à l'éternel regret des antiquaires[1].

Lebeuf, en 1754, comptait encore dans le seul diocèse de Paris plus de quarante églises dont les vitraux dataient du XIIe siècle, et Levieil a lui-même remplacé à Notre-Dame de Paris, en 1741, des vitraux de 1182, par des verres blancs.

Par bonheur d'autres précieux vitraux de ce temps ont échappé à la destruction, les uns entiers, les autres par fragmens. Sans parler de ceux de Saint-Cunibert de Cologne, où, ce qui est fort rare, le rouge et le vert dominent[2]; de l'ancienne cathédrale de Cantorbéry, qui était déjà richement vitrée au XIIe siècle, selon Guillaume de Malmesbury, qui l'écrivait en 1140; de ceux des églises de Ratisbonne, de Nuremberg et de beau-

[1] SUGER, *Vitæ Ludov. VI*. — VELLY, III, 77. — DUBOIS, *Hist. Paris.*, L. X. = [2] GRILLE DE BEUZELIN, Notes archéol., 42.

coup d'autres que nous ne connaissons pas pour les avoir vus, il y a encore, parmi ceux que nous avons observés nous-même :

A Paris, toute la belle vitrerie de la Sainte-Chapelle, dont nous parlerons ailleurs avec plus de détail, et les trois grandes roses de Notre-Dame;

A Soissons, la rose du transept ou croisillon nord, et deux grandes fenêtres derrière le chœur de la cathédrale;

A Rouen, huit verrières de la cathédrale : les figures, quant au style, sont barbares comme l'étaient celles de Saint-Victor, et comme le sont beaucoup d'autres encore, mais quant au coloris, il est de la plus éclatante chaleur;

A Moulineaux, près de Rouen, la fenêtre du centre de l'abside de l'église, aujourd'hui abandonnée, et le fragment d'une autre fenêtre, morceaux des plus précieux;

A Strasbourg, dans Notre-Dame plusieurs fois incendiée, et dont la reconstruction fut terminée en 1275, la rose, qui a 40 pieds dans œuvre, et qui égale presque par ses proportions gigantesques celles de Notre-Dame de Paris;

A Poitiers, dans la cathédrale de Saint-Pierre et dans la curieuse église de Sainte-Radegonde : si ces vitraux ne sont pas du XII[e] siècle, ils sont du moins du commencement du XIII[e];

A Noyon, quelques fragmens au chevet de l'ancienne cathédrale, monument du plus haut intérêt, dit M. de Caumont, et qui doit avoir été élevé dans le XII[e] siècle;

A Évreux, dans la cathédrale, quelques parties échappées à la dévastation;

A Châteauroux, dans plusieurs églises encore sur pied;

A Sens, des fragmens assez importans, dans la cathédrale sous l'invocation de Saint-Étienne;

A Clermont-Ferrand, les vitraux de la chapelle de l'abside de la cathédrale de Notre-Dame, ceux des galeries et ceux des roses, vitraux que malheureusement l'ouragan de 1835 a si fort endommagés;

A Amiens, plusieurs fenêtres du chœur, et des chapelles de Notre-Dame: Bernard d'Abbeville, cinquantième évêque, avait fait peindre ses armoiries, dès 1269, dans les vitraux de la cathédrale;

A Mantes, dans l'église Notre-Dame fondée par la mère de Saint-Louis : les vitraux sont aux armes de France et de Castille;

A Saint-Germer, abbaye de bénédictins à cinq lieues de Beauvais : la chapelle de la Vierge qui est au chevet de la grande église, et qui, sauf les dimensions, est une imitation exacte de la Sainte-Chapelle de Paris, a comme elle et comme Notre-Dame de Mantes, les armes de France et de Castille, et en particulier dans les trois croisées du fond, dont l'une, celle du milieu, est une grisaille admirable;

A Chartres, dans la métropole, fondation du roi Robert. Cette étonnante vitrerie, qui a été faite sous Saint-Louis, a dû entrer pour beaucoup dans les sommes énormes dépensées à la construction de l'ensemble;

A Braine-le-Comte, ancienne abbaye de Prémontrés, les vitres fort belles des fenêtres qui entourent le chœur de l'église sous l'invocation de Saint-Yved;

A Troyes, les vitraux de la cathédrale de Saint-Pierre, qui sont d'une grande richesse; les tons rouges

y sont particulièrement beaux. La disposition de ses fenêtres à évidemens, et de la vitrerie en général, rappelle ce qu'était autrefois Saint-Denis sous ce rapport. C'est peut-être, après Notre-Dame de Chartres, l'église de France où l'ancienne peinture sur verre joue le plus grand rôle;

Au Mans, la partie supérieure des fenêtres du chœur de la cathédrale de Saint-Julien. Cette vitrerie, représentant une suite d'évêques, est admirable; les tons rouge et vert qui y dominent sont du plus grand éclat;

A Tours, à la métropole sous l'invocation de Saint-Gatien : les restes des vitraux qu'on y voit sont de l'époque qui nous occupe;

A Rheims, dans la célèbre église métropolitaine de Notre-Dame. Cette église, ayant été brûlée en 1210, fut reconstruite dans sa magnificence actuelle par Robert de Coucy, sous Saint-Louis. On officia d'abord dans le chœur, qui fut vitré dès 1241. Quant au reste de l'église, il ne fut complétement achevé qu'à la fin du xve siècle;

A Attigny, bourg voisin de Rethel, quelques restes de vitraux dans la chapelle. Attigny a été jadis une ville importante et le séjour ordinaire des empereurs français de la race de Charlemagne. Les édifices du palais impérial étaient admirables[1]. La vitrerie, qui était de plusieurs époques de l'art à sa naissance, jouissait d'une grande réputation de beauté : mais elle a péri en

[1] Duvivier, sur Attigny, dans les Mémoires de la Société royale des Antiquaires, X, 249. — G. de Saconay, Apologie pour Lyon, Archives de l'Histoire de France, IV, 317. — Deshayes, Histoire de Jumiég., 124.

grande partie de la main des huguenots, comme celle de Jumiéges, de Caen, de Lyon, de Vienne, et de tous les lieux où ils ont été un moment les maîtres.

Tous les vitraux que nous venons d'énumérer sont du XIIIe siècle. Mais ce n'est pas à dire qu'il n'en existe plus d'antérieurs, au contraire; l'art possède encore, savoir :

A Saint-Denis, dans l'église abbatiale, les fenêtres de l'abside, ouvrage de Suger et par conséquent du XIIe siècle, admirables vitraux;

A Bourges, les croisées des chapelles autour de l'abside de la cathédrale, et en général toute la vitrerie, qui est très renommée, dans laquelle le bleu domine, et qui représente des sujets dont l'exécution indique les progrès de l'art entre le XIIe et le XVIe siècle;

A Angers, les verrières de Saint-Maurice, et particulièrement quelques unes de celles de la nef : elles sont peintes par les mêmes procédés que celles de Chartres, et de la Sainte-Chapelle de Paris, et sont remarquables par l'épaisseur du verre, enseignement qui n'est point à dédaigner de la part des artistes de nos jours;

A Fontevrault, dans la chapelle de cette célèbre abbaye, chapelle où Jean-sans-Terre avait son tombeau et où se fait aujourd'hui l'office divin pour les prisonniers : les vitraux qui y restent sont plutôt du XIIe siècle que du XIIIe;

A Saint-Remi de Rheims, monument du XIe siècle, et plus précisément de 1040. Ses vitraux paraissent être de la naissance de la véritable peinture sur verre. Voilà peut-être pourquoi ils sont inférieurs en dimensions,

en richesse et en éclat, à ceux de la cathédrale : c'est l'enfance de l'art.

Dans le seul Beauvoisis on ferait encore un cours complet de peinture sur verre, malgré un grand brisement opéré même depuis 1830. Indépendamment des curieuses verrines du XIIe siècle que conserve l'étonnante cathédrale de Beauvais, monument qui, s'il eût été achevé, serait sans contredit le plus beau de tous ceux de la chrétienté en ce genre, il y a dans cette contrée tel vitrail qui pourrait être, sans anachronisme, attribué au XIIe siècle.

Or nous pouvons assurer que dans tous ces vitraux les fleurs de lis sont prodiguées à l'infini. Que l'on ouvre d'ailleurs Montfaucon jusqu'au règne de Saint-Louis, qu'on ouvre Millin, Langlois, Willemin et tous les voyages pittoresques, on les verra sous toutes les formes, soit dans les recueils de vitraux gravés d'églises aujourd'hui détruites ; soit, si, pour plus de sûreté, on veut aller, comme nous, les étudier sur les lieux mêmes, dans les vitraux en place d'églises encore subsistantes. Il est impossible que parmi toutes les fleurs de lis que nous avons recueillies il n'en soit pas qui appartiennent à d'autres monumens du XIIIe et du XIIe siècle, sans que nous ayons eu les moyens de nous en assurer ; il est impossible surtout que nous ayons tout vu, bien que dans ce genre nous ayons vu beaucoup. On est donc fondé à dire qu'au temps de Saint-Louis, par exemple, les fleurs de lis étaient générales et que par conséquent elles étaient plus anciennes que lui. C'est ce que nous aurons à prouver.

CHAPITRE VII.

IMPORTANCE DES SCEAUX PUBLICS ET PRIVÉS.

Quelques secours que les vitraux offrent à l'archéologie, cette science peut en trouver de plus grands encore dans les sceaux.

Dès que l'on eut fait servir l'écriture à l'échange des idées entre individus, c'est-à-dire, dès que l'on s'écrivit des lettres, on sentit la nécessité d'en cacher le contenu au personnage intermédiaire qui devait les porter. De là viennent les anneaux des anciens, et par suite les cachets des modernes, dont l'empreinte est appliquée sur une substance, molle d'abord, qui se durcit après son emploi, et qui ne livre un secret qu'après avoir été brisée.

Les anneaux sont très anciens. Quand Pharaon eut entendu l'explication que Joseph lui fit de sa vision, il l'établit souverain de l'Égypte par la transmission de son anneau [1].

Dans le livre d'Esther, Aman reçoit celui d'Assuérus, et en abuse en scellant avec cet anneau l'édit qui ordonne la mort de tous les Juifs établis dans la Perse [2].

Le contrat que Jérémie passe avec son cousin Hanaméel est scellé devant témoins, d'un sceau extérieur, *rata et signa forinsecus* [3].

[1] Genèse, ch. XLI, vers. 42. = [2] Esther, ch. III, vers. 10, 12. = [3] Jérémie, ch. XXXII, vers. 10, 14.

Les Romains firent un grand usage des anneaux. Les cabinets d'antiquités en regorgent, et Ficoroni en a écrit l'histoire. Nos aïeux les adoptèrent, sans doute à l'exemple des Romains, et les conservèrent pendant toute la durée des deux premières races. La mode les fit successivement changer de forme : le temps les fit changer de nom : on les appela enfin des *sceaux,* quoique leur emploi restât le même [1].

Les sceaux proprement dits ont commencé en France. Les plus anciens que l'on connaisse ne remontent pas au-delà du xe ou du xie siècle : passé cela, ce ne sont plus que des empreintes d'anneaux. Nous aurons à en citer un qui est attribué à Dagobert, en 633 ou 635, et dont cette date seule est la condamnation.

L'autorité des sceaux, comme si elle n'était pas suffisante, fut corroborée dans la suite, c'est-à-dire dès Louis VII et Philippe-Auguste, par une empreinte plus petite qu'on nomma *contre-scel.* On pourrait croire que, dans l'origine, le grand sceau était appliqué pour le Roi, sur un acte solennel, par un de ses officiers délégué à cet effet, et qu'ensuite le Roi, par manière de contrôle, y appliquait lui-même son cachet particulier, comme pour attester qu'il n'y avait pas de décision de quelque importance dont la connaissance eût échappé à son regard de père.

A l'exemple des souverains, les seigneurs, les provinces, les villes, les corporations ecclésiastiques, civiles et politiques, les particuliers mêmes, eurent des sceaux. Nous avons déjà cité quelques uns de ceux-ci ; et nous en citerons encore, ne fût-ce que pour donner

[1] Ficoroni, *Piombi antichi.*

plus d'autorité à ce que nous avons dit à l'occasion de l'extrême variété de formes des fleurs de lis.

Dès leur origine, les sceaux ont servi à donner de la sanction, on dirait presque une date, à tous les actes, à toutes les transactions possibles de nos aïeux : et comme ils naquirent chez nous à l'époque des grandes donations et par conséquent des chartes qui consacraient ces donations, et auxquelles on les attachait, leur nombre est immense, quoiqu'il soit loin d'égaler celui des chartes. Nous allons essayer de donner une idée de ce nombre.

Chacun sait que si, au moyen âge, l'Église était en possession des grandes richesses, elle était dépositaire aussi de toutes les lumières, et que si c'était à son profit que le plus grand nombre des actes se souscrivaient, c'était elle qui présidait à leur rédaction, comme c'était elle qui en avait la garde. Un monastère était donc un véritable chartrier. Un des grands crimes de la révolution, la spoliation des établissemens religieux, imaginée pour faire face aux énormes déprédations de ses fauteurs, a eu pour conséquence la destruction immédiate d'une partie de ces chartes, brûlées par la Convention, dite *nationale* par antiphrase, comme ne contenant que titres et priviléges, et la dispersion de l'autre partie, qui a été, ou volée ou abandonnée à une humidité aussi funeste que le feu même.

Mais toutes les têtes n'ont pas été atteintes du délire de la destruction. On a vu des hommes studieux, des amis de nos temps historiques, se vouer à l'étude exclusive de tels ou tels monumens, et se faire, selon la tournure particulière de leur esprit, historiens spéciaux

des armures, des cathédrales, des monnaies, des manuscrits, etc., de ces temps jusqu'ici trop peu connus. Pour n'en citer qu'un exemple, parce qu'il se rapporte à notre sujet, nous signalerons l'important et consciencieux travail de M. L'Échaudé d'Anisy, de Caen, fruit de six années des veilles les plus laborieuses. Il a eu l'heureuse idée de faire pour les chartes de sa province échappées au torrent dévastateur, ce que le grand Colbert avait voulu faire pour toutes les chartes du royaume, et le bonheur de réussir à les classer, à les déchiffrer et à les décrire. Environ dix-huit mille actes, diplômes, bulles, contrats, lettres royaux en parchemin, provenant, pour la plupart, des abbayes des diocèses de Lisieux, de Séez, d'Avranches et de Bayeux, c'est-à-dire de la Basse-Normandie seulement, pourrissaient depuis trente-six ans dans les archives de sa ville, et tous, il les a analysés. En paléographe éclairé, il a donné des *fac-simile* de quelques uns de ces actes, et a rendu un grand service à la sigillographie par la gravure de vingt-cinq planches de sceaux depuis le XIe siècle jusqu'au XVe. Si cette seule portion d'une province de notre pays a pu sauver dix-huit mille chartes, combien n'en possédait pas, autrefois, toute la province, et par induction, combien n'en reste-t-il pas encore à explorer dans la France entière ? Quels services ne rendraient donc point à la science des choses du moyen âge, les Sociétés d'antiquaires établies maintenant dans toutes nos provinces, si, comme celle de Normandie, et conséquentes au but de leur institution, elles s'attachaient à faire connaître les richesses de tous les genres qu'elles ont sous la main ? Nous avons insinué

qu'il existait moins de sceaux que de chartes : en effet, outre l'action de la cupidité qui les a coupés pour en faire trafic, il y a celle du temps qui en a brisé une immense quantité, ainsi que l'atteste le précieux ouvrage de M. d'Anisy.

Sans nous étendre sur la forme des premiers sceaux, parce qu'ils ont épuisé toutes les configurations connues, sans parler de leur matière, qui a embrassé tout ce qui peut se tailler, se modeler ou se fondre, nous citerons seulement la bulle, ou sceau d'or, pendant à un diplôme envoyé par l'empereur grec de Constantinople à l'empereur Henri III, et qui fournit plus tard assez de matière pour en faire un calice de grandeur ordinaire.

Nous ne parlerons des symboles empreints sur les sceaux que sous le rapport des fleurs de lis. Excepté Chilpéric Ier et Childéric III, le dernier des Mérovingiens, les rois de la première race sont représentés sans couronnes sur leurs anneaux. Sous la seconde race, jusqu'à Louis-d'outre-Mer, qui en porte une étoilée, les couronnes sont, ou de laurier ou en pierreries. Hugues Capet y ajouta des fleurs de lis, que Henri Ier porta plus distinctes.

L'importance des preuves fournies par les sceaux, publics et privés, nous imposait d'autant plus l'obligation de les consulter, que par leur avantage spécial d'être annexés, en général, à des titres et parchemins portant des dates écrites, ils deviennent des monumens plus précieux encore, des témoins plus fidèles et plus sûrs que les médailles et les monnaies, où les dates ne commencent à paraître qu'au XVIe siècle. Nous avons

donc vu un très grand nombre de sceaux, soit gravés dans des ouvrages spéciaux, soit en relief dans les importantes collectious de bronzes, de plâtres, de soufres, de la Bibliothèque Royale, de l'hôtel des Monnaies, du *Trésor de Numismatique*, de M. Depaulis, de M. Dubois, etc., et nous renouvelons l'assurance que lorsque nous en citerons, ce sera toujours ceux dont l'authenticité nous semblera le plus à l'abri de toute récusation. Il va sans dire que nous n'invoquerons que ceux à empreintes fleurdelisées.

CHAPITRE VIII.

RÉDUCTION DES FLEURS DE LIS A TROIS DANS L'ÉCU DE FRANCE [1].

Une question qui n'est pas sans intérêt, c'est celle de la fixation de l'époque à laquelle les fleurs de 'is, d'abord employées au nombre de trois dans l'écusson de France, puis sans nombre, par un réglement du roi Eudes, dit-on, y ont été de nouveau et définitivement réduites à trois. Selon une opinion très répandue, ce changement est attribué à Charles VI, ou même à Charles VII. Nous allons démontrer, sinon son origine, du moins qu'il est plus ancien qu'on ne le croit. Toutefois il est à propos de faire observer qu'antérieurement à l'époque présumée de la fixation à trois, on trouve des écussons déjà réduits, et qu'après cette même époque on en retrouve où les fleurs de lis sont encore sans nombre. Ainsi pendant long-temps il n'y a rien eu de constant à cet égard.

Puisqu'en général on est d'accord sur cette réduction au temps de Charles VII ou de Charles VI, nous n'avons plus à la prouver qu'à partir de Charles V.

[1] CHIFFLET, *Anast. Child.* — DELAROQUE, Traité du Blason, 136. — MABILLON, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, II. — DANIEL, Origine du Piquet. — DUTILLET, Recueil des Rois de France, I, 229. — HÉNAULT, I, 328. — VILLARET, XII, 477. — MÉZERAI, VI, 78. — G. MARCEL, Hist. de France, II, 215. — MONTFAUCON, Mon. Franç., III, 74. — LEBLANC, 287. — RAINSSANT, Journal des Savans, 1678, p. 370. — BONAMY, Mém. de Littérat. — CHOISY, Hist. de Charles VI, L. I, p. 16. — RABEL, Antiq. de Paris, L. II, 31.

Duguesclin mourut en 1380, deux mois seulement avant Charles V, qu'il avait si loyalement servi. Sa mort inspira les muses de l'époque. Un manuscrit des premières années du xve siècle, qui lui-même paraît avoir été copié sur un plus ancien, contient, entre autres pièces, une ballade intitulée : *le Distic de mons. Bertran de Glasguin*, où l'on célèbre

« . . . . Le chevalier breton,
« Preus et hardis, courageux come I tor,
« Qui, tant serui de louial cuer et bon
« L'escu d'azur à iij flours de lis d'or. »

Le poëte voudrait surtout

« Qu'il pleeust à Dieu qu'il vesquit encor
« Pour deffendre de ce lépart félon
« L'escu d'azur à iij flours de lis d'or [1]. »

On a long-temps conservé dans l'église de Sainte-Catherine du val des Écoliers un reliquaire qui lui avait été donné par le roi Charles V. On y voyait un écu à trois fleurs de lis, et un autre à fleurs de lis sans nombre. En effet la réduction était déjà opérée sous ce prince, puisque Raoul de Presles lui dit : « Et si portez « les armes à trois fleurs de lis, enseigne de la benoite « Trinité [2]. »

L'auteur de la Diplomatique dit que Charles V n'avait

[1] Bibliothèque Royale, MS. de M. Bigot, 328, B. $\frac{7151}{2}$. — Crapelet, Combat des Trente, 4. — Franç. Michel, Chronique de Duguesclin, 462. = [2] Sainte-Marthe, Armoiries de France, 56. — Brianville, Histoire de France. — Trist. Saint-Amand, ch. 17. — Montfaucon, Mon. franç., II, 156. — Delaroque, Blason, 158. — Lancelot, Mémoires sur Raoul de Presles, Recueil de l'Académie des Inscriptions, XIII.

que trois fleurs de lis dans son contre-scel. Cependant vers 1377 l'empereur Charles IV vint à Paris pour faire visite à Charles V. Dans le manuscrit qui rend compte de cette visite il y a un écusson à fleurs de lis sans nombre. Ducange donne une monnaie de Jean II, prédécesseur de Charles V : l'écu y est sans nombre, quoique dans une autre pièce du même règne il soit réduit [1].

L'abbé de Choisy convient qu'il y a des exemples de fleurs de lis réduites, sur des sceaux de la chambre des comptes, dès le temps de Charles V. Mais, comme Delaroque, il pense que ce fut uniquement par la faute des graveurs qui n'avaient point le talent de faire tenir plus de trois fleurs de lis dans un de ces sceaux : faible raisonnement, puisqu'ils auraient pu agrandir l'écusson, ou diminuer les dimensions des fleurs de lis, et qu'en définitive les ouvriers d'un règne peuvent toujours faire ce qui se faisait sous le règne précédent [2].

Parmi les livres qui composent la riche bibliothèque de M. Leber, il en est un fort précieux. Il réunit tous les caractères auxquels les bibliophiles reconnaissent et fixent l'âge des manuscrits. Eh bien! il en résulte que ce livre, qui renferme des prières, a appartenu à la personne même de Charles V. C'est un in-12, il est carré de forme : le papier est de coton noir, et les lettres sont en or. Enfin il porte à la première page un écusson d'or à trois fleurs de lis. L'écusson est surmonté de

[1] MS. du président *Nointel*, 7. — Diplomatique, 139. — Leblanc, 243. — Ducange, Glossaire, voyez *Moneta regia*, 911, 939. = [2] Choisy, Histoire de Charles VI, L. I, 16. — Delaroque, 195.

la couronne royale, et dans le champ il y a une fleur de lis de chaque côté de l'écusson.

Il y a des exemples de la réduction sous le roi Jean, quoique ce prince les ait portées tantôt sans nombre, et tantôt au nombre de 10 par 4, 3, 2, 1, comme l'avait fait précédemment Philippe-le-Bel. Un de ces exemples est fourni par Eustache Deschamps dans sa relation en vers de la révolte d'Étienne Marcel, prévôt des marchands. Le poëte dit :

« Jehan Maillart lors les armes plaines
« Print du Roy, aux trois fleurs de lis,
« Crians : Mon-joye Saint-Denis !
« Portant en ses poins la bannière
« De France..... [1] »

Un sceau de Jean, attaché à une charte donnée aux orfèvres le 26 mai 1355, et que Leblanc possédait en original, n'avait que trois fleurs de lis [2].

Pour prouver que la réduction est antérieure même au roi Jean, on peut produire la médaille d'un Philippe de la Bibliothèque Royale et dont l'écusson n'a que trois fleurs de lis. Or comme il n'y a plus de Philippe après Jean II, celui de la médaille pourrait être Philippe VI V, IV ou III. Il nous suffit, quant à présent, de l'attribuer à Philippe VI, comme fait Leblanc, qui donne de ce règne une pièce d'or nommée *ange*. L'ange y tient l'écu de France, réduit à trois fleurs de lis. Une autre monnaie de ce prince, dite *florin George*, offre aussi l'exemple de la réduction.

[1] Sainte-Marthe, 54. — Leblanc, 243. — Montfaucon, II, 156. — MS. de la Bibliothèque Royale, n° 7219. — Eust. Deschamps, le Mirouer du Mariage. *Crapelet*, 239. = [2] Leblanc, 243. — MS. du président *Nointel*, p. 7.

Des patentes données à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs en 1335, qui ont un sceau à trois fleurs de lis sur chacune des faces; un compte rendu en 1333 par Mahieu Leclerc pour ouvrages faits au château royal de Beauquesne, et qui est scellé d'un sceau à fleurs de lis réduites; enfin un autre sceau semblable et du même règne, que Doujat cite pour l'avoir vu, attestent suffisamment la réduction sous Philippe de Valois [1].

Une pièce manuscrite, intitulée: *Amusemens pour le roy Philippes qui ores règne*, c'est Philippe V, le Long, pièce attribuée à Godefroi ou Geoffroi de Paris, poëte des premières années du XIV[e] siècle, parce qu'elle se trouve dans un recueil d'autres pièces de lui, dit :

« Rois, la flour de lis esmérée (naturelle)
« Blanche est comme la noif neigée,
« Mès en la teue a dorement :
« Rois, ta flour de lis est dorée,
« Dont charités t'est démonstrée,
« Et que vivre dois chastement
« En tes cinq sens sensiblement.
« En ton escu de parement
« Trible a flour de lis enarmée,
« C'est de la foi le sacrement
« Une en déité simplement,
« Et en personnes est triblée.
« Rois, telle est la fourme fourmée
« De l'escu, qu'elle est trianglée,
« Et par ceti disposement
« T'est-il la Trinité notée,
« Et la teue foi baptisée
« Dont tu es enoint dignement [2]. »

[1] DUCANGE, Mémoires. — SAINTE-MARTHE, 54. — LEBLANC, 243. — GALLAND, III. — MONTFAUCON, II, 156. — Cabinet des Médailles. = [2] Le Dit des Alliés, MS. de la Biblioth. Royale, n° 267, 6812, folio 53 verso, 2° colonne.

Nous-même nous avons vu le sceau du bailliage d'Amiens, conservé en original aux archives de cette ville. Il est annexé à une charte de 1310, sous Philippe IV, le Bel. Au milieu est un écusson à trois fleurs de lis : le contre-scel n'en a qu'une. Un autre sceau de Philippe-le-Bel, de 1287, dont Leblanc parle pour l'avoir vu dans les mains du P. du Molinet, et qui tenait à une charte, est à trois fleurs de lis.

Le *Rational des divins Offices*, ouvrage de Guillaume Durant, évêque d'Apt en Provence, qui l'écrivit en latin vers 1290, c'est-à-dire sous Philippe-le-Bel, a été traduit en français à la prière de Charles V, par Jean Golein, son confesseur. Il existe de cette traduction plusieurs manuscrits, dont un a appartenu à Charles V lui-même, et est signé de sa main. Entre autres choses curieuses sur le sacre des rois de France, on y lit : « Les « deux banières de France sont baillées, l'une par le « sainct hermite de Joyenval, des trois fleurs de lis, et « l'autre par révélation des angels [1]. »

Quoique Philippe-le-Bel, imité depuis par Jean II, ait porté quelquefois les fleurs de lis au nombre de dix, il existe des patentes de lui, confirmatives d'autres lettres émanées de Philippe-le-Hardi, datées de juillet 1285, et dont le sceau est à trois fleurs de lis. Ducange, autorité grave, qui cite aussi le sceau de la prévôté de Beauquesne, au bailliage d'Amiens, a vu à la chambre des comptes un sceau de Nîmes, de 1308, qui n'avait que trois fleurs de lis, et cette inscription : *Regalis curiae nemausensis* [2].

[1] Rational des divins Offices, Biblioth. Roy., MS, 7031. = [2] Du-Tillet, MS., p. 119. — Ducange, Mémoires. — Delaroque, 145.

Indépendamment des patentes de Philippe-le-Hardi confirmées par Philippe-le-Bel, Galland avait vu à l'archevêché de Paris le sceau de la régence, durant la guerre que Philippe III alla faire en Aragon, en 1285. Le P. Anselme et le *Trésor de Numismatique* ont gravé ce sceau. D'un côté est une grande couronne de roses et une légende, de l'autre est un écu de forme oblongue, à trois fleurs de lis seulement. Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon, seigneur de Nesle, lieutenans de Philippe III pour le temps de son absence, avaient, au mois de juillet 1285, expédié des patentes sous le sceau royal de cire jaune et le contre-scel à trois fleurs de lis. Ces lettres portaient : *In cujus rei testimonium præsentes litteras sigillo regio quo utimur fecimus sigillari.* Ce sont ces mêmes patentes que Philippe-le-Bel confirma [1].

A l'autorité du sceau signalé par Galland et duquel le P. Anselme a dit qu'il était le premier exemple de la réduction, nous allons ajouter l'autorité d'un sceau encore plus ancien. Ce monument inédit, dont nous devons la communication au noble désintéressement des auteurs du *Trésor de Numismatique*, pendait à une charte de 1283, et était un second sceau de la province de Vermandois. Il est d'une forme toute différente de celle du sceau de 1285, et est d'une conservation parfaite. Dans le sceau proprement dit, un

[1] ANSELME, Généalogie de la Maison de France, I, 88. — BÉNÉDICTINS, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 136. — LEBER, Collection de Mémoires, VII, 254. — Art de Vérifier les Dates, VI, 16. — D. DEVAINES, Traité de Diplomat., II, 273. — TRISTAN DE SAINT-AMAND, ch. 17. — DELAROQUE, 145. — Trésor de Numismatique, grands feudat. de la couronne, pl. 32.

joli écusson, semé de six fleurs de lis de formes gracieuses, est placé au centre de la façade d'un édifice gothique. Le contre-scel au contraire est un écusson qui n'a que trois fleurs de lis. Nous donnons seulement celui-ci, *Pl. IV*, 30.

Voilà donc une charte qui prouve deux choses à la fois : la réduction à trois sous Philippe-le-Hardi, et l'emploi simultané de l'écu réduit et non réduit. Aussi renouvelons-nous l'aveu que pendant long-temps encore, c'est-à-dire jusqu'à Charles VII, il n'y a rien eu de constant dans la pratique de l'un ou de l'autre usage.

Dans des recherches intéressantes, faites par M. d'Avannes sur les armoiries de la contrée qu'il habite, il cite celles d'Évreux, peintes dans les vitraux de la cathédrale, sur le manteau du premier comte d'Évreux de la maison de France, Louis, fils de Philippe-le-Hardi, qui, vers 1276, en dota le chef-lieu de son apanage. C'est l'écu de France à trois fleurs de lis, brisé comme pour un puîné de la maison royale. Si l'on pouvait croire que ces vitraux fussent du temps de la dotation, leur témoignage reculerait de quelques années encore l'époque de la réduction. Il viendrait d'ailleurs à l'appui des sceaux de deux seigneurs bretons qui, dans cette même année de 1276, n'avaient que trois fleurs de lis[1].

Philippe-le-Hardi est donc jusqu'à présent le premier roi sous lequel on trouve l'emploi de l'écusson ainsi réduit. Saint-Louis, son père, était bien repré-

[1] D'AVANNES, Bulletin de l'Académie Ébroïcienne, 1836. — Mémoires pour l'Histoire de Bretagne, I, pl. 10.

senté à Saint-Denis avec un semblable écusson dans un des vitraux de la sacristie; mais cet ouvrage était postérieur à son règne [1].

A plus forte raison doit-on se tenir en garde contre des opinions qui, sans de bonnes preuves, feraient remonter la réduction plus haut encore que Saint-Louis. On peut croire qu'il y a erreur dans l'histoire récente de Saint-Germain-en-Laye, quand l'auteur dit : « Philippe-Auguste permit à l'abbaye de Joyenval de prendre pour armoiries l'écusson de France, qui était déjà « d'azur à trois fleurs de lis d'or. » Il y a erreur sans doute aussi dans un tableau du salon de 1835, qui met trois fleurs de lis dans le pennon de Philippe-Auguste à Bouvines, en 1214 [2].

S'il est possible de remonter par des recherches à l'origine de certains faits, il ne l'est pas toujours d'expliquer les motifs d'où ces faits dérivent. Par exemple, quel est celui qui a produit ce changement dans le blason de l'écu de la France? Chacun a exposé le sien, car il n'est venu à l'idée de personne, si ce n'est à Le Laboureur, de dire que le hasard seul y ait présidé. L'un a dit qu'on a voulu représenter les trois cours souveraines du royaume, la cour de la pairie, la cour législative, et la cour palatine; l'autre, les trois principales sources de la puissance publique, les armes, la justice et les finances; d'autres encore, les trois parties de la Gaule, l'Aquitanique, la Belgique et la Celtique; ou les druides, les bardes et les eubages; le clergé, la noblesse et le peuple; les trois âmes, végétante, sensi-

[1] Montfaucon, Mon. franç., II, pl. 23. = [2] Abel Goujon, Histoire de Saint-Germain-en-Laye, 423.

tive et raisonnante; les trois vertus royales, la valeur, la sagesse et la foi, etc., etc. [1].

Gosselin disait en 1593 : « Et icelles trois fleurs de lys « dénotent les trois générations des rois de France.... « La première qui commença à Anthénor, père de « Marcomire, et continua jusqu'à Pépin, père de Char- « lemagne; et la seconde à Pépin, et dura jusqu'à Hu- « gues Capet; et la troisième durera plus long-temps « que les ennemis de ce royaume qui ont l'âme noire.... « car ils sont remplis d'impiété comme Barbares, d'ava- « rice comme Juifs, d'ambition et d'irréligion selon leur « naturel et leurs mœurs.... » Il ne serait pas prudent de s'exprimer avec cette liberté sur les ennemis actuels de ce royaume, ni surtout de rechercher s'ils ne ressemblent point encore à ceux dont parle Gosselin [2].

L'opinion qui a prévalu est celle qui voit dans ce changement un hommage et un acte de foi en l'honneur de la Sainte-Trinité. Les idées du temps, et ce temps est une considération qu'on ne doit jamais perdre de vue, n'excluraient point cette explication, qui d'ailleurs est énoncée formellement dans le discours de Raoul de Presles à Charles V, et dans le titre de fondation par ce prince, des Célestins, ou de la Trinité de Mantes, en 1376. « Les lis, » y est-il dit, « qui sont le « symbole et le caractère du royaume de France, qui sont « au nombre, non de deux, mais de trois, imitent le

[1] Le Laboureur, Notes sur Charles VI. — Gerson, partie II, 358. — Dampmartin, la France sous ses Rois, II, 121. — Delaroque, 136. — Loyseau, in-fol. 1701. — B. Gentien, Histoire de l'abbaye de Saint-Denis. — Cecil Frey, *Cosmographiæ selectoria.* = [2] Gosselin, Dignité et Précellence des Fleurs de lis, p. 17. — H. Laisné, Discours présenté à Louis XIII, 1615.

« modèle de la Trinité increéée..... » C'est ce qu'avait dit, quatre-vingts ans auparavant, l'auteur du Rational des divins offices [1].

Ce chapitre était imprimé lorsque l'importante communication que nous fait M. Leber d'un sceau de 1212, à trois fleurs de lis et d'une conservation parfaite, nous force à le réimprimer en partie, et à convenir par conséquent que Philippe-Auguste a pu accorder trois fleurs de lis à l'abbaye de Joyenval, et les porter ainsi réduites à Bouvines. *Prius nihil fide.* Ce beau sceau en cire verte tient à une chartre de concession, faite par Geoffroy et Raoul de Montfort à la célèbre abbaye de Savigny, fondée en Normandie par Saint-Vital au XII[e] siècle. L'écriture de la chartre est si admirable, que la date de ce monument de calligraphie, l'un des plus curieux de la bibliothèque de M. Leber, ne saurait faire équivoque. Nous la transcrivons en toutes lettres : *Anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo duodecimo.*

Nous voilà bien loin de Philippe III et surtout de Charles VI. Toutefois ne désespérons pas de voir la réduction à trois remonter un jour plus haut encore que la précieuse charte de M. Leber.

[1] Griffet, dans Daniel, II, 214. — Lancelot, Académie des Inscriptions, XIII. — Velly, II, 470. — Delaroque, 199. — De Peyronnet, Histoire des Francs, I, 41.

CHAPITRE IX.

ÉPOQUE A LAQUELLE LES FLEURS DE LIS SONT ENTRÉES DANS L'ÉCU DES ARMOIRIES DE LA FRANCE.

« Rien de grand n'a de grand commencement, » a dit M. de Maistre ; « on ne trouvera pas dans l'histoire « de tous les siècles une seule exception à cette loi. « *Crescit occulto velut arbor ævo*, c'est la devise éter- « nelle de toute grande institution. »

Un écrivain plein de goût, de savoir et d'esprit, vient de s'élever contre le sentiment de ceux qui, à l'occasion des armoiries, concluent qu'elles ne datent que du jour où les chroniques en parlent pour la première fois, c'est-à-dire du XIIe siècle. Selon lui, « c'est « ne s'appuyer que sur un fait négatif, genre de preuve « inadmissible dans l'espèce. S'il n'est pas question d'ar- « moiries avant cette époque, c'est parce qu'on n'est « entré dans quelques détails sur les événemens mon- « dains qu'à compter de ce temps, et parce qu'on ne « connaît pas de monumens français évidemment anté- « rieurs. Les armoiries doivent être aussi anciennes que « l'usage des armures métalliques, sous lesquelles les « guerriers cachaient entièrement leurs corps. Or, cet « usage remonte aux premières invasions des Barbares : « les Francs, les Goths, les Vandales et les Lombards, « étaient déjà bardés de cuirasses et de cottes de mail- « les. En général, le côté faible de l'intelligence hu-

« maine, c'est le besoin de trouver à tout un commen-
« cement, unè origine. . . . . Tandis que tant de choses
« n'ont pas commencé, nous traçons des limites à tout,
« et nous appuyons nos convictions sur le même argu-
« ment : *Personne n'en a parlé auparavant.* Il faudrait
« en adopter un contraire et dire : puisqu'on a parlé à
« telle époque de la gravure, de la poudre à canon, de
« la boussole, de la pairie, des armoiries, etc., sans les
« indiquer comme autant d'inventions nouvelles, il
« faut en conclure qu'elles ne l'étaient pas alors [1]. »

Ce raisonnement, que nous sommes heureux de trouver tout fait, semble l'avoir été spécialement dans l'intérêt de notre sujet. Le sort de la fleur de lis, comme insigne de la France, est certainement lié à celui des armoiries : elle y sera entrée à la naissance même de leur institution, bien qu'elle leur soit de beaucoup antérieure. Toute la difficulté consiste à en préciser l'instant. Ce qu'il y a de très remarquable, c'est que dès la première fois que la fleur de lis paraît sur les monnaies, elle est déjà d'une forme héraldique aussi prononcée que celle d'aujourd'hui. Peut-on croire qu'elle fût nouvelle alors? Tout ce que l'on accordera, c'est que jusqu'à ce nouvel emploi, elle n'avait point encore reçu celui de figurer sur d'autres monumens, quoique la preuve qu'on en apporterait ne pût être que négative; mais, à coup sûr, elle avait déjà d'autres usages, comme le constatent des miniatures et des sceaux qui sont antérieurs aux plus anciennes monnaies. Pour achever de s'en convaincre, il suffit des simples lois de l'analogie. Les fleurs de lis ne sont pas les seuls objets inanimés

[1] P. Paris, Garin le Loher., I, 253.

qui aient pris place dans les armoiries. Lorsqu'on y fit entrer des étoiles, des croissans, des tours, des navires, des montagnes, etc., ces choses étaient connues, et nulle n'avait été forgée exprès. Il en fut de même des fleurs de lis : on les plaça dans l'écu de France, parce qu'elles existaient déjà, parce qu'elles étaient universellement connues, et parce qu'on n'avait rien de plus illustre à y mettre. On peut dire que dans le blason rien n'est sans motif, que nul objet n'y est fantastique. Pourquoi donc la fleur de lis seule le serait-elle? Non seulement elle existait chez nous avant les armoiries, mais Florence, comme nous l'avons dit, avait aussi la sienne depuis long-temps. Les écrivains du moyen âge ne nous ont point habitués, il est vrai, à des observations de critique, à de minutieuses descriptions d'usages, à des rapports jour par jour sur les inventions nouvelles. Trouvons-nous dans leurs ouvrages un seul mot sur la date de l'introduction de l'arcade ogivale dans l'architecture de l'Occident? L'ogive est classique chez nous depuis le XIII[e] siècle, et ce n'est que d'aujourd'hui que l'on commence à s'accorder pour la croire d'origine orientale. En effet, outre les exemples qu'en fournissent quelques tombeaux helléniques de la Sicile, l'ouverture de l'aquéduc de Tusculum et plusieurs monumens pélasgiques, on cite les ogives plus récentes du Méqiâs, ou nilomètre du Caire, construit vers l'an 800 de notre ère; la mosquée d'Ebn-Touloun, antérieure à l'an 1000; les monumens des califes fatimites, au XI[e] siècle; et enfin ceux de Saladin, qui sont nombreux en Égypte. Mais, demandera-t-on toujours, comment l'ogive a-t-elle passé d'Orient en Occident, où du reste

elle s'est modifiée d'une manière si merveilleuse, si sublime? Tout le moyen âge reste muet à cette question; et la seule réponse raisonnable à y faire, est celle de M. Lenormant, à qui l'Égypte est familière : « Ce n'est « point par un fait précis, à jour fixe, c'est par infil« tration, par les voies militaires, religieuses et com« merciales, par les étoffes, les meubles, les récits des « voyageurs, et même les émigrations d'artistes [1]. » On en peut dire autant de la fleur de lis, et l'on doit croire que si son apparition eût été subite, que si Louis VI l'avait imaginée exprès pour la mettre sur sa monnaie, ou Philippe-Auguste pour en orner son étendard royal à Bouvines; enfin que si cette figure qui, naissant instantanément ainsi, ne rappellerait rien, ne signifierait rien, ne ressemblerait à rien, n'avait point été usuelle long-temps avant que nos auteurs en parlassent, on peut croire, disons-nous, qu'ils auraient rapporté, sans même en avoir le projet formé, quelque expression qui nous servirait aujourd'hui à découvrir dans quel but la fleur de lis avait été imaginée, ou à quoi elle faisait allusion. S'ils ne l'ont pas fait, c'est parce que de leur temps il n'y avait pas lieu de le faire, c'est parce que la fleur de lis n'était une nouveauté ni pour eux ni pour personne; enfin c'est parce que, l'ayant toujours vue, ils ne prévoyaient pas qu'un jour quelques uns de leurs descendans élèveraient des doutes sur son antiquité. Ainsi, la seule discussion désormais possible, est celle qui roulerait sur la date de son entrée dans l'écusson de France; car pour en assigner une à sa naturalisation chez nos aïeux, il n'y a pas moyen : elle paraît y avoir

[1] Lenormant, Bulletin monumental, II, 131.

existé de tout temps; et c'est ce qui nous fait dire que puisqu'elle n'a jamais commencé, elle ne devrait jamais finir.

Quant à l'origine des armoiries, c'est une question à part. Elle est étrangère à notre travail, duquel ressortira d'ailleurs la démonstration de ce fait important, savoir, que les fleurs de lis les ont précédées, fît-on remonter celles-ci par-delà Clovis, comme vient de le faire un de nos journaux en ces termes, qui, par parenthèse, violent les règles du blason. « Les Childéric conservèrent « les fleurs de lis sur leur *lambel.* » Puis donc que notre sujet ne gagnerait rien à la discuter, nous dirons seulement d'une manière générale et en rentrant dans la pensée de M. de Maistre, que jamais science quelconque ne jaillit tout à coup du génie d'un seul homme, comme Minerve sortit armée de pied en cap du cerveau de Jupiter; que le blason, avant d'être arrivé au point de perfection où il apparaît chez nos premiers chroniqueurs, a dû passer par les tâtonnemens de l'enfance et les améliorations du temps; que par conséquent l'origine des armoiries doit être antérieure à nos plus vieilles chroniques; mais que le goût des tournois et que les guerres de l'Orient furent éminemment favorables à la prodigieuse extension d'une institution qui remonte, peut-être, jusqu'aux images et aux emblèmes que les anciens Romains aimaient à faire figurer dans la pompe de leurs fêtes publiques, et, en particulier, dans celle de leurs triomphes et de leurs funérailles [1].

[1] P. Monet. — Saint-Allais, France ancienne, II, 277. — L'Artiste, VII, 29.

CHAPITRE X.

SENTIMENT DES DIVERSES NUANCES DE LA RÉVOLUTION, DE BUONAPARTE ET DE PHILIPPE-ÉGALITÉ, SUR LES FLEURS DE LIS.

La révolution a quelquefois de terribles exigences. Tantôt, et dès son origine, voulant s'inféoder son principal fauteur, et lui fermer toute espérance de retour à des sentimens moins honteux, elle exige de lui un gage qui rende ce retour impossible : un vote terrible est prononcé sans hésitation comme sans remords, et la tête du fils de Saint-Louis roule sur un échafaud. Tantôt, ne se tenant pas pour satisfaite par le sang parisien, versé à grands flots sur les marches de Saint-Roch, elle demande au soldat audacieux qui, avec les mains teintes encore de ce généreux sang, va saisir la couronne, elle demande à Buonaparte le sang d'un autre Bourbon, et aussitôt le noble rejeton du grand Condé meurt assassiné dans un fossé de Vincennes. Tantôt enfin, et, quand elle ne tient pas de tête chère à la France à faire tomber, elle se rabat sur la couronne même, exige de celui à qui, souveraine, elle l'offre, le sacrifice de l'insigne dont cette couronne est ornée de temps immémorial, et soudain elle est obéie. Mais, ou la révolution n'est pas conséquente, ou il y a des nuances entre ses adeptes. En effet, il en est une qui, fanatique dans son ignorance et aveugle dans sa fureur, est moins capable

aujourd'hui du moindre tempérament à ce sujet qu'elle ne l'était en 93. Une destruction universelle est son unique vœu; nous n'avons rien à dire de celle-là, elle est dans sa vérité. Mais écoutons les précieux aveux de l'autre, exprimés par l'un de ses coryphées les plus accrédités. L'histoire de l'abandon des fleurs de lis est là tout entière.

« C'était le septième mois de l'avénement de la seconde « branche des Bourbons au trône de France. » Un écrivain conséquent aurait dit[1], *trône des Français :* ce qui est bien différent. « L'émeute voulut que ces princes, « élevés sur le pavois sous l'unique condition de res- « pecter la Charte, fissent à sa haine brutale pour le « passé de la patrie un sacrifice auquel les législateurs « de la révolution n'avaient pas songé, le plus grand « qu'on pût proposer à des princes qui trouvaient dans « ce passé leurs vertus, leurs titres et en quelque sorte « leur candidature à la couronne. Elle demanda que le « vieil écusson de France fût abattu : et il s'est trouvé en « ce temps-là un ministère pour décider qu'une ordon- « nance royale l'abattît. C'était vouloir une nuit du « 4 août au profit de la royauté. Pour complaire aux « fantaisies anti-sociales de l'émeute régnante, on a vu « ces étranges contradictions : la révolution, qui était « remontée à travers les âges jusqu'au *prétendu* coq « Gaulois, répudiait le souvenir de dix siècles qui, appa- « remment, n'ont pas été tous sans gloire, et l'autorité « royale effaçait de nos monumens la fleur de lis royale « qui y était, pour rétablir les statues impériales qui n'y « étaient pas[1] ! »

[1] SALVANDY, Révolution de 1830, 2e édit.

Nous ne joindrons point nos plaintes à ces plaintes : elles seraient formulées en termes qui en rendraient l'expression dangereuse. Nous ne parlerons même ni des intrigues variées auxquelles nous savons personnellement que les fleurs de lis ont donné lieu depuis six ans, ni du désir de les reprendre que l'on prête à ceux qui les ont reniées : nous voulons éviter de faire ce qu'on nomme assez ridiculement *de la politique*. Mais nous ferons remarquer qu'à en juger par les regrets dont nous venons de citer la preuve écrite, le parti qui, dans le langage de nos discordes intestines, a été connu sous le nom de *défection*, et qui, en joignant son vote à celui de la partie ignorante et méchante de la révolution, a déterminé la chute de la monarchie et répondra devant Dieu des conséquences de ce malheur, nous ferons remarquer que ce parti du moins tenait aux fleurs de lis; sans doute parce qu'il savait qu'elles sont le symbole de la France, plus encore que celui de ses rois, et que les renier, c'était commettre à la fois acte d'ingratitude et crime de lèse-majesté nationale. En vain les hommes qui ont appartenu à ce parti essaieraient-ils de s'en défendre : ils conservent le sentiment de tous les grands souvenirs que les fleurs de lis réveillent. L'image du glorieux insigne est empreinte dans leur cœur comme dans celui de tous les Français éclairés et patriotes, et c'est la nationalité qui l'y a gravée, de la même manière que la nature, par un jeu dont nous parlerons, l'avait jadis modelée sur le crâne du vieux comte de Toulouse.

Nous avons déjà fait pressentir l'opinion de Buonaparte sur les fleurs de lis (L. VI, ch. 6). C'est ici le lieu de la faire connaître réellement. Il passait un jour

à Auch, et regardait dans la cathédrale les riches peintures sur verre dont elle est décorée, lorsque venant à remarquer des rideaux étendus sur certaines parties des vitraux, comme nous-même avons récemment vu à la cathédrale d'Orléans des morceaux de papier faire le même office, il en demanda la raison. « On a craint, » lui répondit-on, « que d'anciens emblêmes vous déplus-« sent. — Quoi! des fleurs de lis? qu'on les découvre « sur-le-champ! durant huit siècles elles ont conduit « les Français à la victoire, comme mes aigles les y « conduisent aujourd'hui. Ce signe doit être toujours « cher aux Français, et toujours respecté de la France. » Et à la voix de l'homme qui n'obéissait à aucun ordre intimé par l'émeute, les fleurs de lis d'Auch reparurent au grand jour [1].

Peu de temps après, il traversait Épernay, et devait déjeuner chez un fonctionnaire du lieu, qui le reçut dans un salon dont le tapis, qu'on n'avait point eu le temps de recouvrir, était tout parsemé de fleurs de lis : « Voyez, » dit le facétieux magistrat, « nous les foulons « aux pieds. » Tant il est vrai que dans certains hommes la bassesse d'âme est capable à elle seule des lâches concessions que dans d'autres la nécessité d'obéir aux injonctions d'une populace ignorante suggère à l'ambition! Buonaparte, lançant sur son hôte un regard de mépris, lui tourna le dos sans proférer d'autres paroles dans cette maison, que l'ordre de faire préparer le déjeuner à l'hôtel de la poste [2].

En 1812, époque voisine de la scène d'Épernay, et

[1] Mémorial Agénais, 1832. = [2] Journaux français, mars 1832.

où l'on voyait encore au sommet de la toiture de Notre-Dame de Rheims les broches de fer, anciennes attaches des fleurs de lis qui jadis terminaient si élégamment dans les airs cette admirable basilique, on délibéra long-temps sur la question de savoir si l'on ne les ferait pas servir de support aux abeilles ressuscitées par Buonaparte, qui, d'après J.-J. Chifflet, les considérait comme étant l'origine de la fleur de lis, qu'il n'avait point osé adopter pure, ou, chose étrange, si, pour lui complaire davantage encore, on ne rétablirait pas franchement les fleurs de lis monarchiques. On ne prit toutefois ni l'un ni l'autre de ces partis : on adopta au contraire un économique juste milieu, celui d'enlever les broches [1].

Ce qu'on ne fit point alors à Rheims avait été cependant exécuté à Saint-Denis. Lorsque Buonaparte ordonna la restauration des sépultures royales, violées en 93, et dans lesquelles il se croyait sans doute assuré de trouver place un jour, il voulut que les vitraux et les sculptures des chapelles consacrées aux dynasties antérieures, portassent l'empreinte des fleurs de lis qui les caractérisaient. Or rien n'est plus remarquable que cet hommage aux éternels insignes de la France, de la part d'un quasi-étranger, de la part de l'homme à l'*oiseau de proie, et à serres et bec crochus*, pour parler comme la *Gazette littéraire* [2].

L'espèce d'intérêt que Buonaparte témoignait pour les fleurs de lis, et qui lui avait fait choisir des abeilles

[1] Géruzez, Description de Rheims, I, 311. — Gilbert, Description de Notre-Dame de Rheims, 18. = [2] Gilbert, Description de l'église royale de Saint-Denis, 59. — Décret du 10 février 1806.

pour insignes, croyant celles-ci l'origine de celles-là, ne s'accorde pas toujours avec d'autres actes de sa vie publique. Mais si, lorsqu'il eut repris, ou que Murat eut repris pour lui, dans l'*Armeria real* de Madrid l'épée rendue à Pavie par François Ier, il fit remplacer l'écu de France, dont elle était ornée, par un camée qui le représentait à cheval devant les pyramides, c'est qu'il voulait se parer en public de cette arme illustre, et qu'il avait cependant encore des dehors à garder [1].

Les prétentions de la plupart de ses parens aux fleurs de lis et à la noblesse sont devenues célèbres. Il n'y a rien d'incompréhensible comme le sérieux des confidences de ces gens-là, tous issus du greffier d'Ajaccio, et qui en effet trouvaient eux-mêmes qu'il serait par trop piquant de ne pas être nobles après avoir été rois. Aussi M. Louis Buonaparte rapporte-t-il, dans ses Mémoires, si ses Mémoires sont de lui, que lorsque son frère épousa Marie-Louise, l'empereur d'Autriche avait dit : *Je ne la lui donnerais pas si je ne savais que sa famille est aussi noble que la mienne :* et que si son autre frère consentit à épouser mademoiselle Clary, c'est parce que cette famille avait toujours été considérée à Marseille à l'égal de la plus haute noblesse.

Il n'était pas jusqu'à Murat, qui n'avait par lui-même sur la noblesse de gentilhomme la possibilité d'aucune illusion, mais qui était poussé par sa femme, laquelle ne pouvait cependant pas l'avoir davantage; il n'était pas jusqu'à Murat qui n'eût commandé aussi des recherches aux généalogistes napolitains de la *connes-*

[1] VALERY, Voyage en Italie, IV, 145.

sita maestosa, gens habiles qui finirent par découvrir que l'aubergiste de La Bastide, que le révolutionnaire qui, dans un temps, avait brigué auprès de la Société des jacobins l'insigne faveur de changer son nom en celui de *Marat*, descendait de la maison d'Anjou par les dauphins d'Auvergne et les vicomtes de Murat, leurs agnats [1] !

Faut-il s'étonner, après tous ces exemples de faiblesse humaine, d'entendre un des neveux de Buonaparte, mort à Forli en 1831, dire dans une dissertation généalogique composée sous la Restauration, que leur famille remonte à Jean, illustre citoyen de Trévise, à la fin du XII[e] siècle; qu'elle émigra deux cents ans après en Toscane; qu'elle portait des fleurs de lis dans ses armes, etc., etc., [2] ?

Quoi qu'il en soit, il résulte des sentimens hautement exprimés par Buonaparte en l'honneur des fleurs de lis, que s'il fût resté sur le trône, il aurait fini par en revenir à ces véritables insignes de la France, dont ses partisans, qui aujourd'hui les foulent aux pieds, se seraient très bien accommodés alors.

Nous avons fait voir la partie adroite de la révolution, celle qui a soufflé le pouvoir à la partie agissante, se plaignant de l'abandon des fleurs de lis; nous avons parlé de l'affection que Buonaparte leur a toujours témoignée; nous montrerons bientôt la république de 93, elle-même, conservant à bord de ses flottes, à côté des guillotines qu'elle y entretenait, les fleurs de lis des boussoles; et chacun sait d'ailleurs ce qu'elle en a

[1] De Beauchamp, Biographie universelle, au mot *Murat*. = [2] Valery, Voyage en Italie, V, 36.

épargné, à en juger par celles que l'on détruit tous les jours encore : enfin nous consacrerons un livre tout entier de notre ouvrage à illustrer les divers peuples qui leur rendent hommage. Que manquerait-il donc à ce concert universel d'éloges? l'unique voix du personnage qui, pour être conséquent jusqu'au bout, aurait dû leur témoigner le plus de mépris. Eh bien! nous allons l'entendre. Voici ce que répondit en novembre 1792 à la proposition, non d'y renoncer parce qu'elles étaient proscrites, mais seulement de les cacher pour sa sûreté personnelle, voici ce que répondit le trop fameux Philippe-Égalité, le plus lâche et le plus méprisable des hommes : c'est madame de Genlis, familière de sa maison, qui va parler :

« Pour satisfaire ma curiosité sur une chose qui « m'étonnait beaucoup, je lui demandai pourquoi il « avait laissé sur la plaque de la cheminée du salon où « nous étions, ses armes, puisque ces insignes étaient « proscrits par des décrets, et que les jacobins venaient « sans cesse dans cette maison. Voici littéralement la « réponse de M. le duc d'Orléans : *Je les ai laissées,* « *parce qu'il y aurait de la lâcheté de les ôter*[1] ! »

[1] Mme de Genlis, Mémoires, IV, 145. — Laurentie, Histoire des Ducs d'Orléans, IV, 334. — Gazette de France, 27 février 1832.

LIVRE VIII.

ANCIENNETÉ DES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

L'IGNORANCE ET LA HAINE PEUVENT DÉTRUIRE QUELQUES FIGURES DE FLEURS DE LIS, MAIS NON LA FLEUR DE LIS.

Avant de faire connaître le sentiment que l'étude du sujet nous permet d'avoir sur l'origine des fleurs de lis, nous avons à parler de l'ancienneté à laquelle les monumens historiques les font remonter. Nous ne dirons pas avec celui-ci qu'elles viennent de Noé, qui, ayant changé le nom de Japhet, son fils, en celui de Francus, les lui donna pour armoiries. Nous ne dirons pas avec celui-là que Protésilas, roi d'Épire, portait de sinople... à l'orle de huit fleurs de lis au pied nourri d'argent. Toutefois nous n'imiterons pas non plus le P. Hardouin, qui ne fait remonter le premier exemple des fleurs de lis qu'à Philippe-Auguste, tandis que des monnaies bien certaines de princes antérieurs, monnaies qu'il aurait dû connaître, en offrent déjà l'empreinte. Mais nous partirons du règne de Saint-Louis comme d'une époque incontestée de leur présence partout. Nous ferons voir que pour que tous les monumens de

ce règne en soient déjà aussi généralement ornés, il fallait qu'elles fussent connues depuis des temps bien plus anciens. Nous allons donc chercher leurs traces depuis ce prince, en remontant à travers de déplorables ruines vers le berceau de la monarchie, sans nous laisser intimider par la sortie injurieuse de Voltaire contre un genre d'études duquel il dit [1] : « Un monument en « langue romane est fort au-dessus de tous ces décom- « bres des bâtimens du moyen âge qu'une curiosité gros- « sière et sans goût recherche avec avidité. » Il prévoyait donc le *Welche* avec quel zèle furieux les sectateurs de ses doctrines, dociles à sa voix, s'attaquant aux plus admirables édifices de ce moyen âge pour les restes duquel il affecte un mépris si profond, multiplieraient les monceaux de ces décombres qu'une curiosité éclairée recherche aujourd'hui avec une avidité si louable, et restitue souvent avec un goût si parfait! Ces actes de fanatiques, en nous privant chaque jour de quelques unes des preuves que nous aurions pu produire, sont plus que suffisans pour nous faire envelopper dans une détestation commune les trois grands fléaux de l'archéologie et de l'illustration nationales : savoir, les Normands du IXe siècle, les Huguenots du XVIe et pardessus tout, les révolutionnaires de nos jours, et pour faire excuser en nous le fréquent retour de l'expression de notre indignation et de nos regrets.

Ce que l'illustre auteur des *Études historiques* a rapporté des abominations que le désir d'anéantir les fleurs de lis fit commettre jadis, nous dispense de redire

[1] VOLTAIRE, Essais sur les Mœurs, ch. 82.

en détail tout ce que ces abominations ont coûté à la science ; mais nous citerons quelques faits peu connus, ou qu'on ne saurait trop souvent rappeler. Ce fut sur la proposition du marquis de Condorcet que l'on brûla sur toute la surface de la France, sous le nom de *titres*, des monceaux de chartres accompagnées de leurs sceaux ; ce fut sur l'ordre de Rolland, ministre de la République, et exécuteur des hautes œuvres des Omar de la Convention, que les conservateurs de la Bibliothèque royale furent contraints de livrer les manuscrits, dont quelques uns furent vendus à la livre aux épiciers, tandis que d'autres allèrent à Metz pour y être transformés en gargousses. Ce fut le comité de salut public qui passa un marché pour faire enlever les fleurs de lis de dessus les livres. L'écu de France était taillé à l'aide d'un emporte-pièce, et quand les armes étaient appliquées sur une feuille du volume, on coupait cette feuille. Il n'en devait coûter pour cette belle œuvre qu'un million cinq cent trente mille francs. Ce fut le citoyen Paré qui la mit à l'enchère, le citoyen Paré, qu'un écrit très rare du temps recommandait à l'estime publique d'alors, en ces termes [1] : « Le citoyen Paré, ministre de « l'intérieur, qui s'occupe constamment de tout ce qui « peut contribuer à la gloire et à l'avantage de la nation, « aurait bien voulu illustrer son ministère par l'exécu- « tion de cette belle mesure. Le citoyen Petit, relieur « de la marine, et le citoyen Bradel, neveu du fameux « relieur Derome, d'accord avec le citoyen Romme, « représentant du peuple, soumissionnèrent l'opéra-

[1] Conversation entre un homme de lettres et un libraire, p. 32.

« tion..... » Ce fut le citoyen Garat, autre ministre à qui la gloire de la nation était chère au même titre qu'au citoyen Paré, qui écrivait le 27 février 1793 au bibliothécaire de Lille : « Tous les papiers anciens et d'écri« ture gothique ne doivent là, comme ailleurs, être « que des titres de féodalité, d'assujettissement du faible « au fort, et des réglemens politiques heurtant presque « toujours la raison, l'humanité et la justice. Je pense « qu'il vaut mieux substituer à ces vieilles et ridicules « paperasses la déclaration des droits de l'homme. C'est « le meilleur titre qu'on puisse avoir.....[1] » Ce fut la commune de Paris qui dépensa des sommes énormes pour effacer sur toutes les inscriptions publiques, sur toutes les épitaphes, le mot *roi* et les fleurs de lis. Ce fut, etc., etc.

Le cabinet des Médailles ne pouvait manquer d'exciter la cupidité des conventionnels. On motiva la dénonciation dont il fut l'objet sur ce que toutes les monnaies étaient souillées d'effigies de tyrans, de despotes et surtout de fleurs de lis. Sans les instances d'un prêtre, du respectable abbé Barthélemi, auprès d'un ami de Danton qui sut prendre ce frénétique dans un moment lucide, c'en était fait de nos inappréciables richesses numismatiques. Mais toutes les collections n'ont pas eu des Barthélemi pour avocats. La bibliothèque de Lyon n'en fut pas quitte pour l'opération de l'emporte-pièce. Ses livres alimentèrent, pendant six mois, non le feu des bains d'une autre Alexandrie, mais celui de la cuisine d'un bataillon que la Convention avait fait loger

[1] Bulletin de la Société de l'Histoire de France, II, 354.

dans le bâtiment, et ses médailles furent fondues par la municipalité de *Communè Affranchie,* qui en retira une somme de 17,000 livres et l'avantage, inappréciable, disait-elle, d'avoir détruit beaucoup de fleurs de lis [1].

On délibéra si l'on ne décréterait pas une démolition générale des églises, soit dans l'espoir de porter à la religion un coup dont elle ne pût se relever, soit pour anéantir en même temps ces odieuses fleurs de lis qui parlaient trop incessamment aux yeux de l'alliance du trône et de l'autel. Beaucoup du moins portèrent, comme le Louvre, la fameuse inscription, *propriété nationale à vendre,* et beaucoup, telles que les cathédrales d'Arras, de Cambrai, etc., disparurent, vendues en effet comme bien national. Celle d'Amiens fut plusieurs fois mise en vente, sous prétexte que son entretien était trop dispendieux. Un représentant du peuple offrit celle d'Angers pour 3,000 francs en argent, mais avec la condition expresse qu'elle serait démolie. Celle de Strasbourg échappa au sort commun par un motif singulier. Le représentant du peuple Schneider, ce prêtre apostat qui, dans son faste révolutionnaire, ne marchait en Alsace qu'entouré de sa femme, de ses séides, de son bourreau et de sa guillotine, Schneider avait résolu la destruction de la dernière église où il eût prêché, et c'était la cathédrale. On allait se mettre à l'œuvre, quand on reconnut que les rues et les places publiques de la ville ne suffiraient pas pour contenir les matériaux, et force fut de renoncer à cette belle opération.

Si le manque d'espace sauva la cathédrale de Stras-

[1] Millin, Voyage au Midi, I, 437, 440.

bourg, le manque d'argent sauva Chambord, ou du moins les fleurs de lis qui en tapissaient les murs. La Convention en avait résolu le grattage; mais, toute Convention qu'elle était, une dépense de 500,000 francs que cela eût nécessitée, l'effraya, et c'est ainsi que l'œuvre imparfaite de 93 a été laissée en héritage par l'avarice, à des temps postérieurs qui ont accepté le legs. En 1821, lorsque ce magnifique témoin des efforts du génie des arts vers une renaissance était en vente, un barbare osait s'écrier : *Je fais des vœux pour la bande noire, qui, selon moi, vaut bien la bande blanche, servant mieux l'état et le Roi. Je prie Dieu qu'elle achète Chambord! Bonne œuvre et sainte s'il en est*[1]. Pourquoi l'assassin, quel qu'il soit, de ce vandale n'a-t-il pas épargné sa vie pour quelques années encore, afin de le laisser jouir du bonheur de voir, sinon la destruction de ce beau monument, du moins la honteuse mutilation que lui a fait subir la bande tricolore, ignorante ennemie de la gloire que les fleurs de lis représentent!

D'où peut donc procéder dans nos hommes nouveaux une rage aussi aveugle contre un emblème aussi ancien? Jamais Rome république renonça-t-elle à la louve monarchique de Rémus et de Romulus? Cessa-t-elle un seul instant, même jusque sous les derniers empereurs, de tirer vanité, au contraire, de cet antique symbole? Sa vanité avait-elle surtout un fondement aussi noble que devrait l'être celui de la nôtre, à l'égard de nos fleurs de lis? En vérité l'on ne peut expliquer la dé-

[1] P.-L. Courier, simple Discours, I, 194, 196. — De La Saussaye, Notice sur Chambord, *passim*.

mence dont nous sommes témoins. Lors même qu'il serait possible d'anéantir chez nous toutes les représentations de fleurs de lis que contiennent les édifices, les livres, les sceaux, les médailles, etc., n'en existerait-il plus ailleurs? Un homme revêtu d'un pouvoir usurpé, Cromwell, par exemple, ou Buonaparte, préfère les soucis aux lis : il arrache ceux-ci des parterres de ses jardins afin d'y laisser régner ceux-là sans partage (et Dieu sait à quel point ils y croissent!), extirpera-t-il pour cela l'espèce entière des lis du grand jardin de la nature? Non. Or il en est de même des fleurs de lis. On peut exercer une ignorante fureur sur celles que recèle encore le sol où elles semblent indigènes, mais ira-t-on l'exercer sur les trésors archéologiques et littéraires de tous les peuples qui, plus Français en cela que nous-mêmes et ayant les monumens de nos diverses gloires pour objet de leur prédilection, conservent pour nos fleurs de lis un respect dont nous ne leur donnons plus l'exemple? Non. Et puis, grâce à l'imprimerie, il faut désormais que le monde entier périsse, avant que tous les emblèmes qui peuvent ramener la pensée sur la France d'autrefois soient anéantis, parce que l'univers est rempli de livres où ces emblèmes sont décrits et de gravures qui en offrent le trait. Puisque les fleurs de lis ne sauraient périr, il ne sert donc à rien de livrer à la hachette inintelligente du maçon les frises et les frontons de nos édifices nationaux, ni de gratter sur nos marbres monumentaux les ornemens caractéristiques de l'épée d'un connétable et du bâton d'un maréchal de France, héros qu'on n'eût point osé insulter ainsi de leur vivant. Ne serait-il pas temps enfin de renoncer aux erre-

mens de la Convention et de mettre un terme à des folies qui, bien qu'émanées de l'étroit cerveau du petit nombre, n'en compromettent pas moins l'honneur de la masse entière, et font passer injustement les Français pour un peuple ingrat, ignorant et stupide?

On se plaint souvent, et avec beaucoup d'aigreur, de ce que l'autorité légitime effaçait quelquefois sur les édifices publics les traces du passage funeste de la révolution. Mais on affecte d'oublier que c'était uniquement à titre de représailles. On n'a fait à la révolution que ce qu'elle-même avait inventé, que ce qu'elle a constamment pratiqué et pratique encore, depuis le moment où, déchaînée pour la première fois contre toutes les institutions sociales, elle imagina d'infliger à d'innocens emblêmes les marques de sa haine pour ceux qui les avaient illustrés, et d'exercer sur tous les admirables édifices consacrés par la piété de nos aïeux à une religion éminemment nationale, une fureur sacrilége et dont l'unique effet a été de nous priver à jamais de monumens qui nous étaient universellement enviés, et qui auraient fait pendant une longue série de siècles encore l'ornement et l'orgueil de la patrie.

CHAPITRE II.

FLEURS DE LIS SOUS SAINT-LOUIS, DE 1270 A 1226.

Lors même qu'une foule de monumens tels que statues, bas-reliefs, sceaux, meubles, tapisseries, monnaies, vitraux, etc., échappés à la dévastation, n'attesteraient pas que sous Saint-Louis l'image de la fleur de lis était empreinte partout, une conviction intime, universelle, suppléant aux preuves matérielles, se plairait encore à en faire le principal attribut de ce grand prince. Les idées de lis et de Saint-Louis sont véritablement inséparables. Elles l'étaient déjà de son temps, même parmi les nations étrangères les plus éloignées, qui connaissaient la vénération des Français pour la fleur de lis, et qui savaient que ce signe seul suffisait pour les caractériser. Après la défaite de Minieh, conséquence de la funeste bataille de la Massoure en 1250, les croisés furent assiégés dans Damiette par les infidèles, qui, s'étant couverts d'armures enlevées aux Français morts sur le champ de bataille, se présentèrent aux portes marchant sous des drapeaux français aussi, et qui étaient semés de fleurs de lis. Ils pensèrent par cette ruse en imposer aux assiégés et s'introduire dans la place sans coup férir. Mais reconnus à leurs figures basanées et à leurs barbes longues, ils furent repoussés [1].

[1] Ménard, Observations sur Joinville, 489. — Michaud, Histoire des Croisades, L. XIV.

Les frères des rois de France durent à Saint-Louis la faveur de mettre la fleur de lis dans leur écusson et de fleurdeliser leurs cottes d'armes. Robert d'Artois, l'un des frères de ce prince, ayant été tué à la Massoure, Bondoucdar, général mahométan, le fit dépouiller et mit son armure au bout d'une lance pour faire accroire aux Français que le Roi lui-même avait péri [1]. Un acte de Robert de 1248 porte un contre-scel superbe de conservation : c'est une grande fleur de lis entre quatre châteaux ou castilles, qu'il tenait du chef de Blanche de Castille, sa mère. Nous la donnons, *Pl. IV*, 31 [2].

Le comte d'Alençon, autre frère de Saint-Louis, mort en 1283 et dont la tombe est à Saint-Denis, porte des fleurs de lis sans nombre sur son bouclier, *Pl. VIII*, 96. Deux de ses fils, morts jeunes, ont un tombeau commun auprès du sien ; il est peint rouge et or. Le champ de la pierre de dessus est semé de fleurs de lis longues, *Pl. VIII*, 97.

Une jolie statuette en ivoire, du cabinet de M. le comte Auguste de Bastard d'Étang représente la reine Blanche tenant son fils sur ses genoux. Dans ce monument, qui porte bien le cachet de l'époque, la reine a une ceinture sur laquelle sont sculptées des fleurs de lis.

Le Trésor de numismatique donne deux sceaux de Saint-Louis ; dans l'un il tient un lis isolé et sans tige à sa main droite, *Pl. I*, 34 ; la fleur de lis qu'il tient dans l'autre est héraldique, *Pl. I*, 35. Sur ces deux sceaux, le manteau royal est entouré d'une large bord

[1] Delaroque, Traité singul. du Blason, 96. — [2] Trésor de Numismatique, sa collect. inédite.

dure semée de fleurs de lis. Les deux contre-sceaux sont une grande fleur de lis héraldique, mais de l'une des deux ressortent des étamines, *Pl. IV*, 36.

Le sceau que Saint-Louis laissa au royaume en partant pour sa deuxième croisade est une grande couronne à fleurs de lis, *Pl. IV*, 37. Enfin l'anneau en saphir azuré qu'il emporta en Orient le représente entre deux fleurs de lis et tenant une épée de la main droite. Heineccius et les Bénédictins ont gravé cet anneau [1].

Les collections publiques, les cabinets des curieux, les traités de numismatique, renferment des monnaies de ce siècle et de ce règne à profusion; toutes ont des fleurs de lis. A une monnaie de Charles d'Anjou, roi de Sicile et frère de Saint-Louis, la couronne est à fleurs de lis, et l'écu du revers en est semé. Le cœur de ce prince, mort à Naples en 1285, fut apporté aux Jacobins de Paris : sa statue en marbre blanc portait un écu semé de fleurs de lis [2].

Un excellent recueil de numismatique vient de publier une monnaie encore inédite de Guillaume de Roussillon, évêque de Die et de Valence en 1298; elle offre l'image de la Vierge assise et portant l'enfant Jésus. De la main droite elle tient une fleur de lis précisément comme nous le verrons sur des monumens de la plus haute antiquité. Nous donnons cette fleur, *Pl. VIII*, 98 [3].

[1] Sainte-Marthe, Armes de France, p. 51. — Trésor de Numism., pl. 4. — Heineccius, pl. I. — Bénédictins, IV, 136. — [2] Leblanc, Traité des Monnaies. — Sainte-Marthe, Armes de France, 52. — Montfaucon, Monumens français, II, 19. — [3] D. Promis, Revue de Numismatiq. franç., 270.

Lorsque la reine Marguerite, femme de Saint-Louis, mourut, son tombeau en cuivre la représenta tenant à la main un sceptre à fleur de lis, *Pl. III*, 38 [1].

Les fleurs de lis ne caractérisaient pas exclusivement la maison royale de France. Dès le XIIIe siècle, elles étaient répandues partout et tout les réflétait. A Saint-Spire de Corbeil une tombe de femme, morte en 1241, était entourée de moulures légères surmontées de fleurs de lis. Dans l'église de la commanderie de Saint-Jean-en-l'île, de la même ville, il y avait deux tombes de 1263 ainsi ornées. Nous avons vu à Amiens une pierre sépulcrale autour de laquelle sont ces mots; *chi gist Janet qui fu fiex sire Andrieu Lemognier; priez pour li.* Nous y avons dessiné la demi-fleur de lis, *Pl. XVI*, 203. Or André le Monier se voit parmi les maïeurs d'Amiens, sous la date de 1286 [2].

Nous donnons une autre fleur de lis, *Pl. VIII*, 99, qui est prise sur la tombe de l'abbé Adam, successeur de Suger dans l'administration de l'abbaye de Saint-Denis. Il y en avait de semblables sur la pierre tumulaire de l'abbé Pierre d'Auteuil, autre successeur de Suger et dans toutes les églises du royaume [3].

Les temples chrétiens, seuls édifices de nos aïeux qui aient bravé la faux du temps, sont couverts de fleurs de lis. En voici une, *Pl. II*, 39, qui est tirée du portail de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, où elle est en grande quantité. Nous la rapporterions au temps de

[1] MONTFAUCON, II, pl. 26. = [2] M. RIGOLLOT, sa Collect. — DUSEVEL, Histoire d'Amiens, I, 225. = [3] ALEX. LENOIR, son Portefeuille inédit. — MILLIN, Antiquités nation., II, n° 22, p. 12; III, n° 33, p. 14, 19.

Saint-Louis, à cause du système ogival primitif dans lequel l'église, presque entièrement détruite aujourd'hui, était bâtie, si l'on ne savait pas que ce portail et les deux tours sont de la fin du xve siècle, et l'œuvre de l'abbé Pierre de la Fontaine, et que la flèche du côté de la ville ne fut terminée qu'en 1520 par l'abbé Nicolas Prudhomme, qui monta y poser lui-même la croix terminale [1].

La belle cathédrale d'Amiens, émanée du génie de Robert de Luzarches vers 1220, fut, à l'exception des tours, terminée en 1288. Une des figures de la principale entrée du portail est un roi qui tient un rouleau dans la main, et l'on peut raisonnablement conjecturer que cette figure est celle du prince sous lequel l'église a été le plus long-temps en construction : à ce titre, c'est Saint-Louis. A la droite du Roi est un lis couvert le long de sa tige de fleurs qui ont été quelquefois prises pour des lotus. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que le lotus épanoui et vu de face joue un rôle considérable dans toute la sculpture intérieure et extérieure de cet admirable monument. Nous ferons ressortir plus tard l'importance de cette observation [2].

Mais entre les édifices religieux il en est un à Paris qui est célèbre autant par la beauté de sa construction que par la sainteté de sa destination première : c'est la Sainte-Chapelle du Palais; chapelle en effet, si l'on compare ses dimensions bornées aux proportions colossales des basiliques de Notre-Dame de Rheims, de Chartres, de Strasbourg ou de Paris. Cet œuvre du génie de Pierre

[1] De Louen, Histoire de Saint-Jean-des-Vignes, p. 111. = [2] Dusevel, Histoire d'Amiens, I, 178.

de Montereau, à qui l'on dut aussi le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs et la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, cet ouvrage est double dans sa hauteur, c'est-à-dire que le même vaisseau est partagé en chapelle haute et chapelle basse : celle-ci, au niveau du sol, longue de 91 pieds, large de 32 et élevée de 22 seulement, ornée de colonnes isolées, monolithes, qui forment des bas-côtés, une nef, une abside; celle-là dont la longueur et la largeur sont les mêmes qu'au-dessous, mais qui est élevée de 60 pieds sous clefs, sans colonnes isolées, et sans nefs latérales par conséquent: la première destinée dans l'origine aux chanoines et aux fidèles; l'autre aux saintes reliques et au Roi, et construite dans ce dessein au niveau de la résidence royale.

Malheureusement toutes deux sont encombrées de papiers précieux, il est vrai, mais qu'il est déplorable de rencontrer dans des lieux sanctifiés par la piété de Saint-Louis, et où ils font le plus hideux contraste avec la plus gracieuse architecture. En effet, tout ce qu'au moyen-âge l'art de bâtir put concevoir de plus élégant, de plus léger, de plus pur, est réuni dans la Sainte-Chapelle, et toutefois est entièrement perdu pour le public, qui soupçonne à peine l'existence de cet admirable édifice. M. Émeric-David, qui n'attribue point, comme le font quelques hommes éclairés du reste, l'œuvre de Pierre de Montereau, à Eudes de Montreuil [1], M. Émeric-David, dans une dissertation inédite sur Pierre de Montereau et dont nous lui devons la communication, après avoir fait ressortir le talent avec lequel ce grand

[1] Jos. Bard, Restauration de la Sainte-Chapelle, p. 49.

artiste osa pousser les piliers d'une haute église, d'un seul jet du sol jusqu'à la voûte, dit avec son goût et sa raison ordinaires : « Il n'est personne qui, en portant « le pied dans un temple où règne cette unité de lignes, « ne se soit senti ému par la majesté qu'elle donne à la « maison du Seigneur. Il semble que les piliers, en ne « formant qu'un tout avec la voûte, unissent en quel-« que sorte la terre avec le ciel. L'homme religieux croit « être déjà auprès de Dieu dans les demeures célestes. « Les ordres grecs associaient merveilleusement l'har-« monie à la richesse : les églises du XIIIe siècle puisent « leur grandeur dans l'unité. Ce genre de beauté a bien « aussi son mérite. Nos artistes n'y atteignirent pas tou-« jours entièrement dans leurs premiers monumens de « ce genre, parce qu'ils ne faisaient quelquefois que « réparer ou terminer des édifices commencés avant eux. « La Sainte-Chapelle de Paris offrit un modèle épuré « de ce mode de construction : Saint-Ouen de Rouen « en reproduisit la beauté dans de plus grandes dimen-« sions : Cologne, dans des proportions colossales, en « fut le chef-d'œuvre. »

Fort d'un témoignage aussi imposant, nous disons à notre tour : si le sentiment des belles choses de la patrie était aussi vif parmi nous qu'on veut bien le dire, il s'y élèverait un cri universel pour demander la restitution au culte, de la Sainte-Chapelle, monument qui est à l'art assez improprement nommé gothique ou sarrasin ce que la Maison Carrée est à l'art grec. Que si le temps des établissemens pieux est passé, il serait national de faire revivre, au moins en partie, dans ce monument purement français, et pour que le public

en jouisse, la belle idée de M. Alexandre Lenoir, d'y réunir des collections rivales de celles des Dusommerard, des Sauvageot, des Depaulis, d'y fonder enfin une institution qui nous manque encore, c'est-à-dire un *Musée du moyen-âge,* composé de meubles, d'ustensiles, de peintures, de sceaux, d'objets d'arts, choisis avec discernement parmi les plus précieux, et des temps les plus voisins de la fondation de la Sainte-Chapelle, comme à Nîmes on a ingénieusement consacré la Maison Carrée à un musée d'antiquités grecques et romaines.

De tous les ornemens qui, du temps de nos rois, concouraient à faire de la Sainte-Chapelle un trésor de merveilles, il ne reste plus rien, si ce n'est ceux qui sont adhérens aux murs, et une assez grande partie des vitraux. Afin d'établir les rayons à caser les archives, on a sacrifié, mais sans nécessité aucune, dix pieds environ des vitres de chacune des quinze croisées qu'on pouvait laisser subsister dans leur entier derrière les armoires. Or les verrières de la Sainte-Chapelle étaient, après celles de Saint-Victor, les plus belles peut-être qui existassent à Paris. Elles jouent même un si grand rôle dans l'ensemble que l'habile architecte les y a fait entrer comme murs. Tout en résolvant un problême, dont la première condition était la solidité, il lança dans les airs avec une audace et un bonheur alors sans exemple, une église entièrement à jour, une église dont la voûte semble n'être supportée que par du verre, c'est-à-dire par des fenêtres hautes de toute l'élévation du monument supérieur, ou plus précisément de 50 pieds, sur 13 de largeur, du moins dans la nef. Toutefois ce qui

existe de ces vitraux est suffisant pour donner une idée de l'état de la peinture sur verre au XIIIe siècle. A examiner de près, le travail semble grossier, le dessin barbare, la perspective méconnue : mais du point de vue convenable, les couleurs sont étincelantes, les teintes religieuses, l'ensemble harmonieux, et après six cents ans d'existence, ces vénérables témoins du goût de nos pères à son aurore font encore, tout fragiles et tout dégradés qu'ils sont, l'admiration des amis des arts. Plus tard, on a mieux dessiné, on a mis plus d'ampleur dans les draperies, de mouvement dans les figures, de force dans les compositions, mais on n'a rien produit qui fût plus chaud de ton, plus vif d'éclat, plus brillant d'effet; et de nos jours surtout, et par plusieurs raisons dont la principale, peut-être, est que l'on se sert de verre trop mince, nous n'atteignons pas, malgré notre aptitude à toutes choses, à ces premières conditions exigées par le genre.

Les sujets des vitraux de la Sainte-Chapelle sont de deux sortes et de deux époques. Ceux de la rosace passent pour être du XIVe siècle, et se rapportent aux visions de l'Apocalypse. Ils manquent de chaleur et d'éclat, et ce n'est sûrement pas de leur teinte indécise et pâle qu'est né à Paris l'adage, *vin couleur des vitres de la Sainte-Chapelle*, comme à Rouen on disait, *vin couleur des vitres de Saint-Godard*. Ceux du vaisseau de l'église, c'est-à-dire ceux qui appartiennent bien à l'époque de Saint-Louis, retracent aussi des sujets de l'Histoire sainte. On y voit, selon un usage assez constant du temps, un arbre de Jessé, ou une généalogie du Christ : *Egredietur virga de radice Jesse, et*

flos de radice ejus ascendet[1]. Mais ce qu'on y voit surtout et de tous côtés, ce sont des fleurs de lis de mille formes, courtes, larges, élancées; de toutes les dimensions, petites, moyennes, grandes: peintes sur les armures ou sur les écussons: isolées ou mi-parties avec les castilles de la Navarre: formant les couronnes des personnages ou terminant les sceptres. Il n'y a pas un pied carré de vitres sans fleurs de lis, et pour les en extirper, il faudrait anéantir la vitrerie entière. On ne s'attend pas à ce que nous en donnions une de chaque forme, parce que là l'ouvrier s'est livré à tous les caprices de sa fantaisie. En voici seulement une qui couvre tout un bouclier, *Pl. VIII*, 100, et une qui termine un sceptre, *Pl. VIII*, 101.

Les vitraux n'étaient pas les seules parties de la Sainte-Chapelle qui offrissent l'image des fleurs de lis. Les murs en étaient couverts: les unes élégamment sculptées sur la pierre nue des colonnes, les autres richement relevées en bosse d'or sur un fond d'azur. La toiture était terminée par un brillant faîtage ou couronnement en fleurs de lis étincelantes, comme à Notre-Dame de Rheims, d'Amiens et d'autres églises du temps. La Sainte-Chapelle semblait être le berceau du glorieux insigne de la nation. Les grandes fleurs de lis dont on voit encore des restes à quelques balustrades de galeries extérieures sont du xve siècle et ressemblent par leur emploi autant que par leur forme à celles qu'aux mêmes endroits on voit aux cathédrales de Troyes, de Beauvais, etc. Postérieures à l'époque de Saint-Louis d'où nous partons, nous n'avons à nous en occuper que

[1] ISAÏE, ch. XI, 1.

pour dire qu'elles sont presque toutes mutilées par l'ignorance et la fureur de 93 et de 1830. Nous nous bornerons à donner une de celles qui font pilastre à la galerie du clocher de Notre-Dame de Wailly, église du Laonnois, *Pl. XVI*, 204 [1].

Toutefois nous ne quitterons pas ce précieux monument sans signaler l'urgence des travaux qu'il réclame si l'on tient à le conserver. Non seulement les vitraux, faute d'entretien, menacent de quitter leurs cadres de fer rongés par la rouille, et de tomber en dedans, surtout ceux qui sont à l'exposition sud-ouest, mais le vaisseau lui-même avance à grands pas vers sa ruine. On voit bien depuis long-temps des échafaudages à l'entour, mais cela ne signifie pas qu'on y travaille. Peut-être dira-t-on qu'il n'y a assez de fonds pour cette œuvre patriotique ni dans le budget de la ville, ni dans celui de l'État. Que répondre à cela ?

Nous avons parlé de l'autorité des sceaux, nous l'avons déjà même invoquée, nous allons le faire encore. Le règne de Saint-Louis ayant occupé quarante-cinq années du XIII[e] siècle, et l'influence qu'il exerça sur cette période ayant été fort grande, nous attribuerons à ce prince quelques monumens qui lui sont postérieurs par leur date rigoureuse, mais qui sont de son siècle, et qui existaient sans doute déjà de son vivant [2].

[1] Corrozet, Antiquités de Paris, 76, *recto*. — Morand, Histoire de la Sainte-Chapelle. — Saint-Victor, Tableau de Paris, I, 114. — Lassus, Gilbert, Al. Lenoir, Emeric-David, etc. = [2] Trésor de Numismatique, sa collection inédite. — Depaulis, son Cabinet. — L'Écalopé d'Ansiy, Recueil de Chartes, *passim*.

Sceau de Mathilde de Vassy, à une charte de l'abbaye d'Aunay, fondée vers 1131 par Jourdain de Say, ou Sacio, seigneur normand, et qui faisait partie du diocèse de Bayeux, *Pl. II*, 40.

Sceau d'Agnès des Carrières, charte du prieuré de Sainte-Marie-de-Villiers-Canivet, près de Falaise, fondé en 1127, sous la règle de Cîteaux, diocèse de Séez, *Pl. III*, 41.

Sceau de Guillaume de Belleau, charte de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, diocèse de Séez, ordre de Cîteaux, fondée en 1130, *Pl. II*, 42.

Sceau de Thomas de Secqueville, charte de l'abbaye d'Aunay, *Pl. II*, 43. Si cette figure et la précédente étaient les seules de cette forme que nous produisissions, on pourrait nous contester qu'elles fussent des fleurs de lis; mais la suite nous justifiera pleinement.

Petit sceau, ou contre-scel des prieurs de Saint-Nigaise de Meulan, *Pl. IV*, 44.

Sceau de Gaverel, sans date, trouvé par M. Lange, de Saumur, dans des ruines de sa province, *Pl. III*, 45.

Sceau sans nom ni date, tiré du cabinet de M. Lange, *Pl. III*, 46.

Sceau représentant une Marie de Meritona, portant Jésus enfant. La Vierge est assise, et le siége est posé sur une console qu'une fleur de lis supporte, *Pl. III*, 47.

Sceau du Vermandois de 1292. Il est à une seule fleur de lis, grande, et diffère de celui qu'on a vu *Pl. IV*, 30, et qui est le plus ancien exemple de la réduction à trois, *Pl. IV*, 48.

Sceau de la commune d'Orléans, *sigillum communis*

Aureliacensis : une seule grande fleur de lis, à une charte de 1284, *Pl. IV*, 49.

Sceau de la sénéchaussée de Poitou, de 1279 : une grande fleur de lis entre quatre petites, *Pl. V*, 50.

Sceau de la sénéchaussée de Saintonge, composé de quatre fleurs de lis d'une parfaite pureté de forme, par une, deux et une, à une charte de 1273, *Pl. IV*, 51.

Contre-scel, en cire blanche, de l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, charte de l'abbaye de Vignats, ordre de Saint-Benoît, fondée auprès de Falaise en 1130, *Pl. V*, 52.

Enfin, nous atteignons la partie du XIIIe siècle qu'occupe le règne de Saint-Louis. Nous commencerons la production de nos preuves par le sceau de Guillaume de Gournay, pris sur une charte du chapitre de Bayeux, de 1268, *Pl. V*, 53.

Sceau de Guillaume Longuessart à une charte de 1266, de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, *Pl. V*, 54.

Sceau de Théobald de Blangy, charte du chapitre de Bayeux, de 1264, *Pl. V*, 55.

Sceau de Roger Malfilastre, charte de l'abbaye d'Aunay, de 1261, *Pl. V*, 56.

Sceau d'Asceline-la-Brequette, de Saint-Sylvain, charte du prieuré de Sainte-Barbe, en Auge, diocèse de Lisieux, fondé vers 1068, par Odon Stégand, *Pl. V*, 57. Cette figure est du nombre de celles qui, seule, ne pourraient guère être données pour une fleur de lis.

Sceau de Robert Mahias, Templier, charte de l'abbaye d'Aunay en 1260, *Pl. V*, 58.

Sceau de Guillaume Baron, même lieu, même date, *Pl. V*, 59.

Sceau de Raoul, de Carpiquet, charte de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, en 1272. Ce monastère de femmes, fondation de la reine Mathilde en 1066, suivait la règle de Saint-Benoît, *Pl. V*, 60. Il est peu de monumens qui montrent mieux que ce sceau et le précédent, où l'on voit des oiseaux becquetant la fleur de lis, l'opinion de nos aïeux sur l'origine de l'insigne de la France.

Sceau en cire brune, de Bernard de Oystreham, charte de l'abbaye d'Ardennes, de 1256, *Pl. V*, 61. La fondation de ce monastère de l'ordre des Prémontrés date de 1121; il était du diocèse de Bayeux.

Sceau de Laurence de Rapendon, charte de Sainte-Trinité de Caen, en 1253, *Pl. V*, 62.

Sceau de Mathilde de Mutrecy, charte de l'abbaye de Barberie, de 1252; cette abbaye fut fondée par Robert Marmion vers 1150, et suivait la règle de Cîteaux : elle était du diocèse de Bayeux, *Pl. V*, 63.

Sceau de Robert Botheholle, charte de 1247, de la même abbaye, *Pl. VI*, 64.

Sceau de Robert Vital, charte de Saint-André-en-Gouffern, de 1247, *Pl. VI*, 65.

Sceau de Geoffroy d'Aiguillon, chevalier, charte d'Aunay, de 1247. La fleur de lis est seule dans un écusson et l'occupe tout entier, *Pl. VI*, 66.

Sceau de Marguerite, femme de Jourdan de Maisnillié, charte de 1245, abbaye de Barberie, *Pl. VI*, 67.

Sceau de Jean Levavasseur, charte de 1244, chapitre de Bayeux, *Pl. VI*, 68.

Contre-scel d'Amauri VI, comte de Montfort, connétable de France, charte de 1234, vue par Montfaucon à la cathédrale de Chartres. La bannière du comte est entre deux fleurs de lis, *Pl. VI*, 69.

Sceau d'Alice, femme de Vital, à une charte de l'hôpital de Lisieux, en mars 1234, *Pl. VII*, 70.

Sceau de Nicolas Carel, charte d'Aunay, en 1232, *Pl. VI*, 71. Nous retrouverons des sceptres identiques à celui de ce sceau.

Sceau de Samson de Saint-Germain, charte d'Aunay, de 1232, *Pl. VI*, 72.

Sceau de Richard, prêtre, fils de Sellon, de Barberie, charte de l'abbaye de Barberie, en 1230, *Pl. VI*, 73.

Dans toute l'immense quantité de fleurs de lis que nous avons dû voir, il en est deux seulement qui favorisent l'analogie de cet insigne avec des armes : nous les donnons par loyauté : c'est, 1°. un sceau d'Anquetil de Pesquelongue, à une charte de Saint-André-en-Gouffern, de 1230, *Pl. VI*, 74; 2°. un sceau de Julienne de Secqueville, charte d'Aunay, en 1286, *Pl. VI*, 75.

Un sceau de Roger de Marmion, charte de Barberie, en 1237, offre un mélange curieux des deux origines, arme et fleur, *Pl. VI*, 76.

Parmi les nombreux sujets que, pour tromper l'ennui de sa captivité, le prisonnier de Gisors a péniblement sculptés avec un clou sur les murs de son cachot, il en est un qui ne peut être qu'une fleur de lis. Nous la plaçons ici à cause de son analogie avec une hallebarde, *Pl. VI*, 77. On n'en sait pas la date, puisque

l'histoire de ce prisonnier, nommé Poulain, est encore un mystère.

Les grands vassaux de la couronne avaient, plus ou moins, la prétention de l'indépendance. Tous cependant firent entrer de bonne heure les fleurs de lis dans leurs armoiries, tant ils les jugeaient illustres. Les monnaies des comtes d'Anjou, de Chartres, de Blois, de la Marche, du Poitou, du Ponthieu, de Mehun, etc., en offrent souvent l'empreinte [1].

Le comte Guy IV, seigneur de Saint-Pol, avait droit de battre monnaie blanche et noire. L'empreinte était une croix et une fleur de lis dans chacun de ses angles [2].

Eudes IV, duc de Bourgogne au XIVe siècle, et Ferri III, duc de Lorraine au XIIIe, avaient des fleurs de lis dans leurs monnaies. Parmi des pièces d'argent recueillies à Lorquin par M. Bégin, de Metz, il y en a une à fleurs de lis, qu'il attribue à Ferri II, mort à Nanci le 10 octobre 1213, et une autre à l'un de ses fils. « La présence des fleurs de lis n'a rien qui doive « étonner, » dit-il, « dès qu'on sait que les princes de la « maison de Lorraine se faisaient gloire de descendre « de Charlemagne, par Saint-Arnoult [3]. »

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, perdit, en 1475, à la bataille de Grandson, une patère d'argent

[1] Bénédictins, nouveau Traité de Diplomatiq., IV, *passim*. — Tobiesen Duby, Monn. des Barons, Prélats, etc. — Ducange, Gloss., au mot *Moneta Regia*, 981. — Cartier, Monn. chartrain. — Lecointre, Monn. du Poitou. = [2] Art de Vérifier les Dates, XII, 394. = [3] D. Calmet, II. — Le P. Hardouin. — Bégin, Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, XII, 235.

dans le centre de laquelle il y a un écusson à trois fleurs de lis. Elle a passé dans la collection des empereurs d'Allemagne, ainsi que le collier d'ordre du duc de Bourgogne, composé de lis sortant les uns des autres [1].

Les collections de sceaux des ducs, des comtes et des villes de Bourgogne en font voir à fleurs de lis de 1292, 1276, et même de 1180 [2].

Un sceau pendant à des lettres patentes de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, de février 1370, représente ce prince, d'un côté, assis tenant le sceptre, *Pl. VII*, 78, et de l'autre, sur un cheval dont la housse est semée de fleurs de lis.

[1] Lambecius, *Bibliotheca Cæsarea*, T. II, 517, L. II, ch. 6. =
[2] De Mégieux, Recueil de Sceaux gothiques.

CHAPITRE III.

FLEURS DE LIS SOUS LOUIS VIII, DE 1226 A 1223.

Leblanc n'a point donné de monnaies du court règne de Louis VIII, mort en 1226. Mais on peut conjecturer que ce que l'on voyait à ce sujet sous Louis IX, son fils, existait déjà de son temps, et que ce que nous dirons bientôt du règne de Philippe-Auguste, son père, était à plus forte raison vrai du sien.

Louis VIII, dans son sceau, tient d'une main le même lis que nous avons vu à Saint-Louis, et de l'autre un sceptre terminé en narthex, comme ceux des princes du Bas-Empire, c'est-à-dire par un ornement carré au milieu duquel est une fleur de lis très distincte. La couronne est à fleurs de lis, de formes barbares. Le contre-scel est un écu de fleurs de lis héraldiques. Montfaucon fait la remarque que cette figure est la seule qui existe de Louis VIII. Ducange donne une pièce d'or qu'il croit être de ce prince. La figure tient une fleur de lis dans une main, et un sceptre fleurdelisé dans l'autre [1].

Une tombe en cuivre de Notre-Dame de Poissy renfermait les corps de Philippe et de Jean, enfans de Louis VIII; le fond en était semé de fleurs de lis, et les

[1] Sainte-Marthe, Armes de France, 50. — Montfaucon, Monarchie française, II, pl. 17. — Bénédictins, Traité de Diplomatique, IV, 80, 132. — Dutillet, MS. de la Bibliothèque Royale, 8410, B. p. 90. — Trésor de Numismat., pl. IV. — Ducange, Gloss., au mot *Moneta regia*, p. 911. — Science des Médailles, II, 282.

figures des princes étaient accompagnées d'un sceptre terminé par cet ornement [1].

Un sceau de Blanche de Castille, leur mère, la représente un lis à la main, et un lis à chacun de ses côtés. Sur un écu d'or, elle est debout ayant une fleur de lis à sa droite ; au revers est une croix cantonnée de quatre fleurs de lis.

Un sceau de la prévôté de Meulan de 1223, sous Blanche de Castille, qui était comtesse douairière de Meulan, représente d'un côté un homme qui offre à genoux un livre à un personnage assis. Le sujet est renfermé entre deux longs pieux surmontés d'une grosse fleur de lis, *Pl. III,* 79. Au contre-scel, ce sont les armes réunies de France et de Castille [2], *Pl. III,* 80. Une demi-fleur de lis et un demi-château forment aussi le contre-scel de la vicomté de Caen, à une charte de 1297.

Le sceau de Mathilde de Samay, charte de l'abbaye d'Aunay, de 1224, consiste en une longue fleur de lis que nous donnons [3], *Pl. VII,* 81.

Un olyphant, ou cornet de chasse que, par le costume des personnages sculptés à l'entour, on peut faire remonter au XIIIe siècle, est orné aussi des armes de la reine Blanche, et d'une plante ou fleur qui a beaucoup de ressemblance avec une fleur de lis. Selon l'explication que l'on donne du sujet sculpté, cette fleur de lis figure l'honneur. Ce n'est pas nous qui nous élèverons contre une interprétation semblable [4].

M. Riboud a publié la description d'un autre olyphant, dont il est possesseur et qui provient de la char-

[1] MONTFAUCON, pl. 18. = [2] MILLIN, Antiquités nationales, n° 49, pl. 4. = [3] L'ECHAUDÉ D'ANISY. = [4] Mémoires de la Société royale des Antiq., II, 319 ; III, 69.

treuse de Portes. Celui-ci paraît être du même siècle, du moins à en juger par la fleur de lis mi-partie de Castille et de France qui est empreinte sur l'étui en cuir bouilli et gaufré qui le renferme. M. Révoil a bien voulu nous envoyer un dessin de la fleur de lis.

Le devant des tombes de Blanche de Castille, et de Jeanne de Navarre, fille de Louis X, à Saint-Denis, est divisé en une multitude de petits compartimens réguliers ou losanges renfermant des sujets composés en ciment de différentes couleurs. Chacun de ces petits sujets est recouvert d'un verre. Les fleurs de lis de formes variées y abondent. Les *fig.* 102, 103, *Pl. VIII,* proviennent du tombeau de Blanche; et la *fig.* 104, *Pl. VIII,* de celui de Jeanne.

Selon M. de l'Épinois ce fut sous Philippe-Auguste, et selon dom Toussaint Duplessis, ce ne fut que sous Louis VIII, qu'Enguerrand III de Coucy fit construire la tour et le château de Coucy. Quoi qu'il en soit, il existe encore dans la tour dite du Roi une peinture sur pierre qui est fort curieuse. C'est au premier étage : le mur, où les assises sont très apparentes, a reçu d'abord une couche presque rose; sur ce fond reposent, entrelacées par un élégant feuillage jaune orangé, un grand nombre de couronnes espacées en losange; les couronnes, peintes aussi, sont bleues en dehors, teintées de blanc, et d'un rouge brun à l'intérieur : toutes sont à fleurs de lis et de l'effet le plus pittoresque. Toute cette grande peinture est bordée en bas par une sorte de liteau formé d'une suite d'écussons armoriés qui en fixent la date au XIIIe siècle [1].

[1] Touss. Duplessis, Histoire de Coucy. — De l'Épinois, Souvenirs de Coucy. — Lassus, son Portefeuille.

CHAPITRE IV.

FLEURS DE LIS SOUS PHILIPPE-AUGUSTE, DE 1223 A 1180.

C'est sous le règne de Philippe-Auguste et particulièrement dans les relations de la bataille de Bouvines, en 1214, que, selon plusieurs écrivains modernes, on voit le nom de fleurs de lis mentionné pour la première fois. Mais ils sont tombés à cet égard dans une grande et commune erreur. Guillaume Guiard a bien dit qu'à Bouvines,

> « Gales de Montigni porta.....
> « De fin azur luisant l'enseingne,
> « A fleurs de lys d'or aournée. »

Et plus loin :

> « Tuit vont vers l'ensoigne royal
> « Où les fleurs de lis d'or esgardent [1]. »

Guillaume le Breton, continuateur de Rigord, qui ne confond pas, comme Philippe Mouske l'a fait, l'oriflamme avec la bannière royale, a dit aussi qu'à Bouvines, les communes se rapprochèrent du Roi, auprès duquel brillait sa bannière, reconnaissable à ses fleurs de lis, *vexillo scilicet floribus lilii distincto* [2]. Mais nous verrons bientôt les fleurs de lis nommées par le

[1] Guillaume Guiart, Royaux Lignages, en 1214. = [2] Guillaume Le Breton, Vie de Philippe-Auguste, 1214.

même Guillaume Guiard, en 1205 et en 1191, c'est-à-dire 23 ans avant Bouvines. Au surplus, les autres monumens à fleurs de lis ne manquent pas sous ce règne. Nous en commencerons l'énumération par ceux qui sont postérieurs à la bataille.

Philippe-Auguste peut être considéré comme le fondateur de Notre-Dame de Paris, autant que Maurice de Sully, qui commença réellement cet édifice en 1160; du moins la façade est tout entière de son règne. Ce monument, que Dagincourt appelle une des merveilles de l'âge auquel il appartient, offrait dans son portail latéral de droite la série des rois de France, depuis Childebert jusques et compris Philippe-Auguste. La plupart de ces statues étaient au moins imitées de celles qui avaient appartenu à la précédente église, si même elles n'en provenaient pas. Elles étaient, en général, ornées de couronnes et de sceptres à fleurs de lis et voilà précisément pourquoi la sédition les a brisées [1].

Robert II, comte de Dreux, petit-fils de Louis-le-Gros, et qui avait fait le voyage d'outremer avec Philippe-Auguste, mourut en 1218. Sa figure en relief sur une tombe de cuivre, le représentait à Saint-Ived de Braine, tenant une fleur de lis dans sa main droite.[2]

La statue d'Alix, femme de Pierre de Dreux, sur son tombeau de 1221, portait un sceptre à double fleur de lis.[3]

On conservait, dans le trésor de Saint-Denis, la mitre

[1] MONTFAUCON, Mon. Franç., I; préface, xxvij; texte, p. 55. — CL. MALINGRE, Antiquités de Paris. — J. DUBREUIL, Antiquités de Paris. — SAINT-VICTOR, Tableau de Paris, I, 303. — DAGINCOURT, Histoire de l'Art par les Monumens, I, 67 *bis*. = [2] MONTFAUCON, II, pl. 13. = [3] LOBINEAU, Hist. de Bretagne, L. VII, 215.

de Pierre d'Auteuil qui avait été abbé en 1221. Elle portait cette inscription : *Petrus abbas me fecit*, et était couverte de fleurs de lis [1].

Millin cite une mesure de capacité en bronze, matrice de l'ancienne mesure de liquides de Meulan. Elle est timbrée d'une couronne à l'antique, à trois fleurs de lis, et il l'attribue au temps de Philippe-Auguste [2].

M. l'Échaudé d'Anisy donne un sceau en cire rouge de Guillaume de Villers, à une charte de l'hôpital de Lisieux, de novembre 1220, *Pl. VII*, 82.

Un sceau en cire rouge aussi, de Robert de Gloz, charte du même lieu, et de janvier 1220, *Pl. VII*, 83.

Un sceau de Pierre de Montpinçon, charte de l'abbaye de Saint-André, de 1219. Les tiges ne sont pas liées comme dans la précédente fleur de lis, mais on reconnaît, par les lois de l'analogie, que c'est une fleur de lis que l'on a voulu faire, *Pl. VII*, 84. Nous verrons quelque chose de semblable dans une haute antiquité.

Sceau de Robert de Cormolain, à une charte de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, en 1218, *Pl. VII*, 85.

Sceau de Godefroy Ingoulf, de Saint-Sylvain, charte de Saint-André, de 1217, *Pl. VII*, 86.

Après avoir énuméré les monumens postérieurs à Bouvines, il faut citer ceux qui sont antérieurs.

Un sceau de la prévôté de Meulan, de 1214, *sigillum præpositurœ de Mellento*, dont la fleur de lis est hérissée de piquans, *Pl. VII*, 87 [3].

Un sceau de Hugues de Bouconvilliers, grand bailli de Meulan, 1211, *Pl. VII*, 88 [4].

[1] Félibien, Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, 567. = [2] Millin, Antiq. nation., IV, n° 49, pl. 1. = [3] *Idem*, pl. 4. = [4] *Idem*, pl. 3.

Un sceau de la municipalité de Montreuil-sur-Mer, de 1210, grande fleur de lis entre quatre petites, *Pl. VII*, 89 [1].

Un sceau de Guillaume de Courbesarte à une charte de l'hôpital de Lisieux, de 1207, *Pl. VII*, 90.

Un sceau de Raoul de Bures, charte de l'abbaye d'Aunay, en 1203, *Pl. VII*, 91.

Un sceau de Symon Pellevé, du même lieu, en 1200, *Pl. IX*, 105 [2].

Un sceau de Meulan de 1188 qui offre d'un côté les têtes des douze pairs de la commune, et de l'autre celle du mayeur ou maire. Sur chacun des deux côtés on voit une fleur de lis. Nous en donnons une, *Pl. IX*, 106, prise sur la belle empreinte de M. Depaulis [3].

L'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens, dont la fondation remonte au XI[e] siècle, et que Philippe-Auguste prit sous sa protection, reçut pour armes, de ce prince, en 1185, des fleurs de lis d'or sans nombre, avec cette double devise : *Pignus meum*, ou *Lilium decus* [4].

Dans la même année, le même prince ayant affranchi la ville d'Amiens du joug de ses comtes, lui donna un écu de gueule en pointe, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

On ne connaît la figure de Philippe-Auguste que par les sceaux de son temps : malheureusement l'art était encore dans la barbarie. Sur l'un de ces sceaux, charte de 1198, le prince tient une fleur de lis à la main droite, et de la gauche un sceptre terminé en narthex ; nous

[1] Trésor de Numismatique inédit. = [2] L'Échaudé d'Anisy. = [3] Millin, Antiquités nationales, IV, n° 49, pl. 1. = [4] Dusevel, Hist. d'Amiens, I, 171, 415.

le donnons, *Pl. IX*, 107. Mabillon dit que Philippe-Auguste est le premier roi de France qui ait mis une fleur de lis dans le contre-scel. En effet cette charte, qui est une patente d'affranchissement de l'abbaye de Ferrières, a un contre-scel à fleur de lis que nous donnons, *Pl. IX*, 108. Elle a les tigètes ou étamines de la fleur de lis florentine [1].

Au siége de Château-Gaillard, en 1205, les Français vainqueurs portaient

« Du roy de France la banière
« A fleurs de lis d'or bien apertes. »

A celui de Ptolémaïs de Syrie, en 1191, le poète de Philippe-Auguste, parlant des portes de cette ville, dit :

« Près de l'une est jà la banière
« D'azur fin sur cendal parfaite
« Et à fleur de lys d'or pourtraite. »

Voilà donc, contre le dire de certains historiens, deux mentions authentiques de fleurs de lis avant la bataille de Bouvines [2].

Lorsqu'après la prise de Constantinople, en 1204, les Français et les Vénitiens réunis élurent pour empereur, Baudouin, comte de Flandre, il scella ses actes de son sceau, dans lequel il est représenté assis sur un siége orné de fleurs de lis [3].

Une monnaie de Vendôme attribuée par un numismate éclairé au comte Jean III, sous la date de 1207

[1] Montfaucon, II, pl. 13. — Sainte-Marthe, Traité des Armes de France, 48. — Histoire du Gâtinais, 709. — Mabillon, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, II. — Trésor de Numismat., pl. 3. = [2] Guill. Guiart, Royaux Lignages, an. 1205. — *Idem*, an. 1191. = [3] Bénédictins, Nouveau Traité de Diplomatiq., IV, 199.

à 1218, porte une fleur de lis, à cause du mariage de Jean avec Marie de Châtillon, arrière-petite-fille de Louis-le-Gros, *Pl. IX*, 109 [1].

L'ordre de l'inquisition, institué par saint Dominique, en 1206, pour combattre les Albigeois, avait une croix fleurdelisée [2].

Nous extrayons d'une Histoire sainte de Pierre Comestor, datée de 1183, la figure d'une fleur de lis fréquente dans les miniatures de ce manuscrit, *Pl. IX*, 110 [3].

Les collections de médailles en contiennent que l'on attribue à Philippe-Auguste, mais qui peuvent aussi bien appartenir à l'un de ses successeurs de son nom. Cependant Leblanc donne un denier de billon qui est incontestablement de son règne, qui a été frappé à Arras, et qui porte des fleurs de lis, *Pl. VIII*, 92. Il donne aussi un gros tournois d'argent de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, parrain du roi Philippe et qui mourut en 1191, au siége de Ptolémaïs. Cette pièce a une bordure de fleurs de lis, et Leblanc ne doute pas qu'elle ne fût une imitation de celles que Philippe-Auguste faisait frapper [5]. Qui donc pourrait contester les fleurs de lis à Philippe-Auguste? Ne l'avons-nous pas vu récompenser Déodat d'Estaing le lendemain de Bouvines, en l'autorisant à mettre des fleurs de lis dans son écu? N'est-ce pas de lui que l'abbaye de Joyenval, celle de Saint-Jean d'Amiens et d'autres tenaient leurs armoiries fleurdelisées? Avant son départ pour la Terre-Sainte, ne donna-t-il point à la ville de Paris ces fleurs

[1] Cartier, Monn. chartrain., p. 9. = [2] Président N., MS. 214. = [3] MS. de la Bibliothèque Royale. = [4] Leblanc, Règne de Philippe II. — Ducange, Gloss., au mot *Moneta regia*, 911.

de lis qu'elle a gardées pendant plus de six cents ans avec un orgueil si légitime, et dont elle supporte la perte avec une impatience si naturelle?

On rencontre, dans les collections d'antiquités nationales, une sorte de monumens dont il est aussi difficile de déterminer l'emploi que de fixer la date. Ce sont des plats, des bassins de cuivre, ou des patères, ordinairement émaillés, du moins dans quelques parties, et où se trouvent souvent des fleurs de lis. M. Arnaud, dans sa description du trésor de la cathédrale de Troyes, en a publié un au sujet duquel il nous a écrit : « Ce « vase appartenait originairement à l'église collégiale « de Saint-Étienne, ancienne chapelle des comtes de « Champagne. A l'époque où la démolition de cet édi- « fice fut ordonnée, notre bassin de cuivre était conservé « dans le trésor comme objet de curiosité; mais aupa- « ravant il avait servi dans la célébration de l'office « divin, et l'on portait dessus les burettes. Quant à son « âge, plusieurs connaisseurs en blason le font remonter « au règne de Philippe-Auguste. On a reconnu, dans « l'écusson qui porte la croix ancrée, celui d'Albéric « Clément ou celui de Henri Clément, qui furent tous « deux maréchaux de France. Ce qui coïncide avec « l'époque présumée du bassin, c'est qu'Albéric fut tué « au siége de Saint-Jean-d'Acre en 1191. Henri lui suc- « céda immédiatement dans la même dignité[1].... »

Dans un écusson gravé au fond de ce plat, est une fleur de lis que nous donnons, *Pl. IX,* 111. M. le comte de Nieuwerkerke, à Paris, possède un très beau bassin de

[1] M. Arnaud, sa lettre du 4 mai 1836.

ce genre. Un écusson à fleur de lis sans nombre est au centre du fond; et c'est là où nous prenons celle que nous donnons, *Pl. IX*, 112. Autour du plat il y a six écussons dont un, sans nombre aussi, est celui de France, à droite; celui d'Angleterre, à gauche, est à trois léopards seulement. Dans les ornemens qui sont sous le plat, il y a aussi des fleurs de lis. Ce monument est précieux en ce qu'il paraît être antérieur à l'usurpation des armoiries françaises par Edouard III, et même à la réduction des fleurs de lis à trois dans l'écu de France, dont nous avons fixé le premier exemple connu au temps de Philippe-le-Hardi. M. de Nieuwerkerke a découvert ce plat dans une église des environs de Paris où il servait aux quêtes.

M. Sauvageot a plusieurs de ces patères dans sa riche collection; nous les attribuons au même siècle, et nous y prenons les deux fleurs de lis, *Pl. IX*, 113, 114.

La Bibliothèque Royale en conserve un qui paraît avoir appartenu à la reine Blanche; du moins il est orné de castilles. M. Alex. Lenoir en a un second; M. Prévôt en avait un troisième, mais ceux-là sont privés de fleurs de lis.

Il est des faits tellement étranges qu'on éprouve quelquefois de l'embarras à les redire; cependant lorsque la grave histoire les a burinés sur ses tablettes, il semble qu'on doive être moins scrupuleux. En voici un que nous rapportons, uniquement parce qu'il touche à notre sujet et qu'il remonte au temps de Philippe-Auguste. Il est bien entendu que nous ne prétendons en tirer aucun argument, ni aucun avantage.

Raymond VI, comte de Toulouse, qui par sa faiblesse

favorisa l'hérésie des Albigeois et par là même devint à la fois cause et victime de la guerre cruelle dont ses sujets eurent tant à souffrir, le vieux Raymond mourut en 1223. Quoiqu'à ses derniers momens il eût témoigné du repentir de ses erreurs passées, le pape ne consentit jamais qu'on lui accordât les honneurs de la sépulture. Les hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse, seuls, osèrent recueillir son corps. Il fut mis dans un simple cercueil et déposé près du cimetière de leur église. On s'occupa si peu de ce corps, que les rats le rongèrent à demi. Une partie des ossemens se voyait encore à la fin du XVII[e] siècle dans la maison de ces mêmes hospitaliers. La tête surtout était parfaitement conservée; mais ici nous laissons parler l'annaliste : « On montre encore « aujourd'hui sa tête dans le palais de Saint-Jean de « Toulouse. Il n'y a rien de plus vrai que ce que Catel « a remarqué; et je puis l'assurer, pour l'avoir vu, qu'il « y paraît sur le crâne une fleur de lis naturellement « empreinte, et la mieux formée qu'on puisse voir. Elle « est de la grandeur d'une pièce de trente sous [1]. »

Cette fleur de lis que la nature, par un jeu bizarre, traça jadis sur le front du vieux Raymond, elle l'a gravée profondément dans une foule de cœurs patriotes et fidèles, où nul n'aura jamais le pouvoir d'en effacer l'empreinte.

[1] G. Lafaille, Annales de Toulouse, I, 126. — G. Catel, Hist. des Comtes de Toulouse. — Velly, IV, 32.

CHAPITRE V.

FLEURS DE LIS SOUS LOUIS VII LE JEUNE, DE 1180 A 1137.

A l'exemple de Hugues-Capet, qui avait fait couronner de son vivant Robert, son fils, afin de lui assurer le trône, et à l'exemple de la plupart des premiers rois de la troisième race, Louis VII fit sacrer Philippe II, son fils, et voulut être témoin de la cérémonie. Elle se fit à Rheims, le jour de la Toussaint 1179, et ce fut à cette occasion que ce siége épiscopal fut définitivement investi de la prérogative des sacres. Celui de Philippe-Auguste précéda de peu de mois la mort du Roi, arrivée en 1180. Quoiqu'il fût paralysé de la moitié du corps, depuis une attaque récente d'apoplexie, il en régla lui-même les apprêts [1].

L'ordonnance, libellée encore en latin, prescrit que les habillemens du jeune prince soient semés de fleurs de lis. *Item caligis sericis et iacinthinis, intextis per totum liliis aureis, et tunica ejusdem coloris et operis... nec non et socco prorsus ejusdem coloris et operis.....* c'est-à-dire les bottines, la tunique et le manteau seront couverts de lis d'or [2].

Voilà donc encore un document antérieur à la ba-

[1] Oroux, Histoire ecclésiastique de la Cour. I, 238. — Art de Vérifier les Dates, V, 525. = [2] Mémorial de la Chambre des Comptes, an. 1179. — Bullet, Dissertation sur les fleurs de lis, 27.

taille de Bouvines, et qui détruit la remarque du P. Daniel, de Velly, et des autres historiens qui rapportent à cette bataille la première mention des fleurs de lis. Mais, dira-t-on peut-être, il ne s'agit nullement ici de la fleur de lis du blason : Louis VII aurait dit alors, *floribus liliorum aureis*, et non pas *liliis aureis*. Cela est spécieux; cependant est-il vraisemblable qu'il ne s'agisse que d'un lis des champs, quand on voit la fleur de lis héraldique, ce symbole qui n'a aucune ressemblance avec une fleur quelconque, sur des sceaux et des monnaies de ce règne? De quelque nature au surplus que fût la fleur brodée sur les vêtemens du jeune Philippe, l'ordonnance constate un usage du temps qu'il est toujours utile de remarquer. On brodait souvent alors des fleurs sur les habits, qui en recevaient le nom de *vestes floratas*. Enfin ne perdons pas de vue que Louis VII avait été surnommé *Florus* par son père : on a dit que c'était à cause de sa beauté, mais peut-être aussi était-ce parce qu'il affectionnait les fleurs, ou les habits brodés de fleurs [1].

A l'appui de l'ordonnance de 1179 nous citerons une statue que nous avons observée au portique méridional de Notre-Dame de Chartres. C'est celle de l'évêque Fulbert, fondateur de cette métropole, en 1020, mais dont les vêtemens se rapportent à ceux du XIIe siècle : le bas de la robe du prélat est orné de fleurs de lis [2].

On les retrouve dans le même portique, sur le bouclier d'Eudes, quatrième comte de Chartres, mort en

[1] DUCANGE, Glossaire, *Voce Floratus.* = [2] WILLEMIN, Livrais., I, 39, 41, 42. — DE FRÉMINVILLE, Mémoires de la Société des Antiq., IV, 191.

1037, quoique l'église soit du XII[e] siècle. Les cloche tons du petit portique au haut de la façade principale et presque tous les sceptres des rois extérieurs, son terminés par des fleurs de lis [1].

Les vitraux de Saint-Denis avaient été exécutés ou restaurés en même temps que l'église par Suger, sous le règne de Louis VII. Il est certain qu'on y voyait des fleurs de lis. Ces preuves, aujourd'hui détruites, ont fait dire à Velly que Louis-le-Jeune les adopta le premier, et que ce fut en partant pour la deuxième croisade; à Chifflet, qu'elles ne datent que de ce prince; à Saint-Foix, que ni en pierre, ni en métal, ni sur les médailles, ni sur les sceaux, on ne trouve aucun vestige véritable de fleurs de lis avant lui. Le P. Hardouin dans son pyrrhonisme habituel, va même jusqu'à re garder comme œuvre de faussaire tout ce qu'on allégue rait en leur faveur avant cette époque. Le Tanneu et Sainte-Marthe partagent ce sentiment, et sont en cela aussi peu fondés que Duchesne, écrivant à Chiffle qu'il n'en avait vu dans aucun sceau antérieur à Phi lippe-Auguste, tandis que le P. Ménestrier, et Sainte Marthe lui-même, opposent à cette assertion un scea de 1137 qui la condamne. Ce sceau était attaché une charte de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Le Roi assis, tient d'une main un court sceptre à fleur de lis et de l'autre le sceptre en narthex fleurdelisé. Mont faucon donne un sceau semblable, attaché à un acte d 1167, époque où Louis-le-Jeune était en guerre ave Henri II, roi d'Angleterre. Voici le sceptre, *Pl. IX*, 11

[1] Moréri, au mot *Chartres*.

Dans le sceau de ce prince, gravé par le Trésor de Numismatique, il y a bien aussi le narthex, mais dans la main droite c'est un simple lis que voici, *Pl. IX*, 116 [1].

Louis VII a été enterré dans l'abbaye de Barbeau. Sans doute il y avait des fleurs de lis sur son tombeau. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce monument ayant été refait en 1671, on l'en couvrit : peut-être ne fut-ce que pour rappeler l'ancien. Nous donnons une fleur de lis tirée d'une boiserie de Barbeau, sans prétendre toutefois qu'elle date du temps de Louis-le-Jeune, *Pl. IX*, 117 [2].

Il existe des sceaux de Constance de Castille, seconde femme de Louis VII, et d'Alix de Champagne, qu'il épousa en troisièmes noces. Elles y sont représentées avec des bouquets de lis à la main. Une particularité du sceau de Constance, que reproduit le Trésor de Numismatique, c'est qu'il existe en original à la Bibliothèque Royale, dans laquelle il a été déposé, après avoir été trouvé dans le tombeau de cette princesse à Saint-Denis, lors de la sacrilége violation des sépultures royales [3].

Parmi les monnaies à type chartrain, il en est une qui porte le nom de *Romorentin*, ville dont les comtes de Blois ont toujours été en possession. L'ini-

[1] Velly, Histoire, II, 470. — Saint-Foix, Essais, II, 107. — Nouveau Traité de Diplomat., IV, 380. — Letanneur, *Ampulla Rhemensis*. — Sainte-Marthe, Arm. de France, 30, 46, 56. — Willemin, texte, p. 31. — Ménestrier, Art du Blason, 96. — Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 308. — Montfaucon, Mon. Fr., II, pl. 12. = [2] Millin, Antiquités nationales, II, n° 13, p. 12. = [3] Mabillon, *de Re diplomat.* — Ménestrier, Recherch. du Blas., II, 266. — Trésor de Numismat., pl. 2, 3.

tiale T qu'on y voit la fait attribuer à Thibaut V, qui vers 1164, épousa Alix, fille de Louis-le-Jeune; elle porte l'empreinte d'une fleur de lis, *Pl. XI*, 141 [1].

Willemin a gravé un bouclier d'après un manuscrit du XII[e] siècle : les ornemens en sont contournés en fleurs de lis, *Pl. X*, 119 [2].

Nous avons extrait de l'*Histoire des Antiquités Judaïques*, par Flavius Josèphe, manuscrit daté de 1180, un sceptre dont la forme est souvent reproduite dans nos vieux monumens, *Pl. XI*, 142 [3].

Un autre manuscrit porte ce titre : *Psalterium cum figuris XII sæculi.* Les fleurs de lis y sont fréquentes d'abord, page 4, au sceptre de deux rois, *Pl. X*, 121 ensuite, page 83, une fleur de lis renversée, qui sert d'ornement d'architecture, *Pl. X*, 122; à la page 91, elle surmonte les pignons de plusieurs édifices, *Pl. X*, 123; enfin, page 126, David, que l'on couronne, tient un sceptre peint en blanc, et dont la fleur de lis terminale est de la plus gracieuse forme héraldique *Pl. X*, 124 [4].

Une épitaphe de Geoffroy-le-Bel, comte du Maine, mort en 1150, et que M. Alex. Lenoir possède en original, est couverte de fleurs de lis; en voici une, *Pl. VIII*, 93.

Un beau dessin du XII[e] siècle aussi, que M. Lenoir nous a communiqué, représente une Vierge et l'Enfant Jésus. La robe de la Vierge est semée de fleurs de lis, nous en donnons une, *Pl. VIII*, 94.

[1] CARTIER, Monn. chart., p. 10. = [2] WILLEMIN, XI[e] liv. = [3] FLAVIUS JOSÈPHE, L. VII, MS. du Roi, n° 6891. = [4] MS., Bibl. Roy., supplément français, 1132 *bis*.

Dans l'immense travail que M. L'Échaudé d'Anisy nous a épargné la peine de faire, il se trouve une infinité de sceaux que l'on dirait produits dans le seul intérêt de notre cause : nous en avons déjà cité beaucoup; nous en citerons encore. Ne sachant toutefois à quels règnes attribuer ceux du XIIe siècle qui sont sans date, nous les partagerons également entre celui de Louis VII et celui de Louis VI.

Sceau de Robert de Saint-Célerin, en pâte, couleur bleu ardoise, recouverte de cire verte, chargé d'une patine du plus beau vert de cuivre, *Pl. X*, 125.

Sceau de Raoul Labbé, de Fresnay, en cire jaune verdâtre, *Pl. X*, 126.

Sceau de Guillaume de Banaste, en cire jaune orangé, *Pl. X*, 127.

Sceau de Robert d'O, en cire blanche, *Pl. X*, 128.

Sceau de Hugues de Saint-Hippolyte, en cire rougeâtre, recouverte d'un beau vernis, *Pl. X*, 129.

Sceau de Guillaume Cacheboeuf, en cire verte, *Pl. X*, 130.

Nous avons retrouvé cette forme de fleur de lis dans un des chapiteaux du grand portail de Notre-Dame de Chartres.

Sceau de Onfroy de Juhes, *Pl. X*, 131.

Sceau de Guillaume Le Prévôt, de Vitré, *Pl. X*, 132.

Sceau de Guillaume du Moulin, *Pl. XI*, 133.

Sceau de Marguerite de Beaumais, *Pl. XI*, 134.

Sceau de Raoul des Buissons. Celui-ci est très remarquable par les têtes d'animaux qui entrent dans sa composition, *Pl. XI*, 135.

Tous ces sceaux proviennent de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, diocèse de Séez.

Il existe à Poitiers un temple chrétien qui est l'un des plus anciens de notre pays en ce genre. Ce précieux monument a tout récemment couru de grands risques; car, se trouvant sur l'emplacement d'une rue en projet, il allait être abattu par le génie civil, lorsque les cris de ces explorateurs de décombres si grossièrement insultés par Voltaire, firent tomber des mains du vandalisme administratif son marteau sacrilége.

Cet édifice est connu sous le nom de temple de Saint-Jean [1]. Selon les uns il date du milieu du IIIe siècle et aurait été le tombeau de Varénilla, femme du propréteur de l'Aquitaine; ou du IVe siècle, et aurait été une église du temps de Constantin. A en juger par la piscine profonde qu'on y voit encore et où se faisait le baptême par immersion, il a servi de baptistère, comme le baptistère de Saint-Jean-des-Fonts à Rome, bâti par cet empereur. Selon d'autres il ne serait que du Ve ou VIe siècle, bien qu'on y reconnaisse des additions du XIe et du XIIe; mais à voir ses voûtes à plein cintre, on juge qu'il est toujours antérieur au temps de l'architecture ogivale. L'intérieur conserve de très anciennes peintures dont certaines rappellent l'école bysantine. Sous l'arcade, qui du principal corps de l'église donne

[1] SIAUVE, Antiquités du Poitou, p. 181. — MILLIN, Voyage dans le Midi, IV, 715. — DUFOUR, de l'ancien Poitou, 308. — DREUX DU RADIER, Journal de Verdun, 1750, 1751, 1752. — LECOINTRE-DUPONT, sa Lettre de novembre 1834. — GRILLE DE BEUZELIN, Bulletin monumental, p. 79. — DE CAUMONT, Cours d'Antiquités monumentales, IVe partie, 82. — Revue Normande, IIe liv. — MAGON DE LALANDE, Mémoires des Antiq. de l'Ouest.

entrée à la chapelle du fond, la peinture monochrôme est du genre appelé arabesque. C'est là que nous avons vu la fleur de lis dont nous donnons la figure, *Pl XI*, 136. Elle a été dessinée en présence de la section d'archéologie du congrès de Poitiers en 1834. Par la place qu'elle occupe dans la composition, il est évident qu'il y en avait alors une semblable au côté opposé; mais le temps l'a effacée entièrement. Nous pourrions avec plusieurs autorités assigner à cette peinture rouge, le IXe siècle; mais à cause de l'abondance et de la valeur de nos autres preuves, nous nous contentons du XIIe. D'ailleurs ce n'est réellement qu'alors que l'association du style bysantin à l'architecture romane fut commune en France.

A cause de l'analogie de couleur, nous placerons ici deux fleurs de lis que nous avons dessinées dans la cathédrale d'Amiens. Elles sont peintes en rouge sur un fond rouge aussi, et sont par conséquent peu apparentes. Peut-être doivent-elles à cette circonstance d'avoir échappé au badigeon du vandalisme anti-français de nos jours. *Pl. XVI*, 205, 206.

Entre les édifices admirables dont le moyen âge avait enrichi la ville de Caen, il en était un qui faisait partie des manoirs de l'abbaye de Saint-Étienne fondée par Guillaume-le-Bâtard au XIe siècle, et auquel on donnait communément le nom de salle des gardes du duc Guillaume. La critique veut que cette dénomination soit erronée, et que la prétendue salle des gardes ait été réellement la salle des États. La construction de cette salle alors ne serait que du XIIe siècle et non du XIe. Lorsque, dans la fureur de détruire, on abattit ces édi-

fices vénérables, des archéologues éclairés de Caen retirèrent du tombereau des gravatiers une assez grande quantité de pavés ou carreaux de faïence de la salle des États. Nous en avons vu dans plusieurs cabinets, et nous en avons dessiné deux qui sont armoriés de fleurs de lis et dont nous donnons les figures, *Pl. XI*, 137, 138[1].

Ces pavés, aussi remarquables par leur ancienneté que par la nature de l'argument qu'ils nous fournissent, étaient autrefois d'un usage fréquent. Un antiquaire de Saumur[2] nous en a communiqué un, trouvé par lui-même dans les ruines de l'église de Notre-Dame de Cunault fondée en 632 par Dagobert, et rebâtie à la fin du XI[e] siècle, sur lequel est empreinte une fleur de lis d'autant plus curieuse qu'elle ressemble absolument à celle que nous avons rencontrée à Notre-Dame d'Étampes sur un chapiteau antique faisant maintenant office de bénitier. Nous les donnons toutes deux; *Pl. XI*, 139, 140. Nous pourrions, à la rigueur, rattacher cette preuve au siècle de Dagobert; mais comme nous n'avons aucun moyen de nous assurer si ce curieux pavé est du temps de la fondation de l'église, nous renonçons à notre avantage. Au siècle de Dagobert nous citerons quelques autres pavés.

Nous parlerons ailleurs des fleurs de lis qui déposent de notre gloire sur quelques vieux monumens de la Turquie; mais nous devons dire ici que plusieurs de ces nobles empreintes y sont depuis Louis VII, qui, se rendant en Syrie, traversa le Bosphore au même en-

[1] JOLIMONT, Descript. et Vues du Calvados, I, 24. — L'ÉCHAUDÉ D'ANISY, Traduct. de Ducarel, 102. — DELARUE, Essais historiques sur Caen, II, 85. — LAIR, son Cabinet. = [2] LANGE, son Cabinet.

droit que Xerxès, et qui, selon de vieilles chroniques, campa plusieurs semaines dans une vallée charmante nommée l'*Échelle du Grand-Seigneur* sur la côte d'Asie, en face des huit platanes de Buyuck-Déré, à l'ombre desquels se reposa Godefroy de Bouillon, et qui portent encore son nom [1].

[1] MICHAUD et POUJOULAT, Correspond. d'Orient, II, 238, 287.

CHAPITRE VI.

FLEURS DE LIS SOUS LOUIS VI, DE 1137 A 1108.

Louis-le-Gros, qui le premier établit les communes dans ses domaines, mourut en août 1137. C'est lui qui, au lit de mort, disait à son fils : « Rappelez-vous sans « cesse que l'autorité royale n'est qu'une charge pu- « blique dont vous rendrez un compte très exact après « votre mort[1]. »

Montfaucon donne de ce prince deux sceaux dans lesquels il tient de la main gauche un long sceptre terminé par une fleur de lis de forme héraldique, et de la droite un sceptre fort court au bout duquel est une fleur à trois pétales. Nous les donnons aussi tous deux, mais d'après le Trésor de Numismatique, *Pl. XII,* 146, 147. Dans ces deux sceaux la couronne royale est à fleurs de lis, et dans le champ il y a un lis ou lotus épanoui, vu de face absolument comme l'ornement semé à profusion dans la sculpture de la cathédrale d'Amiens que nous avons citée et que nous citerons encore[2].

La ville d'Amiens fut une des premières qui obtinrent de Louis-le-Gros l'établissement de la commune. La charte lui en fut octroyée vers 1115. Elle eut aussitôt

[1] Président Hénault, I, 163. = [2] Montfaucon, Mon. Franç., II, pl. 10. — Bénédictins, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 128. — Mabillon, *de Re diplom.*, 426. — Trésor de Numismat., pl. 3.

un sceau public, que l'on nommait *le Sceau des Marmouzets*. Il représentait six têtes séparées par six fleurs de lis. Le contre-scel était une fleur de lis seule, que voici, *Pl. XVI*, 207, d'après l'original que conserve la Société d'archéologie d'Amiens. Ce sceau était gardé dans un coffre fermant à clef, et l'on ne s'en servait qu'en présence des bourgeois convoqués à la halle, au son de la cloche [1].

Si, sur l'autorité de De Vaines, nous rejetons ces sceaux parce selon lui tous ceux qui ont des fleurs de lis antérieurement à Louis-le-Jeune sont faux, comment accorderons-nous De Vaines avec lui-même lorsqu'il dit que Hugues Capet changea les couronnes de laurier contre des couronnes à fleurs de lis, et que sur les sceaux des princes Normands qui régnèrent en Sicile depuis Roger, en 1130, sous Louis-le-Gros, jusqu'à Guillaume en 1194, on voit des fleurs de lis? Il va même jusqu'à citer le témoignage du P. Mabillon, qui fait remonter les fleurs de lis à la première race [2]. Cela nous autorise suffisamment à passer par-dessus la contradiction et à faire remonter à Louis VI une monnaie d'or, sou ou franc, que Leblanc croit appartenir à ce prince ou à Louis VII, et de laquelle il dit : « C'est la plus « ancienne monnoie d'or que j'aie vue de la troisième « race, et sans contredit la plus belle et la mieux mon- « noyée de toutes celles qui restent depuis le commence- « ment de la monarchie. C'est la plus ancienne monnoie « où j'aie vu des fleurs de lis. Du côté de l'écu il est semé

[1] Dusevel, Histoire d'Amiens, I, 413. — Antiquités d'Amiens, L. I, 76. = [2] De Vaines, Dictionnaire Diplomat., I, 148; II, 264, 279.

« de fleurs de lis sans nombre et il a pour légende :
« *Ludovicus Dei gratia Francorum rex.* »

Nous avons produit comme déjà parfaites de forme les fleurs de lis de Charles V, *Pl. III*, 25 et 26. Nous donnons une de celles du franc d'or de Louis VI; elle est antérieure de 240 ans, *Pl. XII*, 148, et n'est pas sensiblement moins pure de forme.

Nous n'ignorons pas que M. Cousinery donne cette belle pièce à Saint-Louis; mais comme cela serait loin encore de ruiner notre proposition générale, nous n'avons point intérêt à prononcer entre Leblanc et M. Cousinery [1].

Leblanc dit d'une autre pièce qu'il donne : « C'est « un florin d'or qu'on appeloit *florin de Florence*, à « cause qu'il étoit semblable à ceux de Florence, excepté « que le nom du Roi étoit du côté de la fleur de lis, « *Ludovicus rex*. De l'autre côté il y a un Saint-Jean-« Baptiste, patron de la ville de Florence, où l'on pré-« tend que cette monnoie a pris son origine. » Toutefois, c'est une question de savoir si le florin n'a pas été plutôt nommé ainsi à cause de la fleur de lis, dont il était ordinairement empreint. Il avait cours dans toute l'Europe, parce que la plupart des souverains, et en particulier nos rois jusqu'à Charles V, ou firent frapper à façon à Florence cette monnaie fleurdelisée, ou en imitèrent chez eux le type; nous donnons ce florin, *Pl. XII*, 149.

Enfin Leblanc donne un denier frappé à Senlis, et qui a deux fleurs de lis. Il est vrai qu'il ne sait à qui, de

[1] Cousinery, dans Michaud, Histoire des Croisades, V, 548.

Louis VI ou de Louis VII, attribuer ces diverses pièces, car elles sont sans date, comme l'ont été toutes nos monnaies jusqu'à François Ier. Mais si l'on réfléchit combien les fleurs de lis étaient en vogue sous Louis VII, on en tirera la conséquence qu'elles étaient au moins connues sous son prédécesseur immédiat. Par conséquent ces pièces d'or et autres, sur lesquelles les fleurs de lis, dès la première fois qu'elles paraissent, sont d'une forme aussi pure que celles de nos jours, peuvent être sans anachronisme attribuées à Louis VI [1].

Il y a une considération qui doit faire réfléchir ceux qui voudraient ne reconnaître l'existence des premières fleurs de lis que du moment où elles paraissent sur les monnaies de Louis-le-Gros : c'est la présence incontestable aussi de ces fleurs de lis, quoique sous une autre forme, sur les monnaies de Florence, à la même époque. Est-il vraisemblable que si elles n'eussent pas été antérieures à ce prince, elles aient commencé en même temps en France et en Italie ?

Quoi qu'il en soit, voilà l'existence des fleurs de lis constatée dès l'ouverture du XIIe siècle, par des monnaies authentiques de deux nations différentes, et par des sceaux qui, tenant à des chartes datées, le sont plus encore. L'artiste auquel on est redevable de la statue élevée à Suger sur le pont Louis XVI, a donc pu placer auprès du ministre de Louis VI et de Louis VII une couronne à fleurs de lis, qui fait allusion à l'habileté de son administration.

Aux monnaies et aux sceaux publics, ajoutons quel-

[1] LEBLANC, Traité des Monnaies, 1690, p. 164, 318, 327, 331.

ques sceaux privés du XIIᵉ siècle dont nous ne connaissons pas les dates.

Sceaux de Raoul de Beslondes, *Pl. XI*, 144;
de Robert de Courcy, *Pl. XII*, 150;
de Rohais de Crasmesnil, *Pl. XII*, 151;
de Henri Tannetin, *Pl. XII*, 152;
de Raoul Prévôt, de Bretteville, *Pl. XII*, 153;
de Guillaume de Coisnières, *Pl. XI*, 145.

Tous ces sceaux, donnés par M. d'Anisy, proviennent de l'abbaye d'Aunay, diocèse de Bayeux.

Sceau anglais de Henri, fils de William, à une charte de l'abbaye de Sainte-Trinité, à Caen, *Pl. XI*, 143.

CHAPITRE VII.

FLEURS DE LIS SOUS PHILIPPE Ier, DE 1108 A 1060.

Si le florin de Florence avait reçu son nom de l'emblème dont il était empreint dès son origine au revers du Saint-Jean-Baptiste des monnaies d'or de cette ville, nous trouverions la preuve de fleurs de lis avant Louis-le-Gros, dans le témoignage de Leblanc. En effet, il dit que sous le règne de Philippe Ier, il y avait des francs d'or que l'on nommait aussi florins. Cependant il n'en produit pas. Mais il n'est pas à dire que son secours venant à nous manquer désormais, nous soyons réduit à nous arrêter dans notre marche. Seulement nous invoquerons d'autres autorités que la numismatique française [1].

La bibliothèque publique de Rheims conserve un manuscrit qui se distingue par la beauté des caractères, par la blancheur du vélin, par dix pages de canons contenus dans de riches ornemens bysantins rehaussés d'or, et enfin par quatre belles miniatures pleines, représentant les quatre évangélistes. Son titre est : *Quatuor Evangelia, cum congeries canonum.* A juger de ce manuscrit par la forme de ses lettres, il est fort ancien. Quelques uns penchent pour le IXe siècle.

[1] LEBLANC, Prolégomènes, p. ij. — MILLIN, Dictionnaire des Beaux-Arts, au mot *Numismatique*.

Mais comme cette date peut être contestée, nous nous contentons de l'attribuer au temps de Philippe Ier. Il offre l'exemple de plusieurs fleurs de lis doubles, qui sont entièrement rehaussées d'or, *Pl. XIII*, 159, 160, 161.

Roquemadour ou Roc-Amadour, chapelle du Quercy, à sept lieues de Cahors, dispute au Puy et à Chartres l'honneur d'avoir été le plus ancien pélerinage de France à la Vierge. Les marins surtout y avaient une grande dévotion dans le xie siècle. Alphonse, comte de Toulouse, frère de Saint-Louis, et Charles VI, la partagèrent. La chapelle était riche en ornemens les plus précieux. Elle dut tenter la cupidité des huguenots, et en effet ils la pillèrent et la dévastèrent de fond en comble en 1562. Une empreinte en plomb d'un sceau que, par la forme des lettres de sa légende, on peut attribuer au xie siècle, empreinte d'une belle conservation, trouvée en terre auprès de Saumur par un archéologue de cette ville, ancien boulevard du protestantisme, cette empreinte, disons-nous, représente la Vierge de Roquemadour tenant un sceptre terminé par une fleur de lis, *Pl. XII*, 154 [1].

Nous avons dit précédemment, en parlant des statues détruites de Notre-Dame de Paris, et nous dirons ailleurs de celles de Chartres, qu'elles provenaient vraisemblablement de l'église antérieure. Ces exemples sont fréquens. A Notre-Dame de Rheims, la galerie supé-

[1] Farsitus, *de Miraculis beat. Virg. Rupis amatoris*, MS. de 1140. — Odo de Gissey, Histoire de Notre-Dame de Rocamadour. — Caillau, Histoire critique de Notre-Dame de Rocamadour. — André Duchesne, Villes de France. — Lange, de Saumur, son Cabinet.

ieure de l'admirable façade est ornée des statues colossales de plus de trente rois. L'opinion commune, qui au surplus n'est peut-être pas très fondée, veut que plusieurs de ces statues, si ce n'est toutes, viennent de l'ancienne église achevée par Hincmar, vers 845, et dont la charpente fut la proie des flammes, en 1210. Si l'on ne peut leur assigner une date rigoureuse, ce n'est pas non plus trop prétendre que de les supposer l'œuvre du XI[e] siècle. La plupart ont des sceptres ou des couronnes à fleurs de lis. Mais une figure remarquable est celle de l'un des rois qui commencent la série en face de la rue du Trésor, et que l'estimable auteur de la description de cette église, raisonnant d'après l'ordre chronologique suivi en apparence dans cette composition, croit être un Clotaire II. Ce prince tient dans une main appuyée sur sa hanche, une fleur de lis isolée, et par un signe de l'autre il l'indique. Nous l'avons dessinée sur les lieux et nous la donnons, *Pl. XII*, 155 [1].

Lorsqu'en 1450, les Anglais, prévoyant que Charles VII les chasserait de France, évacuèrent la ville de Caen, ils en dévastèrent préalablement toutes les églises et en particulier celle de Saint-Étienne, célèbre abbaye d'hommes fondée par Guillaume-le-Conquérant, et consacrée de son vivant, en 1077. Mais ce n'était pas de la part des étrangers que devaient venir à ce monastère les plus grands maux. Indépendamment du pillage de ses richesses intérieures, de l'anéantissement de ses précieux vitraux, de la violation du tombeau de son

[1] Pavillon-Piérard, sa Lettre.

glorieux fondateur, enfin d'une dévastation inouïe exercée en 1562, par les huguenots, ces forcenés essayèrent encore de renverser le vaisseau même de l'église. Ils firent écrouler le clocher du milieu sur les voûtes, qui en furent ébranlées. Mais le temps leur manqua, et ils ne purent exécuter en entier leur projet sacrilége. La nef et les bas-côtés résistèrent, et ces parties de la construction sont encore celles du XIe siècle. Il règne autour du chœur une suite de chapelles. Entre celles qui sont dédiées à saint Martin et à l'ange gardien, il y a trois chapiteaux dans les moulures de chacun desquels on voit six fleurs de lis. On en voit une d'une autre forme dans le chapiteau du quatrième pilier de la nef à droite.

Mais c'est surtout dans l'église de l'ancienne abbaye de Sainte-Trinité de cette ville, fondée par la reine Mathilde dans le même temps que Saint-Étienne, et dévastée par les mêmes mains, que se manifeste le goût de cette époque pour les fleurs de lis comme ornement. Les chapiteaux du double rang de colonnes du sanctuaire en offrent de nombreuses figures, qui semblent n'avoir échappé à la destruction que parce qu'étant formées par les enroulemens des moulures, et se présentant renversées, l'ignorance révolutionnaire ne les comprend pas, *Pl. XII*, 156, 157[1]. On en voit de semblables à Saint-Georges-de-Boscherville, *XII*, 158, à Attigny, à Lucheux, etc., etc.

[1] Debras, Recherches et Antiquités de Caen, 255. — Huet, Origine de Caen. — Delarue, Essais histor. sur Caen. — L'Échaudé d'Anisy, Antiquités anglo-normandes, pl. 19. — Jolimont, Descript. et Vues du Calvados. — Taylor et Nodier, Voyage pittoresque, pl. 54, 120.

A Graville, près du Havre, il existe une église de laquelle M. Nodier dit : « Il y a peu de ruines de la « vieille patrie que nous puissions recommander avec « plus d'intérêt que celle-ci à l'historien des arts du « moyen âge. » Nous y remarquons, dans les ornemens d'un chapiteau gracieux, un mélange, que l'on pourrait appeler savant, de la fleur de lis héraldique et du lis naturel, et sur lequel nous reviendrons, *Pl. XIII,* 162.

Nous venons de citer Saint-Georges-de-Boscherville : il y a dans cette église, bâtie par Raoul de Tancarville, gouverneur de Guillaume, un bel exemple de fleur de lis dans un chapiteau : nous la donnons, *Pl. XIII,* 163.

Le P. Ménestrier a vu un sceau de Philippe Ier, attaché à une charte d'amortissement de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, en 1068, dont il donne le texte. Ce sceau a pour armoiries une fleur de lis. Selon lui, « on ne trouve aucune fleur de lis à armoiries avant « ce Roi, parce que les armoiries n'étaient pas encore « en usage : mais comme l'aigle des Romains ne laissait « pas que d'être leur devise avant l'usage des armoiries, « la fleur de lis pourrait avoir été l'ancienne devise des « Français avant qu'elle en eût été le blason. » Nous ne pourrions pas dire davantage en faveur de l'insigne national. Le P. Ménestrier et le P. Montfaucon ont tous deux gravé ce sceau [1].

Montfaucon dit qu'il n'existe pas d'autre figure de Philippe Ier, que celle qui était sur son tombeau à Saint-Benoît-sur-Loire. Le Nouveau Traité de Diplomatique des Bénédictins et le Trésor de Numismatique

[1] Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 310, 324, 326. — Montfaucon, Mon. Franç., I, pl. 55.

donnent cependant un sceau de ce prince dans lequel il est représenté d'une manière barbare, il est vrai. Il tient à la main droite un court sceptre terminé par une fleur de lis. Sur son tombeau, sa couronne était ornée de fleurs de lis qui, du temps de Montfaucon, et à une près, étaient déjà cassées. La tombe était couverte aussi de fleurs de lis. Elles avaient traversé sans profanation bien des jours mauvais, 1830 les a grattées [1].

Hugues de France, frère de Philippe Ier, épousa l'héritière du comte de Vermandois. Il prit les armes de sa femme, qui étaient d'or échiqueté d'azur, et pour témoigner qu'il était issu de la maison de France, il ajouta cinq fleurs de lis au-dessus de son écu [2].

Emprunter des exemples de fleurs de lis à l'histoire de Guillaume-le-Conquérant, c'est les trouver aussi sous Philippe Ier son contemporain. On attribue à Guillaume quelques monnaies qui portent en effet son nom et parmi lesquelles on remarquera celle qui, entre les bras de la croix, porte une fleur de lis; elle est antérieure à la conquête de l'Angleterre. Mais dans une autre, qui est postérieure à cette expédition, Guillaume porte une couronne et un sceptre à fleurs de lis.

La contemporanéité des fleurs de lis avec Guillaume et Philippe se déduit encore d'une peinture à fresque dont Ducarel fait remonter la date à la fondation de l'abbaye de Saint-Étienne, et qui offre le portrait de Guillaume, de Mathilde ou Mahaut, sa femme, et de leurs fils, Robert et Guillaume. Le Roi et la Reine

[1] Nouveau Traité de Diplomat., IV, 127. — MONTFAUCON, Mon. Franç., I, p. 401. — Trésor de Numismat., pl. 2. — Bulletin monumental, I, 312. = [2] DUTILLET, Recueil des Rois de France, 322.

tiennent chacun un sceptre terminé par une fleur de lis, dont l'analogie avec d'autres plus anciennes, que nous citerons, est très curieuse; nous donnons ce sceptre d'après Montfaucon; M. l'Échaudé d'Anisy l'a donné d'après un dessin du cabinet de l'abbé Delarue, *Pl. XIII*, 164 [1].

Le dernier incendie de la cathédrale de Chartres a donné lieu à plusieurs écrits intéressans. Nous puisons dans celui de M. Lejeune, ce fait curieux : en 1088, la toiture en plomb de toute l'église fut commandée et payée par Mahaut, c'est-à-dire par la reine Mathilde. Elle fut peinte et semée de fleurs de lis, mais on ne dit ni à quelle époque, ni par qui. L'année 1088 est celle même de la mort de Mathilde.

Il n'est personne qui ne sache que Mathilde s'occupa durant le temps de l'expédition de son époux en Angleterre, en 1066, à tracer sur la toile, avec l'aiguille, ou à faire tracer sous ses yeux, les circonstances de la conquête, comme l'Hélène d'Homère avait transporté sur une toile aussi les exploits des héros armés pour sa querelle. Cette tapisserie, monument unique dans son espèce, et aussi intéressant par sa fragilité que précieux par son importance historique, existe encore à Bayeux. A l'époque de la révolution, elle a été préservée de la destruction par une sorte de miracle. Des conducteurs de charrois militaires s'en étaient emparés et allaient la couper en morceaux pour en faire des emballages, lorsque le patriotisme éclairé d'un commissaire de police de Bayeux l'arracha de leurs mains. Dix ans après,

[1] MONTFAUCON, I, pl. 55. — L'ÉCHAUDÉ D'ANISY, Traduction de DUCAREL, p. 105, pl. 15; p. 305, pl. 34.

c'est-à dire en 1804, on la fit venir à Paris, et on l'exposa au salon de peinture dans le but de chauffer les esprits que le projet de descente en Angleterre tenait en suspens.

On a essayé de nos jours, en s'appuyant sur Hume et Lyttleton, sinon de contester l'authenticité de la tapisserie de Bayeux, du moins de la rajeunir de quarante années environ. Dans ce système, elle serait l'œuvre de Mathilde, petite-fille de Guillaume par Henri Ier dit Beau-Clerc, qui avait épousé en premières noces Henri V, empereur d'Allemagne, et en secondes, Geffroy, comte d'Anjou, tige des Plantagenets. On s'est fondé sur ce que cette tapisserie eût péri dans l'incendie qui consuma la cathédrale de Bayeux en 1106; sur le silence que garde à son sujet Robert Wace, auteur presque contemporain, qui, en décrivant la bataille d'Hastings, aurait dû en parler; et enfin sur ce que les bordures dont elle est encadrée retracent quelques fables d'Ésope qui ne vinrent de l'Orient qu'en 1096, au temps de la croisade. Mais à la première objection, on peut répondre que Robert Wace, semblant prévoir qu'on la ferait, dit explicitement qu'on avait préservé des flammes les effets précieux conservés dans l'église:

« Tote fu l'iglise destruite
« Et la richesce fors conduite. »

A la deuxième, que l'argument est purement négatif, Robert Wace ayant pu ne pas connaître la tapisserie, ou ne pas en parler quoiqu'elle existât; tandis qu'un argument favorable ressort au contraire de la considération que Robert Wace rapporte dans son roman de Rou, des faits que lui seul et la tapisserie constatent.

Quant à la dernière objection, on y a répondu en ces termes : « Il existe dans la Bibliothèque Harléienne, le « manuscrit d'une traduction des fables d'Ésope en « langue romane, à la fin duquel Marie, femme nor- « mande, qui vivait dans le XIIIe siècle, dit que le roi « Alfred traduisit du latin en anglo-saxon ces fables « remises en vieux français d'après cette même version. » Elles étaient donc connues du temps de la première Mathilde. D'ailleurs quel intérêt pouvait avoir la seconde à faire revivre avec une solennité si grande, le souvenir d'un fait militaire ancien déjà, auquel elle n'avait concouru ni par elle-même, ni par aucun des siens? On conçoit qu'un aussi immense ouvrage s'entreprenne lorsque tous les témoins de ce fait et surtout le héros de l'action sont encore vivans et au pouvoir, et quand il peut en rejaillir quelque gloire sur ce héros ou sur la famille à laquelle on appartient soi-même; mais quarante ans après, mais sans aucun intérêt d'amour-propre... à quoi bon?

Une opinion plus récente, mais savamment exposée, tend à priver l'une et l'autre princesse de toute coopération à la composition de cette curieuse broderie et à en rapporter l'honneur à Odon, évêque de Bayeux et frère du conquérant de l'Angleterre. Cette opinion ne dérangeant rien au parti que nous voulons tirer d'un monument dont nous n'avons, pour ainsi dire, qu'à fixer la date, nous ne la discuterons pas.

Mais la Société royale des Antiquaires de Londres, pays où l'on nous envie la tapisserie de Bayeux et où, chose singulière, elle est aussi nationale qu'en France, la Société royale ayant à cœur de prouver par une grande

et généreuse entreprise dont nous dirons un mot, l'estime que le monde savant faisait de cette simple toile, devait rechercher en même temps le nom de son véritable auteur. D'excellens mémoires ont été produits à cette occasion, et il semble qu'il n'y ait plus moyen de disputer maintenant à la première Mathilde, la gloire de son exécution. Or une telle ancienneté ne peut nous être indifférente, car les fleurs de lis sont nombreuses dans cette tapisserie. Si nous nous sommes étendu sur ce sujet, c'est surtout parce que nous voulons lui faire prêter à la numismatique française en défaut, depuis Louis VI, le secours de son autorité pour l'époque de Philippe Ier. En effet, notre intérêt littéraire est de faire remarquer que, si les fleurs de lis avaient été une innovation de Louis-le-Gros, on ne les trouverait pas déjà sous son père, et que, si elles n'avaient pas été communes en France au temps de la conquête faite par les Normands, on ne les verrait point à profusion sur une toile brodée chez eux, c'est-à-dire dans une province indépendante alors de la France. Pour que les vassaux de la monarchie les connussent et les reproduisissent sur les monumens de leurs arts, il fallait qu'elles fussent déjà bien révérées, et par conséquent bien anciennes.

Quoi qu'il en soit, cette chronique écrite à l'aiguille nous est personnellement familière. Indépendamment du souvenir que nous en avions gardé depuis 1804, nous avons sous les yeux à peu près toutes les gravures qui en existent, et nous avons vu à Caen le trophée que les antiquaires anglais ont élevé à sa gloire. C'est un exemplaire de la copie qu'ils en ont fait graver et peindre à grands frais. La toile originale a 212 pieds

de long, sur 18 pouces de haut : le dessin anglais a 70 pieds de long, sur une hauteur de 6 pouces, et même la première feuille a exactement les dimensions du modèle ! Ce beau travail, exécuté à la *camera lucida* par un dessinateur anglais nommé Stothard, mort d'une chute, le crayon à la main, dans une abbaye du Devonshire, a coûté à la Société des Antiquaires plus de 80,000 francs. L'exactitude en est si scrupuleuse, tant pour l'imitation des formes que pour la vérité des couleurs, que si la tapisserie vient à périr, ce qui ne tardera pas à en juger par le peu de soin qu'on en prend aujourd'hui, il en restera du moins une représentation fidèle.

La Société royale des Antiquaires de France n'est pas aussi riche que celle de Londres, mais elle peut l'égaler en patriotisme. Il serait digne d'elle d'exposer à l'administration actuelle du pays toutes les chances de ruine que court le vénérable monument de Bayeux; d'intéresser l'orgueil national à sa conservation ; enfin de demander qu'il en soit fait au plus tôt à Beauvais ou aux Gobelins, un *fac-simile* en tapisserie. Cette copie, exposée désormais dans un des Musées de la capitale, c'est-à-dire au foyer des études historiques, satisferait à la fois et la curiosité et la science. On n'irait plus aussi fréquemment, il est vrai, à Bayeux pour y faire dérouler l'original, mais il en serait d'autant moins exposé aux outrages de l'indiscrétion. L'amour des choses du moyen âge a ses fanatiques maintenant, comme la niaiserie philosophique a eu les siens, et les a même encore. On arrache un morceau de la chronique brodée par la reine Mathilde, de même qu'on arrache

un morceau de la robe de Rabelais à Montpellier, ou des rideaux de Voltaire à Ferney. Les rideaux et la robe se raccommodent, et, semblables au vaisseau de Thésée, ils sont toujours les mêmes : mais la tapisserie de Bayeux ne peut se remplacer, et sa destruction va vite. M. Allou, appréciateur éclairé du mérite de semblables monumens, a eu la douleur de voir récemment en Angleterre, dans le cabinet du célèbre antiquaire M. Meyrick, un morceau de notre tapisserie, venant de Stothard lui-même, qui, abusant de la confiance qu'on était forcé d'avoir en lui, l'avait sans scrupule coupé avec des ciseaux. Ces larcins scandaleux expliquent l'état de dégradation actuelle de cette précieuse tapisserie, dont la dernière partie surtout est déjà débrochée à un tel point que le dessinateur, scrupuleux du moins en cela, a dû se servir des trous laissés dans l'étoffe par la laine dérobée à la broderie, pour restituer certains sujets devenus illisibles, comme les archéologues devinent d'anciennes inscriptions monumentales à l'aide des trous laissés dans la pierre par les clous qui attachaient les lettres.

Nous avons parlé de la tapisserie de Bayeux, pour citer en faveur de notre thèse les fleurs de lis qu'on y observe. Mais, demandera-t-on, les gravures invoquées sont-elles fidèles, et ce que l'on y prend pour une fleur de lis n'est-il pas tout autre chose? Nous répondrons à cela que nous nous sommes fait ces questions à nous-même, et que pour ne laisser place dans notre propre esprit à aucun doute, nous sommes allé exprès à Bayeux, que nous avons fait dérouler toute la tapisserie, et que c'est sur la toile même et non sur des dessins, que nous avons copié au hasard les fleurs de lis dont nous

lonnons deux exemples, *Pl. XIII*, 165, 166. Nous faisons remarquer seulement que l'une d'elles ressemble par les tiges ou étamines qui en ressortent, à celle du florin d'or de Louis VI, et de Florence, circonstance au surplus dont les exemples abondent ailleurs [1].

[1] Robert Wace, Roman de Rou, vers 16233 du MS. de Pluquet. — L'Échaudé d'Anisy, Description de la Tapisserie, 8, 334. — Delarue, Recherches sur la Tapisserie de Bayeux. — Strutt, Angleterre ancienne, 181. — Delaunay, Origine de la Tapisserie de Bayeux, 9, 84. — Lancelot, Mémoires de l'Académie des Inscript., VI, VIII. — Montfaucon, Monarch. Franç., t. I, II. — Notice de la Tapisserie de Bayeux, salon de l'an xii. — Dibdin, Voyage en France. — Ducarel's, Antiquités anglo-normandes. — Gurney, *Archæologia*, XIX. — Amyot, *Archæologia*, XIX, 152. — Alex. Lenoir, Mon. franç.

CHAPITRE VIII.

FLEURS DE LIS SOUS HENRI Ier, ROBERT, ET HUGUES CAPET, DE 1060 A 987.

L'usage de semer le manteau royal de fleurs de li est ancien. On en voit sur la tunique de Philippe Ier de Henri Ier et de Robert, dans les sceaux de l'époque Montfaucon reproduit un sceau de Henri Ier dans leque ce prince tient à la main une fleur de lis isolée, exac tement de la même manière que Philippe Ier. Ce sceau pend à une charte donnée à Paris en 1058 en présenc des barons et des grands officiers de la cour, dont le noms sont tous écrits de la main du chancelier [1].

Henri Ier eut un frère nommé Robert, qui fut du de Bourgogne. Dans un sceau de 1054, Robert, arm et vêtu à la romaine, a une fleur de lis entre ses pieds [2] *Pl. XIII*, 167.

Sur le tombeau de Chilpéric Ier, qui était à l'abbay Saint-Germain-des-Prés, le sceptre était terminé pa une fleur de lis. Montfaucon pense que, lorsqu'a xe siècle l'abbé Morard refit les tombes de l'abbay

[1] Ribauld de Rochefort, Tombeau de Childéric. — Montfauco Monarch. Franç., I, pl. 34. — Bénédictins, Nouveau Traité Diplomat., IV, 126. — Mabillon, *de Re Diplomat.*, 423. = [2] P bard Castel, Recueil pour l'Histoire de Bourgogne, 191. — Béné dictins, IV, 232. — Montfaucon, pl. 34.

il copiait les anciennes qui étaient en effet sous ses yeux [1].

Un sceau de Robert, annexé à une charte de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, en 1030, donne à ce prince un petit sceptre à fleur de lis. Son tombeau à Saint-Denis le représentait vêtu d'un manteau couvert de fleurs de lis en relief [2].

Robert, dans un sceau ovale, rare de cette forme sous la race capétienne, tient à la main une fleur de lis. Sa couronne, *Pl. XIII*, 168, est à fleurs de lis aussi [3].

Eudes II, quatrième comte de Chartres, dont nous avons déjà parlé, est mort en 1037. Son écu est chargé d'une croix fleurdelisée aux quatre extrémités, et de quatre fleurs de lis oblongues dans le champ. Lors même que cette statue ne proviendrait pas de la précédente église, est-il vraisemblable qu'on eût donné à ce personnage un écu à fleurs de lis héraldiques, si elles n'eussent point été encore connues de son temps, ou en d'autres termes, si les fleurs de lis n'eussent point été ses armoiries? Nous donnons cette fleur de lis, tout en convenant qu'elle est d'un travail qui décèle le XIIe siècle, *Pl. XIII*, 169 [4].

Avant Hugues-Capet, les couronnes des sceaux étaient ordinairement de laurier. Ce prince y substitua les fleurs de lis, que Henri Ier porta plus distinctes. Nous en avons déjà fait la remarque [5].

[1] MONTFAUCON, I, pl. 12. = [2] MONTFAUCON, I, pl. 33. — DOUBLET, Histoire de Saint-Denis, L. IV, 1272. — BÉNÉDICTINS, IV, 125. = [3] Trésor de Numismatique, pl. 2. — MONTFAUCON, I, pl. 33. = [4] MORÉRI, au mot *Chartres*. — WILLEMIN, 39e liv. = [5] D. DE VAINES, Dictionnaire de Diplomat., II, 264, 271. — BÉNÉDICTINS, IV, 82, 125.

Un sceau de Hugues-Capet le représente avec une couronne où les fleurs de lis sont très apparentes, *Pl. XIV*, 172. Il tient une main de justice; c'en est le premier exemple sur les sceaux. Le P. Hardouin, qui rejette tous nos anciens titres d'honneur, ne manque pas d'en faire autant de celui-ci [1].

Willemin a tiré d'un manuscrit de 989, deux figures d'empereurs : l'un porte une couronne, *Pl. XIII*, 170; l'autre un long sceptre à fleurs de lis, *Pl. XIII*, 171 [2].

Il y avait dans l'église de Fulde une statue de Pépin-le-Bref et une de Charlemagne qui tenaient à la main un sceptre court terminé par une grosse fleur de lis. De ce que ce sceptre ressemble, dit Sainte-Marthe, à celui de Philippe-Auguste et de Saint-Louis, il conclut que les statues de Fulde ne sont que du temps de ces princes. Mais il ressemble aussi à celui de Robert et de Hugues-Capet, et Montfaucon autorise à attribuer ces statues au XI[e] siècle. Nous donnons ce sceptre, *Pl. XIV*, 173, et un de Saint-Ouen de Rouen, qui est presque semblable, *Pl. XIV*, 174 [3].

Nous avons dessiné à Saint-Germain-des-Prés un sceptre qui se trouve dans les mains de quatre anges Ils sont dans trois chapiteaux de la nef qui remonten au temps de la reconstruction par l'abbé Morard, e peut-être plus haut encore, *Pl. XIV*, 175. Ce mont

[1] MONTFAUCON, I, pl. 33. — *Dominici, Assertor Gallicus*, 21 253. — TRISTAN DE SAINT-AMAND, Traité du Lis. — HARDOUIN, Bibliothèque Royale, 6216, A., p. 280. = [2] WILLEMIN, 33[e] livraison = [3] BROVERUS, Antiquités de Fulde, L. II, ch. 15. — TRISTAN DE SAINT-AMAND, 32. — MONTFAUCON, I, pl. 20. — SAINTE-MARTHE. — TAYLOR et NODIER, Voyage pittoresque, p. 61.

ment est très important pour nous. Nous en produirons d'analogues dont l'antiquité est prodigieuse.

Lucheux, bourg voisin de Doullens, possède une église romane de 1035 environ, curieuse par les détails de ses sculptures. Les chapiteaux des colonnes, du même siècle que ceux de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, leur sont absolument identiques pour le style. L'un de ces chapiteaux offre un bel exemple de fleur de lis renversée comme à Sainte-Trinité de Caen et à l'abbaye de Boscherville. La voici, *Pl. XVI*, 208.

On ne saurait assez déplorer les malheurs et détester les crimes du règne de Charles VI. Pour ne parler que des malheurs, le château de Winchester appartenant au duc de Berry, renfermait une suite de portraits originaux des princes de la maison régnante depuis Hugues-Capet : en 1411, les Parisiens y mirent le feu, et un instant suffit pour anéantir une collection qui, si elle avait pu atteindre le temps de la gravure, eût été pour la postérité, et en particulier pour notre ouvrage, une source précieuse de monumens authentiques [1].

[1] Choisy, Histoire de Charles VI, L. IV, 280.

CHAPITRE IX.

FLEURS DE LIS AU Xe SIÈCLE, SOUS LOTHAIRE, CHARLES-LE-SIMPLE, ETC.

La recherche des antiquités d'un pays a de l'analogie avec celle des sources d'un fleuve. Cependant il y a un rapport sous lequel l'analogie cesse : à force de remonter le fleuve, on arrive nécessairement à sa source, tandis que, dans tel pays, il peut se trouver tel sujet dont l'ancienneté soit si reculée qu'on ne parvienne jamais à son origine; il en est ainsi des fleurs de lis. Nous les avons vues sous le premier roi de la race éternelle des Capétiens; il s'agit de les chercher plus haut encore; mais comme en remontant les âges il devient de plus en plus difficile de percer l'obscurité de la nuit qui les enveloppe, et d'assigner, à mesure que les traditions s'affaiblissent et s'effacent, une date précise aux rares monumens que le temps et ses auxiliaires, fanatiques ou barbares, ont épargnés, nous procéderons désormais par siècle, au lieu de le faire par règne.

Il y avait des fleurs de lis à la couronne des rois de la seconde race; Mabillon le dit expressément, et Willemin en donne pour preuves, les couronnes de princes étrangers dont nous avons parlé. Lothaire, en 972, passe pour être le premier qui ait placé la fleur de lis au bout du sceptre royal. Il existe un sceau de cette

date que nous donnons d'après Mabillon et M. Al. Lenoir, *Pl. XIV*, 176.

L'une des statues de Saint-Remi à Rheims est celle de Lothaire; son sceptre est à fleur de lis. Le fronton de la niche dans laquelle Lothaire est assis offre aussi l'image d'une fleur de lis, *Pl. XIV*, 177. Rainssant, auteur Rhémois, dit qu'il n'y avait point de fleurs de lis sur son tombeau de Saint-Remi, ni sur celui de Louis IV d'Outre-mer, son père [1].

Un manuscrit moderne de la Bibliothèque Royale attribue à Lothaire, mais sans critique, l'invention de la fleur de lis [2].

Dutillet donne une couronne et un sceptre à fleurs de lis à Raoul, mort en 936.

Charles III, le Simple avait, selon Rosières, scellé d'un sceau à fleurs de lis une charte en faveur de Roger, archevêque de Trèves; et le même auteur en rapporte de semblables au profit des prélats de la même ville, accordées par Charles-le-Chauve, Lothaire Ier, Louis-le-Débonnaire, Charlemagne et Pépin [3].

Charles-le-Simple est mort en 923. Sa statue sur le tombeau qu'il avait à Saint-Furcy de Péronne était couverte de fleurs de lis [4].

[1] MABILLON, OEuvres posthumes, II, 49. — LEBLANC, 166. — MONTFAUCON, I, pl. 30. — D. DE VAINES, au mot *Sceaux*, II, 265, 271. — SPALLART, V, 12. — AL. LENOIR, Monum. franç., pl. 22. — WILLEMIN, p. 31. — RAINSSANT, Journal des Savans. 1678, 369. — Bibliothèque Royale, fonds des Blancs-Manteaux, MS. 12. — BÉNÉDICTINS, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 124. = [2] Bibliothèque Royale, fonds des Blancs-Manteaux. = [3] P. ROSIÈRES, 14. = [4] PAP. MASSON, Annales. — TRISTAN SAINT-AMAND, ch. 12. — DELAROQUE, Traité singul. du Blason, 125, 132.

Entre les moulures d'une charmante porte intérieure de l'abbaye de Cluny, il en est une qui est composée uniquement de calices d'un lis des jardins semblable à celui du sceptre de Guillaume-le-Conquérant, *Pl. XIII*, 164, ou à celui du chapiteau de Graville, *Pl. XIII*, 162. L'édifice a été bâti en 910, sous Charles-le-Simple, par Guillaume Ier, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne. Les fleurs de lis y étaient communes, soit peintes, soit en or, soit sculptées. M. Alex. Lenoir les y a encore vues. Voici un fragment de la moulure, *Pl. XVI*, 118[1].

« Eudes s'étant fait roi de France (en 888), donna à « Saint-Germain-des-Prez la chasse d'argent tant riche « qu'on voit à présent, dedans laquelle le corps saint « Germain repose; et apporta en France cette noble « bannière toute couverte de fleurs de lis, laquelle a « duré jusqu'au temps de Charles VI[2]. »

[1] WILLEMIN, 20e liv. = [2] CORROZET, Antiquités de Paris, 48.

CHAPITRE X.

FLEURS DE LIS AU IXe SIÈCLE, SOUS CHARLES-LE-CHAUVE, LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, ETC.

Dutillet dit que Eudes, ayant été élu roi pendant la minorité de Charles-le-Simple, en 888, apporta en France les fleurs de lis empreintes sur sa bannière. Lothaire et Charles-le-Chauve sont figurés dans les capitulaires avec des fleurs de lis à la couronne et au sceptre. La couronne que Charles avait réellement possédée a été long-temps conservée au trésor de Saint-Denis. Ce fut au sommet de la fleur de lis qui la surmontait que le roi Jean, en actions de grâce de sa délivrance, « fit mettre un très beau et très exquis balay « cabochon, gros comme un petit esteuf, qui pesoit « 220 karats. » Couronne et diamans eurent le sort des vases sacrés; tout fut volé par les huguenots, qui ne trouvaient plus ridicule aucun des riches objets du culte catholique qu'ils pouvaient s'approprier par le pillage [1].

Tristan de Saint-Amand ne doute pas que le tombeau de Louis-le-Débonnaire à Metz ne fût du siècle

[1] Galland, des Enseignes, 113. — Dutillet, Chroniq. — Faucher, Origines, L. I, 90. — Baluze, Capitulaires. — Tristan de Saint-Amand, 27, 45. — Doublet, Antiquités de Saint-Denis, L. IV, 1303. — Félibien, Histoire de Saint-Denis, 543. — Rainssant, Journal des Savans, 1678, 373.

de ce prince. Il était couvert de fleurs de lis, et son sceptre était terminé par un sujet mi-parti aigle et fleu de lis.

Enfin sur la pierre sépulcrale de Charles-le-Chauve mort en 877, et que l'on voyait à Saint-Denis, l'effigi du prince tenait en main un sceptre à fleur de lis Mais à la pureté de sa forme, on pouvait juger qu c'était une restauration [1]. En effet, comme s'il eût ét écrit que Charles-le-Chauve serait à perpétuité en butte aux coups des trois grands agens de destruction sous les atteintes desquels les plus précieux monumen de la patrie succombent tour à tour, son tombeau, qu originairement était en cuivre et qui avait été détrui par les Normands, précurseurs des huguenots, fu rétabli après la retraite des barbares, pour succomber définitivement en 93.

Depuis la restauration des caveaux de Saint-Denis, on y a élevé une statue de pierre à Charles-le-Chauve et à Louis-le-Débonnaire. Les artistes modernes, qui, sans doute, ont consulté ou des médailles, ou la Bible de Metz, dont nous allons parler, ou d'autres monumens de l'époque, leur ont mis en main des sceptres à fleu de lis.

Un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèqu Royale, intitulé *Biblia sacra*, ou *Biblia Metensis* e connu sous le nom d'Heures de Charles-le-Chauve paraît avoir réellement été à son usage. Il est antérieu à 869, puisque, dans les litanies, Charles parlant à l première personne, y prie Dieu pour lui-même et pou

[1] MONTFAUCON, pl. 28.

l'impératrice Hirmindrude sa femme, qui mourut cette année-là. Ce manuscrit est rempli de peintures dans lesquelles les exemples de fleurs de lis abondent. Nous citerons une couronne de l'Empereur, *Pl. XIV*, 178; le dossier du trône, *Pl. XIV*, 179; un instrument de musique, *Pl. XIV*, 180; deux sceptres, *Pl. XIV*, 181, 182; l'angle du trône de Charles-le-Chauve; la toiture d'un édifice, *Pl. XIV*, 183. L'ange qui conduit Adam et Ève hors du paradis terrestre tient un long sceptre à fleur de lis. Les évangélistes saint Jean et saint Mathieu écrivent avec des plumes faites en styles terminés par une petite fleur de lis [1].



Le haut intérêt attaché à ce volume nous engage à en dire quelques mots. C'est un in-folio de la plus grande dimension, sur peau de vélin, écrit en cinq sortes de caractères : la capitale *rustique* ou aiguë, la capitale ordinaire, l'onciale, caractère carré approchant du saxon, et la minuscule. Il a été relié en maroquin rouge, du temps d'Henri IV, mais il y manque 14 feuillets qui ont été enlevés par un nommé Jean Aymont, ministre protestant réfugié, fameux déprédateur de manuscrits. M. Jorand, dans un important ouvrage qui a pour but l'illustration de cet admirable monument de calligraphie du IXe siècle, et qu'il intitulera *Grammatographie de la Bible de Charles-le-Chauve*, rapportera en détail les circonstances de cet étrange larcin [2].

[1] *Biblia Metensis*, MS. de la Bibliothèque Royale. — Nouveau Traité de Diplomat., IV, 82. = [2] Peignot, Dictionnaire de Bibliologie, II, 395.

CHAPITRE XI.

FLEURS DE LIS SOUS CHARLEMAGNE AU IX[e] ET AU SIÈCLE.

La contemporanéité des fleurs de lis et de C lemagne peut sembler paradoxale au jugement quelques personnes, et un écrivain moderne amuse d'une manière qu'il croit agréable lorsqu'il p de ces petits ouvrages, *si chers aux mères de fam* et où l'on représente Charlemagne couvert de fleu lis [1]; mais si l'ironie est quelquefois une arme, n'est jamais une raison : et comme on a fait voir fleurs de lis dans des manuscrits du siècle même d prince, ne serait-il pas possible que sa personne e été, sinon couverte, du moins ornée? Ce qui pa certain, c'est qu'il y a six cents ans c'était une opi générale que les fleurs de lis remontaient au m jusqu'à lui et décoraient l'écu de ses armes. Nous c rons pour garant de cette vieille opinion *li rois Ad* ou Adenès, poëte qui rimait vers 1270 :

« Ne savent pas, ce crois, tuit orendroit
« De queles armes li bons rois s'adouboit.
« Pour ce me plaist que devisé vous soit :
« Armes parties d'or et d'azur portoit,
« Dedans l'azur flours de lis d'or avoit,

[1] A. Thierry, Lettres sur l'Histoire de France, lettre I.

« Et demi-aigle noire sor l'or seoit,
« Qui moult très bel et bien i avenoit[1]. »

On nous dira peut-être que des romanciers et des poëtes sont de faibles autorités en matière d'archéologie, et que l'assertion d'Adenès, en particulier, ne prouvera jamais que Charlemagne eût déjà un écu blasonné : sans doute, aussi ne citons-nous Adenès ici que pour démontrer, non le fait, mais la croyance où l'on était de sa réalité au XIIIe siècle.

Villani, historien florentin, disait déjà au temps de Philippe-le-Bel, que Charlemagne avait porté l'écu mi-parti d'or à l'aigle à deux têtes de sable, et d'azur aux fleurs de lis sans nombre [2].

Achaie ou Achaïus, roi d'Écosse, par son traité de 809, avec Charlemagne, lui envoya Alcuin, Jean Scott, et Rokan, et obtint de lui, en échange de ces savans hommes, la faveur d'ajouter à ses armes un double champ semé de fleurs de lis [3].

Charlemagne accorda aussi les fleurs de lis à la ville de Florence dans le temps qu'il y fit réparer les dégradations commises par les Goths, et c'est en l'honneur de ces fleurs que la ville substitua son nouveau nom à celui de *Fluentia*, sous lequel Pline la désigne. En effet les armes de Florence sont d'argent à la fleur de lis épanouie de gueules, pour support un lion; et on lit autour: *Florida florenti, floret Florentia flore*[4].

[1] ADENÈS, poëme, *les Enfances Ogier-le-Danois*, MS. de la Bibl. Roy., $\frac{7548}{3}$. = [2] VILLANI, L. IV. = [3] JEAN LESLEY, Histoire d'Écosse, L. IX. — PALLIOT, Science des Armoiries, au mot *Lis*. — MORÉRI, au mot *Achaïus*. — FAVYN, Théâtre d'honn., II, 1064. = [4] RAULIN, Panégyr. orthodoxe, p. 160. — FAVYN, Théâtre d'honneur, I, 61. — Président N., MS. 38.

Fauchet, tout en paraissant douter que Charlemagne eût des fleurs de lis pour insignes, pense pourtant que Florence les tenait de lui, et Capacio prouve que cette ville doit ses armoiries et ses lis à ce prince [1].

Le président Nointel dit que Charlemagne institua en 802 l'ordre de la couronne royale dont les armes étaient trois fleurs de lis, avec ces mots: *coronabitur legitime certans* [2].

Un écrivain du temps de Louis-le-Débonnaire, Aribert, de Nismes, cité par Delaroque, prétend que Charles-Martel et Charlemagne avaient autant de fleurs de lis dans leurs armes qu'ils avaient remporté de victoires sur les Sarrasins [3]. Nous devons faire l'aveu que nous n'avons pu vérifier cette citation, et que malgré toutes nos recherches nous n'avons trouvé nulle part ailleurs le nom d'Aribert. Cependant Delaroque est un écrivain exact et savant.

Tant de témoignages réunis tendraient à faire croire que les armoiries étaient régulièrement établies au IX[e] siècle. Cependant nous convenons que ceux qui ne font pas remonter aussi haut le blason ont vivement combattu ces diverses assertions en combattant celles de Fauchet[4].

Mais à de simples opinions, auxquelles nous pouvons même nous dispenser de tenir, nous allons substituer des faits. Dans l'église de Sainte-Suzanne, bâtie à

[1] FAUCHET, Antiq. Charlemag., 489. — J. CÉSAR CAPACIO, L. I, ch. 5. = [2] Président N., MS. 209. = [3] ARIBERT, Histoire de Languedoc, p. 28. — DELAROQUE, Traité singulier du Blason, 109. = [4] FERRAND, *Pro Liliis*, 28. — DELAROQUE, Traité singulier du Blason, 102, 109.

Rome par le pape Léon III, il y avait, au temps de Ciampini, un Charlemagne en mosaïque, dont la coiffure, soit casque ou toque, était surmontée d'une fleur de lis [1].

Paul Pétau a fait connaître en 1610 le dessin d'un manuscrit ancien. Charlemagne, revêtu des insignes de patrice, est représenté tenant conseil sous une tente au sommet de laquelle est une fleur de lis, *Pl. XIV*, 184. Le style et le costume des personnages indiquent que ce manuscrit est d'une époque très voisine de Charlemagne même, et ce qui achève de confirmer cette conjecture, c'est que Pétau donne dans la même planche une monnaie de ce prince, portant d'un côté *Carolus*, et de l'autre R. F, *Rex Francorum*, et que le jambage de la première de ces deux lettres est façonné en fleur de lis; quoi qu'il en soit, le dessin de Pétau est invoqué par les plus savans critiques [2].

La collégiale de la Madelaine, à Château-Dûn, était décorée extérieurement d'une suite de statues de rois réputées carlovingiennes : c'était alors le plus précieux monument de la monarchie dans ce genre. L'un des rois portait un sceptre à fleur de lis, dont nous donnons la figure *Pl. XV*, 186. Il ressemble beaucoup au sceptre de Philippe-le-Bel dans une miniature de la Consolation de Boëce, par Jean de Mehun. Nous sommes redevable de ce dessin à M. de Fréminville, qui le fit en

[1] CIAMPINI, *Vetera Monumenta Musiva opera*, II, 140. = [2] PAUL PÉTAU, *Gnorisma*. — MONTFAUCON, I, pl. 21. — BULLET, Dissertat. sur l'Histoire de France, 20. — RIBAULD DE ROCHEFORT, Tomb. de Childéric. — CHIFFLET, *Anast. Childer.* — SALLENGRE, Trésor des Antiquités, II, *ad finem*.

1800 comme s'il prévoyait alors la destinée de ces statues. En effet, elles sont tombées peu de temps après sous l'ignoble marteau de la bande noire. Willemin, qui les connaissait, désirait les éterniser par la gravure, mais il ne les a plus trouvées. On a bien dit que l'église de la Madelaine n'était pas une fondation de Charlemagne, et que sa porte du milieu, en ogive, donnée par Lancelot, dénotait une construction du XIIIe siècle; mais il a pu arriver à Château-Dûn ce que nous avons dit de Notre-Dame de Paris, ce que nous dirons de Notre-Dame de Chartres, et que l'on ait remis au portail d'une église qu'on rebâtissait, les statues de la précédente qui avait été brûlée [1].

Baluze a donné, dans ses Capitulaires, une figure qu'il croit être celle de Pépin ou de l'un de ses successeurs; mais comme le manuscrit d'où il l'a tirée est du IXe siècle, nous faisons mention ici de cette figure. Le personnage a une couronne et un sceptre ornés d'une fleur de lis. Nous donnons le sceptre. *Pl. XV*, 187 [2].

Willemin a publié aussi un sceptre de Charlemagne qu'il avait trouvé dans un manuscrit latin du XIIe siècle, et qui fait partie de la Bibliothèque de Strasbourg [3], *Pl. XV*, 188.

Parmi les insignes de Charlemagne, qui formaient la plus brillante partie de l'ancien trésor de Saint-Denis, et qui servaient au sacre des rois de France, les éperons, la main de justice et l'épée sont les seuls dont le caractère et le travail aient une parfaite identité avec les objets

[1] DOUBLET DE BOIS-THIBAULT, Mémoires des Antiq. de France, IX, 131. — LANCELOT, Mémoires de l'Académie des Inscript. = [2] MONTFAUCON, Mon. franç., I, pl. 21. = [3] WILLEMIN, 32e livrais.

d'art du règne de ce prince. Cette identité, qui se retrouve encore entre les vénérables insignes de Saint-Denis et ceux du trésor d'Aix-la-Chapelle, qui figuraient au couronnement des Empereurs d'Allemagne, ne permet pas de douter que tous n'aient appartenu au chef de l'illustre famille des Carlovingiens. Il y a des fleurs de lis sur le fourreau et le baudrier modernes de l'épée, et nous en avons donné une, *Pl. II*, 11. Il y en a aussi dans le guillochis de la molette des éperons antiques, et en voici la figure, *Pl. XV*, 185. Il n'en existe point sur la main de justice.

Le quatrième de ces ornemens, le sceptre, qui a long-temps passé pour être celui de Charlemagne, que Charles-le-Chauve aurait offert à l'abbaye, est bien reconnu maintenant, dans les trois parties dont il est composé, pour un ouvrage fort postérieur à ces princes. Grâce à la complaisance M. G. Delavigne, directeur du Garde-Meuble de la couronne, où ce sceptre est déposé, nous avons pu l'examiner, et nous l'avons fait soigneusement. Il est d'une forme, d'un style et d'une exécution qui le classent en effet entre les ouvrages du XIV[e] ou du XV[e] siècle, sauf des restaurations plus récentes encore, et qu'on peut attribuer à Henri II, qui fit réparer ou renouveler tous les ornemens du sacre, ou même à Henri IV. En effet, lorsque ce prince voulut se faire sacrer, il fut obligé de refaire tous les ornemens nécessaires à cette cérémonie, parce qu'ils avaient été détruits par les ligueurs, suivant l'usage constant des factieux, dont l'essence est de piller les choses précieuses qui sont à l'usage de l'autorité légitime ou qui la caractérisent. On lit, dans une curieuse relation de ce sacre,

« Il a fallu faire tout de neuf, puisque la félonie des re« belles a fait fondre, deffaire et dissiper les autres or« nemens royaux de tout temps gardez en l'église de « Saint-Denys-en-France, pour servir au sacre des « roys. Mais par ce particulier et exécrable acte, ils « ont voulu monstrer qu'ils ont aussi bien voulu des« truire les insignes, les marques et les ornemens de la « royauté, que le nom et l'effet d'icelle; et comme ils « ont sceu faire malheureusement assassiner la personne « sacrée de celui qui la tenoit, ils ont depuis sa mort « souvent tasché de faire le mesme en la personne de « celui qui la tient à présent. Et pour ce que tous les « meubles de tapis, de tapisseries, de dais, et autres « qui estoient gardez pour servir à la cérémonie des « sacres des roys, ont aussi bien estez pris, pillez et dis« sipez par les rebelles que les ornemens royaux, il en « fallut faire de nouveaux [1]. »

A quelque prince que ce sceptre remonte, en voici une description succincte : un globe d'or d'où sort un lis épanoui, émaillé en blanc, et qui supporte le trône dans lequel Charlemagne est assis, a pour ornement trois petits bas-reliefs. L'un d'eux représente l'Empereur; près de lui pend un écusson, et sur l'écusson est une fleur de lis mi-parti aigle, comme au sceptre de Louis-le-Débonnaire, à Metz. Nous donnons cet emblème sans prétendre lui assigner une date, *Pl. XV*, 189. Mais si l'on rapproche ce qu'Adenès et Villani, écrivains très anciens, disent de l'écu mi-parti de Charlemagne; et Tristan, du sceptre mi-parti aussi de

[1] L'Ordre des Cérémonies du Sacre de Henri IV; chez Jamet Mettayer, 1594.

Louis-le-Débonnaire, on sera naturellement amené à conclure que de leur temps on se souvenait encore de l'antique alliance des fleurs de lis et de l'aigle, c'est-à-dire que l'aigle avait été pour les empereurs français le symbole du pouvoir impérial, et la fleur de lis celui de la dignité royale, alliance que les emblèmes du sceptre de Charlemagne achèvent de rendre vraisemblable.

Toute la partie historiée du sceptre a 9 ou 10 pouces de hauteur. Elle est en or à incrustation de pierres précieuses, et pèse environ dix marcs. Sur le plinthe du trône impérial, on lit ces mots, séparés par des fleurs de lis : *Sanctus*, *Carolus*, *Magnus*, *Italia*, *Roma*, *Gallia*, *Germania*. Le bâton, formé de deux pièces, est en argent qui a été doré. Il paraît plus ancien que le haut du sceptre, et est couvert de fleurs de lis légèrement tracées. Une vieille tradition veut que ce bâton ait été celui d'un grand chantre de Saint-Denis nommé Guillaume de Roquemont, qui résigna cette dignité en 1394, et qui en transmit l'insigne à son successeur. Plus tard, ce bâton ayant cessé de servir au grand chantre, on l'aura peut-être pris pour former la hampe du sceptre de Charlemagne, mais seulement depuis le temps où dom Félibien écrivait, car il a gravé en entier, *Pl. I* des curiosités du trésor de Saint-Denis, le bâton donné par Guillaume de Roquemont, où l'on reconnaît celui du sceptre actuel, et *Pl. IV*, le sceptre de Charlemagne, dont la hampe diffère de celle d'aujourd'hui.

Tristan de Saint-Amand a reproduit de ce sceptre une figure assez exacte; il l'avait sans doute sous les yeux : quant à Montfaucon, on le lui a certainement

gravé de mémoire, tant le dessin qu'il en donne diffère de la réalité.

Il va sans dire que Buonaparte, dans sa monomanie de singer en tout les rois nés dans la pourpre, voulut aussi se parer du sceptre de Charlemagne à son couronnement. Mais ce ne fut pas sans être contraint à lui infliger d'humiliantes dégradations. La poignée devait être anciennement en velours violet, semé de fleurs de lis d'or; il y substitua un velours rouge uni. La statuette de Charlemagne tenait, du moins d'après Montfaucon, un sceptre à fleurs de lis; il le brisa : la révolution lui imposait encore, et le temps n'était pas venu où, maître de tout braver, il oserait honorer publiquement les fleurs de lis nationales. Toutefois, ce sceptre qu'il croyait authentique, est tellement couvert de fleurs de lis, qu'il eût fallu le fondre pour les faire disparaître toutes. Force fut donc de conserver quelques images de l'emblème proscrit, car l'usurpateur du sceptre de Charlemagne tenait par-dessus tout à figurer en public avec ce sceptre à la main; et ce fut en effet les épaules chargées de mouches à miel de son invention, et la main pleine de lis monarchiques, qu'après avoir pris d'un autre comédien plus exercé sur les tréteaux que lui des leçons de maintien, il se fit voir à la basilique de Notre-Dame, encore une fois transformée en théâtre par la révolution.

Depuis Buonaparte, ce monument, qui, pour ne pas remonter à Charlemagne, n'en est pas moins précieux, a été restauré pour le sacre du dernier roi de France, puis dégradé de nouveau, à en juger par le retour de l'ancienne poignée rouge de l'usurpation que nous y

avons vue; et c'est dans cet état qu'il attend une autre restauration [1].

Ce chapitre était terminé, lorsque nous avons appris de M. Gilbert, sur le sceptre de Charlemagne, une particularité qui nous oblige à reprendre notre sujet. Cette particularité, c'est qu'il existait sous la poignée une inscription en vers, portant une date. M. Révoil, peintre célèbre, dont tous les amis des arts honorent le talent, avait lu autrefois ces vers, il en avait cité quelques uns à M. Gilbert, qui les avait transcrits, et qui à son tour nous en donnait copie.

Quelle que fût notre confiance dans le caractère éminemment honorable de M. Révoil, c'était un devoir pour nous de nous assurer de ce fait singulier de nos propres yeux. Il fallait pour cela que l'on consentît à dépouiller le monument devant un profane, du prestige attaché à sa haute dignité, c'est-à-dire qu'on en retirât, nous présent, la poignée de velours. Heureusement que là encore, nous retrouvâmes la complaisance éclairée de M. Delavigne. Il donna l'ordre qu'il fût fait du sceptre ce que nous désirerions, bien convaincu qu'il ne pouvait entrer dans notre pensée de l'endommager, et bientôt nous fûmes à l'œuvre. On enleva facilement le velours rouge, qui semble récent. Mais notre surprise fut grande, lorsqu'après cette poignée nous en trouvâmes une seconde en beau velours violet, semé de fleurs de lis d'or, celle apparemment qui avait servi au sacre du feu roi.

[1] Félibien, Histoire de Saint-Denis, pl. 1, 4. — Tristan, 38. — Montfaucon, Mon. franç., I, pl. 3. — Spallart, V, pl. 34. — Millin, Antiq. nation., II, n° 13. — Leber, Cérém. du Sacre, 293.

Nous hésitâmes à faire passer outre, moins à cause de la difficulté qu'allait offrir cette seconde opération, que par égard pour le monument même, que par respect pour la mémoire du dernier prince qui en avait fait usage. Mais l'intérêt de l'archéologie l'emporta; les ciseaux furent mis dans la précieuse poignée, et après d'assez pénibles efforts, elle fut séparée de la hampe vénérable. Nous n'étions point au bout de nos désappointemens. Cette poignée enlevée, une troisième s'offrit, mais cette fois, grossière et composée de sept ou huit épaisseurs de papier fortement collé. Nous étions trop avancé pour nous arrêter. Nous fîmes gratter la dure enveloppe qui nous cachait encore le fond du bâton d'argent, et par conséquent les vers cherchés avec tant de persévérance; fort de la parole de M. Révoil, nous triomphions déjà, lorsque l'épais carton enlevé ne laissa plus à découvert qu'un vil morceau de bois uni.

Nous ne parlerons pas de notre confusion à cette vue accablante. Nous dirons seulement que nous nous retirâmes emportant pour unique fruit d'une démarche qui pouvait être qualifiée de légère, la triste conviction qu'il ne restait plus trace d'inscription ni de vers sur l'insigne attribué à Charlemagne.

Cependant tout espoir ne nous était point enlevé. M. Gilbert, homme sincère et droit, n'avait pu nous tromper: M. Révoil n'avait pu tromper M. Gilbert. Malgré le témoignage de nos yeux, l'existence des vers, au temps de Buonaparte, était aussi certaine pour nous que si nous les avions retrouvés nous-même. Il ne fallait donc que remonter à la source des choses. Nous écri-

vîmes sur-le-champ à M. Révoil, et voici ce qu'à son tour il s'est empressé de nous répondre :

« ....Je vais vous prouver dans cette réponse, le cas « particulier que je fais de votre souvenir, en vous of- « frant volontiers une note dont je comptais grossir un « recueil de faits curieux, destiné à paraître quelque « jour. Je serai trop satisfait en saisissant cette occasion « de vous être agréable. Ce fut à mon savant compa- « triote, feu M. Gay, architecte, élève de l'école de « Paris, que je dus de posséder une copie fidèle de « l'inscription gravée sur l'ancienne poignée du pré- « tendu sceptre de Charlemagne. M. Denon, qui savait « si bien attirer à lui tous les artistes habiles et se ser- « vir de leurs talens *ad majorem Napoleonis gloriam*, « n'avait pas manqué d'employer mon ami à l'époque « des préparatifs du sacre, pour créer et faire restaurer « les principaux insignes nécessaires à la pompe de cette « cérémonie. D'abord il fallut s'occuper de la composi- « tion des armes de l'empire. On fut quelques jours à se « déterminer sur le choix de la pièce principale de ce « nouveau blason. Un lion veillant sur le globe avait « été rejeté : le coq gaulois n'ayant pas eu plus de suc- « cès, on imagina de dessiner et de présenter l'aigle de « Rome à l'approbation du maître. Napoléon se décida « pour le roi des airs. Au lieu de fleurs de lis, on sema « d'abeilles d'or le velours du manteau impérial, et le « livre de J.-J. Chifflet, intitulé *Anastasis Childerici*, « fournit le modèle du style barbare de ces grosses mou- « ches. Alors, pour mettre tout en harmonie avec ces « signes de la haute antiquité de notre monarchie, on « imagina une sorte de couronne carlovingienne, la-

« quelle fut exécutée en argent doré, et ornée de ca-
« mées plus ou moins anciens. Ensuite on pensa à faire
« usage d'un grand sceptre de vermeil, d'environ six
« pieds de hauteur, qui passait autrefois, à Saint-Denis,
« pour avoir été celui de Charlemagne. Tristan, Féli-
« bien et Montfaucon avaient publié ce monument en
« confirmant l'antiquité de son origine. Toutefois,
« malgré la tradition si bien établie, Gay reconnut au
« premier examen, d'après le goût et le caractère des
« ornemens, que le sceptre était d'un temps infiniment
« moins reculé. Il fut frappé de ces mots: *Sanctus Carolus*
« *Magnus*, inscrits sur le plinthe du trône sur lequel l'em-
« pereur des Francs était représenté assis. Cette épithète
« de *sanctus* le portait avec raison à soutenir que, de
« son vivant, ce prince n'avait pu être qualifié de saint.
« Mais cette observation judicieuse fut bientôt justifiée
« de reste par une découverte qui ne laissa plus de
« doute sur la vraie destination de ce sceptre singulier.
« Avant d'en faire le dessin, et de le placer comme l'un des
« supports du manteau impérial dans les armoiries nou-
« velles, Gay se trouvant seul, eut la pensée de découdre
« un vieux morceau de velours qui recouvrait la poignée
« du sceptre. Quelles furent sa surprise et sa satisfaction,
« lorsque dès les premiers coups de ciseaux, il entrevit
« quelques mots d'une inscription gravée en caractères
« du XIVe siècle, appelés *lettres de forme*, disposée sur
« quatre spirales convexes et ascendantes! La poignée
« fut bientôt mise à nu; mais quelques lignes de cette
« inscription rimée étant effacées par le frottement, il ne
« fut possible d'en extraire que ce qui suit: c'était par
« bonheur ce qu'il y avait de plus important à connaître.

« Premier fragment :

« Loyal preudoms fū chantrerie
« En l'estat de la chantrerie
« C'est de chapitre voix seconde.

« Deuxième fragment :

« Pour estre. . . . .
« D'argent fit faire ce baston :
« Bonne vie vient de bas ton.

« Troisième fragment :

« . . . . . . Qu'il fut vn gardé
« Estans grans festes regardé,
« Car pour la loyaulté maintenir,
« Et tenir cuer à tout convent
« Come. . . . .

« Quatrième fragment :

« Abbé prieur, docteur divins,
« L'an M. CCC. quatre-vins
« Quatorze, ne plus ne mains;
« Ceulz qui le tendront en leurs mains
« Veuillent proier après la vie
« Que l'âme soit es ciex ravie. Amen.

« Après avoir lu et copié tout avec la plus grande « application, Gay courut chercher M. Denon pour « lui faire part de sa découverte; mais il était aux Tui- « leries, et mon ami, après l'avoir attendu vainement « pendant quelques heures, vint me montrer le résultat « piquant de ses investigations. Nous logions et man- « gions ensemble : nous ne cessâmes de causer pendant « notre dîner de ce qui avait pu induire à erreur le res- « pectable Montfaucon. Je copiai les vers de la légende, « et Gay retourna chez M. Denon. Cependant il ne « put que le lendemain mettre sous ses yeux la preuve

« incontestable de la véritable origine du sceptre. Il « pensait avec moi que ce monument dégradé de « noblesse allait être relégué sur-le-champ dans un coin « du cabinet des antiques : mais il n'en fut pas ainsi. « Des considérations que M. le directeur général des « musées ne voulut pas faire connaître, le décidèrent à « condamner l'inscription à être entièrement anéantie. « L'on nous recommanda de garder le secret, et Napo- « léon porta le bâton à son sacre, bien persuadé qu'il « était de tenir le véritable sceptre du chef des monar- « ques carlovingiens.

« Un jeune poëte qui avait été initié aux mystères de « l'an *M. CCC. quatre-vingt-quatorze* fit à ce sujet les « vers suivans :

« Gloire à notre très haut et très puissant seigneur!
« Sous le porche sacré, pompeusement il entre,
« Pensant tenir un sceptre d'empereur.....
« Ce n'est que le bâton d'un chantre.

« Voilà tout ce que je sais sur un monument qui, en « figurant au sacre de Napoléon, a retrouvé une illus- « tration nouvelle, dont il est redevable à la hardiesse « du spirituel ordonnateur de la cérémonie. »

Et voilà comment nous n'y pouvions trouver les vers que nous y cherchions. Nous laissons à penser maintenant combien des révélations qui nous donnaient aussi complétement gain de cause au Garde-Meuble flattèrent notre amour-propre et blessèrent tout à la fois notre amour des choses de la patrie. Mais que de circonstances ces révélations ne viennent-elles pas éclaircir que le public savait mal; que de faits curieux n'enseignent-elles pas, qu'il ne connaissait point!

Buonaparte sent qu'un blason est indispensable à quiconque se fait empereur des Français : c'est un genre de mérite que, dans une position analogue, on n'a pas toujours; mais en quoi consisteront ces armoiries? Il est révolutionnaire, et naguère encore il était aux ordres de la Convention; toutefois et sans s'inquiéter de ce que penseront ses partisans, il repoussera honteusement le fameux coq gaulois qui leur était si cher, et il prendra l'oiseau à serres et à bec crochus tant reproché de nos jours aux premiers barons de la monarchie : il prendra l'aigle de Rome, il est vrai, mais aussi l'aigle de Prusse, d'Autriche, de Russie, qui un jour dévoreront la sienne.

Un manteau est un vêtement obligé dans une pareille conjoncture, mais il faut qu'il soit semé de quelque emblême comme l'était celui des monarques français. On voudrait bien usurper les fleurs de lis, comme on usurpe le trône des lis : mais la révolution est là, menaçante, et l'on n'ose. On prendra conseil et l'on s'arrêtera au parti mitoyen d'imiter les fleurs de lis avec des mouches à miel, puisqu'un auteur a prétendu que celles-ci étaient l'origine de celles-là. Il est vrai que cet auteur est étranger, qu'il est décrié précisément pour ce paradoxe, qu'il ne l'a même imaginé qu'en haine de la France, comme Tristan l'a démontré; qu'importe à des usurpateurs l'honneur d'une monarchie qu'ils ont renversée! Décidément d'ignobles insectes seront accrochés au manteau impérial.

Au Garde-Meuble il n'existe plus de couronne ouverte que l'on puisse décemment faire remonter au IXe siècle. Eh bien! on en forgera une tout exprès, car

on veut à tout prix trancher du Charlemagne en franchissant les degrés de son trône. C'est ainsi que, lorsqu'il sera question d'aller à la conquête de l'Angleterre, et qu'il faudra trancher aussi du Guillaume, on enverra M. Denon demander à M. Alex. Lenoir, créateur du Musée des Petits-Augustins, s'il n'aurait point une vieille statue dont on pourrait faire un Guillaume-le-Conquérant pour en imposer aux niais : et si M. Lenoir répond qu'il n'y a plus de statues nationales de cette époque, M. Denon s'accommodera, pour son gracieux maître, d'un saint Paul, qu'ils travestiront en Guillaume. Toutefois la descente n'ayant pas eu lieu, la jonglerie n'eut pas de suite, et il n'en reste pas trace comme il en reste de celle qui consista à faire frapper à Paris, avant l'événement, une médaille avec cette légende mensongère : *Descente en Angleterre, frappée à Londres*; comme il en reste de celle du fameux décret emporté des Tuileries, mais signé à Moscou, sur des comédiens de Paris, etc. [1]

Mais ce qui passe toute mesure entre les mille jongleries dont nous sommes les tristes jouets depuis bientôt un demi-siècle, c'est l'audace avec laquelle l'Empereur, dit *des Français*, fait mutiler sans nécessité un monument digne du plus haut intérêt, qui appartient à la nation entière, et qui, à ce titre, devait être sacré pour lui qui s'érigeait, du moins implicitement, en conservateur des biens du public! Nous avons dit, sans nécessité : en effet, les vers de 1394 étaient déjà une illustration, puisqu'ils donnaient du moins à cette partie

[1] *The Numismatic Journal*, septembre 1836. — Revue de la Numismat. franç., p. 453.

du sceptre une date de 400 ans. Au lieu d'en détruire la preuve, c'était le cas au contraire de tirer vanité d'une antiquité semblable ; que si l'on voulait que la trace de cette inscription se perdît, il eût été mieux de la faire recouvrir sur-le-champ par la poignée que d'appeler l'attention par une recommandation de ne pas avouer qu'on l'eût anéantie, et comme la partie supérieure et principale du sceptre n'avait point de date, l'opinion eût continué à lui attribuer toute l'antiquité qu'elle aurait voulu. L'Empereur *des Français* a donc fait précisément le contraire de ce qu'il devait faire, tant il est vrai que

« Fourbe par quelqu'endroit toujours se laisse prendre. »

Mais Dieu veut que rien de ce qui se dit ou se fait de criminel ne demeure ignoré; et le trait de lèse archéologie nationale dont Buonaparte s'est rendu coupable par la mutilation du sceptre de Charlemagne, révélé enfin par un témoin respectable, que trente-six ans ont suffisamment relevé d'une simple promesse de silence, ce trait, recueilli par l'imprimerie, laissera dans la mémoire des patriotes un souvenir qui désormais ne périra plus.

Enfin la relation de M. Révoil, instructive sous tant de rapports, ne pouvait arriver plus à point pour donner de la sanction à ce que nous avions dit, avant de la connaître et par induction seulement, dans notre II[e] livre, sur le décri où était tombé le coq prétendu gaulois; dans notre VI[e], sur le choix des abeilles conseillé à Buonaparte; au commencement de ce chapitre, sur Guillaume de Fourquemont, grand chantre de Saint-Denis, en 1394, date des vers inscrits sur son bâton, etc., etc.

CHAPITRE XII.

FLEURS DE LIS AU VIII[e] SIÈCLE, SOUS PÉPIN-LE-BREF.

On a trouvé en 1731, dans l'île de Ré, une couronne de cuivre doré, dont les fleurons consistaient en quatre fleurs de lis et quatre autres ornemens de forme triangulaire, *Pl. XVI*, 191. On remarqua, lors de la découverte, qu'une partie du crâne de celui à qui on l'avait mise après sa mort y adhérait encore. Plusieurs conjectures ont été proposées sur son origine. On l'a attribuée, quelques uns à Hunold, duc d'Aquitaine, qui se retira en 745 dans l'île de Ré, où il embrassa l'état monastique; d'autres à Eudes, père de Hunold, mort en 735, que l'on sait avoir fondé un monastère dans cette île, et y avoir été enterré. Mais ce qui rend surtout ce monument curieux, c'est la ressemblance de ses quatre fleurs de lis aux quatre qui sont à la couronne de Frédegonde, *Pl. XVI*, 200, dont nous parlerons [1].

Une figure de Pépin-le-Bref, dans un manuscrit de son temps, lui donne la couronne et le sceptre à fleurs de lis; et Fauchet fait remonter à ce prince les plus anciennes armoiries marquées de fleurs de lis qu'il ait

[1] Mémoires de l'Académie des Inscriptions, IX, 176. — BULLET, Dissertation sur les fleurs de lis, 26. — DUFOUR, Histoire générale du Poitou, L. II, ch. 2.

observées. « Il ne me souvient point, dit-il, d'avoir veu « marque de fleurs de lis, précédentes Pépin [1]. »

Dans le bourg d'Attigny, ville jadis florissante de la Champagne et voisine de Rethel, il y avait un palais qu'habitèrent les empereurs français de la deuxième race. Dom Mabillon a tiré d'une vieille charte du monastère d'Acuce, au duché de Spolette, une description curieuse de ce palais [2].

La révolution a passé dessus, c'est dire qu'elle a achevé d'y détruire tout ce qui pouvait rappeler un souvenir d'illustration et de grandeur. Toutefois l'abomination de la désolation a moins pénétré dans le lieu saint que dans le palais même. L'église d'Attigny possède encore des ornemens sculptés, parmi lesquels on aperçoit des fleurs de lis. Dans le sanctuaire, une fenêtre délicatement construite en pierre, a la forme d'une grande fleur de lis. Deux panneaux de cette jolie fenêtre sont remplis par un aigle peint sur verre, et qui est le symbole de la dignité impériale. On a souvent donné aux meneaux des fenêtres la forme de la fleur de lis. Le sommet de la principale croisée de la maison de Jacques Cœur, devenue l'Hôtel-de-Ville de Bourges, une fenêtre de Notre-Dame de Vailly, près Laon, *Pl. XVI*, 120, en sont d'autres exemples.

La partie des caveaux de Saint-Denis où reposent les Bourbons, se nomme la crypte de Pépin, parce qu'on en fait remonter la construction jusqu'à lui. Deux des

[1] Baluze, Capitulaires. — Bullet, 21. — Fauchet, Antiquités gauloises. = [2] Egron, Annales des Voyages, IIe série, T. XXI, p. 122. — Duvivier, Mémoires des Antiq. de France, X, 249. — Hulot, Descript. d'Attigny.

curieux chapiteaux des colonnes qui la décorent représentent deux rois, que l'on croit être Pépin et Charlemagne : tous deux tiennent à la main un sceptre à fleur de lis, semblable à celui des chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés [1].

Dans le champ d'un cachet de Childebert il y a deux objets qui ont l'aspect d'une fleur de lis : ce cachet pend à une charte de 709, quinzième année de son règne [2].

[1] Al. Lenoir, Monum. franç. = [2] Depaulis, sa collect. de sceaux.

CHAPITRE XIII.

FLEURS DE LIS AU VII[e] SIÈCLE, SOUS CHILDÉRIC II, DAGOBERT.

Ce qui peut faire excuser ceux qui admettent facilement l'authenticité d'un ancien monument à fleurs de lis, c'est qu'ils pensent qu'avant celui-là il peut s'en trouver qui soient plus anciens encore. En effet Pierre de Miraumont et J. Ferrand parlent d'un sceau de Dagobert qui était semé de fleurs de lis. Il peut être suspect, mais enfin ils le citent; ce prince passe pour fondateur de l'abbaye de Saint-Pierre de Fulde, dans laquelle on voit des fleurs de lis fort anciennes [1].

Il était naturel que Dagobert, après avoir fondé et richement doté l'abbaye de Saint-Denis, y fût enterré; son tombeau en lumachelle était couvert de fleurs de lis, et particulièrement la base sur laquelle son effigie est couchée. Il y en avait là 32; nous en figurons une, *Pl. XV*, 192; Doublet fait remarquer même que toutes les tombes royales avaient ce genre d'ornement. Nous examinerons bientôt ce qu'on a dit sur l'authenticité de celle-là; quoi qu'il en soit, elle était encore en 93 sous l'arcade à droite du maître-autel, précisément comme le marquent saint Ouen, dans la vie de saint Éloi,

[1] J. Ferrand, *pro Liliis*. — Dresserus, *Histor. German. urbibus*, *pars V*.

sub arcu in latere dextro, et Jean Rabel, qui, commençant la description de l'église par l'entrée, dit : « Au « côté senestre est la sépulture de Dagobert, fonda- « teur. » Cependant Sainte-Marthe, par une erreur inexplicable, le place du côté de l'épître. On vient de le remettre à gauche, mais immédiatement en entrant. Quant aux fleurs de lis, elles ont disparu; nous en donnons une seconde du même monument, *Pl. XV*, 193, que nous avons prise dans le riche portefeuille de M. Lenoir [1].

Puisque nous avons cité Rabel, nous le ferons encore : cet auteur, qui était peintre et qui vivait à la fin du XVI[e] siècle, a décrit et gravé en homme du métier des monumens qu'il avait sous les yeux. Il dit que Clotaire II, père de Dagobert, et Bertrude, sa femme, avaient une statue à l'abbaye Saint-Germain, près de leur sépulture. Il en donne le trait, et il leur met en main le sceptre à fleur de lis.

Nous avons cité, L. VI, chap. 5, un sceau de Dagobert; Zyllésius l'a donné comme pendant à une charte accordée au monastère de Saint-Maximin de Trèves en 633. Lambecius et d'autres ont adopté cette opinion; mais Heineccius, Sainte-Marthe, les Bénédictins, regardent ce sceau comme apocryphe. Les auteurs modernes du Trésor de Numismatique partagent avec raison cet avis, toutefois nous tenons de l'un d'eux, excellent juge, qu'il pourrait bien appartenir au XI[e] siècle. Il semble que nous aurions dû alors nous contenter de l'invoquer

[1] DOUBLET, L. IV, 1196, 1272. — FÉLIBIEN, 550. — TRISTAN DE SAINT-AMAND, 522. — SAINT-OUEN, L. I, ch. 23. — J. RABEL, Antiq. de Paris, II, 23. — SAINTE-MARTHE, 97.

au règne de Philippe I[er], mais comme nous proposons de combattre les motifs sur lesquels Sainte-Marthe se fonde pour le rejeter absolument, nous le plaçons ici tout en le lui abandonnant et comme si nous le tenions pour authentique. Le sceptre à trois pointes n'est pas, à beaucoup près, la fleur de lis héraldique, mais il n'est pas non plus formé de trois autres sceptres réunis ensemble. Nous en donnons la figure *Pl. XV*, 194, d'après une bonne empreinte en cuivre [1].

Ce que l'on a dit de Charlemagne donnant ses armoiries fleurdelisées au roi d'Écosse, à Florence, etc., on l'a dit de Dagobert. « On prétend que l'écusson armorial de Thérouanne..... a été surmonté d'un chef « d'azur parsemé de fleurs de lis d'or, en vertu d'une « concession du roi Dagobert. » Mais ce qui n'est pas prouvé de Charlemagne, l'est moins encore d'un de ses prédécesseurs. Les fleurs de lis existaient bien, mais il n'est pas aussi sûr que les armoiries existassent déjà [2].

Un des vitraux de Saint-Godard de Rouen représente Dagobert accordant à cette église le privilége de la fierte. Le Roi est assis sous un dais semé de fleurs de lis. Un vitrail peint au XVI[e] siècle est un faible garant à invoquer pour des faits du VII[e]. Cependant nous dirons de ce vitrail ce que nous avons dit du poëme d'Adenès;

[1] Zyllesius, *Defensio abbatiæ Sancti Maximini*, III[e] partie. — Lambécius, Bibliothèque de Vienne, VIII, 648. — Rosières, p. 14. — Heineccius, *De Sigil.*, ch. X, 118. — Bénédictins, nouv. Traité de Diplomatiq., 103. — Montfaucon, Mon. franç., I, pl. 12. — Trésor de Numismat. — G. Henschenius, Généalogie des Rois. — Sainte-Marthe, Armes de France, 79. = [2] Piers, Histoire de Thérouanne, p. 2.

il prouve que sous François Ier on attribuait aux fleurs de lis une très haute antiquité [1].

Il a existé dans le cabinet de Sainte-Geneviève une petite monnaie d'argent que le P. Du Molinet attribue à Dagobert, dont il a donné la gravure, et de laquelle il dit : « On lit à l'entour, BERTYSMO, qui est, selon les « apparences, le nom du monétaire qui l'a faite : il y a « au revers une couronne de perles, et au milieu se voit « une manière de fleur de lys; ce qui serait une preuve « considérable de leur antiquité [2]. » Il seroit intéressant de savoir où cette pièce a passé, afin de pouvoir l'examiner.

Sans fixer rigoureusement au règne de Dagobert la fondation de la célèbre abbaye de Jumièges, il suffit qu'on la croie généralement du VIIe siècle pour en parler à ce règne; et sans donner comme étant de la même époque tous les monumens qu'elle renfermait, nous placerons ici ce qu'il y a à dire de quelques unes des fleurs de lis qu'on y voyait en grand nombre. Nous citerons d'abord, *Pl. XV*, 196, un pavé ou carreau en terre, semblable pour la forme à ceux de la salle des gardes ou des États de Saint-Étienne de Caen, et nous ferons remarquer que les fleurs de lis de ces pavés confirmeraient, par l'analogie de leur forme, ce que nous dirons de la date probable du vase de Saint-Louis, si ces analogies prouvaient quelque chose. Ensuite nous parlerons des admirables moulures des ruines d'un lieu dont on n'a pas encore reconnu l'emploi. L'une de ces moulures était un méandre dont chaque compartiment

[1] LANGLOIS, Peinture sur verre, pl. 7. — [2] DU MOLINET, Cabinet de Sainte-Geneviève, 141, pl. 1.

renfermait une fleur de lis. Enfin nous signalerons une découverte faite récemment à Jumièges, celle du tombeau dit des *énervés*, supposés fils de Clovis II. Sur ce tombeau sont deux figures en relief, mutilées, couchées, et dont le manteau offre l'empreinte de fleurs de lis coloriées. Ce monument passe pour le plus ancien de l'abbaye. Les protestans eux-mêmes l'avaient respecté au XVIe siècle. Les révolutionnaires le détruisirent, ainsi que celui d'Agnès Sorel, qui était voisin, et il resta trente ans enseveli sous les décombres [1].

A l'occasion du pavé de Jumièges, dont nous venons de parler, nous ferons remarquer que l'emploi de la fleur de lis dans cette partie du plancher des habitations était aussi général qu'ancien, à en juger par la quantité de pavés fleurdelisés que l'on trouve encore dans les ruines des plus vieux édifices. En voici deux, sans date : l'un, *Pl. XV*, 197, d'après la chronique manuscrite de Hainaut ; l'autre, *Pl. XV*, 198, de notre propre cabinet, et qui provient des ruines d'un très ancien château de Crépy en Valois. Mais en voici un troisième, *Pl. XV*, 195, qui appartient au XIIIe siècle, puisqu'il a été trouvé dans la charmante chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germer. La fleur de lis y a cela de remarquable que les étamines, au lieu de sortir d'entre les pétales, sortent du lien transversal [2].

Des fouilles récemment faites dans l'ancienne église de Saint-Siméon à Bordeaux, ont produit la découverte

[1] Rattier, son cabinet. — Deshayes, Histoire de Jumièges, 196, 266. — Th. Duplessis, Description de la Haute-Normandie, II, 260. = [2] Chronique de Hainaut, Biblioth. Roy., MS. 53, fonds de Belgique. — Lassus, son cabinet.

de plusieurs de ces pavés à fleurs de lis : elles y affectent la forme allongée. Le rapport fait à ce sujet dit que cette forme est comparable à celle des fleurs de lis du xve siècle ; nous avons déjà donné assez de fleurs de lis pour qu'on soit convaincu maintenant qu'il n'y a pas de forme qui soit particulière à aucun siècle [1].

Ducange donne un monogramme à fleur de lis de Pépin le vieux, mort en 640 : mais, de son aveu, il n'est point assez authentique [2].

Nous avons trouvé au cabinet des antiques de la Bibliothèque Royale, salle de réserve, dite *premier comble*, une couronne qui consiste en un cercle de fer qui a été peut-être orné de pierreries et doré. De même qu'à la couronne de Hunold, on voit à celle-ci quatre fleurs de lis séparées par les restes de quatre autres ornemens qui ont été cassés. Elle porte au cabinet la désignation de couronne mérovingienne, et l'on croit qu'elle provient de Saint-Denis, où elle aurait été trouvée sur la tête même d'un de nos anciens rois, lors de la violation de leurs sépultures. Nous avons consulté à ce sujet M. Alex. Lenoir, qui n'en a conservé aucun souvenir et qui nous a d'ailleurs donné l'assurance que rien de ce qui était métal n'a été conservé. Le fer était destiné à la confection des piques, le plomb à celle des balles. A l'égard de l'argent et de l'or, ils allaient à l'Hôtel des Monnaies, disait-on aux niais de l'époque. Nous donnons, quoi qu'il en soit, une fleur de lis de cette couronne, *Pl. XV*, 190.

[1] Institut, Journal littéraire, IIe section, p. 9. = [2] Ducange, Glossaire, au mot *Moneta*, IV, 1022.

CHAPITRE XIV.

FLEURS DE LIS AU VIe SIÈCLE, SOUS CHILDEBERT Ier, CHILPÉRIC Ier, CLOTAIRE Ier.

Childebert, fils de Clovis, en commémoration de ses victoires en Espagne, avait fondé l'abbaye de Saint-Vincent pour y recevoir les reliques de ce martyr de la foi. A sa mort, arrivée en 558, Childebert y fut enterré; Ultrogothe, sa femme, fut placée auprès de lui. On décora leur effigie d'un sceptre à fleur de lis. Le tombeau de Childebert, dont le siècle ne nous est pas connu, est maintenant à Saint-Denis. La statue n'a pas été endommagée; le sceptre surtout, qui est entièrement appuyé sur le corps, est bien conservé: le voici, *Pl. XVI*, 199.

Sur une tombe gravée en creux qui était dans l'église souterraine de Saint-Médard à Soissons, Clotaire, frère de Childebert, portait un sceptre terminé par un lis en fleur [1].

Chilpéric, assassiné à Chelles en 584, fut enterré à l'abbaye de Saint-Vincent, ainsi que tous les princes de la première race qui périrent de mort violente. Frédegonde, sa femme, fut mise auprès de lui. La pierre de la tombe qui la renfermait et qui existe encore, est sans contredit l'un des monumens les plus anciens et les plus précieux de l'archéologie française. Elle est faite en

[1] Montfaucon, I, pl. 11.

cette espèce d'ouvrage que Grégoire de Tours appelle *opus sarsurium* ou *musivum*. C'est une incrustation, une mosaïque. Sa couronne, que nous donnons, *Pl. XVI*, 200, est à fleurs de lis. Nous l'avons dessinée nous-même à Saint-Denis [1].

Dutillet représente Chilpéric avec un sceptre à fleur de lis, et dans son œuvre Frédegonde et Sigebert en ont à leur couronne. Il oublie que, selon lui-même, les fleurs de lis avaient été apportées en France seulement en 888, par Eudes. Montfaucon a donné plusieurs autres couronnes à fleurs de lis des temps voisins de Frédegonde [2].

Il y a une statue de Childebert au portail de Saint-Germain-l'Auxerrois. Dans sa vengeance sur d'insensibles pierres, le vandalisme de 1831 a trouvé le sceptre de cette statue brisé par le vandalisme de 93 [3].

Nous avons cité plusieurs exemples de statues épargnées dans les incendies des églises, et qui ont retrouvé leurs places aux portiques des églises nouvelles. Celles de Notre-Dame de Chartres sont peut-être dans ce cas. L'incendie qui, en 1020, consuma la ville presqu'entière, ne respecta pas la cathédrale, qui, vraisemblablement, était en grande partie bâtie en bois. L'évêque Fulbert, sous lequel ce malheur arriva, s'empressa d'en commencer la reconstruction, et à sa voix, qui retentit par toute la chrétienté, puisque le roi de Danemarck et la reine Mathilde d'Angleterre, contribuèrent comme

[1] Rabel, Antiquités de Paris, 18. — Montfaucon, II, pl. 2, 12 — Dreux du Radier, Reines et Régentes, I, 230. — St. Niquet Journal de l'Inst. historiq., 70. = [2] Dutillet, MS. 8410 B., pl. 22 24. = [3] Willemin, IVe livrais.

le roi de France et ses grands vassaux pour des sommes considérables, à sa voix, ce moyen âge que, dans la suffisance moderne, on appelle barbare, donna naissance à l'un des plus vastes et plus admirables édifices de ce temps.

« Avant l'année 1020, il existait sur le même emplacement une église plus ancienne et dont la fondation « remontait au VIe siècle; elle fut ravagée au IXe « par les Normands, mais lorsque l'évêque Fulbert fit « rebâtir la cathédrale actuelle, il fit adroitement entrer « dans sa construction plusieurs débris de l'ancienne, « entr'autres des statues échappées aux dévastations de « ces barbares et qui représentaient des personnages « illustres de notre monarchie..... Ces statues du VIe « siècle sont ce que la cathédrale de Chartres présente « de plus ancien. Elles offrent au premier coup d'œil « tous les caractères qui distinguent particulièrement « les statues de la première race qui nous ont été con- « servées dans d'autres monumens, ou dont il nous reste « des figures exactes..... On y retrouve en tout le même « style de sculpture que dans les statues qui décoraient « le portail de Saint-Germain-des-Prés à Paris, celui « de Notre-Dame de Corbeil, de Saint-Ayoul de Pro- « vins, etc., bâtis par les enfans de Clovis. »

L'une de ces statues, que dans la réalité il est bien difficile de faire remonter jusqu'au VIe siècle, paraît être Clovis même, à en juger du moins par les traces de l'aigle qui terminait son sceptre. Mais la reine qui est à droite du grand portail avait aussi un sceptre, aujourd'hui mutilé, et dont la partie terminale, restée sur la poitrine, laisse voir la trace d'une fleur de lis.



Deux des statues qui sont à la droite de la porte lat
rale de droite en entrant, sont des rois qui tous de
tenaient un sceptre. Les restes de l'un des scepti
brisés sont encore adhérens à la statue, et décèle
la forme d'une fleur de lis. Nous avons examiné a
tentivement ce double fait durant trois voyages enti
pris à dessein de bien connaître tout ce qui, dans
cathédrale de Chartres, pouvait importer à notre suj
Les dessins de ces figures donnés par Montfaucon so
donc exacts, et d'après lui nous donnons, *Pl. XVI*, 20
le sceptre de la reine du grand portail [1].

[1] De Fréminville, Mémoires de la Société des Antiq. de Franc
IV, 191. — Gilbert, Cathédrale de Chartres, 8. — Doyen, Histoi
de Chartres, I, 326. — Montfaucon, I, pl. 9. — Willemin, Liv. X
XV[e], XVII[e].

CHAPITRE XV.

FLEURS DE LIS AU Ve SIÈCLE, SOUS CLOVIS, ET CHILDÉRIC SON PÈRE.

C'est une opinion antique et sacrée en France, que les fleurs de lis ont assisté à la fondation de la monarchie. Aussi existe-t-il une foule d'auteurs qui les rapportent à Clovis. Il les aurait reçues d'Anastase, empereur d'Orient, avec le titre et les insignes de patrice ou de consul; et ce qui donne du poids à cette assertion, c'est que le sceptre des empereurs grecs, ainsi que nous l'avons fait voir, était à fleurs de lis, et que, jusqu'à Clovis, les rois francs n'avaient, dit-on, qu'une simple lance pour marque de leur autorité.

Clovis et Clotilde furent enterrés à Paris, dans une petite basilique en bois et en pierre qu'ils avaient fait bâtir sur le mont Leucotitius, et dédiée à saint Pierre et saint Paul. On a dit de ce monument qu'il était décoré de mosaïques et de peintures à fond d'or, et que sa voûte, ornée de lambris dorés, était soutenue par des colonnes de marbre. Il est possible qu'il y ait de l'exagération dans ces récits. Toutefois Rabel ayant sous les yeux la statue de Clovis à Saint-Germain-des-Prés, dit que le sceptre était à fleurs de lis. Mais il est plus

vraisemblable que c'était par un aigle qu'il était terminé, comme à Notre-Dame de Chartres [1].

Clovis eut aussi une statue dans le cloître de l'abbaye de Saint-Denis. Le sceptre était également à fleurs de lis. Nous en donnerions la figure si Montfaucon lui-même ne passait pas condamnation sur la date trop récente de cette statue [2].

Lorsque nous avons parlé de quelques objets trouvés en 1653 dans le tombeau de Childéric, père de Clovis, nous n'avons rien dit de son anneau. Ce morceau important d'antiquité est un de ceux qui ont disparu dans le vol de 1832. Il est gravé dans Montfaucon, mais il y est plus beau qu'il ne l'était réellement. C'est encore une preuve qu'il ne faut pas trop se fier aux représentations, et qu'il est toujours préférable de recourir aux originaux quand on le peut. Par bonheur, il existe des empreintes de l'anneau dit de Childéric, et nous avons sous les yeux celle du cabinet de sceaux de M. Depaulis. Le prince y tient, non une arme, comme on pourrait le croire d'après la description et la gravure de Montfaucon, mais un véritable sceptre. Or, l'extrémité de ce sceptre a la forme d'une fleur de lis. Cette fleur se confond, il est vrai, avec une boucle des cheveux épars du roi franc, mais la partie qui ne permet pas d'équivoque peut faire juger que la partie confondue devait être semblable. Nous donnons donc

[1] De Brière, Prix de Volney, 86. — Galland, Traité des Enseignes, p. 1 et 110. — Dutillet. — J. Rabel, Antiquités, II, 7. — Palliot, Science numismat., au mot *Lis*. — Tristan de Saint-Amand, Traité du Lis. — Paul Émile, *de Rebus Gestis Francorum*, p. 6. — Legrand d'Aussy, Sépult. nation., 301. — Niquet, Journal de l'Institut historiq., 69. = [2] Montfaucon, I, pl. 10.

ce sceptre représenté comme l'analogie veut qu'il le soit, *Pl. XVI*, 202. On s'attend bien cependant, d'après le caractère que nous avons précédemment montré, que nous ne faisons sur l'empreinte de ce cachet qu'un fond médiocre, à cause de la barbarie de son exécution [1].

Les monumens d'archéologie française, il faut en convenir, deviennent rares à mesure que l'on remonte vers les temps de la fondation de notre monarchie, et les monnaies mérovingiennes sont muettes à l'égard des fleurs de lis. On ne doit donc pas s'étonner que nous en fournissions si peu d'exemples des premiers siècles de l'ère française. Mais nous renouvellerons à cet égard un raisonnement dont nous avons déjà usé, c'est que si nous venons à produire des fleurs de lis antérieures à Clovis, il faudra bien nous accorder que ce prince a pu les connaître aussi, et s'en faire un ornement. Nous demandons seulement qu'on veuille bien nous prêter attention jusqu'au bout.

[1] Montfaucon, Mon. franç., I, pl. 4. — Depaulis, son Cabinet.

CHAPITRE XVI.

DE L'AUTHENTICITÉ DES MONUMENS A FLEURS DE LIS, AVANT LE VIII[e] SIÈCLE.

Depuis Charlemagne jusqu'à Clovis, nous le répétons, on ne trouve sur la fleur de lis, comme insigne de la France, pour ainsi dire que des inductions; elles sont nombreuses, elles sont autorisées par des témoignages graves, mais enfin il n'y a guère aujourd'hui de monumens à l'appui qui soient incontestables. Nous savons toutefois ce que les critiques ont dit au sujet de ceux que nous avons invoqués, et nous allons faire preuve de droiture en le rappelant ici nous-même.

Peiresc étant à Paris en 1605, alla visiter le tombeau de Clovis à Sainte-Geneviève, celui de Chilpéric et d'autres à Saint-Germain-des-Prés. Après les avoir bien examinés, il écrivit qu'il se croyait en état de démontrer qu'aucun de ces tombeaux n'avait été fait du temps des rois et reines dont ils offraient l'image, et qu'à l'égard de ceux de Saint-Denis, les plus anciens étaient voisins du règne de Saint-Louis [1].

A la fin du même siècle, Sainte-Marthe a soutenu la même thèse. Selon lui, le tombeau de Clovis avait été transporté récemment par les religieux : en 1673, il n'avait pas trois cents ans d'ancienneté, et les fleurs de

[1] GASSENDI, *Vita Peireskii*, L. II, 87.

lis de la couronne et du sceptre étaient l'ouvrage des moines ; les brodequins de Clotaire, roi de Soissons, la tunique de Sigebert, son fils, roi d'Austrasie, à Saint-Médard de cette ville, n'ont réellement pas les fleurs de lis dont on les dit semés; les tombeaux de Childebert I et de Chilpéric I sont à peine du XIIe siècle; le tombeau et par conséquent la couronne de Frédegonde sur sa tombe en damasquinure, sont trop modernes de forme pour qu'on puisse attribuer le monument au VIe siècle; les tombeaux de Dagobert I et de Charles-le-Chauve à Saint-Denis sont les seuls des deux premières races où l'on voie des fleurs de lis, mais ils furent vraisemblablement de simples cénotaphes élevés par Suger sous Louis VI et Louis VII; Louis-le-Débonnaire, mort en Allemagne, fut apporté à l'abbaye de Saint-Arnoult de Metz, mais de ce que son sceptre était terminé par une demi-fleur de lis, qu'on ne connaissait point alors, et par un demi-aigle, on peut assurer que son tombeau n'est pas beaucoup plus ancien que 1239, époque où l'église de l'abbaye de Saint-Arnould fut rétablie : le monument de Charles-le-Simple à Saint-Furcy de Péronne, lui a été élevé par Saint-Louis; les sceptres à fleurs de lis de Clotaire I et de Sigebert, conservés au trésor de Saint-Médard de Soissons, celui de Charlemagne à Saint-Denis, étaient modernes; les deux statues de Pépin et de Charlemagne à Fulde, dont les sceptres courts ressemblent à celui de Philippe-Auguste, ne sont pas plus anciennes que le règne de ce prince, etc., etc.

Appuyés sur une autorité de cette importance, Rainssant, Félibien, Lebeuf, Griffet, Legrand d'Aussy, etc.,

se sont élevés contre l'ancienneté des tombeaux en général que nous avons passés en revue. Ce sont, à les entendre, de purs cénotaphes dus à la piété de Saint-Louis, les sépultures véritables ayant été plusieurs fois bouleversées par les Normands pour y chercher de l'or [1].

Mais nous avons pour nous Dutillet et Favyn, disant précisément du tombeau de Charles-le-Simple à Péronne, que cet exemple de fleurs de lis condamne ceux qui sont contraires à leur haute antiquité. Or, bien que Dutillet écrivît avant la naissance de la critique, il pouvait avoir un sentiment à lui sur ce sujet, car on sait qu'il s'est surtout attaché à ne reproduire de nos monumens nationaux que des parties originales, et à l'abri de toute controverse. On a, pour garans de sa fidélité d'imitation, tous les sceaux originaux dont il s'est servi, et dont les empreintes forment aujourd'hui plusieurs belles collections à Paris.

Chifflet et Dubos, tout en soutenant le système insoutenable des abeilles, n'en disaient pas moins que les fleurs de lis, sous la forme de cet insecte, remontent jusqu'à la première race. Monet pense que, si ceux qui contestent l'ancienneté des fleurs de lis faisaient attention à ce qu'il en existe dans tant d'églises et dans tant de palais bâtis par nos premiers rois, et dans les anciens rituels des sacres de ces princes, ils se désabuseraient. Pour les églises, il a raison; quant aux rituels

[1] Rainssant, Journal des Savans, 1678, 39. — Félibien, Histoire de Saint-Denis, 549. — Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, part. II, 430. — Griffet, dans Daniel, Histoire de France, I, 212. — Legrand d'Aussy, Sépult. nation., 261.

des sacres, il est douteux qu'il en existe d'antérieurs à Louis VII [1].

« Il est constant, dit Mabillon, que les fleurs de lis « étoient employées à la couronne de nos rois du temps « de la seconde race, et même dès la première... Le « tombeau de Frédegonde est certainement original, « n'y ayant pas d'apparence qu'on eût pensé à orner de « la sorte le tombeau de cette reine long-temps après sa « mort, vû qu'elle a si peu mérité cet honneur pendant « sa vie [2]. »

Le journal de Trévoux, Montfaucon, Dreux du Radier, les Bénédictins auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, croient aussi la tombe de Frédegonde originale. M. A. Lenoir, excellent juge en cette matière, ne fait pas de doute que ce tombeau ne soit du temps, et se détermine par le travail même de la damasquinure, des filigranes et de la mosaïque. L'inscription plus moderne qu'on a mise sur ce tombeau ne fait rien contre sa haute antiquité, disent les Bénédictins. Dom de Vaines partage l'opinion de Mabillon sur l'ancienneté des fleurs de lis. Le P. Caussin ne doute pas que le lis n'ait été, long-temps avant Clovis, le symbole des Gaules [3].

Demarolles, abbé de Villeloing, que cite quelquefois Sainte-Marthe, avait démontré, dans un écrit spécial, que les fleurs de lis pour armes de la France ne

[1] Chifflet, dans Daniel, Histoire de France, II, 210. — Monet, Pratique des Armoiries, 138. = [2] Mabillon, Œuvres posthumes, II, 49. = [3] Journal de Trévoux, juin 1757. — Montfaucon, I, 161. — Dreux du Radier, I, 230. — D. de Vaines, II, 265. — Caussin, Recherches sur les Dignités, 62. — Nouveau Traité de Diplomat., IV, 86.

sont pas si modernes qu'on paraît le croire, et que, bien qu'elles ne soient pas exprimées sur les anciens sceaux des rois, les fleurons antiques de leurs couronnes et de leurs sceptres ne sont autre chose que des fleurs de lis, façonnées selon le goût des siècles, appelés gothiques[1].

Cette réflexion est fort judicieuse; elle aurait dû persuader Sainte-Marthe, et l'empêcher de dire aussi positivement que ce que l'on prend pour fleur de lis n'en est pas une. Autant vaudrait alors prétendre que ce que, dans les monnaies et les sceaux des temps de barbarie, on prend pour des yeux, une bouche, un nez, une figure humaine enfin, n'est rien de tout cela parce que les artistes l'ont mal rendu. Qui ne sait en effet que, sous Clovis et Dagobert, les monnaies ne pouvaient avoir la beauté de celles d'Athènes ou de Syracuse, et que la gravure des sceaux ne pouvait ressembler à celle de la glyptique des anciens? Si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est de l'attention des pauvres artistes d'alors à différencier ce qu'ils ne veulent donner que comme fleurons d'avec ce qui doit être fleurs de lis.

D. Plancher, dont le savoir était prodigieux, s'expliquant sur les statues de l'abbaye de Saint-Germain, dit qu'on ne peut leur contester une grande ancienneté. Il les croit du temps du roi Robert, et nous pourrions, à la rigueur, trouver cette ancienneté suffisante[2]; mais nous n'en sommes pas réduit là, quoiqu'il n'existe guère de statues aux portails des églises qui soient antérieures

[1] Desmarolles, dans Sainte-Marthe, Préface. = [2] D. Plancher, Histoire de Bourgogne, I, 430.

ı^e siècle, parce qu'en général ces portails étaient ıtés long-temps après l'achèvement du monument ils font partie [1]. Nous accordons à Sainte-Marthe a plupart des anciennes tombes ne datent que du s où l'on commença à enterrer dans les églises, -à-dire au XIe siècle, les princes, qui, jusque-là, nt été déposés sous les portiques, dans les cloîtres, nême dans les cimetières des abbayes [2], et que n'on les exhuma pour les admettre dans l'intérieur, ur fit des tombes neuves, que l'on orna de fleurs ı, dont la mode était générale. Mais cette attention e n'est-elle pas déjà un argument en notre faveur? ns ce temps reculé on croyait honorer les personı en ornant leurs tombes d'un insigne semblable, it-ce pas parce que l'on croyait et à l'ancienneté de ısigne, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à son inıce à la famille qui, régnant sur le pays, était le pays e? Qui pourrait assurer d'ailleurs que, soit dans ces lations, soit dans de simples restaurations, on n'ait t, ou imité les ornemens des tombes abandonnées, nployé les anciennes tombes elles-mêmes? C'est du ıs le sentiment du savant Foncemagne, de Tristan ıint-Amand, de Montfaucon, de M. Al. Lenoir, etc. que toutes les images des églises de Saint-Denis, Saint-Germain, de Sainte-Geneviève, de Saintard, etc., sont suspectes, c'est le dire gratuitement; elon la remarque de Ménestrier, il n'y a pas appae qu'on ait agit de concert pour les renouveler dans

[1] DE CAUMONT, Histoire de l'Architecture au moyen âge. — [2] MÉ-IER, Usage des Armoiries, II, 230.

tant de lieux différens, de la même manière, et avec les mêmes attributs [1].

Nous avons fourni jusqu'ici, et nous fournirons encore tant et de si fortes preuves à l'appui de notre opinion, que nous allons nous-même produire contre nous un argument auquel personne, peut-être, n'a songé: c'est qu'à l'égard de monumens à fleurs de lis, tels que statues funéraires, tombes, chapiteaux, bas-reliefs, on devrait n'admettre comme très anciens que ceux qui reposeraient au milieu d'églises dont la construction serait antérieure à l'introduction du style ogival dans l'architecture. Alors ces monumens pourraient être du temps même de la fondation de l'église construite à plein cintre, tandis que rien ne garantit que des fleurs de lis trouvées dans des édifices en ogives à des tombeaux anciens, soient plus anciennes que l'édifice même. Ainsi, l'une des plus vieilles églises à ogives étant celle de Schélestadt, bâtie en 1096 [2], on pourrait dire à la rigueur qu'il n'existe pas de très anciens tombeaux ou statues à fleurs de lis qui soient authentiques, puisqu'il n'existe pas non plus d'édifices à plein cintre antérieur à la fin du XIe siècle qui conservent de ces statues ou tombeaux.

Nous ferons preuve de la même générosité à l'égard des sceaux de la deuxième et de la première race. Nous avons déjà abandonné à Sainte-Marthe celui de Dagobert ; nous lui abandonnerons également les autres qu'il rejette, ou comme falsifiés, ou par la raison que

[1] MONTFAUCON, Monum. de la Monarchie françoise, I, 162. — DE FONCEMAGNE, Mémoires de Littérature, 477. — TRISTAN DE SAINT-AMAND, page 22. — MÉNESTRIER, Usage des Armoiries, I, 301. = [2] SCHWEIGHAUSER, Bulletin monumental, p. 48.

e l'on y prend pour des fleurs de lis est tout autre
:. Il semble pourtant que ce soit pousser bien loin
pticisme. Quelques sceaux antidatés, et encore on
t pas dans quel intérêt, quelques monumens res-
s, quelques sceptres refaits, à la rigueur cela est
ɔle, et nous ne prétendons pas les justifier tous;
que sceaux, tombes, sceptres, couronnes, que tout
soit suspect, que tout soit faux, c'est aussi passer
sure. Rejeter le sentiment de la haute ancienneté
eurs de lis et argumenter du silence de Grégoire
urs, de Frédégaire, de Thégan, de Nitard, de
o, de Flodoard, etc., pour ne la faire remonter
Louis-le-Jeune, c'est ressusciter une objection pu-
ıt négative déjà réfutée par le P. Rousselet, et
mbe devant des preuves matérielles. En effet, que
sence des fleurs de lis soit prouvée une fois seu-
ıt avant Louis VII, et il n'en faut pas davantage
e tous les raisonnemens de Sainte-Marthe. Or, la
erie de Bayeux, les chapiteaux de Saint-Étienne et
inte-Trinité de Caen, ouvrages contemporains de
ɔpe Ier et antérieurs d'un siècle à Louis VII, les cha-
ıx de Saint-Germain-des-Prés, le sceau de Robert,
nuscrit de 886, les heures de Charles-le-Chauve du
ècle aussi, les sceptres de Charlemagne et de Pépin
:hapiteaux des cryptes de Saint-Denis, etc., etc.,
monumens que Sainte-Marthe n'a pas cités, sont
ue suffisans pour battre son système en brèche. Que
-ce si, plus savant nous-même nous pouvions invo-
une multitude d'autres preuves qui existent néces-
nent, soit dans les grands dépôts littéraires, soit
les constructions architectoniques, etc., etc., et

qu'à notre grand regret nous ne connaissons pas? Nous transformerions peut-être en autant de vérités les simples analogies à l'aide desquelles nous avons procédé depuis la citation du manuscrit certain de Charles-le-Chauve, jusqu'à celle des statues apocryphes, nous avons presque dit supposées, de Clovis à Saint-Denis et à la basilique du mont Leucotitius.

Nous venons de dire que nous abandonnions à Sainte Marthe tous les sceaux qu'il suspecte, et en particulier celui de Dagobert. Nous n'avons point regret à notre concession; mais nous voulons au moins en faire ressortir le mérite. Outre l'allégation du savant critique que l'on prend pour fleur de lis ce qui n'en est pas allégation futile en ce qu'il est impossible que la généralité des archéologues se trompe uniformément à c point, outre l'induction qu'il tire du silence des vieu historiens, il dit : « Le sceau de Dagobert donné pa « Zyllésius ne ressemble point à celui que j'ai vu « quelques titres de ce roi pour l'abbaye de Saint-Denis « qui le représente en César, ni à son tombeau, qui e « au même lieu, ni à sa monnoie d'or, où il a le diadèm « à la mode des Grecs.....; et d'autres sceaux d'emp« reurs de la maison de Saxe, gravés aussi par Zyllésiu « avec des couronnes et des sceptres à fleurs de lis, so « douteux ou faits à plaisir, n'étant pas croyable qu « des princes saxons portassent des fleurs de lis, dont c « ne voyoit aucuns vestiges dans la première et « deuxième race de nos rois. »

Qui ne sent désormais toute la faiblesse de cette a gumentation, devant les nombreuses preuves de fleu de lis sous les deux premières races que nous avo

produites? Oui sans doute, le sceau dit de Dagobert est faux, mais ce n'est pas parce qu'il n'y avait point de fleurs de lis de son temps, puisque le contraire est prouvé; ce n'est pas parce que les auteurs nommés par Sainte-Marthe n'en disent rien qu'il n'y en avait point, puisqu'une foule d'écrivains, postérieurs même à Philippe-Auguste, n'en parlent pas davantage, quoiqu'elles existassent certainement alors. Au surplus, le témoignage des historiens et l'authenticité des monumens des VIIIe, VIIe, VIe et Ve siècle, ne sont point indispensables à notre thèse d'ancienneté. Nous avons encore sans cela de quoi prouver que les fleurs de lis existaient sous Clovis même, puisqu'elles sont bien plus anciennes que lui. Mais l'ordre des idées, dominé dans notre ouvrage par celui des temps, exige que nous examinions les fleurs de lis sous le rapport de leur universalité, avant d'aborder la belle question de leur antiquité, et par conséquent de leur origine.

LIVRE IX.

UNIVERSALITÉ DES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

TOUS LES PEUPLES IMITENT LA FLEUR DE LIS DE LA FRANCE.

En traitant de l'ancienneté des fleurs de lis nous les avons suivies chez nous jusqu'à la fondation de notre monarchie. Nous allons, en remontant encore l'histoire des autres peuples modernes jusqu'à l'époque qui correspond à celle de Clovis, prouver qu'elles ont été honorées chez tous ces peuples à l'égal de ce qu'elles l'étaient en France même. En effet, ces insignes du premier royaume chrétien ont reçu de tout temps des marques si universelles de vénération, que la faveur d'en orner un écu a souvent été briguée vivement, quelquefois insolemment usurpée, et toujours reçue avec reconnaissance. Si l'universalité de l'usage d'une chose respectable est, en général, une conséquence de son ancienneté, la prodigieuse diffusion de notre insigne national doit être invoquée comme l'un des argumens les plus favorables à une thèse qui a l'illustration de cet insigne pour objet.

« Les fleurs de lis, » dit Foncemagne, « ne sont pas « un symbole particulier à nos premiers rois; d'autres

« souverains l'avaient pris avant eux. C'était en effet un « ornement arbitraire et également employé partout. » Ce qu'il faut ajouter à cette opinion, vraie quant au fond, c'est que nous nous sommes tellement approprié ce symbole, que depuis un temps immémorial il nous caractérise exclusivement, et que c'est de nous que la plupart des peuples modernes l'ont emprunté, sans que nous ayons jamais imité en cela un seul de ces peuples, sans que nous ayons jamais envié ou adopté un seul de leurs emblèmes [1].

En avançant d'une manière absolue que d'autres souverains avaient la fleur de lis avant les monarques français, Foncemagne se trompe, s'il est permis de parler ainsi d'un savant de ce mérite; mais ce qu'on peut lui accorder, c'est que, à cause de la haute antiquité à laquelle cet emblème remonte, l'usage a pu en être adopté simultanément dans plusieurs pays modernes de l'Europe. Quoi qu'il en puisse être, les monarques étrangers à la France, soit que, comme nous, ils l'eussent trouvé dans leurs propres institutions dès l'origine de la société, soit qu'ils le tinssent de nos rois par concession, se réservèrent comme eux le droit de le conférer à titre de récompense. Il nous serait aussi facile de citer les provinces, les villes et les familles de toutes les contrées de l'Europe qui en furent ainsi honorées, qu'il nous l'a été de faire ce travail pour la France; mais nous n'avons nul intérêt à flatter l'orgueil des étrangers, et nous nous en abstiendrons.

[1] FONCEMAGNE, Mémoires de Littérature, 479.

CHAPITRE II.

FLEURS DE LIS CHEZ LES ANGLAIS.

Les rois d'Angleterre ont long-temps prétendu au titre de rois de France, et parce que les fleurs de lis étaient le symbole obligé de nos rois, ils les firent entrer dans leurs armoiries. Édouard passe pour être le premier roi anglais qui se soit paré de ce symbole usurpé et de ce titre. En effet, il appuyait ses prétentions sur sa qualité de petit-fils de Philippe-le-Bel par Isabelle, sa mère, fille de ce prince; mais, après examen des douze pairs et des barons, son droit fut écarté par la raison que, ne descendant pas d'un mâle, il n'avait pu acquérir de sa mère un titre qu'elle n'avait point elle-même. Édouard, débouté, ne pouvait manquer de s'en prendre à Philippe-de-Valois, et le moindre prétexte devait allumer la guerre entre eux; elle commença en Guyenne. Édouard voulut reprendre des places dont Philippe était en possession, et pour faire une diversion qui lui fût profitable, il n'imagina rien de mieux que d'exciter les Flamands à la révolte contre leur souverain, et à les déterminer à se déclarer contre la France malgré les traités le plus solennellement jurés depuis leur récente défaite à Cassel. Mais qu'étaient des sermens pour les Flamands d'alors? Dans cette nouvelle révolte, qui, en 1339, était peut-être déjà la cent et unième, Jacques Van Artevelde ou Ar-

tevelle, seigneur de Gand, qui n'était point brasseur, comme on le dit communément, mais simplement affilié à la corporation des brasseurs, Artevelde détermina les Gantois à se donner aux Anglais, en exigeant seulement d'Édouard qu'il prît le titre de roi de France, parce qu'alors, disait-il, renfermés dans la lettre de leurs traités, on ne pourrait accuser les Flamands de révolte contre les lis, la bannière d'Édouard devant, comme roi de France, être semée de lis aussi; subterfuge aussi ridicule qu'infâme. Édouard, qui, sous main, suscitait cette intrigue, se prêta facilement à ce que l'on exigeait de lui, et c'est de là que date en Angleterre l'union des fleurs de lis et des léopards. Il faut remarquer ici deux choses : la première, qu'Édouard, se qualifiant de roi de France, d'Angleterre et d'Irlande, mit dans ses armoiries les fleurs de lis de France au premier et au quatrième quartier, qui sont les plus honorables; la seconde, que sa bannière était, pour ainsi dire, toute française, puisque les léopards ou lions, armoiries des Normands lors de la conquête de l'Angleterre, venaient de France aussi. Guillaume-le-Bâtard est le premier duc de Normandie qui ait porté deux léopards pour indiquer, dit-on, sa naissance hors mariage. *Leopardus animal ex pardo et leæna natus*, a dit Pline [1]. Le troisième léopard fut ajouté par Henri II, lorsqu'il épousa Éléonor d'Aquitaine, qui l'avait dans ses armes.

[1] VOISIN, Guide des Voyageurs dans Gand, 21. — VOISIN, sa note dans la relation de la bataille de Courtrai, 16. — SAINT-FOIX, Essais, III. — THIERRY, Conquête des Normands, I, 280, 359. — MAZAS, Cours d'Histoire de France, II, 118. — DELAROQUE, Traité du Blason, p. 10. — CHASSANÉE, *Gloria Mundi*. — PLINE, L. XVIII, ch. 15.

On sait les conséquences de la guerre qui naquit des prétentions d'Édouard III. Elle dura cent ans, et attira sur notre pays, jusque-là toujours vainqueur des étrangers, les désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, et son asservissement au joug anglais sous des rois de cette nation ennemie. Mais aussi elle procura en définitive une gloire immense à la France, celle de l'affranchissement de la patrie par Charles VII, et la complète expulsion de ces étrangers, qu'on ne vit plus camper dans notre capitale et maîtres chez nous, que de nos jours, que du fait de Buonaparte, à sa honte éternelle et à notre éternelle douleur.

Certainement les prédécesseurs d'Édouard III, Français d'origine, avaient déjà adopté les fleurs de lis, nous l'avons vu d'ailleurs par la tapisserie de Bayeux, par les sceptres de Guillaume et des deux Mathilde, et nous le verrons encore; mais on peut dire qu'elles devinrent générales sous ce prince, et qu'aujourd'hui encore il n'y a presque pas de famille anglaise distinguée qui n'ait les fleurs de lis dans ses armes, et qui ne s'en fasse gloire [1]. Nous en donnons quelques unes prises au hasard dans l'*Encyclopedia heraldica*, *Pl. XVII*, 209, 210, 211.

Dans un dessin du beau Froissart de la Bibliothèque royale, manuscrit que Montfaucon croit être de 1400 environ, Édouard III est monté sur un cheval couvert d'une housse aux armes de France, écar-

[1] Burke's, *Peerage and Baronetage, passim.* — Le président N., MS., *passim.* — Hensworth, *Illustrat. of the anglo-french coinage.* — *Encyclopedia heraldica,* III. — Lecointre-Dupont, Monnaies.

telées d'Angleterre; son écharpe porte les mêmes armoiries [1].

A la bataille de Navarette, en 1367, entre Pierre-le-Cruel, soutenu par les Anglais, et Henri de Transtamare, qui avait Duguesclin et les Français pour alliés, le prince de Galles aperçut la cavalerie espagnole qui se tenait serrée. Ce fut à elle qu'il voulut aller, enseignes déployées, où l'on voyait réunis les léopards de l'Angleterre et les lis de la France [2].

Cependant les Anglais de ces temps reculés n'ont pas toujours étalé leur nouveau drapeau avec autant d'orgueil. A la bataille d'Auray, en 1364, entre Charles de Blois, qui y perdit la vie, et le comte de Montfort, les deux compétiteurs avaient le même cri de guerre, *Bretagne au riche duc!* et des drapeaux semblables. On distinguait néanmoins une différence durant l'action : les bannières de Charles de Blois, soutenu par les Français et Duguesclin, portaient toutes le lis, dont l'alliance presque nationale était de nature à flatter l'amour-propre des Bretons. Au contraire, dans le parti de Montfort, renforcé d'Anglais, les bannières du comte flottaient seules, car Chandos n'avait point osé déployer ses enseignes franco-anglaises, dont la vue aurait pu irriter les Bretons, même de son parti. En effet, au combat de la Roche-de-Rien, quantité de Bretons, partisans de Montfort, avaient subitement abandonné les rangs, lorsque Aigworth fit déployer le drapeau britannique chargé de fleurs de lis. Cet ascendant des fleurs de lis, dans cette conjoncture, est d'autant plus re-

[1] FROISSART, MS. 8320, p. 1. — MONTFAUCON, Mon. franç., II, pl. 49. = [2] Anciens Mémoires sur Duguesclin, ch. 33.

marquable que la Bretagne était encore loin du temps où elle devait devenir française. Les anciens Mémoires sur Duguesclin font la remarque que les enseignes fleurdelisées, que le vent agitait, produisaient un bel effet dans l'air [1].

Ces Mémoires en avaient déjà dit autant, chap. 9, à l'occasion de la bataille de Cocherel gagnée par Duguesclin quatre mois auparavant : « Les drapeaux et enseignes, que le vent agitoit, exposoient les lis aux « yeux des combattans, et les faisoient souvenir qu'ils « en devoient soutenir la gloire aux dépens de leur sang « et de leur vie. »

En 1343, il y eut, près de Guernesey, une bataille navale entre les Français et les Anglais; elle est peinte dans le Froissart que nous venons de citer. Les vaisseaux français, au lieu de nos armes, portent celles de Castille écartelées de Léon, parce qu'ils étaient tous fournis par les Génois et par les Espagnols. Les navires anglais ont les armes d'Angleterre, écartelées des fleurs de lis de France.

Sans se livrer à des recherches qui seraient ici hors de leur place, sur l'origine contestée de l'ordre de la Jarretière, on doit dire que l'étoile de cet ordre, institué en 1347, portait les fleurs de lis. Il en était de même de l'ordre écossais de Saint-André, dont Lesley fait remonter la création au roi Achaie, contemporain de Charlemagne [2].

Après la conclusion, en 1475, d'une trève de sept ans entre Édouard IV et Louis XI, les deux princes con-

[1] Anciens Mémoires sur Duguesclin, ch. 12. — MAZAS, Vie de Duguesclin, III, 177. = [2] FAVYN, Théâtre d'honn., II, 979, 1081.

vinrent de se voir à Picquigny près d'Amiens. « Édouard, « qui sembloit bien roi, parut avec une barrette de « velours noir sur la teste ; et y avoit une grande fleur « de lis de pierreries par dessus. » Comines ne dit pas si le roi de France fut bien flatté de cette parure de son ennemi [1].

Il ne suffit pas d'avoir montré les fleurs de lis en Angleterre au temps d'Édouard III et après lui, il faut les y trouver déjà sous ses prédécesseurs. Henri III, mort en 1272, Jean-Sans-Terre en 1216, Richard-Cœur-de-Lion en 1199, Henri II Plantagenet, en 1189, avaient des sceptres et des couronnes à fleurs de lis. Le sceau d'une charte, sans date, de l'abbaye normande de Saint-André-en-Gouffern, donne à Henri II une couronne fleurdelisée et lui met dans la main gauche un petit globe surmonté d'une fleur de lis très pure, *Pl. XVII*, 212 [2].

On vient de découvrir, dans l'église de Saint-Siméon de Bordeaux, une monnaie qui, si elle était réellement de l'époque assignée par le rapport fait à l'Académie royale des Sciences de cette ville, serait pour nous du plus haut intérêt. Cette monnaie anglo-gasconne daterait du règne de Henri II, et serait une des premières frappées au temps où le second mariage d'Éléonor fit passer le duché d'Aquitaine dans la maison des Plantagenets. Au revers est une croix filetée, patée aux extrémités, cantonnée de léopards et de fleurs de lis ; on lit à la légende, AQIT.... le reste est fruste. Malheureusement M. Cartier démontre de manière à nous défendre

[1] PH. DE COMINES, Mémoires, 1475. = [2] L'ÉCHAUDÉ D'ANISY, pl. 2.

l'emploi d'un argument qui nous serait si favorable, que la monnaie découverte à Bordeaux est un *hardi* de Henri IV, de 1399 à 1413; et ce qui donne du poids à la rectification de notre savant numismate, c'est qu'on a trouvé avec la pièce de monnaie les débris d'un casque en tôle qui, selon le rapport même, ne paraît pas remonter au-delà du xve siècle [1].

Au surplus, rien ne s'oppose à ce que l'on croie que les princes anglais tenaient les fleurs de lis, ou des Normands de la conquête, ou des Français de la famille des Plantagenets d'Anjou, à laquelle elles appartenaient. En effet un sceau de la seconde Mathilde, petite-fille de Guillaume-le-Conquérant, et qui, devenue veuve de l'empereur Henri V, épousa en secondes noces Geffroy, comte d'Anjou, tige des Plantagenets, le montre avec un sceptre que voici, *Pl. XVII*, 213, et qui ressemble un peu à celui de l'anneau de Childéric, que nous avons cité *Pl. XVI*, 202. Toutefois, l'Angleterre, dès avant la conquête, avait déjà l'emblème qui a fini par devenir particulier à la France, et conséquemment elle ne le tient pas de nous, quoiqu'au premier coup d'œil le long contact des deux peuples puisse le faire penser. Dans un registre précieux de l'abbaye de Hide, et qui date du temps de Cnut ou Canut-le-Grand, roi danois d'Angleterre de la fin du xe siècle, on voit le portrait de ce prince et celui de la reine Algyfe. Un ange met une couronne à fleurs de lis sur la tête du Roi. On en voit d'autres aux planches de l'ouvrage de Strutt. Il y en a aussi à la planche 7, d'après la miniature d'un très an-

[1] L'Institut, n° I, p. 10. — Revue de la Numismatique française, I, 369. — Revue anglo-française, III, 461.

cien manuscrit qui représente Pharaon tenant sa cour le jour de sa naissance, *Pl. XVII*, 214 [1].

Les manuscrits de la Bibliothèque Cottonienne portent en général un nom d'homme. Dans le manuscrit appelé *Titus D.* I, on voit un roi qu'une femme couronne. La fleur de lis qui termine le sceptre est remarquable par la pureté de sa forme. Nous la donnons, *Pl. XVII*, 215, et plusieurs autres d'après Strutt, *fig.* 218, 216, 217.

Édouard-le-Confesseur est quelquefois représenté sur des sceaux avec des fleurs de lis à sa couronne et à son sceptre.

Enfin, Alfred-le-Grand, contemporain de Charles-le-Chauve au IX[e] siècle, porte, dans l'ouvrage de Rapin-Thoiras, une couronne à fleurs de lis, et Bullet fait la remarque que cet auteur n'a donné que des portraits originaux [2].

Il en a été de même en Écosse qu'en Angleterre. Un sceau d'Edgar de 1098 lui donne un sceptre à fleurs de lis. Tous les rois de ce pays, excepté Duncan, Guillaume et Alexandre II, portent une couronne fleurdelisée [3].

Jusqu'au règne de l'infortuné Charles I[er] on avait conservé les insignes à fleurs de lis qui servaient aux couronnemens des rois d'Angleterre. Mais, à cette époque de révolution et de crimes, ils furent volés, selon la coutume, ainsi que le trésor de Westminster tout entier.

[1] Bullet, Dissertation sur l'Histoire de France, II. — Spelman, 38. — Spallart, V, p. 81, fig. 186. — Strutt, Angleterre ancienne, pl. 22, 23, 28, 33. — Depaulis, sa Collection de sceaux. — L'Échaudé d'Anisy, Diplomat. Normande, pl. 2. = [2] Bullet, Dissertation sur les fleurs de lis, 13. = [3] Bénédictins, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 213, 215.

Lors du retour de Charles II, il fallut les refaire tous; et, de l'aveu de Walker, on imita les précédens le plus possible. La couronne fut, comme l'ancienne, nommée couronne de saint Édouard, et formée de quatre croix et de quatre fleurs de lis sur un cercle d'or. Le sceptre royal fut terminé par une fleur de lis à six pétales, dont trois relevés et trois pendans[1].

La bonne foi de Walker, qui était premier roi d'armes, et par conséquent bien informé, aurait dû désarmer madame de Créqui, et l'empêcher de dire : « Aucun « des prétendus insignes de la couronne d'Angleterre, « qu'on fait voir à la Tour de Londres, n'est antérieur « *aux rats de Hanovre*, et tous ces diadèmes et ces « joyaux des Édouards et des Richards sont évidemment « contrefaits. Toutes ces forfanteries faisaient rougir le « front de gentilhomme de Walpole, et torturaient son « cœur d'antiquaire[2]. »

C'est une opinion assez accréditée que les rois d'Angleterre ont été contraints, par une clause du traité d'Amiens, à renoncer au titre de rois de France et aux fleurs de lis. Cependant ce traité ne fait pas la moindre allusion à ces faits, qui, d'ailleurs, étaient déjà accomplis lorsque les préliminaires de la paix furent signés à Londres le 1er octobre 1801. On lit, dans un recueil de 1800 : « Le sceau de la Grande-Bretagne a subi un « changement considérable. Les fleurs de lis en ont été « effacées le 11 novembre dernier. Le roi d'Angleterre « ne prendra plus, à dater du 1er janvier prochain, le « titre un peu ridicule de roi de France, et le nou-

[1] Edw. Walker, Couronnement de Charles II, pl. 4. — [2] Madame de Créqui, Souvenirs, I, 229.

« veau sceau portera pour inscription, *Rex Britannorum* [1]. »

En effet, nous tenons d'u aut té e, que ce fut lors de l'union légi et ntaire e l'Irlande, c'est-à-dire en 1800, de toute injonction de politiqu angère, e l'A rre fit ce changement dans ses dans les sceaux de l'État. On changea la di de l'écu anglais, en même temps que l' intr mo-dification dans le drapeau com trois royaumes dits *l'Union*. Maintenant l l'A e, de l'Écosse et de l'Irlande son es éca ées à l'exclusion des quartiers ci-devan s et vriens ou brunswickois. Les fleurs de l ont à cette époque et avant qu'il fût question er avec la France, qui, d'ailleurs, avait abjuré d fois ses propres insignes, et qui, par conséquent, était désintéressée dans toute question d'armoiries. Enfin, on a transporté le cheval blanc des Guelfs-Brunswick-Hanovre sur un petit écusson séparé qui s'applique au centre des armes d'Angleterre sans en faire partie, et qui à son tour disparaîtra lorsque, sous le règne de la reine éventuelle de la Grande-Bretagne, la princesse *Victoria*, le royaume d'Hanovre sera dévolu à la branche masculine de Cumberland de la famille régnante, le Hanovre, comme l'ancienne France, étant régi par la loi salique [2].

L'Angleterre possédait les fleurs de lis de temps immémorial, et depuis Édouard III, c'est-à-dire depuis cinq cents ans, elles figuraient dans ses armoiries na-

[1] Mercure de France, décembre 1800, p. 470. — [2] M. J. Spencer Smith, sa lettre du 15 avril 1836.

tionales. C'est un fait incontestable. Que ce fût à tor ou à raison, ce n'est plus une question aujourd'hui; l prescription, d'ailleurs, avait tout régularisé. Le gou vernement anglais a renoncé à cet insigne de son plei gré, et sans y être contraint ni par d'insolentes faction intestines, ni par des considérations de politique exté rieure. C'était son droit; mais il ne l'a pas fait dispa raître pour cela des monumens du pays; mais les famille anglaises n'y ont point renoncé. Aussi, tout en est-i couvert encore, sceaux, cachets, peintures, décora tions, enseignes d'auberges, livrées, costumes, armes d guerre, etc., etc.; et à voir l'immense quantité de fleur de lis qui ornent les édifices de la Grande-Bretagne, o pourrait se croire au milieu de la noble France d'autre fois. Derrière le chœur de l'église de Westminster, l porche qui mène à l'admirable chapelle de Henri VI est fermé d'une grille dans la composition de laquell la fleur de lis joue le plus beau rôle. L'Ordre de la Jar retière tient son chapitre dans la chapelle royale d Saint-Georges à Windsor. Les places des dignitaire sont marquées par l'écu de leurs armes; le stalle du ro de France est remarquable par ses armoiries du gran sceau, son cri, l'oriflamme, et la devise salique, *lilia non laborant neque nent*[1].

Enfin, et voici une preuve célèbre qu'il est des cœurs même parmi les plus criminels, dans lesquels le senti ment qui attache aux armoiries des aïeux est indélébil et profond. Cromwell avait trois fleurs de lis dans se armes de famille : on ne sache pas que la honte ou l

[1] Decourchamp, Voyage en Angleterre, inédit. — V. Hennequin Voyage philosophique en Angleterre, 143.

remords de son crime lui aient jamais suggéré l'idée de les gratter de son écu, sous prétexte qu'elles figuraient aussi dans les armoiries du Roi dont il usurpait la couronne. Nous avons vu que Philippe-Égalité, qui eut plusieurs traits de conformité avec Cromwell, lui ressembla encore sous ce point de vue, qu'il ne voulut pas plus que lui effacer ses armes.

CHAPITRE III.

FLEURS DE LIS EN ALLEMAGNE.

L'Europe orientale et l'Allemagne proprement dite offrent une foule d'exemples qui sont honorables pour les fleurs de lis françaises. Nous ne citerons aucun de ceux des derniers temps, parce que cela ne fait doute pour personne. Nous commencerons vers l'an 1300 comme nous l'avons fait pour la France même, et nous remonterons les siècles.

Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, et fondateur de la monarchie autrichienne, tient un sceptre à fleur de lis dans un sceau de son temps. Il mourut en 1291. Sur un autre sceau, daté de 1273, il est assis dans un siége dont les deux pieds de devant ont des chapiteaux figurés en fleurs de lis. Enfin, sur un troisième, où il est à cheval, le champ est garni de cinq fleurs de lis véritables, desquelles cependant Foncemagne dit: « On peut se dispenser de prendre pour des lis emprun« tés de l'écu des rois de France, ceux du sceau de Ro« dolphe. Ce sont des fleurons, tels qu'on en trouve au « sommet des sceptres, aux cercles des couronnes, et « quelquefois aux frises de certains édifices des siècles « antérieurs; ornemens connus long-temps avant l'insti« tution des armoiries, qui furent familiers aux empe-

« reurs de Constantinople et à d'autres souverains, que « l'on a improprement appelés du nom de fleurs de lis, « et dont les antiquaires ont souvent abusé dans leurs « recherches sur l'époque du lis symbolique ou armo- « rial de nos rois [1]. »

Nous avons déjà averti que nous ne nous prévaudrions jamais ni de fleurons, ni de trèfles, ni du moindre monument où la fleur de lis ne serait point distincte et pure. Pour toute réponse à Foncemagne, et en antiquaire qui ne veut point abuser, nous donnons, *Pl. XVII*, 219, une des fleurs de lis du sceau en question, et nous passons condamnation si l'on juge que ce soit un fleuron ou un trèfle. Le sceau est de 1259, c'est-à-dire du temps de Saint-Louis.

Guillaume de Hollande, empereur en 1250, est assis sur un trône orné de quatre fleurs de lis, et le haut de sa couronne l'est d'une seule [2].

Conrad, roi des Romains, sur le sceau d'une charte datée de Trèves en 1242, tient un sceptre court à fleur de lis, semblable à ceux de nos rois antérieurs à Saint-Louis [3].

L'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et femme de l'empereur Henri V, morte en 1149, sur le sceau très bien conservé d'une charte sans date de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, diocèse de Séez, porte une couronne à fleurs de lis informes, mais non équivoques, et tient à la main droite

[1] Zyllesius, *Defensio abbat. Sancti Maximini*, 61. — Bénédictins, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 178, 248. — Buslet, *Lilium Francor.*, 39. — Foncemagne, Journal des Savans, juin 1740. = [2] Heineccius, Tab. IX, n° 3. = [3] Zyllesius, *loco citato*, 60.

un sceptre à fleur de lis, que nous avons représent *Pl. XVII*, 213 [1].

Frédéric Ier, dit Barberousse, qui fut empereur d puis 1152 jusqu'en 1189, et contemporain de Loui le-Jeune, a eu plusieurs sceaux. Dans l'un, son scept est à fleur de lis, dans l'autre c'est son fauteuil qui e est orné [2].

Conrad III est vu aussi avec des fleurs de lis.

L'empereur Henri IV, dans une charte donnée Spire, en 1066, porte une couronne ornée de troi fleurs de lis.

Henri III, charte de Mayence, en 1044, est cou ronné comme son prédécesseur.

Conrad II, dit le Salique, charte de Trèves, en 1026 tient un sceptre de chaque main, l'un court, et l'autr long. Tous deux ressemblent aux sceptres français d ce temps [3].

Henri II, le Saint, charte de 1023, tient un sceptr court à fleur de lis [4].

Othon III, empereur d'Allemagne et roi des Lom bards, a une couronne et un sceptre fleurdelisés sur l sceau d'une chartre donnée à Francfort, en 990 [5].

Othon II, dit le Roux, charte de Worms, en 974 couronne à fleurs de lis. Dans les antiquités de l'abbay de Quedlimbourg, Kettner a publié un autre scea d'Othon II, dont la couronne est surmontée d'une fleu de lis [6].

[1] L'ECHAUDÉ D'ANISY, Sceaux normands, pl. 2. = [2] BÉNÉDICTIN Traité de Diplomat., IV, 87, 172, 178. — L'abbé DE GODWI Chronique, 359. = [3] ZYLLESIUS, 43, 36, 34. = [4] ZYLLESIUS, 32. BÉNÉDICTINS, IV, 164. = [5] ZYLLESIUS, 28. = [6] HEINECCIUS, Tab. n° 6. — ZYLLESIUS, 26. — KETTNER, Biblioth. german., IV, 157.

Othon I, surnommé le Grand, tient un sceptre à fleur de lis dans le sceau d'une chartre datée de Ingelheim, en 965 [1].

Henri I, que sa passion pour la chasse fit surnommer l'Oiseleur, et qui mourut en 936, est représenté avec une couronne à fleur de lis [2].

Tous ces exemples sont corroborés par des figures de rois et d'empereurs gravées, ou sur le fourreau d'or de l'épée que l'on porte au sacre du roi des Romains, *Pl. XVII*, 220, ou sur un coffret d'ivoire conservé au trésor de la cathédrale de Troyes, *fig.* 221, ou enfin sur un reliquaire de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, actuellement au Musée Charles X. Dans ces divers monumens, les sceptres et les couronnes sont à fleurs de lis.

Nous avons vu un sceau de Bruges inédit, curieux par sa parfaite conservation. D'un côté, c'est la représentation d'un fort bel édifice gothique; de l'autre, qui est le contre-scel, c'est une tour d'entrée de la ville de Bruges, dont la porte est ouverte, emblème de la liberté de cette ville. Mais ce qui donne du prix à ce monument, c'est la présence de deux fleurs de lis de forme parfaite dans le champ de ce contre-scel. La date du diplôme où pend ce sceau est 1281 [3].

Parmi les sceaux de Flandre, il en est un des échevins de la ville de la Bryelle, en Hollande. Il est de 1231: la fleur de lis y est façonnée d'une manière curieuse, *Pl. XVIII*, 222. Celle d'un sceau de Furnes, de 1382, *Pl. XVIII*, 223, est plus singulière encore. Nous devons

[1] Zyllésius, 22. — Bénédictins, IV, 160. = [2] Fauchet, L. II, ch. 18. = [3] M. C. Leber, sa collection de sceaux.

à la même source, le contre-scel d'un sénéchal du Brabant, de 1288, *fig.* 224, et de Théoderic, avoué de Rupelmonde, *fig.* 225. Mais nous sommes redevable à M. le vicomte de Nugent, d'une belle fleur de lis, *Pl. XVIII,* 230, dont il a pris le calque dans une Bible manuscrite de la Bibliothèque Barberini à Rome; elle porte la date de 1391 et est l'ouvrage d'un moine Flamand. La fleur de lis est d'or, sur un fond bleu.

Un Venceslas, roi de Bohême, tiré d'un manuscrit allemand du XIIIe siècle, tient un sceptre terminé par une énorme fleur de lis dont nous donnons la figure, *Pl. XVIII,* 226 [1].

Jean de Luxembourg, roi de Bohême et fils de l'empereur Henri VII, était aveugle depuis plusieurs années et n'avait cependant rien perdu de son activité et de son ambition. Il était à Avignon auprès du pape, avec son fils, qui, depuis, fut l'empereur Charles IV, lorsqu'il apprit que Philippe-de-Valois était pressé par les Anglais. Il partit pour lui amener des secours et lui-même voulut combattre encore malgré son infirmité. Le jour de Crécy il assembla ses compagnons, et leur dit : « Seigneurs, vous estes mes hommes et mes amis; « à la journée d'huy, je vous prie et requiers très spé« cialement que vous me meniez si avant que je puisse « férir un coup d'épée. » En effet deux d'entre eux lièrent son cheval au leur par les freins et dans cet état se précipitèrent tous dans la mêlée. « Il alla si avant sur « ses ennemis que il férit un coup d'épée, voire trois, « voire quatre, et se combattit moult vaillamment, et

[1] WILLEMIN, L. XX.

« aussi firent tous ceux qui avec lui estoient pour l'ac-
« compagner, et si bien le servirent et si avant se bou-
« tèrent sur les Anglois, que tous y demeurèrent, ni
« oncques nul ne s'en partit, et furent trouvés lende-
« main sur la place autour de leur seigneur et leurs
« chevaux tous alloiés ensemble [1]. »

Une action aussi extraordinaire et que nous ne pouvons point expliquer avec les idées de notre temps, excita chez nos pères un grand enthousiasme. On frappa des médailles en l'honneur du héros étranger. Nous en avons vu une, récemment découverte et inédite encore. Elle est d'or et semblable presque en tout au royal d'or de Philippe-de-Valois donné par Leblanc. La seule différence consiste en ce que la légende porte *Joan. Boemiæ rex*. Le mot *Boemiæ* est très pur. Les fleurs de lis y foisonnent sur les deux côtés [2].

Il faut qu'il y ait eu depuis lors un sentiment profond de sympathie entre les peuples de la France et ceux de la Bohême, car nos insignes se voient encore sur des monumens publics de Prague. Un homme de bien, et de l'amitié duquel nous tirons vanité, écrivait en 1833 : « Prague, par son aspect, offre un souvenir encore « vivant du moyen âge. Nous traversions rapidement de « longues rues bordées d'antiques et beaux édifices. Ar- « rivés au bord de la Moldau, sur la majestueuse tour « qui domine l'entrée du pont, la tour d'Altstadt, parmi « de gothiques et chevaleresques ornemens, je distingue « un écusson couvert de fleurs de lis. Ainsi, en Bohême, « les outrages du temps ont respecté ce noble em-

[1] Froissart, Chroniq., 1346. = [2] Cabinet des Antiques, Bibliothèque Royale. — Leblanc, p. 242, fig. 1.

« blème de tant de siècles glorieux de notre histoire; et « dans notre patrie la main de quelques pygmées « s'acharne à faire disparaître de nos monumens ce « qu'ils n'effaceront jamais ni des souvenirs de la France, « ni des annales de l'Europe. »

« Voyez, » disait un jour le jeune Henri, en faisant remarquer à un ami fidèle le large écusson aux trois fleurs de lis de la tour d'Altstadt, « voyez, nos armes sont là « depuis le temps où les rois de Bohême étaient alliés et « serviteurs de la France [1]. »

Nous avons dit dans le livre précédent que les idées de fleurs de lis et de Saint-Louis étaient inséparables; il faut le dire en parlant de tout roi de France. Qui se serait attendu que le vénérable Charles X, mourant accablé de malheurs, bien loin de sa terre natale, de cette France ingrate dont il avait sans cesse rêvé le bonheur, et prenant place en Allemagne dans une tombe hospitalière mais empruntée, y reposerait du moins sous une pierre fleurdelisée comme le sont celles de Saint-Denis? C'est cependant ce qui est arrivé, et c'est encore là un de ces grands enseignemens donnés à la terre par le ciel, qui se plaît dans des rapprochemens ou des oppositions dont la perversité humaine se trouve confondue. La terre étrangère conserve et honore les fleurs de lis de la France, tandis que la terre par excellence des fleurs de lis, les répudie avec stupidité.

Chacun sait que le roi de France, chassé de sa patrie par d'implacables ennemis qui n'ont jamais pu lui pardonner le mal qu'ils ont constamment fait à lui et à

[1] DE MONTBEL, sa lettre du 27 janvier 1833. = [2] *Ikôn Basiliké.* 1835, p. 144.

toute sa famille en reconnaissance des bienfaits que, constamment aussi, ils en ont reçus, est allé mourir du choléra-morbus à Goritz, capitale d'une province autrichienne voisine de l'Italie. L'église des Franciscains et dont ces religieux sont redevables au duc de Raguse depuis que les Français de 1797 ont détruit leur ancien couvent, fut choisie pour la sépulture de l'auguste vieillard. Cette église est située sur une hauteur qui domine à la fois la ville et la belle vallée de l'Isonzo. La famille de Thurm y a son tombeau de temps immémorial, et c'est dans un étroit caveau qui en dépend, que le corps d'un roi de France a été religieusement déposé, « jusqu'à « ce qu'il plaise à Dieu, » dit M. de Montbel, « de faire « cesser l'exil de ces cendres augustes. Les armes de l'an« tique maison de Thurm sont gravées sur la pierre sé« pulcrale, et par une étrange coïncidence, dans ces « armes se trouvent deux sceptres fleurdelisés, semblables « au sceptre du roi de France; quatre fleurs de lis en « ornent l'encadrement [1]. »

Ainsi, celui dont la volonté est plus forte que le mauvais vouloir des ennemis de la gloire nationale, Dieu permet que le prince dont les lis ont ombragé le berceau, repose, quoiqu'au sein d'une terre étrangère, dans une tombe que les lis recouvrent, et qu'il immortalise désormais cette tombe pieusement offerte par une petite ville d'Allemagne, à l'égal des cryptes royales de Saint-Denis.

La fleur de lis fut la première empreinte particulière des monnaies de Strasbourg. Les habitans de cette

[1] De Montbel, Dernière époque de l'Histoire de Charles X, 67.

ville, brouillés avec leurs évêques, prétendirent, en 1262, que le lis était un témoignage des bontés des anciens rois de France envers eux. Ce fut Clovis suivant les uns, ou Dagobert selon les autres, qui accorda cet insigne à Strasbourg. Mais, à la différence des fleurs de lis de France, celles de Strasbourg sont blanches [1].

Au dôme de l'église de Ratzebourg dans le duché de Holstein, et au côté gauche d'une des stalles du chœur, il y a un arbre généalogique du Christ, ouvrage en bois du XIII[e] siècle; David y tient un sceptre à fleur de lis, *Pl. XVIII*, 247.

Le couronnement de ces belles stalles de bois consiste en une espèce de fleurs de lis sculptées qui paraissent être d'une date postérieure, *Pl. XVIII*, 227. Ce ne sont pas rigoureusement des fleurs de lis, peut-être, mais les fleurs de lis en ont certainement fourni l'idée, comme nous le verrons bientôt à Cordoue.

Nous avons trouvé dans le cabinet de M. Ramée, architecte, une mesure de liquide en étain qu'il a rapportée de Lubeck. Elle est timbrée sur l'anse, des armoiries des plombiers-fondeurs de cette ville. Le timbre, qu'on a dit à M. Ramée être de temps immémorial, consiste en une belle fleur de lis que nous donnons, *Pl. XVIII*, 228.

L'aigle à deux têtes ou impériale entre dans la composition du collier de l'ordre de Saint-André. L'oiseau, dans une de ses pattes, porte le globe de l'empire, et dans l'autre il tient un sceptre terminé par une fleur de lis [2].

L'ordre teutonique de Prusse, fondé en 1191, avait

[1] Journal des Savans, 1779, p. 280. = [2] *Encyclopedia Heraldica*, III, pl. 56.

pour armoiries deux croix l'une sur l'autre. Saint-Louis, durant la première croisade, y ajouta le chef de France.

Les armes de Guillaume Tell, ce patron des républicains modernes, consistaient, ce qui les scandalisera sans doute, en trois fleurs de lis l'une sur l'autre [1].

Ce serait un travail long et fastidieux que de faire, avec les matériaux dont nous sommes en possession, un relevé des villes et des familles à armoiries fleurdelisées de l'Allemagne. On peut dire qu'elles y sont aussi nombreuses qu'en France même. La Suisse, la Hollande, les Pays-Bas, la Prusse, la Suède, etc., ressemblent sous ce rapport à l'Allemagne : la diffusion de nos fleurs de lis y est extrême aussi et y date des siècles les plus reculés. Enfin il en est de même de l'Alsace, de la Flandre, de l'Artois, de la Lorraine, de la Bretagne, etc., et de toutes les provinces conquises ou réunies les dernières à la monarchie, et qui, dès long-temps avant leur réunion, s'honoraient déjà de ces illustres insignes [2].

[1] Favyn, II, 1389, 1440. = [2] Le président N., MS., *passim*.

CHAPITRE IV.

FLEURS DE LIS CHEZ LES ESPAGNOLS ET LES PORTUGAIS.

L'Angleterre et l'Allemagne ne sont pas les seules contrées étrangères qui se soient crues honorées de porter les fleurs de lis de la France dans leurs armoiries ou au rang de leurs insignes. Saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon au XIII[e] siècle, don Jayme ou Jacques II, roi de Majorque au XIV[e], avaient des fleurs de lis à leur couronne. La croix de l'ordre de Saint-Ferdinand est à fleurs de lis.

Sous le règne de Sanche III, roi de Castille, Raymond, abbé de Fitère, institua en 1158 l'ordre militaire de Calatrava, sous la règle de Cîteaux. La croix était de gueules, fleurdelisée de sinople, accostée en pointe d'entraves ou menottes d'argent. Si cette croix date de l'institution de l'ordre, la fleur de lis aurait paru en Espagne en même temps que, selon l'opinion commune, on croit qu'elle parut en France; mais nous avons démontré que la fleur de lis est beaucoup plus ancienne chez nous qu'on ne l'a dit.

L'ordre de Saint-Julien-du-Poirier fut fondé en 1177 par Ferdinand II, roi de Léon, et dura jusqu'à la création de celui d'Alcantara. Son écu était d'or, à la croix fleurdelisée de sinople, chargée en cœur d'un écu d'or, au poirier de sinople.

Après la bataille de Muradal, gagnée contre les Maures en 1213, Alfonse IX, roi de Léon, remplaça l'ordre de Saint-Julien par celui d'Alcantara, dont la croix était fleurdelisée[1].

Dans plusieurs des jeux de cartes espagnoles de la collection de Gaignières, on voit des fleurs de lis aux couronnes des rois. On y voit aussi un écusson fleurdelisé de Léon[2].

On trouve quelquefois chez des auteurs qui certainement ne prévoyaient point que l'on se prévaudrait un jour de leurs observations, des argumens qui, par cette raison seule, acquièrent un grand poids. Par exemple, Jérôme Osorius, évêque portugais, parlant de saint Thomas, martyrisé à Méliapour, dans l'Inde, dit : « Environ l'an 1548, on trouva sur le coteau de Méliapour une croix de pierre au sommet de laquelle était « figuré un pigeon. Ce sommet, la base et les bras étaient « terminés en façon de fleurs de lis[3]. »

Le P. Juan, historien portugais, assure que saint Thomas fut percé d'une lance tandis qu'il priait devant une croix de pierre semblable à celle que portent les commandeurs de l'ordre d'Avis. Ce n'est pas que nous souscrivions à l'opinion de l'authenticité de l'apostolat de saint Thomas aux Grandes-Indes sur l'autorité de saint Gaudens et des écrivains ascétiques du Portugal; nous nous bornons à faire remarquer que l'usage de

[1] Bollandistes, mai et juin. — Bénédictins, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 87. — *Encyclopedia Heraldica*, III, pl. 82, 83. — Art de Vérifier les Dates, VI, 550. — Favyn, Théâtre d'Honneur, II, 1185, 1217, 1180, 1182. = [2] Gaignières, Recueil de la Biblioth. Royale, II. = [3] J. Osorius, Histoire de Portugal, L. IV, ch. 19. — Favyn, I, 318; II, 1265, 1264, 1124.

terminer les croix par des fleurs de lis est aussi ancien qu'il fut universel, et qu'il commença même dès l'établissement de la foi chrétienne, puisqu'il se lie dans la pensée avec le martyre, véritable ou supposé, de saint Thomas, dans l'année 75 [1].

A l'égard de l'ordre militaire et religieux d'Avis, il doit son origine à Alfonse I[er], roi de Portugal, qui l'institua en mémoire de la conquête d'Evora sur les Maures en 1147. La croix est fleurdelisée de sinople, et en pointe deux oiseaux de sable affrontés.

Il faut dire cependant que Spallart donne des croix de Calatrava, d'Alcantara et d'Avis, d'une autre forme que celles de Favyn et de l'*Encyclopédie héraldique*, et qui sont sans fleurs de lis.

Garcia IV, roi de Navarre, créa en 1048, en l'honneur de la Vierge, un ordre du lis. Mais l'insigne était un lis, fleur, et non une fleur de lis [2].

Dans le chapitre où nous traiterons de la fleur de lis chez les Arabes, nous parlerons des belles fleurs de lis des Sarrasins à Cordoue.

[1] JUAN, Histoire des Indes, L. II, ch. 2. — SAINT GAUDENS, *Sermo* 17. = [2] *Encyclopedia Heraldica*, III, pl. 62. — Art de Vérifier les Dates, VII, 12. — SPALLART, VI, 203, 205, 207. — GAIGNE, Dictionnaire des Ordres de Chevalerie. — H. DEFÉRANDT, Notice sur les Lis. — *Encyclopedia Heraldica*, III, pl. 83.

CHAPITRE V.

FLEURS DE LIS EN ITALIE.

Lorsque les Français, sous la conduite de Charles VIII, portèrent leurs armes victorieuses en Italie, des contrées entières de ce pays s'empressèrent d'adopter les insignes du nôtre. Ainsi une médaille d'argent avec ces mots, *Carolus rex, Pisanorum liberator,* frappée à Pise en 1494, en l'honneur de Charles VIII, porte l'écu de France à trois fleurs de lis. Une pièce en bronze émise pour la même circonstance, porte le même écusson. Au revers, est un P entouré de la légende *Pisana civitas.* En 1495 la ville d'Aquila et toute l'Abruzze, en 1494 le reste du royaume des Deux-Siciles et la ville de Milan, en 1507 la république de Gênes, par un décret du mois de mai, joignirent les armes de France aux leurs. Il n'y a rien là que de très naturel : tout retentissait alors en Italie de la gloire française. Mais ce qui doit intéresser davantage notre orgueil national, c'est de trouver les fleurs de lis dans cette contrée dès les temps les plus anciens, et à une époque où l'on ne peut les croire imposées par la terreur de nos armes[1].

Benoît XII, élu pape à Avignon en 1334, et qui mourut en 1342, avait trois fleurs de lis dans ses armes.

[1] MURATORI, *Antiquit. Italicæ medii ævi*, II, 721.

Il ne les tenait point de sa naissance; il était fils d'un boulanger.

Jean XXII, né à Cahors de parens pauvres, fut élu à Avignon en 1316. Muratori donne de lui une monnaie d'or : d'un côté est la figure de saint Jean, et de l'autre la fleur de lis de Florence, avec la légende *Sanctus Petrus*.

Nicolas IV, Jérôme d'Ascoli, élu tout d'une voix en 1288, et malgré lui, prit les trois fleurs de lis d'or.

Martin IV, Simon de Brion, né en Touraine, élevé malgré lui aussi au siége pontifical, en 1281, portait le semé de France. Il ne tint point à lui que les auteurs du massacre des Vêpres Siciliennes ne fussent punis.

Clément IV, Guy Foulques, pape en 1265, fut élevé contre sa volonté comme les précédens. Il était ami de Saint-Louis : il prit six fleurs de lis par 3, 2, 1, et en mémoire de ce qu'il avait été six ans son conseiller d'état.

Urbain IV, Jacques Pantaléon, s'éleva par son mérite de la condition la plus obscure jusqu'au trône pontifical en 1261 : il portait deux fleurs de lis dans ses armes [1].

Léon IX, dont l'Église a fait un saint à cause de sa grande vertu, fut élu en 1049. Un sceau attaché à une bulle de 1051, a sur un côté le mot *Papae,* en légende, et de l'autre *Leonis*. Entre chacune des lettres il y a une fleur de lis, c'est-à-dire cinq d'un côté et six de l'autre. Il n'est pas indifférent de faire remarquer

[1] Le président NOINTEL, 127, 172, 288, 239, 63, 113. — MURATORI, Antiq., II, 573. — FRISON, *Gallia Purpurata*, p. 36. — WLSON DE LA COLOMBIÈRE, Science héroïque, ch. 25.

que la date de 1051 correspond au règne de notre Henri I[er] [1].

On connaît des sceaux de la dynastie normande qui érigea le duché de Sicile en royaume, dynastie qui commença en 1130 dans la personne de Roger, et qui finit en 1194 par Guillaume III. On y voit des globes impériaux et des fleurs de lis [2].

A des diplômes de Rodolphe, de Hugues et de Lothaire, rois en Italie dans la première moitié du x[e] siècle, sont attachés des sceaux à fleur de lis [3].

Hugues I[er], comte de Provence, fut appelé par les Italiens et reconnu roi à Pavie en 926. Quatre ans après il s'associa Lothaire son fils. L'un et l'autre donnèrent des chartres en 941 et 942. Sur le sceau de l'une d'elles les deux princes sont en regard tenant chacun un sceptre à fleur de lis, et trois fleurs de lis semblent fichées dans leurs cheveux [4].

Le royaume de Lombardie, qui a duré deux cents ans, s'est éteint par la conquête que Charlemagne en fit vers 775. Un bas-relief de Monza en Italie représente des rois et des reines de cette époque avec des couronnes fleurdelisées. Au revers d'une monnaie de Luitprand, qui régnait encore en 742, un ange porte une haste ou long sceptre terminé par une fleur de lis. Paul Diacre donne un couronnement de ce prince : la

[1] Zyllesius, *Defensio abbat. Sancti Maximini*, p. 38. — Bénédictins, Nouveau Traité de Diplomat., IV, 302. = [2] De Vaines, Dictionnaire de Diplomat., II, 279. — Nouveau Traité de Diplomatique, IV, 189, 194. = [3] Muratori, *Antiq. medii ævi*, II, 44. — Art de Vérifier les Dates, VII, 292. = [4] Nouveau Traité de Diplomat., IV, 188.

couronne est à trèfles, mais le sceptre a une fleur de lis bien distincte[1].

L'un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque Royale est sans contredit *l'Ystoire de li Normant*, que la Société de l'Histoire de France vient de publier pour la première fois. M. Champollion-Figeac, éditeur de ce manuscrit pour la Société, ne fait point de doute qu'il n'ait été exécuté en Italie, vers la fin du XIII[e] siècle, c'est-à-dire au temps de Philippe-le-Bel. La miniature qui est à la première page est divisée en huit compartimens ou cartouches contenant divers sujets de la Bible; le quatrième est la création de l'homme; dans le sixième, Adam et Ève sont au pied de l'arbre au fruit défendu. Ces deux sujets reposent sur un fond à fleurs de lis très rapprochées. Nous en donnons un groupe, *Pl. XVIII*, 229[2].

Florence avait de temps immémorial une fleur de lis de forme particulière que nous avons souvent citée. Nous avons dit qu'elle s'enorgueillissait d'en être redevable à Charlemagne. La couronne des grands-ducs de Toscane est ornée par-devant d'une fleur de lis, qui figure aussi sur les florins d'aujourd'hui et que tout le monde connaît[3].

La croix de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane a une fleur de lis dans chaque angle[4].

Les édifices du grand-duché sont couverts de fleurs de lis héraldiques, et l'église basse de Fiesole, qui remonte peut-être au XI[e] siècle, et où elles sont sculptées

[1] MURATORI, *Rerum Italicar. Scriptores*, I, 460, 509. — PAUL DIACRE, *De Gestis Langobardorum*. = [2] MS. de la Bibliothèque Royale, n° 7135. — CHAMPOLLION-FIGEAC, l'Ystoire de li Normant, ij. = [3] MÉNESTRIER, Usage des Armoiries, I, 297, 327. = [4] *Encyclopedia Heraldica*, III, pl. 25, 109.

fusion, est un exemple de l'ancienneté de l'emploi
en faisait dès les temps les plus reculés.

tombeau de Jeanne, reine de Naples, qui avait ssassiner son mari, se voit encore depuis 1345 la belle église de Sainte-Claire à Naples. La rentation de la reine porte un manteau parsemé de de lis.

llemin a donné le dessin d'une petite porte de se d'Altamura au royaume de Naples; elle est surée d'un écusson à fleurs de lis; mais il n'en donne ı date. Ces fleurs de lis sont doubles, comme le e que les anciens mettent dans la main de leurs ités, *Pl. XIX*, 231.

croix de l'ordre de Saint-Janvier a une fleur de ns chaque angle, comme celle de Saint-Étienne oscane [1].

ı artiste qui avait une couronne à représenter ne ait rien de mieux pour la faire belle que de l'orner urs de lis. Maso-Finiguerra, de Florence, sculpet orfèvre, habile dans l'art de nieller, et célèbre ut pour avoir inventé, en 1452, l'impression des ıpes sur des planches de métal gravées en creux, uerra, dans un nielle dont l'épreuve originale est Bibliothèque du Roi, et qui représente une adora-des mages, donne aux trois Rois une couronne à de lis [2].

ns le recueil de Gaignières, il y a un jeu de cartes nnées : on y voit des fleurs de lis dans les armes de ne, de Parme et de Naples.

ALERY, Voyage en Italie, III, 336. — WILLEMIN, 34e livr. — :lopedia Heraldica, III, pl. 99. = [2] ÉMERIC-DAVID, Biog. univ., t *Finiguerra*. — DUCHESNE, Essai sur les Nielles, p. 144.

CHAPITRE VI.

FLEURS DE LIS CHEZ LES GRECS DU MOYEN AGE.

La même cause, c'est-à-dire la bravoure française, qui a naturalisé les fleurs de lis en Italie, en a couvert la Grèce. Nous ne ferons point ici l'histoire de nos brillantes expéditions dans cette contrée célèbre, nous nous contenterons de parler de quelques uns des lieux qui portent, par l'empreinte des fleurs de lis, des preuves irrécusables de notre passage ou de notre domination. L'époque de Ville-Hardouin est écrite avec ces nobles caractères sur la façade du monastère de Vourkano, situé à Messène, sur le mont Ithôme; elles y sont de forme oblongue, hautes de huit à dix pouces, pointues et disposées en losange. Voilà plus de six cents ans qu'elles déposent de notre valeur aux mêmes lieux qu'illustra jadis celle des Lacédémoniens, et personne, dans ce pays devenu barbare, n'a pourtant osé nous faire l'insulte de les gratter, tant elles y inspirent de respect encore [1].

« J'ai vu, à Nicosie en Chypre, » nous écrit M. Poujoulat, « dans une église des Arméniens bâtie sur « l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Dominique, des tombes bordées de petites fleurs de lis. Dès « le commencement du XVI[e] siècle, l'église des Domi-

[1] M. DUBOIS, Musée Charles X. — THUCYDIDE, L. I, ch. 103.

« nicains était devenue la sépulture des princes et des « principales familles du royaume latin de Chypre. C'est « en soulevant par hasard le tapis du pavé de l'église « arménienne, que nous reconnûmes toutes ces tombes « latines avec les images des morts qu'elles renferment « et tous les attributs de notre vieille monarchie, des « fleurs de lis, des couronnes et des croix gravées sur « les pierres sépulcrales.

« J'ai vu partout à Rhodes, et surtout dans la rue qui « se nomme encore *des Chevaliers*, des fleurs de lis « gravées sur la pierre.

« Toutes ces fleurs de lis sont gravées à peu près de « la même manière que celles que nous retrouvons sur « les vieux monumens de France [1]. »

Nous avons déjà cité les Français et les Vénitiens scellant leurs actes à Constantinople avec un sceau fleurdelisé.

Il ne suffit pas de voir les fleurs de lis naturalisées dans l'Orient par suite des établissemens que les croisés y formèrent, il faut encore chercher si on ne les y trouverait pas avant l'apparition des croisés français.

Parmi les manuscrits grecs de la Bibliothèque Royale, nous en avons remarqué un provenant originairement de la Bibliothèque de Coislin. C'est un choix de compositions de saint Jean-Chrysostôme fait pour l'usage personnel de l'empereur Nicéphore-Botoniate, qui régnait en 1080, en même temps que Philippe Ier chez nous. Il est orné de quatre miniatures, aujourd'hui un peu usées. Dans toutes, l'Empereur est entièrement vêtu de bleu, et

[1] M. POUJOULAT, sa lettre, 13 avril 1835. — MICHAUD et POUJOULAT, Correspondance d'Orient, IV, 75, 12.

dans l'une, son manteau est couvert d'ornemens a milieu desquels on distingue des fleurs de lis, qui so bien plus apparentes dans les gravures de ces planch dont le catalogue du fonds de Coislin est enrichi [1].

Ces miniatures ont cela de précieux, qu'elles pou ront être consultées utilement aussi, par quiconq voudra trouver aux cartes à jouer une origine oriental

Il existe aussi à la Bibliothèque Royale un magnifiq manuscrit grec, dont les savans font remonter la da au xe siècle. C'est un recueil de psaumes écrit à Con stantinople et orné de plusieurs miniatures : l'une, sixième, représente l'inauguration de David; il est por sur un pavois ou bouclier; le sceptre qu'il tient se te mine par une espèce de fleur de lis fort en usage à cet époque à Constantinople. On voit plusieurs autres fleu de lis dans ce tableau; les unes, *Pl. XVIII*, 232, su la plate-forme et au sommet d'une maison; une aut dans le fronton d'un édifice, *fig.* 233. Nous les preno sur l'original même.

Il y a aussi des fleurs de lis dans le cinquième dessi et dans le septième, le David a des fleurs de lis sur so manteau violet. Enfin, à la miniature du folio 432, l fleur de lis figure comme ornement d'architecture à l même place que dans la cinquième et la sixième.

Ce manuscrit a toute l'authenticité d'une médaille, ce n'est plus encore, et il n'est pas indifférent de fai remarquer qu'en le supposant seulement de la fin (xe siècle, il serait contemporain de Hugues-Capet [2].

Un manuscrit grec du ixe siècle et plus préciséme

[1] Bibliothèque Royale, MS., fonds de Coislin, n° 79. = [2] Bibl thèque Royale, MS. G., 139.

de 886, nous fait voir au temps de Charles-le-Gros, usurpateur de la couronne, les fleurs de lis très distinctes dans un cartouche dont nous donnons la figure, *Pl. XVIII*, 234[1].

Nous avons annoncé que nous mettrions à contribution le musée de M. Dusommerard pour les monumens byzantins. Le premier que nous citerons sera un petit coffret en cuivre émaillé; il est orné d'un écusson, dans lequel on voit une épée et un trèfle fort semblable à une fleur de lis. La particularité qui distingue le plus ce coffret, c'est qu'il porte une date en chiffres romains, celle de 1209.

Un reliquaire du XIIIe siècle aussi, a deux couronnes à fleurs de lis. Mais le plus précieux pour nous, sans contredit, est un ciboire en cuivre émaillé. Les ornemens dont il est couvert représentent alternativement un rond dans lequel est un oiseau fantastique, paon ou coq, et une fleur de lis renversée, comme nous en avons déjà cité. Nous donnons, *Pl. XIX*, 235, une de celles de ce ciboire. Cette forme de fleur de lis se retrouve dans une vignette au folio 273 du manuscrit grec G, 139, que nous venons d'invoquer.

[1] Bibliothèque Royale, Gr., 510, MS.

CHAPITRE VII.

FLEURS DE LIS CHEZ LES GÉORGIENS.

Il a été imprimé à Moscou, en 1742, une Bible géorgienne. M. Brosset, à qui les langues du Caucase sont familières, a dit à ce sujet [1] : « Comme il ne faut « rien négliger de ce qui peut expliquer les croyances « et les usages des peuples que les travaux des littéra- « teurs n'ont pas fait connaître, nous remarquerons « qu'après la préface de la Bible les éditeurs ont placé « une vignette assez grossièrement travaillée : le fond « est rempli par une robe à manches; au-dessous sont, « d'un côté le globe surmonté de la croix grecque, et de « l'autre la balance, emblème du pouvoir et de la justice « des rois géorgiens : deux lions debout au-dessus de « ces insignes semblent les défendre; plus haut sont « placés en sautoir, un sabre nu et un sceptre, où, chose « remarquable, on aperçoit une fleur de lis telle abso- « lument que la porte le sceptre de nos rois..... »

Enfin, cette curieuse vignette, qui n'est autre chose que l'écusson des armoiries des rois de Géorgie, est terminée au sommet par une couronne royale à fleurs de lis, surmontée d'une croix grecque. L'inscription tracée autour de la robe indique que c'est la robe de J.-C. elle était sans coutures [2].

[1] Brosset, Journal de la Société Asiat., II, 46, 227. = [2] Saint Jean, ch. XIX, v. 23, 24. — Histoire de la Sainte-Robe, 1703, in-1

Ces armes sont, à peu de chose près, celles de M. le comte A. de Saint-Priest, dont nous possédons une représentation, ainsi qu'un *fac simile* de la vignette de la Bible. Toutefois, c'est sur la vignette originale même que nous avons dessiné le sceptre des rois géorgiens dont nous donnons la figure, *Pl. XIX*, 236.

Feu Klaproth a contesté à M. Brosset la fidélité de son *fac simile* et la présence des fleurs de lis dans les armoiries géorgiennes; mais c'est à tort. Sa description et sa gravure sont de la plus scrupuleuse exactitude.

On dira peut-être qu'une Bible du XVIIIe siècle ne prouve rien : sans doute; mais les armoiries sont anciennes. D'ailleurs, notre but étant de faire concourir les fleurs de lis de la Géorgie à prouver seulement leur universalité, la date importe moins.

M. Brosset a cité aussi une carabine géorgienne qui portait l'empreinte de fleurs de lis damasquinées, dont il connaissait le propriétaire [1].

[1] Brière, Prix de Volney, 85.

CHAPITRE VIII.

FLEURS DE LIS CHEZ LES ARABES.

Les fleurs de lis se trouvent en si grand nombre dan les contrées habitées par les Arabes, qu'il n'y a point à douter que ces peuples ne les possédassent long-temp avant les irruptions des croisés. L'une des merveille du Musée Charles X est un vase arabe de cuivre da-masquiné en argent. Piganiol dit qu'il fut exécuté e 1166, pour le baptême de Philippe-Auguste : mais Mil lin le fait remonter jusqu'en 897, se rangeant en cel au sentiment de Denis Godefroy, contre Saint-Foix e Piganiol. Il pense même qu'il pourrait avoir fait parti des présens envoyés à Charlemagne en 807, par le ca life Haroun-al-Rechyd. Le nom impropre de baptistè de Saint-Louis qu'il porte, quand il devrait s'appel fonts baptismaux, indique toujours qu'il était en Fran avant la naissance de ce prince. Il a souvent été em ployé au baptême des enfans de nos rois, soit sur pla à Vincennes, soit dans les châteaux royaux où on transportait. Lors de la spoliation des églises il éta à la sainte chapelle de Vincennes, où il courait les pl grands risques d'être volé, lorsque M. Alex. Lenoir e le crédit de se le faire livrer, et l'on peut bien dire q c'est à ce vénérable patriarche de l'archéologie nati nale que nous sommes redevables de sa conservatio

A l'égard des fonts qui servirent réellement au baptême de Saint-Louis, ils étaient à Poissy, où la cérémonie eut lieu : Montfaucon les a gravés [1].

Le procédé de fabrication du vase de Vincennes, les costumes des personnages, les sujets représentés, l'inscription qu'il porte, tout indique une origine orientale; et il ne restera plus de doute à ce sujet, si l'on se rappelle que le moine Théophile, que nous avons cité, vante les Arabes précisément à cause de leur supériorité dans la ciselure et les incrustations.

L'inscription, traduite par Langlès, dit : *Ouvrage de Mohammed, fils d'Abzeny : qu'il lui soit fait pardon!* Quant à l'usage primitif, on ne peut guère l'inférer, même d'après la variété de sujets des bas-reliefs. Celui du fond intérieur est tout en poissons comme quelques plats de Bernard de Palissy. Le bord supérieur de l'évasement intérieur offre des combats et des chasses entre quatre médaillons à trois figures chaque, dont deux ont été remplacés ou recouverts dans des temps postérieurs par un écusson aux armes de France, que nous n'avons point à examiner. Extérieurement règne un bas-relief circulaire beaucoup plus haut que celui du dedans, et entrecoupé de quatre médaillons remplis par un cavalier. Le reste du bas-relief est consacré à des sujets de guerre entre des chrétiens et des musulmans, mais où les chrétiens sont toujours humiliés et vaincus, et cette circonstance est la plus forte preuve

[1] Piganiol, Description de la France, IX, 508. — Denis Godefroy, Cérémonial français, II, 176. — Saint-Foix, Essais sur Paris, II, 139. — Millin, Antiquités nationales, II, n° 10. — Montfaucon, Mon. franç., II, pl. 19.

qu'on puisse donner de son origine étrangère. Ce bas-relief est encadré absolument comme la tapisserie de Bayeux par deux bandes ou bordures étroites représentant aussi des animaux en pleine course; or, c'est par ces bandes que ce beau vase se rapporte à notre sujet. Chacune d'elles est entrecoupée de quatre fleurs de lis enfermées dans une boucle ronde en manière d'écusson, que forment par leur réunion quatre filets dont les animaux en course sont encadrés.

Millin, sans doute de l'intercalation moderne des écussons aux armes de France, conclut que les huit fleurs de lis du dehors sont intercalées aussi. Nous avons examiné scrupuleusement l'objet, et nous nous sommes assuré qu'il n'y a jamais eu dans les boucles autre chose que ces fleurs de lis. Quelques unes sont à demi enlevées et l'on voit bien qu'il n'y a pas sur le fond, désormais découvert, la moindre trace d'un travail antérieur. Or, le vase étant incontestablement arabe, il en résulte que les fleurs de lis sont arabes aussi. Nous en donnons une, *Pl. XIX*, 237, et nous l'enfermons dans la boucle des filets d'encadrement.

Les anciens monumens prouvent leur authenticité les uns par les autres et témoignent de leur âge par la comparaison. Aux critiques donc qui nieraient que les fleurs de lis du baptistère de Saint-Louis fussent du temps, par l'unique raison que les Arabes ne pouvaient les connaître, nous répondrions en invoquant, entre autres témoignages, les médailles sarrasines de la fin du XIII[e] siècle. Nous en donnons une de cette époque, *Pl. XIX*, 238; elle a été frappée à Hamat, sur l'Oronte, en Syrie, et fait partie du cabinet de M. le duc de Bla-

cas, qui en possède plusieurs semblables. La fleur de lis y est aussi évidente que dans le sceau de 1217 de Godefroy Ingoulf, *Pl. VII*, 86, et que dans deux médailles données par M. Cousinery; s'il ne sait à quel prince croisé les attribuer, il les range du moins parmi celles qui ont été certainement frappées en Orient [1], *Pl. XIX*, 239, 240. Les fleurs de lis des pavés très anciens de Jumièges et de Caen, que nous avons citées, ont aussi de l'analogie avec celles de notre vase.

Trois voyageurs également chers à notre cœur de Français, M. de Géramb, M. Michaud et M. Poujoulat, visitaient récemment l'Orient et à la même époque. Deux d'entre eux y ont vu des fleurs de lis arabes. « Hors des « murs de la porte Orientale de Damas, M. Tustet me « montra la fenêtre ou l'espèce de créneau par lequel « les chrétiens, avertis que les Juifs voulaient tuer saint « Paul et gardaient jour et nuit les portes afin qu'il « ne pût échapper, le descendirent le long de la muraille « dans une corbeille. Sur une des pierres de cette mu« raille, je remarquai avec une extrême surprise une « grande fleur de lis en relief. Je suppose qu'elle date « des croisades. Personne n'a pu me donner à ce sujet « des éclaircissemens précis [2]. »

M. Poujoulat nous écrit précisément à l'occasion de cette fleur de lis : « J'ai vu à Damas, à peu de distance « de la porte Saint-Paul, *Bab-Boulos*, appelée aussi « la porte Orientale, une fleur de lis en bas-relief, po« sée dans un vieux mur. Le bas-relief, de forme presque « carrée, présente deux pieds et demi ou trois pieds de

[1] COUSINERY, dans Michaud, Histoire des Croisades, V, 525.
[2] MARIE-JOSEPH DE GÉRAMB, trapiste, Pélerinage à Jérus., II, 395.

« dimension. Comme la ville de Damas n'a jamais ap-
« partenu aux Latins, il est évident que la fleur de lis
« voisine de la porte Saint-Paul est sortie de mains mu-
« sulmanes. Il existe des médailles arabes frappées à
« Damas dans le XIIIe siècle, et qui portent des fleurs
« de lis. Il peut se faire que le prince musulman de Da-
« mas qui les a fait frapper ait fait faire le bas-relief
« dont il est ici question. Ainsi la fleur de lis était de-
« venue l'armoirie d'un prince musulman : emprunt
« évidemment fait aux princes croisés du XIIe et du
« XIIIe siècle [1]. »

M. Poujoulat a vu aussi des fleurs de lis à Thécua, près de Bethléem. Il ne reste plus de cette ville, où naquit le prophète Amos, qu'une trentaine de citernes à demi ruinées ; une fontaine baptismale en porphyre où brillent encore des fleurs de lis, indique la place de l'ancienne église de Saint-Nicolas. Ces fleurs de lis rappellent en effet que Thécua fut une ville française [2].

Ne faire remonter la fleur de lis chez les Arabes qu'au temps des croisés, c'est de la modération. Il existe des monumens orientaux qui autoriseraient à l'y supposer plus ancienne. C'est une croyance de l'islamisme que Mahomet, pendant une nuit nommée *Leilat al Meé-rage*, ou nuit de l'Ascension, partit de Jérusalem pour aller au ciel. Il montait un animal d'une taille moyenne entre l'âne et le cheval et qui est nommé *al Borak*, c'est-à-dire resplendissant, éclatant. Cet animal, appelé quelquefois jument, figure souvent sur des ustensiles de cuivre connus chez les Arabes sous le nom de mi-

[1] POUJOULAT, sa lettre du 13 avril 1835. — [2] MICHAUD et POUJOULAT, Correspondance d'Orient, V, 197 ; VI, 161.

roirs magiques. Le cabinet de M. Marcel en contient plusieurs. Dans l'un il y a une fleur de lis placée entre deux représentations de la jument Borak, et nous en donnons la figure, *Pl. XIX*, 241. Mais ce qui ajoute à l'intérêt, c'est que ce miroir, par la forme des lettres qu'il porte, remonterait au temps d'Haroun-al-Rechyd. Nous l'invoquerons plus tard [1].

Une pareille ancienneté ne doit pas être un sujet d'étonnement, d'après ce que le père Sicard écrivait en 1716 au comte de Toulouse : « L'église Sainte-Croix, « dite autrement le monastère d'Abouphané, est située à « six ou sept lieues de Mellavi, au pied d'une montagne, « dans le désert de Nitrie, célèbre dans l'histoire ecclé-« siastique par ses solitudes et ses solitaires; cette église « est ornée de vingt et une colonnes de marbre. Onze de « ces colonnes soutiennent la nef et dix environnent « l'autel. Les murailles sont peintes, du bas en haut « d'une infinité de croix, toutes différentes de formes « et de couleurs, ce qui offre un spectacle agréable aux « yeux. J'en remarquai une formée par quatre fleurs de « lis très bien dessinées. Il faut que ces fleurs de lis « soient très anciennes et peintes avant le VIIIe siècle, « c'est-à-dire avant la conquête de l'Égypte par Omar. [2] »

Il est donc naturel que le sentiment de la fleur de lis se retrouve partout dans l'Orient, sur les monumens publics, les armes de guerre, les monnaies, les manuscrits, etc.

Si l'on ouvre le grand ouvrage de la commission

[1] D'Herbelot, Bibliothèque orientale, au mot *Borak*. = [2] Choix de Lettres édifiantes, V, 313.

d'Égypte, on la verra couronner tous les édifices sarrasins du moyen âge, précisément comme à la cathédrale de Rheims. Nous citerons particulièrement les planches 29, 48, 65, de l'état moderne, T. I, et nous en donnons nous-même un exemple, *Pl. XIX*, 242. Les Sarrasins, en passant en Espagne, y ont porté cet ornement, comme le prouve encore un mur à la cathédrale de Cordoue, ancienne mosquée bâtie vers 800, par Abdérame Ier, et par Issen, son fils. Nous donnons le gracieux couronnement de ce mur, *Pl. XIX*, 243 [1].

Nous avons trouvé dans les vignettes d'un manuscrit arabe de la bibliothèque de M. Marcel, l'ornement que nous gravons, *Pl. XIX*, 244, et nous en avons vu d'à peu près semblables dans plusieurs miniatures de corans très anciens.

M. Marcel possède aussi un sabre arabe, dont l'inscription incrustée en or sur la lame, dit qu'il a appartenu à Beybars II, surnommé Djâchenkyr, mort en 1309; dans les ornemens incrustés sur cette lame, il y a une fleur de lis.

Tous ces objets ne sont pas, il est vrai, des fleurs de lis pures; mais, à coup sûr, ce sont les fleurs de lis qui en ont été le type.

[1] Lussy, son portefeuille.

CHAPITRE IX.

FLEURS DE LIS CHEZ LES JUIFS DU MOYEN AGE.

Si l'on trouve tant de preuves de l'existence des fleurs de lis chez les Arabes du moyen âge, il ne paraîtra pas étrange de les trouver à la même époque chez les Juifs de l'Orient. C'est encore le cabinet de M. Marcel que nous allons invoquer. Il est possesseur d'un livre hébreu manuscrit, grand in-4°, fort ancien, qui a pour objet la science cabalistique et l'astrologie judiciaire, et dont il fit l'acquisition à la synagogue d'Alexandrie durant l'expédition d'Égypte. L'examen qu'en a fait M. Cahen, savant hébraïsant, le porte à croire que ce livre, fort endommagé par le temps, il est vrai, remonte à l'année 1300 environ. Le papier est de chiffe, les marques de fabrique sont variées : les unes sont des lances croisées; d'autres des cœurs contenant une croix, d'autres encore trois croissans de grandeurs différentes. L'écriture en est très lisible : les images sont nombreuses; mais il y en a une qui revient souvent, c'est celle d'un coq placé entre le soleil et la lune et becquetant un épi qui s'élève de terre.

Deux de ces images ont un rapport direct à notre sujet : la première représente une suite de fleurs de lis florentines l'une sur l'autre, ou plutôt sortant l'une de l'autre à la manière des fleurs prolifères, comme on le voit, *Pl. XIX*, 245.

L'autre est un grand chandelier à sept branches remplissant toute la page et ressemblant assez à celui qui est sculpté sur le bas-relief de l'arc de Titus à Rome. Ce qui le rend très remarquable, c'est qu'immédiatement sous le godet ou lampion de chaque branche qui contient la matière combustible, il y a une fleur de lis héraldique la mieux caractérisée. Il y en a deux autres semblables dans les ornemens du pied du chandelier. Nous en donnons la figure, *Pl. XIX*, 246.

Quoique ce livre curieux soit écrit presque entièrement sur papier, plusieurs feuilles cependant sont en parchemin, circonstance au surplus qui se remarque dans d'autres livres, et c'est sur une de celles-ci que le chandelier est dessiné.

Dans quelques monnaies samaritaines on trouve des emblèmes qui se rapprochent de la fleur de lis [1].

[1] BAYER, *de Numis hebræo-samaritanis.*

CHAPITRE X.

FLEURS DE LIS A LA CHINE.

L'exemple curieux d'une fleur de lis à la Chine est fourni par l'ambassade anglaise de lord Macartney à Pékin. William Alexandre, qui en était le dessinateur, a représenté l'empereur Kian-Loung assis dans un fauteuil dont le dossier terminé en pointe est surmonté d'une fleur de lis, et c'est ainsi qu'il est figuré dans l'ouvrage de M. Baillot de Malpierre, intitulé *la Chine, mœurs, usages, coutumes*, etc. Nous donnons ce fait avec d'autant plus de confiance, que, surpris nous-même de son existence, nous avons dû faire des recherches pour nous assurer qu'il était exact. Nous savions que la traduction française de l'ambassade à la Chine, publiée en 1798 par Castéra, était ornée d'un portrait évidemment copié sur celui que William Alexandre avait publié et dans lequel cependant le fauteuil de l'Empereur n'avait point l'ornement de la fleur de lis, et nous n'étions pas sans quelqu'incertitude. La loyauté de M. de Malpierre l'a toute dissipée. Il nous a ouvert ses portefeuilles, nous avons examiné ses originaux et nous avons reconnu, par exemple, que celui qu'il a suivi pour l'empereur chinois, est daté de Londres en janvier 1814. Que si l'on nous demande le motif de la suppression dans l'édition française de la fleur de lis du

fauteuil, nous n'en pouvons supposer d'autre que l'aversion personnelle du traducteur pour cet insigne de la royauté, et nous déduisons cette aversion de son langage. « C'est aux Français républicains, » dit-il, « à obtenir « un si généreux succès : ils iront bientôt dans Londres « venger et l'Europe et l'Asie. » Le succès pronostiqué ici avec une jactance aussi inouïe, était d'empêcher les Anglais de commercer avec la Chine [1] !

Maintenant, comment expliquer la présence de la fleur de lis à la Chine, si ce n'est par l'idée universellement attachée à son illustration, idée puisée par les souverains de ce royaume dans la fréquentation des savans jésuites français à leur cour? *Pl. XX*, 248.

Dans une peinture chinoise moderne représentant un combat de guerriers à cheval, on remarque, au milieu, des figures du gros de l'armée, un étendard dont la lance terminée par une fleur de lis se distingue de toutes les autres lances, qui ne sont que des fers simples et droits, comme le javelot, *Pl. XX*, 249.

Entre autres choses précieuses rapportées du Japon par M. Titsingh, qui avait été gouverneur de Tchinsorá pour les Hollandais, il y a un livre de peintures consacrées à la représentation d'objets de la vie civile de ce pays. Dans un convoi funèbre, un Japonais porte la lance du défunt, grand du pays. Le fer de cette lance représente assez exactement la fleur de lis, *Pl. XX*, 250.

Si ces deux figures de fleurs de lis ne se trouvaient pas précisément à l'extrémité d'une lance ou d'un sceptre, nous n'en parlerions point [2].

[1] Castéra, Voyage en Chine, I, préface, iv. — [2] M. Leber, sa bibliothèque.



CHAPITRE XI.

LES FLEURS DE LIS PORTENT CE NOM CHEZ TOUS LES PEUPLES.

Les premiers auteurs dans lesquels les fleurs de lis soient désignées par ce nom sont de notre nation. Ils ne les ont point appelées simplement des lis, comme on le dirait d'un lis de jardin, mais ils ont dit, Rigord, *Videant signum regale videlicet floribus lilii distinctum*; et Guillaume de Nangis, *consueverunt Reges in suis armis et vexillis florem lilii depictum cum tribus foliis comportare* : dès ce temps reculé le nom n'était pas plus nouveau que la chose [1].

A notre exemple, les Flamands disent en un seul mot *lisblome*, pour fleur de lis; et une preuve que ce mot a été composé exprès pour désigner notre insigne, c'est que nulle part on ne dit fleur de rose, fleur d'œillet, pour exprimer un œillet ou une rose, comme on ne dit pas même fleur de lis, pour ne désigner qu'un lis de jardin.

En Portugal, on dit, *flore de lys*. « *O escudo partido* « *em palla..... et huà bordodura de ouro con quatro* « flore de lys *et quatro folhas de figueira* [2]. »

Les Espagnols se sont créé le mot *flordelise*. On lit dans Moreno de Vargas, « *Las* flordelises *que muchos*

[1] P. Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 278. = [2] Brandao, Armoiries des Nettoa.

« *en España traën en sus escudos, procedieron de mer-*
« *cedes y gracias que los reyes de Francia hizieron a*
« *algunos Españoles que valerosamente le sirvieron,*
« *o por otra causa procedida de la misma casa real de*
« *Francia, adonde es antiquissima esta divisa.* » Cet auteur étranger confirme notre précédente assertion, que les rois de France conféraient les fleurs de lis nationales à titre de récompense et de faveur. Il ne donne point d'autre nom que celui de *flordelises* aux armoiries des Maldonados, des Aldanas, Alvarado, Narvaës, Portas, Niño, etc., *traën cinco* flordelises *en aspa;* c'est-à-dire, ils portent cinq fleurs de lis en sautoir. Lorsqu'il s'agit du lis, fleur, les Espagnols disent ou *azuçenas* ou *lirios*[1].

Les Italiens nomment les lis *gigli*, mais les fleurs de lis, *fiordalisi*. Villani a dit des rois de France; « *porta-*
« *ron l'arme campo azuro, e* fiordalisi *d'oro;* » et le Dante, en parlant de l'entrée de Nogaret dans Anagnie, s'écrie :

« *Veggio in Alagna entrar la* fiordaliso. »

Il faut convenir cependant qu'il ne serait ni exact ni de bon goût de traduire cet autre vers du Dante,

« *Coronati veniandi fiordaliso,* »

par, couronnés de fleurs de lis. C'est évidemment, couronnés de lis qu'il faut dire[2].

Le Tasse parlant du drapeau français dit ;

« . . . . *De' gigli d'oro*
« *Segui l'usata insegna.* . . . . [3]. »

[1] Barnabe Moreno de Vargas, Discours de la Noblesse. = [2] Villani, Histoire. — Dante, *Purgat.*, cant. XX, XXIX. = [3] Tasse, *Gerusalemme Liberata*, cant. I, ott. 37.

Les Allemands ont aussi un seul mot pour dire fleur de lis ; ce mot est *lisch-blum* [1].

Chez les Anglais, s'il n'est question que d'un lis, fleur, on dit, *lilly*. Le *lilium convallium* se traduit par *lilly of the valley*; mais s'il s'agit du lis héraldique, on dit invariablement *flower de luce*; c'est alors une phrase ou une expression bilingue, car si *flower* est anglais, la particule *de* est française, et le substantif *luce* est presque français aussi. Enfin si l'on a égard à la prononciation anglaise du mot *luce*, qui est *louce* ou *lousse*, on ne pourra pas n'y point trouver quelque analogie avec le mot éminemment français, *Loïs*, ou *Louis* [2].

Jean Willim, poursuivant d'armes, dit du chevalier Henry Fanshaw, « *He beareth or a cheveron Betwene* « *three flowers de luce sable*; » et en parlant des fleurs de lis ; « *the flowerdeluce is of most esteem, having* « *been from the first bearnig, the charge of a regal* « *escutcheon, originally borne by the french kings.* » La fleur de lis est en grande estime depuis son origine; parce qu'elle est l'ornement de l'écusson des rois de France [3].

[1] Piganiol de la Force, Description de la France, I, 30. = [2] Sp. Smith, sa lettre. = [3] J. Willim, *Display of herald.*

CHAPITRE XII.

FLEURS DE LIS A LA BOUSSOLE DES DIVERS PEUPLES ET PROUVANT L'ORIGINE FRANÇAISE DE LA BOUSSOLE.

Il est des choses, même importantes, sur lesquelles on a beaucoup écrit sans que l'on ait pu cependant fixer la date de leur origine, ni par conséquent le nom de leur inventeur : de ce nombre sont la boussole et les cartes à jouer. Nous allons parler de ces deux choses, mais seulement pour les faire concourir à notre but, c'est-à-dire à l'illustration de la fleur de lis.

Il n'est presque pas de nation maritime à laquelle on n'attribue, ou qui ne revendique l'honneur de la découverte de la boussole, comme il n'est pas d'invention qui ait produit des résultats aussi inattendus que celle-là.

Entre toutes ces prétentions, celles des Italiens sont célèbres. Selon eux, c'est un Napolitain, originaire de Pasitano, près d'Amalfi, et nommé Jean Gira, ou Flavio Gioia, qui, le premier, trouva la boussole et suspendit l'aiguille aimantée sur un pivot, en 1302 ou 1303. Ils se fondent pour cela sur ce vers d'un écrivain du XIVe siècle, appelé Antonio de Bologne et surnommé le Panormitain :

« *Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis,* »

et sur cet autre non moins explicite,

« *Inventrix præclara fuit magnetis Amalphis*[1]. »

Les Anglais, parce qu'ils ont peut-être enfermé les premiers l'aiguille et la rose des vents dans une boîte, en anglais, *box* ou *boxel*, réclament, sinon l'invention de la boussole, du moins celle du nom sous lequel cette invention est devenue si célèbre[2].

Les Flamands ou les Allemands ont fourni, disent-ils, le nom des vents, est, sud, nord, ouest, et même ils disputent aux Anglais celui de boussole[3].

On a prétendu que les anciens avaient connu le secret de se guider dans la haute mer par la propriété de l'aimant : que Salomon s'en servit dans le cours de ses expéditions à Ophir : que c'est par la connaissance de sa polarité qu'il faut expliquer ces paroles, embarrassantes en effet, d'Homère : « Les navires phéaciens n'ont « besoin ni de pilote ni de gouvernail comme ceux des « autres nations, mais ils devinent la pensée des hommes : « ils marchent de leur propre mouvement; ils connais- « sent les villes et toutes les contrées de la terre : ils « sillonnent avec rapidité les vagues, et toujours enve- « loppés d'un nuage épais, ils ne redoutent ni les écueils « ni les orages; »

Que Phérécides, dans Athénée, en disant : « Hercule « tend son arc et dirige une flèche sur l'Océan.... Her- « cule pénétra dans ces mers comme la flèche décochée

[1] BRECHMANN, *de Rerum Neapolit.*, 925. — GR. GRIMALDI, *della Bussola*, Recueil de l'Académie de Cortone, III. — MUSANZIO, Tabl. chronolog., tabl. 58, p. 219. — ROBERTSON, Hist. de l'Amér., L. I. = [2] MONTUCLA, Histoire des Mathématiq., I, 527. = [3] GOROPIUS BECANUS.

« d'un arc.... » Que Phérécides, disons-nous, entend par cette flèche la navigation d'Hercule avec le secours de la boussole;

Que Plaute y fait allusion aussi dans ce vers de son *Mercator :*

« *Huc secundus ventus nunc est, cape modo versoriam;* »

Que Caton, en jetant au milieu du sénat romain des figues cueillies à Carthage il y avait trois jours seulement, fournit la preuve que la boussole était connue alors, puisqu'on se hasardait loin des côtes et qu'on naviguait avec tant de rapidité; que les druides, versés comme ils l'étaient dans la philosophie de la nature, ont pu connaître la boussole.... Que.... etc., etc.

Ce corps de prétentions est curieux, sans doute; mais rien n'y repose sur une assertion positive, sur un texte précis; rien n'y peut devenir matière à un examen sérieux, à une critique approfondie. Les anciens ont connu la propriété de l'aimant par rapport au fer, mais sa polarité, non[1].

Si Vossius a dit que les peuples du Nord avaient reçu la boussole des Scythes, qui la possédaient depuis deux mille ans, on peut lui répondre par une preuve, négative il est vrai, mais néanmoins d'une assez grande force : c'est que les nombreuses chroniques ou *sagas* des Scandinaves, dans lesquelles on trouve les détails les plus minutieux sur toutes les connaissances des temps

[1] HOMÈRE, Odyssée, chant VIII. — PLUTARQUE, Vie de Caton. — ABUNDANTIUS COLLINA, *de Acûs nauticæ inventore.* — DE PENHOUET, Recherches sur la Bretagne, 35. — PINEDA. — KIRCHER. — STRUTT, Angleterre ancienne, 25. — DE LARENAUDIÈRE, Analyse de l'ouvrage de Klaproth.

anciens et particulièrement sur celles qui ont rapport à la marine de ces peuples navigateurs, ne contiennent pas la moindre allusion à la boussole[1].

Mais une nation existe, nation étrange en ce qu'elle est à la fois antique et contemporaine, nation qui a tout connu, tout découvert, tout pratiqué dès avant la naissance des sociétés actuelles les plus anciennes, et qui possède la boussole depuis long-temps, c'est la Chine. Ce n'est pas à dire qu'elle y remonte à mille ou deux mille ans avant J.-C., comme Hager a entrepris de le prouver; mais le sentiment des savans missionnaires Mailla, Le Comte, et Gaubil, celui de Barrow et de Macartney, ne laissent aucun doute sur une très grande ancienneté. Enfin un des derniers travaux de feu Klaproth, parfaitement analysé par M. de Larenaudière, vient de démontrer que sous la dynastie des Tsin, c'est-à-dire de 265 à 419 de notre ère, il y avait déjà à la Chine des navires qui se dirigeaient par l'aimant, quoique la plus ancienne description connue jusqu'à présent de la boussole n'y remonte pas au-delà de 1111, et que son usage dans la marine chinoise ne soit indubitable que depuis la fin du XIII[e] siècle (1297)[2].

Voyons maintenant ce qui se passait en Europe vers cette époque, et parlons enfin des prétentions de notre nation à ce sujet. Sans doute Polydore Virgile, qui écrivait en 1500, avait raison de dire qu'on ne connaissait

[1] M. Borring, professeur à Copenhague. = [2] Jos. Hager, *Bussola orientale*. Pavie, 1809. — Gaubil, Histoire de l'Astronomie chinoise. — Barrow, Voyage en Chine, I, 62, 99; III, 277. — Macartney, Voyage en Chine, II, 75. — Klaproth, Lettre sur l'invention de la Boussole, 67, 95.

point l'inventeur de la boussole, *omninò in aperto non est :* mais si nous ne produisons pas le nom de l'inventeur, du moins nous pouvons justifier de cette vérité, savoir que les premières traces de la chose inventée se trouvent dans nos propres écrivains [1].

Vincent de Beauvais cite en 1250 un texte attribué, à tort ou à raison, à Aristote par Albert-le-Grand et dans lequel la propriété de l'aimant, appliquée à la navigation, est clairement expliquée [2].

Brunetto Latini, de Florence, dans celui de ses ouvrages qui a le plus de célébrité, *le Trésor,* parle de la boussole, non comme d'une innovation, mais comme étant alors d'un usage commun. A l'occasion de ce livre nous ferons une remarque honorable pour notre pays : c'est que Brunetto Latini, qui avait été le maître du Dante et que ce grand poète n'en met pas moins dans son enfer et en fort mauvaise compagnie, écrivit son Trésor à Paris entre 1250 et 1260, non dans sa langue maternelle, qui était si belle déjà, mais en français, et il en donne les motifs : « Et se aucuns deman-« doit pour coi chius livres est escris en roumanch, se-« lonc le patois de Franche, puis ke nous sommes « ytalijen, je diroie que ch'est pour deus raisons : l'une « que nous sommes en Franche ; l'autre pour chou que « la parleure est plus délitable et plus kemune à tous « langages. » C'est presque dans les mêmes termes et à la même date, que dans le manuscrit conservé à la bibliothèque Riccardi à Florence, de l'histoire de Venise tra-

[1] POLYDORE VIRGILE, *de Inventoribus Rerum,* L. III, ch. 18. — [2] VINCENT DE BEAUVAIS, *Bibliot. Mundi,* L. VIII, ch. 19. — ALBERT-LE-GRAND, *de Mineralibus,* L. II, traité 3.

duite d'après d'anciennes chroniques latines, l'auteur, Martin Canale, vénitien, déclare dans son introduction qu'il a choisi le français, « par ce que lengue franceise cort « parmi le monde, et est la plus délitable à lire et à oïr « que nulle autre. » Enfin c'est encore ce motif qui, sous Philippe-le-Bel, a fait choisir notre langue au traducteur inconnu de la Chronique des Normands, ouvrage latin de Paul Diacre, historien contemporain de Charlemagne. On a donc eu raison de conclure de faits semblables, que l'universalité de notre langue, comparable à celle de nos fleurs de lis, est antérieure aux chefs-d'œuvre littéraires qui l'ont fixée et même à l'ascendant de nos armes sous Charles VIII. Au surplus, on ne saurait trop s'enorgueillir de voir la langue de nos aïeux, langue qui n'a changé, pour se fixer, que quatre siècles plus tard, préférée à cause de son charme, par des étrangers, par des Italiens même, à la leur, qui était sur le point de produire cependant des chefs-d'œuvre de goût ou de génie sous la plume des Dante, des Boccace, des Pétrarque, etc., etc. Elle n'était donc point barbare, comme on l'entend trop souvent proclamer par les éternels contempteurs des temps anciens de la France [1].

Jacques de Vitry, natif d'Argenteuil et évêque de Ptolémaïs, où il composa, de 1215 à 1220, son Histoire de l'Orient, y fait voir, dans un passage curieux à cause des dates, que la propriété de l'aiguille aimantée passait déjà de son temps pour indispensable à la navigation : *unde valdè necessarius est navigan-*

[1] Brunetto Latini, le Trésor. — Bibliothèque Royale, MS. français, n° 7068, L. I, ch. 13. — Tiraboschi, *Storia della Letter. Italiana*, IV, 303 ; V, 407. — Valery, Voyage en Italie, III, 51.

tibus in mare, et par conséquent qu'elle était d'une connaissance générale et vulgaire [1].

Enfin le poëme de Guyot de Provins, moine de Cluny, composé sous Philippe-Auguste, entre 1190 et 1204, qu'il a nommé *la Bible* par la raison, dit-il, qu'il ne contient que vérité, et qu'il ne faut pas confondre avec la Bible de Hugues de Bercy, le poëme de Guyot de Provins décrit, un siècle avant Gioia, non pas comme une nouveauté, mais, ainsi que Brunetto Latini le fit plus tard avec plus de droit encore, comme une chose usuelle et connue, la propriété de l'aimant et l'emploi que les marins en font. Il parle de l'étoile polaire, alors nommée la *tresmontaigne*, puis il ajoute :

« Celle est atachie et certaine ;
« Toutes les autres se removent,
« Et lor leus eschangent et muevent,
« Mais cele estoile ne se meut.
« Un art font qui mentir ne peut,
« Par la vertu de *la manière* (de l'aimant);
« Une pierre laide et brunière,
« Où li fers volontiers se joint,
« Ont; si esgardent le droit point
« Puis qu'une aguile l'ait touchie,
« Et en un festu l'ont fichie,
« En l'eve la mettent sans plus,
« Et li festus la tient desus;
« Puis se torne la pointe toute
« Contre l'estoile, si sans doute (si directement)
« Que jà por rien ne faussera
« Et mariniers nul doutera......
« C'est un ars qui ne peut fallir..... [2] »

[1] JACQ. DE VITRY, *Historia orientale*, ch. 91. — CHOISEUL D'AILLECOURT, Biographie universelle, au mot *Vitry*. = [2] WEISS, Biographie universelle, au mot *Guyot*. — P. PARIS, dans la lettre de Klaproth, 42. — B. DE ROQUEFORT, État de la Poésie française au XII[e] et au XIII[e] siècle, p. 229. — LEGRAND D'AUSSY, Fabliaux, II, 26. — FAUCHET, 455. — PASQUIER, I, 689. — BARBAZAN, Fabliaux, II, 307.

Ces témoignages sont aussi curieux par leur ancienneté qu'importans par leur source : et ils sont tous et exclusivement fournis par des écrivains français. Mais nul de ces écrivains ne donne de nom et de patrie à l'inventeur, ni de nom et de date à l'invention : nul ne paraît croire que l'emploi de l'aimant appliqué à la navigation fût un art nouveau. Il existait ; voilà tout ce qu'ils nous apprennent. Quand est-il né ? Nul ne répond. Où est-il né ? C'est à la Chine, selon celui-ci ; c'est en Arabie, prétend celui-là ; c'est en Europe, dit un troisième.

L'opinion favorable aux Chinois a de nombreux partisans. Klaproth surtout a fait voir les navires chinois dirigés par l'aimant dès l'an 300 environ de notre ère, et sous la dynastie des Tsin ; la plus ancienne description régulière de la boussole vers l'an 1111 ; et enfin l'emploi certain de cet instrument dans la marine en 1297.

Eh bien, que voyons-nous chez nous-mêmes ? L'aimant cité en 1260, par Brunetto Latini ; en 1250, par Vincent de Beauvais d'après Albert-le-Grand ; en 1220, par Jacques de Vitry ; en 1190, par Guyot de Provins, et certainement la boussole n'était pas nouvelle au temps de Guyot. Elle a donc pu naître également en Europe et en Chine, témoin l'imprimerie et la poudre à canon, et il n'est pas nécessaire de faire intervenir les Arabes, comme quelques uns l'ont fait, pour nous révéler ce qu'on savait déjà : et puis, les Arabes l'ont-ils connue avant nous ?

Les Arabes, peuple éteint aujourd'hui après avoir brillé avant beaucoup d'autres par tous les arts de la

civilisation, les Arabes, en effet, se sont mis aussi sur les rangs dans la question de la boussole, ou plutôt des écrivains européens, tels que Tiraboschi, Andrés, Bergeron et récemment J. Hager, ont réclamé en leur faveur, comme Pineda, Kircher, Court de Gébelin et d'autres l'avaient fait pour Salomon, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, c'est-à-dire avec aussi peu de succès. Renaudot a démontré que nul écrit arabe, pas même le *Trésor de la connaissance des pierres*, par Baïlak el Kibdjak, ne justifiait les assertions de ce peuple, et Chardin ne fait pas difficulté de dire que, s'il a connu la boussole, il l'a reçue d'Europe. En vain, renouvelant les tentatives de J. Hager, voudra-t-on faire passer la boussole de Chine en Arabie; en vain essaiera-t-on d'en dériver le nom du mot arabe *mouassala* que l'on prononce *moussala*, le dard; en vain citera-t-on le manuscrit de Baïlak, où la boussole est bien décrite; ce manuscrit n'est que de 1242; la Bible de Guyot est de 1190, et la boussole est antérieure encore à Guyot de Provins [1].

A défaut des Arabes, d'autres se rejettent sur les Vénitiens, qui auraient reçu la boussole de Marco Paulo, leur compatriote, à son retour de la Chine, où il en aurait appris l'usage. Mais à ce sujet la réponse est la même encore. Le retour de Marc Paul à Venise est de 1260, et les quatre autorités françaises citées sont

[1] Tiraboschi, *Storia della Letterat. Italiana*. — Andrés, *Origin. e progressi d'ogni Letterature*. — J. Hager, *Memor. sulla Bossola orientale*. — Renaudot, Relation des Indes, 290. — Émeric-David, Biographie universelle, au mot *Gioia*.

toutes antérieures à cette date. Donc la boussole était connue quand il revint [1].

Si, de ce qu'au temps de Saint-Louis les navigateurs français, suivant l'aveu de Riccioli, avaient déjà l'usage de l'aiguille aimantée, il fallait en conclure que ce sont les guerres des croisés contre les Arabes qui ont fait connaître la boussole, il y aurait toujours à rechercher si, dans ce grand conflit de la société, cette invention sortit du génie des Africains, ou de celui des Occidentaux, et ensuite si elle est italienne ou française, car le débat ne peut être qu'entre ces deux nations pour l'Europe [2].

Les témoignages pesés par les Pères Bénédictins leur ont paru si favorables à la cause française, qu'ils n'hésitent point à décider la question dans notre sens. Selon eux, la boussole est française d'invention; elle a pu recevoir en différens pays et à diverses époques des perfectionnemens qui sont devenus les motifs de la dispute de priorité, et qui permettent d'en assimiler la découverte à celles du verre, de l'horloge, de la poudre, de l'imprimerie, etc., où plusieurs inventeurs ont eu réellement part: Gioia, par exemple, a pu rendre plus facile, comme le pensent Fournier et Montucla, et par conséquent plus général, l'emploi de cet instrument, et cela seul suffirait à sa gloire; le public a pu regarder le nom de la boussole comme dérivé de l'italien *bussolo*, boîte de buis, de l'anglais *box*, boîte, du français *bussel*, boisseau, ou même du latin *buxula*, petite boîte; les Flamands ont pu fournir les noms des points cardinaux,

[1] Velly, Histoire de France, VIII, 297. = [2] Riccioli, *Geograp. et Hydrog. reformata*, L. XXI, ch. 1.

ce qui importe peu : mais les Bénédictins font une remarque d'une grande importance : c'est que l'usage de tracer une fleur de lis sur la rose des vents est adopté depuis l'origine de la boussole par toutes les nations européennes. Or, cette remarque, si elle n'est point une preuve en forme, est du moins une induction bien forte que l'invention part originairement de chez nous. Velly, Bossut, Bullet, Azuni, le président Nointel, etc., ne font pas difficulté d'admettre comme décisive l'observation des savans Bénédictins, et de considérer la constante présence des fleurs de lis sur les boussoles de tous les pays, comme le sceau de son origine, comme le cachet de la propriété française. On a dit, il est vrai, pour expliquer ce que cette adoption générale a de remarquable, qu'elle provient de ce qu'à l'époque de l'invention de la boussole, les rois de Naples étant de la maison de France, Gioia voulut leur faire honneur de sa découverte en y attachant leurs armoiries. Cela n'est point déraisonnable; mais voilà toujours les fleurs de lis et la boussole, illustres déjà par elles-mêmes, illustrées davantage encore par leur antique et étroite alliance, et pour les fleurs de lis en particulier, une preuve célèbre de cette universalité dont nous cherchons en ce moment à nous prévaloir, et qui est pour elles un de leurs plus beaux titres d'honneur. « C'est, » dit l'imposante voix de l'auteur des *Études historiques,* « c'est une des gloires de cette fleur « qui a indiqué bien d'autres gloires, avant l'époque où « elle n'a plus marqué que des malheurs. » C'est, dirons-nous à notre tour, le sentiment qu'il convient le mieux au patriotisme d'adopter, tant que de nouveaux éclaircissemens ou d'autres témoignages à l'abri de la

critique, ne seront pas venus nous révéler le nom du véritable inventeur de la boussole [1].

Ce serait renoncer maladroitement à un grand avantage que de ne point rapporter ici ce qui avint à la boussole durant la première de nos tourmentes révolutionnaires. Nous tenons d'un officier supérieur de la marine royale, qu'à l'époque même où ceux des officiers de cette arme qui étaient républicains avaient, pour le service de la Convention, des guillotines complaisantes à bord de quelques vaisseaux de l'État, et qu'à l'époque où les tortures et la mort étaient le partage de quiconque restait fidèle au régime que représentaient les fleurs de lis, la boussole conserva toujours celle qui la caractérisait depuis son origine. Il va sans dire qu'il en fut de même sous la tyrannique domination de Buonaparte. Mais les temps sont bien différens! Un ordre ministériel, officiellement intimé à tous les préfets maritimes, en 1831, a effacé la fleur de lis de la boussole, et lui a substitué une étoile, comme Buonaparte aurait pu faire. Mais, en revanche, toutes les autres marines du monde civilisé, celle des Pays-Bas, de la Suède, du Danemark, de la Russie, de l'Angleterre, etc., ont conservé la fleur de lis française de leurs boussoles, et en tirent vanité. Ce simple rapprochement en dit plus que les sarcasmes les plus amers n'en pourraient dire.

[1] BÉNÉDICTINS, Histoire littéraire de la France. — FOURNIER, Hydrographie, L. X, ch. 1. — VELLY, Histoire de France, VII, 297. — BOSSUT, Histoire générale des Mathématiques, I, 260. — BULLET, Dissertation sur les Cartes à jouer. — AZUNI, Dissert. sur l'Origine de la Boussole. — MALTE-BRUN, Ann. des Voyag., X, 254. — Le président Nointel, MS. 26. — ÉMERIC-DAVID, Biographie univers., au mot *Gioia*. — ANTHELME COSTAZ, Histoire de l'Administration en France, I, 294. — DE CHATEAUBRIAND, Études histor., III, 337.

CHAPITRE XIII.

FLEURS DE LIS AUX CARTES A JOUER DES DIVERS PEUPLES ET PROUVANT L'ORIGINE FRANÇAISE DES CARTES.

Presque tout ce qui a été dit sur la découverte de la boussole est commun aux cartes à jouer. Leur origine, le lieu de leur invention, le nom de leur inventeur, sont encore et sans doute seront long-temps des problèmes. Le désir de résoudre ces deux questions a donné naissance à des ouvrages plus ou moins instructifs et curieux, qui, tous, ont été impartialement analysés par notre laborieux et savant ami M. Peignot, et de manière à nous épargner la peine de le faire, comme notre plan nous y aurait contraint. Aidé du fil secourable qu'il nous tend, nous allons succinctement exposer les preuves que chacun assigne au lieu et à l'époque de l'invention des cartes, et nous expliquerons le rapport sous lequel l'illustration de notre sujet s'y rattache. Nous remonterons les temps à partir seulement de l'ouverture du XVe siècle, comme d'une date de l'existence des cartes qui ne peut être raisonnablement contestée [1].

A l'égard de l'explication historique de nos cartes nationales, c'est un sujet à part et duquel, par bonheur

[1] G. Peignot, Cartes à jouer, 199. — *Idem*, Dictionn. de Bibliol., au mot *Cartes*.

pour le public, M. Leber s'occupe en ce moment. En effet, par ses précieux matériaux, par son profond savoir, par son excellent esprit de critique, personne n'était plus capable que lui d'entreprendre un travail aussi curieux et aussi important. On doit attendre la publication de son ouvrage avec d'autant plus d'intérêt qu'avec des objets rares tirés de son propre portefeuille, on y trouvera les célèbres cartes de Gringonneur restées jusqu'à présent inédites, du moins avec les enluminures, car Willemin n'en a colorié que deux, et M. Alexandre Lenoir, qui en a publié douze, n'en a donné que le trait [1].

Le synode de Langres, de 1404, défend aux ecclésiastiques les jeux de trictrac, de dés et de cartes [2].

Une ordonnance du Prévôt des marchands de Paris, du 22 janvier 1397, interdit aux gens de métier, les jours ouvrables, la paume, la boule, les quilles, les dés et les cartes [3].

Suivant Neubronner, administrateur à Ulm en 1806, il y a dans les archives de cette ville un manuscrit sur vélin, nommé le *livre rouge* à cause de la couleur de ses lettres initiales, où l'on lit, sous la même date de 1397, une défense de jouer aux cartes [4].

La chronique italienne de Giovanni Morelli, de 1393, fait mention des cartes sous le nom de *naibi*, mais comme d'un jeu d'enfans, *che usano i fanciulli*. Toutefois *naïbe* était le vrai nom des cartes en Italie à cette

[1] Willemin, liv. 28e. — Alex. Lenoir, Atlas des Monumens de la France. = [2] Bullet, Recherch. sur les Cartes à jouer. = [3] Bullet, Recherches sur les Cartes à jouer. — Livre rouge du Châtelet, 97. — Villaret, Histoire de France, XII, 157. = [4] Jansen, Origine de la gravure en bois.

époque. Saint Bernardin de Sienne, mort en 1440, prêchant contre les jeux de hasard devant les Siennois, ils brûlèrent spontanément *naïbes, taxillos, tesseras, etc.* C'était sans doute la coutume de brûler les instrumens de jeux après le sermon : du moins on l'avait vu en France quelque temps auparavant, à la sortie du sermon d'un frère Richard. Mais nos chroniques ne parlent point de cartes à cette occasion [1].

Le P. Ménestrier, cherchant à préciser la date de l'invention, rappelle un compte de Charles Poupart, argentier ou trésorier de Charles VI. On y lit : « Donné « cinquante-six sols parisis à Jacquemin Gringonneur, « peintre, pour trois jeux de cartes à or et à divers cou- « leurs, de plusieurs devises, pour porter devant ledit « seigneur roi pour son ébattement [2]. » L'invasion de la maladie de Charles VI remonte à 1392. Si ces cartes eussent été les premières que l'on voyait, le trésorier aurait-il désigné par une simple appellation une suite de tableaux imaginés à l'instant même et dans le but unique d'amuser le Roi malade ? Elles sont donc antérieures à la maladie, bien que l'on ait dit qu'elles furent inventées par son médecin et à la demande de Valentine de Milan, que le malheureux prince nommait sa sœur chérie [3], et que l'on ait désigné le château du Vivier en Brie comme le lieu de l'invention.

Le P. Daniel, s'appuyant sur Ménestrier, ne fait aucun doute que les cartes n'aient vu le jour pour la

[1] Rive, Éclaircissement sur les Cartes à jouer. — Bollandistes, *Acta Sanctor.*, 20 mai. = [2] Ménestrier, Bibliothèque curieuse et instructive, II, 168. = [3] Petitot, Collect. des Mémoires, VI, 253. — A. Jubinal, Voyage au Vivier, 14.

première fois en France, l'an 1392. L'abus qu'on en faisait alors était même déjà ancien, puisque selon la chronique de Petit Jehan de Saintré, souvent invoquée à cette occasion, le gouverneur des pages de Charles V leur reprochait d'être noyseux, joueux de cartes et de dez, etc., tandis que Jehan de Saintré, leur camarade, qui n'avait point ces défauts, venait d'être récompensé par la charge d'écuyer tranchant. Or cette promotion étant de 1367, selon Méerman, les cartes seraient au moins de cette époque. Quoique La Sale, auteur de cette chronique, ait écrit sous Louis XI, « La scène de son « Petit Jehan de Saintré est fixée à l'époque du roi Jean « et peint d'ailleurs assez fidèlement les mœurs du « temps. Le texte de ce roman prouve au moins qu'An- « toine de La Sale a cru les jeux de cartes bien anté- « rieurs au règne de Charles VI, pour qui Gringon- « neur peignit ces belles cartes qui sont encore au cabi- « net des estampes de la Bibliothèque du Roi. » Avouons cependant que La Sale a pu prêter des cartes aux héros de son roman, sans qu'il en existât réellement au temps où il fait vivre ces héros. Avouons surtout, d'après la remarque de M. Duchesne, que si le reproche du gouverneur des pages de Charles V aux camarades de Petit Jehan se lit dans le Ms. 7569 de la Bibliothèque Royale qui paraît avoir été suivi jusqu'à présent, il ne se trouve ni dans le Ms. 1676 du fonds de Saint-Germain, ni dans le Ms. 445 de la Sorbonne[1].

[1] DANIEL, Origine du Piquet. — BULLET, Recherches, etc. — BREITKOPF, Origine des Cartes. — MÉERMAN, Origine typog., I, 222. — WEISS, Biogr. univ., au mot *Sale*. — DUCHESNE; Observat. sur les Cartes à jouer, Annuaire historique, 184.

Bullet, dont nous reparlerons plus tard, cite un édit rendu en 1387, par Jean I[er], roi de Castille, qui défend les dés et les cartes. M. Duchesne dit à cette occasion: « Le recueil intitulé, *Recopilation de las Leyes destos* « *regnos*, etc., imprimé en 1640, contient une ordon- « nance rendue en 1387 par Jean I[er], roi de Castille; « elle est ainsi conçue : *Mandamos y ordenamos q̄* « *ningunos de los de nuestros regnos séa osados de* « *jugar dados, ni naypes en publico ne en escōdi-* « *do*, etc. A la suite se trouve une autre ordonnance de « Jean II, donnée à Tolède en 1486, portant la même « défense. » Mais à ces textes positifs M. Duchesne oppose deux éditions, l'une de 1541, l'autre de 1508, des *ordenanças reales de Castilla*, où les cartes ne sont point nommées. Il y est seulement défendu de jouer pour de l'argent, aux dés et au tric-trac : *de jugar juego de dadas ni de tablas a dinero.*

L'existence des cartes long-temps avant Charles V même serait démontrée, si l'on pouvait croire avec l'abbé Rive que l'un des articles du statut de l'ordre de la Bande institué par Alphonse XI, roi de Castille, en 1332, portait réellement la défense de jouer aux cartes, comme il l'assure d'après la traduction par Guterry des Épîtres dorées de Guevarre, évêque de Mondonedo. Bien que l'ouvrage du hollandais Th. Rouck, ignoré de Rive, vienne corroborer son assertion, nous n'insisterons pas sur ce point, qui ferait voir déjà les cartes sous Philippe de Valois, parce que nous avons encore à citer des époques plus anciennes [1].

[1] Rive, Éclaircissement, etc. — Th. Rouck, Hér. d'armes des Pays-Bas, 168.

Dans un manuscrit intitulé : *Renart-le-Contrefait*, qui avait appartenu à Lancelot et qui est maintenant à la Bibliothèque Royale, n° 6985-3, on lit, page 95 :

« . . . . Fols et folles sont
« Qui . . . .
« Jouent aux dez, aux cartes, aux tables. »

L'auteur de ce roman nous apprend qu'il l'a composé entre les années 1328 et 1341. L'existence du passage cité avait été signalée, à cause de son importance, par feu M. Van Praët, à Jansen. Mais la critique éclairée de M. Duchesne vient encore infirmer cette autorité. Il cite un manuscrit du *Roman du Renart*, sous le n° 7630-4, plus ancien de près d'un siècle que celui de Lancelot, et qui contient en place du vers :

« Jouent aux dez, aux cartes, aux tables, »

celui-ci, où les cartes ne sont point nommées :

« Jouent à geux de dez ou de tables [1]. »

L'anglais Singer, en faisant usage du manuscrit de Lancelot, s'est appuyé aussi d'une découverte de M. Douce, son compatriote, qui a trouvé dans un manuscrit du XIVe siècle une miniature représentant quatre joueurs de cartes. Malheureusement on ne précise pas l'année de ce siècle. Tout est là cependant, puisque la question ne peut s'élever que sur une année antérieure à 1392 [2].

Le baron de Heineken cite un livre imprimé à Augsbourg en 1472, où il est dit, tit. V, que le jeu des cartes

[1] JANSEN, Origine de la Gravure. = [2] SINGER, Recherches sur les Cartes, p. 10.

a commencé à se répandre en Allemagne vers 1300 et qu'elles y venaient d'Italie. Ce livre, intitulé : *Das guldin spiel*, ou le Jeu d'or, est invoqué aussi par Breitkopf et par Jansen ; mais M. de Murr pense que l'époque de 1300 est de cinquante ans trop reculée [1].

En Italie, il est question des cartes pour la première fois dès 1299. Tiraboschi le prouve par un manuscrit de Pipozzo di Sandro, *Traité du Gouvernement de la Famille*, où il en est parlé en termes explicites. Elles étaient même déjà fabriquées en papier de chiffons. Zani objecte contre ce manuscrit le silence de Pétrarque, qui, faisant dans un de ses ouvrages, l'énumération des jeux du temps, n'y comprend point les cartes. Toutefois cet argument n'est que négatif, et d'ailleurs Pétrarque, mort en 1374, aurait pu en faire mention, puisque l'un des manuscrits du *Roman de Renart-le-Contrefait* en parle comme existantes en 1328 [2].

Papillon a cité un édit de Saint-Louis en 1254, où le jeu de cartes est interdit. On en parle ici seulement pour mémoire, car l'abbé Rive donne en latin et en français l'article de cet édit qui stipule la prohibition de certains jeux, et celui des cartes n'y est pas mentionné.

Si les expressions du synode de Worcester, qui prohibent le jeu du roi et de la reine, *ludus de Rege et Regina*, font allusion aux cartes, leur origine remonterait au moins à 1240, époque de la tenue de ce synode, et se rattacherait aux Arabes par les croisades.

Ducange, qui parle de cette allusion, ne la donne ce-

[1] HEINEKEN, Origine de la Gravure. — [2] TIRABOSCHI, *della Letteratura*, IV, 402.

pendant pas comme certaine. Au surplus il peut y avoir eu plusieurs sortes de jeux dits du roi et de la reine. Celui qui se jouait en Italie dans le XVI[e] siècle n'était qu'une imitation du jeu de cartes et se rapportait aux tarots[1].

Enfin, un grammairien grec, Papia-le-Lombard, qui florissait vers 1054 et que l'on regarde comme l'auteur du premier dictionnaire, se sert de cette expression : *Mappa etiam dicitur vel forma ludorum.* M. Eloi Johanneau applique ce passage aux cartes à jouer, et il se pourrait très bien, dit M. Peignot, que cette conjecture ne fût pas sans fondement[2].

Voilà bien à peu près tout ce qui a été dit sur la date de l'apparition des cartes à jouer. Mais dans quel pays ont-elles pris naissance? C'est ce que nous allons rechercher. Comme s'il fallait toujours que les Égyptiens, les Chinois ou au moins les Arabes, intervinssent dans les choses à origine célèbre, on les a fait intervenir dans celle des cartes; nous commencerons donc notre examen par les écrivains qui paient sans preuves, à leur préoccupation pour l'antiquité, ce tribut obligé.

Legendre fait inventer les cartes par les Lydiens, et cite à ce sujet Hérodote, qui n'en dit pas un mot. Lamarre et plusieurs autres ont adopté cette opinion[3].

Selon Breitkopf l'histoire montre clairement la manière dont les cartes sont venues des Arabes, et ont de là passé chez les Espagnols, sous le nom de *naïpe*, mot qu'il soupçonne arabe; puis chez les Italiens, sous celui

[1] INNOCENTIO RINGHIERI, *Cento giuochi liberali et d'ingegno*, 131. = [2] PEIGNOT, p. 243. = [3] LEGENDRE, Mœurs des Français, p. 2. — LAMARRE, Traité de la Police, I, 477.

de *naibi*, qu'il soupçonne hébreu, et enfin chez les Français. Mais si, par analogie, il en était des cartes comme des échecs, que les Arabes ont reçus, dit-on, des Indiens par la Perse, ils n'auraient pas davantage le mérite de l'invention des cartes. Au surplus, il termine son ouvrage par une observation fort juste, c'est que les arts se lient ensemble dans leur origine et en produisent de nouveaux; qu'on ne connaît ceux qui ont coopéré à leur établissement que lorsque ces arts sont parvenus à un certain degré de perfection; mais que ceux qui ont fait les premiers essais restent ordinairement inconnus [1].

Le sentiment de M. Singer, développé par le savant M. Depping, confirmerait l'origine indienne dont nous ne parlions que par induction. Il croit les cartes asiatiques, à cause, dit-il, de leur frappante analogie avec les échecs, et il regrette que Hyde n'ait pas donné l'histoire des cartes qu'il avait annoncée. Il pense qu'il y aurait trouvé des témoignages à l'appui de son hypothèse [2].

L'imagination exaltée de Court de Gébelin lui fait voir, dans les figures singulières des cartes du jeu des tarots, l'indice certain d'une origine égyptienne, et il prend une grande peine pour communiquer sa conviction; et parce qu'il lui plaît de s'égarer dans le dédale des plus étranges rêveries, il croit avoir persuadé. Il parle d'un monument chinois dont la connaissance lui a été communiquée par M. Bertin et qu'on fait remon-

[1] Breitkopf, Origine des Cartes. — Depping, Revue Encyclopédique, octobre 1819. = [2] Singer, Recherches, etc., 17. — Douce, Dissertation sur les Échecs, *Archæolog. Britann.*, XI.

er aux premiers âges de cet empire, monument qui essemble aux tarots, et qui prouve que les Égyptiens enaient les leurs des Chinois. Enfin, il trace l'itinéraire le ce jeu: les Romains l'ont reçu des sectateurs d'Isis, t l'ont transmis aux Allemands; le séjour des papes à Avignon l'a naturalisé en France. Il trouve dans les tarots l'origine des cartes espagnoles, et dans celles-ci 'origine des nôtres. Par conséquent les cartes françaises ne sont, selon lui, que l'imitation d'une imitation, qu'une institution dégénérée, et dans laquelle il n'y a nulle vue, nul génie, nul ensemble. Du reste, il les croit antérieures à Charles VI [1].

Arrivant aux auteurs qui s'en tiennent modestement à l'Europe pour y chercher l'origine des cartes, nous citerons d'abord le baron de Heineken. Dans un ouvrage curieux, il cite le lansquenet comme le plus ancien jeu de cartes connu, et de ce mot, qu'il dérive de l'ancien allemand, *lands-knecht* soldat, il se fait une preuve que les cartes sont allemandes. Tout en citant le livre *das Guldin Spiel*, qui fait remonter les cartes à l'année 1300, il se rabat à 1376, mais en convenant qu'il est impossible de déterminer précisément la date de leur invention [2].

Suivant M. Jansen, presque tous les écrivains sont d'accord aujourd'hui pour attribuer l'invention des cartes aux Allemands, excepté, convient-il lui-même, Ménestrier, Bullet, Schoepflin, Fabricius, Fournier, Saint-Foix, Daniel, Duhamel, et *l'Encyclopédie*, qui en font honneur aux Français. Si à cette liste, déjà

[1] Court de Gébelin, Monde primitif, VIIIe livrais. = [2] Heineken, Idée d'une Collection d'Estampes.

longue, on joint Breitkopf, Singer, Court de Gébelin, Rive, Longuerue, etc., qui ne votent point pour les Allemands, on demande quels peuvent être les auteurs qui leur sont favorables? Du reste, il se sert de l'argument étymologique du baron de Heineken sur le lansquenet, quoique Daneau, en se plaignant de ce que les Allemands avaient souvent changé les figures des cartes, fournisse, par cela même, la preuve qu'ils n'en étaient point les inventeurs[1].

L'abbé Longuerue dit : « C'est en Italie que cette « belle invention a pris naissance, dans le XIVe siècle.... « J'ai vu chez M. de Ganières un jeu de cartes telles « qu'elles étaient dans leur origine. Il y avait un pape, « des empereurs, les quatre monarchies qui combat- « taient les unes contre les autres : ce qui a donné nais- « sance à nos quatre couleurs. Elles étaient longues de « 7 à 8 pouces. » M. Leber possède trente cartes d'un jeu semblable. Elles sont gravées sur bois et enluminées or, argent et couleur, comme les anciennes miniatures. Les inscriptions de ce jeu, qui peut être rapporté à la première partie du XVIe siècle, sont en italien de Venise[2].

L'abbé Rive, dont l'imagination turbulente et bizarre déréglait presque toujours le savoir, dit son biographe, non content d'exclure du mérite de la découverte des cartes les Italiens et les Allemands, en exclut encore sa propre nation. Il les fait venir d'Espagne dès 1330, bien long-temps avant qu'on n'en trouve la moindre trace ailleurs, et, selon lui, elles y ont été inventées. La

[1] JANSEN, Origine de la Gravure en bois. — [2] *Longueruana*, I, 107.

preuve qu'il en donne, c'est leur prohibition par les statuts de l'ordre de la Bande, en 1332; mais il n'existe plus vestige de cet ordre et nul historien espagnol n'en a conservé les statuts. Ils étaient, dit l'abbé Rive, dans les *Épîtres dorées* de Guevarre, imprimées à Venise en 1558. Dupuy ayant à rendre compte de l'ouvrage de Rive, a consulté cette même édition; il y a trouvé une défense de jouer à aucun jeu, et surtout aux dés, *a niun guioco, massime a dadi;* à l'égard des cartes, elles n'y sont point nommées. Mais elles le sont dans une traduction française des Lettres de Guevarre par le médecin Guterry. Toute la difficulté consiste donc à savoir si l'expression espagnole dont s'était servi Guevarre, et qu'on ne retrouve pas, a été bien rendue par le mot *carte*, puisque Guterry, qui n'était point espagnol mais navarrois, déclare lui-même n'avoir entrepris sa traduction que pour s'exercer dans notre langage : *Chez moi*, dit-il, *la langue françoyse n'est encore bien françoysée* [1].

Voltaire, ennemi juré de sa nation, comme ne le prouvent que trop les grossières injures dont il se plaît à l'accabler sans relâche, et dont nous avons rapporté tant d'exemples dans le cours de notre ouvrage, l'odieux Voltaire a fait connaître aussi son avis sur l'origine des cartes. On pense bien que dans une proposition controversée, il prendra parti contre ses compatriotes et ne laissera point échapper l'occasion de les insulter. Dans une série de questions qu'il pose à sa manière superfi-

[1] Rive, Éclaircissement sur les Cartes. — Daunou, Biographie universelle, au mot *Rive*. — Peignot, Dictionnaire de Bibliologie, au mot *Rive*. — Depping, Revue Encyclopédique, octobre 1819.

cielle à la fois et perfide, on trouve celles-ci : « Toute « industrie en France n'a-t-elle pas été très tardive? « et, depuis le jeu des cartes, reconnu originaire d'Es- « pagne par les noms de spadilles, de manilles, de « codilles, jusqu'au compas de proportion et à la « machine pneumatique, y a-t-il un seul art qui ne « lui soit étranger? »

Certainement il existe parmi nous une école d'écrivains dont l'unique étude est de contaminer toutes les vertus, de flétrir toutes les renommées, de ravaler toutes les gloires nationales ; mais du moins c'est quand ces gloires, ces renommées, ces vertus ne sont que celles d'un grand seigneur, d'un grand prélat, d'un grand roi, ou bien c'est lorsqu'il ne s'agit que de la monarchie qui date de quatorze siècles, ou de la religion chrétienne qui ne doit jamais finir. Il était digne du chef de cette école d'englober d'un seul trait toute la nation française dans la haine et le mépris dont prétendent l'accabler et son orgueil et sa perversité philosophiques. Toutefois, et nous nous hâtons de le dire, ce n'est pas l'opinion de Voltaire sur la question débattue qui nous blesse, car il n'est pas de sujet à l'égard duquel chacun ne puisse émettre librement la sienne, c'est uniquement la forme dont il la revêt. L'abbé Rive, trop souvent fougueux et grossier, forcé par sa conviction à prendre parti contre son pays, précisément dans l'espèce, le fait du moins par des raisons qu'il s'efforce de faire paraître bonnes ; à ce mérite, que n'a pas le philosophe, l'abbé joint celui de s'excuser du sentiment qu'il adopte, en termes qui font honte à la prétendue philosophie et que l'on ne peut trop louer. Les voici :

« Quoique j'aie l'honneur d'appartenir à la nation fran-« çaise, la vérité, qui est ma suprême règle, m'empêche « de lui attribuer cette invention. L'homme de lettres « doit, dans tout ce qui n'intéresse point la société « politique dont il est membre, être un vrai cosmopo-« lite, et n'avoir que l'univers pour patrie. Les rivalités « littéraires sont puériles; elles ne doivent leur germe « qu'à la médiocrité des talens et à l'exiguité des con-« naissances. »

Quant aux mots espagnols spadilles, codilles, etc., invoqués par Voltaire contre sa nation, on peut lui objecter Charlemagne, Lancelot, Lahire, Ogier, dont personne ne contestera l'origine française, et enfin valet, qui, venu de varlet ou de vasselet, était toujours pris en bonne part [1].

Ottley ne discute pas le fait de la découverte. Cependant il ne doute pas qu'elle ne vienne de l'Italie. Il s'appuie sur un décret rendu à Venise en 1444, qui prohibe l'introduction des cartes étrangères, à la sollicitation des cartiers vénitiens, dont le commerce languissait. Mais à cause de cette date, relativement très récente, le décret ne paraît pas favoriser davantage les prétentions des Italiens que celles des Allemands ou d'autres. Autant vaudrait reconnaître les cartes pour anglaises, parce qu'un acte du Parlement, de 1463, rendu aussi sur les plaintes des cartiers de Londres, prohiba l'importation des cartes du continent [2].

M. J. Cohen analysait les opinions diverses sur les

[1] VOLTAIRE, Remarques de l'Essai sur les Mœurs, XXI, 340. = [2] OTTLEY, Recherches sur la Gravure. — HENRY, Histoire d'Angleterre, L. V, ch. 7. — Statuts, III[e] année d'Édouard, ch. 4.

cartes, en 1826, précisément à la même époque que M. Peignot. On a entendu M. Jansen dire que l'on était d'accord aujourd'hui pour attribuer les cartes aux Allemands. M. Cohen dit que tous les savans s'accordent maintenant à leur reconnaître une origine orientale, et pour trouver dans le mot espagnol *naipes* une ressemblance avec l'arabe *nabi*, qui signifie diseur de bonne aventure. Il penche pour le système égyptien de Court de Gébelin, modifié depuis par l'anglais Buchan. Il ajoute plus de foi au manuscrit de Pipozzo di Sandro qu'au livre allemand le *Jeu d'or* et qu'à la décision du synode de Worcester en 1240; enfin il parle en ces termes de la découverte attribuée à l'anglais Douce, par Jansen et par Singer. « Parmi les monumens les plus « curieux qui se rapportent au jeu des cartes, il faut « compter une petite miniature qui orne un manuscrit « français intitulé *le Roman du roi Mehadus*. Ce ma-« nuscrit, évidemment de la fin du XIV[e] siècle...., se « trouve dans le cabinet de sir Egerton Brydges. La mi-« niature représente un monarque jouant aux cartes « avec trois seigneurs de sa cour; trois autres person-« nages sont debout et regardent le jeu. Mais la partie « la plus remarquable de ce tableau consiste en ce qu'on « distingue clairement sur les cartes déployées, les cou-« leurs espagnoles...., ce qui donne lieu de penser que, « dans l'origine, les cartes françaises portaient aussi ces « couleurs, et que celles dont on se sert aujourd'hui « sont d'un usage plus moderne [1]. »

Après les partisans des Arabes, des Chinois, des

[1] J. Cohen, Origine des Cartes.

Égyptiens, après les Français partisans de l'étranger, viennent les auteurs étrangers et nationaux qui placent chez nous le berceau du jeu des cartes. Le P. Ménestrier, le premier qui ait traité ce sujet, est le premier aussi qui attribue cette ingénieuse invention au désir d'amuser Charles VI malade. Il regarde donc les cartes comme françaises [1].

Le P. Daniel, sans déterminer d'une manière explicite l'époque de l'invention, en fait honneur aux Français; mais il la croit fort antérieure à celle du jeu de piquet, qui fait l'objet spécial de sa dissertation, et dont il trouve l'origine dans l'histoire de France sous Charles VII, vers 1430 [2].

Bullet, dans des recherches savantes, se sert du costume français généralement adopté pour les figures, comme d'une preuve que les cartes sont françaises d'invention et qu'elles ont même précédé de quatre ou cinq ans la mort de Charles V: c'est-à-dire, qu'elles sont de 1375 ou de 1376. « En effet, dit-il, on ne trouve en « Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, « aucun monument plus ancien que la chronique du « Petit Jehan de Saintré où il soit parlé de ce jeu. On « est donc en droit de conclure que les cartes ont été « inventées en France, et que nos voisins les ont em- « pruntées de nous. »

La considération qui détermine l'abbé Bullet à préciser la date de 1375, c'est l'absence des panaches et des souliers à la poulaine [3]. En effet, sous Charles VI

[1] MÉNESTRIER, Bibliothèque curieuse, 174. = [2] DANIEL, Journal de Trévoux, mai 1720. = [3] BULLET, Origine du Piquet.

les personnages de marque avaient l'usage de porter des plumets ou panaches à leur coiffure. Les valets des cartes à jouer n'en portent pas, quoique dans le temps voisin de l'invention de ce jeu les valets qui y figurent fussent les principaux seigneurs de la nation, et c'est un des argumens de Bullet pour prouver que les cartes sont antérieures à Charles VI. Quant aux souliers à la poulaine, Charles V, par lettres du 9 mai 1375, les défendit à cause de leur extravagance, et le cours de cette mode fut arrêté de son vivant; mais elle reprit après sa mort, arrivée en 1380. Les cartes ont dû naître dans la période de 1365 à 1380, selon Bullet, qui n'a cependant pas tiré de cet argument, déjà faible, toute la conséquence qu'on en pouvait déduire. Il aurait dû dire : les souliers à la poulaine, ainsi nommés de la Pologne, lieu de leur origine, étaient d'une mode à peu près universelle. Les cartes ont pu naître dans les quinze années où cette mode, qui ne fut pas proscrite chez les autres nations, cessa en France. L'absence des poulaines sur les cartes à jouer est donc, comme l'absence des plumets et des panaches, une induction de leur origine française; car s'il en eût été différemment, les personnages auraient des plumets et seraient chaussés de poulaines en usage dans la nation qui aurait inventé ce jeu.

Nous ne parlerons pas en détail du sentiment de chacun des auteurs qui, flattant notre patriotisme, croient à l'origine française ou implicitement ou explicitement, quelle que soit d'ailleurs la date plus ou moins rapprochée de Charles VI qu'ils lui assignent; mais nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître au

moins le nom de quelques uns de ces auteurs, dont plusieurs sont étrangers [1].

Une chose est digne de remarque, c'est combien peu d'écrivains ont pensé à donner un nom à l'inventeur des cartes et à signaler la ville où se fit l'invention. L'abbé Rive parle d'un espagnol nommé Nicolao Pépin et paraît triompher de ce que Bullet a ignoré cette circonstance. Le nom de *Naipes*, dit-il, est formé des lettres N. P., initiales de ce nom, qui, au surplus, semble plus français qu'espagnol. Cette étymologie est donnée aussi par le Dictionnaire de la langue castillane, œuvre de l'Académie royale d'Espagne. M. Weiss, dont l'autorité est d'un grand poids, penche pour celle de l'Académie espagnole, bien que Bullet dérive le même mot du basque *Napa*, uni, plat, M. Cohen, de l'arabe *Nabi*, diseur de bonne aventure, et Court de Gébelin, de l'oriental *Nap*, prendre, tenir, mot à mot les tenans. Devigny opine pour Laurent Coster, de Harlem, que Méerman et Scriverius regardent comme le véritable inventeur de l'imprimerie, et même de la gravure en bois. Enfin Heineken pense que c'est à Ulm

[1] Don Bévy, Inaugurations des souverains, 338. — Fabricius, *Bibliographia antiquaria*, 984. — Schœflin, *Vindiciæ typograficæ*, 6. — Lachesnaye des Bois, Dictionnaire des Mœurs, I, 374. — Duhamel, Art du Cartier. — Fournier, Dissertation sur la gravure en bois, 25. — Saint-Foix, Essais, etc., I, 315. — Papillon, Gravure en bois, 80. — Rob. Henry, Histoire d'Angleterre, V, 564. — Art de Vérifier les Dates, in-fol., 559. — Encyclopédie, édition de Paris, II, 711. — De Tressan, Bibliothèque des Romans, novembre 1776. — Lunier, Dictionnaire des Sciences, au mot *Carte*. — Weiss, Biographie universelle, aux mots *Gringonneur, Sale*.

qu'elles ont vu d'abord le jour, ainsi que les moules pour les imprimer [1].

Veut-on savoir maintenant dans quel but nous avons si curieusement examiné ce sujet? C'est afin de rechercher si nous n'y trouverions pas un exemple de plus de la diffusion de nos fleurs de lis. Eh bien, nous l'y découvrons en effet. Les fleurs de lis sont empreintes sur les cartes de presque toutes les nations de l'Europe, dès l'origine de ce jeu. Cette remarque avait déjà été faite par le P. Ménestrier en ces termes: « Ce « qui pourrait faire soupçonner que ce jeu eût com-« mencé en France, c'est que toutes les figures avaient « des fleurs de lis sur leurs habits. » Daniel et Bullet ont tiré de cette remarque la même induction. L'abbé Rive, il est vrai, dans sa préoccupation en faveur des Espagnols, n'admet pas que la présence des fleurs de lis sur leurs cartes soit une raison suffisante pour les frustrer du mérite d'inventeurs; mais il explique cette présence par une argumentation qui nous sert trop bien pour que nous ne nous en emparions pas avec empressement. Il s'en prend à l'extrême diffusion de cet insigne de la France, et dit: « Bullet a observé, dans « une autre dissertation, qu'on trouve des fleurs de lis « sur des monumens romains du haut et du moyen « âge, sur les sceptres et les couronnes de divers em-« pereurs d'Occident, de rois de Castille et de la Grande-« Bretagne, avant que les Normands en eussent fait la « conquête. Cela étant, pourquoi les Espagnols, en in-« ventant les cartes, n'auraient-ils pas pu en orner les

[1] Devigny, Journal économique, année 1758, p. 117.

« figures de fleurs de lis? Il est d'autant plus vraisemblable qu'ils l'ont fait, que l'invention des cartes est « postérieure de peu de temps à la mort de leur saint « roi Ferdinand dont la couronne était toute fleurde- « lisée [1]. »

M. Cohen, du même fait, a tiré la même conclusion que l'abbé Rive, c'est-à-dire que les fleurs de lis ne prouvent rien en faveur de la France, et dit qu'il existe dans les cabinets des curieux plusieurs anciens jeux allemands et italiens, sur lesquels on ne voit aucune trace de fleurs de lis. Un homme aussi estimable ne peut avoir que raison; mais nous nous sommes assuré dans la collection de Gaignières qu'elles sont presque générales sur les cartes de toutes les époques, de toutes les nations et en particulier de l'Espagne, soit aux sceptres, aux couronnes, aux écussons, soit réduites à trois ou sans nombre. Nous avons déjà cité dans un chapitre précédent les cartes fleurdelisées de Modène, de Parme, de Naples, nous ajouterons ici les cartes portugaises à fleurs de lis de la collection de M. Leber [2].

Le premier volume de la collection curieuse de Gaignières contenait 17 cartes qui en ont été extraites pour former un volume à part. On pense que ces cartes, véritables images, beaucoup plus grandes que les tarots, sont celles mêmes que Gringonneur peignit pour Charles VI. Rien alors ne serait plus précieux que ces monumens, qui, traversant les siècles pour nous parvenir intacts, auraient vaincu le temps malgré leur

[1] Ménestrier, Bibliothèque curieuse, 175. — Rive, Éclaircissemens, etc. = [2] Gaignières, Bibliothèque Royale, T. I, 2103, 762; T. II, 2333, 557.

fragilité. On se tromperait étrangement si l'on croyait à la moindre analogie entre les cartes de Charles VI et celles de nos jours. Ce n'est guère que sous le règne suivant qu'elles commencèrent à prendre la forme actuelle. Toutes celles de Gringonneur consistent en figures dont voici les noms par ordre de pagination. Le pape, l'empereur, l'ermite, la maison de Dieu, une sans nom, le fou, les amoureux, le pendu, le char, la lune, le soleil, la justice, la force, la tempérance, la fortune, la mort, le jugement. Dans les 17 cartes il y a 41 figures de personnages : sur ce nombre il y en a 18 dont les cheveux sont ou cachés ou bruns et 23 à chevelure rousse. Cette observation, corroborée d'ailleurs par les miniatures de tous les anciens manuscrits, a le double mérite de venir à l'appui de ce que nous avons précédemment dit au sujet de la blancheur de peau de nos aïeux, et de prouver, ou que la couleur rousse, regardée aujourd'hui comme fâcheuse, dominait encore dans la nation il y a 400 ans, ou que du moins on l'imitait par de la poudre, parce qu'elle était préférée. Citons à ce sujet un fait curieux qu'a révélé un grand crime : les cheveux trouvés sur la tête de la reine Blanche de Castille à la violation de sa tombe en 93, sont roux. Il est vrai que ceux de Jeanne de Bourbon, que le même crime a mis au jour, sont noirs [1].

De toutes les figures des cartes de Gringonneur, une seule, celle de l'empereur, tient un sceptre. Il est terminé par une fleur de lis, *Pl. XX*, 251.

A la fin du manuscrit de Berry, roi d'armes de Char-

[1] De Cayrol, son cabinet. — Alex. Lenoir, son cabinet.

les VI, il y a neuf figures de cartes. Charlemagne y porte un bouclier à fleurs de lis sans nombre [1].

Lorsque les cartes devinrent ce qu'elles sont aujourd'hui et qu'elles prirent les quatre couleurs, le trèfle fut long-temps figuré par une fleur de lis pure. La collection Gaignières en offre plusieurs exemples, et souvent ces fleurs sont jaunes comme les fleurs de lis d'or de l'écu national. Enfin le trèfle se nomma *fleur,* par syncope sans doute de fleur de lis. En italien, les trèfles sont encore nommés *i fiori.* Un poëme rare et singulier, cité par M. Peignot, prouve qu'il en était encore ainsi en 1668. L'auteur parle des cartes, et dit :

« J'y remarque au-dedans différentes couleurs,
« Rouge aux carreaux, aux cœurs, noir aux piques, *aux fleurs.* »

Et plus loin :

« Renoncez à carreaux, à cœurs, *à fleurs*, à piques [2]. »

Nous n'entrerons pas dans les détails de la fabrication des cartes; mais nous dirons que chaque feuille était marquée, sur la forme de la papeterie, de vingt fleurs de lis disposées de manière qu'il y en avait une sur chaque carte. Nous citerons une singularité : dans un jeu de cartes signé Danbrin, du temps de Buonaparte, Judith, la reine de cœur, a un ornement chargé d'abeilles; mais Pallas, la reine de pique, tient un lis à la main.

Nous donnons deux sceptres à fleur de lis tirés, l'un, *Pl. XX*, 252, d'un jeu de cartes rondes; l'autre, *Pl. XX*, 253, est celui d'un roi de cœur [3].

[1] Bibliothèque Royale, MS. 9653, 55. = [2] La Madeleine au Désert, dans Peignot, 318. = [3] Bibliothèque Royale, Cabinet des Estampes. — Willemin, livrais. 35e.

Il n'est pas possible de nier la présence des fleurs de lis dans nos cartes et dans les cartes primitives des divers peuples. La manière même dont Rive en parle par rapport à l'Espagne confirme la proposition générale. Cette présence est donc une nouvelle preuve de l'universalité dont nous avons fourni tant d'exemples, et par conséquent de l'ancienneté des fleurs de lis. C'est un titre de plus à leur illustration, car les peuples ne se donnent pas le mot pour emprunter à un autre peuple un insigne qui serait obscur ou indifférent. Si, lorsque les cartes parurent pour la première fois, ce ne fut point en France, si elles y vinrent du dehors, les Français auront pu, à la rigueur, y déposer leur emblème; mais comment seraient-ils parvenus à imposer l'adoption de ce symbole aux autres nations, et surtout à celle qui, ayant réellement inventé les cartes, les aurait certainement revêtues de sa marque? Ainsi, tant qu'on ne fournira pas du contraire des preuves fondées en raison, les Français peuvent dire que leurs prétentions à l'invention des cartes sont, comme à l'égard de la boussole, plus fondées que celles de tout autre peuple. La conclusion que nous tirons de l'examen auquel nous nous sommes livré est plus conséquente que celle de Voltaire, et surtout plus patriotique.

LIVRE X.

ANTIQUITÉ DES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

LES FLEURS DE LIS SONT ANTÉRIEURES A LA MONARCHIE.

QUELQUE opinion que l'on se soit communément formée sur l'ancienneté du principal insigne de nos armoiries, il est sans doute peu de personnes qui n'aient considéré jusqu'ici les fleurs de lis comme françaises par leur naissance; et nous les retrouvons en effet déjà sous Clovis. Une source qui découle du sommet de treize siècles, une noblesse dont le premier chaînon se rattache au premier roi chrétien, une origine dans laquelle nos aïeux ont cru voir la faveur spéciale d'un miracle, c'est bien quelque chose en illustration, mais ce n'est point assez. Il faut à la gloire de la France que ses fleurs de lis viennent de plus haut encore; il faut que, semblables au temps et à l'espace, elles n'aient jamais commencé, comme il faudrait que, exauçant nos vœux et perpétuant en leur faveur dans l'avenir cette grande similitude, le ciel permît qu'elles ne finissent jamais.

On retrouve les fleurs de lis sous Clovis, il est vrai, mais ce n'est pas à dire pour cela que leur adoption soit

l'œuvre de ce prince même. On peut donc se demander si elles ne viendraient point ou d'un temps plus reculé ou d'un autre pays? Fidèle à la méthode à l'aide de laquelle nous avons procédé pour arriver jusqu'à Clovis, nous allons remonter encore les siècles à partir du VI[e], et nous élever dans l'antiquité, afin d'y chercher les preuves de cette proposition, que les fleurs de lis sont antérieures à la monarchie française.

S'il est vrai qu'on ne puisse raisonnablement exiger d'un écrivain qu'il ait vu de ses propres yeux tous les monumens des arts dont il invoque le témoignage, on est en droit de désirer du moins qu'il produise les autorités écrites d'après lesquelles il forme ses argumens et déduit ses preuves. Il pourrait arriver d'ailleurs qu'au moment où son livre paraîtrait, les monumens invoqués et qu'il avait examinés fussent détruits : en France, les ruines se multiplient si vite aujourd'hui! Mais si ces objets ont été décrits dans un ouvrage imprimé, si la gravure en a consacré les traits, on s'en étayera avec autant de confiance que s'ils subsistaient encore. Agir ainsi, c'est user du plus précieux des avantages de l'imprimerie, de celui par lequel cet art presque divin marque les monumens périssables de l'homme du sceau de l'immortalité. Les anciens fragmens littéraires jadis recueillis par Plutarque, Athénée, Pline et d'autres dont les ouvrages sont eux-mêmes incomplets, ne peuvent plus périr comme ont péri les ouvrages d'où ils étaient tirés. Les chefs-d'œuvre de l'art grec vus et décrits par Pausanias sous Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle, sont pour nous et seront pour la postérité comme s'ils étaient debout encore, comme s'ils étaient toujours

exposés à l'admiration publique. Ces masses imposantes et pour ainsi dire éternelles qui pèsent sur le sol de la mystérieuse Égypte, tombes fastueuses érigées comme pour immortaliser la mort même, les pyramides, peuvent, ou être emportées par le fleuve non moins mystérieux qui en mine les fondemens, ou être ensevelies sous le sable que le vent du désert pousse incessamment à leur pied; mais Hérodote, mais Diodore, désormais multipliés par l'imprimerie et la gravure, leur assurent une bien autre éternité encore :

« *Ære perennius.....* »

Si donc nous continuons à fournir des preuves dont quelques unes ne sont qu'écrites ou que gravées, il faut qu'on nous le pardonne tant qu'il nous est impossible de procéder différemment. Mais il arrivera un moment où, à ces preuves, nous en ajouterons de plus fortes, et qui, au lieu de n'être que de froides descriptions ou de pâles copies, auront l'avantage d'être à la fois matérielles et décisives.

CHAPITRE II.

FLEURS DE LIS CHEZ LES ROMAINS.

Plus il peut sembler difficile de justifier le titre de ce chapitre, et plus il faut s'y attacher, afin de faire voir comment a pu s'opérer, de l'antiquité aux temps qui l'ont suivie, la transmission de la figure nommée fleur de lis.

Nous avons déjà rapporté, L. VI, plusieurs exemples de lis sur des médailles romaines; nous allons en citer d'autres encore. Derrière une tête d'Adrien, c'est-à-dire long-temps avant Clovis et ses Francs, la Gaule est personnifiée, chez les Romains, par une femme qui tient à la main un lis dont elle paraît faire hommage à l'empereur. La légende, *restitutori Galliæ*, ne laisse aucune équivoque à cet égard. Dans un grand diptyque de la Bibliothèque royale, attribué par Gori et Passeri, d'après Mabillon, à Flavus Theodorus Philoxène, qui fut consul en l'an 525 de l'ère chrétienne, on voit deux fois la figure d'un sceptre terminé par un lis très distinct et d'où sort une petite figure. Nous donnons ce sceptre pris sur l'original même, *Pl. XXII*, 254. Dans une médaille de Galba on voit un sceptre également terminé par un lis [1].

[1] Caussin, Recherches sur les Dignités, 62. — Gori et Passeri, *Thesaur. veterum Diptychor.*, II, 17. — Favyn, Théâtre d'Honneur, L. II, ch. 2.

De Boze a communiqué à Montfaucon le dessin d'un ancien diptyque qu'ils croient tous deux être du temps de l'impératrice Placidie, fille de Théodose-le-Grand, et dont la mort est marquée en 450. La coiffure de cette princesse est une couronne sur le devant de laquelle brille la fleur de lis la mieux formée, comme le prouve notre *Pl. XXII*, 255. Montfaucon ne manque pas d'appeler l'attention sur cette couronne. Mais comme il ne dit point le lieu où ce diptyque est conservé, comme il ne l'explique point, il faut recourir à un autre ouvrage. Passeri, qui en parle, ne sait si cette figure est celle d'un homme ou d'une femme. Dans le premier cas, ce serait Flavius Anicius Justin le jeune, neveu de Justinien; dans le second, ce serait la femme de Justinien, l'impératrice Théodora. Sans chercher à débrouiller un point d'archéologie compliqué encore par la circonstance que Placidie voulut être enterrée à Ravenne, ville où Théodora avait une mosaïque, nous nous en tiendrons à la chose incontestable, à la fleur de lis de la couronne [1].

Les cabinets d'antiquités sont remplis de figurines romaines de toutes les époques. Un petit Jupiter en bronze de la Bibliothèque royale, et dont M. Alex. Lenoir possède une jolie copie en bronze aussi, tient un long sceptre terminé par un lis que nous donnons, *Pl. XXII*, 256.

Nous avons possédé nous-même un génie Lare, ou bon génie, qui tient une corne d'abondance de laquelle

[1] MONTFAUCON, Antiquités expliquées, III, p. 47. — GORI et PASSERI, *Thesaur. veterum Diptychor.*, II, 272. — MABILLON, *Iter Italicum*, 39.

sortent en même temps des fleurs, des fruits et un objet conformé en fleur de lis, *Pl. XXII*, 257. Au revers d'un médaillon de Trajan Dèce, un génie, *felicitas Augusti*, tient d'une main le caducée long et de l'autre une corne d'abondance semblable à celle que nous venons de citer. Les lis, réunis aux fleurs et aux fruits dans les mains d'un bon génie, étaient-ils donc déjà l'allégorie de l'abondance et du bonheur? Cette réflexion nous est suggérée par une composition fort remarquable sculptée dans l'église de N. D. de Vailly, près de Laon. Il est naturel que chez nous la fleur de lis ait toujours été prise en bonne part; or, à N.-D. de Vailly il en sort une d'une corne d'abondance, comme dans les monumens de l'antiquité, *Pl. XXII*, 258 [1].

Le foudre, que les anciens mettaient dans la main de Jupiter, et, contre l'opinion commune, dans celle aussi de quelques autres dieux et déesses, et dont les souverains se sont parés souvent sur les médailles comme de l'attribut de la puissance, le foudre a une telle analogie avec la fleur de lis double, que nous devons en faire la remarque. On peut s'assurer de cette ressemblance en examinant un Jupiter, figurine en bronze du musée Charles X, un Apollon sculpté sur l'une des faces du cippe de pierre de la Bibliothèque royale, les as et autres monnaies romaines. On voit dans l'église de Graville, auprès du Havre, un Jupiter tonnant, sculpture que la piété peu éclairée de nos aïeux nous a conservée en la prenant pour la représentation d'un saint : Jupiter tient un de ces foudres. Enfin nous

[1] Science des Médailles, II, 288. — Lange, son cabinet.

en gravons un, *Pl. XXII*, 259, qui est pris sur une médaille grecque de Thessalie décrite par Séguin. Tous ces foudres semblent résumés dans la fleur de lis double d'Altamura que nous avons donnée d'après Willemin [1].

Dans cette multitude de boucliers antiques dont les noms sont venus jusqu'à nous, il s'en rencontre de toutes les formes. La pelte, entre autres, était échancrée en manière de croissant, ce que Virgile a exprimé ainsi : *lunatis agmina peltis*. C'est le bouclier que l'on voit le plus ordinairement dans les mains des amazones, des statues et des bas-reliefs antiques. Iphicrate passe pour en être l'inventeur, ou du moins pour l'avoir substitué aux grands boucliers ronds ou ovales. On en voit plusieurs figures sur un marbre très curieux de Narbonne. Baudelot avait communiqué une pelte à Montfaucon, qui l'a gravée sans aucune explication. La singularité de ce monument nous a fait rechercher son origine. Nous croyons pouvoir assurer maintenant que Baudelot l'avait tiré de la porte de Mars, arc de triomphe romain engagé dans la muraille extérieure de Rheims. Du moins les bas-reliefs de cet arc, que nous avons vus, offrent encore la figure de quatre peltes tout-à-fait semblables à celle de Montfaucon. Nous donnons celle-ci, *Pl. XXII*, 260, et une de celles-là, *Pl. XXII*, 261. En 1633, immédiatement après la découverte du monument romain, P. Rainssant en fit graver les bas-reliefs par un artiste nommé J. B. Collin. Les planches faites à cette occasion

[1] MONTFAUCON, Mon. franç., T. III, pl. 90, 107, 112. — TAYLOR et NODIER, Voyage en Normandie, pl. 54. — SÉGUIN, *Numismat. antiq.*, 65.

sont conservées à la bibliothèque de Rheims, et c'est sur ces planches que notre dessin a été calqué [1].

Il a existé à Izernore, lieu jadis considérable près de Nantua, dans des champs et prairies qui portent encore le nom de Mars, un temple romain élevé jadis à ce dieu. L'enceinte où il était situé se nomme aujourd'hui plus particulièrement *les colonnes*. La Société d'émulation du département de l'Ain y fit exécuter des fouilles il y a vingt ans environ. Parmi les décombres on a découvert, entre autres curiosités, des fragmens de peintures à fresque; les uns représentaient des arbres, les autres des animaux. Le plus curieux, le seul dont nous devions parler, offre une fleur de lis de la forme la plus remarquable. Le possesseur actuel l'a gravé en tête d'un recueil d'antiquités, et le *découvreur*, maire d'Izernore, en a certifié l'authenticité dans une lettre spéciale en date du 22 janvier 1818. Nous donnons cette fleur de lis antique, *Pl. XXII*, 262 [2].

Près de Tivoli, au rapport du P. Hardouin et de son temps, il existait une statue d'empereur romain dont la cuirasse était fleurdelisée, aveu singulier venant d'une telle source, car nous avons vu que le P. Hardouin regarde comme ouvrage de faussaire tout monument à fleur de lis antérieur à Louis VII [3].

L'église de Saint-Vital de Ravenne possédait, et pos-

[1] VIRGILE, Enéide, L. I. — DENYS D'HALICARNASSE, L. II. — TITE-LIVE, L. XXI, ch. 36; L. XXXVIII, ch. 5. — QUINTE-CURCE, Vie d'Iphicrate. — MONTFAUCON, Antiq. expliq., II, pl. 79; IV, pl. 22. — SPALLART, I, pl. 96. — RAINSSANT, Dissertation sur la porte de Mars. — POVILLON-PIERRARD, sa lettre du 30 mai 1835. = [2] DE PERROUET, Recherch. d'Antiq. romaines, p. 3. = [3] HARDOUIN, Œuvres choisies, 552.

sède peut-être encore, une mosaïque contemporaine de Justinien, selon Montfaucon, dans laquelle l'impératrice Théodora, sa femme, a sur la tête une couronne surmontée d'une fleur de lis [1].

Le même prince est sculpté, dans un diptyque du musée Riccardini, tenant à la main un globe surmonté d'une fleur de lis. Nous donnons la figure de cet important et curieux monument, *Pl. XXII*, 263 [2].

L'un des plus anciens manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne, et que Busbeque y rapporta de Constantinople vers le milieu du XVIe siècle, est celui de Dioscorides, médecin contemporain de Néron ou peut-être d'Auguste. Il est de la plus belle conservation, mais d'une lecture fort difficile parce qu'il est tout en majuscules qui se succèdent sans séparation entre les mots. Il a été exécuté pour Julia Anicia, fille de l'empereur Olybrius, mort en 472. Entre autres portraits qu'il renferme, celui de Julia y est donné avec une fleur de lis en perles sur la tête [3].

La Bibliothèque royale conserve un manuscrit italien intitulé *I Reali di Francia*, les Royaux de France, et qui a été imprimé pour la première fois à la fin du XVe siècle. Nous prenons dans l'original même, qui passe pour le plus ancien monument de la langue italienne connu, un passage dans lequel on peut bien ne pas voir la preuve que la fleur de lis terminât tous les sceptres au IVe siècle, mais qui dépose certainement de la

[1] CIAMPINI, *Vetera Monumenta Musiva opera*, II, 73. = [2] GORI et PASSERI, II, 262. = [3] LAMBECIUS, *Bibliotheca Cæsarea Vindobonenci*, T. II, L. II, ch. 7. — MONTFAUCON, Paléograp. grecque, 203.

croyance où l'on était en Italie que cet emblème remontait au moins jusque-là. Nous transcrivons en rétablissant les abréviations [1].

« Come lo biato Sirvisto fo in palacio tornato, lo « perator Constantino fece l'alea e fece vistir lo Papa « pontificalmente e luy simille come diaconon de vaiello, « e la matina lo Papa disse la messa, et lo perator disse « lo vaiello, e po lo Papa come ape ditta la messa, cossi « le messe la corona in testa, e po lo pumo doro e cossi « la macia con lo *gillo doro* in mano, e cossi lo Papa « lo coronao de lo imperio, et cossi deve far one impe- « rator quando se icorona per mano de Papa come fece « lo buono Constantino isio la prima lee. » C'est-à-dire: Lorsque le bienheureux Sylvestre fut arrivé dans le palais, l'empereur Constantin lui fit la conduite : il fit vêtir le Pape pontificalement; et se vêtit lui-même comme le diacre de l'évangile, et le matin le Pape dit la messe, et l'Emperenr dit l'évangile; et puis le Pape, après qu'il eut dit la messe, lui mit la couronne en tête, et puis la pomme d'or (peut-être le globe), et puis la masse (ou le sceptre) avec le lis d'or en main, et ainsi le Pape le couronna empereur, et ainsi doit faire tout empereur, quand il est couronné de la main du Pape, comme le fut le bon Constantin, à qui commença cet usage.

Sans produire tout ce qui nous serait favorable dans la numismatique romaine, nous nous bornerons à citer encore une médaille de Valérien et une de Claude qui leur donnent un sceptre terminé par une fleur de lis; une autre d'Alexandre Sévère, remarquable en ce que

[1] *I Reali di Francia*, MS. in-4°, 8129, fol. 4, verso.

e prince tient un sceptre à fleur de lis, tandis que l'Es-érance publique, *Spes publica,* du revers, tient aussi me tige de cette fleur. Théod. Hoëpingue prend la peine le décrire la forme du lis de ces médailles : *Dextra prætendentes florem lilii cum tribus foliis, unum sur-sum assurgens, et duo a lateribus, ab erecto utrin-que declinantia* [1].

Enfin, et nous aurions pu nous en tenir à cette preuve mique, nous citerons une médaille de Philadelphie de Lydie. La tête est un Domitien et le revers une Cy-bèle assise. A son trône est attaché un sceptre dont la terminaison est une fleur de lis de la forme héraldique la plus pure. Le Cabinet des Antiques et M. Rollin pos-sèdent cette curieuse médaille. Nous donnons le sceptre légèrement grossi, *Pl. XXII*, 264, d'après celle de M. Rollin, qui est presque fleur de coin.

Nous parlerons des sceptres dans un chapitre spécial; mais nous venons de fournir bien des preuves que, long-temps avant Constantin cité dans le manuscrit ita-lien, *I Reali di Francia*, on en a vu chez les Romains qui étaient terminés par une fleur de lis.

[1] Delaroque, 104. — Tristan de Saint-Amand, 10. — Théodore Hoëpingue, *Tract. de Jure insignium*, 292.

CHAPITRE III.

FLEURS DE LIS CHEZ LES GAULOIS.

Puisqu'il est impossible de contester la présence des fleurs de lis sur les monumens romains, comment la contesterait-on sur ceux des peuples qu'ils ont fréquentés, c'est-à-dire vaincus, et par exemple sur ceux des Gaulois ?

On ne saurait se dissimuler que jusqu'à la fondation récente de la Revue de la Numismatique française, les monnaies gauloises n'aient été qu'imparfaitement étudiées et qu'il ne soit encore fort difficile, pour ne pas dire impossible, de les rattacher toutes à des chefs, à des villes, à des événemens connus, et par conséquent de leur assigner des dates certaines. Les explications qui en ont été faites peuvent, dans bien des cas, sembler conjecturales, et pour y trouver, lorsqu'on n'est point archéologue de profession, les sujets dont on les dit empreintes, il faut avoir dans la droiture et dans la science du numismate qui les décrit, la plus aveugle confiance, ce qui n'est pas pénible au surplus, quand ce numismate est un Hennin, un Mionnet.

C'est encore une question que de savoir si l'art de battre ou couler monnaie fut pour la Gaule un fruit de la conquête romaine, ou si nos aïeux le pratiquaient déjà avant l'accomplissement de ce grand fait historique.

Toutefois il y a de bonnes raisons pour se ranger à l'opinion de l'antériorité. En effet, si un certain nombre de pièces gauloises portant un nom de ville, sont latines par leurs légendes et leurs types comme celles de Tours, de Saintes, de Bourges, de Rouen, de Lyon, etc., un nombre assez grand de celles que l'on nomme incertaines, telles que celles d'Avignon, de Béziers, de Marseille, etc., ont des légendes grecques et sont d'un style évidemment emprunté aux monnaies de Philippe II de Macédoine, qui mourut 337 ans avant J.-C. Enfin il en est dont les légendes sont un composé de lettres grecques et latines, tandis que d'autres sont muettes, c'est-à-dire n'offrent ni légendes, ni signes alphabétiques quelconques[1].

De ce que l'on trouve des lettres grecques sur des médailles gauloises, ce n'est pas à dire pour cela que la langue du Péloponèse fût familière aux habitans de la Gaule, les Marseillais, colonie de Phocéens, exceptés. Si l'on découvrit jadis sur les frontières de la Rhétie et de la Germanie des inscriptions gauloises en caractères grecs, si après la défaite des Helvétiens, Celtes d'origine, on trouva dans leur camp des rôles ou dénombremens de troupes écrits en grec aussi, d'un autre côté on a des preuves que nos aïeux parlaient une langue à eux et différente de celle de la Grèce. Quintus Cicéron était resserré dans son camp par les Gaulois; César voulant lui faire parvenir une lettre dont l'ennemi ne pût comprendre le sens, s'il venait à l'intercepter, l'écrivit en grec, précaution superflue si cette langue

[1] Hennin, Manuel de Numismatique ancienne, II, 53. — Revue de la Numismatique française, *passim*.

eût été connue des Gaulois. Enfin dans une conférence qu'il eut avec Divitiac, druide et tétrarque des Eduens, César fut obligé d'employer un interprète, précaution superflue encore si les Gaulois eussent pu lui parler grec [1].

« Quoi qu'il en soit, » dit M. Cartier, excellent guide en cette matière, « avant l'arrivée de César, les relations des Celtes Gaulois avec les Marseillais, dont les monnaies purement grecques rappellent quelquefois le beau siècle de Périclès, et avec les Romains établis dans la Narbonnaise, avaient répandu dans le reste de la nation, libre encore, de meilleures notions de l'art monétaire. » Alors, on vit succéder à la première époque des monnaies celtiques, qui étaient muettes, grossières et seulement coulées, une deuxième époque de pièces frappées, qui eurent des types intelligibles, des initiales distinctes, et enfin quelques noms de chefs ou de villes. Cette époque numismatique pourrait s'appeler gallo-grecque, comme on nommerait gallo-romaine celle qui commencerait au temps où les Gaulois, vaincus enfin, mais non soumis, furent contraints de recevoir les monnaies des vainqueurs, ou de conformer, du moins en partie, à ces monnaies leur propre système monétaire.

Mais, soit que l'on regarde les médailles gauloises prises par catégories comme des monnaies imposées par les Romains et par conséquent comme leur ouvrage, soit qu'on y voie l'œuvre des Grecs inoculant leur

[1] TACITE, Mœurs des Germains. — CÉSAR, Commentaires, L. I. — LATOUR D'AUVERGNE-CORRET, Origines gauloises, p. 10. — DE FORTIA D'URBAN, Antiquités de Vaucluse, 291.

goût à la Gaule, ou même battant monnaie à façon pour elle, soit enfin qu'on les attribue, du moins les plus anciennes, aux Gaulois eux-mêmes, on sera toujours obligé de convenir qu'elles sont toutes de dates antérieures de beaucoup à l'époque de Clovis, époque à laquelle paraissent les monnaies mérovingiennes.

Ce point nous étant accordé, nous abandonnerons ce qui pourrait sembler systématique, et nous examinerons seulement quelques uns des symboles ou types qui sont les plus fréquens sur les monnaies gauloises des temps anciens.

Ici, c'est le bison ou bœuf couché qui caractérise l'agriculture, mais plus particulièrement celle des provinces centrales voisines de la Loire. On trouve encore fréquemment des pièces celtiques au type du bœuf couché aux environs d'Angers et dans le camp d'Amboise.

Là, c'est le cheval libre et au galop, symbole de l'indépendance, ou le cheval monté, emblème de la passion belliqueuse de nos aïeux, ou enfin le cheval en repos, faisant allusion à l'éducation de ce bel animal, et peut-être aussi à la richesse que cette éducation procurait au pays [1].

Là encore, c'est le sanglier; Eckhel dit le porc, *apri vel porci :* soit à cause de l'usage primitif de figurer du bétail sur les monnaies, soit à cause du grand commerce qu'au dire de Strabon, d'Athénée, de Varron, de Pline, etc., les Gaulois faisaient dans presque tout le monde connu, de la chair salée et de la graisse de leurs porcs [2].

[1] Cartier, Revue, I, 145, 147. — [2] De la Saussaye, Revue, I, 309.

A ces types variés se joignent beaucoup de symboles secondaires, employés peut-être pour assigner à la médaille une localité, une date, une signification, mais qui, plus ou moins barbares d'exécution, et plus ou moins inexplicables eux-mêmes, n'en ont pas jusqu'ici rendu plus facile l'explication des sujets principaux. De ce nombre sont une roue, un X, un triangle, un pentagone, un cercle, un croissant, une plante, une fleur.....

Ici nous nous arrêtons, car il n'est personne qui ne comprenne que tout ce que nous venons de dire sur les médailles gauloises, ne l'ait été qu'avec l'intention d'y montrer une fleur.

Sans doute celles qui sont figurées sur les monnaies de nos aïeux sont de différentes sortes : mais il en est une qui revient si souvent, et que sa forme rattache si évidemment à notre sujet, qu'il y aurait maladresse à nous de n'en point tirer parti. Quelle est donc cette fleur? M. de la Saussaye va se charger de la réponse: c'est une imitation *du lotus antique*. Or on verra, lorsque nous en serons à conclure, que rien ne pouvait nous servir mieux qu'une pareille décision venant d'une autorité aussi compétente [1].

Au lieu de décrire longuement toutes les monnaies où cette fleur se rencontre, il suffira de donner les chiffres de renvoi aux ouvrages qui la mentionnent et quelques figures de cette fleur elle-même. M. Mionnet désigne comme chargées d'une fleur, les médailles décrites dans son important ouvrage sous les nos 18, 99,

[1] Revue, 305.

114, 120, 122, 123, 129, 134, 135, 136, 151, 157, 391, sept pareilles sous le n° 158, etc., etc., et dont nous avons reconnu la plupart sur les originaux du Cabinet des Antiques. Le savant archéologue a gravé aussi des symboles celtiques : en voici quelques uns de ceux qui reviennent le plus souvent, *Pl. XXI*, 265, 266, 267 [1]. Il est évident que le monétaire a voulu y représenter une fleur. Voici, dessinées par nous-même au Cabinet sur les monnaies originales et sous le n° 338, *Pl. XXI*, 268, 269 : sous le n° 344, *Pl. XXI*, 270 : n° 345, *Pl. XXI*, 271. Nous prenons dans la Revue de Numismatique la fleur que M. de la Saussaye regarde comme une imitation du lotus et que lui-même a prise sur une médaille de son riche cabinet, *Pl. XXI* 272 [2].

M. de Saulcy, de Metz, a bien voulu aussi nous ouvrir le sien et nous communiquer une pièce trouvée à Châlons-sur-Marne. On y voit une tête casquée tenant à la bouche une fleur, *Pl. XXI*, 273; au revers, le bœuf porte la même fleur adhérente à son dos. La Bibliothèque de Metz possède une médaille semblable. Plusieurs autres médailles gauloises, dont cinq semblables ont été trouvées à Toul, représentent une fleur sous le porc ou *sus* gallique, *Pl. XXI*, 274. D'autres offrent une fleur différente des précédentes et dont la forme est bien remarquable, *Pl. XXI*, 275, 276.

Enfin nous sommes redevable à M. de la Saussaye de l'empreinte d'une belle médaille d'or de la collection de M. Selleron, de Blois. C'est un quart de statère imité des pièces de Philippe II, de Macédoine. Elle est par

[1] MIONNET, T. I, Supplément, 1re partie, Chefs gaulois, p. 153, 157, 164, 194; pl. VI. = [2] Revue, etc., 305, pl. 8.

conséquent des premiers temps où les Gaulois commencèrent à imiter les monnaies grecques, et quoiqu'elle ait 2200 ans, la conservation en est parfaite. Un cheval au galop emporte un char que conduit un personnage debout : sous le cheval est la fleur, *Pl. XXI*, 277. Sa forme est presque la fleur de lis héraldique et toutes les autres figures produites dans ce chapitre ont plus ou moins d'analogie avec d'autres des chapitres précédens. Nous ne manquerons pas de faire ressortir cette analogie lorsque le moment de conclure sera venu.

Les directeurs de la Revue de Numismatique ayant bien voulu donner place à ce chapitre dans leur premier numéro de 1837, y ont ajouté cette note précieuse pour nous. « M. Guillemot, de la Rochelle, vient de nous « communiquer une médaille gauloise en argent sur le « revers de laquelle se trouve une croix, ou roue à quatre « rayons, cantonnée de deux croissans et de deux fleurs « de lis à forme héraldique. » Nous ne pouvons donner la figure d'une de ces fleurs de lis, mais nous renvoyons à celle qu'en donne la Revue, tom. II, *Pl. I*, 24.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livré pour composer ce chapitre nous ont fait rencontrer la mention d'une médaille gauloise où le coq figure et dont voici la description : « Face, tête casquée, à droite. « Revers HPOIEI? coq à gauche becquetant; devant, « un arbre. » Montfaucon l'a gravée d'une manière si imparfaite qu'elle avait échappé à notre attention. Le Cabinet de Paris ne la possède pas, mais elle existe fort belle dans la collection de M. de Longperrier jeune. Nous rectifions donc par cet aveu ce que nous avons pu dire de trop exclusif en parlant du coq dans notre

I. Quel beau texte pour les partisans du coq gaumais il est nécessaire de tout dire : c'est que si la de M. de Longperrier est belle, c'est uniquement a conservation, car la figure qu'elle retrace est tellebarbare qu'il faut toute notre foi dans M. Mionnet y reconnaître un coq [1].

[1] Mionnet, Supplément, partie I, Chefs gaulois, I, 157. — Montf., Antiquité expliquée, III, pl. 52.

CHAPITRE IV.

FLEURS DE LIS CHEZ LES DIVERS PEUPLES DE L'ASIE.

Lorsque l'empire romain eut acquis par la conquête une étendue telle qu'il pesait sur presque tout ce que l'on connaissait alors de peuples sur la terre, il fallut lui donner un second siége, une autre métropole, et Rome eut bientôt dans Constantinople une rivale et une imitatrice. Une partie de ce qui se pratiquait sur les bords du Tibre ne tarda donc point à se retrouver sur les rives du Bosphore. Les insignes des empereurs de l'une et de l'autre capitale furent souvent semblables. De même que les fleurs de lis figuraient sur quelques monumens romains de l'empire d'Occident, elles figurèrent aussi sur ceux de l'empire d'Orient. De temps immémorial, le lis était une fleur chère aux Asiatiques. Nous avons fait voir que Suzanne et que la ville de Suze devaient leur nom à cette belle fleur.

Les anciens rois de Perse avaient un sceptre terminé par un lis. Les Babyloniens portaient à la main un bâton qui, d'après des réglemens rigoureux, devait toujours être ouvragé. Un des ornemens particuliers à ces sortes de cannes était une fleur de lis terminale [1].

[1] HÉRODOTE, L. I, ch. 195. — STRABON, L. XVI.

Cosroës, sur une médaille d'argent fort rare, tient un sceptre terminé par un lis épanoui, comme symbole d'espérance. C'était aussi en ce sens que le lis figurait dans les monnaies troyennes : *Lilium in trojanis nummis, spei signum* : a dit Samoise [1].

Le docteur Honigberger, de Cronstadt en Transylvanie, qui possède des pierres et des médailles antiques du plus grand prix, vient de nous montrer le fragment d'un cachet antique trouvé par lui-même en 1834, dans le désert de Bockara, à la surface de la terre et après de grandes pluies, et nous en a donné une empreinte. Une figure de femme debout tient à la main un lis ouvert, *Pl. XXII*, 278, de la même manière que l'Espérance sur les médailles grecques et romaines, que nos rois sur les anciens sceaux, et que la Vierge sur la monnaie des évêques de Die et de Valence. La légende est en pelhvi, langue depuis long-temps hors d'usage, et la gravure est d'un très beau travail.

Corneille Lebruyn, dont les dessins font autorité, parce qu'il était en même temps peintre habile et voyageur éclairé, donne la figure d'une tête de cheval sculptée en pierre, qu'il a vue dans le portique du nord des ruines de Persépolis, et sur le chanfrein de laquelle est gravée, parmi d'autres emblèmes, une fleur de lis sans pied, semblable à quelques unes de celles de la tapisserie de Bayeux [2].

[1] Delaroque, Traité singulier du Blason, 107. — Cl. Samoise, ch. XII, 43. = [2] Corn. Lebruyn, Voyage en Perse, II, pl. 154; 156. — De Brière, Prix de Volney, pl. 3.

CHAPITRE V.

FLEURS DE LIS AU MEXIQUE.

Que l'Europe et l'Asie s'accordent à glorifier les fleurs de lis, que cet insigne, parti jadis d'un point quelconque, se soit répandu dans tout le monde anciennement connu, il y a là pour notre pays plus à s'enorgueillir qu'à s'étonner. Ce fait, du reste bien remarquable, peut s'expliquer par la promiscuité des peuples, s'il s'agit de l'antiquité, et par l'ascendant de notre nation sur les autres, s'il est question seulement des temps modernes. Mais que la terre de Cristophe Colomb, que ce continent que nous appelons nouveau, nous apporte aussi son contingent d'illustration et de preuves, voilà ce qui doit réellement surprendre! Nous ne nous engagerons point, à l'occasion de la curieuse similitude que nous allons signaler, dans la discussion de ces grandes et interminables questions : comment l'Amérique s'est-elle peuplée? Le Nouveau-Monde a-t-il autrefois eu des communications avec l'ancien? A ces questions on pourrait répondre par celle-ci : le Créateur de l'homme dans un continent ne lui a-t-il point accordé la faculté de se transplanter dans l'autre? Il nous suffira de rappeler qu'on a déjà découvert et que l'on découvre chaque jour encore dans les deux Amériques et surtout au Mexique et dans le Yucatan, des monumens

d'une antiquité si grande, qu'il commence à devenir douteux que le Nouveau-Monde soit moins vieux que l'ancien. En effet, des restes de villes longues de dix lieues; des idoles de forme indienne en granit et en porphyre; des sépultures souterraines à ornemens grecs à Mitla; des momies dans le Kentucky; des édifices de structure égyptienne à Palenque; des fortifications à assises de pierres épaisses de six pieds au Pérou; des bas-reliefs de dimensions colossales taillés dans le granit ou modelés en stuc; d'immenses circonvallations en terre dans la vallée de l'Ohio; de longs murs parallèles comme ceux d'Athènes au Pyrée, et entre lesquels se sont peut-être aussi célébrés des jeux publics; des inscriptions, dont une, supposée phénicienne, est gravée sur un rocher du Massachusets; un autre roc sculpté près du Mississipi et représentant des pieds humains; des zodiaques et des hiéroglyphes semblables à ceux de l'Égypte, sinon par leurs formes, du moins par leur usage primitif; enfin, des monumens chrétiens certainement antérieurs à la conquête, c'est-à-dire une mitre, une crosse, une croix, une couronne fleurdelisée, etc., telles sont quelques unes des traces d'une ancienne civilisation que recèlent les deux Amériques. A quelle époque appartiennent ces monumens? Quels peuples les ont élevés? Que sont devenus ces peuples? Voilà de nouvelles questions à ajouter à celles dont l'Amérique a de tout temps été l'objet [1].

Lorsque Racine, que les œuvres de la nouvelle école poétique nous font de plus en plus regarder comme ini-

[1] Alex. Lenoir, Warden, Farcy, Antiquit. mexic. — J.-F. Walbeck, sa lettre de Mérida, 4 juillet 1835.

mitable, lorsque le divin Racine transporta sur la scène française la révolution de palais qui venait tout récemment de précipiter Bajazet au tombeau, il fit une chose nouvelle et qui avait besoin d'être justifiée. Il le sentit, et crut devoir faire remarquer à ce sujet dans une préface, que l'éloignement des pays réparait en quelque sorte le vice de la trop grande proximité des temps, et que le public, ne mettant guère de différence entre ce qui est à mille ans de lui et ce qui en est à mille lieues, un fait contemporain, mais qui s'était passé loin, pouvait être considéré comme assez ancien pour être mis sur la scène.

Nous avons besoin d'une précaution oratoire équivalente pour ranger parmi les peuples de l'antiquité le Mexique, dont nous ne connaissons l'existence que d'hier et dont nous ignorons encore l'histoire. Mais nous n'avons pu dans notre Livre intitulé *Universalité,* le placer parmi les peuples de l'Europe, nous n'avons pas dû le classer non plus avec les nations de l'Orient à la suite des Grecs, des Arabes et des Chinois. Cependant il recèle des matériaux dont nous ne pouvons dédaigner le secours : nous le plaçons donc ici, puisqu'enfin il faut qu'il le soit quelque part. Que son grand éloignement lui tienne lieu d'ancienneté, et ses monumens, quel que soit d'ailleurs leur âge, seront suffisamment respectables : *major è longinquo reverentia.* Déjà l'on parle en leur faveur d'une existence de trente à quarante siècles, déjà l'on fait remonter la fondation de Mexico à 1314, époque où Philippe-le-Bel régnait en France; mais fussent-ils antérieurs d'une année seulement à la découverte du nouvel hémisphère,

t aussi anciens pour nous que s'ils avaient pré-
s plus vieux du nôtre. Ce que nous allons dire
x qui ont rapport à notre sujet concourra donc
nplétement de nos deux Livres de l'*Ancienneté*
'*Universalité*, puisque devant bientôt aborder
ne, nous aurons exactement trouvé des fleurs
lans tous les temps et dans toutes les parties du
.

plupart des grandes bibliothèques de l'Europe
vent des collections de dessins mexicains enlu-
représentant des figures grossières et hiérogly-
s. Les principales sont à la Bibliothèque Bod-
d'Oxford, à celles de Berlin, de Dresde, du
n et du Musée Borgia à Rome, de l'Institut à
e, etc., etc.

bécius a fait connaître la collection de la Bi-
que Impériale de Vienne. C'est une suite de 65
x ou sujets tirés des Annales du Mexique, dont
vé seulement le premier. Il n'a pas de termes
orts pour exprimer le cas que l'on doit faire du
crit mexicain [1].

ibliothèque Royale de Paris possède aussi un ma-
in-fol. de 100 pages, entièrement rempli de dessins
yphiques mexicains, décrits en espagnol, mais
pliqués. Il est marqué ainsi sur la première page :
Telleriani Remenses 14 *reg.* 1616 [2].

grande quantité de ces singuliers monumens ré-
ainsi dans toute l'Europe savante, a fourni
à un riche Irlandais, lord Kingsboroug, de les

[1] ...ÉCIUS, Bibliothèque Impériale de Vienne, T. VIII, p. 660.
[2] ...liothèque Royale, MS. mexicain.

réunir en un corps d'ouvrage. Il a parcouru toutes les bibliothèques connues pour contenir des hiéroglyphes mexicains, et aidé d'un savant italien, M. Aglio, il a élevé à grands frais à la mythologie de l'Amérique aujourd'hui espagnole, l'un des plus beaux monumens typographiques qui existent. L'ouvrage consiste en sept volumes, très grand in-fol., dont les planches lithographiées avec soin et enluminées comme les originaux, forment les quatre premiers volumes. Les trois derniers contiennent en anglais les textes, qui, dans les ouvrages consultés et copiés, accompagnent les figures [1]. Ce qu'il y a de ces figures dans tout le livre est innombrable, et ce qu'il y en a qui ressemblent à une fleur de lis est une chose surprenante. Nous citerons seulement quelques unes de celles qui reviennent le plus souvent. Nous donnons d'abord, *Pl. XX*, 279, une fleur portée par une main, comme on le voit dans les sceaux français les plus anciens : et ce qui ajoute à la singularité de la remarque, c'est que cette fleur, évidemment symbolique, a une très grande analogie avec les fleurs de lis de la tapisserie de Bayeux et par conséquent avec celle de Florence, par les deux étamines qui sortent d'entre ses pétales.

Tantôt cette fleur est isolée et sans main qui la tienne, mais elle a encore ses deux étamines comme dans la *Pl. XX*, 280 ; tantôt, et c'est ainsi que nous la donnons, *Pl. XX*, 281, 282, d'après Lambécius, elle est tenue à la main, mais sans les étamines. Voilà trois

[1] Lord Kingsboroug, Monumens mexicains, Bibliothèque Royale, et de l'Institut, T. I, pl. 17, 18, 23, 25, 29, etc. ; II, pl. 33, 73 ; III, IV, *passim*.

res qui se rencontrent sans cesse, et qui paraissent ir pour principe une fleur naturelle que nous don- is, *Pl. XX*, 283. Nous donnons aussi, *Pl. XX*, 284, figure gracieuse, que nous n'avons rencontrée ine seule fois : ce sont sans doute des plumes d'oi- u qui la composent, mais elles sont liées ensemble olument comme les trois parties ou pétales de nos irs de lis, ce qui fait ressembler cette figure au sceau la ville de Furnes, *Pl. XVIII*, 223: un sceptre, *XX*, 285, qui se trouve trois fois dans une seule nche et qui est terminé en fleur de lis, à peu près ime nous en montrerons sur les vases grecs. Enfin is citerons la couronne à fleurs de lis d'un roi, eu- éen sans doute, et dont on voit la représentation rès de celle d'un pendu qui tient une croix dans mains jointes et de celle d'un évêque qui a sa mitre, crosse et son étole bien distinctes.

Nous n'avons assurément pas la prétention de prou- que ces figures mexicaines aient, comme symboles, e valeur semblable à celle des fleurs de lis de la ince et encore moins qu'elles en dérivent. Il faudrait, ur y découvrir un sens quelconque, être plus avancé 'on ne l'est dans la connaissance de l'ancien langage xicain; mais nous pouvons espérer que le besoin xpliquer par les caractères écrits quelques uns des onumens extraordinaires dont nous venons de men- nner une partie, engagera à l'étude des hiéroglyphes exicains recueillis par lord Kingsboroug. Il existe bien jà un évangile écrit au Mexique en langue du pays ns le temps même de la conquête de Fernand-Cortez :

Thévenot a bien donné, d'après Purchas [1], un commencement d'interprétation d'une histoire du Mexique par figures, que le gouverneur de cette nouvelle conquête obtint à grand'peine des gens du pays pour être mise sous les yeux de l'empereur Charles-Quint : mais tout cela est encore très faible et très hypothétique. C'est donc une science tout entière à créer. Le mérite de s'y livrer sera d'autant plus grand, que vraisemblablement on ne sera pas dédommagé de ses peines par des découvertes qui profitent autant à la morale, à l'histoire, aux arts, que celles faites ou à faire encore dans les hiéroglyphes de la mystérieuse et docte Égypte : Mitla ni Palanque ne révèleront jamais tant et de si merveilleux secrets que Thèbes ou Memphis [2].

Pour nous, nous avons trouvé par-delà les mers de nombreuses figures à sens caché, semblables à nos fleurs de lis : nous avons dû les produire, en attendant que l'avenir en dévoile la signification.

[1] Thévenot, Relation de Voyages, IVe partie, p. 47. = [2] Société de Géographie ; Recueil de Voyages, II, 372.

CHAPITRE VI.

HISTOIRE DU SCEPTRE.

Le sceptre, qui, aujourd'hui, est un des plus bril-
ıns insignes des monarques dans les cérémonies d'ap-
arat, a été fait dans l'origine d'une simple branche
'arbre. C'était la baguette, la verge dont se servaient,
u le voyageur pour assurer sa marche, ou le pasteur
our diriger ses troupeaux [1].

La verge de Moïse fut le signe par lequel Dieu lui
ommuniqua la souveraine puissance. Lorsque, dans le
ésert, Israël, privé d'eau, en demandait à grands cris,
lieu dit à Moise : *Tolle virgam tuam, et congrega
opulum*. Il est vraisemblable que Moïse transmit cette
erge à Josué comme à son successeur dans le com-
nandement d'Israël [2].

Celle d'Aaron était à la fois une sorte de sceptre et
e symbole du sacerdoce que Dieu voulait perpétuer
lans sa famille; elle fut déposée dans le tabernacle.

Enfin verge et sceptre furent synonymes et désignè-
ent le souverain pouvoir. Salomon apprend aux rois
que la garantie d'un long règne est de se complaire à
a fois dans la pratique de la sagesse et dans l'amour
le leur sceptre et de leur trône. *Si ergo delectamini*

[1] Saint Matthieu, ch. X, v. 10. — Saint Luc, ch. IX, v. 3. — David, Ps. XII, v. 4. = [2] Nombres, ch. XX, v. 8.

sedibus et sceptris, ô reges populi, diligite sapientiam ut in perpetuum regnetis. Le prophète Michée a dit : *Pasce populum tuum in virga tua.* Enfin il est dit dans Esther : *Ne tradas, Domine, sceptrum tuum his qui non sunt.* « Ne livrez pas votre sceptre ou votre « pouvoir, Seigneur, à ceux qui ne sont rien [1]. »

Le sceptre, lorsqu'il était incliné par le Roi vers un suppliant, lui faisait comprendre qu'il serait écouté favorablement. *Accede igitur, et tange sceptrum,* dit Assuérus à Esther. *Et cum illa reticeret, tulit auream virgam, et posuit super collum ejus, et osculata est eam et ait : Cur mihi non loqueris* [2] ?

Mais c'est surtout l'extrémité du sceptre qui était en vénération. Esther baisa le haut du sceptre d'Assuérus, parce que c'était le symbole de sa clémence : *Extendit contra eam virgam auream quam tenebat manu. Quæ accedens, osculata est summitatem virgæ ejus.* L'apôtre saint Paul, parlant de Jacob, dit qu'il s'inclina devant l'extrémité du bâton de commandement que portait son fils : *Et adoravit fastigium virgæ ejus* [3].

Dans les siècles héroïques de la Grèce, le bâton, qui d'abord avait tenu lieu de sceptre, et que les archéologues nomment *haste pure,* se termina enfin par un fer de lance, ou la lance prit le nom de sceptre. « Au « temps de Romulus, les rois, au lieu de diadème, por- « taient des lances que les Grecs nommaient sceptres.

[1] Salomon, Sagesse, ch. VI, v. 22. — Michée, ch. VII, v. 14. — Esther, Fragment, IV, v. 22. = [2] Esther, Fragment, V, v. 11, 12. = [3] Esther, ch. V, v. 2 ; ch. VIII, v. 4. — Saint Paul, Épître aux Hébreux, ch. XI, v. 21.

« Les premiers hommes révéraient ces armes comme « des divinités, et c'est en mémoire de ce culte anti- « que que les statues des Dieux sont encore armées de « lances [1]. »

Le disque d'argent, improprement nommé le bouclier de Scipion, qui est à la Bibliothèque Royale, fait voir Achille assis sur un trône, tenant à la main une lance. Dans cette situation la lance est un sceptre [2].

Les sceptres jouent un grand rôle dans les écrits et sur les monumens d'art de l'antiquité. Les édifices de l'Égypte sont presque tous ornés vers leur base d'un sceptre que l'on dit particulier à Osiris, quoiqu'on ne le voie pas d'ordinaire dans les figures de cette divinité. Tantôt c'est un lotus en fleur, tantôt c'est une capsule de lotus. Dans le premier cas, on croit qu'il figure le ciel, et dans le second, la terre. D'autres fois ce sceptre est terminé par une touffe de papyrus et est alors le symbole de l'eau; d'autres fois encore il est terminé par un œil. « Les Égyptiens, dit Plutarque, « paignent et représentent Osiris par un sceptre sur « lequel il y a un œil paint, entendant par l'œil la pré- « voyance et par le sceptre l'authorité et la puissance, « comme Homère appelle Jupiter celuy qui est maistre « et seigneur de tout le monde, *le souverain et le clair- « voyant* [3]. »

On a quelquefois honoré les sceptres d'un culte public. Celui d'Agamemnon, conservé à Chéronée, était la divinité principale du lieu : on le nommait *la Lance*.

[1] Justin, L. II, 302. — Science des Médailles, II, 287. = [2] Millin, Monumens antiques inédits, I, pl. 10. = [3] Plutarque, d'Isis et d'Osiris, XVII, 293.

Il n'avait point de temple, mais le ministre de cet étrange culte, nommé pour un an, lui donnait asile dans sa propre maison et le remettait à son successeur en grande cérémonie. Il avait été retrouvé, disait-on, en Phocide, où il paraît qu'Électre l'avait jadis apporté. On avait trouvé en même temps des trésors que les Phocéens s'attribuèrent, tandis que ceux de Chéronée, plus religieux qu'avares, préférèrent la possession du sceptre, parce qu'il opérait des guérisons et des prodiges. On lui offrait chaque jour des sacrifices de viandes et de confitures : singulier moyen de fléchir une divinité de cette sorte [1].

L'opinion religieuse attachée au sceptre d'Agamemnon venait sans doute de la haute idée qu'Homère, du temps de qui ce sceptre existait encore, avait voulu en faire prendre. « Agamemnon se lève tenant son sceptre, « que Vulcain avait façonné lui-même : Vulcain le « donna au puissant fils de Saturne; Jupiter au messa- « ger céleste, vainqueur d'Argus; Mercure à Pélops, « écuyer habile ; Pélops le remit à Atrée, pasteur des « peuples; Atrée, en mourant, le céda à Thyeste, riche « en troupeaux; Thyeste enfin l'avait confié au roi « Agamemnon pour gouverner des îles nombreuses et « tout le royaume d'Argos [2]. »

Si l'on ne rendait pas un culte aux sceptres de tous les héros, du moins chacun jurait par le sien propre. Homère met cette imprécation dans la bouche d'Achille : « Je jure par ce sceptre, qui désormais ne poussera ni « rameaux ni feuillage, qui ne reverdira plus, depuis

[1] PAUSANIAS, L. IX, ch. 41. — [2] HOMÈRE, Iliade, chant II.

« que séparé du tronc sur les montagnes, le fer l'a dé-
« pouillé de ses feuilles et de son écorce, par ce sceptre
« que portent aujourd'hui dans leurs mains les fils des
« Grecs chargés par Jupiter de maintenir les lois, je
« jure....., etc. »

Virgile, dans une occasion où il est plutôt observateur de mœurs que poète imitateur, a répété cette imprécation à peu près dans les mêmes termes [1]. Il fait dire à Turnus : « Ma parole est aussi infaillible qu'il
« est sûr que ce sceptre, symbole du souverain pou-
« voir, ne peut plus pousser de rameaux, se revêtir de
« feuilles, ni fournir d'ombrage, depuis que, séparé
« dans la forêt de l'arbre qui l'a produit, la main d'un
« ouvrier l'a renfermé dans une brillante enveloppe
« d'airain....

« *Olim arbos, nunc artificis manus ære decoro,*
« *Inclusit.* »

On a fait à Virgile une sorte de reproche de cette imitation, que l'on a injustement nommée un plagiat. Cependant il est facile de voir qu'il n'obéit dans cette circonstance qu'à un usage reçu, qu'à une formule consacrée, puisque, si l'on prenait ce serment à la lettre, on en conclurait que les sceptres étaient toujours de bois, tandis qu'au contraire ils étaient souvent aussi d'ivoire, d'airain, d'argent ou d'or. Celui d'Agamemnon passait pour être l'ouvrage de Vulcain, qui était forgeron et non tourneur. En effet, l'or en formait la matière : il était lourd, ainsi que l'éprouva Thersite lorsqu'Ulysse l'en frappa. Celui d'Achille, s'il n'était

[1] Virgile, Enéide, L. XII.

point d'or entièrement, du moins en était enrichi; celui de Turnus, coupé dans la forêt, était revêtu d'airain, etc. [1].

L'usage de jurer par le sceptre passa des siècles héroïques à ceux de l'histoire. Aristote dit que cet insigne du commandement était regardé aussi comme le symbole de la vérité, et que les rois juraient par leur sceptre d'observer la justice. *Erat autem illis jusjurandum per sceptri elevationem.*

Le sceptre n'avait pas seulement des influences morales; il agissait quelquefois matériellement et comme instrument de punition. Ulysse, à qui Agamemnon avait momentanément remis le sien, s'en sert pour frapper un des soldats qui fuyaient vers les vaisseaux grecs afin de s'y rembarquer. C'est avec ce même sceptre qu'il punit le lâche Thersite [2]. D'autres fois c'était un instrument de conciliation : on l'interposait entre des ennemis aux prises. Le caducée de Mercure était un sceptre avant d'avoir servi à séparer les deux serpens. Ajax, fils de Télamon, combattait contre Hector; tous les deux, le glaive à la main, étaient sur le point de s'entre-déchirer, quand les hérauts, ministres de Jupiter et des hommes, ou, en d'autres termes, quand leurs seconds vinrent, l'un envoyé par les Troyens et l'autre par les Grecs, mettre fin à leur sanglant combat. Talthybius et Idaeus étendent leur sceptre entre les combattans : tout à coup le sang cesse de couler, l'amitié fait place à la fureur, et l'on se sépare en se faisant mutuellement de riches et glorieux présens [3].

[1] HOMÈRE, Iliade, chant II. = [2] HOMÈRE, Iliade, chant II. = [3] HOMÈRE, Iliade, chant VII.

Le sceptre faisait partie des ornemens que les grands ersonnages s'offraient dans certains cas en signe de econnaissance et d'amitié. Les Tyrrhéniens, en témoignage de leur soumission aux Romains, envoyèrent à Tarquin-l'Ancien une couronne d'or, un trône d'ivoire t un sceptre surmonté d'un aigle, attributs de leurs ropres rois. Après la guerre qui suivit l'expulsion de 'arquin-le-Superbe, les Romains à leur tour envoyèent à Porsenna, lars ou roi des Clusiniens, un trône 'ivoire, une couronne et un sceptre d'or avec une de es robes triomphales dont s'étaient servi les rois roaains [1].

Lorsque Siphax fut tombé au pouvoir de Scipion, lassinissa, allié de Rome, épousa Sophonisbe, femme e Siphax, pour la soustraire à la vengeance du sénat. lais les implacables Romains, en poussant à bout Masnissa par leurs atroces procédés, le contraignirent faire périr sa femme. Elle but le poison avec un rand courage. Scipion, pour calmer les justes douleurs e son allié fidèle, assembla son armée, monta sur son ibunal en grand appareil, et salua Massinissa du titre e roi pour la première fois; après l'avoir comblé des uanges les plus flatteuses, il lui fit présent d'une counne et d'une coupe d'or, d'une toge de couleur, d'une mique à palmes, d'une chaise curule et d'un sceptre ivoire [2].

Les sceptres, après avoir été long-temps une simple erge, finirent par être ornés à leur extrémité d'un bjet qui, souvent, avait sa signification propre. Le

[1] Denys d'Halicarnasse, Antiquités romaines, L. III, ch. 18; V, ch. 4. — [2] Tite-Live, L. XXX, ch. 15.

sujet d'un beau vase grec, ouvrage d'un célèbre artiste nommé Amasis, publié par M. Micali, est Hercule suivi de son fidèle Iolaos accueilli par Eurysthée, roi de Mycènes, qu'accompagne un de ses doryphores. Eurysthée y tient un sceptre à tête de bélier, par allusion à la célèbre brebis à toison d'or que Mercure avait donnée à Pélops et que Thyeste lui enleva [1].

Les oiseaux ont aussi figuré de bonne heure à l'extrémité des sceptres.

Selon Aristophane, les oiseaux furent tellement en vénération parmi les Grecs, au temps où régnaient Ménélas et Agamemnon, que s'il en fût venu un se percher sur le bout de leur sceptre, il eût eu sa part des présens qui leur étaient offerts [2].

Quand Priam paraissait sur la scène tragique, c'était avec un oiseau à l'extrémité de son sceptre. Un aigle terminait toujours celui de Jupiter. Phidias se conforma à cet usage dans sa statue de Jupiter Olympien. Les poètes s'y sont également astreints. *L'aigle, ce roi des oiseaux,* a dit Pindare, *abaisse ses ailes rapides et s'endort sur le sceptre de Jupiter* [3].

Le sceptre des souverains de l'Asie et en particulier des rois de Perse, était souvent terminé par un aigle.

Tarquin-l'Ancien fut le premier à Rome qui mit un aigle d'or sur son sceptre. Sous les empereurs, on y ajouta un globe sur lequel reposait l'oiseau. Le premier exemple en remonte à Auguste [4].

Les consuls, au temps de la république, adoptèrent

[1] R. Rochette, Journal des Savans, juin 1836. = [2] Aristophane, *Aves*, vers 508, 512, 514. = [3] Pindare, Pythiq., ode I. = [4] Millin, Dictionnaire des Beaux-Arts, au mot *Sceptre*.

une espèce de sceptre ou de bâton d'ivoire qu'on nomma *Scipio*, et qui resta long-temps sans ornement aucun. Sous les empereurs, et principalement sous ceux de l'Orient, le *Scipio* consulaire fut surmonté d'un aigle, ou du buste de l'empereur régnant. Les diptyques, et en particulier ceux de Bourges et celui de Dijon, en font foi. C'est même à la faveur de ce sceptre que l'on distingue celles des médailles impériales qui représentent le triomphe d'un empereur, de celles qui se rapportent à la marche dite *consulaire* d'un empereur qui prend possession du consulat. Ici il porte un sceptre terminé par un aigle; là il tient une branche de laurier. Dans la cérémonie de son apothéose, l'Empereur était figuré tenant, à la manière égyptienne, un long sceptre surmonté d'un lotus, comme symbole de sa divinité [1].

On aurait cru qu'à l'établissement de la religion chrétienne, la croix dût immédiatement succéder à l'aigle. Ce ne fut pourtant que 300 ans après Constantin, c'est-à-dire sous Phocas, que cela arriva. Ses successeurs quittèrent même absolument le sceptre pour ne porter que des croix. Dans le bas-empire, quand les empereurs sont en habit civil sur les médailles ou les bas-reliefs, ils tiennent à la main un objet carré et plat emmanché dans une longue tige. C'est une sorte de férule que l'on nommait *Narthex*. Les rois de France en adoptèrent l'usage; Louis-le-Jeune, dans un sceau de 1167, tient un *narthex* dont nous avons donné la figure, *Pl. IX*, 107.

[1] MONTFAUCON, Monumens de la Monarchie, T. VI, 90, pl. 53. — PEIGNOT, Dictionnaire de Bibliologie, au mot *Diptyque*. — DUBOS, de la Monarchie françoise, L. IV, ch. 18. — DE BRIÈRE, Histoire du prix de Volney, 84.

Dans les statues des rois de la première race, le sceptre est particulier aux rois de Paris : c'était le signe de leur suprématie sur les autres rois français, selon la remarque de Montfaucon. Il affecte bien dès formes différentes, et est terminé par une grande variété d'objets; tantôt ce sont des cônes de pin, tantôt des touffes de feuillage. Le plus ancien qui existe gravé est celui de Clovis, au portail de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Il est terminé par un aigle qui pose sur une touffe de feuilles. Ce prince a pu l'adopter après qu'il eut été créé consul ou patrice par l'empereur Anastase. On voyait au même portail un sceptre dans la main de Childebert comme roi de Paris. Il n'avait point l'aigle [1].

On a long-temps conservé dans le trésor de Saint-Denis un sceptre précieux par sa grande antiquité. Montfaucon pensait que ce sceptre, attribué à Dagobert, appartenait aux temps les plus anciens de la monarchie. Il était terminé par une main tenant un globe sur lequel posait un aigle, enfin sur l'aigle était un personnage à cheval. On reconnaît bien dans ce monument le style dit byzantin [2].

Lors de la violation des tombes royales de Saint-Denis, on trouva dans celle de Philippe-le-Bel un sceptre fort curieux. Du lis épanoui qui le terminait sortait un oiseau. M. Alexandre Lenoir, qui, par ses fonctions de conservateur des monumens, était présent à ces horribles scènes, voulut sauver celui-là. Mais il était en or : c'est dire que la cupidité révolutionnaire fut sourde à ses instances; elle fondit le sceptre. M. Le-

[1] MONTFAUCON, Mon. franç., I, pl. 7. — MILLIN, Mon. inédits. II, n° 13, p. 10. = [2] MONTFAUCON, pl. 3.

noir, qui avait eu le temps d'en prendre le dessin, ne l'a jamais gravé : il paraît donc ici pour la première fois, grâce à sa complaisance, *Pl.* XXII, 286.

On a des raisons de croire que chez nos aïeux, les chefs, dans certains cas et quoiqu'ils ne fussent pas rois, ont quelquefois porté des bâtons qui, semblables à ceux des anciens, tenaient lieu de sceptres.

« Et li dus de San-Gile ne s'et mie atargiez....
« A sa main .i. baston qu'à or fu entailliez..... »

et plus loin,

« An sa main .i. baston qui fu à or parez. »

Le bâton du roi d'armes était, du moins par la forme, un véritable sceptre fleurdelisé en plein et terminé par une fleur de lis surmontée d'une couronne [1].

Les princes étrangers du moyen âge sont quelquefois représentés tenant d'une main le sceptre terminé par une croix ou par un globe, et de l'autre un simple bâton de moyenne longueur. C'est ce que Fauchet appelle *baston de parolles*. Les sceaux en offrent de nombreux exemples. Lothaire, au X[e] siècle, porte un bâton dans sa main droite, et dans la gauche un sceptre façonné en massue. Le sceptre de Richard Cœur-de-Lion est surmonté d'une croix et son bâton d'une colombe. Dans ce cas la colombe est interprétée comme symbole de la souveraine administration, et le sceptre comme celui de la dignité royale [2].

[1] De Martonne, li Romans de Parise la Duchesse, p. 52, 54. — Wlson de la Colombière, de l'Office du Roi d'armes. = [2] Fauchet, Origine des Chevaliers, L. I, ch. 3. — Millin, Dictionnaire des Arts, au mot *Sceptre*.

CHAPITRE VII.

FLEURS DE LIS AUX SCEPTRES.

Tous les sceptres cependant n'étaient point terminés par des oiseaux, des globes ou des croix. Les fleurs y figuraient souvent aussi, et principalement le lis. Ne suffit-il pas que l'insigne national de la France porte le nom de fleur de lis pour que, poussant nos recherches aussi loin qu'elles puissent aller, nous examinions si en effet cet insigne ne proviendrait pas de l'imitation plus ou moins rigoureuse de la fleur terminale de quelque sceptre antique?

Nous avons, dans le Livre précédent, cité comme terminé par une fleur de lis le sceptre d'un grand nombre de princes, même étrangers à notre pays et antérieurs à Louis VI. Les cabinets d'estampes sont remplis de portefeuilles où ces exemples regorgent. Pour ne citer que les cartons de la Bibliothèque Royale intitulés *Rois de France*, ce serait une mine inépuisable de sceptres à fleurs de lis depuis Pharamond. Que serait-ce si, à cet examen, nous voulions ajouter celui des sceptres attribués par la seule gravure, à des monarques étrangers? Mais comme dans la réalité ces gravures, pures images, ne sont pour la plupart appuyées ni sur des monumens ni sur des textes écrits et discutés, il suffit de les indiquer, sans chercher à s'en prévaloir.

Nous indiquerons aussi une tapisserie, très vieille à en juger par les souliers à la poulaine de quelques personnages. Le sujet de cette tapisserie, que nous avons observée dans l'église de Nantilly à Saumur, est une assemblée de rois devant la Vierge, qui repose dans une gloire. Tous les sceptres des rois sont terminés par une fleur de lis. Ces rois, dont le nom est brodé au-dessus de leur tête, sont David, Josaphat, Salomon, Joachim, Ézéchias, etc. La couronne de Joachim, par exception, et celle de la Vierge, sont à fleurs de lis.

Le P. Ménestrier a dit : « Les plus anciennes figures « de nos rois portent la fleur de lis en forme de sceptre, « parce que de toutes les fleurs elle est la plus naturelle « à faire un sceptre, ayant une longue tige sommée « d'une fleur. » Ce qui donnerait à entendre que le choix de cette belle plante pour sceptre a été fait par les rois de France ; c'est une erreur. Nous le démontrerons bientôt [1].

Nous avons trouvé, dans les miniatures d'une histoire sainte de Pierre Comestor, datée de 1183, un bel exemple de sceptre. La fleur qui le termine n'est point encore la fleur de lis, mais elle en approche. Le sceptre est courbe comme l'est naturellement la tige d'une plante [2].

Un manuscrit du VIIIe siècle, conservé à la bibliothèque d'Amiens, offre plusieurs sceptres semblables à celui du manuscrit de P. Comestor [3].

Lors même qu'il serait mathématiquement démontré que Clovis et ses premiers successeurs ont porté des

[1] MÉNESTRIER, Usage des Armoiries, I, 300. = [2] Bibliothèque Royale, MS. = [3] M. CAUVIN, du Mans.

sceptres à fleurs de lis, il ne faudrait pas conclure pour cela que l'usage en ait été général et invariable. Ce n'est au contraire que depuis François Ier qu'il ne paraît plus un seul sceptre sans cet ornement terminal. Jusqu'à ce règne il y a de nombreux exemples de rois représentés avec une couronne à fleurs de lis, tandis que le sceptre n'en a pas, ou avec un sceptre fleurdelisé quand la couronne est à trèfles. Sur l'une des pierres de l'église Sainte-Catherine, conservées à Saint-Denis, le manteau de Saint-Louis est semé de fleurs de lis, et son sceptre est en trèfles; dans une des verrières de Saint-Louis de Poissy, exécutée vers la fin du XIVe siècle et représentant le sacre de ce prince, son manteau est fleurdelisé, tandis que ni sa couronne ni les deux sceptres qu'il tient ne le sont [1].

Une représentation du sacre de Charles V et de Jeanne de Bourbon, les montre avec une couronne en trèfles alors que le sceptre et les vêtemens sont fleurdelisés. Ailleurs ce prince reçoit des mains de Corbechon l'hommage d'un livre; son sceptre est sans fleur de lis, et ailleurs encore la reine et lui ont une couronne de trèfles [2].

Charles VI, au temps duquel les fleurs de lis étaient générales, même hors de France, figure à la cérémonie de son sacre avec un sceptre qui est cependant sans fleur de lis. Tantôt la couronne de Charles VII est à fleurs de lis, comme dans les cérémonies de son entrée à Rouen et à Caen, et tantôt elle est à trèfles,

[1] DANIEL, Milice française, II, 93. — GAIGNIÈRES, Recueil, I. — MONTFAUCON, Monarchie françoise, I, pl. 75. = [2] MONTFAUCON, III, pl. 1, 3, 8, 12.

quoiqu'il y ait une fleur de lis à l'extrémité du sceptre royal [1].

Rainssant dit que s'il se trouve des fleurs de lis à quelques sceptres, c'est par hasard, et cependant il cite lui-même Hérodote et Strabon parlant explicitement des sceptres à fleur de lis des rois de Syrie et de Babylone [2].

L'usage de terminer les sceptres par une fleur de lis plutôt que par une autre fleur tient évidemment aux idées de pureté, de grandeur, de suprématie et de majesté que le lis résume en lui, et quoiqu'il soit naturel pour tous les esprits réfléchis de faire d'une fleur qui domine sur les autres le principal insigne de la souveraine puissance, cet usage, au lieu de naître en France même et avec ses temps historiques, est peut-être plus ancien encore. Déjà nous l'avons signalé chez les Romains : la belle médaille de Philadelphie de Lydie, lors même que nous n'aurions que ce témoin, serait décisive. Poursuivons donc nos recherches.

[1] Montfaucon, III, pl. 19, 43, 44, 45. = [2] Rainssant, Journal des Savans, 1678, p. 372. — Sainte-Marthe, p. 5.

CHAPITRE VIII.

FLEURS DE LIS AUX SCEPTRES PEINTS SUR LES VASES GRECS.

Il est une sorte de monumens qui, par leur nombre, leur importance et leur antiquité, peuvent prêter des argumens au sujet que nous traitons, comme ils fournissent des matériaux à tous les arts du dessin par leurs formes élégantes et pures, et des éclaircissemens à l'archéologie par les scènes mythologiques qu'ils retracent [1]. Ce sont ces belles poteries auxquelles on donna le nom de vases étrusques lors de leur découverte, et qui, dans la réalité, appartiennent presque tous à la Grande-Grèce, à la Sicile, à la Grèce proprement dite, et qu'à cause de cela, et parce qu'ils sont plus particulièrement originaires de Corinthe, on s'accorde aujourd'hui à nommer vases grecs. Ce n'est pas à dire qu'il ne se trouve point de ces vases en Étrurie; on en découvre au contraire tous les jours dans les sépultures de Corneto, ville voisine de l'antique Tarquinie, de

[1] Winkelmann, Histoire de l'Art, L. III, ch. 2. — Lanzi, *de' Vasi antichi dipinti.* — Millingen, Monumens inédits, pl. 1, 2, 3. — Millin, Dictionnaire des Arts, au mot *Vases.* — Raoul-Rochette, Cours d'Archéologie, leçons 5, 8. — Giuseppe Micali, *Storia degli Antichi Popoli Italiani.* — Raoul-Rochette, Journal des Savans, 1836.

Chiusi, jadis centre de la puissance du peuple étrusque, de Bologne, d'Arezzo, etc.; mais ils ne s'y trouvent plus assez exclusivement pour imposer un nom à tous ceux qui ne sont point étrusques. D'ailleurs les sujets en sont toujours grecs, ainsi que le témoignent le style, le caractère et souvent l'inscription, même sur ceux que l'on retrouve dans l'Étrurie et qui ont pu y être fabriqués. M. Micali explique cette circonstance dans un important ouvrage récemment publié, et dont M. Raoul-Rochette a fait une savante analyse. Ayant à classer les peuples primitifs de l'Italie, il prend naturellement son point de départ des Aborigènes. Il les subdivise en Osques, Opiques ou Aurunces que les Grecs nommèrent Ausoniens. Des Osques, il fait sortir les Sicules, qui s'établissent d'abord entre le Tibre et l'Arno, et qui, refoulés ensuite par les Liburniens, les Illyriens et les Pélasges, tribus orientales, jusques dans l'île de Trinacrie, y deviennent les Siciliens. Aux nouveau-venus se mêlent à leur tour des colonies grecques de Chalcis, du Péloponèse et de Crète, et de cette fusion naît une sorte de république sous le nom de Grande-Grèce. Dans cette confédération un peuple était plus nombreux et plus fort que les autres, c'était les *Ro-Sines*, appelés *Tyrrheni* par les Grecs, et *Tusci*, Étrusques et Toscans, par les Romains. Les Étrusques cultivèrent, les premiers d'entre tous ces peuples, les arts et la navigation. Il y eut un style étrusque, une mer d'Étrurie ou Tyrrhénienne. Mais comme le Panthéon étrusque participe beaucoup de celui des Égyptiens; comme les danses religieuses, les scènes symboliques, les processions, les jeux de l'Étrurie, gravés sur les bronzes, ou peints sur

les terres cuites, sont frappans d'analogie avec tout ce qui existe dans les hypogées de la Thébaïde, on pourrait en conclure que les Étrusques ont rapporté de leurs pérégrinations commerciales, qui étaient surtout dirigées vers la Phénicie et l'Égypte, quelques unes des idées relatives aux arts ou à la mythologie des Égyptiens. Alors ces idées, au lieu d'être une production spontanée de leur intelligence propre, ces idées, modifiées au contraire par le génie grec, auront donné naissance chez eux, entre autres choses, aux sujets mythologiques représentés sur les vases qui nous occupent.

Dans quelque contrée ou quelque gisement que se trouvent les vases grecs, à Corinthe, à Viterbe, Nola, Chiusi, Campo-Scala, Canino, etc., ils sont presque toujours extraits de tombeaux, soit grecs, soit étrusques. Ordinairement ils sont beaux en proportion de la magnificence des sépulcres qui les recèlent, et cette magnificence qui se manifeste par des peintures figurant des exercices gymnastiques ou des jeux de la Grèce, est quelquefois très grande. Les scènes que retracent les vases semblent appartenir moins à la vie domestique ou civile, que faire allusion aux usages de la guerre ou aux cérémonies de la religion et surtout à celles de l'initiation dans les mystères de Bacchus et de Cérès. Quelques uns étaient donnés en prix aux jeux publics, si l'on en juge d'après cette inscription d'un vase de l'Attique : *Je suis un prix donné par les habitans d'Athènes*. Mais tous étaient religieusement conservés du vivant de leurs propriétaires, initiés ou profanes, et enfin déposés auprès d'eux dans la tombe

comme l'objet auquel ils avaient attaché le plus de prix durant leur passage par la vie terrestre.

Mais les idées des hommes passent avec eux, et changent comme les temps. Ce qui était sacré pour les initiés, a cessé de l'être pour leur postérité. On a spolié les morts de leurs biens funéraires, c'est-à-dire des ustensiles déposés autour d'eux, et l'on en a fait trafic. Respectés par les Romains durant leur longue domination, c'est par les modernes, c'est par nous, que leurs tombeaux ont été enfin violés. Tout a été fouillé par des hommes avides d'argent ou de science, tout a été remué de fond en comble. On a troublé des cendres mortuaires jusqu'à des profondeurs où il semblait que l'investigation ne dût rien trouver. Par exemple, de temps immémorial les feux que vomissait le mont Albain sont éteints : cependant, d'après quelques indices, on a interrogé les couches de terre sur lesquelles la lave refroidie repose, et on a trouvé des tombeaux, et dans ces tombeaux des urnes en terre cuite. Si, selon la remarque des archéologues, aucun auteur ancien n'a fait mention de l'emploi des vases grecs par les Romains, si en effet il ne s'en est point trouvé de semblables à ceux de ces temps reculés dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéi, comme Millin l'assure, l'on doit en conclure que la foi aux mystères était éteinte et que la fabrication des poteries religieuses avait cessé en Italie lorsque Rome commença à s'élever au rang de nation. Ces considérations peuvent donner une idée de l'antiquité à laquelle remontent les vases grecs.

Nous venons de rapporter quelques uns des sentimens relatifs à l'origine et à l'usage des vases grecs.

CHAPITRE VII.

FLEURS DE LIS AUX SCEPTRES.

Tous les sceptres cependant n'étaient point terminés par des oiseaux, des globes ou des croix. Les fleurs y figuraient souvent aussi, et principalement le lis. Ne suffit-il pas que l'insigne national de la France porte le nom de fleur de lis pour que, poussant nos recherches aussi loin qu'elles puissent aller, nous examinions si en effet cet insigne ne proviendrait pas de l'imitation plus ou moins rigoureuse de la fleur terminale de quelque sceptre antique ?

Nous avons, dans le Livre précédent, cité comme terminé par une fleur de lis le sceptre d'un grand nombre de princes, même étrangers à notre pays et antérieurs à Louis VI. Les cabinets d'estampes sont remplis de portefeuilles où ces exemples regorgent. Pour ne citer que les cartons de la Bibliothèque Royale intitulés *Rois de France*, ce serait une mine inépuisable de sceptres à fleurs de lis depuis Pharamond. Que serait-ce si, à cet examen, nous voulions ajouter celui des sceptres attribués par la seule gravure, à des monarques étrangers? Mais comme dans la réalité ces gravures, pures images, ne sont pour la plupart appuyées ni sur des monumens ni sur des textes écrits et discutés, il suffit de les indiquer, sans chercher à s'en prévaloir.

Nous indiquerons aussi une tapisserie, très vieille à en juger par les souliers à la poulaine de quelques personnages. Le sujet de cette tapisserie, que nous avons observée dans l'église de Nantilly à Saumur, est une assemblée de rois devant la Vierge, qui repose dans une gloire. Tous les sceptres des rois sont terminés par une fleur de lis. Ces rois, dont le nom est brodé au-dessus de leur tête, sont David, Josaphat, Salomon, Joachim, Ézéchias, etc. La couronne de Joachim, par exception, et celle de la Vierge, sont à fleurs de lis.

Le P. Ménestrier a dit : « Les plus anciennes figures « de nos rois portent la fleur de lis en forme de sceptre, « parce que de toutes les fleurs elle est la plus naturelle « à faire un sceptre, ayant une longue tige sommée « d'une fleur. » Ce qui donnerait à entendre que le choix de cette belle plante pour sceptre a été fait par les rois de France ; c'est une erreur. Nous le démontrerons bientôt [1].

Nous avons trouvé, dans les miniatures d'une histoire sainte de Pierre Comestor, datée de 1183, un bel exemple de sceptre. La fleur qui le termine n'est point encore la fleur de lis, mais elle en approche. Le sceptre est courbe comme l'est naturellement la tige d'une plante [2].

Un manuscrit du VIII[e] siècle, conservé à la bibliothèque d'Amiens, offre plusieurs sceptres semblables à celui du manuscrit de P. Comestor [3].

Lors même qu'il serait mathématiquement démontré que Clovis et ses premiers successeurs ont porté des

[1] MÉNESTRIER, Usage des Armoiries, I, 300. = [2] Bibliothèque Royale, MS. = [3] M. CAUVIN, du Mans.

sceptres à fleurs de lis, il ne faudrait pas conclure pour cela que l'usage en ait été général et invariable. Ce n'est au contraire que depuis François Ier qu'il ne paraît plus un seul sceptre sans cet ornement terminal. Jusqu'à ce règne il y a de nombreux exemples de rois représentés avec une couronne à fleurs de lis, tandis que le sceptre n'en a pas, ou avec un sceptre fleurdelisé quand la couronne est à trèfles. Sur l'une des pierres de l'église Sainte-Catherine, conservées à Saint-Denis, le manteau de Saint-Louis est semé de fleurs de lis, et son sceptre est en trèfles; dans une des verrières de Saint-Louis de Poissy, exécutée vers la fin du XIVe siècle et représentant le sacre de ce prince, son manteau est fleurdelisé, tandis que ni sa couronne ni les deux sceptres qu'il tient ne le sont [1].

Une représentation du sacre de Charles V et de Jeanne de Bourbon, les montre avec une couronne en trèfles alors que le sceptre et les vêtemens sont fleurdelisés. Ailleurs ce prince reçoit des mains de Corbechon l'hommage d'un livre; son sceptre est sans fleur de lis, et ailleurs encore la reine et lui ont une couronne de trèfles [2].

Charles VI, au temps duquel les fleurs de lis étaient générales, même hors de France, figure à la cérémonie de son sacre avec un sceptre qui est cependant sans fleur de lis. Tantôt la couronne de Charles VII est à fleurs de lis, comme dans les cérémonies de son entrée à Rouen et à Caen, et tantôt elle est à trèfles,

[1] DANIEL, Milice française, II, 93. — GAIGNIÈRES, Recueil, I. — MONTFAUCON, Monarchie françoise, I, pl. 75. = [2] MONTFAUCON, III, pl. 1, 3, 8, 12.

uoiqu'il y ait une fleur de lis à l'extrémité du sceptre oyal [1].

Rainssant dit que s'il se trouve des fleurs de lis à quelques sceptres, c'est par hasard, et cependant il cite luimême Hérodote et Strabon parlant explicitement des ceptres à fleur de lis des rois de Syrie et de Babyne [2].

L'usage de terminer les sceptres par une fleur de lis lutôt que par une autre fleur tient évidemment aux lées de pureté, de grandeur, de suprématie et de masté que le lis résume en lui, et quoiqu'il soit naturel our tous les esprits réfléchis de faire d'une fleur qui omine sur les autres le principal insigne de la souveaine puissance, cet usage, au lieu de naître en France même et avec ses temps historiques, est peut-être plus ncien encore. Déjà nous l'avons signalé chez les Romains : la belle médaille de Philadelphie de Lydie, lors même que nous n'aurions que ce témoin, serait décisive. Poursuivons donc nos recherches.

[1] Montfaucon, III, pl. 19, 43, 44, 45. = [2] Rainssant, Journal es Savans, 1678, p. 372. — Sainte-Marthe, p. 5.

CHAPITRE VIII.

FLEURS DE LIS AUX SCEPTRES PEINTS SUR LES VASES GRECS.

Il est une sorte de monumens qui, par leur nombre, leur importance et leur antiquité, peuvent prêter des argumens au sujet que nous traitons, comme ils fournissent des matériaux à tous les arts du dessin par leurs formes élégantes et pures, et des éclaircissemens à l'archéologie par les scènes mythologiques qu'ils retracent [1]. Ce sont ces belles poteries auxquelles on donna le nom de vases étrusques lors de leur découverte, et qui, dans la réalité, appartiennent presque tous à la Grande-Grèce, à la Sicile, à la Grèce proprement dite, et qu'à cause de cela, et parce qu'ils sont plus particulièrement originaires de Corinthe, on s'accorde aujourd'hui à nommer vases grecs. Ce n'est pas à dire qu'il ne se trouve point de ces vases en Étrurie; on en découvre au contraire tous les jours dans les sépultures de Corneto, ville voisine de l'antique Tarquinie, de

[1] WINKELMANN, Histoire de l'Art, L. III, ch. 2. — LANZI, *de' Vasi antichi dipinti.* — MILLINGEN, Monumens inédits, pl. 1, 2, 3. — MILLIN, Dictionnaire des Arts, au mot *Vases.* — RAOUL-ROCHETTE, Cours d'Archéologie, leçons 5, 8. — GIUSEPPE MICALI, *Storia degli Antichi Popoli Italiani.* — RAOUL-ROCHETTE, Journal des Savans, 1836.

Chiusi, jadis centre de la puissance du peuple étrusque, de Bologne, d'Arezzo, etc.; mais ils ne s'y trouvent plus assez exclusivement pour imposer un nom à tous ceux qui ne sont point étrusques. D'ailleurs les sujets en sont toujours grecs, ainsi que le témoignent le style, le caractère et souvent l'inscription, même sur ceux que l'on retrouve dans l'Étrurie et qui ont pu y être fabriqués. M. Micali explique cette circonstance dans un important ouvrage récemment publié, et dont M. Raoul-Rochette a fait une savante analyse. Ayant à classer les peuples primitifs de l'Italie, il prend naturellement son point de départ des Aborigènes. Il les subdivise en Osques, Opiques ou Aurunces que les Grecs nommèrent Ausoniens. Des Osques, il fait sortir les Sicules, qui s'établissent d'abord entre le Tibre et l'Arno, et qui, refoulés ensuite par les Liburniens, les Illyriens et les Pélasges, tribus orientales, jusques dans l'île de Trinacrie, y deviennent les Siciliens. Aux nouveau-venus se mêlent à leur tour des colonies grecques de Chalcis, du Péloponèse et de Crète, et de cette fusion naît une sorte de république sous le nom de Grande-Grèce. Dans cette confédération un peuple était plus nombreux et plus fort que les autres, c'était les *Ro-Sines*, appelés *Tyrrheni* par les Grecs, et *Tusci*, Étrusques et Toscans, par les Romains. Les Étrusques cultivèrent, les premiers d'entre tous ces peuples, les arts et la navigation. Il y eut un style étrusque, une mer d'Étrurie ou Tyrrhénienne. Mais comme le Panthéon étrusque participe beaucoup de celui des Égyptiens; comme les danses religieuses, les scènes symboliques, les processions, les jeux de l'Étrurie, gravés sur les bronzes, ou peints sur

Veut-on savoir à quel point en est la science actuelle sur la connaissance et la classification des *nymphéas?* Voici ce que l'on peut proposer. Il n'y a pas encore un siècle que Linné citait quatre espèces seulement de *nymphéas*. deux étaient de nos climats et deux des pays chauds. Ce qui, pour Linné, était un genre, est devenu une famille contenant trois genres, savoir: 1° le *nénuphar,* qui est le *nymphœa lutea, L.*, plante assez commune dans les eaux de la France; 2° le *nelumbium,* où se rangent le *nymphœa nelumbo, L.*, plante de l'Inde à grandes fleurs roses, qui fut autrefois commune en Égypte, d'où elle a disparu, et une espèce américaine, jaune, dont on mange les graines, qui ressemblent à des noisettes; 3° le *nymphœa* proprement dit, duquel le type est une belle espèce des environs de Paris.

Entre une vingtaine d'espèces que comprend aujourd'hui le genre *nymphœa,* deux croissent dans le Nil et l'ornent de leurs belles fleurs. De même que les anciens leur donnaient les plus beaux noms, les Arabes les appellent encore *a Râys el Nyl,* les épouses du Nil. Ces deux genres sont figurés dans l'ouvrage de la commission d'Égypte, savoir : le *nymphœa cœrulea,* et le *nymphœa lotus;* et, pour ne parler que de ce qui nous intéresse, le *nymphœa lotus* est le genre dont les feuilles, les fleurs et les fruits sont représentés sur les monumens de l'Égypte. Sa racine sert encore d'aliment au Caire. A ses fleurs, qui sont blanches et très grandes, succède un fruit qui ressemble à celui du pavot et qui contient une multitude de graines que les anciens pilaient pour en composer une nourriture dont l'usage

est aujourd'hui presque entièrement remplacé par celui des céréales.

Les prêtres, en mettant dans les mains des divinités du pays une tige de lotus terminée par la capsule, c'est-à-dire à l'état de maturité, exprimaient la reconnaissance des peuples pour ces divinités bienfaisantes, et en particulier pour Phthah, le plus ancien des dieux, et celui par qui le Nil était employé à la fécondation de la terre. Le lotus figure sur la tête d'Osiris, d'Isis et d'Horus, comme engendrés de Phthah, et il était l'emblème du sexe masculin.

Le lotus, originaire de l'Inde, selon quelques auteurs, n'y était pas moins honoré qu'en Égypte, et c'est, pour le dire en passant, un nouveau trait de conformité entre ces deux anciens peuples, ou une nouvelle présomption de leur identité. De même qu'en Égypte il est le symbole de la terre fécondée par l'eau du Nil, et qu'Osiris, Isis et Horus, tantôt sont coiffés de lotus et tantòt sont assis sur la capsule de cette plante aquatique, de même il est pour les Indiens l'emblème du monde sorti des eaux, et celui de l'union des sexes. Les livres sacrés des Brahmes le nomment Padma ou Tamarah. C'est sur un tamarah que, soutenu à la surface de l'onde, Vichnou régente les mers un trident à la main ; c'est sur un tamarah que Brahma, le père de la trimourti ou trinité indienne, est représenté tenant le Veda qui sort des flancs de Vichnou. C'est sur un tamarah que navigue aussi Laksmi, déesse de l'abondance. Une foule de divinités indiennes portent un tamarah. Duschmanta le compare à l'œil de son amant ; Sacountala le nomme sa plante chérie. En 1835, des

« jourd'hui; c'est un pur accident, car il est certain « que cela n'a jamais été fait pour une fleur de lis. » Quel accident aurait pu tracer sur le front de cette statue antique, et avant son enfouissement, des formes aussi nettes, une fleur de lis aussi parfaitement tracée? Ce qui nous reste à citer dans ce genre répondra victorieusement à la réflexion du P. Montfaucon [1].

Il y a des fleurs de lis plus ou moins distinctes dans les hiéroglyphes de la plupart des temples de l'Égypte antique. Ceux d'Esné, d'Éléphantine, de Philaé, d'El Kab, l'ancienne Elithyia, de Biban-el-Molouk sur l'emplacement de Thèbes, etc., etc., offrent une foule de figures coiffées tantôt d'un simple lis ou lotus épanoui qui se présente vu de face sur le milieu du front, et tantôt d'une coiffure symbolique dans laquelle des lotus ayant tout-à-fait la forme de fleurs de lis, s'élèvent tout droits sur la tête. Entre mille exemples, en voici deux tirés du voyage en Éthiopie, publié en 1835 par l'anglais Hoskins : ils sont dans le grand temple de Gibel-el-Birkel, et dans une contrée où les monumens sont plus anciens encore que ceux de l'Égypte même, *Pl. XXIV*, 301, 302. Nous avons produit, *Pl. VII*, 84, une fleur de lis de l'Abbaye de Saint-André qui est semblable [2].

Une figure remarquable, ornement de l'une des colonnes d'Esné, est celle qui est assise sur un lotus en fleur, comme les divinités de l'Inde sont assises sur le

[1] Montfaucon, Antiq. expliq., suppl., II, pl. 34. — [2] Description de l'Égypte, par la commission, *passim*, et pl. 15, 37, 71, 80, 81, 86, 88, tome I des Antiq.; pl. 45, 87, tome II. — Hoskins, *Travels in Ethiopia*, 1835, pl. 53.

tamarah. Dans les ornemens du temple de Latopolis, des tiges de lotus, terminées en véritables fleurs de lis, ressortent du milieu d'autres lotus en capsule. Dans les hiéroglyphes de Contralato, près d'Esné, une figure tient sur la main un lis sans tige, absolument comme l'Espérance dans les monnaies grecques et romaines, ou à la manière des rois de France sur les sceaux du moyen âge. Cette observation a de l'importance. Les graveurs des monnaies anciennes ont emprunté cette pose aux monumens de l'Égypte. Les graveurs des sceaux français l'ont prise dans la numismatique gauloise, grecque ou romaine, et c'est par cette transmission à intervalles immenses de temps et de lieux, que s'explique la surprenante conformité de pose de figures égyptiennes et de figures françaises tenant de la même main, de la même manière, la même fleur, un lis.

Les nombreux exemples de fleurs de lis que nous avons signalés chez les Arabes à une époque où, selon une opinion vulgaire, très erronée il est vrai, elles étaient nouvelles en France, prouveraient peut-être que ces peuples avaient conservé la tradition du rôle qu'autrefois les lis avaient joué parmi les Égyptiens. La fleur de lis du miroir magique dont nous avons donné la figure, *Pl. XIX*, 241, serait alors le lien entre l'antique Égypte et son moyen âge.

Mais, pour un écrivain qui veut profiter de tous ses avantages, qu'est-ce que l'autorité de monumens simplement décrits ou gravés, lorsqu'il peut en invoquer qui existent en nature sous ses yeux mêmes et que chacun peut voir comme lui? De ces monumens, il en est à Paris une foule. Nous citerons d'abord un bijou d'or

que l'on trouve assez fréquemment sur les momies pour que l'on soit parvenu à en composer un collier tout entier et qui fait l'ornement du Musée Charles X. Cet objet, dans lequel la matière est la moindre chose, est cependant d'un prix inestimable. Par bonheur il put être jeté dans une cachette et sauvé avec d'autres, avant que les héros de juillet fissent leur fameuse irruption dans le Musée. Nous donnons la figure d'un de ces bijoux, qui, par sa forme remarquable, vient augmenter la masse de nos argumens, *Pl. XXIV*, 308.

Si de ce Musée on descend dans celui des Antiques, on y verra trois paires de sphinx de matières et d'époques différentes, sur la tête desquels les fleurs de lis sont très distinctes.

Dans la salle de l'Isis on trouvera deux sphinx en basalte sous le n° 375, provenant de la villa Borghèse; ils sont dans le style égyptien et tous deux ont sur la tête l'*ureus* façonné en fleur de lis comme à l'hermès grecoégyptien en basalte de la Bibliothèque Royale, dont la tête, si ce n'est aussi la gaîne et les pieds, est réellement antique [1], *Pl. XXIV*, 303.

Dans la salle de Melpomène, n° 350, il y a deux autres sphinx, célèbres par leur antiquité. Les hiéroglyphes tracés sur la partie non restaurée du plinthe les font remonter, selon feu Champollion, l'un à Néphéreus, et l'autre à Achoris son fils, c'est-à-dire à 400 ans environ avant J.-C. Les fleurs de lis de leur coiffure ne sont point équivoques, et n'offriraient aucun appui à quiconque prétendrait que ces ornemens de tête sont uniquement

[1] Caylus, Recueil d'Antiquités, I, pl. 1.

des uréus, c'est-à-dire l'aspic, le basilic, ou le serpent royal, *Pl. XXIV*, 304.

Enfin, dans la salle du Tibre, n° 253, deux sphinx égyptiens provenant de la villa Borghèse comme ceux du n° 375 et plus grands que les quatre précédens, ont aussi l'ornement de tête le mieux conformé en fleur de lis héraldique qu'il soit possible de le dessiner [1]. On en peut juger par notre *Pl. XXIV*, 305, 306. Le caractère de ces figures frappe même tellement les yeux qu'on peut s'étonner de ce que la révolution ne les ait point encore grattées. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans son ignorance et sa stupidité, elle en murmure depuis long-temps. Nous tenons d'un personnage grave qu'un jour, et du temps de l'excellent prince dont nous regrettons la perte récente, il examinait ces précieux restes de l'art antique, lorsqu'il fut abordé par un curieux qui, sans le connaître et dans le plus grossier langage, lui dit : *Il faut que ces Bourbons soient bien bêtes pour avoir fait mettre leurs fleurs de lis sur ces sphinx!* Et voilà justement la mesure du savoir de la révolution, et voilà comme elle juge des princes dont toute la partie éclairée de la nation est fière!

Indépendamment des monumens à fleurs de lis de formes plus ou moins héraldiques, nous en possédons plusieurs où l'on voit le lis en fleur. Les plus curieux, parce que ce sont les plus anciens et qu'ils pourraient nous dispenser d'en citer d'autres, sont deux statues semblables entre elles, d'une déesse à tête de lionne. Elles sont au Musée des Antiques sous le n° 353, salle de la Mel-

[1] De Clarac, Description du Musée royal, 114, 146, 156.

pomène. Feu Champollion a cru y reconnaître Taphné, femme de l'Hercule égyptien, et déesse d'un rang supérieur à Isis. D'après les hiéroglyphes gravés en creux sur le montant du siége de l'une d'elles, il les faisait remonter à Aménophis II, autrement dit Memnon, et par conséquent à dix-huit siècles environ avant J.-C. Or, comme Aménophis II n'est séparé que par quelques règnes d'Aménophis Ier, duquel date le plus ancien des monumens de l'Égypte portant inscription, il résulte que nos deux statues sont âgées de 3,600 ans et touchent aux premiers temps de la statuaire parmi les hommes civilisés. Or, entre ces hiéroglyphes, et aux deux côtés de chacun des siéges de ces précieux monumens, figurent des tiges de lotus ou de lis en capsule et en fleur. Nous avons pris avec soin l'empreinte de la fleur et nous en donnons le dessin, *Pl. XXIV*, 307. Certainement cette fleur ne joue pas encore là le rôle de sceptre; mais qu'on la compare à la fleur qui termine plusieurs des sceptres que nous avons passés en revue, et l'on sera suffisamment frappé de l'analogie pour qu'on nous permette d'en tirer la conséquence que de tout temps on a voulu imiter dans ces sceptres la figure de cette fleur. La raison en est sans doute que les esprits des hommes ont constamment attaché à la fleur du lotus et du lis vaguement confondus, une idée mystérieuse et profonde d'abondance et de suprême félicité. Nous rappellerons, entre autres témoignages de cette étonnante connexité, le sceptre cité Liv. VIII, ch. 5, *Pl. X*, 21, tiré d'un manuscrit latin du XIIe siècle.

La fleur de lis des pignons dans une autre miniature

d'un manuscrit du même siècle, L. VIII, chap. 5, *Pl. X*, 123.

Le pavé de l'église de Notre-Dame de Cunault, L. VIII, ch. 5, *Pl. XI*, 139.

La figure du chapiteau de Notre-Dame d'Étampes, identique avec celle du pavé de Notre-Dame de Cunault, *Pl. XI*, 140.

Le lis épanoui que tient sur sa main un des rois de Notre-Dame de Rheims, L. VIII, ch. 7, *Pl. XII*, 155.

Le lis du sceau de Louis-le-Gros, L. VIII, chap. 6, *Pl. XII*, 146.

Le lis ou lotus vu de face, sculpté sur tous les murs de la cathédrale d'Amiens, L. VIII, ch. 2.

Le sceptre qui se voit quatre fois sur trois chapiteaux de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et qui sont du x[e] siècle, L. VIII, chap. 8, *Pl. XIV*, 175.

Le sceptre du coffre d'ivoire du trésor de la cathédrale de Troyes, L. IX, ch. 3, *Pl. XVII*, 221.

Celui du vase grec qui représente Anténor recevant Ulysse et Ménélas, L. X, ch. 9, *Pl. XXIII*, 289.

Celui du vase où Phryxus et Hellé reçoivent le rameau d'or, L. X, ch. 9, *Pl. XXIII*, 296.

Celui d'un vase grec sans texte au cabinet des Estampes, L. X, ch. 9, *Pl. XXIII*, 293.

CHAPITRE X.

ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS.

On n'a pas pu lire ce que nous avons rapporté au Livre VI des diverses opinions relatives à l'origine des fleurs de lis de la France, sans remarquer qu'il régnait dans plusieurs de ces opinions un sentiment vague que l'humidité, les marécages, l'eau même, avaient été jadis les élémens au sein desquels se serait élaborée la civilisation française. En effet, des batraciens dans nos armoiries primitives, selon les uns; des fleurs de glayeul, de pavillée ou de lis de vallées, selon les autres; le lotus pour symbole sur nos premières monnaies et sur les murs de nos plus antiques édifices religieux; la couleur bleue de l'eau pour émail de notre écu; le sens du mot *lis*, qui, en celtique, est eau ou fleur d'eau; des marais pour berceau de la monarchie; la rivière de Lys et ses fleurs aquatiques pour limites; enfin mille fables dérivées du sentiment vague dont nous avons parlé, et renouvelées sous différentes formes de siècle en siècle, ne sont ni des combinaisons fortuites, ni des enseignemens à dédaigner. De leur réunion semble naître au contraire la croyance confuse à un état de choses ancien, dont la mémoire se transmettait par la tradition, sans qu'il soit possible toutefois d'en tracer rigoureusement la filiation et la

marche; seulement on peut assurer que ce sentiment est respectable par une antiquité dont on trouve déjà des traces dans la plupart des cultes primitifs de l'Asie occidentale. En effet, dès les premières lueurs de la civilisation du monde, et à l'époque par conséquent très reculée où les images de la Divinité, faites de main d'homme, n'étaient encore qu'un bloc informe de bois noir ou de pierre, les premières idoles, celles de la Diane d'Éphèse, de Cybèle, d'Anaïtis, d'Hathor, etc., étaient adorées comme symboles du principe humide, et, chose digne de remarque, les attributs de ces déesses étaient la grenade, le pavot, le lotus, fruits qui, sans avoir tous des rapports immédiats avec l'humidité, contiennent une grande quantité de semences dans des capsules ou réceptacles de formes analogues que l'on voit figurées ainsi sur presque tous les monumens de l'Égypte, *Pl. XXIV*, 309. Mais en remarquant que cette croyance religieuse n'avait chez nos aïeux aucun fondement solide, qu'elle n'y a régné que parce que, dans leur ignorance et leur simplicité, ils manquaient de la faculté de l'analyser pour s'en rendre compte, et qu'enfin elle s'est dissipée, comme toutes les autres erreurs, devant le flambeau de la philosophie chrétienne, on peut conjecturer qu'elle nous était venue d'une contrée où elle était naturelle et innée. Nous n'affirmerons point que ce soit des bords du Ganges ou de l'Indus, et que notre fleur de lis soit le tamarah des Brames. Il faudrait, pour s'exprimer avec cette assurance, que la question de prééminence entre l'Inde et l'Égypte fût résolue contre celle-ci en faveur de celle-là; mais nous pouvons nous demander, en attendant, si ce

ne serait point de l'Égypte, de cette contrée anciennement policée, d'où la Grèce a reçu jadis ses arts, ses lois, sa civilisation, avec les colonies qui suivirent Cécrops, Cadmus, Danaüs, et qu'à son tour la Grèce, par l'intermédiaire de Rome, a propagés dans notre Occident, inculte et barbare si long-temps encore après l'apparition de cet éclair de lumière? Mais il est toujours du plus haut intérêt de retrouver et dans l'Indoustan et en Égypte et en France, à la formation de la société dans ces contrées et à des distances de temps et de lieux considérables, une relation aussi parfaite entre des fleurs aquatiques d'une même famille, entre les localités où elles gisent et végètent, entre les idées attachées à leur nature.

Chez les Indiens, on croyait que tous les êtres vivans avaient pris naissance dans la région humide ou dans l'eau même, ou enfin dans l'action combinée de la chaleur solaire et de l'eau. Le tamarah, le lotus ou le lis, qui ont souvent été confondus, expriment la croyance au monde sorti des eaux.

En Égypte, le lotus des monumens publics et des sceptres fait allusion, ainsi que le lis, à la nourriture primitive de l'homme. Il est l'emblème de la terre fécondée par le Nil, dans les eaux duquel il croît abondamment.

En France, le lis des marécages, les figures de grenouilles imaginées d'après ces lis, sont le symbole de la fertilité des lieux gras et humides d'où nos aïeux sont sortis, du moins au dire de ceux qui, en patriotes plus qu'en archéologues, cherchent à tirer de chez nous-mêmes l'explication de nos fleurs de lis.

Il semble cependant que ce soit intéresser beaucoup la vanité française, pour n'obtenir qu'un résultat borné. Quelle nécessité y a-t-il de circonscrire ainsi l'antiquité de nos insignes? Sans doute s'ils étaient nés chez nous et avec nous, s'ils avaient leurs racines dans nos propres institutions, si l'on pouvait assigner une date à leur apparition première, si l'on n'en connaissait point d'analogues antérieurs, il faudrait bien se contenter de ne les faire remonter qu'à Clovis ou à Pharamond, et prendre son parti sur une origine aussi récente. Mais nous avons suivi les fleurs de lis depuis le règne de Saint-Louis jusqu'à l'établissement de la monarchie française; arrivé au temps où cette monarchie n'existait point encore, nous les avons trouvées sans lacune chez les Romains; nous les avons montrées avant la formation de ce peuple, sur les vases des Grecs, qui les avaient transmises à la Gaule et à l'Italie par leur numismatique: nous avons déjà fourni plusieurs preuves de leur présence sur les monumens de l'Égypte, patrie primitive de quelques nations de la Grèce. Voilà de grands et admirables chaînons dont la continuité a droit d'élever le cœur de tout Français doué de la faculté de réfléchir; mais aussi nous tenons le dernier anneau de cette étonnante chaîne, et nous touchons au moment où il faut enfin s'arrêter et conclure.

Lorsqu'au commencement du siècle le voyage de Sonnini en Égypte nous tomba dans les mains, nous fûmes frappé à la lecture du passage que nous allons transcrire, et à la vue de la gravure donnée pour garant à ce passage. Dès cette époque, où les fleurs de lis étaient proscrites pour la première fois après tant

de siècles de durée et de gloire, nous conçûmes l'idée de faire voir tout ce qu'il y avait d'anti-français dans une semblable proscription. Ce que nous n'exécutâmes point alors, nous le faisons aujourd'hui que la proscription s'est ranimée plus violente, et c'est encore Sonnini, promoteur en nous de l'idée mère, qui va devenir notre principale autorité.

« Toutes les figures dont je viens de parler, dit le « savant voyageur[1], sont creusées au ciseau, mais sans « art et sans proportion, sur les murailles ou sur les « colonnes du temple ancien de Tentyris, et elles ont « de cinq à six pieds de hauteur, mais celle qui est sous « le n° 3 de la *Pl. XXXV*, est en relief. Elle fait par« tie d'un grand nombre d'autres, également relevées « en bosse, dont le plafond du vestibule du temple est « chargé : celle-ci est une des premières en devant du « vestibule, et à gauche en entrant. Il n'est pas possible « d'imaginer que cette figure ait été sculptée dans des « temps postérieurs à celui auquel les autres ont été « faites. Elle se trouve confondue avec une quantité de « représentations symboliques : le même ciseau les a « taillées : elle est peinte de la même couleur, dont la « teinte a la même vivacité : en un mot, elle a, comme « les autres, les caractères incontestables de la même « antiquité; et, comme elles, c'est depuis des milliers « d'années qu'elle existe dans le même édifice. L'on ne « se serait jamais attendu à trouver dans un monu« ment de la plus haute antiquité et dans le fond de « l'Égypte, une sorte de sceptre surmonté du signe que

[1] SONNINI, Voyage dans la Haute et Basse-Égypte, III, 182.

« les rois de France avaient adopté pour leurs armoi-
« ries. La fleur de lis, telle qu'elle a été l'emblème de
« la monarchie française, est bien caractérisée sur la
« figure égyptienne. Dans le nombre infini d'hiérogly-
« phes que j'ai observés en Égypte, je n'ai rencontré
« ce bâton à fleur de lis qu'une seule fois, à Dendera.
« Quoique saillant et très apparent, aucun voyageur
« n'y avait fait attention : aucun auteur n'a parlé de ce
« signe égyptien ; mais, quelque singulier qu'il soit,
« comme je l'ai observé fort attentivement et à plusieurs
« reprises, et qu'il a été dessiné sous mes yeux, je puis
« attester et la réalité de son existence à Dendera et
« l'exactitude de la figure 3 de ma planche.

« Il s'en faut bien que les fleurs de lis, comme ar-
« moiries, soient du même temps que l'origine de la
« monarchie française, et il est certain qu'elles n'ont
« été employées dans les armes de France que 700 ans
« après son établissement. Le plus ancien témoignage
« que l'on ait à cet égard, est tiré des Mémoires de la
« chambre des comptes en 1179 : l'on y remarque que
« Louis VII, dit le Jeune, fit parsemer de fleurs de lis
« les habits de Philippe-Auguste, son fils, lorsqu'il le
« fit sacrer à Rheims ; mais si la fleur de lis n'était pas
« fort anciennement en France l'ornement privilégié et
« caractéristique du sceptre et de la couronne, elle fut,
« dans plusieurs contrées de l'Orient, la marque de la
« puissance chez les peuples de l'antiquité. Hérodote et
« Strabon rapportent que les rois de Syrie et de Baby-
« lone ont porté autrefois la fleur de lis au bout de leur
« sceptre. Montfaucon parle aussi de celui de David,
« trouvé dans la miniature d'un manuscrit gravé au

« dixième siècle et que la fleur de lis surmonte. Il est « donc évident que l'ornement appelé *lis* n'a pas été « un symbole particulier aux rois de France, et il n'est « point étonnant qu'il ait fait partie de ceux que l'on « employait dans les représentations mystérieuses de « l'antique Égypte, puisqu'il a été jadis le signe de la « puissance de quelques souverains de ce pays, ou de « pays limitrophes. »

Le serment de véracité auquel le voyageur, encore surpris de sa découverte, se croit obligé pour persuader qu'il a bien observé et fidèlement décrit le précieux monument de l'ancienne Tentyris, devait inspirer de la confiance dans son récit et dans son dessin. Toutefois la découverte était si importante pour nous, qu'il nous était permis d'avoir des scrupules encore, et nous les conservions, lorsque le grand ouvrage de la commission d'Égypte parut. Non seulement il confirma l'existence du fameux sceptre, mais décrivant avec minutie l'appartement du zodiaque où il se trouve, la commission fit voir qu'il y en a trois au lieu d'un, et donna ainsi trois fois raison à Sonnini [1]. Devant des témoignages si graves et si uniformes, il fallut croire et reconnaître enfin, dans la fleur de lis rigoureusement héraldique du sceptre de Denderah, le véritable type de la fleur de lis qui, du sceptre des plus anciens pasteurs des peuples, est venue orner celui de nos rois et prendre place dans les armoiries de la France glorieuse et libre. Nous donnons les trois sceptres réunis de la commission, *Pl. XXIV*, 310, et celui de Sonnini, fig. 311, et nous

[1] Description de l'Égypte, antiq. IV, pl. 26, fig. 12.

demandons s'il est au monde similitude plus parfaite entre monumens produits par des autorités différentes, ressemblance plus frappante avec notre fleur de lis nationale, et par conséquent s'il pouvait être, pour l'insigne d'un pays, antiquité plus reculée, origine plus imposante?

Nous ne nous livrerons point aux déclamations que ce beau résultat rendrait faciles, sans doute, mais que le goût n'excuserait pas. Nous ne chercherons point à faire ressortir par des considérations spéciales tout ce qu'il y a de honte à avoir imposé violemment à la France l'abandon d'un tel insigne. Il nous suffit d'être arrivé, par un corps de preuves devant lequel il n'y a pas de résistance possible, à la démonstration de cette proposition : que dans les livres sacrés, dans les siècles héroïques, dans l'histoire profane, où le sceptre est toujours l'attribut du souverain pouvoir, la fleur de lis, originairement dérivée du lotus, emblème d'abondance et de bonheur, le termine de temps immémorial, et en particulier chez le peuple le plus anciennement civilisé du monde, qui a transmis cette fleur de lis et toutes les idées symboliques qui s'y rattachent, au peuple le plus anciennement civilisé de la chrétienté.

Après avoir ainsi prouvé que, par rapport à la France, les fleurs de lis ont ce premier caractère de l'éternité, celui de n'avoir point eu de commencement, il serait logique de rechercher par la spéculation si le dernier, celui de n'avoir jamais de fin, leur est réservé. Mais outre que ce serait tenter Dieu, dont nul ne doit sonder les secrets impénétrables, il y aurait à soule-

ver cette grave question d'avenir dans un pays où les regrets, les vœux, l'espérance et peut-être même la pensée, sont des crimes par une loi, un danger auquel le malheur des temps impose l'impérieuse obligation de ne point s'exposer.

LIVRE XI.

DES COULEURS NATIONALES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

LE BLANC A ÉTÉ DE TOUT TEMPS LA COULEUR NATIONALE.

Il ne suffit pas, pour aborder enfin l'histoire du drapeau de la monarchie, d'avoir terminé celle du principal insigne qui l'a si long-temps et si glorieusement illustré. Il est indispensable encore de faire connaître ceux de nos autres insignes dont les couleurs participent ordinairement de celle de l'étendard national, et enfin de parler des couleurs mêmes de cet étendard depuis l'origine de la monarchie jusqu'à sa chute.

Certainement il y a toujours eu parmi nous une couleur qui nous a été particulière, non par l'effet d'une loi écrite, comme on a vu en 89 une fraction de turbulens imposer à la nation, par un décret, une certaine combinaison de couleurs à eux, mais par un assentiment qui, pour être tacite, n'en est pas moins universel et sacré, et n'en a pas moins reçu la sanction d'une longue série de siècles. Mais à cause du règne momentané des bannières de piété, la couleur éminemment nationale de l'étendard français, qui est le blanc, peut

paraître à certains yeux, et, à cause de certains faits, avoir été, à diverses reprises, abandonnée. Nous espérons prouver, au contraire, qu'elle ne le fut réellement jamais.

Nous n'avons pas besoin d'avertir que, dans un ouvrage purement historique, nous traiterons des couleurs de la monarchie uniquement sous le point de vue de leur rapport avec l'histoire du pays, et que leur signification symbolique ne saurait nous occuper. Si l'on veut connaître cette signification, qui, chose remarquable, a été la même dans tous les usages et dans toutes les religions de l'antiquité, nous renverrons au travail savant et spécial que M. F. Portal vient de publier sur cette partie philosophique de l'histoire [1].

[1] Fréd. Portal, des Couleurs symboliques dans l'Antiquité, le moyen âge et les temps modernes.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DU BLEU.

S'il est un usage antique et constant, c'est celui qu'observe l'Église depuis son origine, d'affecter des couleurs particulières pour les ornemens des offices institués en l'honneur de chaque catégorie de saints. Ainsi l'office des confesseurs, c'est-à-dire des chrétiens qui avaient publiquement professé la foi au risque de mourir pour elle, cet office était autrefois célébré en violet, en bleu ou en vert. L'office des martyrs exige des ornemens rouges, à cause de l'allusion que cette couleur fait au sang répandu. Aux fêtes de la Vierge ils sont blancs, noirs pour l'office des morts, etc.

Nous avons dit précédemment que le premier étendard de nos aïeux était bleu, ou parce qu'on avait voulu, en adoptant cette couleur, perpétuer le souvenir de la belle action de saint Martin qui partagea son manteau bleu avec un pauvre, ou par une autre raison que nous donnerions plus tard. Or, cette raison n'est autre que celle de la qualité du saint évêque, et puisqu'il est honoré comme confesseur de la foi, la couleur des ornemens de l'abbaye qui était sous son invocation et surtout celle de la bannière, devait être bleue. Il est écrit dans des réglemens d'anciennes églises : *In*

festis sanctorum Martini, Benedicti, Lupi et aliorum confessorum, ornamenta cœrulei coloris [1].

Nous avons dit les causes de la dévotion des premiers chrétiens à saint Martin et de l'extension qu'elle prit parmi ceux des Gaules. On pourrait presque ajouter qu'elle s'accrut encore du penchant de la nation pour le bleu. Les femmes gauloises surtout affectionnaient cette couleur : *Adhibitâ uxore multo fortiore et glaucâ* [2]. L'extrême abondance et la belle qualité du pastel rendaient faciles les moyens de l'obtenir. Dès les plus anciens temps le bleu était d'un usage si universel, que les teinturiers opéraient à peine sur d'autres couleurs, et qu'ils portèrent durant longues années le nom de *vaidiers* pour *guesdiers*, de guède, plante tinctoriale qu'on nomme aussi pastel [3].

Si, lorsque les Francs vinrent s'établir en deçà du Rhin, ils n'y portèrent pas un goût déjà prononcé pour le bleu, du moins ils le contractèrent dès leur arrivée dans leur nouvelle patrie, et il ne serait pas surprenant qu'ils y aient été déterminés par le désir de se rendre agréables aux vaincus, ainsi que l'a cru Bullet [4]. Cet hommage rendu par les conquérans à la nation primitive, et dont il y a d'autres exemples, serait l'origine la plus honorable qu'on pût assigner à la coutume immémoriale des rois de France de se vêtir de bleu, et à leur attention de faire reposer leurs insignes sur un champ d'azur aussitôt que les armoiries eurent pris naissance, l'azur, dans la langue du blason, signifiant

[1] Bénéton, Enseignes militaires, 116. = [2] Ammien Marcellin, L. XV, ch. 12. = [3] Histoire d'Amiens, I, 66. = [4] Bullet, Dissert. sur le bleu de nos Rois, 106.

oyauté, fidélité, bonne réputation [1]. Ce qu'il y a de emarquable, c'est que le bleu, comme emblème et couleur de nos rois, caractérise déjà la race de Mérovée, t se confond, par son origine, avec les premières années qui suivirent la mort de saint Martin.

Clovis, après sa conversion, fit disparaître autant qu'il fut en lui les signes extérieurs du paganisme et y substitua des emblèmes tirés de sa nouvelle religion. Indépendamment du goût personnel qu'il pouvait avoir pour le bleu, auquel, par le sentiment symbolique des couleurs, se rattachait d'ailleurs, dans les esprits du temps, la pensée du ciel et des choses célestes, la dévotion à saint Martin, qui était alors dans toute savivacité, a pu lui suggérer l'idée de prendre la couleur de la bannière du saint confesseur pour sa couleur distinctive et même pour celle de la bannière de France. Dès que cet usage fut établi il ne changea plus, et à l'époque même où l'oriflamme prit la place de la bannière bleue, le bleu resta, non seulement dans celle de France, mais encore dans l'habillement du Roi, dans son pennon particulier et sans doute aussi dans la livrée de sa maison, comme un hommage rendu aux idées pieuses des aïeux.

Chifflet cite deux manuscrits du XIV[e] siècle conservés dans la bibliothèque royale de Bruxelles, où sont deux représentations différentes du baptême de Clovis. Le fond de ces peintures est bleu, et il voit dans cette allusion la preuve qu'au XIV[e] siècle on s'accordait à faire remonter le bleu jusqu'aux Mérovingiens [2]. Bullet se range au même sentiment; il fait concorder l'adoption du bleu

[1] Anselme, Palais d'Honneur, p. 11. = [2] Chifflet, *de Ampulla Rhemens*, cap. 12.

par nos rois avec la fondation de la monarchie, et les plus anciennes chroniques l'y autorisent.

Eginhart dit que Charlemagne s'habillait à la française et portait un sayon bleu: *Sago veneto amictus erat.* Son manteau, à poil des deux côtés, était bleu, suivant la chronique de Romuald: *Amphibalo veneto amictus erat.* Le moine auteur de la chronique de Saint-Gall, qui vivait sous les rois Carlovingiens, décrit les habits des Français de ce temps et dit que les princes portaient par-dessus leurs premiers vêtemens un manteau blanc ou bleu, de forme carrée: *Pallium canum, vel saphirium.* Mais il paraît que le bleu était leur couleur personnelle, et qu'ils n'y ajoutaient le blanc qu'en qualité de monarques; le blanc étant considéré comme le signe de l'indépendance et de la souveraineté [1].

A Sainte-Suzanne, église de Rome, il y a une mosaïque où Charlemagne est figuré à genoux et recevant de saint Pierre un étendard bleu semé de roses rouges. L'empereur Charles-le-Chauve, mort en 877, empoisonné par le juif Sédécias son médecin, paraît dans la miniature de la célèbre Bible de son temps que nous avons citée, avec une tunique bleue comme roi de France et une chlamyde pourpre comme empereur. Nous avons cité aussi l'ordonnance de Louis-le-Jeune prescrivant le bleu azuré pour la couleur des bottines, de la tunique et du manteau qui devront servir au sacre de Philippe II, son fils. Philippe, comte de Boulogne, fils

[1] Eginhart, Vie de Charlemagne, ch. 23. — Muratori, Histoire d'Italie, VII. — Ducange, V. *Amphibalum.* — Moine de Saint-Gall, L. I, ch. 36. — Legendre, Mœurs des Français, 60.

de celui-ci, est peint dans deux vitraux de la cathédrale de Chartres; ici sa tunique est bleue, chargée de fleurs de lis sans nombre; là les fleurs de lis de son écu reposent sur un champ d'azur.

La figure de Saint-Louis revient dans une foule de vitraux d'églises et de monastères de France : à Rouen, à Poissy, à Rheims, etc., et partout, son manteau est ou était bleu. Dans un vitrail de Chartres, il tient d'une main son écu d'azur semé de lis, et de l'autre il porte une bannière semblable à son écu; un court manteau bleu couvre sa cotte d'armes.

Postérieurement à Saint-Louis, il est inutile d'invoquer d'autres exemples de l'emploi du bleu dans le vêtement, le pennon, l'écu et la livrée de nos rois. Il faudrait citer tous les règnes et dans chacun on trouverait mille preuves. Toutefois voici un fait à remarquer : Henri IV, qui n'était point fils de France, ne portait pas non plus la livrée royale; mais il la prit à son avénement et comme inhérente à la royauté.

La noblesse des contrées voisines de Paris et qui relevait plus immédiatement de la couronne, avait souvent du bleu dans sa livrée, par la raison que le bleu était la couleur des rois dont elle fréquentait la cour.

Le cramoisi foncé tirant sur le violet a partagé avec le bleu l'honneur de vêtir les rois de France. D'ailleurs, il y avait deux sortes de violet, savoir le bleu et le cramoisi; on disait même quelquefois *bleu cramoisi*. Rabelais dit : « Pour les souliers furent levées 406 aunes de « velours *bleu cramoisi*. » En général, cependant, il faut interpréter *bleu*, par bleu d'azur, et non par le bleu foncé de nos jours. Lorsque, dans sa jeunesse, la

marquise de Créqui fut rencontrée par Louis XIV sur la route de Saint-Cyr, le fond des livrées de France était encore d'azur, « au lieu de ce vilain bleu obscur « d'aujourd'hui, » dit-elle : « c'est Louis XV auquel on « doit rapporter cette triste innovation [1]. »

[1] Rabelais, Gargantua, L. I, ch. 8. — Godefroy, Cérémonies de France. — Marquise de Créqui, Souvenirs, I, 143.

CHAPITRE III.

BANNIÈRE DE FRANCE.

On peut dire qu'en France la date de l'établissement d'un drapeau est dans sa couleur même. Cela explique pourquoi les étendards contemporains de la bannière de saint Martin durent être souvent bleus. Dans l'histoire de cette première enseigne de la monarchie nous avons fait remarquer qu'elle fut surtout honorée comme enseigne de dévotion ainsi que depuis le fut l'oriflamme. Mais durant le temps même que tous deux étaient l'objet de la vénération universelle, il devait y en avoir d'autres qui n'étaient pas ecclésiastiques et qui guidaient cependant aussi nos aïeux sur les champs de bataille.

Au premier rang de celles qui étaient purement militaires brillait la bannière de France. Nous avons fait honneur de son institution à Clovis, mais c'est moins sur des documens certains que d'après son analogie de couleur avec celle que la chape de saint Martin avait mise en faveur. D'ailleurs, on peut supposer l'antériorité de l'étendard militaire sur la bannière de simple dévotion, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'une nation guerrière comme la nôtre soit restée sans drapeau depuis son premier établissement jusqu'à la mort de saint Martin. Alors nous demanderons si à l'époque où la chape commença à perdre son crédit par l'effet du sé-

jour des rois à Paris, elle ne put pas être *sécularisée*, pour se servir de l'expression de Bénéton, si de bannière de patronage elle ne se trouva pas, par sa couleur qui était aussi celle des rois de France, propre à devenir enseigne nationale, et enfin si elle ne le devint pas sous le nom de bannière de France? M. le général Bardin, à qui ces matières sont très familières et qui les traite dans un ouvrage spécial qui est impatiemment attendu, pense que la bannière de France était simplement celle du premier banneret, comme les bannières seigneuriales étaient celles des bannerets inférieurs; que chacun s'étant donné des bannières à sa guise, les rois en ont eu de plusieurs genres aussi bien que les seigneurs, mais qu'au fond toutes étaient ecclésiastiques. Quelque déférence qui soit due au profond savoir du général, peut-être quelques unes de ces propositions lui seront-elles contestées. Ce qu'on ne peut guère révoquer en doute, c'est qu'il a existé un étendard primitif sous le nom de bannière de France, que Eudes, duc de France, frère de Robert-le-Fort, le portait à l'armée, et que ses successeurs jusqu'à Louis-le-Gros n'en arborèrent pas d'autre [1].

Quand le Roi était à l'armée, il s'y composait un corps d'élite, et y prenait place à la tête de ce choix de braves qui devenait sa garde personnelle pendant la durée des opérations militaires. Ce corps, considéré dès lors comme le premier de l'armée, devait avoir une enseigne qui fût aussi la première de toutes, après l'oriflamme, et qui dominât même sur les enseignes par-

[1] Bénéton, Enseignes militaires, 157. — Villaret, XII, 255.

ticulières du Roi. C'est cette enseigne que nos chroniqueurs ont sans doute en vue lorsqu'ils nomment la bannière de France.

Cette bannière, si elle n'est pas chose positive comme la chape et surtout comme l'oriflamme, est du moins une admirable fiction. On aime à se figurer un étendard qui, dès l'origine de la monarchie, intermédiaire entre celui du Dieu des armées et celui du prince de la nation, assigne à cette nation libre et fière le premier rang entre toutes celles de la terre.

Avoir fait ressortir la contemporanéité de la bannière de France avec la chape, c'est avoir dit d'avance sa couleur. Nous n'avons vu dans aucune chronique, dans aucun historien moderne, qu'elle ne fût pas bleue, si ce n'est dans Voltaire, qui, de son autorité, la fait blanche à Bouvines : il la sème de fleurs de lis, emblème qu'il appelle une imagination de peintre, et tout cela prouve comme il approfondit les choses les plus importantes de sa nation[1].

On n'est pas aussi bien fixé sur la forme de cette bannière que sur sa couleur. On peut seulement croire, d'après l'idée que le nom de bannière offre à l'esprit, qu'elle était carrée. Elle était semée sur les deux faces de fleurs de lis serrées entre elles, et n'avait ni franges autour, ni découpures au bas. On ne sait si elle avait une autre ressemblance que celle de la couleur avec la bannière de saint Martin, mais, d'après ce que nous venons d'en dire, on voit qu'elle était contraire en tout à l'oriflamme. P. Borel en a fait une description fort confuse. Tantôt

[1] VOLTAIRE, Essai, XVII, 365.

il dit : « Bannière de France ou cornette blanche, différente de l'oriflamme, car c'estoit une bannière semée « de fleurs de lys. » Et tantôt : « Le troisiesme estendart « très ancien estoit la croix blanche, ou autre cornette « parsemée de fleurs de lys appelée bannière de France, « à laquelle a succédé la cornette blanche. » Et il ne dit nulle part de quelle couleur était le fond de cette bannière[1].

De même qu'elle avait pu être étendard de guerre avant l'institution de la chape, et qu'elle le fut pendant la durée de la chape, elle le fut encore après. En effet l'oriflamme, dans son règne de trois cents ans comme enseigne de la nation, c'est-à-dire depuis Louis-le-Gros jusqu'à Charles VII, n'est mentionnée qu'un nombre de fois bien inférieur à celui de nos grandes guerres, et il n'est pas vraisemblable que la bannière de France n'en ait point fait l'office dans la plupart des circonstances importantes où l'oriflamme n'était pas levée. Il serait même possible qu'il y ait eu à certaine époque deux ou plusieurs bannières de France à la fois : l'une particulière à la cavalerie dans le temps où ce corps constituait presqu'à lui seul une armée, et l'autre propre à l'infanterie que fournissaient les communes. La capitale et sa banlieue, par l'importance de leur contingent, tenant à l'armée le premier rang dans le contingent de toutes les communes, il est à supposer que la bannière de France était confiée à la garde des troupes pari-

[1] Vie de Suger, L. IV, 268. — Legendre, Mœurs des Français, 75. — Velly, III, 44. — Villaret, XII, 253. — Royou, Histoire de France, I, 366. — P. Borel, Antiquités gauloises. — Bénéton, Enseignes, 262.

siennes. En effet, lors de la conspiration qui, en 1358, avait pour but de livrer Paris au roi de Navarre pendant que le dauphin Charles était dans la ville, un capitaine de bourgeois ayant découvert que le prévôt des marchands devait ouvrir une des portes à l'ennemi, parut avec la bannière de France, fit prendre les armes et sauva la ville.

« Jehan Maillart lors, les armes plaines
« Print du Roy, aux trois fleurs de lis,
« Crians : Mon joye, Saint-Denis!
« Portant en ses poins la bannière
« De France.....[1] »

Enfin comme il y avait souvent plusieurs armées sur pied à la fois, il y avait aussi une bannière supérieure dans chaque, et elle se nommait vraisemblablement bannière de France. Mais quoique cette enseigne ne fût point unique comme l'était l'oriflamme, elle n'en était pas moins l'objet d'une grande vénération, et un guerrier qui s'était illustré tenait à honneur d'être récompensé de services rendus, par la faveur de s'en faire accompagner dans des occasions solennelles. Dunois soumit Lisieux pour Charles VII en 1449, et le jour de l'entrée qu'il y fit un héraut d'armes porta devant lui la bannière de France[2].

Mais c'est ici le lieu de placer les réflexions de l'écrivain judicieux que nous venons de citer : « Quantité « d'auteurs se trompent parce que, négligeant de faire « la part des temps, ils présentent ce qu'ils avancent « comme une vérité sans restriction, comme un usage

[1] Eustache Deschamps, le Miroir de Mariage, 239. — Félibien, I, 644. = [2] Mazas, Gr. capit., Vie de Dunois, VII, 166.

« maintenu sous plusieurs règnes, tandis que la plupart « du temps il n'a été que local et de peu de durée. Les « oppositions qui percent dans les récits peuvent aussi « tenir à ce que rien n'était fixé à l'égard de nos couleurs et de nos distinctions nationales. Les caprices de « la dévotion, ou l'imagination des ouvriers, avaient « une grande part aux différences qui ont pu exister. »

[1] Général BARDIN, Dictionnaire de la Conversation, au mot *Bannière*.

CHAPITRE IV.

PENNONS DU ROI.

ıqu'au temps où Charles VII donna à l'armée l'orga-
on qui l'aida si puissamment à expulser les Anglais
yaume, les contingens fournis par les paroisses ou
ıunes s'assemblaient par divisions et subdivisions
es à l'infini. Ces divisions avaient pour se recon-
: des enseignes fort multipliées aussi, et connues,
les époques, sous les noms de bandes, banderolles,
s, pennons, etc., des formes et des couleurs les
variées. Un vaisseau de guerre d'aujourd'hui, pa-
pour un jour de fête de toutes ses flammes et
ıx, peut donner l'idée d'une armée du moyen
ıarchant enseignes déployées. Mille bannières ba-
s y brillaient à la fois, et étaient subordonnées
à l'autre; mais toutes étaient dominées par l'ori-
ıe, et en son absence par la bannière de France,
ıment de la même manière que dans le vaisseau
ıis la flamme blanche au sommet du plus haut
omine ou plutôt dominait tous les autres signaux,
mme un lis s'élève dans un parterre au-dessus des
ntes fleurs qui l'entourent.

us n'entreprendrons pas d'expliquer la hiérar-
le tous ces étendards subalternes et particuliers,
la nouvelle organisation d'ailleurs fit abandonner

l'usage, puisque nous n'avons à nous occuper que des insignes immédiats de la monarchie. Nous nous contenterons de renvoyer aux auteurs qui en ont spécialement écrit, et au beau travail que le général Bardin va donner bientôt. Deux, toutefois, entrent dans notre plan : ce sont les pennons du Roi [1].

Un seigneur banneret, soit baron, soit chevalier, bachelier ou écuyer, arrivait à l'armée avec les vassaux levés sur ses terres ou fiefs, et sous la bannière de la principale paroisse de son contingent. Mais, à plusieurs bandes, bannières ou paroisses réunies, il fallait un chef aussi. Ce chef avait alors deux enseignes : la sienne propre, c'est-à-dire la bannière des vassaux avec lesquels il était venu, et celle qu'il prenait pour marque de son commandement sur plusieurs paroisses ou bandes. Cette seconde enseigne était nommée *pennon de corps*, et ne fut jamais ecclésiastique. Sa forme était carrée et différait en cela de celle des pennons de bandes, qui étaient, suivant le grade du banneret, à une ou à deux pointes : celui du simple écuyer en avait trois.

Ce qui était l'attribut d'un simple banneret devait à plus forte raison l'être de la royauté. En effet, lorsque le Roi était à l'armée, il avait aussi deux pennons : l'un, dit *pennon royal*, était la marque de sa dignité ; l'autre, *pennon de corps*, était l'enseigne de sa personne.

[1] Ménestrier, Histoire de la Chevalerie. — Ducange, Dissertation sur les Chevaliers bannerets. — Olivier de Lamarche, Maison de Charles-le-Hardi. — Daniel, Milice françoise. — Bénéton, Enseignes de guerre. — Galland, Enseignes et Étendards. — La Curne Sainte-Palaye, Mémoires de Chevalerie. — Gautier de Sibert, Variat. de la Mon., III, 20. — Lemau de la Jaisse, Tableau de la Monarchie. — Recueil des Uniformes français, 1773.

Le premier était carré, forme de suprématie; le second était à une pointe: tous deux, à quelques rares exceptions près, étaient bleus parce qu'ils étaient personnels au Roi, et semés de fleurs de lis de France.

A l'armée, le Roi établissait son poste à la tête du corps réputé le plus brave. Dès lors ce poste devenait celui de l'honneur; mais aussi c'était le plus périlleux, et voilà pourquoi les rois de France le trouvaient le plus digne d'eux. Quand le Roi faisait un mouvement, son corps d'élite et son pennon de personne le suivaient. A l'égard du pennon royal ou de dignité, immobile au point de départ, il y restait planté comme pour indiquer seulement la place où il faudrait revenir soit afin de se rallier, soit afin de rendre grâce à Dieu de la victoire.

On a dit que la présence de ces deux pennons à l'armée annonçait, l'un que c'était une armée royale et que le Roi pouvait y être, l'autre qu'il y était réellement. Si cette distinction est vraie, il faut en conclure que l'un des deux marchait quelquefois sans le Roi. En effet, nous voyons dans Froissart une expédition sur la côte d'Afrique, où le duc de Bourbon emporta *le pennon du roi de France* [1] avec lui. Dans ce cas c'était le pennon royal ou de dignité qui alors faisait fonction de bannière suprême.

Les deux pennons du Roi dominaient sur toutes les autres enseignes, excepté sur la bannière nationale de dévotion et sur la bannière de France, auxquelles cependant ils n'étaient pas subordonnés dans le sens absolu. En bien des circonstances et même en présence

[1] Froissart, L. IV.

des deux grands étendards de la nation, ils devenaient bannières souveraines, et c'est ce qui nous a fait dire précédemment qu'il y avait souvent plusieurs enseignes suprêmes à la fois dans une armée française du moyen âge. Un officier, grand dignitaire, pouvait légalement planter sa bannière dans un lieu où il avait combattu et s'était illustré. Mais si le Roi survenait, nulle autre bannière que la sienne ne restait arborée. Nous avons vu ce qui s'était passé à ce sujet entre Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, dans la ville de Messine. Le Roi accordait comme récompense la faveur de triompher après la victoire à l'ombre de ses pennons. A l'entrée de Dunois dans Bordeaux, il marchait entre le sire de Xaintrailles et le sire de Montaigu, qui portaient chacun un des étendards du Roi, comme un héraut d'armes porta devant ce même Dunois la bannière de France, à son entrée dans Lisieux [1].

Il est des hommes éclairés qui pensent qu'insensiblement l'un de ces deux pennons, sans doute le pennon royal, celui d'ailleurs qui déjà était carré, a fini par devenir l'étendard qu'on a nommé bannière de France; que cette bannière fut l'enseigne séculière au temps de Charles V et de Charles VI; mais que durant le règne de Charles VII, perdant son nom, ses ornemens et sa couleur, elle devint enfin, sous le nom de cornette blanche, le drapeau blanc de nos jours. Certes, une telle origine serait glorieuse; mais il est aussi difficile d'établir des distinctions précises et claires entre tous les étendards de notre moyen âge et particulièrement entre

[1] Bénéton, Enseignes de guerre, 272.

es pennons du Roi et la bannière de France, que de ixer l'instant où l'un de ces pennons a commencé à aire fonction de bannière. Nous le déplorons, car la onnaissance de ces détails serait d'un haut intérêt pour ous. Tout ce qui se rattache aux enseignes françaises ait partie du patrimoine de gloire des aïeux, et il serait ar conséquent heureux pour la science militaire, non noins que pour l'amour-propre national, de pouvoir uivre les diverses phases de leur illustration, jusqu'au noment où elles se sont toutes confondues dans le draeau par excellence. Toutefois, nous nous complaisons lans cette pensée patriotique de filiation de nos draeaux, et nous nous proposons d'en tirer parti [1].

[1] Bénéton, Dissertation, Mercure français, mai 1743. — *Idem*, Enseignes de guerre, 269.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DU ROUGE.

S'il est une idée naturelle à l'homme, c'est sans contredit celle qui lui fait attacher à la vue du sang la signification de guerre, et réciproquement à la pensée de la guerre celle du sang qu'elle fait verser. Aussi cette idée est-elle générale et la retrouve-t-on dès les plus anciennes époques historiques et parmi les peuples séparés par les plus grandes distances de temps et de lieux. Garcilasso de la Véga, historien des Incas, faisant la description des quippos du Pérou, dit que dans la langue qu'exprimaient ces singuliers nœuds de fil, le rouge désignait les gens de guerre, et selon Isbrants-Ides les dieux et les héros chinois paraissent sur le théâtre la figure teinte d'une couleur de sang. L'auteur des Études de la nature prétend qu'au jugement de tous les peuples le rouge est la plus belle des couleurs. Mais il ne puise ses exemples que parmi les peuplades sauvages ou voisines encore de l'état sauvage qui est l'état de guerre par excellence. Lors de la découverte de l'Amérique on faisait, dit-il, un cas infini du rouge au Mexique et au Pérou. Montésuma voulant faire un beau présent à Fernand-Cortès, n'imagina rien de mieux qu'un collier de tests d'écrevisses cuites. Parmi tous

les échantillons de l'industrie européenne que les premiers Espagnols qui abordèrent à Sumatra offrirent au roi de cette contrée, le corail et l'écarlate eurent la préférence. Enfin, pour trafiquer avantageusement avec les nègres, les Tartares, les Américains et les Indiens orientaux, il était de rigueur de leur porter des étoffes rouges. En effet, il leur fallait quelque chose qui fût de préférence de la couleur inhérente à leur état habituel de guerre, et cela explique pourquoi rien n'est si commun que les plumes rouges dans les marques distinctives des guerriers, sauvages ou non.

Nous avons vu précédemment qu'un étendard couleur de feu fut le signal par lequel Sapor commanda l'assaut de Singara, en Arabie. A Rome un drapeau rouge élevé au Capitole annonçait qu'il y avait guerre, *justidium*. Un drapeau, rouge aussi, arboré au sommet de la tente du prétoire annonçait qu'il y aurait bataille.

Martial a signalé chez nos aïeux le penchant des soldats et même des enfans pour le rouge :

« *Roma magis fuscis, vestitur Gallia russis*
« *Et placet hic pueris militibusque color.* »

A Sparte, où chacun devait le service militaire, le rouge était pour l'armée la couleur obligée du vêtement : soit, dit Élien, que le sang des blessures donnant à l'étoffe une teinte plus sombre, imprimât plus de terreur à l'ennemi, soit au contraire, selon Valère-Maxime, que le sang paraissant moins sur des vêtemens déjà rouges, l'ennemi n'eût point à compter sur l'avantage de n'avoir plus à combattre qu'un homme affaibli.

Quoi qu'il en soit, la loi somptuaire de Lycurgue sur les funérailles défendit de rien enterrer avec les morts, et tandis qu'ailleurs on se ruinait en remplissant leurs tombes des objets les plus précieux, elle permit seulement qu'on les ensevelît, surtout ceux qui s'étaient distingués à la guerre, dans un linceul rouge avec des feuilles d'olivier. Homère faisant allusion à l'issue sanglante des combats que se livrent ses héros, donne habituellement à la mort l'épithète de *pourprée;* et Artémidore dit en termes exprès que la couleur pourpre a rapport à la mort. C'est pour cette raison que dans l'antiquité, le rouge fut une couleur mortuaire et que divers peuples couvraient les tombeaux de fleurs rouges. Les lits des initiés aux mystères d'Éleusis étaient bordés de bandelettes rouges, et les robes des prêtres et prêtresses de Cérès étaient rouges aussi : allégories qui se rapportaient à la vie future, parce que l'initiation était considérée comme une sorte de passage par l'état de mort. Le rouge des initiés avait même une grande influence sur les esprits de la multitude. Agamemnon, qui, par sa qualité d'initié aux grands mystères, avait le droit de prendre un voile pourpre, s'étant montré un jour avec cette marque distinctive aux yeux de ses soldats mutinés, ils rentrèrent aussitôt dans le devoir. Aux mystères de Samothrace, le myste ou récipiendaire se présentait aussi avec un voile pourpre, dont Ulysse, disait-on, s'était servi le premier.

Plus tard, il y eut un autre titre auquel les rois se vêtirent de rouge. « La pourpre a toujours été une « marque de souveraineté. C'est pourquoi Scipion la « quitta et se vestit de blanc, devant se trouver avec

« Juba, qui lui fit savoir, dit Oppius, avant leur entre« vue, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'on les vît « tous deux avec une livrée royale [1]. »

En effet, le manteau pourpre des rois est considéré comme l'emblème de la puissance de Dieu ou du droit divin. « Le vêtement des rois d'Égypte, d'après Josèphe, « était de couleur pourpre : il en fut de même chez les « Grecs dès la plus haute antiquité. Une peinture an« tique, dont on voit la copie dans la Bibliothèque du « Vatican, représente Minerve tenant à la main un ban« deau de pourpre qui désigne la souveraineté qu'elle « offre à Pâris en échange de la pomme. L'attribution « de cette couleur à la royauté fut universelle chez les « anciens peuples [2]. »

Le rouge était, à Rome, la couleur des généraux, de la noblesse, des patriciens. Elle devint par conséquent celle des Empereurs. L'expression fastueuse, *pourpre romaine*, a désigné l'empire romain jusqu'à sa chute. Le dernier des Paléologues, le brave et malheureux Constantin-Dracosès qui défendit Constantinople jusqu'à la dernière extrémité, redoutant par-dessus tout de tomber vivant entre les mains du cruel Mahomet II,

[1] Isbrants-Ides, Voyage de Moscou à la Chine, 141. — Garcilasso de la Vega, Histoire des Incas, L. VI, ch. 8. — Plutarque, Vie de Lycurgue. — *Idem*, Vie de Phocion. — Élien, Histoire, L. VI, ch. 6. — Valère-Max., L. II, ch. 6. — Homère, Iliade, chants V, XVI, XX, vers 83, 334, 477. — Artémidore, Traité des Songes, L. I, ch. 79. — Virgile, Énéide, chant VI, vers 884. — Schol. d'Homère, L. I, XVI, vers 334, 100. — Lamothe-Levayer, Traité des couleurs, opuscules. — Sainte-Croix, Mystères du Paganisme, *passim*. — Bernardin de Saint-Pierre, Étude X. — F. Portal, des Couleurs symboliques, *passim*. — [2] *Idem*, *ibid*.

s'était dépouillé durant l'action même de son manteau de pourpre. Frappé par un Turc qui lui fendit la tête en deux, il tomba ignoré dans la foule des morts, et ne fut reconnu qu'à ses brodequins rouges à aigles d'or. Les édits des Empereurs, leur signature, leurs sceaux étaient en encre et en cire rouges. C'était porter de gueules dans ses armes, dit Court de Gébelin; aussi dans le commencement, y eut-il des lois qui défendaient de porter de gueules si l'on n'était pas prince. Une disposition barbare du Code Justinien condamnait même à mort le vendeur et l'acheteur d'une étoffe de pourpre.

Le droit que les patriciens avaient de porter la pourpre, eut à Rome une origine sacrée : chaque père de famille avait été dans l'origine pontife et roi chez lui. M. Portal pense que les cardinaux sont aujourd'hui les héritiers du symbole de la souveraineté des Empereurs. Enfin cette expression, *né dans la pourpre*, s'applique encore de nos jours à tout descendant d'un roi légitime dans le même sens qu'à Constantinople on disait porphyrogénète [1].

L'horrible persécution dont les premiers chrétiens furent les sanglantes victimes ne pouvait que perpétuer dans les esprits l'idée dès long-temps attachée au rouge par les païens.

« *Quæ vox quæ poterit lingua retexere*

[1] Leunclavius, Histoire musulm., L. XV. — Æneas Sylvius, Epist., 131. — Cousin, Histoire de Constant., ch. 40. — Lebeau, Histoire du Bas-Empire, XXVII, 181. — André Lens, Costumes de l'Antiq., 15, 71. — Court de Gébelin, Monde primitif, VIII, 202. — Portal, Couleurs symboliques, 129.

« *Quæ tu martyribus munera præparas?*
« *Rubri nam fluido sanguine fulgidis*
« *Cingunt tempora laureis*[1].

Nous avons fait voir en son lieu comment la bannière de Saint-Denis a remplacé la chape de Saint-Martin. Nous avons dit ensuite que, par allusion au sang répandu, l'office des martyrs se célébrait en rouge. La bannière de l'apôtre de la France qui avait scellé de son sang la confession de la foi chrétienne devait donc être de la couleur adoptée par l'Église en l'honneur des martyrs. En effet l'oriflamme était rouge pour cette raison, et sa frange verte était symbole d'espérance. Mais comme il y avait une grande quantité d'églises sous l'invocation des martyrs, comme d'ailleurs le rouge est aussi la couleur de l'église militante, c'est-à-dire de la société des fidèles sur la terre, il devait y avoir et il y avait en effet beaucoup de bannières rouges. Celle de Saint-Julien, de Brioude, sous laquelle se ralliaient les comtes d'Auvergne, et celle de Saint-Victor, de Marseille, avaient de la célébrité. L'étendard des dauphins de Viennois qui avaient foi à saint Georges, patron des guerriers, était rouge. La croix de faction des Bourguignons fut rouge parce que c'était celle de saint André, martyr. Charles-Martel ayant eu l'idée de recourir contre les Sarrasins à l'invocation de saint Maurice, leva l'enseigne de ce patron des ducs de Savoie. Charlemagne imita l'exemple de son aïeul, et pour combattre les mêmes ennemis. Enfin, il y eut une période du moyen âge où le rouge fut une couleur mortuaire comme elle l'avait été dans l'antiquité, ainsi que le

[1] *Hymn. SS. Martyr. ad vesp. secund. us Rom.*

témoignent quelques miniatures du bréviaire de Sarisbury où des cercueils sont recouverts de draps mortuaires rouges [1].

Il est résulté de la multitude d'églises consacrées à des martyrs et de la dévotion des guerriers soit à saint Georges, soit à saint Maurice, une grande extension de l'emploi du rouge, parce qu'à l'établissement des armoiries et des livrées, les avoués ou porte-bannières de ces églises, qui souvent étaient guerriers eux-mêmes, se sont emparés du rouge pour leur propre livrée, de préférence à toute autre couleur. Les guerriers, en général, n'auront pas manqué d'en faire autant, et à l'aide du principe que pour eux combattre et vaincre c'était une même chose, ils seront aisément parvenus à faire du rouge le symbole de la bravoure. C'est du moins dans ce sens que Geoffroy, auteur de l'une des anciennes vies de Bayard, voulant donner une idée de la valeur guerrière de la noblesse dauphinoise qui combattait sous l'étendard rouge de saint Georges, appelle cette noblesse, *l'écarlate de la France.* Il est possible que cette pensée ait présidé au choix que Louis XIV fit de la couleur feu ou rouge pour le ruban de son ordre tout militaire de Saint-Louis : du moins ces interprétations sont favorisées par le *gueules,* qui est redevenu symbole de guerre à l'origine du blason; par le gueules, caractère de la plus haute illustration, celle de la noblesse de race, de nom et d'armes, qui, essentiellement militante, n'est rien que par l'épée. Sous ces divers rapports le rouge serait honorable, mais cepen-

[1] *Breviarium Sarisbery,* MS. de la Bibliothèque Royale.

lant pas au point d'en faire la couleur de la vertu, omme le voulait Diogène le Cynique, juge assez peu ompétent du reste en de semblables matières [1].

Il ne faut pas conclure cependant du règne momenané de l'oriflamme, que le rouge fût alors ou soit devenu pour cela depuis une couleur nationale. Il ne faut as croire surtout que l'adoption de l'oriflamme ait été notivée par sa couleur, ou que l'adoption du rouge ait té la conséquence d'un acte délibéré, d'une innovaion politique, conforme au goût de la nation ou aux ffections du monarque. Lorsque Louis-le-Gros, en ualité de comte du Vexin français, leva la bannière le Saint-Denis pour la première fois, ce n'est ni parce u'elle était rouge, ni pour renoncer au bleu : il la renait quoiqu'elle fût rouge, et parce que depuis la ixation de la résidence royale à Paris, il fallait au pays ne nouvelle bannière de religion. Il est si vrai que ette cérémonie pieuse n'avait point pour but un chanement médité de la couleur nationale, que nulle autre nseigne importante ne devint rouge à cette occasion, t que le blanc de la nation, ni le bleu particulier à nos ois ne subirent la moindre altération. Nous produirons lusieurs exemples de drapeaux blancs du temps de l'orilamme. Enfin, voici à ce sujet une remarque d'un grand ntérêt. Si le hasard avait fait que l'établissement relieux où reposait l'étendard que Louis-le-Gros adoptait en acquérant le comté du Vexin eût été sous l'invocation l'un confesseur au lieu d'être sous celle d'un martyr, l y eût certainement trouvé une bannière bleue aussi.

[1] BOUCHE, Histoire de Provence, L. I, 793. — BÉNÉTON, Enseig. milit., 119. — LAMOTHE-LEVAYER, Traité des Couleurs, 1647.

Il est évident qu'alors notre étendard de dévotion eût continué à être bleu jusques à Charles VII, et que nous n'aurions jamais eu d'enseigne rouge.

On ne peut pas dire que le rouge ait jamais été national, ni par conséquent monarchique en France; on ne peut pas dire surtout que cette couleur ait rien qui doive plaire maintenant à une nation en qui les souvenirs de l'oriflamme de Philippe-Auguste ou de Saint-Louis ne vivent plus que comme ceux d'un passé très éloigné. La Gazette littéraire avance que Charles IX et Henri III, qui, il est vrai, avaient pris momentanément des écharpes rouges, adoptèrent aussi cette couleur pour drapeau. Nous n'aurons pas de peine à prouver que des rois de France pénétrés de leur dignité, ne pouvaient adopter un tel drapeau de leur propre mouvement. Henri IV le fit bien voir. Le rouge était le fond de sa livrée comme roi de Navarre : en montant sur le trône par son droit, il le répudia pour prendre le bleu des rois de France. Il ne se serait pas cru roi, sans cet acte obligé [1].

C'est une chose remarquable au surplus combien il est rare que le rouge se montre, soit seul, soit combiné avec le bleu ou le blanc dans nos institutions militaires, dans nos insignes monarchiques. Il y a même, sur le cordon rouge de Saint-Louis dont nous venons de parler, une particularité qui ne peut être omise : c'est qu'il ne se portait jamais en même temps que le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit. Un officier-général qui, étant grand'croix ou cordon rouge de l'ordre royal de Saint-Louis, obtenait le cordon bleu, ne pouvait les

[1] Bénéton, Marq. nation., 296, 308.

porter réunis [1]. Il semble qu'il y avait dès lors une sorte de raison publique, de sentiment national qui repoussait l'alliance de ces deux couleurs. On a bien vu depuis François Ier le rouge entrer pour un tiers dans la livrée royale ; on a bien dit, comme nous le rapporterons bientôt nous-même d'après Monstrelet, la vicomtesse de Furnes, Saint-Foix, etc., qu'il y faisait allusion, ou au vêtement rouge que, dans les cours plénières, le Roi portait sous son manteau, ou à l'habillement rouge auquel il était tenu par l'étiquette le jour qu'il apprenait la mort de son père : il y a là quelque chose de spécieux ; mais quand on prétend aujourd'hui qu'il y provenait de la couleur de l'oriflamme, que l'on s'obstine à donner comme nationale, on est loin de le prouver. Pour que cette assertion fût le moins du monde soutenable, il faudrait démontrer d'abord que la livrée royale actuelle remonte au moins jusqu'à Charles VI, car si elle est d'institution postérieure, il sera difficile d'établir qu'on ait songé à l'illustrer par la commémoration d'un étendard tombé en désuétude, et qui, par sa couleur, ne comportait point l'application des fleurs de lis. En effet, le champ naturel, constant et obligé de l'illustre insigne était indistinctement le blanc de la nation ou le bleu royal, mais point le rouge, et il n'y a sans doute pas d'exemple d'un drapeau rouge français à fleur de lis : cette couleur et cet insigne sont antipathiques.

Peut-être objectera-t-on le grand rôle que joue le rouge dans les enluminures des manuscrits et dans les dé-

[1] MAZAS, Histoire de France, IV, 200.

corations des monumens religieux d'une certaine époque du moyen âge : mais qui ne sent que c'est au même titre que dans les enseignes de guerre, c'est-à-dire comme couleur de piété, comme couleur mortuaire, ou simplement comme couleur très brillante? S'agit-il au contraire du fond de la livrée royale ? c'est le bleu : est-il question de l'habillement de l'armée du pays? c'est le blanc ou le gris dérivé du blanc. Rien n'est purement rouge dans nos insignes récens, ni la croix, ni l'écharpe, ni le panache, ni le drapeau. Les Anglais partagent leur armée navale en trois escadres, la bleue, la blanche et la rouge, ce qui est fort remarquable; en France, au contraire, ce qui ne l'est pas moins, la première escadre, celle du centre, portait le blanc de la nation, une autre, le bleu du roi, et une autre encore, le blanc et le bleu du roi et de la nation réunis. Quant au rouge, il n'y avait de place pour lui que dans l'étendard des galères. Nous verrons les quatre compagnies des gardes-du-corps s'établir successivement et aucune d'elles n'adopter d'étendard rouge. Cette exclusion viendrait-elle de ce qu'au temps de leur création il était encore d'usage de barbouiller de rouge l'écu d'un chevalier qui s'était parjuré ou qui avait menti ? Convenons cependant que, dans les temps modernes, on a vu des régimens rouges dans la maison militaire de nos rois [1].

Un moraliste a prétendu que si l'homme, affranchi un moment du joug impérieux de la mode, était libre dans le choix de la couleur de ses vêtemens, il décèlerait par ce choix même la nature de son caractère : et par exemple, que s'il était d'une humeur vive et en-

[1] SAINT-ALLAIS, France ancienne, I, 239.

jouée, ses habits seraient plus communément de nuances douces et fraîches. Cette supposition n'est pas dénuée de vraisemblance, et s'applique du moins aux Français des premiers âges, *car ils sont joyeulx, candides, gratieux*, dit Rabelais. A ces titres, le bleu l'azur et le blanc ont dû leur plaire, et leur ont plu en effet : mais le rouge!

Le rouge est essentiellement anglais, non pas seulement depuis le triomphe de la rose rouge sur la blanche, c'est-à-dire de l'usurpation sur la légitimité dans les plaines de Bosworth, mais depuis les anciens ducs de Normandie et de Guyenne, dont les bannières étaient de cette couleur. De là le rouge des maisons normandes d'Harcourt, de Grâville, de Roncherolles, de Rouville, de Pellevé, etc. : de là le rouge des d'Albret, des Narbonne, etc., de la Guyenne; mais soit dit sans blesser ces familles honorables, depuis long-temps le rouge des Anglais est chez nous une couleur ennemie. Cela est si vrai que, dans les simulacres de combats dont les camps de plaisance nous donnent le spectacle, la partie de la troupe qui figure l'ennemi, manœuvre sous des fanons rouges [1].

Dans son projet d'intéresser au rouge, qui est véritablement sa couleur de prédilection, Bernardin de Saint-Pierre fait un tableau gracieux de l'art avec lequel la nature l'a répandu sur le plumage des oiseaux. Mais, de son aveu même, ce n'est que sur certains de ces animaux, que sous certaines latitudes, que dans certaines saisons, c'est-à-dire sur les cardinaux, les

[1] SAINT-ALLAIS, France ancienne, I, 253. — Camp de Compiègne, 1836.

bengalis, les tourterelles, etc., qui vivent entre les tropiques, et durant la courte saison d'aimer. Les exemples qu'il produit ne sont encore ici que des exceptions, comme lorsqu'il a invoqué le goût des hommes à l'état de barbarie pour prouver que le rouge est la plus belle des couleurs. Tout cela n'empêche donc pas que dans la réalité l'idée généralement attachée au rouge chez les peuples civilisés ne soit pénible, même pour les êtres dont les sens ne sont point au complet. Saunderson, né aveugle, croyant exprimer avec justesse la terreur que cette couleur devait inspirer à ceux qui la voyaient, disait qu'elle était sans doute aussi effrayante pour eux que le son de la trompette l'était pour lui; et Massieu, sourd-muet, pense que le son de la trompette doit ressembler au rouge et déchirer l'oreille de ceux qui l'entendent, comme le rouge lui blesse la vue. Il n'y a pas jusqu'aux animaux que le rouge n'effraye : nos bœufs et nos taureaux en offrent quelquefois la preuve. L'aversion des buffles de l'Italie pour cette couleur est sans exception, écrivait Caëtani à l'illustre Buffon. Ceux du Cap entrent en fureur à la vue d'un homme habillé de rouge. Ils courent à lui avec furie : ni le feu ni l'eau ne les arrêtent. Il semble que, pour ces animaux comme pour nous, le rouge soit la couleur de la mort. Lamothe-Levayer le dit même en termes exprès, et il fait du rouge le symbole du carnage et de la cruauté [1]. On sait que le drapeau rouge

[1] Ch. Nodier, Linguistique, 43. — Buffon, Histoire naturelle du Buffle, XVII, 402. — Caetani, sa lettre à Buffon. — Kolbe, Description du Cap, III, ch. 11. — Lamothe-Levayer, Traité des Couleurs.

le Tamerlan était un arrêt de mort. Sous les déplorables règnes de Charles VI et de Charles VII, le rouge a été la couleur des factions les plus sanguinaires, et à toutes les époques de désordres populaires il en a été ainsi. En 1790, un oripeau rouge appelé oriflamme, on ne sait pourquoi, pendait à la voûte du manége où l'Assemblée Constituante avait dressé ses tréteaux, dans le temps même où le blanc, le bleu et le rouge réunis, avaient déjà remplacé le blanc vingt fois séculaire de nos aïeux. Sans doute ce funeste étendard figurait là comme pronostic du sang dont la révolution, qui en avait déjà tant versé, s'abreuverait encore. Plus tard, un autre drapeau rouge, celui de la loi dite *martiale*, porté par le marquis de Lafayette, fut le signal d'un massacre que ce zélateur de l'insurrection fit au Champ-de-Mars, du peuple insurgé et exerçant *le plus saint des devoirs :* car il faut apprendre aux générations nouvelles, qui sans doute l'ignorent, que Lafayette et que Buonaparte à qui le siècle, dans son aveuglement, élève des colonnes et des arcs de triomphe, commencèrent leur carrière de *gloire* par tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens. Plus tard encore 93 est venu qui, conséquent, a fait du rouge la couleur de sa liberté; et c'est un drapeau rouge d'une main et la tête du régicide Ferraud de l'autre, que la révolte improvisée de 95 fit irruption dans le local où siégeait la révolte constituée de 89. Nous avons vu, depuis 1830, des chapeaux et des étendards rouges par lesquels on préludait aux bonnets rouges et à tout ce dont le rouge est chez nous le signal et l'emblème. Enfin, le rouge, qui, dans bien

des contrées, fut ou est encore la couleur du bourreau, comme le témoignent les œuvres des peintres; le rouge, qui, dans les mélodrames, est le costume obligé des tyrans et des usurpateurs, le rouge est condamné aussi à vêtir les forçats qu'un fer rouge a flétris : les parricides vont au supplice en chemise rouge. Décidément le rouge n'est plus que la livrée du crime [1].

[1] P. DELAROCHE, Jane Grey. — FOURAU', Concours de Peinture de 1836. — LAMOTHE-LEVAYER, Traité des Couleurs, 246. — MAZAS, Histoire de France, IV, 296, 424, 471.

CHAPITRE VI.

HISTOIRE DU BLANC.

L'histoire du blanc, comme couleur caractéristique le la France, se divise naturellement en deux époques listinctes. A la rigueur, la première, celle qui est anérieure aux enseignes ecclésiastiques, aurait dû être raitée avant l'histoire du bleu et du rouge; mais nous ivons pensé qu'il y aurait plus de méthode à n'en faire ju'un seul chapitre. Nous sommes d'autant plus fondé ı prendre ce parti, que le blanc, bien qu'il semble ıvoir cessé d'être pendant un temps notre couleur de ıation, n'en conservait pas moins pour cela sa valeur oolitique, vivait ostensiblement dans les cœurs de nos oères, et était plus réellement leur couleur nationale, jue celle de la chape ou de l'oriflamme.

Nous avons fait voir (L. II, ch. 3 et 4) le rapport ntime qu'il y a toujours eu entre les idées de blanc et le gaulois : mais tous les exemples n'en sont point puisés.

Le blanc est la couleur qui réunisse au plus haut legré toutes les conditions de pureté et de perfection, oit dans l'ordre physique ou moral; soit dans l'ordre eligieux ou politique. Selon les lois de la physique, c'est ın corps, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dont la surface réfléchit les rayons de la lumière sans les dé-

composer. Ce corps paraît dénué de la moindre teinte de couleurs primitives, parce que la réunion parfaite et un mélange proportionné de toutes ces couleurs les font disparaître entièrement. La première lueur qui le matin se manifeste à l'orient est blanche : c'est l'aube du jour, c'est le blanc pur. Or le blanc pur est la lumière même. C'est ce que la version romaine de la Bible faite sur le grec exprime ainsi : *Vestimenta ejus facta sunt alba sicut lux* [1].

Dans l'ordre moral, le blanc est un extrême, opposé au noir, par exemple, comme le plaisir l'est à la souffrance, le bonheur au malheur, la vie à la mort. Les Thraces et les Crétois marquaient les jours heureux d'une pierre blanche, et avec une pierre noire marquaient les mauvais jours : et sans doute, alors comme aujourd'hui, le nombre des pierres noires l'emportait sur celui des autres [2]. Horace, Plaute, Perse, Juvénal, appellent souvent les jours heureux, *nota cressa*, parce qu'ils étaient marqués en blanc avec de la craie.

De tout temps blanc a été synonyme de bon, pur, honnête, excellent, parfait, légitime, etc. « Par le blanc, » a dit Rabelais, dont le livre cependant n'est ni pur, ni honnête, « par le blanc tout le monde ha entendu « joye, lyesse, soulas, plaisir, dilectation..... C'est la « cause pourquoy *Galli* (ce sont les Françoys, ainsi « appellez parce que blancs sont naturellement comme « laict, que les Grecs nomment γαλα), voulentiers por« tent plumes blanches sur leurs bonnetz; car par « nature ilz sont joyeulx, candides, gratieux..... Et pour

[1] Saint Matthieu, ch. XVII, v. 2. — [2] Pline, L. VII, ch. 40.

« leur symbole et enseigne ont la fleur plus que nulle « autre blanche, c'est le lys [1]. »

Nous avons entendu saint Jérôme dire aussi que le blanc était universellement considéré comme le symbole de la joie, du bonheur et de la pureté. Il l'était aussi de la clémence; c'est la couleur que Tamerlan lui-même arborait d'abord quand il sommait une ville de se rendre.

Dans les pays de l'antiquité à élections populaires, le citoyen qui aspirait aux charges restait pendant deux années entièrement vêtu de blanc : c'était l'emblème de la droiture de cœur exigée pour fixer la faveur publique. De là vint le mot *candidatus*, habillé de blanc. Cette couleur était aussi celle des bons augures. Charles VII prêt à entrer dans Troyes, accompagné de la Pucelle d'Orléans, fut retenu sous les murailles de la ville par quelque résistance. Les habitans, qui voulaient bien ouvrir leurs portes, mais qui étaient contenus par les Anglais, venaient sur les remparts pour y contempler du moins la face de leur Roi. Ils aperçurent l'étendard blanc de Jeanne d'Arc, autour duquel, disaient-ils, voltigeait une grande quantité de papillons blancs, en signe évident de la protection divine [2].

Chez tous les peuples, la religion a fait du blanc le plus fréquent et le plus heureux usage, et toujours dans le sens de souveraine perfection. Les poètes ont imité cet exemple. Horace a dit de l'Espérance et de la Fidélité, en s'adressant à la Fortune :

« *Te spes et albo rara fides colit,*
« *Velata panno; nec comitem abnegat* [3]. »

[1] RABELAIS, L. I, ch. 10. = [2] MAZAS, Capit. franç., VII, 106. = [3] HORACE, L. I, ode 36.

Pour nous en tenir à la religion chrétienne, le blanc, ou, ce qui est la même chose, la lumière, est la couleur des anges. Il est dans la Vierge le symbole de la pureté dont elle-même est la source; dans la jeune fille, il dénote l'innocence et la virginité; il marque le néophyte du sceau de la régénération. La robe blanche de l'Église est une expression figurée qui rend bien l'idée de la sainteté et de l'autorité de l'Église universelle. « Le blanc, dit l'ancien Tertullien, a été de tous temps « la couleur de l'Église catholique et la plus insigne « marque de liberté, ou de la délivrance de servage [1]. »

L'Église, au propre, compose de blanc les plus beaux ornemens de ses solennités, et habille de blanc les vertus chrétiennes lorsqu'elle veut les personnifier [2]. Longtemps elle n'a conféré le baptême que le samedi de Pâques. On arrivait à la cérémonie vêtu d'habillemens blancs que l'on ne quittait que le premier dimanche après le jour pascal, et c'est de cet antique usage que ce jour solennel était nommé, *Dominica in albis*. Ingomer, premier né de Clovis et de Clotilde, étant mort immédiatement après son baptême, Grégoire de Tours dit : *in ipsis albis obiit*, il mourut dans les aubes mêmes. Lorsqu'à son tour Clovis dut être baptisé, l'église fut tendue en blanc : *Ecclesiæ cortinis albentibus adornantur* [3].

Le blanc, couleur des catéchumènes et de la régénération religieuse, des anciens lévites, des druides, des chevaliers du Temple, etc., le blanc fut d'abord commun aux premiers croisés et était destiné, autant que la

[1] PAULIN, Antiquité des Lys, 453. = [2] SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat.*, 23, 25. = [3] GRÉGOIRE DE TOURS, L. II.

croix rouge sur lequel ils la portaient, à leur rappeler sans cesse la sainteté du but principal de la croisade. Les peintures chrétiennes du moyen âge drapent en blanc l'Éternel, peut-être parce que Jéhovah en ordonnant à Aaron de n'entrer dans le sanctuaire qu'avec des vêtemens blancs qu'il nomme les saints vêtemens, fait entendre par là que le blanc seul lui est agréable. Enfin le pape, chef de la loi nouvelle, porte le blanc comme le souverain pontife de l'ancienne loi [1].

Si, de ces considérations religieuses et morales, nous passons à la politique, nous voyons que dès la formation de la société dans les Gaules, le blanc désigne nos aïeux. Il fournit la racine de leur nom, il donne à l'épiderme de leurs membres vigoureux sa couleur éblouissante, il brille dans leurs rangs belliqueux sous la forme d'étendards; et s'il est devenu chez nous la couleur spéciale du généralat, c'est parce qu'il était déjà, pour nos glorieux ancêtres, la marque de leur suprématie sur les autres peuples.

Les Gaulois n'ont pas choisi le blanc; pour eux il était d'instinct, et leurs enseignes blanches semblent nées avec eux. Mais eussent-ils eu à choisir, c'est encore sur le blanc que leur choix fût tombé, parce que cette belle et pure couleur eût été en quelque sorte l'expression des motifs qui auraient déterminé la préférence raisonnée dont elle aurait été l'objet.

Les prêtres des Celtes et en particulier ceux des Gaulois, les Druides, que nos savans Bénédictins eux-mêmes appellent *savans*, les Druides, qu'il ne faut pas juger d'après Bernardin de Saint-Pierre et les philoso-

[1] F. Portal, des Couleurs symboliques, 43.

phes de la même école, étaient vêtus de blanc, surtout pour cueillir le gui sacré et le sélago. Cet habillement, qui était de lin, avait la même destination que les surplis ou les aubes de l'église romaine, et le Druide le recevait en présent de ses dieux dans une saye blanche; il ne sacrifiait que des victimes blanches : c'était l'homme blanc par excellence [1].

Avant l'arrivée des Francs, la Gaule portait un lis blanc pour insigne, et le mot *li*, qui en celtique signifie blanc, paraît être l'origine des noms de cette belle fleur dans la plupart des langues modernes [2].

Dans les cérémonies religieuses qu'ils pratiquaient aux champs, les paysans gaulois portaient les images de leurs dieux sur des autels couverts d'un voile blanc [3].

On a donné au nom de Lutèce, mille étymologies. La plus heureuse est peut-être celle de Borel. « Ce « mot, » dit-il, « vient du mont *Leucotoë*, c'est-à-dire « blanc, comme qui diroit *Leucothecia*. Ptolomée l'ap- « pelle ainsi ; et Lascaris,

« *Nativo leucoteciam candore coruscam*
« *Dixere, ex etymo Gallica terra tuo* [4]. »

Lutèce était par conséquent la ville blanche ou des blancs. Elle a précédé Paris, comme Albe, ville blanche aussi, a précédé Rome, et la première chaumière qui s'y éleva dut être surmontée d'un drapeau blanc [5].

[1] PLINE, L. XVI, ch. 44; L. XXIV, ch. 11. — PELLOUTIER, Histoire des Celtes, L. IV. — PORTAL, des Couleurs symboliques, 51. = [2] ROUSSELET, Lis sacré, 7. — Dictionnaire des Sciences médicales, au mot *Lis*. = [3] SULPICE SÉVÈRE, Vie de saint Martin, L. I. = [4] BOREL, Dictionnaire, au mot *Lutèce*. = [5] CH. NODIER, Gazette de France, 6 mars 1832.

Paris portait encore le nom de Lutèce en 779 quand Charlemagne y vint, et les Annales de Saint-Bertin la nomment *Lotitiam Parisiorum* en 857, lorsqu'elle fut brûlée par les Danois [1].

A Rome, quand on proclamait le *justidium* contre les Gaulois, on arborait un drapeau rouge et un bleu. Il n'y en avait point de blanc; sans doute parce que c'était celui des Gaulois eux-mêmes. Ceci ne se démontre pas à la rigueur, mais s'infère de mille indices. Si, au temps de la première irruption de nos aïeux en Italie, ils avaient l'usage des étendards, ils étaient blancs. Ainsi ce sera une enseigne blanche à la main que Brennus aura paru au pied du Capitole.

Quand Camille triompha des Gaulois, il fit atteler à son char des chevaux qui étaient blancs en commémoration de cet événement inespéré, et depuis les triomphateurs eurent toujours des chevaux blancs.

Lors du renouvellement du calendrier et quand les Gaulois, liés plutôt que soumis à la puissance romaine, annonçaient aux temps à venir le premier peuple du monde, le mois de janvier, introduit à la tête de l'année, fut caractérisé par la couleur blanche. C'était donc en signe d'hommage à la couleur illustrée par nos aïeux.

Villehardouin, qui écrivait au temps où le règne du bleu de Saint-Martin venait de finir et où celui du rouge de l'oriflamme était dans sa plus grande vogue, Villehardouin a dit : « De tout temps ceste nostre couleur blanche fut insigne et parangon de liberté. » Et depuis lui, il n'est pas un historien, pas un moraliste

[1] Recueil des Historiens de France, III, 72.

qui n'en ait dit autant. C'est Lamothe-Levayer, disant: « Nous tenons la blancheur de nos lis, de même que « celle de nos écharpes et de la cornette royale, pour un « symbole de pureté aussi bien que de franchise. » C'est Raulin, c'est Galland, c'est Daniel, c'est Saint-Foix, écrivains que nous invoquerons encore au sujet des écharpes; enfin, c'est M. Leber confirmant tous ces aveux de l'autorité de son savoir et disant: « Les Français « ont toujours montré une certaine préférence pour le « blanc, même dans les temps où cette couleur n'était « pas celle de la nation proprement dite [1]. »

L'instinct du blanc était tellement inné dans les cœurs français, qu'il se manifestait quelquefois même contre la volonté. Une des versions du roman de Garin le Lohérain, précisément celle que Ducange a consultée et citée, dit, comme par entraînement, en parlant de l'oriflamme :

« *Blanche* et vermeille, nus plus bele ne vit, »

quoique l'écrivain de cet exemplaire de Garin sût très bien que l'oriflamme était uniquement rouge [2].

Le blanc, éternel symbole de l'ordre, a pu s'éclipser chez nous dans quelques circonstances, comme le soleil s'éclipse aussi quelquefois; mais cela ne s'est jamais vu que dans des temps de délire public et dont nous n'avons point à retracer l'histoire. Cependant il est une observation que nous ne devons point passer sous si-

[1] RAULIN, Antiquité des Lis, 453. — GALLAND, 57. — DANIEL, Milice, L. VI, ch. 10. — SAINT-FOIX, Essais, II, 108. — LEBER, Sacre, 137. — LAMOTHE-LEVAYER, Opuscules, p. 227. = [2] Bibliothèque Royale, MS. 7535 [2-3].

ence : c'est qu'aux époques de grandes félonies poli-
iques auxquelles nous faisons allusion, le blanc reste
nvariablement la couleur de la liberté, de l'honneur et
lu droit. C'est un drapeau blanc à la main, dit Walter
Scott, que Charles-Édouard, proscrit, exilé, paraît
iu milieu de ses compatriotes et inquiète les descendans
le l'usurpateur astucieux de sa couronne, quoique le
blanc ne soit pas la couleur nationale de l'Angleterre [1].
C'est un panache blanc qui fraye à Henri IV le chemin
l'un trône que, sous des enseignes rouges, lui disputait
a ligue, cette ligue dont les erreurs et les crimes sont
à jamais détestables, mais dont l'esprit et le but furent
en quelque sorte reconnus justes par son vainqueur
ui-même par le fait de son retour au giron de l'Église.

[1] FALLON, Voyage à Holyrood en 1831, p. 46.

CHAPITRE VII.

LE BLANC DE LA NATION HONORÉ PAR L'ADOPTION ROYALE.

Parmi les titres nombreux de nos anciens rois à l'affection des Français, il en est un qui ne doit point être oublié : c'est celui qu'ils ont constamment cherché à se faire par leur attention à se parer de la couleur nationale conjointement avec la leur, et à imprimer à cette alliance le caractère de la grandeur et de la suprématie. Mais s'ils ont mis à cela un juste orgueil, il ne leur est jamais venu à la pensée du moins d'imposer à leur tour ces couleurs réunies, à la nation. L'un d'eux, homme d'esprit, a même dit expressément qu'il croirait manquer à la dignité de la France, s'il consentait à lui laisser porter comme insignes les couleurs de sa livrée.

Mais si l'on convient que comme Français eux-mêmes, ils partageaient nécessairement avec leur nation son goût pour le blanc, on n'en doit pas moins faire remarquer qu'originairement l'adjonction du blanc national à leur bleu personnel fut faite dans l'intention de relever l'éclat de la dignité royale.

Les Francs affectionnaient le blanc dans leurs habits, on n'en saurait douter. Le moine auteur de la chronique de Saint-Gall, qui a pu voir Charlemagne, et dont le livre contient sur l'état général des mœurs du IXe siècle des détails curieux et qui ne s'inventent pas, dit que les

rancs mettaient par-dessus tous leurs autres vêtemens
n manteau blanc ou bleu saphir ; et plus loin, que les
ıvoyés des Normands ayant demandé le baptême, re-
ırent de leurs parrains et de la garde-robe même de
empereur, en habits précieux et en ornemens, un cos-
ıme franc entièrement blanc [1].

Nous avons cité ces expressions : *le blanc a la si-
nifiance de batailler vaillamment, et de tout temps
este nostre couleur blanche fut insigne et parangon
e liberté*. C'est donc sous l'empire de cet ordre d'i-
ées, c'est comme souverains d'un peuple indépendant
: brave, que nos rois se sont toujours enorgueillis de
otre blanc [2]. Dans les solennités ils parurent vêtus
e blanc et de bleu, montés sur un cheval blanc; et
ela par l'effet sans doute d'un calcul arrêté, d'une vo-
ınté formelle, celle de s'identifier avec la nation, de la
ersonnifier en eux et de l'honorer, autant que de faire
ete d'indépendance parmi les souverains. Toutefois le
aractère de preexcellence attaché au blanc se remar-
ue ailleurs qu'en France. Néron lui-même fit son en-
ée à Naples sur un char attelé de quatre chevaux
lancs ; c'est le privilége des empereurs d'Allemagne :
lusieurs papes ont adopté cet usage à pareil titre et
ont même permis à des évêques ; enfin, dans quelques
ontrées de l'Asie, les chevaux et les éléphans blancs
ont une marque de souveraineté. Mais nous citerons
omme une induction que le blanc était reconnu pour
tre inhérent à la dignité des rois de France, ce qui se
assa à l'entrée dans Londres du roi Jean, vaincu et

[1] Moine de Saint-Gall, Faits et Gestes de Charles-le-Grand,
. I, *ad finem*, L. II. = [2] Legendre, Mœurs des Français, p. 60.

captif. « Si estoit le roi de France..... monté sur un grand « blanc coursier, très bien arréé et appareillé de tous « points, et le prince de Galles sur une petite haquenée « noire de-lez lui [1]. »

Dans un vitrail de Chartres, Saint-Louis monte un cheval blanc : peut-être est-ce autant comme guerrier, comme général en chef, que comme roi de France. En effet c'est sur des chevaux blancs que, dans les visions, saint Michel, saint Georges et les guerriers célestes, habillés de blanc, apparaissaient au milieu des batailles. Quand Louis XI créa son ordre de Saint-Michel, les premiers chevaliers furent habillés en blanc. Leur cordon fut blanc aussi, et ce n'est que depuis qu'il fut changé en noir [2].

Lorsque l'empereur Charles IV vint en 1378 faire visite à notre roi Charles V, on lui fit faire à Paris une entrée solennelle. Il montait un cheval noir tandis que le Roi en avait un blanc. « L'Empereur fu montez sur « le destrier que le Roy lui ot envoyé, lequel estoit « morel, et semblablement fu montez son filz : et ne fu « mie sans avis envoyé de celluy poil, car les empereurs, « de leur droit, quant ilz entrent ès bonnes villes de « leur seigneurie, ont accoustumé estre sus chevaulx « blancs : si ne voult le Roy qu'en son royaume le feist, « affin qu'il n'y peust estre noté aucun signe de domi- « nacion..... Adont, de son pallays parti le Roy, monté « sur un grant palefroy blanc [3]... »

[1] Leber, Sacre, 137. — Froissart, ann. 1357. = [2] Béneton, Marq. nation., 61. — Leber, X, 435. = [3] Christine de Pisan, *Fais.... de Charles V*, L. III, ch. 35. — Montfaucon, Monarch. Franç., III, p. 39, pl. 10. — Savaron, second Traité de la Souveraineté du Roy, 20. — Villaret, Histoire de France, 1377.

A l'occasion d'une entrée de Charles VII à Paris, en 1437, dont Montfaucon offre la représentation d'après une peinture de la collection de Gaignières, il dit : « Le « Roi est monté sur un cheval blanc tout nu : cela pas- « soit alors pour une marque de souveraineté[1]. »

On lit dans les Mémoires de Duclercq, à la date de 1461 : « Et puis alloit le roy de Franche sur ung « cheval blanc, *en signe de seigneur*, vestu d'une robbe « blanche de soye sans martres et ung pourpoint de « satin cramoisy vermeil..... » Il s'agit ici de Louis XI entrant à Paris après son sacre[2].

Ce n'était pas exclusivement à la personne du Roi que le cheval blanc était déféré en signe de souveraineté. Quand Jeanne d'Arc fit son entrée dans Orléans, son cheval était blanc comme son étendard, sans doute parce qu'investie du commandement suprême de l'armée ou du généralat, elle y représentait le Roi. C'est au même titre que les rois et hérauts d'armes avaient des chevaux blancs, et que les trompettes de la cavalerie en ont encore, à cause de l'analogie que leurs fonctions ont eue quelquefois avec celles des hérauts d'armes[3].

Mais il est une autre sorte de déférence des rois de France pour la couleur nationale dont nous ne devons pas négliger de leur faire un mérite et de nous faire pour nous-même encore un argument. « Les rois de France « seuls ont scellé de tout temps de cire blanche, » a dit Favyn, quoique le Trésor de Numismatique citant le même fait que lui, dise en cire *jaune*. « . . . . Louis XI

[1] MONTFAUCON, Monarch. franç., III, p. 220, pl. 39. = [2] J. DUCLERCQ, Mémoires, ann. 1461. = [3] LEBRUN DES CHARMETTES, Histoire de Jeanne d'Arc, L. III, p. 21.

« par ses lettres patentes géminées des 28 janvier 1468 « et mai 1469, octroye par un espécial privilège au « duc d'Anjou, René roy de Sicile et de Hiérusalem, et « à ses hoirs en ligne directe, de sceller en cire blanche « tant es royaumes de Hiérusalem et de Sicile, qu'en « ses terres de France[1]. »

Au surplus Favyn et le Trésor de Numismatique peuvent se concilier. Nos rois scellaient de blanc les lettres de priviléges et de concessions temporaires; celles de priviléges perpétuels étaient scellées de vert. Le grand sceau de l'état était jaune. Dom De Vaines dit bien que les sceaux des rois mérovingiens, carlovingiens et des premiers capétiens sont blancs, mais il ajoute que l'usage en fut adopté plus tard par d'autres souverains.

[1] Favyn, Théâtre d'Honneur, L. II, ch. 12. — Trésor de Numismatique, introduction, 2.

CHAPITRE VIII.

CROIX DE DÉVOTION, CROIX DE POLITIQUE.

Lorsqu'à la fin du XI[e] siècle, l'Europe, animée d'un saint zèle, se leva tout entière pour fondre sur l'Asie ennemie de la foi chrétienne, il fut convenu que chaque combattant porterait une croix sur son vêtement de guerre, comme pour témoigner du vœu qu'il avait fait. Cependant les armées que cette partie du monde poussait sur l'autre n'avaient que leurs enseignes pour se distinguer, car les croix mêmes étaient d'une couleur uniforme, c'est-à-dire rouge pour tous les peuples, et c'est là un grand exemple de plus de la propriété du rouge à signifier guerre, martyre, sang et mort[1].

En 1188, Guillaume, archevêque de Tyr, vint de Palestine pour exposer aux princes de l'Europe les malheurs des chrétiens d'Orient. Il arriva précisément au moment où Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et Ferrand, comte de Flandre, étaient en conférence dans un lieu nommé depuis le *Champ sacré*, entre Trie et Gisors. Il peignit en couleurs si vives les conséquences des succès possibles de Saladin, qu'à l'instant même ces trois princes s'engagèrent à prendre les armes pour aller secourir les chrétiens menacés. Mais on

[1] VELLY, Histoire de France, II, 441. — MICHAUD, Croisades, I, 102.

convint cette fois, selon Raoul de Diceto, historien anglais presque contemporain, que la croix des Français resterait rouge, que celle des Anglais deviendrait blanche, et que celle des Flamands serait verte[1].

Nous n'avons point intérêt à rechercher pourquoi le vert fut affecté aux Flamands. Si la croix des Français, au contraire, resta rouge, ce fut par un hommage à la suprématie de leur nation : puisqu'il se faisait un changement, c'était aux peuples subalternes à le subir, tandis qu'il convenait de laisser aux Français, par déférence, la couleur primitive de la croix, celle qu'ils avaient toujours portée, celle qui, dans l'origine, avait été commune à tous : c'était les faire conservateurs du principe. D'ailleurs ils étaient peut-être le seul peuple qui eût une couleur de piété différente de la couleur nationale, et l'on trouva plus naturel que la croix, qui était purement religieuse, fût rouge pour eux comme l'était déjà leur oriflamme. A l'égard du blanc des Anglais, il y a difficulté, car peu d'années après l'assemblée de Gisors, c'est-à-dire sous Henri III, le blanc n'était pas leur couleur de nation, et cela s'infère de ce que les barons de ce prince s'étant révoltés contre lui, l'arborèrent[2]. Or on sait que le propre de la révolte est de se faire à elle-même un étendard différent de celui du souverain. Mais il est toujours surprenant de voir le blanc, qu'un consentement universel a fait symbole de l'ordre, servir dans une circonstance, unique il est vrai, de ralliement à la révolte.

[1] Raoul de Diceto, *Imagines historiar.* — Bénéton, Marques nationales, 32, 37, 57. — Art de Vérifier les Dates, V, 530. — Velly, III, 301. — [2] Michaud, Croisades, IV, 341.

Toutefois l'auteur des *Études historiques* dit : « A « l'époque des guerres d'Édouard III, la couleur *natio-* « *nale* française (peut-être eût-il dû dire de *dévotion*) « était le rouge, et la couleur nationale anglaise, le « blanc. Édouard (1340) prit le rouge comme roi de « France, et nous quittâmes cette couleur devenue en- « nemie[1]. » Mais cet échange, loin d'être justifié, paraît être une pure imagination favorisée par le défaut universel de distinction de notre couleur de religion et de notre couleur nationale : celle-là a changé quelquefois, celle-ci jamais. Les Anglais ont pu avoir la croix blanche un moment, mais leur couleur de nation a toujours été le rouge. Nous-mêmes nous avons eu un moment aussi la croix rouge, quand elle l'était pour tous ; mais le blanc a toujours été national chez nous, et il n'a pas tardé à reparaître dans notre croix, bien que notre étendard de dévotion ait été rouge pendant un temps. Il n'est même pas indifférent de faire remarquer que notre croix rouge est devenue blanche précisément à l'époque de la plus grande célébrité de notre oriflamme rouge. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'en marquer le moment. On sait seulement que cela était déjà ainsi sous Charles VI. Juvénal des Ursins parle à satiété de la *gentille croix blanche droite* de ce prince ; et lors même que les deux rois anglais, Henri V et Henri VI, qui se disaient rois de France parce qu'ils occupaient Paris, n'auraient pas dejà eu la croix rouge, ils l'eussent prise à plusieurs titres. Rejetons de la branche de Lancastre, ils étaient chefs naturels de la faction anglaise de

[1] DE CHATEAUBRIAND, Préface, p. cxxiv.

la rose rouge : rois de Paris révolté, leur couleur devait être le rouge des Bourguignons et de la révolte. Enfin, maîtres de Saint-Denis et de l'oriflamme, leur couleur devait participer de celle de l'antique étendard. Les Anglais, si par malheur ils avaient pris racine en France, seraient donc revenus tôt ou tard au rouge, sur lequel, selon une opinion, vague il est vrai, ils avaient porté leurs lions ou léopards à l'origine des armoiries[1].

Mais tout cela n'est qu'inductions : rien n'est constant à ce sujet, rien n'est écrit, et un fait qu'aujourd'hui nous trouvons considérable, immense, un fait qui n'a point été assez remarqué puisqu'il eut pour conséquence l'abandon de la couleur de dévotion en France, ne peut être éclairci désormais. Il y a plus : en examinant avec attention les historiens et les monumens de ces temps de malheur, on n'y trouve qu'obscurité, contradiction, désordre. Comment n'en serait-il pas de même avec les écrivains postérieurs? Nous allons faire quelques citations, et l'on verra s'il est possible de sortir de ce dédale.

A Chartres, on voit sur une verrière Saint-Louis avec la croix rouge sur la poitrine, et non loin de lui un chevalier la porte blanche, mais avec une écharpe rouge.

« Le roi Jean de France et les dessus nommés, » dit Froissart, « emprirent et enchargèrent dessus leur der« rain vêtement, la vermeille croix. » Et Montfaucon, s'étayant d'une miniature du beau Froissart de Paris, donnée aussi par Gaignières, dit qu'à la bataille de

[1] Bÿnéton, Marques nationales, 44.

Poitiers, en 1356, les Anglais portèrent la croix rouge et les Français la croix blanche [1].

Duguesclin portait la croix rouge en 1380, contre la croix blanche des Anglais en Poitou, puisqu'il est dit dans les anciens mémoires sur ce brave capitaine que les ennemis, voulant un jour le surprendre et l'enlever, prirent eux-mêmes la croix rouge des Français : ruse au surplus qui ne leur réussit pas aussi bien qu'une toute semblable de quatre cents Suisses contre la ville de Zurich en 1442 ; et cependant Duguesclin, auxiliaire de Henri de Transtamare en Espagne, en 1368, commandait une troupe que l'on nommait la *blanche compagnie*, parce qu'on y portait une croix blanche sur l'épaule [2].

A la bataille d'Azincourt (1415), les Anglais avaient pour étendards la bannière de Saint-Georges en soie blanche, partagée par une grande croix rouge, et le grand étendard d'Angleterre, mi-parti bleu et rouge, écartelé de lis français [3].

Jeanne d'Arc vint, en avril 1429, attaquer Paris. « Les Anglois estoient autour des murs en tournoyant « avec des estendarts entre lesquels il y en avoit un qui « paroissoit sur tous, lequel estoit blanc, avec une croix « vermeille..... [4] »

[1] FROISSART, ann. 1365. — MONTFAUCON, Monarchie françoise, II, p. 298. — GAIGNIÈRES, Bibliothèque Royale, III. = [2] Histoire d'Alsace, 355. — Anciens Mémoires sur Duguesclin, Collection Petitot, V, 126; IV, 336. = [3] Chronique de Saint-Remy. — Chronique de Tramecourt. — MS. contempor. du Musée Britanniq. — MAZAS, Histoire des grands Capitaines, V, 617. = [4] Mémoires sur la Pucelle d'Orléans, ann. 1429.

A la prise d'une forteresse qui défendait Dieppe (1442), les Anglais, selon une peinture donnée par Gaignières, ont des croix rouges, tandis qu'elles sont blanches pour les Français [1].

Les provinces françaises encore occupées par les Anglais en 1448, avaient la croix rouge. « Le sieur de « Lucé vint à tous six cents combattans portant les « croix rouges, faire hommage au roi de France en la « main du comte de Fouez; et, après le serment fait, « s'en retourna en son pays et tous ses gens, portant « les croix blanches, dont leurs femmes, enfans et ser- « viteurs furent moult esbahis [2]. »

Pendant le siége de Bayonne en 1451, une croix blanche apparut au ciel. A la vue du phénomène, les assiégés s'écrièrent : « Dieu veut que nous soyons Fran- « çais et que nous portions la croix blanche. » Et ils se rendirent, après avoir ôté les croix rouges qu'ils avaient jusque-là portées comme Anglais [3].

Sur quelques apparences, on croirait pouvoir fixer au moment de la prise de Paris par Charles VII, c'est-à-dire à l'année 1436, le retour définitif de la croix blanche. En effet, dans l'ivresse de la délivrance, on foula aux pieds la croix rouge, et l'on arbora la croix blanche avec enthousiasme. Du haut des maisons on jetait sur les Anglais les tables, les chaises, les meubles,

[1] Montfaucon, Monarchie françoise, III, 228, pl. 42. = [2] J. Duclercq, Mémoires, ch. 15, année 1449. — Math. de Coussy, Chroniques, chap. 36, année 1449. — Héraut de Berry, Histoire de Charles VII, année 1448. = [3] Héraut de Berry, année 1451. — J. Duclercq, année 1451. — Trésor des Chartes.

parce qu'ils portaient la croix rouge : et l'on voit dans nos vieilles chroniques cependant, que la croix blanche, le chaperon blanc, ou le blanc, étaient caractéristiques de la nation et de son Roi. « Mais laissèrent » (les factieux) « la croix droicte blanche qui est la vraie enseigne « du Roi, et prindrent la croix de Saint-André. » En 1413, dit ailleurs Juvénal, « estoit monseigneur le « daulphin à une fenestre tout droict, et avoit son cha- « peron blanc sur la tête..... Et y eut aucuns des bou- « chers et autres de la ligue, qui dirent lors : *Regardez* « *ce bon enfant daulphin qui met sa cornette en* « *forme que les Armagnacs le font; il nous courou-* « *cera une fois.....* [1]. »

Plus tard, et quand le parti d'Orléans eut repris le dessus (1414), « on fit porter au roi Charles VI et au « duc de Guyenne, la bande et enseigne du comte « d'Erminacq, dont plusieurs se donnèrent grandes « merveilles que il avoit laissé son enseigne ancienne et « que ses prédécesseurs avoient toujours porté en armes, « c'est assavoir la blanche croix, dont plusieurs furent « malcontens..... » Mais ces *mal contens* avaient-ils oublié ce qui était arrivé sous le roi Jean, quand le prévôt des marchands, Étienne-Marcel, chef des factieux d'alors, avait imposé au régent, qui fut Charles V, le chaperon mi-parti bleu et rouge de la révolte, après avoir assassiné sous ses yeux, le 22 février 1357, les maréchaux de Normandie et de Champagne, et quand, le soir même de ce jour horrible, il lui avait envoyé une

[1] MAZAS, Grands Capitaines, VI, 232. — MONSTRELET. — Registres du Parlement. — JUVÉNAL DES URSINS, Histoire de Charles VI, année 1411, 297. — *Idem*, année 1413.

pièce de drap rouge et une de bleu, afin qu'il en fit faire des chaperons pour toute sa cour [1] ?

Bénéton a fixé au règne de Philippe de Valois, et au temps de la manifestation des prétentions d'Édouard III sur la France, le retour à la croix blanche, et ce qu'il nomme le changement de livrée entre les Anglais et les Français ; et Bénéton lui-même, dans son manque absolu de méthode, dit tout à la fois que ce fut sous Charles VI seulement, et qu'on ne changea rien tant que l'oriflamme fut l'étendard dominant, ce qui implique évidemment contradiction. Si le changement s'est fait au contraire pendant le règne de l'oriflamme, ce qui est vraisemblable, comment peut-il s'étonner de ce que la croix blanche fut constamment le symbole des bons Français, et de ce que sous Charles VI particulièrement, les royalistes ne quittèrent jamais la couleur de la nation ? Pourquoi fait-il seulement la remarque que la croix blanche l'emporta toujours sur la croix rouge de Bourgogne et la bande rouge d'Orléans; que les étendards de ce temps pouvaient être de différentes couleurs pour le fond, mais que la croix y était toujours blanche, etc., etc. ? Personne n'en a jamais douté [2].

Souvenons-nous de la croix rouge de Jean II en 1356, de Duguesclin en 1380, et convenons que le changement de couleur de la croix n'est point arrivé d'une manière prévue, méditée et subite, et que tout ce qu'on en a dit est jusqu'à présent trop incohérent et trop con-

[1] Monstrelet, ch. 119, 127. — Saint-Remy, Mémoires, an. 1414, chap. 38. — Cérémonial français, L. I, 4. — Villaret, Histoire de France, 1357. = [2] Bénéton, Enseignes, 270, 273. — *Idem*, Marques, 66, 116.

radictoire pour pouvoir se concilier. Il suffit de s'en enir au sentiment universel des chroniqueurs voisins e l'époque où l'on pense qu'il s'est effectué. Ils s'accordent à dire que le blanc était de tout temps la marque e la France, et littéralement que les royalistes, que les ons Français, l'avaient toujours conservé. Il n'y a donc oint eu d'échange proprement dit; après le règne de la lévotion est venu celui de la politique; alors le blanc rimitif de la nation a repris insensiblement son empire t il l'a gardé sans partage.

CHAPITRE IX.

ÉCHARPES, ÉPAULETTES, CRAVATES.

Puisqu'il est prouvé qu'à un court intervalle près la croix de notre nation a toujours été blanche, il ne sera pas difficile de démontrer qu'il dut en être de même de l'écharpe chez un peuple à qui rien ne pouvait faire oublier le culte de sa couleur primitive ou innée. Les principales marques du pélerinage à la Terre-Sainte furent le bâton ou bourdon, et l'escarcelle ou poche. L'escarcelle pendait à une sorte de cordon ou d'étoffe dont l'épaule était le point d'appui. Il paraît, d'après les autorités citées par Ducange, que la poche et le cordon réunis prirent de bonne heure le nom d'écharpe. Joinville, se préparant au voyage de l'Orient avec Saint-Louis, en 1248, dit : « Je envoyé quérir l'abbé de « Cheminon.... pour me réconcilier à lui, et me bailla « et ceignit mon écharpe. » Nous avons déjà vu, L. IV, ch. 4, Philippe-Auguste prendre l'écharpe en 1190 :

« L'escherpe et le bourdon va prendre
« A Saint-Denys dedenz l'iglise [1]. »

On lit ce vers dans le roman de Parise la Duchesse,

« Il ot paume et escherpe et bon bordon ferré [2]. »

[1] G. Guiart, Roy. lignag., ann. 1191. = [2] Demartonne, Parise la Duchesse, p. 23.

Selon le général Bardin, l'écharpe, au lieu de dériver du cordon de l'escarcelle, aurait été primitivement un suaire, une *visagière*, c'est-à-dire un mouchoir : la mode et la galanterie auraient déterminé la métamorphose. Une telle origine, pour un ornement aussi gracieux que l'écharpe, ne serait guère gracieuse. Heureusement que le savant écrivain convient lui-même que presque tout ce qu'on a dit des écharpes, en en considérant l'emploi sous le point de vue d'un principe, n'est que pure rêverie.

Après que les temps de pélerinage et de croisades furent passés, l'écharpe perdit insensiblement l'escarcelle qu'elle portait suspendue, prit en place une frange ou un gland, et finit par devenir une marque purement militaire. Parvenue à cet honorable usage, elle dut porter, comme la croix ou l'étendard et dès son origine, la couleur de la nation, ainsi qu'elle l'a toujours portée depuis. Si l'exemple du chevalier des vitraux de Chartres à croix blanche et à écharpe rouge ne favorise pas cette présomption, il prouve du moins l'existence de l'écharpe proprement dite, dès l'époque de Saint-Louis, et l'erreur du maréchal de Tavannes, qui ne voit dans l'écharpe que la métamorphose de la croix au temps des huguenots [1].

Dès la première guerre d'Orient, et lorsque la croix était rouge pour toutes les nations, « sur la cotte d'armes « de chaque écuyer, » dit M. Michaud, « flottait une « écharpe bleue, rouge, verte ou blanche [2]. » Mais voici la preuve qu'elle était blanche pour nous sous Philippe-

[1] DANIEL, Milice françoise, I, 474. — BÉNETON, Marques nationales, 110, 113. = [2] MICHAUD, Croisades, L. II, année 1097.

le-Bel. En 1304, les Français dans une bataille navale contre les Flamands,

« Ont entr'eus touz sus leur atours,
« Et les granz gens et les menues,
« Escherpettes blanches cousues....
« Li malveuillant s'entreconnoissent
« Par le saing des escherpes blanches....
« Qu'il soit seigniez d'escherpe blanche
« Pour estre au férir connéuz.... [1].

« Les chevaliers français portaient autrefois l'écharpe « blanche pour marque de leur fidélité à l'honneur, de « leur candeur, de leur amour pour la justice, pour « leur roi et pour leur dame [2]. »

Sous les règnes orageux de Charles VI et de Charles VII, les écharpes, les bandes, les chaperons et les croix ont exercé une grande influence. Mais ce fut plutôt comme marques de factions que comme insignes de la monarchie, et nous n'en dirons rien. Il nous suffira de renvoyer à l'ouvrage curieux de M. Leber : *Coup d'œil sur les Médailles de plomb*, etc. Il y entre à ce sujet dans des détails instructifs.

Voici cependant un fait que nous ne pouvons omettre: Charles IX, au commencement des guerres de religion, changea la couleur de son écharpe. Les huguenots ayant conservé le blanc, qui, avant les dissensions, était universel, le Roi crut devoir adopter l'écharpe rouge, détermination inexplicable si elle n'a pas été prise sous l'influence de l'Espagne, pays à écharpes rouges aussi. A la bataille de Dreux, en 1562, « le combat avoit déjà

[1] G. GUIART, année 1304. = [2] BOREL, au mot *Escherpe*. — ROQUEFORT, *idem*.

« duré plus de cinq heures, et à peine pouvoit-on plus « discerner les écharpes blanches que portoit l'amiral, « d'avec l'écharpe rouge de ses ennemis [1]. »

On lit dans la relation originale de la bataille de Moncontour gagnée par le duc d'Anjou sur les protestans le 3 octobre 1569 : « Toute l'armée desdits rebelles « étoit habillée de blanc, d'autant que leurs reistres « avoient pris des chemises blanches [2]. »

Henri III continua de porter l'écharpe rouge comme les Espagnols. Le duc de Mayenne, général de la Ligue, et qui ne voulait ni de Henri III, ni de Henri IV, mécontent de l'accommodement du roi de France avec le roi de Navarre, voulut au moins s'emparer de la personne de celui-là. Il s'avança jusqu'à Tours, où les deux princes étaient réunis. Mais quand il vit le roi de Navarre et sa troupe accourir au combat : « Retirez-vous, « écharpes blanches, » cria-t-il, « retirez-vous, Châtil- « lon! Ce n'est pas à vous que nous en voulons, c'est « aux meurtriers de votre père [3]! » A quoi Châtillon fit cette réponse qui l'honore : « Vous êtes tous des traîtres « à votre patrie. Je mets sous les pieds toute vengeance « et tout intérêt particulier où il y va du service de « mon prince et de l'état. » Le duc de Mayenne fut contraint à la retraite par la résistance de ces braves aux blanches écharpes. Henri III, « pour honorer leur « valeur, prit l'écharpe blanche, ce qui fâcha à plusieurs « des siens, ne pouvant honorer de bon cœur la marque « contre laquelle ils avoient eu et avoient encore tant

[1] La Popelinière, Histoire de France, année 1562. — Daniel, Milice franç., I, 476. — [2] Relation, etc. Paris, 1569. — [3] L'Estoile, Journal de Henri III, année 1589.

« de passion[1]. » Cet acte de politique et de retour au principe que la multitude ne pouvait et ne devait pas comprendre, avait pour but de cimenter une réconciliation avec les huguenots au détriment des Guises. On eut de la peine à le faire passer. Il fallut que l'avis de Crillon triomphât du scrupule des courtisans qui repoussaient une couleur profanée par la révolte[2]. Toutefois faisons la remarque importante que l'abandon momentané de l'écharpe blanche n'avait pas entraîné le changement de couleur de la cornette, qui continua d'être blanche pour tous les partis, comme on le verra plus loin.

Ce que la Ligue ne put obtenir à force ouverte en Touraine le 8 mai 1589, elle l'obtint le 1er août du poignard d'un fanatique, dirigé par une femme dénaturée. Henri III mourut assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément, qui, sans le prévoir et sans le vouloir, porta ainsi à la Ligue le coup dont elle mourut peu d'années après. La joie du peuple insensé de Paris fut telle, qu'il osa porter ce qu'il nommait le deuil de son Roi, en vert, livrée des fous. « Et fist incontinent madame de « Montpensier, par une fureur insolente et ostentation « enragée, distribuer à tous les conjurés des écharpes « vertes, disant : *Je ne suis marrie que d'une chose,* « *c'est qu'il n'a sceu, devant que de mourir, que* « *c'estoit moi qui l'avois fait faire*[3]. »

Le duc de Mayenne et ses partisans quittèrent l'écharpe noire qu'ils portaient depuis la mort des Guises, et prirent la verte en signe de réjouissance[4].

[1] DAUBIGNÉ, Histoire universelle, L. II, ch. 18. = [2] LEBER, Sacre des Rois, 144. — DE FORTIA, Vie de Crillon, I, 58. = [3] L'ESTOILE, Mémoires, année 1589. = [4] SAINT-ALLAIS, Ancienne France, I, 314.

Cette frénésie, hideuse surtout dans une femme, n'empêcha pas l'imprescriptible couleur de remonter sur le trône avec le souverain légitime. A mesure que Henri IV prenait possession d'une ville, d'un bourg, d'un hameau, le blanc s'y arborait de clocher en clocher.

En 1592, après l'abjuration du Roi, et par une conséquence de ce grand acte de conviction plus encore que de politique, Rouen, qu'il avait inutilement assiégée, entendit à des propositions de soumission. Rosny, chargé d'en traiter avec Villars, commandant de la ville, se trouva un matin sur la place avec plusieurs membres du parlement et de la noblesse, et entouré du peuple : Rosny embrassa Villars, et lui demanda ouvertement s'il tenait encore pour la Ligue. « Je « ne connais plus qu'une Ligue, » répondit-il, « celle de « tous les bons Français pour aimer et servir leur Roi ! » A ces mots, Rosny lui jeta au cou l'écharpe blanche, et le peuple cria : *Vive le roi Henri*[1] !

Le 27 décembre 1593, L'Hospital Vitry, commandant de Meaux pour la Ligue, fit savoir au duc de Mayenne qu'il voulait rentrer au service du Roi devenu catholique : il prit l'écharpe blanche et la fit prendre à toute la ville, aux cris de *vive le Roi*[2] !

Le 12 février 1594, à Lyon, « on commença à pren« dre des panaches blancs, et peu de temps après des « écharpes blanches; et à dix heures du matin ne se « trouvoit plus de tafetas ni de crespe blanc dans la « ville, tant fut grande l'affluence de ceux, et jusques

[1] MILLIN, Antiquités nationales, II, n° 20, p. 7. — [2] L'ESTOILE, Mémoires, année 1593.

« aux enfans, qui voulurent porter les marques du « Roy..... et se perdit le son de nos cloches par la force « de la voix du peuple qui crioit: *Vive le Roi*[1] ! »

Chacun sait que ce fut aux écharpes blanches que Paris se rendit le 22 mars 1594. L'Estoile dit: « Je fus « averty.... que j'eusse à me tenir prêt... avec mes armes « et écharpe blanche.... nous rencontrâmes quelques « cinquante hommes armés avec les écharpes blanches, « qui demandans le mot, leur fut donné, qui étoit *vive « le Roi et la paix!* Au même instant vinrent encore « quelques autres quarante ou cinquante hommes ar- « més, portans écharpes blanches, et faisions bien en- « semble cent ou cent vingt hommes; et nous saisîmes « des deux bouts du pont Saint-Michel, et recevant « ceux qui nous arrivoient avec armes et écharpes « blanches, en assez grand nombre[2]. »

Enfin le Roi au blanc panache fit son entrée aux acclamations redoublées de *vive le Roi, vive la paix, vive la liberté!* formule remarquable, mais réunion heureuse d'expressions conséquentes. En France, autrefois, le Roi, la paix, la liberté, étaient en effet inséparables. « Et entrèrent avec Sa Majesté quinze cents gen- « tilshommes armés de toutes pièces avec le signal et « écharpes blanches, conduits et menés par le seigneur « de Pumières, Givry et autres grands seigneurs, qui « faisoient la pointe[3]. »

Le Roi se rendit d'abord à Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, où il entendit la messe, et ensuite à Notre-Dame pour le *Te Deum*, et ce fut là qu'il remit

[1] L'Estoile, Mémoires, année 1594. = [2] *Idem.* = [3] Vaultier de Senlis, publié par Adh. Bernier.

lui-même à Brissac, gouverneur de Paris pour la Ligue et rentré en grâce, le bâton de maréchal de France et l'écharpe blanche.

La reddition d'Amiens fut précédée d'actions meurtrières. La ville était défendue par le duc d'Aumale. Les ouvriers sayeteurs furent les premiers qui osèrent se montrer avec des fleurs blanches à leurs chapeaux. Ils entraînèrent le maire, Antoine Deberny, qui, le 8 août 1594, prêta enfin serment de fidélité. Les ligueurs mirent alors bas les armes, et faute d'écharpes blanches ils ceignirent leurs plus belles serviettes, en criant plus haut que les autres : *Vive le Roi!* Le 13 août Henri IV fit son entrée solennelle dans Amiens[1].

Il se passa à cette époque un fait qu'il faut citer. Dubourg commandait la Bastille pour la Ligue. Sollicité de se rendre au Roi, *parce que c'était un bon prince*, lui disait-on, il répondit qu'il n'en doutait point, mais qu'il avait donné sa foi à M. de Mayenne et qu'il la lui garderait. Toutefois il remit la place en homme d'honneur et sans chercher à tirer profit de son action; mais il sortit avec l'écharpe noire. C'était sa manière de protester contre la pacification[2].

Afin de ne pas laisser de doute sur cette vérité que l'écharpe française a toujours été blanche, nous citerons encore quelques autorités.

« Le blanc fut de toute ancienneté la couleur natio-
« nale des Français, de leurs écharpes, de leurs dra-
« peaux[3]. »

« L'écharpe française était blanche : officiers et sol-

[1] Dusevel, Histoire d'Amiens, I, 347. = [2] L'Estoile, ann. 1594. = [3] Lainé, Dictionnaire de la Conversation, au mot *Armoiries*.

« dats la portaient. Tantôt ce fut, en ceinture, tantôt « en baudrier. Il y eut deux écharpes dans un temps : « celle de la nation, qui fut toujours blanche[1]..... »

« Nos rois portaient une écharpe blanche : de temps « immémorial le blanc a été la couleur générale et dési- « gnative de notre nation, comme le rouge paraît l'avoir « toujours été de la nation anglaise[2]. »

« Nous tenons la blancheur de nos écharpes et de la « cornette royale pour un symbole de pureté aussi bien « que de franchise[3]. »

« La candeur et blancheur convenable aux mœurs « des François, a esté par eux choisie, et la portent en « leurs escharpes mesmes de toute antiquité[4]. »

« N'avons-nous pas toujours en France cette escharpe « blanche de nos rois qui a été de tout temps, dit l'an- « cien Tertullien, la couleur de l'église catholique, et « la plus insigne marque de liberté, ou de la délivrance « de servage[5]? »

L'usage des écharpes d'uniforme a duré chez nous jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Turenne en portait une le jour qu'il fut tué, 27 juillet 1675, et elle existe encore. Exhumé des cryptes royales en 93, son corps, qui était parfaitement conservé, échappé par oubli à la destruction commune, fut d'abord exposé dans une cage de verre à côté des momies, au Muséum d'histoire naturelle, puis placé dans un tombeau, au musée des Petits-Augustins, et enfin transféré aux Invalides. Dans la cérémonie de la translation on vit

[1] TURPIN DE CRISSÉ, Comment. sur Végèce, II, 246. = [2] SAINT-FOIX, Essais, II, 108. = [3] LAMOTHE-LEVAYER, Opuscules, 227. = [4] GALLAND, Enseignes, 57. = [5] RAULIN, Antiq. des Lys, 453.

figurer la cuirasse et l'écharpe de ce héros, à côté du boulet qui l'avait tué. Ces objets, tristes et glorieux, appartiennent à la famille des ducs de Bouillon [1].

L'écharpe, née peut-être du cordon de l'escarcelle, fut à son tour l'origine des baudriers, des bandes, des bandoulières; puis vinrent les aiguillettes, les nœuds d'épaules et enfin les épaulettes, qui sont devenues d'ordonnance depuis 1762 seulement, quoiqu'un réglement de 1759 en parle déjà. L'épaulette fut prescrite dans l'uniforme sous le ministère du duc de Choiseul, et au grand mécontentement des officiers, qui la nommaient par dérision *la guenille de Choiseul.* Ainsi en remontant la série des transformations par lesquelles a passé cette guenille aujourd'hui si ardemment briguée, on aboutit à l'humble escarcelle des pélerins du XI[e] siècle.

L'épaulette n'est pas le seul des insignes actuels qui soit né d'un usage ancien, et même de l'écharpe. Guillaume Guiart décrivant la bataille de Bouvines parle de pièces d'étoffe de soie que les guerriers attachaient au haut de leur armure pour se faire reconnaître [2]. C'est peut-être là l'origine de l'écharpe ou cravate des drapeaux: que si cela ne semble pas assez prouvé, voici une autre origine de la cravate qui satisfera peut-être davantage. Le besoin de se distinguer par des bandes ou des écharpes avait été si universel à l'époque des factions du XV[e] siècle, que l'on avait chargé les drapeaux mêmes de ces marques. L'étoffe de soie des anciennes armures de Bouvines reparut sur les enseignes

[1] LEGRAND D'AUSSY, Sépult nation., 384. = [2] G. GUIART, Philippide, chant XI.

des temps postérieurs sous le nom d'écharpes. « Le mal-
« heur avenant d'un désavantage, le tafetas de son dra-
« peau doit servir au porte-enseigne de linceuil pour
« l'ensevelir, et si c'est une vielle compagnie où il n'y a
« qu'une écharpe, le bâton de l'enseigne doit lui servir
« de cierge [1]. » Cette écharpe d'un drapeau n'est sans doute autre chose que la cravate actuelle, comme l'épaulette est l'ancienne écharpe de l'officier, comme la cocarde fut jadis son panache.

Charles VII se fit, en 1440, sous le nom d'archers, une compagnie de gardes particulière qui était formée des Écossais venus en France en 1429 avec le comte de Douglas. Il lui donna une cornette blanche aussi, attachée au fer de lance. Cette compagnie, souche du corps des Gardes-du-Corps, conserva son nom d'Écossaise, même quand elle ne fut plus composée que de Français.

Louis XI, en 1473, forma une seconde compagnie de Gardes-du-Corps, dont la cornette fut verte. En 1475 il en créa une troisième à cornette bleue.

Enfin François I[er] institua en 1514 la quatrième compagnie, et lui donna une cornette jaune. Mais dans toutes, l'écharpe, c'est-à-dire la cravate, et la couleur de fond de la bandoulière furent blanches [2].

Il faut remarquer encore ici qu'aucune de ces compagnies n'eut jamais d'étendard rouge, et qu'à cette couleur on préféra le vert et le jaune. Quant à la cocarde d'institution, par une anomalie singulière, elle fut noire, pour les quatre compagnies, tandis que, dès la création par Henri IV, Louis XIII et Louis XIV,

[1] Montgeon, Alphabet militaire, 21. — [2] Lemau de la Jaisse, Histoire militaire de la Monarchie, 1733.

autres corps de la maison militaire des rois, tels les chevau-légers, les mousquetaires, les grena- s à cheval, la cocarde fut blanche ainsi que le plu- . Cette irrégularité de couleur n'a jamais eu lieu pour la cocarde; à l'égard de la cravate, elle a tou- s été de la couleur de la croix, et la croix de la eur nationale. Non seulement le drapeau du premier illon de chaque régiment, qui était blanc, eut des ates blanches, mais il fut ordonné qu'à titre de dé- magement tous les autres bataillons, outre la croix mune à tous, auraient des cravates blanches qui ient communes également[1].

[1] Daniel, Milice françoise, L. X, ch. 1, 151.

CHAPITRE X.

PANACHES, COCARDES.

Il n'en est pas des panaches comme des écharpes; ils n'ont pas toujours ressemblé à celui d'Henri IV par la couleur. Si nous en parlons, quoiqu'ils aient passé de mode avec les armes défensives, c'est parce que la cocarde en dérive et parce que l'un et l'autre sont devenus, en quelque sorte, insignes de la monarchie.

L'application des plumes à la parure, et la facilité de les faire servir de moyen de reconnaissance à l'armée, durent se présenter de bonne heure à la pensée de l'homme. Aussi est-il mention de plumes dans les plus anciens auteurs. Un fragment d'Alcée conservé par Strabon, dit : « *Agitant le panache Carien.* » Les Perses appelaient *coqs* les Cariens, à cause des panaches dont ils ornaient leurs casques. Témenthès avait consulté le dieu Ammon sur les événemens possibles de son règne; il en reçut le conseil de se méfier des coqs. Psamméticus son compétiteur ayant su de Pigrès que les Cariens avaient mis les premiers des panaches à leurs casques, comprit le sens de l'oracle. Il prit un corps de Cariens à sa solde, et, avec leur aide, il remporta la victoire[1].

Le panache était aussi l'ornement du casque chez les

[1] Strabon, L. XIV. — Plutarque, Vie d'Artaxercès, ch. 12. — Polyen, L. VII. stratag. 3.

Romains. Polybe dit qu'il était composé de trois plumes noires hautes d'une coudée, qu'il élevait la taille et donnait un air terrible. Presque tous les soldats sculptés sur la colonne Antonine ont des plumes; il est vrai qu'on n'en voit pas un seul exemple sur celle de Trajan. Ce fait, signalé par le judicieux M. Allou, est d'autant plus curieux, qu'il n'y a que 40 ans d'intervalle entre l'érection des deux monumens, ou, si l'on veut, 60, en attribuant à Marc-Aurèle la colonne Antonine [1].

Suivant Diodore, les casques d'airain des Gaulois étaient surmontés de grands panaches, moins pour parure cependant que pour imposer aux regards [2].

Au surplus, on ne voit guère de traces de plumes ou de panaches, dans la nuit historique qui a précédé ce qu'on est convenu de nommer le moyen âge, et l'on fixe à la fin du xv[e] siècle l'époque des beaux et riches panaches qui ont remplacé les cimiers [3].

On mit alors sur les casques, des aigrettes, des bouquets, des masses de plumes d'autruche, de paon, de héron, de coq, auxquels on donna en français le nom de plumail, plumas, plumart, pennart, etc., et en anglais celui de *cognizance*.

« Un grand plumail sur son heaume avoit
« D'autrusse blanc....
« Son heaume....
« Auquel avoit un long pennart derrière [4]. »

La plupart des héros du poëme, *le Pas de la Ber-*

[1] Allou, Dissertation sur les Casques. = [2] Diodore, L. V, ch. 20. = [3] Allou, XI, 178. = [4] Crapelet, Pas d'Armes de la Bergère, vers 745, 65. — Allou, X, 298. — Saint-Allais, Ancienne France, I, 273.

gère portent des plumes d'autruche de diverses couleurs.

Monstrelet parle de « dix-huit chevaliers vestus de « vermeil à beaux plumats pailletés d'or [1]. »

Dans un MS. de la Bibliothèque Royale, de 1473, Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, dit : « Les hommes « d'armes..... auront plumas sur leur habillement de « tête [2]. »

Dans Rabelais, le seigneur de Basché veut qu'on donne à ses pages, « ses beaux plumails blancs, avec les « pampillettes d'or ; » Rabelais avait dit, en parlant des Français, *voulentiers portent plumes blanches sur leurs bonnetz* [3].

Marchangy, plus poète en cela qu'historien, donne un panache blanc à Philippe-Auguste à Bouvines, mais il ne cite pas ses autorités. Il faut traverser presque deux siècles encore avant de voir les panaches à la guerre ou dans les tournois, et le savant historien des casques fait preuve d'une critique exercée lorsqu'il reproche à Walter Scott, antiquaire cependant, d'avoir mis des panaches et des plumes sur les casques des croisés [4].

On pourrait croire que cet ornement n'était pas commun encore sous Charles VI, puisque les valets de cartes ne l'ont point, et que nous avons vu Bullet tirer de cette remarque l'induction, contestée toutefois par quelques uns, que l'origine des cartes à jouer

[1] MONSTRELET, chron. I, ch. 62. = [2] DANIEL, Milice françoise, L. VI, ch. 6. = [3] BULLET, Dissertation sur le Piquet. = [4] MARCHANGY, Gaule poëtique, VI, 423.

est antérieure au règne de ce prince. Cependant lui-même fait observer que les jeunes pages de la chronique de Petit-Jean de Saintré portaient chacun « un très bel « chappel de plumes à ses couleurs, » et que Saintré portait « semblable chappel de plumes. » Mais avouons que La Sale, auteur de cette chronique, a pu, sous Louis XI, prêter à ses héros, qui sont déjà anciens, les plumes de son temps.

Voici une clause d'un testament anglais du règne de Richard II, contemporain de Charles VI. « Jeo Gervais « de Clifton, ay donné..... un heaume, c'est assavoir une « tuffe de plume, la moitié, c'est-à-dire par amont, « de plume noire, et l'autre moitié, c'est-à-dire par aval, « de plume blanche [1]. »

D'un autre côté, si l'on consulte le manuscrit de Berry, roi d'armes de Charles VI, on voit des plumes et des plumets, qui souvent sont rouges, orner les coiffures des bourgeois et les casques des guerriers [2].

A l'entrée de Charles VII dans Rouen, ses pages suivaient « portant ses harnois de tête couverts de fin « or de diverses façons d'orfévrerie et de plumes d'aus-« truches de plusieurs couleurs [3]. »

Dans les miniatures d'une pièce intitulée : *Joyeuse destinée*, antérieure à Louis XII, à en juger par la coiffure en pain de sucre des femmes, les hommes ont des plumes à leur bonnet.

Cornille, bâtard de Bourgogne, assembla cent hommes d'armes *emplumachés*, et Louis XII entra

[1] Ducange, Glossaire, au mot *Tufa*. = [2] MS. de Berry, Bibliothèque Royale, [illegible]. = [3] Al. Chartier, Histoire de Charles VII.

triomphant dans Gênes, le 28 avril 1507, *empennaché* de plumes blanches [1].

A la suite de la table d'une *Histoire de la toison de Jacob*, manuscrit du xv[e] siècle, est une rubrique dans laquelle sont ces mots..... « Escuyer court vestu « ayant devant luy sur le bout de la table deux livres, et « a les cheveulx jaulnes, ung chapeau pers sur la tête « à deux plumes blanches..... [2] »

En tête d'un petit poëme sur la tapisserie dont nous allons parler, et d'un livre rare ayant pour titre: « Recueil d'inscriptions proposées pour remplir les « tables d'attente étant sous les statues du roi Char- « les VII et de la Pucelle d'Orléans, in-4°. Paris, 1628, » est une gravure intitulée, « pourtrait d'une tapisserie « faite il y a 200 ans, où est représenté le roi Charles VII, « allant faire son entrée en la ville de Rheims pour y « estre sacré, à la conduite de la Pucelle d'Orléans, « 1429. » On voit par cette gravure que dans la tapisserie, malheureusement perdue, qu'elle fait revivre, Charles VII avait un casque ombragé d'un grand panache. Jeanne d'Arc, tenant en main sa célèbre bannière fleurdelisée, ouvrait la marche, la tête ornée aussi de plumes, comme le constate la gravure que M. Lebrun des Charmettes a mise au frontispice de son second volume et qui paraît être faite d'après celle du recueil de 1628. La plume est même obligée au casque de la Pucelle, tous ses portraits sont à panaches. M. Alex. Lenoir en possède un à plume blanche, ouvrage du xvi[e] siècle. Il y a une particularité sur ce portrait, c'est que le roi de Prusse,

[1] Olivier de Lamarche, Mémoires, 208. — Tristan, Traité du Lis, ch. 16. = [2] Bibliothèque Royale, MS. 6807.

plein alors de la Jeanne d'Arc de Schiller, l'ayant vu dans le cabinet de notre savant archéologue, le pria de lui en laisser prendre une copie, qu'en effet il fit faire et emporta. L'ombre de Voltaire a dû en frissonner de rage [1].

Ceux des écrivains espagnols qui sont justes envers François Ier disent « qu'à Pavie, il ne fit comme M. de « Bourbon, lequel, *cum astucia muy segura,* avoit « baillé sa troupe à mener à Pompéran, et luy en habit « d'un cavallier privé combattit. Mais le Roi combattit « couvert d'une cotte d'armes de toile d'argent fort « remarquable et aisée à cognoistre, et luy aussi aysé à « estre veu et très bien recogneu, tant par-là que pour « sa belle façon royalle, dispositions et grands panaches « penchans sur sa sallade et fort bas sur ses espaules [2]. »

En effet, on voit dans les bas-reliefs du tombeau de ce prince et de celui de Louis XII à Saint-Denis, des plumes bien pendantes. Ces panaches retombaient souvent en arrière, et il y en avait qui atteignaient presque la croupe du cheval [3].

« François duc de Guyse, vestu d'un pourpoinct et « chausses de satin cramoisy, car de tout temps il aymoit « le rouge et l'incarnat... avoit un bonnet de velours « noir avecques une plume rouge fort bien mise, car il « aymoit les plumes [4]. »

Brantôme dit de M. de Jours, colonel des légionnaires

[1] H. Paris, Dissertation sur les Tapisseries de Rheims. — Lebrun des Charmettes, Histoire de Jeanne d'Arc. — Alex. Lenoir, son cabinet. — Leber, sa bibliothèque. = [2] Brantôme, Discours 45e, de François Ier. = [3] Allou, Planches. = [4] Brantôme, Discours 78e, M. de Guyse.

de Champagne : « Je l'ay veu en l'âge de 70 ans..... il « avoit tousjours son chappeau ou bonnet couvert de « plumes très belles et naïfves, et disoit ce bon homme « que cela sentoit encore sa vieille guerre..... [1]. »

Il paraît que Milan était en possession du débit des plumets et panaches. Dans un combat de trois contre trois, ou défi « à donner coups de lance à fer esmoulu, « fust, ou pour l'amour des dames, ou pour la querelle « générale..... » le marquis de Pescaire courant sur le duc de Nemours, « s'estoit accommodé d'un fort grand « panache à sa salade, sy couvert de papillottes que « rien plus, ainsy que les plumassiers de Milan s'en font « dire très bons et ingénieux maistres [2]. »

Si l'on veut avoir une idée des panaches du XVI[e] siècle, de la profusion des plumes dont ils étaient souvent composés, de la manière dont ils étaient implantés dans les chapeaux, et du rôle qu'ils jouaient dans l'habillement, on consultera les cinq bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen, représentant l'entrevue de François I[er] et de Henri VIII au camp du Drap d'or, événement célèbre par la dépense qu'il occasionna, et où les seigneurs, au dire de Dubellay, *portoient leurs bois, leurs moulins et leurs prés sur leurs épaules* [3].

Enfin, nous voici arrivés au panache par excellence, au panache de Henri IV, à ce panache blanc dont la célébrité est si grande, qu'aujourd'hui encore et malgré la proscription des dignes descendans de ce prince, véritable type des bons rois, il n'est pas d'enfant parmi nous

[1] Brantôme, Discours 89[e], sur les colonels. = [2] *Idem*, Discours 77[e], M. de Nemours. = [3] Taylor et Nodier, Voyage pittoresque en Normandie, pl. 159, 160, 161, 162, 163.

qui ne sache, comme d'instinct, que le panache blanc, depuis l'adoption qu'en fit Henri IV, rappelle à la fois toutes les idées de loyauté, de vaillance et d'honneur.

Henri IV et son panache sont inséparables dans les esprits français, comme Saint-Louis et les fleurs de lis, et l'histoire a consacré ces intimes unions. Elle parle souvent du célèbre panache.

A Coutras « l'armée de Joyeuse étoit pour ainsi dire « toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, etc..... Celle du roi « de Navarre étoit toute de fer, n'ayant que des armes « grises, et sans aucun ornement, de grands collets de « buffle et des habits de fatigue..... Henri avoit mis sur « son casque un bouquet de plumes blanches pour se « faire remarquer, et parce qu'il aimoit ceste couleur; « de sorte que quelqu'un se mettant devant lui à dessein « de défendre et couvrir sa personne, il leur cria : *A « quartier, je vous prie! Ne m'offusquez pas, je veux « paroître* [1] *!* »

Au moment de livrer la bataille d'Ivry, Henri « se « fit donner son habillement de tête, sur la pointe « duquel il y avoit un panache de trois plumes blanches, « et l'ayant pris, avant que de baisser la visière, il dit « à son escadron : *Mes compagnons, si vous courez « aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre : je « veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos « rangs, je vous prie : si la chaleur du combat vous « les fait quitter, pensez aussitôt au ralliement : c'est « le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois*

[1] PÉRÉFIXE, Histoire de Henri, 1587. — BRANTÔME, Discours 45e, de François Ier.

« *arbres que vous voyez là-haut à main droite* (c'étoient « trois poiriers); *et si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ne perdez pas de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.* » On sait comment il tint parole. Il paya de sa personne à cette journée, comme avait fait François I[er] à Pavie, mais avec plus de bonheur; à chaque coup qu'il portait, il disait en abattant son homme : *Le Roi te touche, Dieu te guérisse*[1]!

Un jour son noble signe de ralliement pensa lui être funeste : c'était à Eause, ville de l'Armagnac, dans laquelle il entrait en vainqueur, et où il eut à soutenir, lui quinzième, le pistolet à la main, toute la furie de plusieurs centaines de soldats séditieux qui ne voulaient pas se rendre, et qui s'exhortaient l'un l'autre à le tuer en criant : *Tirons au panache blanc*[2]!

Toutefois, dans une entrée solennelle qu'il fit à Paris le 15 septembre de l'année même de la réduction de la capitale, et quand son panache blanc pouvait encore servir de point de mire à quelque ligueur obstiné, il ne le quitta pas. « Il estoit monté sur un cheval gris pommelé, avoit un habillement de velours gris tout chamarré d'or avec le chappeau gris et le pennache « blanc[3]. »

Le panache resta en usage tant qu'il fut facile de le fixer sur une base solide comme l'était le casque. Mais à l'abolition des armures en fer, et à l'introduction du chapeau d'uniforme, le poids d'un panache eût entraîné

[1] PÉRÉFIXE, Histoire de Henri, année 1590. — SAINT-ALLAIS, France ancienne, I, 337. = [2] Panégyrique de Henri IV, p. 75. = [3] L'ESTOILE, Journal, septembre 1594.

sa base même. Il fut remplacé pour les officiers par un plumet ou par une simple plume. Les images de la procession de la Ligue, composées d'après la satire Ménippée, font voir quelques moines qui ont une plume de coq à leur morion. Déjà cependant on remarque dans les manuscrits du xve siècle des personnages coiffés d'un bonnet, et sur le dos desquels est suspendu à une écharpe un chapeau de couleur et qui est orné d'un plumet [1].

Nous avons déjà cité Rabelais, qui dit : « *Galli* (ce « sont les Françoys) voulentiers portent plumes blan- « ches sus leurs bonnets; » et Alain Chartier, qui donne le nom de *veaux coquarts* à ceux qui, pour trancher du brave, mettaient des plumes de coq à leur bonnet. De cette plume de coq s'est formé naturellement le mot *coquarde*, que l'on a fini par appliquer au nœud de rubans qui, chez les militaires, a succédé à la plume : et comme les chaperons, les bandes, les croix, les écharpes, etc., avaient distingué les factions et les peuples, la cocarde, à leur défaut, rendit le même office. « Depuis que la couleur nationale des Français est le « blanc..... c'est sur des feutres ou chapeaux que le blanc « national a paru par le moyen des plumes, des cocardes « et autres matières de cette couleur..... Depuis le règne « de Louis XIII, la rose de ruban blanc au chapeau a « été constamment la marque des guerriers français..... « Je ne dirai pas au juste le temps où l'on a commencé « à se servir de ruban..... On voit seulement qu'au

[1] Daniel, Milice françoise, L. VI, ch. 6. — Baron de Reiffenberg, Notice sur J. Duclercq, dans Buchon, T. XXXVII, p. lxvij. — Dom Devaines, Diplomatique, I, au mot *Chapeau*.

« combat entre Jarnac et la Chasteigneraye les parens « et les amis des deux champions se distinguaient, ceux « de Jarnac par blanc et noir, et les autres par gris « et bleu, qu'on portait au chapeau, ou à la bouton- « nière..... Tous les peuples de l'Europe ont présente- « ment au chapeau la couleur nationale..... Les Français « ont du blanc, soit en ruban ou en papier..... Les Alle- « mands, les Anglais, les Hollandais, ont des rubans de « la couleur qui les désigne, ou bien ils mettent des « feuilles ou de la paille à leurs chapeaux, toutes matières « pouvant remplacer le papier dont nous nous servons « le plus souvent; bien entendu qu'eux et nous, ne fai- « sons usage de ces matières communes que dans des « cas précipités, qui ne donnent pas le temps de se « pourvoir de cocardes de ruban [1].

La cocarde est presque générale maintenant en Europe, mais l'origine en est reconnue française. Nous avons dit *presque*, par la raison que quelques troupes à schakos et casques, et l'armée autrichienne n'en portent pas. Au surplus, tout ce chapitre et le précédent, qui devraient être traités par un militaire consommé dans son art, rentrant dans les études spéciales du général Bardin, il faut attendre son important ouvrage avant de se tenir pour assuré de quelque chose.

[1] Rabelais, Gargantua, L. I, ch. 10. — Bullet, Dissertation sur le Piquet. — Béneton, Marques nationales, 119, 157.

LIVRE XII.

DRAPEAU DE LA MONARCHIE.

CHAPITRE PREMIER.

LES COULEURS NATIONALES DE LA MONARCHIE N'ONT RIEN DE COMMUN AVEC CELLES DE LA RÉVOLUTION.

L'opinion politique qui exerce en ce moment le pouvoir parmi nous, a des couleurs spéciales et qui la caractérisent. Elles composent un étendard qui, n'étant rien moins qu'un des insignes de la monarchie, ne doit nous occuper à aucun titre. Mais quelques uns des partisans de ces couleurs, dans leurs efforts pour en illustrer l'origine, allant, le croirait-on, jusqu'à prétendre les rattacher à la monarchie dont le triomphe de l'étendard nouveau atteste pourtant la ruine, nous ne pouvons nous dispenser de repousser les tentatives d'alliance qu'ils cherchent à établir aujourd'hui entre des couleurs semblables en apparence, mais qui ne peuvent avoir et en effet n'ont jamais eu politiquement la moindre analogie. Nous ne rechercherons point d'où viennent à la révolution ses couleurs; elle doit le savoir, et, encore une fois, un tel sujet est étranger au nôtre : nous dirons seulement d'où elles ne sauraient venir. Toutefois il ne peut résulter pour nous grand

honneur du succès, parce que nous avons affaire à des avocats que leur propre cause embarrasse, et dont la position est telle que, pour relever l'origine de leur signe extérieur de politique, ils sont forcés d'exalter un drapeau dont la gloire les offusque, ou que, s'ils sont assez maladroits pour ravaler celui-ci, ils rabaissent l'autre d'autant : cercle vicieux où ils se débattent en vain, et dans lequel ils sont réduits tout à la fois à se targuer de principes qui ne sont point les leurs, à reconnaître des gloires qu'ils détestent, à soutenir des paradoxes qui leur pèsent à eux-mêmes, à invoquer des autorités plus que suspectes, et, ce qui est le pire de tous les désavantages, à se prévaloir de faits absolument controuvés. C'est aborder un sujet délicat et dans lequel la liberté de discussion manque : nous le traiterons du moins de manière à nous faire pardonner par des passions souverainement irritables, le tort d'avoir trop raison contre elles.

CHAPITRE II.

HENRI IV N'A POINT DONNÉ DE DRAPEAU A LA HOLLANDE.

Un fait des plus importans, au dire de la révolution, pour l'illustration du drapeau sous lequel elle a envahi et perdu à la fois tant et de si vastes domaines, c'est que les Hollandais en ayant demandé un à Henri IV, ce prince leur concéda comme sien, celui qui flotte encore sur leurs vaisseaux. Ce fait a été souvent invoqué par les écrivains anti-monarchiques, et surtout par la *Gazette littéraire*, dont nous avons eu tant de fois à relever les erreurs, et c'est effectivement un de ceux sur lesquels la révolution paraît compter le plus. Nous en connaissions dès long-temps la fausseté; mais il a fallu nous livrer à quelques recherches pour parvenir à la démontrer rigoureusement [1]. Nous avons sollicité des diplomates éclairés, consulté des archéologues savans, questionné des Hollandais patriotes, et nous avions déjà beaucoup appris de choses, lorsque le livre de M. J.-C. de Jonge, archiviste du royaume des Pays-Bas, nous a été envoyé de Hollande. Sa spécialité, son mérite, et l'à-propos de sa publication, nous le font si bien considérer comme ayant été composé uniquement

[1] Gazette littéraire. — Courrier français, 5 février 1833. — Voleur, 20 avril 1833.

dans l'intérêt de notre cause, qu'à nous seul peut-être, il appartenait de le faire passer dans notre langue. Nous renonçons donc à ce que nous avions recueilli nous-même, et nous donnons ce livre tout entier, soit à cause des argumens qu'il fournit à notre thèse générale, soit afin d'imprimer en particulier à notre propre ouvrage le mérite de faire connaître en France un monument précieux de critique historique dont l'existence n'y aurait peut-être pas été de long-temps révélée. On pourrait croire au premier abord qu'il eût suffi de suivre l'auteur seulement jusqu'au point où il prouve qu'Henri IV n'est pour rien dans le drapeau hollandais : mais avec de la réflexion l'on tombera d'accord que nous avons dû laisser M. de Jonge prouver aussi la véritable origine de son drapeau, afin de compléter la conviction des esprits naturellement incertains, et surtout afin d'ôter aux trompeurs tout espoir d'en imposer plus long-temps sur ce sujet.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DU DRAPEAU HOLLANDAIS.

« Occupé depuis long-temps d'une histoire de la marine néerlandaise, l'origine de notre pavillon est devenue l'objet de mes recherches. La fin héroïque de Van Speiyk et la manière dont notre marine a soutenu l'éclat de son antique réputation durant la crise actuelle, ont ajouté à mon désir de faire connaître à fond cette origine et d'éclaircir ce point obscur de notre histoire. J'ose me flatter d'avoir atteint ce but, et dans cette confiance j'offre à mes concitoyens le résultat de mes veilles laborieuses [1].

« Une opinion émise par plusieurs écrivains français et accueillie même en Hollande, veut que nous devions notre pavillon à la France et spécialement à Henri IV. Le premier de ces écrivains est Dampmartin [2], le second est De Carrion Nisas, fils [3]. Mais le sentiment de celui-ci n'est d'aucun poids, parce qu'il est évident, quoiqu'il n'en convienne pas, qu'il n'a été que l'écho de

[1] J.-C. DE JONGE, *Over den Oorspron der Nederlandsche Vlag*; de l'Origine du Pavillon néerlandais; à La Haye et à Amsterdam, 1831. = [2] DAMPMARTIN, Événemens qui se sont passés sous nos yeux pendant la révolution française; 2 vol. in-8°. = [3] DE CARRION NISAS, Coup d'œil sur l'État de Liberté publique en France, aux diverses époques de l'Histoire.

celui-là. Toutefois M. le baron Stassart a transcrit à la suite de ses fables ce qui, dans l'ouvrage de De Carrion, se rapporte à l'origine du pavillon hollandais. M. Bruining, dans son poème intitulé *les Hollandais*, adopte l'opinion de De Carrion, et lui-même m'a dit ne l'avoir connue que par l'extrait donné par le baron Stassart.

« Dampmartin, parlant du drapeau tricolore, qu'il croit découvrir vers le milieu du xv[e] siècle, dit : Lorsque les Hollandais, ayant secoué le joug de l'Espagne, résolurent de rompre toute relation avec une puissance qui les avait si long-temps opprimés, ils crurent devoir déférer à Henri IV le choix du pavillon dont ils se serviraient à l'avenir. Cet excellent prince, qui leur avait prêté la plus loyale assistance, leur accorda les couleurs françaises, qui dès-lors flottèrent sur les vaisseaux des États-Généraux. *Les liens de l'amitié*, leur écrivit-il, *nous uniront aussi long-temps que les républicains auront sous les yeux un objet propre à leur rappeler les services importans et nombreux que la France leur a rendus et auxquels ils doivent leur liberté.*

« Je pourrais m'étendre longuement sur l'opinion de Dampmartin au sujet de la haute antiquité des trois couleurs françaises, qu'il fait dériver de l'oriflamme, de la cornette blanche et de l'étendard royal qui était bleu, et qu'il rattache encore aux armes de la ville de Paris. Mais ceci n'a aucun rapport avec le pavillon hollandais, et pour le moment la seule question est de savoir si nous le tenons d'Henri IV. Je dois m'abstenir d'autant plus de toute recherche sur l'antiquité des trois couleurs françaises, que le sentiment de Dampmartin est sujet à réfutation et peut trouver beaucoup de contra-

dicteurs en France même, où l'on prétend que les couleurs de la révolution n'ont pas le moindre rapport avec les anciens étendards, et qu'on les doit uniquement aux révolutionnaires.

« D'après les deux auteurs français, le fait que nous avons à examiner se rattacherait donc à l'époque où les Hollandais rompirent avec l'Espagne; mais les Néerlandais ne se déclarèrent indépendans qu'en 1581, c'est-à-dire huit ans avant l'avénement de Henri IV au trône de France et lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre. Comment aurait-il pu donner aux Néerlandais leur pavillon afin de resserrer les liens de l'amitié entre la France et la Hollande, quand il n'exerçait aucun pouvoir comme roi de France, quand il ne pouvait prévoir qu'il deviendrait un jour souverain de ce royaume, puisque le duc d'Anjou, héritier présomptif, vivait encore? Mais, objectera-t-on peut-être, c'est comme roi de Navarre que Henri de Bourbon donna ce pavillon. Il résulte en effet de pièces incontestables qu'il a existé d'étroites liaisons d'amitié entre le roi de Navarre et notre pays; qu'à différentes reprises nous avons envoyé des armes en Navarre; que réciproquement Henri IV a accordé de puissans secours à la Néerlande; que nos caboteurs ont été plusieurs fois chargés de lettres qui lui étaient destinées, et que même il fut accordé à la ville de Sluiz une cour d'amirauté pour prononcer sur la validité des prises faites par les corsaires et par les vaisseaux de guerre du Roi. Tout cela prouve l'existence de relations d'amitié, mais nullement que les Hollandais aient reçu leur pavillon d'Henri IV. Nous pouvons ajouter que les mêmes pièces gardent un

profond silence sur le fait du pavillon, sujet cependant de la plus haute importance pour notre marine et notre commerce, et que dans aucun écrit postérieur il n'est fait davantage mention du prétendu don de Henri IV comme roi de Navarre. Si telle était l'origine du pavillon néerlandais, il porterait les couleurs de la Navarre, car nous pourrions prouver, par plusieurs exemples, que les pavillons portent ordinairement les armoiries de ceux qui les ont donnés; or, dans celles de ce royaume on ne trouve ni le blanc ni le bleu. Elles consistent en un écusson entouré d'une chaîne d'or; il n'existe donc pas la moindre similitude entre ces armes et le pavillon hollandais.

« On pourra dire encore qu'il faut interpréter les assertions de Dampmartin en ce sens, qu'Henri IV a donné son pavillon aux Hollandais lorsqu'ils eurent résolu de se déclarer indépendans, et que cette époque n'étant pas précisément celle où ils secouèrent le joug de Philippe II, ils ne l'obtinrent que pendant qu'ils travaillaient à la formation de leur nouvel état et qu'après l'avénement d'Henri IV au trône de France. Rien ne s'oppose à cette interprétation, si ce n'est qu'elle ne répond pas au sens des paroles de l'écrivain français. Alors il faut nécessairement admettre que le pavillon néerlandais est postérieur au mois d'août 1589, date de l'avénement d'Henri IV, tandis que s'il existait plus tôt il serait impossible qu'il eût été donné après cet avénement.

« Il existe à Middelbourg, dans la salle des États provinciaux, de riches tapisseries exécutées en 1591 et 1599 par les ordres des États de Zélande. Elles sont

l'ouvrage de Jan de Maecht et représentent les hauts faits d'armes des braves Zélandais pendant la première année de la guerre contre l'Espagne [1]. On y voit, entre autres sujets, la victoire remportée en 1573 par l'amiral Eeuwout Pieterse Worst, et les glorieux combats de l'amiral Lodewigk van Boysot devant Lillo et Bergen op Zoom en 1574. Sur ces tapisseries, qui sont de la plus haute importance pour la connaissance de la marine zélandaise de l'époque, on voit le pavillon hollandais, et c'est une preuve que son existence était au moins contemporaine; mais comme nous pourrions en conclure aussi qu'elle était antérieure à l'insurrection, nous demandons alors ce que devient l'opinion qui fait donner ce pavillon par Henri IV devenu roi de France? La profusion de pavillons que l'on voit sur ces tapisseries serait au besoin une preuve que lorsqu'elles furent confectionnées le pavillon néerlandais n'était pas nouveau. Chacun sait avec quelle difficulté les Hollandais ont toujours reçu les innovations, et certainement ils ne se fussent pas montrés moins difficiles sur un objet aussi important que le pavillon national; et cette remarque peut affaiblir l'opinion qu'ils aient consenti à le recevoir de personne et même de Henri IV. D'un autre côté, l'artiste, qui habitait Middelbourg, devait connaître parfaitement tout ce qui avait rapport à la marine du pays; il vivait au temps des batailles qu'il a représentées: peut-on croire qu'il eût donné aux navires des pavillons autres que ceux qu'ils portaient réellement, et cela vingt ans seulement après ces actions

[1] J. DE KANTER, Province de Zélande, p. 79.

mémorables? Les États de Zélande, qui ont fait exécuter ces tapisseries à leurs frais, eussent-ils permis cet écart de la vérité historique, et une telle infidélité eût-elle pu avoir lieu sous les yeux mêmes de ceux qui s'étaient signalés dans ces combats? Combien n'est-il pas plus vraisemblable au contraire que le pavillon hollandais a précédé Henri IV? En voici d'autres preuves.

« Sur la coupe d'argent donnée en 1590 à l'héroïque Evert Hendriksen, souche de l'illustre race des Evertsen, on voit distinctement le pavillon néerlandais en quatre endroits différens[1]; il existait donc déjà à cette époque; et s'il eût été donné par Henri IV après son avénement, cela aurait eu lieu postérieurement au mois d'août 1589, et par conséquent dans l'année même de cet événement. Que l'on se représente maintenant la situation critique de ce prince, non seulement pendant cette année, mais encore durant les trois suivantes; qu'on se rappelle la fureur avec laquelle la Ligue le combattit, l'état précaire où elle le réduisit, et la conduite du duc de Parme à son égard; que l'on songe enfin combien la situation intérieure de son royaume, la sûreté de sa personne et l'établissement de son autorité durent l'occuper dans tous les momens, et l'on jugera si, au milieu de semblables circonstances, si, entouré de tels périls, il a pu s'embarrasser du soin de donner un drapeau à des étrangers.

« Il existe une médaille commandée, probablement par ordre des États, afin d'éterniser le souvenir de l'anéantissement de *l'invincible* flotte espagnole en 1588, et

[1] Vie de Johan et Cornelis Evertsen.

cette médaille porte tous les caractères propres à faire connaître qu'elle a été frappée à cette époque même ; on y voit très distinctement le pavillon néerlandais, d'où l'on conclut qu'il existait avant Henri IV comme roi de France. Ce pavillon est plus distinct encore à plusieurs vaisseaux d'un exemplaire précieux du cabinet royal des médailles que dans l'ouvrage de Van Loon [1] ; on le voit même à une galère, sur la médaille frappée à l'occasion de la levée du siége de Leyde, en 1574 ; mais comme il n'y est pas très distinct, je n'invoquerai pas ce témoignage. On m'objectera que la médaille de 1588 a pu être frappée deux ou trois ans après l'avénement de Henri IV ; mais j'opposerai à cette objection une pièce décisive : c'est un ordre de l'amirauté de Zélande, du 26 novembre 1587, aux maîtres d'équipages de Flessingue et de Vère, de faire confectionner plusieurs pavillons *aux couleurs orange, blanc et bleu, divisés en trois champs, pour être employés à bord des vaisseaux de guerre* [2] : tout cela est antérieur à Henri IV. Je prouverai plus tard que ces pavillons ne peuvent avoir été autres que ceux de la Néerlande. Je vais chercher maintenant l'origine de l'erreur où est tombé Dampmartin.

« Depuis que le succès des armes du prince Maurice avait assuré l'indépendance de la patrie et que la liberté des mers était garantie par la défaite de *l'Armada*, l'esprit d'entreprise s'était emparé des négocians hollandais. Non seulement ils voulaient rendre

[1] Van Loon, Médailles historiques de la Néerlande, I, 194, 392. = [2] Registres de l'Amirauté de 1584 à 1590, Archives de la Marine, à Flessingue.

leurs anciennes relations plus fructueuses, mais ils aspiraient à en former de nouvelles avec des pays peu connus et rarement visités. C'était certainement le cas avec l'empire turc, d'où l'éloignement, la différence de religion et de mœurs, la longueur de la navigation, et surtout la jalousie anglaise, les avaient jusque-là exclus. Ils s'adressèrent donc à Henri IV, qui sollicita pour eux en 1598 la faveur d'être admis dans les ports de l'Orient. Le sultan la leur accorda ainsi que plusieurs autres priviléges subordonnés à des réserves et conditions dont la principale fut que les navires hollandais ne seraient reçus en Turquie que sous le pavillon et sous le nom du roi de France [1].

« Telle est sans doute la source de l'opinion erronée que Henri IV a donné son pavillon aux Néerlandais. Chacun sait combien sont peu exactes les notions que l'on a en France sur les étrangers, et notamment sur la Hollande. Dampmartin et Carrion Nisas ont pu partager cette ignorance. Toutefois, il y a un fond de vérité dans leur assertion : les Hollandais n'ont pu naviguer d'abord dans l'Orient que sous pavillon français et par l'intercession d'Henri IV; à l'égard des paroles attribuées à ce prince, en admettant qu'elles soient vraies, elles s'expliquent en ce sens que chaque fois que les vaisseaux des Hollandais revenaient de l'Archipel chargés de richesses, ceux qui les montaient devaient se rappeler qu'ils étaient redevables à leur grand protecteur d'une faveur qui en effet donna la vie à notre pays, et contribua puissamment à l'affermissement de notre indépendance.

[1] Van Meteren, L. XIX, 423.

« Les partisans de la révolution française, en émettant à l'opinion que la Hollande était redevable de ses couleurs à la France, ont sans doute voulu tirer parti de cette sorte d'antiquité pour donner quelque lustre à leur bannière, alors très peu respectée. « Non seulement, disaient-ils, les trois couleurs datent de plus de trois siècles, mais elles sont celles de la glorieuse Néerlande. C'est pour ces couleurs que les Tromp, les Ruyter et tant d'autres ont combattu. » N'y avait-il pas en effet dans cette gloire de quoi imprimer de la considération au drapeau tricolore français ? Mais il n'y a en réalité que mauvaise foi à confondre volontairement ce que Henri IV obtint du grand-seigneur pour les Hollandais, avec le don d'un pavillon.

« Si ce n'est point Henri IV qui a donné le pavillon néerlandais, c'est donc Henri III, disent d'autres trompeurs, et lorsque la souveraineté des provinces hollandaises fut déférée au duc d'Anjou, frère du roi de France, ou quelque temps après, quand on l'offrit au Roi lui-même. Ce sentiment ne repose non plus sur aucune autorité écrite, nationale ou étrangère. Voici toutefois comment ses partisans argumentent :

« Premièrement, lorsque les Provinces-Unies, ayant secoué le joug de Philippe, voulurent former un état indépendant, elles durent adopter un pavillon national, ou, si elles en avaient déjà un, le changer ainsi qu'elles avaient changé leurs sceaux. Comme il importait de prévenir les divisions intestines et de donner de l'éclat au nouveau pavillon, aucun moyen ne paraissait plus propre à atteindre ce but que d'en déférer le choix à un personnage éminent et impartial. En conséquence,

les États-Généraux, et en leur nom le prince Guillaume Ier, eurent recours à Henri III, avec lequel ces contrées avaient d'étroites liaisons, et de qui elles attendaient assistance et protection, surtout depuis qu'elles avaient conféré au duc d'Anjou le haut gouvernement du pays. En conséquence ils prièrent ce monarque de vouloir bien accorder un pavillon au nouvel état, et il condescendit à leur désir avec empressement.

« Secondement, après l'assassinat du prince Guillaume, en juillet 1584, et quand le prince Maurice fut placé à la tête du conseil d'état, les dangers de la patrie s'accrurent à un tel point, que le seul moyen de salut parut être d'offrir la souveraineté à Henri III. Ce fut alors que se fit la demande d'un pavillon, et que le Roi, après s'être concerté avec le prince Maurice, de qui nous vient la couleur orange, accorda le pavillon néerlandais, qu'il décora des couleurs bleue et blanche.

« Ce sont là de pures spéculations; examinées rigoureusement, elles renferment une foule d'inconséquences dont il suffira de relever les principales. On prétend que la même nécessité qui avait déterminé le changement des sceaux existait à l'égard du pavillon. Pourquoi donc? puisque ce pavillon ne portait ni les armes d'Espagne ni le moindre emblème qui se rattachât à Philippe II. Le sceau fut changé et devait l'être, parce que, différant en cela du pavillon, les armes et le nom du monarque espagnol en étaient les principaux attributs. D'ailleurs le changement du pavillon offrait des difficultés qui ne pouvaient avoir lieu relativement

à celui du sceau. Les marins qui avaient combattu sous ce pavillon durant treize années, et qui avaient tant souffert jusqu'à l'entier affranchissement de leur patrie, ne se seraient-ils point opposés à tout changement d'un pavillon qu'ils avaient rendu national par des actions héroïques? Auraient-ils consenti à l'échanger contre celui d'un monarque étranger dont la bannière même était alors peu connue et peu respectée sur les mers?

« Les relations que la Néerlande avait dans ce temps-là même avec l'impérieuse et susceptible Élisabeth, reine d'Angleterre, rendent peu probable le sentiment que durant la vie de Guillaume Ier on se soit adressé à Henri III pour en obtenir un pavillon nouveau. Il n'est guère vraisemblable que ce stathouder, qui fut certainement l'un des hommes d'état de son siècle qui se distinguèrent le plus par leur prudence et leur politique, ait fait une pareille demande à la France, au risque d'encourir la colère d'Élisabeth, dont il mettait au contraire la protection et l'amitié à un très haut prix. Si nous ajoutons que le gouvernement déféré au duc d'Anjou se bornait aux provinces littorales de Hollande et de Zélande, et même avec de certaines restrictions, que Guillaume y restait investi d'une grande autorité, enfin que l'influence française y fût toujours assez insignifiante, pourra-t-on croire qu'on ait abandonné le pavillon néerlandais pour adopter celui d'un prince étranger, et qu'on ait voulu courir la chance de mécontenter la marine, ce boulevard de la Hollande et de la Zélande? Enfin tout ce qui se rapporte à l'offre de la souveraineté au roi de France est minutieusement consigné dans les écrits des historiens ou des hommes d'état

du temps, et l'on n'y trouve pas un seul mot qui fasse allusion à la demande d'un pavillon. Des écrivains tels que Van Meteren, Bor et Hooft auraient-ils gardé sur un fait aussi important pour notre commerce et notre puissance navale un silence qu'on pourrait alors qualifier d'inexplicable? Non seulement notre pavillon ne vient point de Henri III, mais encore il existait déjà avant l'arrivée du duc d'Anjou en Hollande, et même avant que nous eussions secoué le joug de Philippe II. La Néerlande ne doit son glorieux pavillon à aucun prince étranger, mais au fondateur de la liberté, au prince Guillaume Ier, que l'on ne pourra jamais assez louer. Je vais démontrer maintenant cette vérité.

« On ne peut préciser, il faut en convenir, depuis quelle année le pavillon néerlandais existe, ni expliquer comment il tire son origine de Guillaume Ier; mais cela ne doit point surprendre. Les circonstances critiques dans lesquelles se trouvaient le prince et la patrie dans les premiers momens de l'insurrection, expliquent cette absence de preuves. Toutefois il existe des témoignages qui, à mon avis, sont suffisans, dans un opuscule intitulé : *La joyeuse et glorieuse entrée de M. François de France, frère unique du Roy, par la grâce de Dieu, duc de Brabant, d'Anjou, d'Alençon, de Berry, etc., dans sa fameuse ville d'Anvers*, en 1582: il est question de l'embarquement du duc d'Anjou en Angleterre, de son arrivée et de son séjour en Zélande, de son départ pour Anvers, et des fêtes auxquelles donna lieu son inauguration. Pour m'en tenir à ce qui a trait au pavillon néerlandais, on lit page 17: « Son Altesse « fut conduite à bord d'un vaisseau entièrement peint

« de ses couleurs, et pavoisé d'un grand nombre de « pavillons et de flammes aux armes d'Anjou; les autres « vaisseaux, savoir ceux de Néerlande, au nombre de 54, « étaient pavoisés de leurs pavillons ordinaires, c'est-à- « dire, de ces pavillons aux couleurs du prince d'Orange « qui avaient inspiré tant de terreur aux Espagnols. » Ce récit s'accorde parfaitement avec celui de l'édition Plantin écrite en français la même année, et que voici. « Son Alteze estoit portée par un navire peint entière- « ment de ses couleurs avec nombre de flagues et pa- « nonceaux aux armes d'Anjou : les autres avec leurs « panonceaux ordinaires, tant redoubtez des Espagnols, « lesdits panonceaux aux couleurs de M. le prince « d'Orange. » Ces passages, confirmés par l'autorité de Bor[1], nous apprennent deux choses : la première, qu'au temps de l'arrivée du duc d'Anjou, en 1582, les Néerlandais avaient un pavillon qui leur appartenait en propre, et qu'ils continuaient à arborer, quoiqu'ils eussent choisi le prince français pour souverain; la seconde, que c'était leur pavillon ordinaire, c'est-à-dire celui dont ils se servaient avant l'arrivée du duc.

« Depuis quand ce pavillon était-il particulier aux Néerlandais? nous demandera-t-on. Pour résoudre cette question, il faut remonter au siècle qui a précédé l'époque de l'indépendance.

« Jusqu'au moment où les ducs Philippe et Charles de Bourgogne prirent les rênes du gouvernement, les princes s'étaient peu occupés de marine : les vaisseaux étaient équipés et armés en guerre par les villes de

[1] Bor, Guerres de la Néerlande, II, 297. — Plantin, p. 9.

commerce, ou par de simples particuliers lorsqu'il s'agissait de la course. Dans le premier cas, les vaisseaux naviguaient sous les couleurs et les armoiries des villes qui les avaient équipés : dans le second, ils paraissent avoir arboré le pavillon de la ville dont leurs officiers ou leurs matelots étaient citoyens, ou peut-être du prince dont la domination était reconnue dans cette ville. Pour remédier aux abus d'une semblable irrégularité, Philippe-le-Bon et son fils Charles, établirent un surveillant de marine avec le titre de lieutenant général et amiral. Charles fit quelques réglemens relatifs au pavillon. On en trouve des traces dans son ordonnance de 1475, à l'occasion du départ d'une flotte marchande pour les mers de l'Occident. Il prescrivait aux capitaines de *porter à bord les armes et étendards du duc* [1]. Toutefois cet ordre ne fut donné que pour la conjoncture, et il ne fut fait de réglement stable pour le pavillon qu'au moment où l'empereur Maximilien, comme tuteur de son fils Philippe-le-Beau, rendit en 1487, une ordonnance sur la marine en général, et sur les attributions de l'amiral en particulier. Un des articles défend d'équiper un navire de guerre sans en avoir préalablement obtenu de l'amiral une permission accompagnée de lettres de marque ; un autre prescrit à tous vaisseaux, quels qu'en soient les propriétaires et les pavillons particuliers, d'arborer aussi les bannières et les flammes de l'amiral ; et enfin Charles-Quint ajouta en 1540 que tous les vaisseaux seraient tenus d'arborer *ses enseignes*, *ses armes et ses éten-*

[1] Wagenaar, Histoire d'Amsterdam, 1475.

dards. Ces réglemens s'étendaient aussi aux navires de commerce : du moins on lit dans une ordonnance postérieure de 9 ans, une défense d'amener le pavillon principal, *décoré des armes du prince,* devant aucun vaisseau étranger, ou devant une ville étrangère. Ces armes étaient-elles la croix de Bourgogne, ou l'aigle impériale? dans un compte public de 1569, sur l'équipement d'une flotte sous le commandement du comte Van Boussu, on trouve que ce pavillon portait la croix de Bourgogne, et des peintures du temps de Philippe II attestent que cette croix était le signe caractéristique des vaisseaux de guerre, et le fut jusqu'au moment de l'insurrection [1].

« Plusieurs conséquences résultent de ce qui précède. La première est la réfutation de ceux qui prétendent que le pavillon néerlandais date d'une époque ancienne et fort antérieure à l'insurrection, puisque sous les deux règnes qui la précédèrent, la marine militaire, ni la marine marchande n'ont connu de pavillon national ou néerlandais, et étaient obligées au contraire d'arborer les étendards des princes régnans, indépendamment des pavillons particuliers des villes.

« La seconde conséquence est l'explication de ce que la relation de l'inauguration du duc d'Anjou a voulu dire en appelant *ordinaire,* le pavillon des vaisseaux néerlandais. Le pavillon en effet n'était pas nouveau: les Néerlandais le portaient depuis quelques années; sans cela on n'eût pu le nommer ordinaire. Mais il n'a pas précédé l'insurrection, car alors les couleurs ou

[1] *Groot Plakaat Boek,* c'est-à-dire Grand Recueil de Lois, T. I, 801; T. IV, 1214, 1217, 1226.

armoiries royales étaient forcément arborées sur tous les vaisseaux. Le pavillon néerlandais devait donc être postérieur à cet événement et du temps où la bannière royale était déjà abolie et où le prince Guillaume, dont il portait les couleurs, s'était mis à la tête des Néerlandais insurgés.

« La troisième conséquence, c'est que ce pavillon ordinaire était celui qui avait *causé tant de terreur aux Espagnols*. Depuis la pacification de Gand et la rupture avec l'Espagne, il n'y eut pas de combats maritimes assez importans pour que le pavillon de nos marins pût imprimer la terreur. Les premières défaites des Espagnols furent causées par les *Gueux de mer* et se succédèrent lorsque le soulèvement s'étendit au Nord-Hollandais et Zélandais, sous la conduite des amiraux Cornelis Diericx le vainqueur de Boussu, Ewout Pietersze, Worst, Boudewyn Ewoutz, les deux de Mooren, Loys Boysot, Willem Bloys, Van Treslong et autres commandans d'un rang plus ou moins élevé. L'assertion que les vaisseaux néerlandais portaient à l'arrivée du duc d'Anjou le pavillon *redoubté des Espaignols* n'est donc pas applicable au laps de temps qui s'écoula entre la paix de Gand et l'apparition de ce prince, mais à celui qui commença avec le mouvement insurrectionnel et finit à la pacification. Ce fut sous ce drapeau que Boussu, Sancio d'Avila et Roméro furent vaincus et que Leyde fut délivrée : ce fut par de semblables triomphes qu'il devint redoutable aux Espagnols.

« Enfin nous apprenons comme quatrième conséquence, que le pavillon néerlandais était composé des couleurs du prince d'Orange. Quelles étaient ces cou-

leurs? les ordonnances de l'amirauté de Zélande de 1587 les nomment clairement orange, blanche et bleue, mais cette preuve étant postérieure à la mort de Guillaume Ier, il convient d'en fournir qui la précèdent.

« Guillaume ne fut pas moins bien accueilli à Gand en 1577, que le duc d'Anjou ne le fut à Anvers cinq ans après[1]. Dans une des représentations scéniques qui eurent lieu aux réjouissances, le prince, selon l'usage du temps, remplit un rôle : il figura Judas Machabée. Il était précédé de *Travail volontaire* et de *Va-de-bon-cœur :* le premier représenté par un guerrier, l'autre par un matelot. *Rhétorique, Histoire, Paix de Gand, Foi, Vérité* et autres personnages allégoriques l'accompagnaient. Commençons par *Paix de Gand.* C'était, selon la relation, une jeune fille qui, décorée d'une ceinture orange, bleu et blanc, en enlaçait deux figurans en habit de cour, dont l'un se nommait *Catholique,* et l'autre *Protestant. Rhétorique* tenait une baguette peinte en orange, blanc et bleu. *Foi* était en blanc, *Vérité* en bleu, *Persévérance* en orange. Un personnage figurait le *Protecteur de la Néerlande,* et il était armé de toutes pièces des armes du prince. Enfin cinquante-quatre jeunes filles représentant les cinquante-quatre industries de Gand, étaient vêtues de *blanc* et ornées d'*orange* et de *bleu.*

« Il est évident que ces couleurs étaient le symbole du prince d'Orange, et composaient, dit encore la relation citée, *le paluere* du prince d'Orange. Kiliaan explique le mot *paluere* par ornement, parure, et dans

[1] Entrée de S. Exc. le prince d'Orange à Gand, le 29 décembre 1577.

un sens plus restreint, par livrée, non, il est vrai, l'habit que portaient les domestiques, mais celui des officiers et gentilshommes attachés aux maisons princières et que nous nommons aujourd'hui *uniforme*[1]. C'est aussi dans le sens d'uniforme qu'en parle Jacob Duym. Il était contemporain, il avait servi comme officier, et l'on ne peut douter qu'il n'ait eu une parfaite connaissance de tout ce qui appartenait à l'armée. Or quand il dit qu'au siége de Leyde en 1574, les officiers hollandais portaient des brassards orange, blanc et bleu, il faut bien le croire. Ailleurs il parle du prince Guillaume représentant *Persée* : sa cotte d'armes était aux couleurs orange, bleu et blanc, tandis qu'une jeune fille qui figurait la Liberté néerlandaise, portait ces mêmes couleurs dans le panache de son chapeau.

« Quant à l'origine de ces couleurs, le nom et la dignité du prince expliquent assez l'introduction de l'orange dans son *paluere*, ou sa livrée. Toutefois l'orange ou le rouge, comme nous le verrons bientôt, avaient plus anciennement été employés dans les pavillons, savoir dans le lion rouge ou le léopard du quartier Catezenalbogen, arrondissement de Vianden, et dans celui de Diest. Le blanc se trouve dans le lambel d'argent du quartier de Vianden et dans la barre d'argent de Bueren, tandis que le bleu provient des armoiries des princes de Nassau. Enfin l'admission de ces couleurs dans le pavillon néerlandais est une conséquence des dignités de capitaine général et de commandant

[1] HUYDECOPER, Essais sur la Langue et la Poésie, II, 255, 268. — JACOB DUYM, de la Témérité des Espagnols, etc.; Leyde, 1606.

suprême de toutes les forces de terre et de mer dont Guillaume Ier fut revêtu dès que l'insurrection dont il était en quelque sorte l'âme et la vie, éclata. N'aurait-on pas manqué à la reconnaissance, si, au milieu de ses triomphes, on eût déféré à un autre qu'à lui l'honneur de donner un pavillon? Il le donna donc comme souverain de la principauté d'Orange, et quand on ne pouvait plus se servir de l'étendard royal.

« Voici d'autres preuves que nous tenons de Guillaume Ier le drapeau néerlandais.

« De temps immémorial le pavillon des vaisseaux néerlandais, à l'exclusion de ceux des autres peuples, a été nommé par les marins *gueux*, ou *le petit gueux*, et plus anciennement *gueux du prince*. Cette étrange dénomination ne vient-elle pas ou des *gueux de mer* ou du prince Guillaume Ier, qui eut avec eux de si étroites liaisons? enfin n'est-elle pas née quand les Hollandais ne trouvant plus de sûreté sur le sol de la patrie, durent chercher leur refuge sur leurs vaisseaux? En termes de marine, *le vent gueuse*, signifiait le vent devient bon, ce qui semble, dit Witsen, s'appliquer à notre réforme religieuse [1]. Le nom de gueux du prince est donc encore une preuve que nous tenons notre pavillon du prince Guillaume. Mais comme on a dit aussi *pavillon du prince*, quelques uns prétendent que le mot prince signifie ici, *prinse, prise*, pavillon des prises ou du butin. Toutefois il a plus ordinairement la signification de pavillon du prince proprement dit. On lit dans un réglement maritime des États-Généraux du 10 janvier 1630 : « L'expérience ayant appris que les vaisseaux ennemis

[1] Witsen, de la Construction et Direction des Vaisseaux.

« se servent quelquefois du pavillon du prince, etc.[1] »
Enfin il est certain que nos marins ont toujours considéré ce nom comme ayant un rapport immédiat avec la maison d'Orange.

« Les mots *oranje, blanje, bleu*, qui se prononcent *oranié, blanié, bleu*, forment un dicton de notre langue. Quelques uns le font dériver de nos dernières divisions intestines et prétendent qu'il fut le cri de ralliement des premiers partisans de la maison d'Orange. Les ordres du conseil d'amirauté de Zélande de 1587, et le témoignage des vieux officiers précédemment cités, prouvent que ce sont des erreurs. Ces mots étaient déjà en usage aux premiers jours de notre république et étaient devenus nationaux, parce que l'orange, le blanc et le bleu, alors, comme long-temps après, ont été les couleurs nationales en usage, non seulement pour la marine de l'État et du commerce, mais pour l'armée de terre. Les mots *oranié, blanié, bleu*, viennent évidemment du prince Guillaume Ier. Mais une particularité remarquable, c'est qu'ils ont été reçus dans la langue française et transmis par ce moyen à la postérité. Nous employâmes souvent cette langue au commencement de notre république, parce qu'elle était fort en usage à la cour de Guillaume Ier et parce qu'il y avait parmi les fondateurs de la liberté, connus sous le nom de gueux de mer, un grand nombre de Wallons. Le cri *Oranié boven*, c'est-à-dire l'orange dessus, a sans doute rapport au pavillon, où l'orange est la bande supérieure. Anciennement il était d'usage de renverser les

[1] Registres des Affaires maritimes, aux Archives du Royaume.

pavillons des vaisseaux capturés : on prétend qu'*Oranié boven* doit son origine à cette circonstance, et qu'on s'en est servi dans la guerre de cinquante ans que nous avons soutenue contre les Dunkerquois. Lorsqu'un de nos bâtimens, capturé par un navire de Dunkerque, retombait en notre pouvoir, on y trouvait notre pavillon renversé, et par conséquent l'orange dessous. Nos marins, lorsqu'il leur arrivait de le reprendre, s'écriaient : *Oranié boven!* c'est-à-dire que l'orange soit dessus ! Par la suite ce cri est devenu national. Si je ne me trompe, le savant Bilderdijk fait mention de cette particularité.

« Mais toutes les preuves qu'orange, blanc et bleu étaient nos couleurs ne sont pas épuisées. Dans les premiers jours de la république elles étaient le symbole de notre flotte, comme de nos jours le rouge, le blanc et le bleu chez les Anglais. Selon un rapport relatif au vice-amiral Jan Gerbrants, qui mit en mer en 1599, la première escadre de sa flotte, outre les pavillons ordinaires, en portait un particulier orange, la deuxième un blanc et la troisième un bleu. Duym, décrivant la prise de Bréda par un bateau de tourbe en 1590, dit que les officiers au service du prince Maurice portaient tous des brassards orange, blanc et bleu, et les généraux de semblables panaches à leurs casques. Les gravures coloriées de l'ouvrage, très rare, intitulé *Description et représentation des combats... qui ont eu lieu dans les Pays-Bas contre le roi d'Espagne* [1]. Une foule

[1] Description des combats, etc. ; in-4° oblong, Amsterd., 1615. — Livre d'Instructions de 1588 à 1610, p. 249, aux Archives du Royaume.

d'estampes et de tableaux du temps déposent de ce fait pour l'armée de terre et de mer. Enfin, il existe trois descriptions du pavillon hollandais, faites en 1695, 1700 et 1736. Quoique à cette époque le rouge eût depuis fort long-temps remplacé l'orange, et quoique les gravures de ces descriptions représentent le pavillon comme composé de rouge, blanc et bleu, cependant il est décrit dans le texte comme s'il était toujours orange, blanc et bleu [1].

« Il y a eu long-temps irrégularité dans le nombre et la disposition des bandes ou champs de notre drapeau; quelquefois l'orange a été brun ou jaunâtre; quelquefois les trois boules ou oranges de Guillaume Ier y ont été figurées, comme dans le beau portrait de ce prince qui est à l'Hôtel-de-Ville de La Haye, et dans une médaille de 1568. Mais toutes ces irrégularités ont disparu peu à peu, et une pièce officielle de 1599 dit: « Le pavillon à trois champs est celui que les vaisseaux « de l'État arborent [2]. »

« Nous terminerons nos recherches par l'examen de ce qui a été dit sur la cause et l'époque du changement de l'orange de notre pavillon en rouge. Ce changement coïncide avec le grand dissentiment qui eut lieu entre les principales villes de la Néerlande et la maison d'Orange. Le siége d'Amsterdam par Guillaume II, les troubles qui en furent la suite et la haine des habitans de cette ville pour les princes d'Orange, peuvent avoir

[1] Carel Allard, Nouvelle Collection navale; Amsterd., 1695. — S. Devries, le Monde illustré, III; Amsterd., 1700. — Les Pavillons de guerre; Amsterd., 1736. = [2] Signaux pour l'expédition de l'Ouest, en 1599. — Livre d'Instruction, de 1588 à 1610, p. 274.

déterminé les négocians et les armateurs à remplacer l'orange par le rouge. Chacun sait combien furent vifs les débats qui éclatèrent après la paix de Munster, entre le stathouder et la province de Hollande, et avec quelle opiniâtreté Guillaume défendit ses droits vrais ou prétendus. Deux partis se formèrent, l'un sous le nom de *stathoudérien*, et l'autre sous celui *des États*. Par la mort prématurée de Guillaume, qui ne laissa qu'un fils posthume, celui-là perdit presque toute son influence; celui des États, au contraire, qui était formé de toutes les villes de la province de Hollande sans exception, vit croître la sienne et dirigea toutes les affaires, surtout dès que Johan de Witt eût été promu à la dignité de conseiller pensionnaire de Hollande.

« Sur ces entrefaites arrivèrent les contestations de la Hollande avec l'Angleterre, devenue république. Le parti stathoudérien désirait la guerre avec les Anglais, tant à cause de l'attachement du stathouder aux principes monarchiques, que par suite de son dévouement aux Stuarts. Il espérait aussi que cette guerre favoriserait les prétentions de la maison de Nassau, dépossédée depuis long-temps des dignités de ses ancêtres. Le parti des États, au contraire, tenait à la paix, afin de ne point exposer le commerce et la marine à des pertes presque certaines, et comme au moyen le plus sûr de conserver et même d'étendre son influence. Il s'efforça donc d'accéder à toutes les demandes des Anglais, et mit sa principale étude à éviter ce qui aurait pu déplaire à Cromwell, et en particulier à ce qui eût favorisé l'élévation du jeune prince d'Orange, à qui

le chef de la nation anglaise était antipathique, à cause de la parenté qui liait les Nassau et la famille des Stuarts, bannis.

« Parmi les autres moyens possibles de plaire aux Anglais, il y avait aussi celui de changer les pavillons des princes d'Orange. Un écrivain du temps, très au fait de ce qui avait rapport aux affaires néerlandaises, dit : « En 1652, les divisions en Angleterre ne se cal-« mèrent pas, quoique de nouveaux troubles, qui ne « déplurent pas aux Anglais, eussent eu lieu en Hol-« lande, où l'on avait changé les drapeaux et pavillons « du prince [1]. Toutefois, le changement semble s'être « borné d'abord à la suppression des armoiries du « prince d'Orange dans les drapeaux de quelques « gardes nationales [2]. Wagenaar dit que les drapeaux « oranges furent, en mai 1653, l'occasion de troubles « à La Haye; et un de nos ambassadeurs écrivait d'An-« gleterre : « Je crains que la conservation du pavillon « orange ne soit un obstacle à la continuation des né-« gociations entamées [3]. » On peut conclure de là qu'il n'était pas permis de porter cette couleur. En effet, les gardes nationales qui étaient très dévouées au prince d'Orange et qui désiraient le voir arriver à la dignité de capitaine-général, ayant tenté une promenade publique, précédées d'un drapeau orné de rubans orange, bleu et blanc, la régence le fit retirer, dans la crainte que sa réapparition ne causât des troubles. Ainsi le parti des États, pour éviter la guerre et complaire aux

[1] AITZEMA, Affaires de l'État et de la Guerre, III, 739. = [2] Mercure de la Hollande, 1652, 26. = [3] WAGENAAR, Histoire de la patrie, XII, 283, 296, 306.

Anglais, supprima d'abord les armoiries du prince d'Orange dans le drapeau, puis sa couleur, puis le drapeau lui-même.

« Cependant il faut dire que, dans les instructions données le 17 octobre 1653 par les États-Généraux au vice-amiral Van Wassenaer Obdam, on lit ces mots très remarquables : « Sans qu'il puisse changer les pavillons « ou flammes, et en se conformant à cet égard à l'an- « cien usage [1]. »

« D'après cette particularité et d'autres analogues, il paraît qu'il fut question aux États-Généraux du changement de pavillon : autrement une défense d'innovation eût été superflue. Les États, en effet, pouvaient craindre que le nouveau vice-amiral, appelé du commandement de la cavalerie à cette haute dignité par l'influence de la province de Hollande, et par celle des Van Mannen, des Witte Corneliszen de Witte, et des Jan Evertsen, ne voulût, à l'instar des anciens amiraux, introduire des modifications dans le pavillon, et, comme cela avait déjà eu lieu en Hollande, en retirer la couleur orange, pour y substituer celle de ses protecteurs. Toutefois la précaution prise par les États fut en pure perte. Six jours après la défense intimée à l'amiral, elle fut déclarée comme non-avenue, et biffée du registre par le greffier, en vertu d'un simple ordre verbal de LL. HH. Puissances, et sans le préliminaire obligé d'une délibération. L'arrêté des États-Généraux perdant ainsi sa force, le vice-amiral put se regarder comme tacitement autorisé à faire ce qu'il voudrait. Ce que nous savons de l'influence de la province de Hol-

[1] Minute des Résolutions de LL. HH. Puissances, fol 975, 976.

lande à cette époque ne permet pas de douter que ses députés n'aient eu la plus grande influence dans ce changement de résolution et dans la suppression de la couleur du jeune prince, qu'il était déjà question en Angleterre d'exclure de la dignité de ses ancêtres. En vain les députés de la Zélande et de la Frise firent-ils de vives protestations contre une illégalité qui, dans des momens si orageux, pouvait avoir des conséquences si graves; la suppression fut maintenue. La remarque faite par un écrivain déjà cité, qu'en 1653 on pensait généralement que les marins ne voudraient pas combattre sous le pavillon des États, cette remarque confirme le fait. Comment les marins eussent-ils témoigné de la répugnance contre un pavillon qui n'était pas encore en usage? quoi qu'il en soit, le moment précis où le nouveau pavillon fut arboré n'est pas connu. La crainte d'un soulèvement parmi les matelots, dévoués tous à la maison d'Orange, explique comment il ne fut pris ouvertement aucun parti à ce sujet, et comment le nouveau drapeau se glissa pour ainsi dire en cachette. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès 1653 on voit la couleur rouge du lion de la Hollande dans plusieurs tableaux : dans celui de l'installation, en 1653, du héros zélandais, l'amiral Jan Evertsen; dans quatre autres du célèbre peintre de marine, Frans Zééman, représentant les stationnemens de de Ruyter devant Alger, Tunis, l'Arache et Malthe, en 1662; enfin dans le beau tableau d'Adrien Van de Velde sur le trajet à Chatham, en 1667. Ces tableaux, conservés au département de la marine royale, ont été faits d'après les ordres et aux frais de l'amirauté d'Amsterdam. Les bâtimens représentés

sur la coupe d'or émaillée dont les États de la Hollande firent hommage au brave de Ruyter, à l'occasion de sa victoire dans la rivière de Londres, et qui est maintenant en la possession du comte Vander Goltz, ces bâtimens sont tous décorés du pavillon rouge, blanc et bleu, et nous en pourrions citer d'autres exemples aussi incontestables. Nous concluons donc que la substitution du pavillon des États à celui du prince d'Orange, se fit pendant que notre pays était sans stathouder, c'est-à-dire de 1653 à 1660. On aurait pu croire qu'à la révolution de 1672, pendant le stathoudérat de Guillaume III, et à l'époque où se manifesta le plus grand enthousiasme pour la maison de Nassau, l'ancien pavillon d'Orange dût être rétabli; mais il n'en fut rien, et ce sont encore des tableaux qui le prouvent. L'un est le portrait de Cornelis Evertsen, qui fut nommé vice-amiral de Zélande en 1684 : un vaisseau de ligne peint dans ce tableau porte le pavillon des États. Guillaume lui-même, dans son trajet en Angleterre, en 1688, avait fait placer au-dessus de son grand étendard, une flamme rouge, blanc et bleu: enfin, dans deux gravures de 1695 et 1700, les pavillons sont composés de ces mêmes couleurs [1]. En effet, sous le pavillon des États Wassenaer s'était frayé un passage à travers le Sund; Witte, les Evertsen, Cortenaar, Van Galen, et tant d'autres héros, avaient répandu leur sang; l'immortel de Ruyter avait dicté la loi aux régences barbaresques; la Tamise avait été parcourue;

[1] Carrel Allard, Nouvelle Construction des Vaisseaux. — J. De Vries, le Monde illustré.

la flotte anglaise avait succombé à Chatham : toutes ces glorieuses actions l'avaient fait respecter à un tel point par les nations étrangères, l'avaient rendu si cher aux Hollandais, et surtout aux marins, qu'il eût été impolitique à Guillaume III, reconnu comme l'un des plus grands hommes d'État de son siècle, de céder à des considérations purement personnelles pour revenir à l'ancien drapeau abandonné depuis vingt ans. Il eût soulevé par là beaucoup d'esprits contre lui, dans un moment où le salut de tous recommandait l'union; il eût mécontenté les chefs de la flotte, qui devaient au nouveau pavillon une partie de leur gloire, enfin, il eût offensé la mémoire du grand de Ruyter, sauveur de la Hollande.

« Ces considérations et le souvenir que nos marins conservaient de l'origine nationale et stathoudérienne de notre drapeau, ont présidé à sa conservation jusqu'à la chute de la république. Ceux qui, à cette époque, se mirent à la tête de l'État, jugèrent à propos de le remplacer par un pavillon qu'ils nommèrent *Batave*. Le rouge, le blanc et le bleu furent conservés; mais on ménagea près de la hampe un carré blanc, dans lequel était une liberté, la pique en main, un carquois sur le dos et à ses pieds un lion. Ce pavillon fut uniquement imposé à la marine militaire, tandis que la navigation marchande conserva l'ancien sans aucun changement. Le pavillon révolutionnaire fut hissé en grande solennité à bord des vaisseaux de l'État, mais non sans exciter le mécontentement des marins, et ce ne fut qu'avec beaucoup de prudence que l'on parvint à prévenir la révolte à bord de certains vaisseaux.

« Les malheurs qui accablèrent notre marine pendant le petit nombre d'années qu'elle fit usage du pavillon dit batave ou national, ne pouvaient lui attirer beaucoup de respect de la part de nos marins, et ils ne cessèrent en effet de soupirer après le rétablissement de l'ancien. En 1806, les marins du Texel et de la flotte devant Amsterdam ayant refusé le serment prescrit par la France au roi qu'elle avait imposé à la Hollande, et ayant déclaré ouvertement qu'ils n'obéiraient point à des officiers royaux, arborèrent l'ancien pavillon néerlandais. On prit contre les plus mutins des mesures sévères : le vice-amiral de Winter alla jusqu'à brûler de sa propre main la cervelle à l'un d'entre eux [1]. Mais on reconnut que la douceur calmerait plus efficacement les esprits : on céda, et l'ancien pavillon reparut. Il fut salué d'un retentissant *vivat!* (*Hoezee!*) et la révolte fut immédiatement apaisée. Une année après, le roi Louis le rétablit légalement par un acte du 1er décembre 1807 : il ordonna qu'il serait désormais celui de la flotte, et qu'il porterait le nom de pavillon royal hollandais.

Toutefois, et sans qu'on en connaisse les motifs, cette ordonnance ne fut pas généralement suivie. Selon le témoignage d'officiers alors au service, le vieux pavillon néerlandais ne fut en usage qu'au Texel, et dans la mer du Sud, tandis que le pavillon batave ou national, à figure de liberté, fut conservé par l'escadre zélandaise, d'où il arriva souvent que l'on vit deux vaisseaux de la

[1] De Winter, ses Lettres et Rapports, dans les papiers secrets de la marine, 1806.

même nation à l'ancre l'un près de l'autre, porter un pavillon différent.

« Après l'incorporation de notre pays à l'Empire français, les pavillons néerlandais et batave, au grand mécontentement de la marine et des hollandais patriotes, furent partout remplacés par le pavillon impérial. Le jour où ce changement eut lieu, 17 juillet 1810, fut un jour de douleur universelle : il présageait la perte de notre indépendance, ou plutôt il disait hautement que la dernière heure de la patrie était sonnée.

« Mais on peut dire que le pavillon néerlandais n'a pas cessé entièrement d'exister quelque part. Sur deux ou trois petites langues de terre de la côte barbare de Tunis, sur un des forts des plages inhospitalières de Guinée, il continua de flotter comme une protestation contre la violence, et comme un présage de son rétablissement futur. Trois années seulement s'écoulèrent sans qu'il se montrât sur le sol néerlandais. Mais à peine eûmes-nous secoué les chaînes de l'esclavage français, qu'il flotta de nouveau partout, salué par les plus vives acclamations. De ce moment il recouvra l'éclat qu'il semblait avoir perdu, et sa résurrection fait aujourd'hui la joie de tout un peuple redevenu libre. Son antique renommée a été dignement soutenue à Alger, à Palembang; et dans les circonstances critiques où nous vivons, les belles actions de nos marins, et surtout l'intrépidité de Hobeyn, et de l'immortel Van Speyk, ont encore ajouté à son illustration. Puisse ce pavillon, qui fut originairement un don du généreux fondateur de la liberté néerlandaise, qui prit naissance dans la guerre soutenue par nos pères contre la tyrannie espagnole, qui rappelle le sou-

venir des actions héroïques des Boysot, des de Mooren, des Piet Heyn, des Trompp, des Evertsen, des de Ruyter et de tant d'autres grands hommes; qui est justement craint et respecté par tous les peuples; qui, en ce moment encore, est la gloire de l'État, puisse ce pavillon, que nous voyons flotter sans tache, passer toujours pur à la postérité la plus reculée! »

CHAPITRE IV.

LA RÉVOLUTION VEUT EN VAIN RATTACHER SES COULEURS A CELLES DE LA MONARCHIE.

Entre mille assertions plus ou moins semblables à celle que M. de Jonge vient de réduire au néant, les avocats des couleurs nouvelles prétendent que les premières dont la révolution fit usage, furent le rouge et le bleu : que ce fut en vertu d'un arrêté des électeurs de Paris, en date du 13 juillet 1789, et parce que ces deux couleurs étaient celles de la ville. En effet, le 17, lorsque Louis XVI fut traîné à Paris, sa garde à cheval, quelques uns de ses gardes-du-corps et tout son cortége de séditieux les portaient, et elles suffisaient encore. Dans une émeute qui eut lieu à Saint-Germain-en-Laye le même jour, et dans laquelle le meunier *Sauvage* fut massacré sous le prétexte déjà banal d'accaparement, la populace à drapeau rouge et bleu fit prendre aux Suisses, après son crime, la cocarde à ces deux couleurs [1].

Le blanc toutefois y fut bientôt adjoint : mais veut-on savoir d'où ils le font venir ? le voici : « La révolution, » disent-ils, « voulait bien se séparer de la cour, mais « non encore du Roi. » Remarquons la naïve expression *encore*. « Elle joignit donc le blanc de la cocarde du

[1] Morris, correspondance publiée à Boston. — Abel Goujon, Histoire de Saint-Germain-en-Laye, 183.

« Roi aux couleurs de la ville [1]. » A la bonne heure; mais le blanc du Roi n'était-il donc pas aussi le blanc de la cour? et puis, où a-t-on vu que le rouge et le bleu fussent les couleurs de la ville? Si c'est dans Bénéton, il fallait du moins lui faire dire tout ce qu'il dit, et ne pas donner à croire qu'il avance ce à quoi il ne pense pas. Écoutons-le :

« Le bleu et le rouge, qui faisaient les couleurs de « la ville, ont été changées en rouge et en tanné sous « la prévôté du sieur Guiot de Charmeaux, ce prévôt « voyant que tous les bedeaux, clercs de confréries et « distributeurs de pain bénit, portaient plus volontiers « de ces robes rouge et bleu. Il n'y a présentement que « les huissiers de l'Hôtel-de-Ville qui aient conservé « leurs robes de ces deux couleurs..... Lorsque l'échevi- « nage de Paris accompagna Madame, sœur aînée de « Louis XIII, qui allait épouser le roi d'Espagne, il fut « livré quatorze aunes de velours cramoisi, moitié rouge « et moitié tanné..... Au mariage de la deuxième sœur « du Roi, le prévôt des marchands avait une robe de « velours mi-partie cramoisi rouge et cramoisi brun,.... « les quatre échevins en cramoisi rouge et cramoisi « tanné,.... le procureur du Roi en robe d'un seul cra- « moisi rouge,.... le greffier en cramoisi rouge et en cra- « moisi brun. »

A l'entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse, ce fut tout autre chose : il n'y eut plus de couleurs de ville. Le prévôt des marchands y parut avec sa livrée personnelle, qui était de drap vert-brun; les conseillers de ville eurent des robes de satin noir; les quarteniers,

[1] France maritime, 118.

de velours noir; les six corps des marchands, savoir: les drapiers en velours noir pour cette fois seulement, au lieu de leur velours tanné ordinaire; épiciers, velours tanné; merciers, velours violet; pelletiers, velours bleu; bonnetiers, velours tanné brun; orfèvres, velours cramoisi brun.

« Je n'entre dans la description de ces livrées de mar-« chands, » ajoute Bénéton, « que pour montrer pour-« quoi l'échevinage de Paris a pour la sienne du rouge « et du tanné; le rouge est la livrée magistrale.... et la « magistrature des échevins s'étendant principalement « sur les marchands, dont la plupart des corps, comme « les drapiers, les orfèvres, les bonnetiers et les épiciers, « portent la livrée tannée, il est à croire que le bureau « de la ville, pour marquer la chose sur laquelle s'étend « son pouvoir, a joint à sa livrée de magistrature celle « de ces marchands; de même les robes rouges et « bleues portées autrefois par les échevins et qu'ils « ont abandonnées aux huissiers, ont pu être de mode « dans le temps que le corps des merciers, dont la li-« vrée est bleue, a été le seul ou du moins le plus con-« sidérable corps de la marchandise[1]. »

Il résulte de ces citations textuelles qu'anciennement le rouge et le bleu ont été les couleurs de la ville; qu'après le changement du bleu en tanné on n'y revit plus de bleu; mais il n'en résulte pas que la Ville de Paris soit jamais revenue au rouge et au bleu comme le prétend la *Gazette littéraire*, à moins que ce ne soit depuis Bénéton, vers 1739, ce qui n'est pas vraisemblable, et ce que, dans tous les cas, il fallait dire. Si donc

[1] Bénéton, Marques nationales, 195.

il n'y avait plus que les huissiers de l'Hôtel-de-Ville qui portassent, comme les bedeaux, le rouge et le bleu, une sacristie, une antichambre, étaient-ils des lieux où des électeurs dussent convenablement aller prendre un drapeau? Au surplus il fallait bien que le plus épais bandeau aveuglât déjà tous les yeux, pour que chacun se soit ainsi résigné à accepter sans examen la livrée des sergens d'une ville en proie au plus affreux désordre, d'une ville qui, préludant au funeste ascendant qu'elle a usurpé depuis dans tous les malheurs publics, imposait à l'universalité des citoyens les couleurs du petit nombre. Quand Charles VII fit flotter en conquérant le drapeau dont il voulait doter la France, il reprit du moins des mains de Jeanne d'Arc celui qu'il lui avait confié et qu'elle avait illustré au profit du pays!

On dit bien que la révolution voulut joindre au rouge et au bleu de la ville, le blanc de la cocarde du Roi, mais on ne le prouve point. D'ailleurs la cocarde blanche n'était pas plus particulière au roi de France, que le rouge et le bleu n'étaient les couleurs de la capitale du royaume. Cependant le blanc admis, la révolution prétend que l'ensemble des trois couleurs représentait les ordres de l'État : que le tiers était rappelé par le bleu, couleur de l'eau des marais fréquens dans les contrées habitées par les anciens Francs; la noblesse par le rouge, à cause de son privilége de porter les armes et de verser son sang; et le clergé par le blanc, symbole de pureté et de chasteté [1]. D'abord prenons acte de ces aveux favorables à la noblesse et au clergé, arrachés par la force de la vérité à la révolution, qui est avare d'aveux

[1] France maritime, 118.

de cette sorte. Et puis, le tiers-état, c'est la nation apparemment. Or, la couleur de la nation n'est pas le bleu, mais le blanc; quant au clergé et à la noblesse, ils n'ont jamais eu de couleur propre; ils font partie de la nation comme le tiers-état. Le blanc était donc la couleur commune à tous et devait suffire, puisque dans l'occurrence le rouge, qui n'avait jamais été national, et le bleu, qui l'était du Roi, ne représentaient réellement rien pour des révoltés.

Dans la célèbre discussion qui eut lieu en 1790 à l'Assemblée, dite Constituante par l'antiphrase la plus amère, pour régler les couleurs du pavillon maritime, Mirabeau qualifiait la réunion des trois couleurs de *livrée de la liberté;* mais Jean-Bon-Saint-André se plaignait, au contraire, de ce qu'en reléguant ces couleurs dans un franc-canton du pavillon, on eût conservé pour fond *la livrée du tyran* [1]. Mirabeau et Saint-André se trompaient, ou mieux, trompaient également: l'un, parce qu'il savait bien que le blanc n'était pas la couleur de l'excellent prince qu'il nommait le tyran, mais celle de la nation; l'autre, parce qu'il savait bien que la liberté et la révolution n'auraient jamais rien de commun ensemble.

L'étrange expression de *livrée* une fois émise, un autre ordre de raisonneurs l'a exploitée à son profit. Ils ont mis en jeu la livrée de Philippe Égalité, et, à les entendre, c'était à ce seul titre que les couleurs nouvelles leur plaisaient. Certes c'était à la fois se montrer peu délicats et faire preuve d'une grande in-

[1] France maritime, 117.

conséquence; car pourquoi se pavaner d'une livrée, de cette livrée surtout qui était aussi celle d'un tyran, du tyran Louis XVI qu'on avait déjà dévoué à la mort? Ainsi nous avons aujourd'hui des gens qui regardent comme odieux le blanc du panache d'Henri IV, et qui ne font pas difficulté d'adopter les couleurs de Louis XVI, et par conséquent de Louis XIV, objet de l'exécration du parti anti-social. Ils parlent avec un orgueil risible des costumes de cour de François Ier, Henri III, Henri IV et même Louis XIV, parce qu'on y a fortuitement vu le concours du blanc de la nation, du bleu royal et du rouge qui leur est cher, et ils témoignent une invincible horreur précisément pour celle de ces couleurs que nos rois ont voulu honorer en l'admettant dans leur blason : ils tolèrent le concours du blanc et toutefois ils se font fort de prouver que cette couleur a une origine récente, étrangère, qui sait même? *ennemie* [1]*!* Le blanc, couleur ennemie! Il faut vivre dans une Babel comme la nôtre, où les mots ont changé de signification, où honneur est félonie, où fidélité est crime, où légitimité serait usurpation; il faut vivre de nos jours pour entendre, dans la nation des Blancs, qualifier le blanc de couleur ennemie! Et la *Gazette littéraire* qui dit ces belles choses, la Gazette qui se réjouit de ce que la livrée à fond bleu de Louis XIV, transmise par ce prince à ses successeurs, ait disparu *pour toujours* avec eux, bien que tout à l'heure elle trouvât cette livrée digne de prêter ses couleurs au drapeau qu'elle vante, la Gazette, disons-nous,

[1] Gazette littéraire.

insinue de nouveau, et comme on le faisait en 93, que l'on doit s'estimer heureux de ce que les couleurs du drapeau actuel soient celles de la livrée fond rouge qui a succédé à la livrée fond bleu! Où donc est la différence? Et puis, livrée, livrée, et toujours livrée: quelle origine, bon Dieu! pour le symbole d'hommes qui se prétendent libres! Lorsqu'en 1485 l'archiduc Maximilien d'Autriche faisait porter aux officiers de son hôtel « sa livrée au bras senestre qui est un collier de lévrier, blanc, bleu et rouge, » rapprochement bizarre, il n'y avait rien là que de très naturel: c'était l'usage, et l'on n'était pas fier alors comme aujourd'hui. Mais au temps qui court, une livrée [1]!

Quelquefois les hommes du drapeau d'hier, faisant un retour sur eux-mêmes, semblent s'apercevoir enfin de tout ce qu'il y a d'humiliant à convenir que l'origine de leurs couleurs se confonde tantôt avec des costumes de bedeaux, tantôt avec des livrées de laquais. Alors ils nous empruntent notre propre langage et conviennent que le bleu est pour l'Église la couleur des confesseurs de la foi, le rouge celle des martyrs, et le blanc celle de la vierge Marie; et ils consentent, dans leur générosité, à ce que certains esprits (faibles sans doute) supposent aux trois couleurs cette sainte origine [2]. Mais peut-il y avoir quelque chose de saint dans l'étendard qui, depuis six ans, flotte sur l'antique église de Saint-Germain-l'Auxerrois et sur l'archevêché de Notre-Dame en ruines? Un pareil étendard peut-il se rattacher par quelque endroit à la monarchie de Saint-Louis?

Le parti qu'ils prétendaient tirer des couleurs de

[1] J. Molinet, Chronique, 1485, 1486. = [2] Gazette littéraire.

l'Église vient-il à leur manquer, ils se retournent du côté des camps, et disent : « Le blanc nous vient des « Gaulois, le rouge des Francs, et le bleu de l'écu du « Roi ; ou bien, Charlemagne a illustré le bleu en por- « tant la chape de saint Martin, l'oriflamme a été l'é- « tendard de Saint-Louis, et c'est avec la cornette « blanche que Henri IV a conquis son royaume : ces « gloires sont quelque chose, les couleurs de ces gloi- « res peuvent être celles de notre drapeau! » Non, ce n'était pas de semblables pensers que vous nourrissiez quand vous les avez prises. Vous nommiez alors tyrans ces héros de la patrie. Ils n'ont pas changé depuis : vous n'avez pas changé davantage. Vous ne pouvez donc, en geais orgueilleux, vous pavaner de leurs insignes, ni vous parer de leurs couleurs ; vous ne pouvez surtout, sans vous contaminer vous-mêmes, prendre le blanc, qui est leur éternel symbole et que vous ne nommez couleur ennemie qu'à cause de cela. Livrée! livrée! tenez-vous-en à la livrée choisie par vos prédécesseurs, au dire de votre *Gazette littéraire*.

Vaincus encore sur ce point, ils prétendent, à l'abri d'autorités à eux, que les trois grandes nations qui composaient jadis l'empire des Gaules (comme si la Gaule avait jamais été un tout organisé et constitué) avaient déjà les couleurs adoptées par la révolution : qu'ainsi la Gaule d'Aquitaine se distinguait par le rouge, la Gaule Celtique par le bleu, et la Gaule Belgique par des bandes de bleu, de blanc et de rouge. On conçoit que dans leur système ils ne produisent pas de Gaule qui eût le blanc pur : mais dans tous les systèmes on doit s'appuyer de preuves, et ils

n'en fournissent point de cette assertion inattendue. Ce n'eût pas été trop cependant que d'avoir en ceci trois fois raison. Que les inventeurs du nouveau drapeau, s'il en reste encore, en conviennent donc : ils n'ont pas plus songé aux couleurs de toutes ces Gaules qu'aux couleurs de nos Rois, qu'aux couleurs de l'Église, qu'aux couleurs de la monarchie. En vain se trouve-t-il encore des simples qui, ne croyant pas toutes les combinaisons épuisées, disent de leur drapeau, par ordre peut-être, et avec une bonhomie digne de 89 : « Les « couleurs n'en sont point arbitraires : la couleur blan- « che est celle de l'inviolabilité, la couleur du Roi; la « couleur rouge, c'est le feu de Vesta, la loi ; la cou- « leur bleue, la couleur de la nation[1].... » Rire n'est point raisonner : le badinage et l'ironie n'ont rien de commun avec ce drapeau; c'est celui de la révolution, qui ne plaisante pas. Ses titres à la célébrité sont tout entiers dans son origine révolutionnaire, comme le dit M. de Jonge. Pourquoi donc ses propres soutiens s'obstinent-ils à le dégrader en lui cherchant une origine monarchique ?

Feu Lanjuinais triomphait en faisant remarquer que Henri IV, malgré son panache blanc, portait le tricolore dans sa livrée. Il ne pouvait guère faire autrement, et nous ne lui en voulons pas pour cela : mais du moins sa livrée n'avait pas le sens politique des couleurs de Lanjuinais. Elle n'entraînait point la perte de la liberté, de la fortune ou de la vie, puisqu'au contraire c'était aux cris de *vive le Roi, vive la paix, vive la liberté!*

[1] Ménestrier, avocat, sur l'ordonnance du 13 août 1830, p. 12.

qu'Henri IV était constamment et partout accueilli. D'ailleurs la révolution a beau chercher à tirer vanité de ce petit fait, elle ne persuadera jamais à personne qu'elle fût très flattée que ses couleurs provinssent de celles d'un roi légitime,

« Qui fut de ses sujets le vainqueur et le père. »

Jusqu'ici nous n'avons discuté que des opinions : nous allons maintenant parler de faits, et ce qu'il y a de pénible pour nous, plus sans doute que pour ceux qui les allèguent, nous serons contraint, non de les discuter, mais de les contester. La Gazette dit : « N'oublions « pas de mentionner un rapprochement singulier, mais « qui n'eut rien que de fortuit. Au commencement du « XVIII[e] siècle les rois de France et d'Espagne et l'élec« teur de Bavière ayant fait ensemble une alliance of« fensive et leurs armées s'étant combinées, on ima« gina de donner aux soldats une cocarde qui représen« tât l'emblème de l'alliance des trois nations et qui re« produisît leurs couleurs. On y réunit donc le blanc « pour la France, le rouge pour l'Espagne et le bleu « pour la Bavière : de sorte que, près de cent ans « avant la révolution, les soldats français portèrent la « cocarde tricolore. »

Il n'y a qu'une légère objection à faire sur cette citation, c'est qu'elle est fausse : nous nous expliquons. Il est vraisemblable que la Gazette en a tiré l'idée de Bénéton : s'il en est ainsi, on va voir comment elle est fidèle, même lorsqu'elle copie.

« Pendant la guerre commencée avec le siècle où « nous sommes (le XVIII[e]), les cocardes, dans les armées

« de France et d'Espagne combinées, étaient blanches « et rouges; cette dernière couleur est celle des Espa- « gnols. L'électeur de Bavière, qui prit parti avec nous « dans cette guerre, faisait porter à ses gens des co- « cardes blanches et bleues, et le duc de Mantoue, qui « entra aussi dans l'alliance des deux couronnes, donna « à ses gens des cocardes *blanches, rouges* et *jaunes*, « mêlant ce *jaune*, qui est la livrée des Gonzagues, « aux couleurs de France et d'Espagne [1]. »

Comment donc trouver place, dans ce texte, qui est le véritable, pour la prétendue cocarde, où aucun des alliés ne portait la couleur de tous les autres? En effet, la Bavière ne prit ni le rouge de l'Espagne, ni le jaune de Mantoue; le duc de Mantoue ne prit point le bleu de Bavière; la France ni l'Espagne ne prirent ni le jaune de Mantoue ni le bleu bavarois. Encore une fois, où donc est le tricolore? Il est permis de faire des tentatives dans le but d'illustrer son drapeau, quel qu'il soit, mais il n'est jamais permis de le faire, ni même de rien faire aux dépens de le vérité.

A ce premier tort de la *Gazette littéraire*, il faut ajouter un autre tort non moins grave. Elle dit que la combinaison de ses couleurs a été adoptée de temps immémorial parmi nous comme un emblème national; que cet ensemble partageait, avec le blanc isolé, la propriété de caractériser la monarchie française, et qu'un grand nombre d'historiens, antérieurs même d'un siècle à la révolution, ont signalé ce fait. Quels sont ces historiens? Elle n'en nomme pas un, d'où il s'ensuit

[1] BÉNÉTON, Marques nationales, 157, 160.

qu'il faut suspecter leur existence : mais à défaut d'historiens elle cite des monumens, et c'est ici que son choix est surtout inconcevable. « Ainsi, dit-elle, un portrait colossal de Saint-Louis peint au XIII[e] siècle nous « montre ce monarque vêtu de larges zônes tricolores « dont les couleurs sont disposées dans le même ordre « que dans le drapeau national. » Or, nous avons vu souvent ce portrait colossal à Chartres, et nous assurons qu'il y a dans cet exemple autant d'erreurs que de mots. D'abord ce qu'elle donne pour un Saint-Louis est un Salomon, et il n'y a point à s'y méprendre, car son nom est écrit à ses pieds; ensuite la figure ne porte pas la moindre apparence des larges zônes dont on parle avec une si étrange assurance. Voici comme nous l'avons vue :

Le manteau de dessus est bleu, doublé de blanc, et descend par derrière jusqu'au milieu des jambes. Sous le manteau est une tunique puce, qui est partagée vers les genoux par une étroite bande formée de sept petites raies ainsi disposées : bleu, blanc, rouge, jaune, rouge, blanc, bleu; après cette bande ou liteau, la tunique reparaît et se termine par un mince liséré blanc. Le bas des jambes est couvert d'une sorte de pantalon vert, drapé à la manière des anaxirides antiques. Les brodequins sont bleus , à attaches jaunes. Le bras gauche est caché sous le manteau ; le droit, qui tient un sceptre à fleur de lis, a une manche puce comme la tunique ; les deux mains sont gantées en blanc. Toute cette composition repose sur un fond rouge, comme le David qui lui fait pendant, mais elle-même n'a absolument de rouge que l'étroite et imperceptible raie du liteau à

quatre couleurs. Quant aux *larges zônes tricolores*, il n'y en a pas l'apparence. La Gazette révolutionnaire les a inventées, et ce qui achève de l'écraser de tout le poids de la réalité d'un fait, c'est que Willemin, qui a donné cette figure enluminée, d'après l'original, ne l'a nulle part coupée de larges zônes. Il a bien eu le tort d'entourer toute cette forme du vitrail d'une bordure tricolore qui n'existe pas non plus, mais il y a loin de ce tort involontaire au tort calculé de la Gazette [1].

Faut-il cependant donner à l'ouvrage périodique un bill d'indemnité pour son double faux en archéologie? Faut-il que le Salomon soit un Saint-Louis? faut-il surtout qu'il soit couvert de larges zônes tricolores? Nous y consentons. Mais, pour se faire un argument de cette circonstance, il faudrait qu'elle se renouvelât quelquefois. Au lieu de s'en tenir à un fait unique, pourquoi la Gazette n'en rapporte-t-elle pas de plus nombreux, de plus véritables surtout et qu'elle aurait tirés aussi de notre propre histoire? Mais, au fond, qu'eussent-ils prouvé? La palette du peintre vitrier était-elle donc si riche alors en couleurs primitives et tranchées, qu'elle pût en être prodigue? Il y avait bien nécessité au contraire que les mêmes couleurs, surtout le rouge et le bleu, jouassent souvent sur le fond blanc du verre, puisqu'il fallait à peu près exclure des compositions graves les masses de jaune et de vert, couleurs qui, réunies, étaient affectées aux fous. Il est seulement extraordinaire qu'il n'y ait pas plus d'exemples de la combinaison du blanc, du rouge et du bleu dans

[1] Willemin, Liv. XXXV[e].

les monumens de la France ancienne. Toutefois il n'en manque point. Pourquoi la *Gazette littéraire*, au lieu de sa fausse cocarde et de son faux Saint-Louis, ne cite-t-elle pas, par exemple, les manuscrits du XIVe siècle, dont tous les ornemens sont tantôt rouge et bleu sur le blanc du parchemin ou du papier, et tantôt tout-à-fait tricolores, manuscrits que nous indiquons à la marge et dont quelques uns ont appartenu à Charles V[1]? Pourquoi ne cite-t-elle pas les peintures des anciens édifices, qui sont souvent rouge et bleu sur le blanc de la pierre; et, ce qu'il y a de mieux que tout cela, les drapeaux même de quelques anciens régimens, tels que Chartres, Poitou, etc.? Enfin, puisqu'elle fait sonner si haut la livrée de François Ier, pourquoi ne cite-t-elle pas les trois drapeaux de ce prince au camp du Drap d'or, chantés ainsi par Clément Marot[2]?

« Au camp des rois les plus beaulx de ce monde
« Sont arrivez trois riches estendars :
« Amour tient l'ung de couleur blanche et munde ;
« Triumphe l'aultre avecques ses souldars
« Vivement painct de couleur célestine ;
« Beaulté après en sa main noble et digne
« Porte le tiers, tainct de vermeille sorte...... »

Il y a pourtant là plus de véritable tricolore que dans son prétendu Saint-Louis de Chartres et dans sa prétendue cocarde d'Espagne, de France et de Bavière. Mais il en est d'autres exemples encore. Citons-en géné-

[1] Bible, traduction littérale, n° 6701. — La même, n° 6703. — JOSÈPHE, 6 vol., de 6706 à 6711. — La Bible historiale, 6825. — TITE LIVE, 2 vol., 6717[3], 6717[3.3]. — [2] CLÉM. MAROT, Ballade X, en 1520.

reusement quelques uns, sauf à la révolution à n'en pas tirer avantage, empruntés qu'ils sont au despotisme ou à la tyrannie.

Si Artigas, si Bolivar, si Iturbide, adoptèrent les couleurs de l'insurrection importée en France par Lafayette, si les États improvisés par la révolte dans l'Amérique du sud et au Mexique ont imité cet exemple, ce n'est pas à dire cependant que ces couleurs appartiennent aux gouvernemens républicains exclusivement. Les îles Sandwich sont régies en monarchie, et leur pavillon est bleu, blanc et rouge. L'armée navale de la monarchie anglaise est divisée en escadre blanche, rouge et bleue. Maximilien d'Autriche, ce tyran qui faisait porter à ses gens le tricolore du collier de ses chiens, porta lui-même, devenu roi des Romains, des chausses parties de blanc, de rouge et de bleu. La femme du prince Erdeni, chef de Kalmucks, en ce moment même revêt, en grande parure, une robe bleue et blanche, avec une jupe rouge. Enfin, si la tiare des rois de Perse était bleue et ceinte d'un bandeau pourpre mêlé de blanc, marque royale que les Perses nommaient *Cydaris;* si dans le précieux manuscrit grec provenant de Nicéphore Botoniate, un des ministres de ce prince porte un manteau rouge, une robe bleue, et un bonnet blanc, etc., les couleurs du bailli Gessler, suppôt d'un tyran et tyran lui-même, comme ils disent, étaient aussi le blanc, le rouge et le bleu, tandis que, par un contraste dont on ne saurait trop faire ressortir la singularité, Guillaume Tell, Cromwell et Philippe Égalité, *ces généreux* tyrannicides, avaient dans leurs

armoiries des fleurs de lis qu'aucun d'eux toutefois n'a eu le courage d'effacer [1].

Le tricolore de Gessler a même fourni à Tschokke une curieuse remarque. « Dans des tableaux bien antérieurs à la révolution française, Guillaume Tell figure « toujours revêtu des couleurs nationales de la Suisse, « qui sont le vert, le rouge et le jaune : mais il est assez « singulier que l'odieux bailli Gessler soit, ainsi que « ses satellites, constamment habillé aux trois cou- « leurs françaises. Cette circonstance a peut-être con- « tribué, plus qu'on ne le croit communément, à faire « naître chez les habitans des petits cantons cette in- « surmontable aversion contre les Français et tout ce « qui se rattachait à eux [2]. »

Nous avons fait voir combien sont peu fondées les prétentions de la révolution à l'anoblissement de ses couleurs par une origine monarchique, et par conséquent ce qu'elles ont d'inexplicable de sa part, lorsque, triomphante, il lui suffit de dire : « Mes couleurs sont « telles parce que je le veux ainsi :

« *Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas* [3]. »

A cela en effet, il n'y a plus de réplique possible. Aussi quittons-nous volontiers un terrain sur lequel nous ne sommes point à l'aise, et nous résumons-nous en peu de

[1] Courrier de l'Europe, 5 février 1835. — J. Molinet, Chroniq., 1486. — Nouvelles Annales des Voyages, XXII, 80. — Quinte-Curce, L. III, ch. 3. — Bibliothèque Royale, fonds Coislin, N. 79, MS. grec. = [2] Tschokke, Histoire de la Destruction de la République suisse. — Reichard, Guide des Voyageurs en Europe, I, 416. — Th. Walsch, Voyage en Suisse, I, 263. = [3] Juvénal, Sat. VI.

mots puisque nous n'avons point à traiter du tricolore. Sans doute le blanc et le bleu sont des couleurs essentiellement nationales; sans doute le rouge a été quelque temps la couleur d'une bannière ecclésiastique de nos aïeux; mais n'est-ce pas abuser de la faculté du paradoxe que de prétendre que c'est pour de semblables motifs que la révolution, dont le but au contraire était de briser violemment la chaîne des temps, les a fait entrer dans son drapeau? Si elle eût pu soupçonner qu'un jour ses propres partisans lui feraient un mérite de ce choix, elle eût adopté le noir, elle s'en fût peut-être tenue au rouge, mais elle aurait certainement repoussé avec horreur le blanc et le bleu de la nation libre et monarchique. Avant de prendre la livrée dont a parlé la *Gazette littéraire* n'avait-elle pas repoussé le vert, livrée, disait-elle, d'un prince qu'elle n'aimait point; le vert que plus tard elle fut bien obligée de tolérer dans Buonaparte, qu'elle devait certainement aimer moins encore; le vert que la Gazette elle-même appelle emblème d'espérance, et qui, à ce titre, ne pouvait convenir en effet à la révolution, sorte d'enfer sur la porte duquel sont tracés aussi en lettres rouges, ces mots terribles :

« *Lasciate ogni speranza voi che 'ntrate* [1]. »

[1] Dante, Enfer, chant III.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DU DRAPEAU BLANC AVANT CHARLES VII.

L'innombrable quantité de preuves que nous avons fournies dans tout le cours de cet ouvrage, de l'antique penchant de notre nation pour le blanc, démontre la vérité de la proposition déjà bien vieille de Villehardouin que le blanc a toujours été pour nous le symbole de l'indépendance et de la liberté.

Nous avons fait l'histoire de nos deux enseignes de religion, la bleue et la rouge; nous avons fait l'histoire de nos insignes et particulièrement de celui qui a brillé si long-temps sur notre drapeau de nation, nous allons terminer enfin par celle de ce drapeau lui-même, par celle du drapeau blanc.

On dit communément que le drapeau blanc ne remonte qu'à Charles VII, et qu'il ne le prit que parce que les Anglais étant maîtres de Paris et de Saint-Denis lors de son avénement à la couronne en 1422, il ne pouvait plus aller lever l'oriflamme sur les tombeaux des apôtres. Nous ferons voir la faiblesse de cette assertion, et nous trouverons d'ailleurs tant de traces de drapeaux blancs avant ce prince, qu'il faudra bien en conclure que, du temps même de l'oriflamme, le blanc servait souvent aussi à rallier les braves.

Personne n'ignore les démêlés de Philippe-le-Bel avec le pape Boniface VIII. On sait que le pontife ayant mis en interdit le royaume de France, le Roi appela devant le concile assemblé à Lyon, de la bulle du Pape, par un acte que Guillaume de Nogaret fut chargé d'aller lui signifier à Anagnie en septembre 1303. « Et au refus « du Pape de luy donner audiance, les patentes furent « attachées aux portes des églises d'Anagnie et de la « maison où le Pape demeuroit, qu'il investit, desploia « le drapeau blanc et fit crier, *vive le roy de France!* » Ce fait auquel, jusqu'à présent, on n'a pas porté assez d'attention quoiqu'on en ait Savaron pour garant, est cependant d'une grande importance. En effet, pour une pareille négociation, Nogaret ne pouvait se servir ni de l'oriflamme, ni de la bannière de France, ni du pennon royal, enseignes inséparables de l'armée et du Roi. Il avait donc emporté le drapeau de la nation, le drapeau blanc : et quoique Villani dise seulement l'*insegna del re di Francia*, quoique Adrien Baillet prononce le mot bannière de France, ce fut effectivement, assure Savaron, le drapeau blanc que Nogaret déploya [1].

Pendant la troisième croisade, qui dura depuis 1188 jusqu'en 1192, et dans les désastreuses batailles qui précédèrent l'arrivée de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, qui commandait les chrétiens au siége de Ptolémaïs, avait fait construire un char sur lequel s'élevait une tour surmontée d'une croix : auprès de la croix était

[1] Savaron, Premier Traité de la Souveraineté du Roi, p. 12. — Villani, Histoire d'Italie, L. VIII, ch. 63. — Ad. Baillet, Démêlés de Boniface et de Philippe-le-Bel, 290.

un drapeau blanc qui guidait les croisés dans les batailles et qui leur servait de signe de ralliement [1].

Baudouin, roi de Jérusalem, attaqué le 7 septembre 1101 sous les murs de Joppé par les infidèles, s'aperçoit du danger des siens. Il part à la tête de son escadron, brandit aux yeux des ennemis sa lance à laquelle pend un drapeau blanc, et en perce un Arabe. Ici il n'y a pas de doute que les croisés étaient Français, car dans son allocution à ses soldats avant la bataille, il avait dit : « Si par hasard vous étiez tentés de « fuir, souvenez-vous que la France est bien loin de « nous [2]. »

Une autre fois, c'était en 1097, dans la vallée de Dogorganhi, qu'arrose le Bathis, au milieu d'un combat que Bohémond livra au sultan de Nicée, le duc de Normandie reprend des mains de l'écuyer qui le portait, son drapeau blanc brodé d'or, et s'élance sur les Sarrasins, en criant : *Dieu le veut, Dieu le veut* [3] !

Dans une autre bataille de la même année, et où les Sarrasins furent vaincus, un de leurs émirs, chargé de la garde d'un poste qui ne pouvait pas tenir, songea à sa propre sûreté. Avant que les Français, commandés par Hugues-le-Grand, frère du roi de France, fussent arrivés à lui, il envoya demander au comte de Saint-Gilles sa bannière pour sauvegarde; effrayé, disait-il, par la vue de milliers de chevaliers blancs, qui combattaient pour les croisés sous une bannière blanche, c'était une de ces bannières qu'il réclamait. Le comte

[1] MICHAUD, Histoire des Croisades, L. VIII. — [2] FOULCHER DE CHARTRES, Histoire des Croisades, ch. 26. — [3] ALBERT D'AIX, Histoire des Croisades, L. II. — MICHAUD, L. II.

de Saint-Gilles lui donna la sienne, qu'il arbora aussitôt [1].

A cette époque de simplicité et de ferveur, les hommes croyaient que le ciel prenait une part immédiate aux affaires de la terre, et que les esprits saints y descendaient afin de combattre pour eux. Les historiens occidentaux de la croisade offrent plusieurs exemples de cette pieuse crédulité : à les entendre, non seulement les guerriers blancs, à chevaux et étendards blancs, étaient vus par les chrétiens, mais ils l'étaient aussi par les infidèles, qui en paraissaient toujours fort effrayés.

Appréciant aujourd'hui à sa valeur ce préjugé, respectable alors, on peut tirer de l'accord des historiens à le constater, l'induction que si le blanc n'était pas commun à tous les croisés, il dominait du moins dans leurs étendards sans doute parce que les Français dominaient dans la réunion de cette multitude de braves. Les relations des expéditions d'Orient ne sont autre chose que des récits de batailles : les combattans y sont presque exclusivement en scène ; il y est à chaque instant question de leurs étendards ; mais une remarque à faire, c'est que presque toutes les fois que la couleur en est désignée, c'est le blanc que l'on nomme. Ainsi, nous avons été fondé à dire que le règne passager de nos deux enseignes ecclésiastiques ne changea rien dans la couleur de nos drapeaux, et que le blanc national ne perdit jamais ses droits.

Il y aurait donc erreur à croire que le drapeau blanc

[1] Robert, moine de Saint-Remy, Histoire de la première Croisade, L. VII. — Orderic Vital, Histoire de Normandie, L. IX.

ait paru tout à coup à l'avénement de Charles VII, et comme s'il fût tombé du ciel à la manière de la sainte Ampoule, qu'il ait été dès lors même obligatoire et exclusif, et enfin qu'il ait fait naître les idées qu'on attache de nos jours au drapeau que l'on affectionne. L'innovation n'était point assez grande pour qu'elle excitât l'enthousiasme, ou appelât seulement l'attention. Le blanc était si profondément national, que chacun dut trouver naturelle sa réapparition comme enseigne de politique. D'ailleurs il flottait déjà en drapeau sur une partie de la France. Charles VII, que la faction anglaise nommait par dérision le *petit roi de Bourges*, régnait en effet sur un assez bon nombre de provinces fidèles qui n'avaient d'autre drapeau que celui du prince légitime. Aussi ce drapeau suivit-il Charles VII sur le trône avec des circonstances et un éclat dont la mémoire ne saurait périr.

Ce prince, âgé de dix-neuf ans, était au Puy, capitale du Vélay, et il revenait de tenir les états du Languedoc à Narbonne, lorsqu'il apprit la mort du roi son père. Déshérité *à perpétuité* de la couronne par un père privé de sa raison et par une mère sans entrailles, Charles avait appelé à son épée de l'odieux traité de Troyes, qui, en 1420, transféra aux Anglais son légitime héritage. Dauphin, il s'était fièrement proclamé régent de France; orphelin, il avait pris en patriote le titre de *fils des Français*. Après les premiers momens donnés à la douleur, après un service religieusement célébré dans la chapelle du château d'Espailly, et auquel il assista en habit de deuil, les royalistes des contrées méridionales réunis au Puy, interprètes du vœu de la

nation, comprimé ailleurs par l'usurpation que des Français factieux soutenaient, obtinrent de lui qu'il prendrait le manteau de pourpre, selon l'antique usage, et le lendemain ils le proclamèrent roi de France. Ils firent à la hâte une bannière de taffetas blanc semée de fleurs de lis en papier doré qu'ils élevèrent sur sa tête aux cris de *vive le Roi!* Le chapelain du château, mêlant sa voix sainte à ces acclamations nationales, dit: *Que Charles VI, son père, repose en paix!* et le fils des Français, le prince à qui le bannissement *à perpétuité* ne pouvait faire perdre cependant ses imprescriptibles droits, fut roi de France; et le drapeau blanc, cet emblème des cœurs dévoués, qui, dans leur ivresse, proclamaient un roi, s'établit avec ce prince sur le trône [1].

Cependant remarquons avec quel ordre ces choses, en apparence difficiles, se préparent et s'opèrent. La dignité règne dans cette conjoncture délicate, lorsque les réflexions sur les résultats possibles auraient pu l'en exclure : on y reconnaît un principe fondamental, quand les cœurs ont peut-être peu d'espoir de le voir triompher: on y fait roi le roi du droit, qui est exilé et proscrit, alors qu'à Paris le roi du fait dispose des trésors de l'État et jouit, du moins en apparence, de la faveur publique. Enfin, l'étiquette veut qu'immédiatement après le service célébré en noir en l'honneur du Roi défunt, l'héritier présomptif paraisse habillé de rouge, « pource que, sitost que le Roi est mort, son fils « plus prochain se vest de pourpre et se nomme Roi, « car le royaume n'est jamais sans roi..... Un roy de

[1] Mazas, Cours d'Histoire de France, II, 244.

« France ne porte jamais noir en deuil, quand seroit de « son père, mais son deuil est d'estre habillé tout en « rouge et manteau et robbe et chapron [1], » l'inflexible étiquette de la cour de France le prescrit ainsi, et Charles revêt successivement l'habit de deuil et le manteau de pourpre, comme s'il eût été tranquille possesseur de la couronne au Palais des Tournelles, comme si ses droits eussent été aussi assurés que, plus tard, Louis XI trouva les siens, Louis XI qui fut blâmé, à tort pourtant, de ce que, cédant à la règle, il était arrivé de Genep à Avesnes pour y assister en rouge au service ordonné en l'honneur de Charles VII son père. Enfin, c'est au milieu des populations qui avaient reçu naguère les derniers soupirs de Duguesclin, ce modèle des patriotes, que Charles VII reçoit les premiers hommages de la fidélité française : c'est aux lieux voisins du théâtre des derniers hauts faits de l'ennemi des Anglais, que scintillent les premiers rayons de l'auréole de gloire qui brillera bientôt sur le front de l'heureux vainqueur des Anglais. Dans de tels lieux, devant de tels souvenirs, les amis de Charles VII, que de nobles pressentimens animent, ne lui font point un étendard bleu de son propre pennon ; ils ne lui en font point un du rouge éclatant de l'oriflamme : non, ils sont la nation des Blancs, ils sont ces généreux Français dont Charles, dauphin et régent, s'est proclamé le fils, et ils le parent de leur noble couleur.

Tandis qu'une province fidèle donne ainsi au reste de la France l'exemple du devoir, que se passe-t-il ce-

[1] MONSTRELET. -- Vicomtesse DE FURNES, les Honneurs de la Cour de Bourgogne. — ROQUEFORT, Sépulture nationale et royale, 419.

pendant à Paris? Ville ingrate et turbulente, Paris, pavoisée du rouge odieux de l'étranger, proclame lâchement roi de France l'anglais Henri VI, enfant de dix-huit mois! Foyer de factions et de misères, tous les maux en débordent par torrens, comme d'une autre boîte de Pandore, quand à peine un rayon d'espérance reste au fond de quelques cœurs français pour laisser entrevoir dans un avenir encore éloigné l'instant du retour au bonheur. Le Parlement de Paris, anglais tout à la fois et bourguignon, ose rendre la justice au nom de *Henri VI, roi de France et d'Angleterre*, et une députation de Parisiens met le sceau à l'infamie de l'époque en rampant jusqu'à Londres pour déposer entre les langes du berceau de son prétendu roi, les clés de leur ville déshonorée[1].

Les fleurs de lis en papier doré du drapeau improvisé d'Espailly n'étaient pas de nature à parvenir jusqu'à nous, et nous ne pouvons en donner la figure; mais la médaille qui consacre l'expression touchante *fils des Français* orne encore nos musées. Nous ne saurions mieux terminer notre longue suite de dessins que par la figure d'une fleur de lis empruntée à cette médaille, et dont la forme, par une similitude heureuse, rappelle la plus ancienne fleur de lis du monde, cette fleur de lis matrice que la terrible faux du temps, moins destructive en cela que nos faibles instrumens, n'a point encore effacée depuis tant de siècles des hautes voûtes du temple de Denderah. *Pl. XXIV*, 312.

Duby, le Blason de Guyenne et le Trésor de numismatique, nous le savons, attribuent le médaillon de Charles VII

[1] Registres du Parlement, 1422. — JEAN CHARTIER, Histoire de Charles VII. — RAPIN THOYRAS, Histoire d'Angleterre, IV, 174.

à Charles de France, son second fils; mais ils nous semblent être dans une commune erreur. Ce beau monument d'or est d'un si haut intérêt historique et moral, que nous allons le décrire tel que nous l'avons vu au cabinet de la Bibliothèque Royale. Du côté de la face le Roi est assis tenant d'une main une épée et de l'autre un objet court, mais confus; au pied du trône est un écusson écartelé des armes de France et de Guyenne. La légende est: *Deus, judicium tuum regi da et justiciam tuam filio regis*. Le P. Daniel dit avec bonheur qu'elle fait allusion à ce que, depuis Édouard III, les rois d'Angleterre ne donnaient point à nos princes le titre de roi; qu'en parlant de Charles VII, ils disaient *Charles de France*, ou *notre adversaire de France*, et que Charles VII, s'appliquant les paroles du Psalmiste, se déclare roi et fils de roi [1].

Sur le revers, Charles VII est à cheval, une épée à la main. Son casque est surmonté d'une fleur de lis. Le Roi et son cheval sont couverts des armoiries réunies de France et de Guyenne. C'est de ce côté qu'est la célèbre légende: *Deus, Carolus maximus, Aquitaniorum dux et Francorum filius*. *Deus* est une invocation selon le P. Daniel; *Maximus* rappelle sa rapide conquête de la Normandie et de la Guyenne. Nous avons expliqué le *Francorum filius*. Tout cela ne peut, selon nous, appartenir qu'à Charles VII. A quel titre en effet Charles de France, son second fils, aurait-il pu, soit du vivant de son père, soit surtout sous Louis XI son frère, se qualifier de fils des Français et dire de lui-même en

[1] Duby, Monn. des Barons, I, p. 125, pl. 39. — Trésor de Numismatique, grands Feudataires. — Daniel, Milice françoise, L. VI, ch. 2.

s'adressant à Dieu : *Deus, da judicium tuum regi?* Fils et frère de roi, était-il donc Roi pour cela ? Et puis, les fils de rois qui n'étaient pas rois pouvaient-ils s'élever à eux-mêmes de semblables monumens?

Sous le long règne de Charles VI on avait souvent vu le blanc briller dans les écharpes, les croix, les chaperons et les drapeaux, puisqu'on fixe à l'époque de Philippe de Valois et d'Édouard III, l'échange des couleurs entre les deux peuples ennemis. Sous Charles VII, et sitôt que ce prince eut chassé du royaume les Anglais à drapeaux rouges, on ne vit plus flotter que le blanc sur la terre libre de France. Entre tous les étendards de cette époque de gloire, celui que Jeanne d'Arc fit faire à Blois jouit d'une grande célébrité. On voit, par les interrogatoires que soutint l'héroïne, que les Anglais auraient voulu rendre cet étendard blanc l'objet d'une accusation de sorcellerie. « Ne disiez-vous pas, » lui demandait-on, « que les estendards qui estoient en semblance du vostre estoient heureux ? » A quoi elle faisait cette réponse admirable et digne de l'antiquité : « Je disois, entrez hardiment parmi les Anglois, et j'y entrois moi-même. » Sans doute, il n'y avait dans Jeanne d'Arc d'autre sortilége que l'ascendant d'une ferme conviction de la sainteté de sa mission ; mais on doit convenir que le drapeau dans lequel il semblait qu'elle puisât toute sa force, fit sur les Anglais l'effet d'un talisman ; et quand le brillant succès du drapeau de l'héroïque fille eût été de la part de Charles VII pour quelque chose dans la consécration définitive du blanc en drapeau de politique, il ne faudrait point s'en étonner.

Mais pourquoi donc, demandera-t-on enfin, le drapeau de Jeanne fut-il blanc? On peut répondre qu'indépendamment du culte particulier de la Pucelle à la Vierge, elle prit le blanc parce qu'il lui était imposé par la tendance universelle des esprits vers la reprise officielle de cette couleur primitive. Nous avons cité le drapeau d'inauguration de Charles VII à Espailly; nous citerons maintenant celui de son sacre. Lorsqu'en 1429 la Pucelle le conduisit à Rheims, le drapeau qui flottait auprès de lui le jour de son entrée était une large flamme blanche sur laquelle on lisait cette devise : *Espérance en Dieu*, écrite sur un ruban qui sortait de la gueule d'un chien, emblème de fidélité [1].

Plusieurs écrivains ont dit que l'oriflamme, regardée long-temps comme le palladium de la France, devait avoir perdu aux yeux de Charles VII beaucoup de son crédit depuis que le pays, malgré ce palladium, était tombé presque tout entier sous le joug des Anglais, et surtout depuis que l'abbaye de Saint-Denis, étant en leur pouvoir, il n'était plus possible d'aller lever l'antique enseigne dans son sanctuaire.

C'était une raison sans doute; mais si le rouge, au lieu d'être de piété seulement, eût été de nation, cette raison n'aurait pas suffi. En effet, ce n'est pas chose indifférente que le changement d'une couleur nationale. M. Nodier écrivait, en 1821 : « Le blanc est la couleur « de la France, et il est plus que douteux qu'aucune « dynastie nouvelle eût pu s'arroger impunément le « droit d'en changer. » Benjamin Constant le savait bien,

[1] Tapisserie de l'entrée de Charles VII, Recueil des Inscriptions pour la statue de la Pucelle, p. 195.

et c'est pour cela qu'en 1814 il demandait aux Bourbons de ne pas faire *l'immoral abandon* du drapeau de leurs pères. *Rallions-nous autour de la bannière des lis*, disait M. Soult un an après; et en 1830, Périer, à l'Hôtel-de-Ville, s'opposait à l'établissement d'une autre bannière que celle de la France. Il en est de même chez tous les peuples qu'élève le sentiment de la dignité de leur origine. Abulpharage rapporte que le sultan Mamoun, de la famille des Ommiades, fut détrôné pour avoir voulu changer sa couleur distinctive [1].

Ce n'était pas le cas, au temps de Charles VII: en quittant le rouge, il ne quittait point une couleur nationale; il rappelait au contraire les antiques droits de celle qui l'avait toujours été. Jusqu'à lui cette couleur avait cédé le pas à celle de dévotion, il est vrai, mais il le lui faisait reprendre pour l'avenir; et afin qu'elle ne le perdît plus, il confondait dans la nouvelle bannière et le blanc des aïeux et le blanc de la Vierge. Si le rouge eût été national on l'aurait conservé, quoique les Anglais fussent en possession de Saint-Denis, et empêchassent d'aller y prendre l'oriflamme. Il importait si peu que nous possédassions la célèbre abbaye pour rester en rouge, que Charles VII, redevenu maître de Saint-Denis et de tout le royaume, et pouvant par conséquent continuer ou reprendre le rouge, ne changea cependant rien à sa détermination. Le temps était arrivé où devait se faire l'alliance de la politique et de la religion dans le drapeau dès long-temps national, et

[1] C. Nodier, Quotidienne, 9 février 1821. — B. Constant, de l'Esprit de Conquête. — Gazette de France, 30 mars 1832, 3 octobre 1833.

Charles VII fit voir que cette alliance était réellement le but auquel il aspirait, puisqu'en prenant le blanc il conserva l'oriflamme. Nous avons cité en effet un certificat par lequel Dunois atteste que Jean Moreau était garde de l'oriflamme en 1450. Enfin, Louis XI, fils de Charles VII, très dévot d'ailleurs à la Vierge, Louis XI, qui lui-même leva encore l'oriflamme en 1465, laissa le blanc en possession de nous caractériser.

Il résulte de ce que nous venons de dire que le blanc ne succéda pas au rouge de dévotion par une transition subite et violente, comme un drapeau en remplace un autre en nos temps de séditions. On avait au contraire fait usage de drapeaux blancs long-temps avant que l'oriflamme fût délaissée, et l'on a conservé l'oriflamme long-temps encore après que le blanc national eut été rétabli dans son antique privilége. Mais il vint un moment où la législation régularisa toutes ces choses; ce fut à la création des compagnies d'ordonnance. Cette époque est importante dans l'histoire du drapeau français. Le principe de sa couleur s'y est fixé d'une manière invariable et indélébile, et sa descendance de la bannière de France, par l'intermédiaire des pennons du Roi, y a été solennellement constatée; c'est ce que nous allons succinctement expliquer.

CHAPITRE VI ET DERNIER.

HISTOIRE DU DRAPEAU BLANC DEPUIS CHARLES VII.

Avant Charles VII, le gros d'une armée consistait en cavalerie, qui était composée de chevaliers et d'hommes d'armes; les chevaliers devaient le service comme possesseurs de fiefs; la campagne finie ou non, ils rentraient chez eux dès que le temps de leur engagement était expiré. Charles VII, sentant le besoin d'avoir des corps permanens, et avec lesquels il fût plus maître de combiner des opérations suivies, cessa d'exiger le service des feudataires. Il forma une gendarmerie entièrement nouvelle qu'il divisa en compagnies, et dont il paya le service par une solde régulière. Cette nouvelle organisation prit le nom de *gendarmerie d'ordonnance*, et les subdivisions portèrent celui de *compagnies d'ordonnance*

La place naturelle du Roi devait être à la tête d'une de ces compagnies, comme cette compagnie devait être à la tête de toute la gendarmerie de France. A ce titre, elle se nommait compagnie d'ordonnance du Roi, et formait à l'armée la garde de sa personne. Le Roi ne pouvait être nulle part sans que sa présence ne fût annoncée par ses pennons; Charles VII porta donc ces

étendards d'accompagnement dans sa compagnie d'ordonnance.

A cette époque, la dévotion, qui depuis long-temps s'était tournée à la Vierge, avait fait, sinon abandonner, du moins négliger l'oriflamme. On jugeait d'ailleurs que les enseignes étaient désormais suffisamment sanctifiées par la présence des croix dont toutes avaient fini par être ornées. La bannière de France, étendard suprême devant lequel tous les autres étendards de guerre s'étaient jusque-là inclinés, suppléée souvent par le pennon royal, avait perdu aussi, et par cela même, une partie de sa prépondérance. Les pennons seuls du Roi continuaient à être environnés du prestige attaché au symbole immédiat de la dignité, de la puissance et de la valeur du monarque français. Mais ces pennons, qu'il était de rigueur de conserver, devaient suivre eux-mêmes la marche des idées.

Il y avait long-temps aussi qu'une tendance de retour vers le blanc comme couleur de politique s'était manifestée dans la nation; il avait été vu beaucoup d'enseignes blanches; le blanc était la couleur de la croix nationale. Le drapeau blanc du château d'Espailly avait salué l'aurore du nouveau règne; le drapeau blanc de Jeanne d'Arc avait acquis une grande illustration; enfin les premiers Français avaient toujours été personnifiés par le blanc. Il fut donc réglé que le blanc, couleur éternelle de la nation, redeviendrait celle des étendards royaux de la nouvelle gendarmerie, et dès lors l'oriflamme rouge, la bannière de France et les pennons bleus du Roi furent résumés dans un seul drapeau que l'on nomma *cornette blanche;* et comme la cor-

nette blanche est l'origine du drapeau blanc, ainsi qu'on va le voir, nous avons pu dire que ce drapeau se rattachait, par l'intermédiaire de la bannière de France et des pennons du Roi, à la fondation de la monarchie.

Il y a cependant ici une difficulté : c'est que l'expression *cornette*, dans le sens de drapeau, ne se rencontre pas avant Charles VIII; du moins c'est la remarque de Caseneuve, dont les recherches étymologiques à ce sujet méritent d'être indiquées. Daniel rapporte un des plus anciens exemples connus du mot cornette, trouvé sur l'épitaphe de Charles Dumesnil Simon, enterré le 26 septembre 1506 dans l'église de Neuilly, près Sancerre ; on y lit : *Ci gist.... portant la cornette à la journée de Fournauve* (Fornoue). Bénéton croit le mot cornette dérivé de *cornua* ou *corona aciei*, couronne ou corne d'armée, c'est-à-dire tête, à cause de la place qu'occupaient à l'armée la compagnie et l'étendard nommés cornette. Le P. Daniel lui donne une origine spécieuse en la tirant d'un ornement du casque dont on trouve en effet la mention dans la relation que fait Mathieu de Coussi de l'entrée de Charles VII à Rouen : « Les archers de messire Charles d'Anjou « avoient sur leurs salades des cornettes pendans jus- « que sur leurs chevaux;...... ceux du roi de Sicile « avoient sur leurs salades des cornettes des couleurs du « Roi..... Trois cents lances...... avoient sur leurs salades « chacun une cornette de taffetas vermeil à un soleil « d'or. » En ce cas, ce serait le sixième nom d'une étoffe flottante sur ou derrière le casque, qui est devenue dans des temps postérieurs partie essentielle des ar-

moiries, et qu'on appelait indistinctement capeline, volet, couvre-chef de plaisance, feuillard ou lambrequin [1].

De même qu'il y avait eu deux pennons royaux, il y eut deux cornettes blanches : l'une était attachée à la première compagnie d'ordonnance comme le premier de tous les étendards des compagnies de gendarmes, et par conséquent de l'armée, soit que le Roi y fût présent ou non : c'était la cornette blanche de France. Elle était simple, sans ornement, sans fleurs de lis, comme avait été l'oriflamme, mais uniformément blanche. L'autre, blanche aussi, était semée de fleurs de lis, et portait le nom de cornette blanche royale. Celle-ci suivait le Roi en tous lieux, comme autrefois son pennon de corps l'accompagnait partout, et elle ne paraissait à l'armée que si le Roi y était en personne [2].

La cornette blanche royale ne pouvait être confiée qu'aux plus braves guerriers, et le corps où elle se trouvait ne pouvait être composé que de ce qu'il y avait de plus illustre dans la nation. Insensiblement l'usage s'introduisit de donner à ce corps ou à cette compagnie le nom de son drapeau, et l'on finit même par ne plus l'appeler que la cornette du Roi. De là ces expressions fréquentes, *assembler, emplir, licencier* la cornette. « La cour de François I[er] était magnifique « en temps de paix, et en guerre sa cornette mieux « remplie et plus forte... Lorsqu'il s'agit de com-

[1] Chronique de Coussi, publiée par Godefroy. — Caseneuve, Dictionnaire de Ménage, au mot *Cornette*. — Daniel, Milice françoise, L. VI, ch. 10. — Allou, Dissertat. sur les Casques. = [2] A. Galland, 56.

« battre, il n'y a que trop de volontaires bien montés « et bien armés qui enflent notre cavalerie, et notamment « ment la cornette blanche de Henri IV. »

Enfin la cornette blanche du Roi devint un corps si illustre et si considérable, qu'il éclipsa presque la compagnie de la cornette blanche de la gendarmerie. Sous Louis XIII, on paraissait ne plus se souvenir que c'était dans la cornette blanche des gendarmes que résidait la principale enseigne de la nation [1].

Un effet immédiat de la nouvelle organisation de l'armée, dont les subdivisions s'appelèrent désormais brigades au lieu de pennonies, fut l'abandon des pennons, enseignes de fiefs, et des bannières, enseignes de paroisses, tandis que la renommée dont la cornette blanche fut bientôt entourée multiplia au contraire le nouvel étendard. Sous le règne de François Ier et quand, prenant exemple sur les Romains, il institua sept légions formées de l'élite de différentes milices, le colonel général de chacune de ces milices sollicita comme une grande faveur et obtint à ce titre une enseigne blanche. Cette enseigne, qui avait été successivement particulière à la gendarmerie et à la cavalerie légère, finit par prendre le nom spécial de *guidon* pour la troupe à cheval, et resta d'aussi petite dimension que les anciens pennons ou que la cornette : elle fut plus grande pour l'infanterie et se nomma *drapeau*.

A la création des régimens, sous Charles IX, les drapeaux blancs se multiplièrent, sans toutefois qu'il y

[1] DUTILLET, Rois de France, 325. — MONTGOMMERI-CORBOSON, Traité de Cavalerie, *ad finem*. — BÉNÉTON, Mercure de France, mai 1745.

en eût un très grand nombre. Sous Henri III on n'en comptait encore qu'une douzaine dans toute l'armée, parce que chaque milice n'en avait qu'un. Jusque-là un colonel général qui commandait à plusieurs régimens n'avait eu qu'un drapeau pour toute sa division. Mais quand chaque régiment fut venu au point d'avoir son colonel particulier, il obtint aussi un drapeau, et à la suppression de la charge de colonel général, les colonels particuliers qui étaient devenus officiers généraux retinrent pour toujours le drapeau blanc, comme insigne de leurs corps respectifs et comme une émanation de la cornette blanche [1]. Enfin les régimens se subdivisèrent en bataillons, auxquels il fallut donner une enseigne particulière et différente de celle du régiment. On convint que le premier bataillon aurait toujours un drapeau blanc à croix blanche, et que les autres bataillons recevraient une enseigne blanche aussi quant au fond, qui serait figuré par le blanc de la croix, mais qui serait blasonnée des couleurs de la province où le régiment aurait été formé, ou dont il porterait le nom.

Si l'on jette les yeux sur une suite blasonnée et coloriée des drapeaux de la monarchie au XVIII[e] siècle, on voit très peu d'exceptions sur la couleur ou l'absence de la croix. Le régiment Royal-Comtois, fond aurore, et celui de Bourgogne, fond blanc, tous deux semés de fleurs de lis, ont tous deux aussi la croix penchée rouge de saint André. Le régiment de Roth, irlandais, fond blanc, a la croix rouge droite. Celui de Bentheim, allemand, fond bleu, est le seul qui soit sans

[1] Béneton, Mercure de France, mai 1743. — *Idem*, Enseignes militaires, 345.

croix. Tous les autres, français ou étrangers, ont la croix blanche droite. En général le fond blanc des croix est uni. Cependant plusieurs croix sont semées de fleurs de lis, surtout pour les régimens qui ont le titre de royal, comme Royal-Vaisseau, Royal-Italien, Royal-Roussillon, Royal-Corse, etc. La croix blanche du régiment de Bretagne est semée d'hermines.

Une autre observation qui n'est point à dédaigner, c'est qu'entre cette multitude de drapeaux où toutes les couleurs possibles sont combinées de mille manières, il n'y en a que deux, ceux des régimens de Poitou et de Chartres, dans lesquels il y ait du rouge et du bleu associés au blanc de la croix. Le premier a deux cantons rouges opposés en pointe à deux cantons bleus qui tous sont séparés par la croix blanche : le deuxième a ses quatre cantons en rouge bordés de bleu que la croix blanche traverse également. Il semble que si jamais la réunion de ces trois couleurs, dont l'organe de la vue est d'ailleurs péniblement affecté, avait été un caractère symbolique de notre nation, comme la révolution s'en vante aujourd'hui sans fondement, on la retrouverait plus souvent dans cette grande quantité de drapeaux français.

Les régimens étrangers, au service de France, étaient astreints à la croix blanche. Il y eut exception pour celui de Roth, irlandais, qui conserva sa croix rouge, peut-être parce que son fond était blanc uni. Mais le régiment de Nice, dont le drapeau était bleu et rouge en bandes étroites et horizontales, et le régiment de Boccard, suisse, dont les quatre cantons du drapeau, composés de pointes ondées comme la plupart

des drapeaux suisses, étaient rouges et bleus, ces deux régimens étrangers, disons-nous, offraient par leur croix blanche le mélange des trois couleurs blanc, bleu et rouge, et l'on ne voit pas qu'il y ait là, pour les partisans de cette alliance de couleurs qui se repoussent, de quoi tirer une grande vanité.

Il y avait déjà long-temps que le drapeau blanc était l'enseigne officielle des régimens, sans que pour cela l'usage de la cornette fût aboli, et sans que l'expression de cornette, pour désigner ou un corps de troupes ou un étendard, fût abandonnée. La relation de la bataille de Coutras en 1587 porte : « Toutes les cornettes furent « prises, mesme la générale [1]. »

Dans le *Sommaire discours de toutes les deffaictes des Reistres,* on lit : « Monseigneur le duc de Guyse « ayant eu advertissement qu'il y avoit trois cornettes « de Reistres de l'armée de ceux de la nouvelle religion « qui estoient logées en un village..... Il fut prins six « cens chevaux et fut gaigné trois cornettes, dont il « s'en perdit deux à cause de la nuit..... Monsieur du « Mayne combattit trois cornettes avec soixante che- « vaux, dont il y perdit son enseigne qui du depuis fut « recouverte à une autre charge, et y avoit peint en « ladicte enseigne une Vierge Marie d'un côté et un « sainct Georges d'autre, etc... [2] »

De l'Épinai portait la cornette en 1589 dans l'armée d'Henri IV peu de temps avant la journée d'Arques. A Ivry, en 1590, c'était Henri Pot de Rodes, qui, ayant été privé subitement de la vue par une blessure au vi-

[1] Archives curieuses de l'Histoire de France, XI, 239. — [2] *Idem*, XI, 271.

sage, fut emporté par son cheval, dont la bride d'ailleurs avait été coupée. Cet événement, ordinaire en apparence, pensa avoir les plus graves conséquences. On crut d'autant plus fermement que le Roi se retirait avec sa cornette, qu'un combattant qui avait un panache blanc comme le sien suivait d'assez près l'étendard. Mais le Roi, averti promptement de cette cause imminente de désordre et de ruine, courut y remédier par sa présence. On voit encore la cornette dans l'armée d'Henri IV à la levée du siége de Paris, en 1590. Au siége d'Amiens, en 1597, le capitaine Jean « vint passer la nuit sur le pont de bateaux fait à Lompré, suivi « de trois cents chevaux, la plupart de la cornette blanche, parmi ceux-là plusieurs seigneurs, comme le duc « de Rohan, le comte de Schomberg et le baron de « Termes.....[1] » Après la prise des ponts de Cé, en 1620, le roi Louis XIII, « en se retirant à son logis après « avoir été dix-sept heures à cheval, il le poussa et lui « fit faire quelques passades à la tête de sa cornette « blanche[2]. » Enfin il est encore mention de la cornette blanche en 1642 à la bataille d'Honnecourt. « La cornette blanche du colonel général de la cavalerie ayant « été trouvée parmi les étendards pris, les Espagnols « s'en firent grand honneur, croyant et publiant que « c'était la cornette des gentilshommes du roi de « France[3]. »

Non seulement il y avait plusieurs cornettes blan-

[1] Mémoires du duc d'Angoulême, 51. — Mémoires de Sully. — D'Aubigné, année 1597, ch. 17. = [2] Mercure de France, an. 1620, 336. = [3] Bénéton, Enseignes, 345. — *Mercurio di Vittorio Siri*, II, 479. — Daniel, Milice françoise, L. VI, ch. 10.

ches dans une armée, comme cet exemple le prouve, mais il y en avait dans des armées ennemies quoique françaises, aux prises entr'elles; et ce que nous allons dire convaincra d'erreur, pour la centième fois, la *Gazette littéraire*, qui prétend que Charles IX et Henri III donnèrent des drapeaux rouges à leurs troupes. Ils ne pouvaient le faire et ne le firent pas. D'Aubigné rapporte qu'en 1562, sous Charles IX, de Sommerive, qui était chef du parti catholique en Provence, éprouva une défaite dans laquelle il perdit 2,000 hommes, *l'enseigne blanche* et vingt-deux autres [1]. Une particularité triste, c'est que dans cette circonstance, de Sommerive combattait contre son propre père, le comte de Tende, commandant des huguenots. A la bataille de Coutras, gagnée par le roi de Navarre, en 1587, le marquis de Brézé portait la cornette blanche de Henri III, quoique ce prince ne fût pas présent à l'action, que commandait, pour la Ligue et pour lui, le duc de Joyeuse, qui y perdit la vie [2]. Enfin à Ivry, en 1590, Cicogne portait la cornette blanche des ligueurs à la tête desquels était le duc de Mayenne. « De 16,000 hommes qu'avoit « le Duc, à peine en sauva-t-il 4,000.... On lui prit « tout son bagage, canon, enseignes et cornettes, sa- « voir: vingt cornettes de cavalerie, la cornette blan- « che du Duc, la colonelle de ses Reistres, le grand « étendard du comte d'Egmont et soixante enseignes « de gens de pied [3]. »

Le pennon royal était quelquefois porté à l'armée lors même que le Roi n'y était pas en personne. Nous

[1] D'Aubigné, L. III, ch. 8. = [2] *Idem*, année 1587. = [3] Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, 1590.

avons déjà dit qu'au temps de Charles VI le duc de Bourbon ayant fait une expédition en Afrique, il y avait porté le *pennon du roi de France*[1]. De même la cornette blanche, qui a remplacé le pennon, et qui était enseigne de général en chef ou de colonel général, marchait quelquefois sans le Roi. Nous venons de le dire à l'occasion de la bataille de Coutras, où Henri III n'assista pas. En voici un autre exemple. Dans le temps même où Henri IV serrait de près, avec sa principale armée, celle des ducs de Mayenne et de Parme dans le pays de Caux, en 1592, les princes de Conti et de Montpensier avaient dans la leur une autre cornette blanche portée par d'Achon, qui fut fait prisonnier à la journée de Craon par le duc de Mercœur[2].

L'expression cornette revient souvent dans les écrivains de l'époque, parce qu'elle avait diverses significations. Il y avait la cornette, drapeau; la cornette, compagnie du drapeau; le cornette, porteur du drapeau; le cornette, officier de la compagnie du drapeau; et enfin le cornette, garde du drapeau. Pierre de Bastard, qui était un des gentilshommes les plus braves et les plus fidèles de la cornette d'Henri IV, qui combattit sous ses yeux à Marmande, à Lectoure, à Fleurance, qui courut à Eause les mêmes périls que lui, fut préposé plusieurs fois par ce prince, qui se connaissait en mérite, à la garde de sa cornette blanche. En effet, la valeur et la fidélité étaient dès long-temps héréditaires dans cette famille. Pierre de Bastard était le cinquième descendant de Guillaume de Bastard, qui, en 1429, prit, par concession de Charles VII, la devise *Cunctis*

[1] FROISSART, L. IV — [2] DANIEL, Milice françoise, L. VI, ch. 10.

nota fides, et ajouta à ses armoiries une croix fleurdelisée, « en récompense de sa fidélité, bons, grands et « agréables services [1]. »

Il manquerait quelque chose à l'histoire du drapeau national si, en avertissant que tout ce que nous avons dit de son ancienneté est commun aux deux armées de terre et de mer, nous ne faisions pas mention de circonstances qui sont particulières à la marine, et dans lesquelles même nous retrouverons la cornette blanche. Au lieu de tirer de notre propre fonds, nous laisserons souvent parler des ennemis très prononcés du vieux drapeau, parce que la force des choses leur arrachant quelquefois, avec peine il est vrai, des aveux honorables aux temps où ce drapeau faisait notre gloire, il sera doux à un patriote de n'être que l'écho de louanges dont nul ne contestera la sincérité.

Sur terre il ne saurait y avoir de cas où des citoyens isolés voyageraient sous l'égide du drapeau de l'État, soit dans leur propre pays, soit en pays étrangers : chez eux ils sont toujours sous la sauvegarde de la foi publique et ils n'ont pas besoin d'invoquer le drapeau commun ; chez les autres, leur drapeau pourrait les exposer à des dangers qu'ils ne seraient pas toujours assez heureux pour prévenir, ou assez forts pour affronter. Long-temps il en a été ainsi sur mer. La raison éclairée des aïeux, qui attachait un grand prix à l'honneur du pavillon, avait craint que cet honneur ne se trouvât quelquefois compromis par l'impéritie ou la cupidité, et en France elle avait prescrit que la marine

[1] Saint-Allais, Ancienne France, I, 532. — Lépine, Biographie universelle, au mot *Bastard*, Supplément.

marchande pourrait bien naviguer sous les deux couleurs françaises réunies, c'est-à-dire avec un pavillon bleu à croix blanche, mais elle s'était formellement opposée à ce que de simples marchands se couvrissent du blanc pur de l'État. Ce n'est que depuis 1765 que les navires du commerce ont la permission de porter le blanc et le bleu de la France. « Pendant les cent an-« nées qui précédèrent cette époque, » dit la *France maritime*, « des pavillons particuliers leur furent assignés, « pour des raisons qui tenaient à l'honneur même du « pavillon national. Quand l'enseigne française devint « blanche, les vaisseaux du Roi eurent seuls le privi-« lége de la déployer sur leurs poupes : alors on laissa « aux navires des particuliers le pavillon bleu à croix « blanche que les troupes de l'armée de terre et les « vaisseaux de l'État ne devaient plus défendre. Cette « distinction parut flétrissante aux navigateurs du com-« merce, quoique le vieux pavillon de la nation fût ho-« norable à porter. Ils y trouvèrent d'ailleurs un désa-« vantage assez grand. Le pavillon blanc étant celui des « bâtimens du Roi, était partout l'objet des respects, et « nul n'aurait osé manquer aux égards que Louis XIV « avait su obtenir pour lui : les transactions faites à « l'abri de ce pavillon pouvaient donc être plus faciles « parce qu'il supposait une provision royale et de « promptes réparations obtenues pour les avanies faites « au navire qu'il couvrait. Les armateurs et capitaines « s'avisèrent, pour cette raison, dans leurs voyages « lointains, d'arborer le pavillon blanc. Plusieurs fu-« rent molestés; quelques uns firent sous cette bannière « un trafic honteux qui la compromettait; il y en avait

« fort peu qui fussent en état de se faire rendre les saluts « que les vaisseaux du Roi obtenaient toujours, au moins « par la force, pour l'enseigne militaire qu'ils mon- « traient aux alliés et aux ennemis de la France. On fut « instruit de ces circonstances à la Cour, et le 9 oc- « tobre 1661, Loménie fit signer à Louis XIV une or- « donnance dont voici la teneur en abrégé :

« S. M. ayant été informée que plusieurs particuliers, « capitaines, maîtres et patrons de vaisseaux étant à la « mer, et allant en voyage de long cours, au lieu de « porter seulement l'ancien pavillon de la nation fran- « çaise, prennent la liberté d'arborer le pavillon blanc, « pour en tirer avantage dans leur commerce et navi- « gation, au préjudice souvent de l'honneur qui y est « dû, qu'ils sacrifient dans leurs rencontres à leur in- « térêt particulier, n'étant pas en état de pouvoir obli- « ger ceux qui le doivent à le rendre, ou ne sachant pas « la manière dont il faut en user dans de pareilles ren- « contres...... Fait très expresses inhibitions et défen- « ses à tous capitaines, etc...... de porter le pavillon « blanc, qui est réservé à ses seuls vaisseaux ; et veut « et ordonne qu'ils arborent seulement l'ancien pavil- on de la nation française, qui est la croix blanche « dans un étendard d'étoffe bleue, avec l'écu des armes « de S. M. sur le tout. »

« Cette défense expresse fut assez mal observée par « les capitaines; car la Cour se vit obligée d'envoyer « des bâtimens de guerre en croisière, et notamment « sur la côte d'Afrique, les vaisseaux de MM. de Beau- « lieu et de Pallas, pour contraindre ces marchands à « observer l'ordonnance. Le 12 juillet 1670, Colbert,

« donnant une nouvelle ordonnance sur le service de « la marine, rappela, art. 12, la disposition de celle « de 1661 sur le pavillon. En 1689, quand le grand « ministre fit l'ordonnance célèbre dont, par paren- « thèse, plusieurs dispositions furent empruntées aux « usages de la marine hollandaise et de la marine an- « glaise, et qui, encore aujourd'hui, sert de base à « notre code maritime et à l'ordonnance du service à la « mer, il conserva le texte qui prescrivait le port du « pavillon bleu à la croix blanche. Seulement il ajouta: « *ou telle autre distinction qu'ils jugeront à propos,* « *pourvu que leur enseigne de poupe ne soit pas en-* « *tièrement blanche.* Ce fut alors qu'on vit ces pavil- « lons où le blanc et le bleu se combinaient dans des « dispositions sans nombre, au caprice des armateurs, « mais toujours avec l'intention manifeste de diminuer « le bleu et de faire prédominer le blanc. Pourquoi cette « tendance? Était-ce vanité ou bien intérêt? Je l'ignore. « Les documens positifs me manquent pour arriver à la « solution de cette question : toujours est-il que chaque « marchand se fit son pavillon et que bien peu de na- « vires portèrent la croix blanche sur fond bleu. Soit « désir de donner satisfaction à des armateurs qui « avaient rendu de grands services, soit volonté de « faire revenir les bâtimens du commerce à une unité « de pavillon, comme on s'éloignait beaucoup du temps « où la croix d'argent sur fond d'azur était le pavillon « de la nation, on permit aux marchands de déployer « l'enseigne blanche sur la poupe de leurs navires. Le « pavillon blanc flotta dans les ports, sur les rades « et à la mer, depuis 1765 jusqu'à la fin de 1790..... »

Disons cependant qu'un assez grand nombre de ports conservèrent le pavillon français bleu à croix blanche jusqu'à l'invasion du nouveau. De ce nombre furent Dunkerque, le Havre, Marseille, etc. Le pavillon de Dunkerque, illustré par Jean Barth, que Louis XIV anoblit, et à qui il donna une fleur de lis d'or sur un fond d'azur[1]; le pavillon de Dunkerque portait quatre bandes bleues et blanches. Celui du Havre était mi-parti horizontalement blanc et bleu, et une croix blanche, dont la moitié s'étendait sur la partie bleue et était bordée de bleu sur la partie blanche. Marseille avait la croix blanche sur un fond d'azur, etc.; mais prenons acte d'un aveu de la *France maritime :* après la clause de l'ordonnance de 1689 qui permettait aux navires marchands telle distinction qu'ils voudraient, le blanc pur excepté, ce ne fut pas le rouge qu'on adopta : la combinaison porta sur le blanc et le bleu, seules couleurs de la nation, de manière toutefois à faire dominer le blanc. Mais quand la *France maritime* demande si cette tendance au blanc était motivée par la vanité ou par l'intérêt, elle pose une question anti-française au premier chef, puisque l'intérêt et la vanité prêtés pour mobiles à une action quelconque l'empoisonnent toujours. Nous n'aurons pas de peine à indiquer un motif plus honorable. Le blanc était la couleur de la France : eh bien! ce fut simplement le patriotisme qui porta les armateurs français à un envahissement sans doute fort louable de la couleur blanche.

La France maritime dit aussi : « Avant 1789 on avait

[1] SAINT-ALLAIS, France ancienne, I, 536.

« vu le pavillon de la galère Réale porter les *trois* « *couleurs*. Ce pavillon, pendu comme une cornette, « était en effet partagé en trois bandes horizontales « dont la plus haute et la plus basse étaient rouges et « celle du milieu était blanche; sur la blanche était « l'écu d'azur des armes de France. » D'abord il n'y a là que deux couleurs, 'écu ne pouvant compter pour une. Pourquoi donc parler de trois? pourquoi cette obstination de la révolution à vouloir maintenant voir ses couleurs partout sous la monarchie qu'elle a renversée? pourquoi cet accord entre ses écrivains à n'employer au soutien de cette thèse que des armes discourtoises? Ensuite il faut s'entendre sur la bande blanche de la *France maritime*. Dans le Recueil des pavillons et bannières de 1737, le pavillon des galères est peint en effet avec une bande du blanc de la nation entre deux bandes rouges, et c'est une particularité qui méritait d'être citée, mais le pavillon royal est entièrement rouge et chargé des armes de France entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et c'était une distinction qu'il fallait établir. Quant à du tricolore, il n'y en avait pas plus dans celui-ci que dans celui-là, et pas plus surtout que dans la cocarde et dans le Saint-Louis, produits comme preuves par la *Gazette littéraire*, avec un si inconcevable oubli des droits sacrés de la vérité [1]. Ainsi, la mer se refuse autant que la terre, autant que le ciel même s'y refuserait, à fournir à la révolution les preuves qu'elle va mendiant partout pour étayer le bizarre système de l'origine

[1] DANIEL, Milice françoise, L. XIV, 759. — Recueil des Pavillons et Bannières, 1737, in-4°.

monarchique de ses couleurs. Il faut donc qu'elle en prenne son parti : son tricolore est sien, uniquement sien, comme elle le voulut quand elle l'inventa et le prit. C'est son cachet, de même que le blanc est celui de la France monarchique.

Le pavillon des navires de guerre français qui désigne la nation a constamment été tout blanc. Ils le portaient à poupe, et en cérémonie on en ajoutait un plus petit à l'avant du vaisseau, sur le beaupré. Indépendamment du pavillon de nation, il y en avait pour marquer soit le grade, soit le poste du vaisseau dans l'armée. Ainsi l'amiral portait pavillon blanc au grand mât, le vice-amiral au mât de misaine, et le lieutenant-général à celui d'artimon. Le chef d'escadre portait une cornette blanche à ce même mât. L'ordonnance de 1778 régla que l'amiral de France porterait au grand mât un pavillon blanc avec les armes de France, accompagnées de deux ancres d'or en sautoir. Celui du vice-amiral passa au grand mât, celui du lieutenant-général au mât de misaine, et le pavillon blanc du mât de misaine désigna le chef d'escadre. Depuis 1790, le lieutenant-général a été appelé vice-amiral, et le chef d'escadre contre-amiral. La cornette blanche servit à désigner les capitaines de vaisseaux commandant les divisions ou stations détachées, qui n'avaient été distingués jusque-là que par la flamme blanche qu'ils portaient seuls, et qui est devenue depuis la marque distinctive des navires de l'État ou frétés par lui. Les vaisseaux marchands ne peuvent jamais porter la cornette ou pavillon à deux cornes, quoiqu'ils arborent quelquefois la flamme, et particulièrement lorsqu'ils

sont dans un port où il n'y a pas de navire de la marine royale [1].

Les grandes armées navales, dans le temps où la France en avait, étaient divisées en trois escadres, et chaque escadre avait sa couleur. La première, ou celle du centre, que commandait le général en chef, était distinguée, comme on l'a déjà vu, par la couleur blanche des pavillons, cornettes ou flammes qu'elle portait à son grand mât; la seconde, celle de droite, était blanche et bleue par ses pavillons; la troisième était bleue. A Ouessant, 27 juillet 1778, la flotte, composée de trente-deux vaisseaux, était sous le commandement général de l'amiral d'Orvilliers. Il montait *la Bretagne,* vaisseau de 110 canons, et de l'escadre blanche; bleue et blanche obéissait au comte Duchaffaut, et l'escadre bleue à Lamothe-Piquet, l'un des plus intrépides marins de l'époque. Il était à bord du *Saint-Esprit,* où il avait admis le duc de Chartres (Égalité) [2]. Enfin puisque nous avons établi que chaque escadre ou division avait sa manière prescrite de porter ses marques de distinction, que celle du centre les arborait au grand mât, la seconde au mât de misaine, et la troisième à celui d'artimon, à voir la marque de distinction d'un vaisseau, on reconnaissait avec facilité et le grade de son commandant et le poste qu'il devait tenir dans la ligne de bataille. Il y avait donc des cas où des navires français ressemblaient par leur pavillon à des vaisseaux anglais de l'escadre bleue. En effet, et l'on fit à Ouessant l'expérience des méprises qui pouvaient résulter

[1] Comte DE BLOIS. = [2] MAZAS, Histoire de France, IV, 144.

de cet inconvénient, le pavillon de poupe était fréquemment enveloppé dans des tourbillons de fumée de l'artillerie. En conséquence, une ordonnance régla, non qu'on changerait en rouge les cornettes et pavillons bleus de la troisième escadre, c'eût été déplacer seulement la difficulté, et d'ailleurs le rouge n'était point national, mais que ces cornettes et pavillons bleus seraient chargés d'une croix blanche, et cela s'observa durant toute la guerre d'Amérique [1]. Ce fait est curieux en ce qu'il peut servir, jusqu'à un certain point, à expliquer par de semblables raisons de convenance ou de nécessité qui ne sont pas venues jusqu'à nous, l'échange momentané de notre croix blanche contre la croix rouge des Anglais au XIVe siècle et l'abandon momentané de l'écharpe blanche par Charles IX et Henri III, au XVIe.

Nous ne dirons pas avec plus de détail les variations qu'a subies l'étendard connu primitivement sous le nom de cornette blanche, jusqu'au moment où il est devenu le drapeau blanc : les diverses significations ou étymologies de l'expression *cornette* dans la cavalerie, l'infanterie et la marine, soit qu'on l'employât dans le sens de drapeau, de compagnie du drapeau, ou même de porte-drapeau ; les formes que la cornette a affectées ; le nombre qu'il y en a eu selon les temps, les lieux et les corps ; les milices, armes ou compagnies dans lesquelles elle a figuré ; les colonels généraux de cavalerie ou d'infanterie qui l'eurent d'abord pour marque de dignité ; le droit qu'avait tel officier ou tel autre de la maison militaire du Roi, de porter celle du prince ; la différence qu'il y eut à diverses époques entre gui-

[1] Comte DE BLOIS.

sont dans un port où il n'y a pas de navire de la marine royale [1].

Les grandes armées navales, dans le temps où la France en avait, étaient divisées en trois escadres, et chaque escadre avait sa couleur. La première, ou celle du centre, que commandait le général en chef, était distinguée, comme on l'a déjà vu, par la couleur blanche des pavillons, cornettes ou flammes qu'elle portait à son grand mât; la seconde, celle de droite, était blanche et bleue par ses pavillons; la troisième était bleue. A Ouessant, 27 juillet 1778, la flotte, composée de trente-deux vaisseaux, était sous le commandement général de l'amiral d'Orvilliers. Il montait *la Bretagne*, vaisseau de 110 canons, et de l'escadre blanche; bleue et blanche obéissait au comte Duchaffaut, et l'escadre bleue à Lamothe-Piquet, l'un des plus intrépides marins de l'époque. Il était à bord du *Saint-Esprit*, où il avait admis le duc de Chartres (Égalité)[2]. Enfin puisque nous avons établi que chaque escadre ou division avait sa manière prescrite de porter ses marques de distinction, que celle du centre les arborait au grand mât, la seconde au mât de misaine, et la troisième à celui d'artimon, à voir la marque de distinction d'un vaisseau, on reconnaissait avec facilité et le grade de son commandant et le poste qu'il devait tenir dans la ligne de bataille. Il y avait donc des cas où des navires français ressemblaient par leur pavillon à des vaisseaux anglais de l'escadre bleue. En effet, et l'on fit à Ouessant l'expérience des méprises qui pouvaient résulter

[1] Comte de Blois. = [2] Mazas, Histoire de France, IV, 144.

de cet inconvénient, le pavillon de poupe étant fréquemment enveloppé dans des tourbillons de fumée de l'artillerie. En conséquence, une ordonnance régla, non qu'on changerait en rouge les cornettes et pavillons bleus de la troisième escadre, c'eût été déplacer seulement la difficulté, et d'ailleurs le rouge n'était point national, mais que ces cornettes et pavillons bleus seraient chargés d'une croix blanche, et cela s'observa durant toute la guerre d'Amérique [1]. Ce fait est curieux en ce qu'il peut servir, jusqu'à un certain point, à expliquer par de semblables raisons de convenance ou de nécessité qui ne sont pas venues jusqu'à nous, l'échange momentané de notre croix blanche contre la croix rouge des Anglais au XIV[e] siècle et l'abandon momentané de l'écharpe blanche par Charles IX et Henri III, au XVI[e].

Nous ne dirons pas avec plus de détail les variations qu'a subies l'étendard connu primitivement sous le nom de cornette blanche, jusqu'au moment où il est devenu le drapeau blanc : les diverses significations ou étymologies de l'expression *cornette* dans la cavalerie, l'infanterie et la marine, soit qu'on l'employât dans le sens de drapeau, de compagnie du drapeau, ou même de porte-drapeau ; les formes que la cornette a affectées ; le nombre qu'il y en a eu selon les temps, les lieux et les corps ; les milices, armes ou compagnies dans lesquelles elle a figuré ; les colonels généraux de cavalerie ou d'infanterie qui l'eurent d'abord pour marque de dignité ; le droit qu'avait tel officier ou tel autre de la maison militaire du Roi, de porter celle du prince ; la différence qu'il y eut à diverses époques entre gui-

[1] Comte DE BLOIS.

don, enseigne, étendard ou cornette, etc., etc. Un semblable travail intéresserait aujourd'hui un trop petit nombre des personnes auxquelles nous destinons par la pensée cet ouvrage. Nous avons dû nous attacher seulement à faire voir la transmission de notre couleur primitive au drapeau de la monarchie par l'intermédiaire de la cornette blanche. En effet, dès que cet étendard est devenu le drapeau blanc proprement dit, et que le drapeau blanc figure exclusivement et toujours sous ce nom, le monde entier se souvient que, différent du drapeau qui n'a pu conserver aucune de ses conquêtes, il n'a pas perdu, lui, une seule des siennes; le monde entier sait de quelle gloire il est l'emblème et connaît son immortel passé depuis Charles X, de vénérable mémoire, jusqu'à Brennus, depuis Alger jusqu'au Capitole, et la tâche de l'historien du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française est remplie.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TOME SECOND.

LIVRE VI.

EMBLÈMES DES DRAPEAUX FRANÇAIS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

LIVRE VII.

GÉNÉRALITÉS SUR LES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

LIVRE VIII.

ANCIENNETÉ DES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

LIVRE IX.

UNIVERSALITÉ DES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

LIVRE X.

ANTIQUITÉ DES FLEURS DE LIS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

LIVRE XI.

DES COULEURS NATIONALES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

LIVRE XII.

DRAPEAU DE LA MONARCHIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

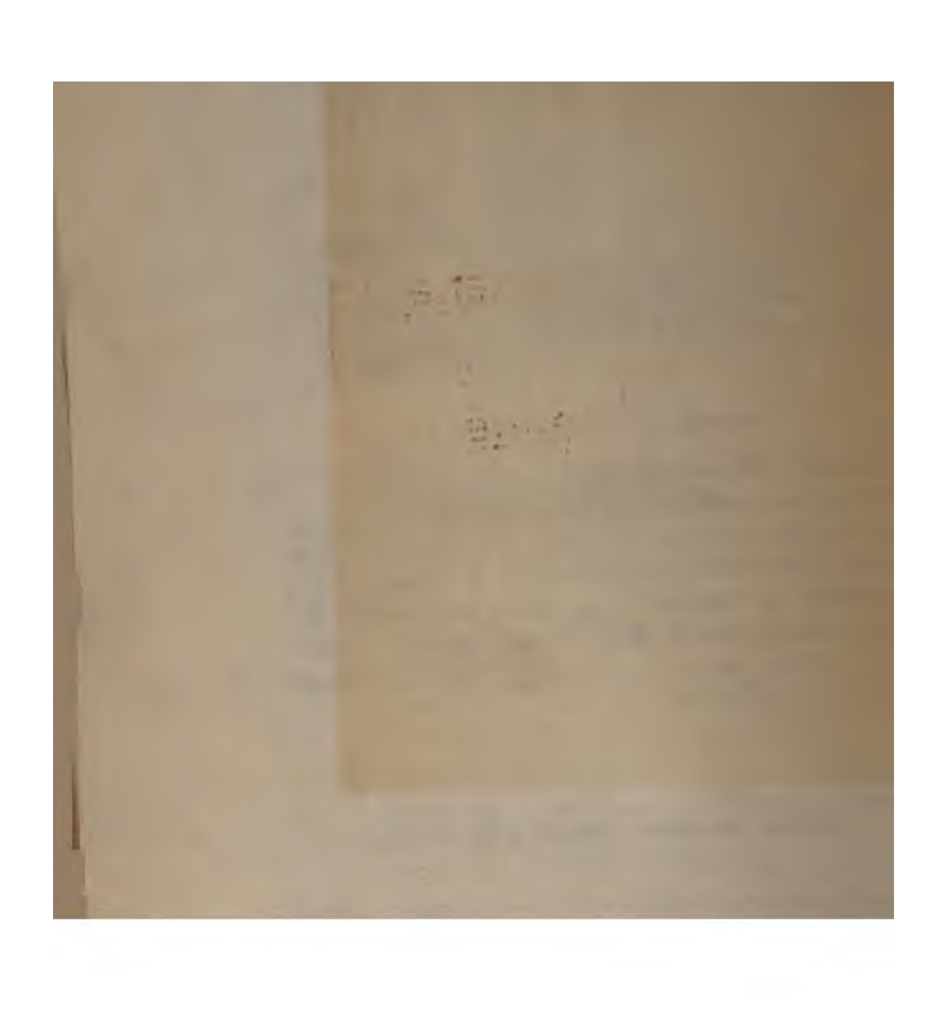
CHAPITRE III.

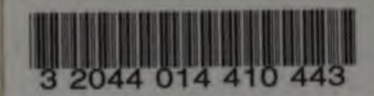
CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI ET DERNIER.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.




3 2044 014 410 443

